3 1761 04925998 9

LES

GUÉRIN DE TENCIN

A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES DE M. CH. DE COYNART

PUBLIÉS DANS LA BIBLIOTHÈQUE VARIÉE

Format in-16, à 3 fr. 50 le volume broché.

Une Sorcière au XVIIIe siècle, Marie-Anne de la Ville (1680-1725), avec une préface par M. Pierre de Ségur . . . 1 vol.

Les Malheurs d'une grande dame sous Louis XV . . . . 1 vol.

Une petite nièce de Lauzun. Aventures de Mlle de Nogent. 1 vol.

Madame de Tencin.

(Costume de fantaisie.)

Portrait attribué à Pierre Mignard, neveu du grand Mignard.

(Collection des tableaux de famille du marquis de La Tourette.)

Cliché de M. de Coynart.

CH. DE COYNART

LES GUÉRIN DE TENCIN

(1520 — 1758)

OUVRAGE CONTENANT
HUIT GRAVURES ET
DEUX FAC-SIMILE
= D'AUTOGRAPHES =

PARIS
LIBRAIRIE HACHETTE ET CIE
79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79
1910

PQ
2067
T2C6

PRÉFACE

En présentant cet ouvrage aux amis du passé, je tiens à les assurer que je commençai mon travail sur les Guérin de Tencin sans idée préconçue. J'étais simplement attiré par la figure originale de Mme de Tencin, dont j'entrevoyais à peine la silhouette en d'incomplètes biographies, et je voulais analyser son atavisme afin de la mieux connaître. C'est ainsi que je fus amené à remonter jusqu'au colporteur de Romans.

A côté de Mme de Tencin se dressait son frère le cardinal, ce personnage si décrié dont la présence me paraissait plus gênante qu'agréable et qui pourtant s'imposait, car il était difficile de négliger l'un de ces deux êtres qui s'entr'aidèrent dans la vie avec tant de constance.

J'étais convaincu alors que j'allais avoir affaire à deux aventuriers de haute envergure, sans scrupules et sans morale. Ce fut la force même des documents qui m'obligea à modifier mon opinion. Mais si tant de preuves singulières et nouvelles m'éclairèrent au point de me convaincre, ce fut grâce à l'appui de précieuses

amitiés et d'extrêmes complaisances sans lesquelles je n'aurais pu mener à bien mon entreprise.

Je considère donc comme un devoir d'exprimer ici ma reconnaissance à ceux qui m'aidèrent à constituer mon dossier, et de reconnaître ainsi la part très grande qu'ils ont prise dans l'œuvre qui me passionna, trois années durant.

Il est certain que sans l'intelligente et amicale intervention du marquis de Monteynard qui fut mon meilleur appui, il m'eût été impossible de réunir tant de pièces inédites. Je tiens de M. l'abbé Micouloud, curé de Crolles, les précieux papiers de l'Officialité de Grenoble, et de M. Prudhomme, l'éminent archiviste de l'Isère, les nombreuses indications qu'un travail préalable d'érudit lui a permis de me fournir sur la famille des Tencin.

Pour l'origine des Guérin, que ne dois-je pas à M. Vinay, l'aimable architecte de Romans, auteur d'un livre remarquable sur les monuments de cette ville, à M. le chanoine Jules Chevalier, comme aussi à l'excellent et vénérable archiviste de la Drôme, M. Lacroix? Tous trois me procurèrent de remarquables documents.

Grâce au baron Louis Pichon qui eut l'amabilité de solliciter en ma faveur M. Georges Vicaire, je trouvai chez celui-ci l'accueil le plus charmant et les papiers les plus intéressants. Je n'aurai garde d'oublier M. Maignien, le savant conservateur de la bibliothèque de Grenoble, M. le colonel de Rochas et M. Tronchin. Je dois à leur complaisance diverses pièces curieuses.

Enfin, j'ai contracté une dette de reconnaissance particulière vis-à-vis du marquis de La Tourette qui voulut bien m'autoriser à reproduire les beaux portraits des trois sœurs, conservés à Tournon dans son vieil hôtel familial[1].

Ainsi soutenu par tant de personnes qui connurent la ténacité de mes recherches et m'aidèrent si puissamment, je me suis efforcé de remettre dans leur lumière réelle diverses figures que trop d'ombre avait déformées.

Le résultat ne sera sans doute point à la hauteur des documents admirables qui me furent confiés, mais du moins mon sentiment pour ceux qui s'associèrent à mon œuvre saura compenser à leurs yeux la faiblesse de ma plume, car ils peuvent être assurés que ma gratitude ne perdra jamais de sa vivacité.

Ch. DE COYNART.

1. Une petite-nièce de Mme de Tencin épousa en 1772 l'arrière-grand-père du marquis de La Tourette actuel.

LES
GUÉRIN DE TENCIN
1520-1758

CHAPITRE I

L'ancêtre des Tencin. — Le colportage au commencement du XVIe siècle. — Panorama de Romans. — Saint-Barnard. — Jacquemart. — Le premier calvaire en France.

Mme de Tencin et son frère, le cardinal ministre d'État, ont été présentés jusqu'ici dans un isolement familial qui constitue une lacune.

L'être humain est un composite résultant du passé et du présent, de son atavisme et de son éducation. Faute de la connaissance de l'un de ces éléments, on risque de mal apprécier les impulsions et les responsabilités des individus et ainsi, pourrait-on dire, de fausser leur mécanisme historique.

Pour juger en botaniste les fleurs d'un arbre, il est nécessaire de remonter jusqu'à la greffe ; de même, pour arriver à connaître Mme de Tencin et son frère, il faut savoir ce que furent leurs ancêtres. Il n'est pas sans importance de noter à travers les générations les qualités et les défauts des ascendants dont les caractères, parfois si divers, contribuèrent à former les deux personnages qui ont marqué l'apogée de la famille des Tencin. On retrouvera en effet chez Mme de Tencin l'aptitude aux affaires et l'énergie qui servirent si

bien les Guérin; et chez le cardinal, la finesse diplomatique et la modération auxquelles ses ancêtres durent leur prospérité.

Le premier des Guérin qui ait marqué son passage en cette vie était issu d'une famille de travailleurs des environs de Gap ou de Briançon. Ce fut en 1520, à l'âge de trente ans environ, qu'il vint s'établir à Romans, la ville forte des confins du Dauphiné qui s'accroupissait au bord de l'Isère, simple et puissante, à l'ombre de sa grande église dont la masse sévère émergeait des toits gris.

De bonne heure, Pierre Guérin s'était résigné à l'exil volontaire que chaque année, durant les mois d'hiver, s'imposaient[1] nombre d'hommes de ces pays où le froid chasse peu à peu les troupeaux et leurs gardiens des sommets de pâtures. Sitôt les terres ensemencées, une partie des cultivateurs, des jeunes surtout, quittaient le pays et se répandaient dans la Bresse, dans le Languedoc et jusqu'en Provence, raccommodant les soufflets, aiguisant les couteaux, portant la balle. C'était ce dernier métier qui avait séduit Pierre Guérin. Actif et intelligent, il avait trouvé dans le commerce ambulant un moyen sûr d'amasser honnêtement et promptement un bon pécule. Et puis, c'était là une carrière qui portait en elle non seulement les avantages de la fortune, mais aussi ceux de la considération. Car le colporteur du XVIe siècle était loin de ressembler au pauvre hère qui, de nos jours, traîne de village en village un maigre éventaire, excitant la compassion plutôt que les convoitises.

Pierre Guérin était un de ces marchands hardis et fins qui, sans crainte des mauvaises rencontres, armés mais solitaires, arpentaient les chemins, souvent impraticables à tout autre qu'au piéton, et s'en allaient porter dans les bourgs isolés

1. Cette émigration périodique s'est perpétuée et subsiste encore. On a calculé au commencement du XIXe siècle que 4.319 émigrants *momentanés*, exerçant les métiers les plus divers, avaient rapporté chez eux chaque année ensemble plus de 900.000 francs. (*Histoire des Hautes-Alpes*, par Ladoucette.)

leurs marchandises parfois luxueuses, leur connaissance des nouvelles du royaume et leur science. La plupart savaient écrire et une grande plume de greffier, passée dans le chapeau, faisait à la coiffure un ornement, à l'homme une enseigne.

Le colporteur prenait rang parmi les personnages importants de la région, car il tenait lieu de gazette périodique et devenait ainsi, dans les contrées éloignées, un des éléments précieux d'information du royaume de France.

Un ancien dicton assurait qu'il fallait trois Juifs pour tromper un Grenoblois et trois Grenoblois pour duper un Briançonnais[1]. On comprend alors que l'intelligence de Guérin fût appropriée au commerce. Mais ses capacités étaient encore renforcées par une devise qu'il tenait des vieux de son pays : « On ne saurait être habile sans probité[2]. » Paroles pleines de bon sens sur lesquelles le jeune colporteur échafauda rapidement sa fortune et sa force morale.

A mesure que sa clientèle grossissait, son goût s'affinait, son ambition se développait et bientôt il s'était uniquement attaché aux articles de joaillerie dont il allait se munir en Suisse.

Durant de longues années il avait arpenté le sol du Dauphiné et des provinces voisines, subissant les intempéries, mais aussi goûtant les joies de la liberté au grand air et du travail rémunérateur, et sachant en homme de tête « enterrer une pistole lorsqu'il la pouvait avoir[3] ». Un beau jour il avait eu assez de la vie errante ; ses économies lui permettaient d'ouvrir boutique ; son cœur éprouvait le besoin de fonder un foyer avec la conviction que sa demeure deviendrait prospère.

Une ville l'avait attiré : Romans, la cité du commerce par

1. *Statistique des Hautes-Alpes*, par Chaix.

2. *Histoire des Hautes-Alpes*, par Ladoucette.

3. *Le Briançonnais au commencement du XVIIIe siècle*, par M. de la Blottière, publié par M. de Rochas.

excellence, éclose autour d'un gué que venaient franchir jadis les trafiquants, développée par les marchands eux-mêmes et habitée par une population laborieuse et indépendante dont l'ambition était de se hausser à l'égal des grands centres. Et puis, dans ses fréquents passages, parmi les sympathies qui l'accueillaient Guérin en avait sans doute distingué une en particulier, et c'était plein de confiance dans l'avenir qu'un beau jour il s'était trouvé, non sans quelque émotion, en face des murailles derrière lesquelles il allait abriter désormais sa famille et ses deniers.

S'il arriva, comme c'est à peu près certain, par le haut de la ville, il put voir d'abord s'allonger les nouveaux remparts, terminés depuis un siècle à peine, avec les tours et les ponts-levis qui s'échelonnaient de place en place. A côté de la porte de l'Aumône — la plus proche — se dressait sur le Mont Ségur[1] la fameuse tour de l'horloge dont les Romanais étaient si fiers, et qui pointait vers le ciel sa haute flèche fleurdelisée, tandis qu'à l'extérieur de la lanterne, à la hauteur des cloches, un singulier mannequin de bois, taillé comme à la hache, se dressait debout, un marteau à la main, prêt à frapper les heures. On l'avait baptisé Jacques Marteau par analogie avec « Jacques Bonhomme », le paysan qui supportait les corvées sans se plaindre.

Jacques Marteau était devenu par corruption : *Jacquemart*, et depuis bientôt un siècle que, fidèle à son poste, il annonçait l'heure à la contrée, l'automate s'était acquis une célébrité qui ne devait point décroître[2].

Plus loin, c'était la grande église dont saint Barnard avait été le fondateur, il y avait déjà six siècles, et dans laquelle,

1. Ou Mont de Sûreté. Ce nom avait été donné à une citadelle dont la base de la tour Jacquemart semble être un débris et qui avait été construite par le chapitre à la suite d'une révolte des Romanais. Elle devait servir de refuge en cas de récidive.

2. La plupart des détails qui concernent la ville de Romans sont puisés dans le très intéressant ouvrage de M. L. Vinay : *Essai sur les monuments de Romans*, dont les éléments scrupuleusement exacts constituent un document de premier ordre.

en des temps beaucoup plus rapprochés, le dernier Dauphin, Humbert II avait solennellement promulgué le *Statut delphinal* qui réunissait la province à la couronne de France — Guérin, lors de ses premières années de colportage, avait connu vraisemblablement des vieillards qui avaient pu lui raconter comment, dans leur enfance, s'était déroulée cette imposante cérémonie.

Derrière l'église s'allongeait le pont, si souvent « rapiécé » après les assauts livrés par les flots indomptés de l'Isère. Puis, dans une trouée parmi les toits, apparaissaient la haute tour carrée qui se dressait au centre, le pignon des « Jacinières », hôpital des femmes en couches construit sur la première arche, et aussi le faîte de la chapelle qui lui faisait face. Cette « bastide de Beau-Secours » avait été érigée pour mettre sous la protection de la Sainte Vierge le fameux pont si utile et si fréquemment ruiné.

Mais tous ces monuments déjà anciens ne retenaient plus guère l'attention des habitants, et la grande affaire du moment, c'était l'entreprise de Romanet Boffin qui avait consacré son temps et sa fortune à la construction d'un Golgotha artificiel. Lorsque Guérin arriva à Romans, il ne soupçonnait pas quelle importance ce monument prendrait plus tard dans les événements auxquels serait mêlé son propre fils, ni quels avantages celui-ci serait appelé à tirer de son rôle prépondérant durant la période de guerres civiles, dont les prodromes se manifestaient déjà. Pour l'instant, la reconstitution du Golgotha offrait cette particularité qu'elle était la seule connue en France et que, dans le monde entier, il n'en existait que deux : l'une à Rhodes, l'autre à Fribourg où Romanet avait pris ses plans, dans un de ses voyages commerciaux. Commencée en 1515, l'œuvre avait été achevée en un an et aussitôt on lui avait appliqué le nom de « calvaire », qui depuis lors a désigné les monuments de ce genre.

Mais il avait fallu toute l'énergie de Boffin pour protéger son travail. Les adeptes de la Réforme l'avaient d'abord

« accablé d'injures et de calomnies », puis des hordes furieuses attaquèrent ses ouvriers[1]. En vain Romanet fit appel à l'autorité locale ; ses ennemis étaient si puissants qu'ils réussirent à prévenir contre lui l'autorité ecclésiastique elle-même, qui frappa toute la ville d'interdit et suspendit l'exercice du culte. Mais Boffin s'adressa au Pape, au roi de France, à la reine, au connétable de Bourbon, au parlement de Dauphiné et enfin son œuvre approuvée fut promptement terminée. Bientôt les Romanais en avaient unanimement reconnu les avantages, car les pèlerins avaient afflué.

L'engouement fut plus grand encore lorsque deux religieux, revenant de Terre Sainte, passèrent à Romans et affirmèrent que « cette ville était semblable à la sainte cité de Jérusalem plus que nulle autre où ils ayent été et qu'ils sachent... »[2] Pierre Guérin connaissait évidemment ces détails comme aussi les silhouettes des divers monuments de sa cité d'élection et, s'il était arrivé à Romans à la fin d'une belle journée, au moment où le soleil descend derrière les hautes collines en allumant à leurs sommets d'immenses brasiers pailletés d'or, nul doute qu'il ne fût demeuré quelques instants en contemplation... Et si quelque sorcier, évoquant alors des tableaux de l'avenir dans les vapeurs empourprées de l'horizon, avait montré à Guérin sa destinée et celle de sa famille, nul doute aussi que le colporteur n'eût haussé les épaules.

Il aurait vu en effet, au premier plan, des sacs d'écus soigneusement alignés dans une arrière-boutique, puis étalés comme par magie sur des territoires immenses... ses terres..., et là-bas, dans des salles somptueuses, de hauts magistrats — ses petits-fils — siégeant au centre d'une élite respectueuse ;

1. Pour plus amples détails, voir l'ouvrage de M. L. Vinay. Romans, librairie Beyne.

2. Un vieux quatrain disait :

Va donc, lis et apprends que tu peux visiter,
Sans sortir de la France, un lieu qui représente
Ceux de la Terre Sainte où tu ne peux aller
Et voir Jérusalem sans craindre la tourmente.

et plus loin encore, au milieu de la Cour la plus élégante du monde, auprès du souverain le plus admiré, aux côtés du roi de France lui-même, des filles de sa descendance, femmes exquises, l'une d'elles surtout, célèbre et fêtée ; et enfin, sous la pourpre du cardinalat, au premier rang parmi les ministres, un enfant de sa race !...

Il est probable que Pierre Guérin pénétra plus simplement dans Romans sans orgueil et sans folle ambition, mais avec la joie de retrouver la compagne qui allait fixer sa vie errante, et la satisfaction de penser qu'après cette définitive étape il allait enfin se reposer devant son propre foyer.

CHAPITRE II

L'orfèvre Guérin. — Sa prospérité. — Il fait embrasser a ses fils des carrières libérales et marie sa fille a un notable de Romans. — Antoine, l'aîné des Guérin, devient lieutenant du juge royal et épouse la fille de celui-ci. — Progrès de la Réforme. — Intervention du baron de Vinay, puis de M. de la Motte-Gondrin. — Les hérétiques brulent le calvaire. — Le baron des Adrets vient soutenir les huguenots de Romans et massacre La Motte-Gondrin. — L'édit de pacification. — Antoine Guérin, devenu juge-mage, est chargé des indemnités et pacifie la ville. — Il est aidé par les corporations.

La boutique du joaillier Guérin, située rue Saint-Roch[1], fut très simple. Elle ouvrait sa devanture entre des arceaux de pierre[2], qui formaient un cadre un peu sévère aux bijoux et à la vaisselle plate, étalés sur des tablettes derrière le vitrage à petits carreaux. Mais à cette époque, la concurrence ne nécessitait pas le luxe des magasins, et d'ailleurs le principal commerce de l'orfèvre-joaillier consistait surtout dans l'exécution des commandes, le change et la fonte des matières d'or et d'argent.

Pour exercer ce métier il fallait des hommes de conscience, et les orfèvres, avant d'être autorisés à ouvrir boutique, étaient soumis à des formalités qui fournissaient une première garantie touchant leur honorabilité. Cette sorte de marchands, par le fait même de leur commerce, se trouvaient donc déjà rangés dans une catégorie d'élite et l'on peut dire que les orfèvres, pour une partie de leur travail, remplissaient de véritables fonctions. Pierre Guérin exerça les

1. Aujourd'hui rue Armillerie.

2. On voyait encore ces détails il y a quelques années.

siennes avec une intelligence et une honnêteté qui lui valurent rapidement l'estime générale de ses nouveaux concitoyens ; et sa prospérité devint telle que, dix-sept ans après son arrivée, il put acheter une terre à Monteux [1] et envoyer ses deux fils, Pierre et Antoine, à l'université de Valence, tout heureux de penser que les enfants du colporteur feraient sans doute des robins.

De fait, Pierre embrassa l'état ecclésiastique et devint plus tard chanoine du chapitre de Romans [2]. Quant à Antoine il sut conquérir le titre de docteur ès lois et lorsqu'il fut en âge de se marier, l'un des hommes les plus considérés de Romans, Antoine de Garagnol, lui accorda la main de sa fille Françoise. Enfin le maître de la monnaie, Claude Monnier de Rochechinard, que ses fonctions mettaient en relations fréquentes avec l'orfèvre, remarqua la sœur de Pierre et d'Antoine. Par une coïncidence curieuse elle s'appelait Françoise, comme sa belle-sœur. Claude Monnier, séduit par ses qualités et aussi sans doute par ses charmes — car dans cette famille toutes les femmes furent jolies — n'hésita pas à la demander en mariage [3]. En même temps, la fortune augmentait en raison même, semblait-il, des charges que l'heureux développement de la famille imposait à l'orfèvre. Il est vrai que celui-ci ne négligeait aucune occasion de faire fructifier ses écus. En véritable homme d'affaires il avait pris, de moitié avec Jean Guerre [4], un autre marchand, l'entreprise

1. Par acte du 3 janvier 1533.

2. Il est mentionné dans les Annales de la ville de Romans (12 juin 1562).

3. C'est sans doute cette union qui a donné lieu à l'erreur commune à presque tous les biographes des Tencin, qui fait attribuer à Guérin les fonctions de maître de la monnaie. L'auteur a pu compulser sur place la liste officielle de tous les maîtres de la monnaie de Romans et il a constaté qu'aucun Guérin n'y figure.

4. Celui-ci fit, comme Guérin, souche de gentilshommes. Jean de la Croix, dit Guerre, fut l'ancêtre des La Croix, seigneurs de Chevrières. Henri de la Croix, avocat au Parlement, fut l'homme d'affaires de Diane de Poitiers et, à la vente des biens de celle-ci, acheta de fort belles terres (note de M. l'abbé J. Chevalier).

des péages par eau et par terre de Valence et de Mirmande. L'évêché de Valence, qui en était bénéficiaire, leur avait affermé ses droits à raison de 4 400 livres tournois par an et l'importance de cette somme, à laquelle il faut ajouter les frais de l'exploitation, indique bien que les deux associés travaillaient, selon l'expression vulgaire, sur une grande échelle.

Dès lors, en établissant son bilan et en regardant ses trois enfants, Pierre Guérin put être persuadé qu'il était né sous une bonne étoile.

Cependant les temps, jusqu'alors assez paisibles, commençaient à se troubler. Un vague malaise se faisait sentir parmi les populations. La fraternité, tant prêchée, ne semblait aux malheureux qu'un vain mot et « le clergé avait perdu les austères vertus que réclament les augustes et saintes fonctions de son ministère[1] ».

Les prêtres des campagnes, abandonnés de leurs chefs, « languissaient le plus souvent dans l'ignorance et la pauvreté. Une réforme devenait absolument nécessaire. Elle était réclamée de toutes parts ; mais parmi ceux qui la demandaient, les uns, tout en déplorant les maux de l'Église, voulaient demeurer ses fils soumis et attendaient cette réforme de son autorité et de ses lois, tandis que les autres, esprits superbes et impatients de tout joug, avides de changements et de nouveautés, poussaient à la rupture. Le plus grand nombre de ces derniers, il faut bien le dire, appartenaient à la vie religieuse ; c'étaient des moines, fatigués de leur état, disposés

1. Préface de M. l'abbé Jules Chevalier aux Mémoires du P. Archange de Clermont pour servir à l'histoire des Huguenots de Romans, 1547-1570.

Le récit qui va être fait des événements auxquels les Guérin furent intimement mêlés a été établi d'après trois documents fort curieux :

1° Les mémoires du P. Archange de Clermont, publiés et annotés par M. l'abbé Jules Chevalier, Sibilat André, éditeur, Romans, 1887 ;

2° Une relation attribuée avec beaucoup de raison à Antoine Guérin lui-même (Biblioth. nat. mss F. 3319, p. 137, et *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*, année 1877, communiqué par J. Roman) ;

3° Les Annales de la ville de Romans pendant les guerres de Religion, publiées d'après le manuscrit original et annotées par le Dr Ulysse Chevalier. *Bulletin de la Société d'Archéologie de la Drôme*, 1875.

à saisir la première occasion de jeter le froc et de reconquérir leur liberté. »

Derrière ce contingent ecclésiastique, toute une catégorie laïque attendait l'aubaine des troubles probables, afin de jouer des coudes... et des mains dans la cohue. Depuis la fin des guerres d'Italie, une foule de petits seigneurs croupissaient dans l'inaction ; et la haute noblesse, sentant ces impatiences, était résolue à les faire tourner à son profit contre le Roi lui-même.

Et puis, comme toujours, la lie de la population fermentait, et à Romans, les consuls[1] reçurent des plaintes « qu'il se faisait beaucoup d'insolences la nuit » par certains batteurs de pavé qu'on appelait pour lors des « Esclafats ».

Ce nom d'esclafat ou « esclafard » tire son origine du mot de basse latinité : *esclafare*, qui signifie frapper ou, d'une façon plus vulgaire, *flanquer*. On désignait ainsi les gens qui se livraient facilement à des voies de fait à la façon de nos « apaches » modernes. Or, il s'était formé une société de défense mutuelle dans le clergé de l'église de Romans ; on nommait ses membres *esclafards* et leur chef : *abbé des esclafards*, *abbas esclafardorum*. On comprend quelles équivoques devaient naître touchant les méfaits des nocturnes bandits et l'association de défense mutuelle. La médisance et la calomnie étaient déchaînées, les convoitises s'aiguisaient, les vengeances personnelles se préparaient, et toutes les honteuses passions se faisaient jour, comme ces gaz méphitiques qui s'exhalent à la surface des eaux quand la fange est agitée. Alors toute pureté étant brusquement ternie, c'est la boue elle-même qui remonte. Il allait en être ainsi durant ces guerres néfastes où la question religieuse fut toujours secondaire.

Une première manifestation des brutalités auxquelles

1. Magistrats municipaux nommés à l'élection. Tous les habitants de Romans, chefs de famille, étaient classés par profession en quatre catégories qui chacune élisait un consul. Chaque consul choisissait à son tour quatre conseillers, et tous ensemble formaient le conseil de la ville.

les foules stupides peuvent se livrer eut lieu le 28 novembre 1548. Les protestants mirent le feu au couvent que Romanet Boffin avait fondé près de son fameux calvaire. Ce crime resta impuni ou à peu près. L'année suivante, pendant que l'on reconstruisait l'édifice, grâce à un don généreux du Pape, le Parlement de Grenoble envoya bien un commissaire[1] qui rendit quelques arrêts, entre autres une condamnation contre un menuisier nommé Jehan de Comiers, dit Charmes, obligeant celui-ci à suivre une procession jusqu'au Mont Calvaire, tête et pieds nus, portant une torche. Mais que pouvaient des peines aussi bénignes contre le déchaînement progressif des appétits populaires? Car c'était surtout le peuple, les médiocres et les mécontents qui marchaient à l'appel de la réforme, dont les grands mots de conscience et de liberté semblaient être la clé d'une ère nouvelle, pleine de béatitude. Cette sorte de duperie philosophique n'était peut-être pas dans les intentions de Calvin, de Luther ni de leurs ministres et, s'ils se sont défendus d'avoir cherché à séduire les foules par des sophismes, ce fut sans doute avec bonne foi. Mais le résultat historique n'en est pas moins certain.

A Romans, après l'acte de vandalisme qui avait soulevé tant de réprobations, on s'en tint durant quelques années aux sourdes menées et, parfois seulement, aux invectives. Dans cette population, qui avait besoin de calme pour maintenir sa prospérité commerciale, les catholiques seraient peut-être parvenus à dominer la situation sans heurts et sans violences. Malheureusement des maladresses furent commises. « Dans ce désordre, dégoût et mépris des sacrements, raconte le P. Archange, arriva une nouveauté qui ne fut pas pour accommoder les affaires, assavoir que l'avarice ayant poché les yeux à quelques ecclésiastiques, leur fit rechercher des gages et salaires extraordinaires pour l'administration des sacrements. » Le gouverneur eut beau mettre bon ordre à cet abus,

1. Jean Baronat. Lettres de commission du 24 août 1549. Arch. de la Drôme E. 3795.

l'effet désastreux était produit, et les ennemis des catholiques ne manquèrent point d'exploiter un filon si avantageux.

Cependant les premiers actes d'Henri II avaient produit une heureuse diversion. Le jeune souverain était venu en Dauphiné ; il s'était inquiété des tailles qui accablaient certains villages au bénéfice des villes et il s'était efforcé d'équilibrer les impôts d'une façon plus équitable. Et puis, si la lutte avait continué contre la Maison d'Autriche, elle avait été localisée du côté du Rhin et non plus en Italie, de telle sorte que les passages de troupes ne ruinaient plus la contrée. Mais en revanche, la peste sévissait à tout instant et la misère était si grande que dans l'hiver de 1545 les « chasse-coquins[1] » reçurent l'ordre d'expulser tous les mendiants étrangers en leur donnant à chacun une livre de pain, — maigre pitance pour des gens sans travail qu'aucune cité ne voulait plus accueillir. Puis, vers le milieu de l'année 1558, des rumeurs sinistres se répandirent : on disait que Philippe II, notre implacable ennemi, avait envoyé des émissaires dans toutes les parties de la France pour incendier les villes et les villages et empoisonner les puits et les fontaines. Dans les périodes qui précèdent les guerres civiles, ce sont les nouvelles les plus absurdes qui sont prises en considération, comme si les populations qui les écoutent éprouvaient le besoin d'être secouées à tout prix.

Puis, ce fut la mort du Roi, l'avènement de François II, la prépondérance des Guise, la conspiration d'Amboise et enfin le massacre de Vassy, qui ouvrit nettement l'ère de la guerre civile que la mort de François II avait ajournée de deux ans, en sauvant de l'échafaud le prince de Condé. Désormais les catholiques et les protestants allaient lutter ouvertement les armes à la main.

Pendant la phase d'effervescence contenue qui avait précédé la crise aiguë, les Guérin s'étaient rangés parmi les hommes pondérés qui déploraient tous les excès, de quelque

1. Agents de police.

côté qu'ils vinssent, et qui s'efforçaient, souvent avec sagesse, parfois avec naïveté, de mettre d'accord les partis les plus opposés. Antoine, grâce à l'influence de son beau-père, avait obtenu le poste de lieutenant auprès de M. Charles Velheu, juge royal de Romans, et nul ne doutait qu'il ne fût appelé à succéder à son chef[1]. C'était lui en effet qui supportait la plupart du temps le poids des affaires, et il conduisait toujours celles-ci avec infiniment de tact et d'impartialité pour la plus grande satisfaction des bourgeois et des commerçants de Romans. La population utile de la ville, composée de gens travailleurs et économes, ne désirait rien tant que le maintien de l'ordre au prix même de quelques concessions d'amour-propre, et, grâce à la modération des magistrats et des consuls, tous ces bons citadins se flattaient de ce que, malgré les luttes voisines, la paix de la cité ne serait point troublée. Mais tant d'aménité ne devait passer que pour de la faiblesse aux yeux des adversaires, et ceux-ci n'en prirent que plus d'audace. Ils en arrivèrent à déclarer qu'ils s'empareraient des églises et y feraient monter leurs ministres en chaire. Devant de pareilles menaces, le 25 mars 1560, à la fin de l'Assemblée qui venait selon l'usage de nommer les nouveaux consuls, M. Charles Velbeu, assisté de son lieutenant Guérin, ayant ouvert audience, « démontra qu'on ne pouvait pas ignorer le trouble qui était dans la ville, provenant de certains séditieux, qui se bandaient contre l'autorité du Roi et de sa justice, dogmatisant avec port d'armes, même avec arquebuses, pistolets et longs-bois[2]; faisant la nuit des assemblées pour faire prêcher une nouvelle doctrine contre la sainte Église et ce, nonobstant que de par le

1. Les fonctions de juge royal ou juge-mage équivalaient à celles de lieutenant général. Le magistrat qui les remplissait avait les mêmes attributions que le lieutenant civil à Paris. Il jugeait les affaires civiles en première instance et dirigeait la police. Plus tard, quand Louis XIV établit des lieutenants de police dans les provinces, les attributions des lieutenants généraux perdirent beaucoup de leur importance.

2. Hallebardes.

Roi et la cour du Parlement il leur fut interdit à son de trompe, sur peine de punition corporelle et de confiscation de biens[1] ».

A la suite de cette déclaration, le conseil décida de demander du secours au gouvernement du Dauphiné, et le 11 avril, le baron de Vinay, délégué par le lieutenant général de Grenoble, arriva à Romans. Ce qu'il apprit lui parut sans doute grave, car il mit des gardes aux portes de la ville, posa des sentinelles dans les tours pour faire le guet de jour et de nuit et s'assura de sa compagnie de soldats pour être en état, en cas d'émeute, « d'arrêter l'impétuosité des rebelles », selon l'expression même du P. Archange. « Puis, après avoir découvert les principaux auteurs des monopoles et séditions qui se faisaient, il tâcha de les gagner par douces paroles et remontrance de leur devoir. Mais après avoir beaucoup travaillé, il trouva qu'il perdait son temps et qu'il avait affaire à des gens insolents et sans crainte de Dieu ni respect du Roi. C'est pourquoi, voyant que la gangrène était à la plaie, il jugea qu'il en faudrait venir au fer et au feu[2]. »

Devant ces dispositions énergiques, les fauteurs de désordres se tinrent cois. Malheureusement l'entretien de M. de Vinay et de sa compagnie coûtait terriblement cher, et les consuls s'en ouvrirent à M. de la Motte-Gondrin, « qui avait été créé lieutenant de M. de Guise, gouverneur pour le Roi en Dauphiné, et se tenait à Valence ». Ce seigneur énergique et pratique les déchargea en effet des deux tiers de la compagnie de M. de Vinay, mais en même temps leur recommanda d'empêcher les séditieux de se réunir et leur ordonna, si cela arrivait, de jeter les contrevenants à la rivière, ajoutant, pour couvrir la responsabilité de ces timides bourgeois, « qu'ainsi faisant, on ferait service au Roi et à lui, plaisir. »

Mais voici qu'au mois d'octobre on s'aperçut qu'il se glis-

1. Annales de la ville de Romans.

2. Mémoire pour servir à l'histoire des Huguenots.

sait insensiblement des étrangers dans la ville, sous prétexte de passage, et un beau jour le père Garagnol vint faire à son gendre cette terrifiante déclaration : « Les huguenots n'osent plus se réunir en ville, mais ils se retrouvent au dehors et c'est dans la grange de Claude Monnier de Rochechinard, votre beau-frère, qu'ils s'assemblent ! »

Cette effroyable découverte explique pourquoi Antoine Guérin se montra si conciliant à l'égard des huguenots pendant la première période des troubles et pourquoi ensuite, en face des bandes de malandrins, il fit preuve d'une énergie qui lui valut les plus hautes récompenses. Lorsqu'il sut que le mari de sa sœur Françoise était compromis, il s'efforça, sans manquer à son devoir, de servir de médiateur et d'apaiser les esprits.

Sans doute il aurait voulu retarder la divulgation de ces réunions *extra muros*, mais le père Garagnol avait immédiatement informé M. de la Motte-Gondrin.

« Celui-ci, qui n'entendait point de feintise, voulut lui-même s'en éclaircir. » Le voici donc qui, sans rien dire de ses projets, réunit un dimanche une bonne compagnie de gens à cheval, passe l'Isère à Châteauneuf, apparaît à l'improviste au Mont Calvaire et fait mander le lieutenant du juge, estimant sans doute que M. de Velheu était d'un trop grand âge pour qu'on le dérangeât si cavalièrement. Antoine Guérin arrive aussitôt et la Motte-Gondrin lui demande à brûle-pourpoint s'il est vrai que les huguenots font des assemblées. Guérin est obligé de déclarer la vérité, mais ce jour-là, par bonheur, la réunion avait lieu dans une maison de la ville. Sans hésiter, la Motte-Gondrin s'y rend avec son monde, fait barricader la porte et donne l'ordre de mettre le feu au bâtiment. Mais les huguenots méfiants s'étaient ménagé une sortie secrète, et ce fut sans faire de victimes que la maison incendiée s'effondra...

Une année passa sur cet événement qui avait pu intimider, mais non pas calmer les dissidents, et le travail de sourde excitation se poursuivit.

Au commencement de l'année 1562, le 23 janvier, M. de la Motte-Gondrin revint à Romans avec une petite suite, afin de ne pas énerver la population par la menace d'une grosse troupe. Espérant que sa première intervention si énergique avait été d'un salutaire effet, il voulait user de douceur et de persuasion avant d'en arriver à d'autres sévérités. En conséquence « il fit appeler quelques-uns qu'on soupçonnait avoir du pouvoir sur le peuple pour l'ameuter. Aussitôt le bruit courut dans la ville qu'on avait des desseins contre eux. En peu de temps, il s'assemble autour de la maison de M. de la Motte-Gondrin cinq à six cents huguenots, faisant un grand tumulte.[1] »

La Motte-Gondrin, fidèle à son programme, sort hardiment sans armes, sans même une canne et demande à ces gens ce qu'ils désirent. Alors les hommes des premiers rangs commencent à l'invectiver, tandis que les plus éloignés s'impatientent et hurlent. Une pierre est lancée, une autre la suit, et la Motte-Gondrin, ainsi que les gentilshommes de sa suite, sont bousculés et frappés. Le lieutenant du duc de Guise portait une « saye de velours noir jusqu'aux genoux si bien, déclare un témoin, que les coups de pierre paraissaient dessus ni plus ni moins que les coups de balles encalcinées entre les murailles noircies d'un jeu de paume, ou bien comme le nez au milieu du visage ».

Bientôt la Motte-Gondrin, voyant l'impossibilité de résister à ces énergumènes ou de leur faire entendre raison, se retire dans son logis, s'y retranche et, lorsque le calme est un peu revenu dans la rue, monte à cheval et se retire, on devine dans quel état d'esprit. Dès le lendemain, Antoine Guérin était délégué par les consuls pour aller présenter les excuses du conseil au gentilhomme si gravement offensé. La Motte-Gondrin assura qu'il voulait traiter humainement la ville mais à la condition que les consuls ordonnassent une enquête et punissent les coupables. Il n'y avait pas à hésiter

1. Mémoires pour servir à l'histoire des Huguenots.

et Messieurs de la Ville désignèrent aussitôt, pour en informer, MM. Antoine Guérin et Michel Thomé, procureur du Roi. Pendant tout le mois de février, ces deux magistrats instrumentèrent et sans doute ils étaient près d'aboutir quand, au mois de mars, le jour des Rameaux, on apprit soudain pendant les offices de la journée que les hérétiques étaient allés en plein jour brûler les trois croix du Mont Calvaire ; qu'ils avaient employé un feu grégeois par lequel les pierres elles-mêmes étaient consumées et que de l'œuvre précieuse de Romanet Roffin il ne restait plus qu'un amas de cendres. « En effet, dit le P. Archange, quelque secours que pussent apporter les catholiques qui accoururent au bruit, on ne put obtenir aucun remède. » Cette fois, la Motte-Gondrin ne se contenta plus de Guérin ou de Thomé et ce fut le vibailli de Saint-Marcellin, Joachim d'Arzac, qui vint ouvrir une enquête. Il s'adressa à Messieurs de la Ville, mais le conseil était en réalité « bigarré de beaucoup d'hérétiques », et les bonnes dispositions touchant l'insulte essuyée par La Motte-Gondrin étaient changées, car dans l'incendie des trois croix, plusieurs personnes de marque étaient compromises. Il s'agissait de les sauver.

Quelques membres intéressés du conseil firent alors observer que le calvaire était bâti sur le territoire de Monteux et non pas sur celui de Romans, et grâce à ce prétexte, ils entraînèrent la majorité à se déclarer incompétente. Dès lors, Jean d'Arzac, livré à ses propres moyens, dut abandonner son enquête.

On conçoit quel mécontentement une pareille obstruction déchaîna chez les catholiques contre les protestants. Le calvaire était un objet de vénération pour tous les vieux Romanais, qui avaient vu des pèlerins affluer en ce lieu et quantité de miracles se produire. Plusieurs habitants de la ville même avaient été guéris dans des conditions extraordinaires, et Antoine Garagnol était un de ceux-là. Comment les huguenots, qui se disaient chrétiens, avaient-ils donc osé porter des mains sacrilèges sur ce qu'ils prétendaient vénérer.

et, d'autre part, si les coupables étaient des gens sans aveu, comme on essayait de l'insinuer, pourquoi les protestants du conseil s'étaient-ils efforcés de les soustraire à la justice?

Tout ce qui touchait au clergé et à la bourgeoisie de Romans fut indigné. Mais personne n'osa se livrer à une protestation efficace. Alors la Motte-Gondrin se chargea de distribuer la justice à sa manière. Ce fut sommaire et brutal. Vers le milieu d'avril, le lieutenant du duc de Guise arrive à Romans et fait trancher la tête au ministre protestant Duval; puis il mande auprès de lui, sous un prétexte quelconque, Louis Gay, châtelain de la côte Saint-André, connu pour être un des meneurs, ordonne son exécution et fait suspendre son cadavre aux fenêtres de son logis. Après quoi il rentre à Valence.

Mais le terrible gentilhomme allait se trouver en face d'un adversaire dont les procédés valaient largement les siens. Le fameux baron des Adrets[1], averti des derniers événements par des courriers secrets, organise un coup de main.

Le 25 avril, les plus combatifs des séditieux de Romans montent en bateau et se laissent descendre sur Valence. Ils remplissaient trois grandes barques, déclare un témoin. Ils devaient donc être au moins une soixantaine.

1. François de Beaumont, baron des Adrets, né en 1513 au château de la Frette en Dauphiné, mort le 2 février 1587. Il était catholique, mais sa haine personnelle contre les Guise le conduisit à se mettre en 1562 à la tête des protestants ou, pour mieux dire, des mécontents du Dauphiné. Il se livra alors à des actes de pillage et de férocité qui le rendirent célèbre. Il inventait les supplices les plus bizarres pour avoir le plaisir de les voir endurer à ceux qui tombaient entre ses mains. A Montbrison et à Mornas, les soldats qu'il fit prisonniers furent forcés de se jeter du haut des tours sur la pointe des piques de ses hommes d'armes. Ayant reproché à un de ces malheureux d'avoir reculé deux fois devant le saut périlleux : « Monsieur le baron, lui dit le soldat, tout brave que vous êtes, je vous le donne en trois. » Cette saillie sauva la vie au prisonnier.

Enfin il en arriva de ce monstre avec le parti protestant comme avec le parti catholique. Des Adrets, s'étant vu refusé le gouvernement de Lyon, résolut de tourner de nouveau casaque. Il fut alors arrêté, comme on le verra, mais la paix qu'on venait de conclure lui sauva la vie.

« S'étant allés joindre au baron des Adrets, raconte le P. Archange, ils surprirent ensemblement la ville de Valence par l'intelligence de ceux de dedans, où étant entrés les plus forts (le 27 avril), le seigneur de la Motte-Gondrin fut contraint de quitter la rue et de se retirer à son logis où ils le poursuivirent chaudement, mirent le feu à la porte et entrèrent dedans. Puis, l'ayant fait descendre des toits, où il s'était sauvé, sur leur foi et parole, il lui firent savoir par expérience, au grand dommage de la religion catholique et du service du Roi, combien vaut la foi des huguenots car de sang-froid ils le massacrèrent indignement et, non contents d'un acte si atroce, le pendirent à ses fenêtres et puis traînèrent son corps par toute la ville. »

Pendant ce temps, le baron des Adrets se déclarait froidement « lieutenant du duc de Guise », chaussant ainsi avec cynisme les bottes de sa victime, et il inaugurait ses fonctions en écrivant fort habilement à la reine régente, Catherine de Médicis, un mémoire dans lequel les faits récents étaient relatés avec la tendance que l'on devine.

Et ainsi, de représailles en représailles, les foules excitées s'entre-déchirèrent, anéantissant sottement dans leur folie furieuse les meilleurs éléments de leur propre patrie.

Partout où l'un des deux partis ne se trouva pas de force à écraser l'autre immédiatement, la lutte s'éternisa, terrible. Tel fut le cas en Dauphiné.

Cependant, lorsque le baron des Adrets se vit maître de la situation, il commença par faire main basse sur les trésors des églises sous prétexte de les prendre sous sa sauvegarde, prétendant agir ainsi comme mandataire du Roi lui-même. Cette opération se fit de la manière la plus correctement administrative ; puis, un beau jour, les consuls de Romans virent arriver des lingots d'argent et de vermeil que le baron leur demandait d'épurer et de convertir en pièces de monnaie. L'affaire devenait dangereuse aussi bien pour les consuls et le juge que pour le maître de la monnaie. Leur réponse fut simple : ils auraient déféré bien volontiers aux ordres qu'ils

recevaient avec toute l'obéissance que leur imposaient les fonctions dont le lieutenant du duc de Guise était investi ; malheureusement la maison de la « fabrique de la monnaie avait été fermée par autorité du Roi, les sièges rompus, les tresseaux brisés, les maillets et autres instruments divertis et égarés ».

Le baron remporta ses lingots, mais quelques jours après, il vint chercher les derniers reliquaires les plus précieux dont la ville était dépositaire.

Les chanoines, Pierre Guérin en tête, protestèrent vainement. Ils s'étaient dessaisis de leurs trésors pour les confier aux consuls ; ils n'étaient donc plus compétents pour discuter l'opportunité de la résistance contre celui qui, par un concours merveilleux mais vraiment bien ironique de circonstances, représentait l'autorité royale. Et jamais Romans ne revit les trésors de ses églises.

D'autre part, on liquidait les biens des cordeliers et des divers religieux qui, devant des menaces quotidiennes, convaincus qu'ils ne seraient pas protégés, avaient abandonné leurs couvents. Bientôt les séditieux, « se sentant la bride sur le col », pillèrent tout doucement les sanctuaires. Selon leurs besoins, ils prenaient l'un une grille de chœur, l'autre un pupitre ou une colonne de marbre, un troisième, bibliophile sans doute, plusieurs beaux livres ; d'autres encore des sièges, des étoffes [1]... On laissait faire, et les cloches à leur tour furent escamotées [2]. Enfin, par une dérision lamentable, le seigneur de Triors, que les consuls avaient appelé pour protéger la ville et qui avait fini par « se jeter dans la nouvelle religion », profita de l'occasion pour s'emparer de l'objet qu'il convoitait. Sur son ordre, la table en marbre du maître-autel fut transportée à Triors. Aujourd'hui, elle sert de sépulture au seigneur son larron et l'on y peut lire une inscription pleine

1. Tous ces détails scrupuleusement exacts sont corroborés par les divers documents très sûrs indiqués plus haut.

2. Voir aux pièces justificatives.

de foi en une vie éternelle et de confiance dans la justice divine[1]!...

Il y eut pourtant une accalmie dans cet état d'invraisemblable anarchie. Devenu suspect à son parti, le baron des Adrets, si impitoyable envers les prêtres et les prisonniers désarmés, avait été arrêté d'après un ordre du prince de Condé à Romans même, sur la place Jacquemart, par ses propres lieutenants. Il fut remis, il est vrai, en liberté peu de temps après, mais s'il continua ses pillages et ses cruautés ce fut pour son propre compte et non plus scandaleusement au nom du Roi. Le comte de Crussol l'avait remplacé à Valence et ce fut lui qui, par une lettre aux consuls de Romans, annonça, le 17 avril 1563, l'édit de pacification promulgué au nom du Roi, de la Reine régente et du prince de Condé[2].

Aussitôt, dans la ville, une heureuse détente se manifesta. Chacun reprit son travail et se mit à évaluer ses dégâts afin d'obtenir des indemnités. Antoine Guérin fut chargé de procéder « aux informations et visitations des ruines, démolitions et pilleries faites dans les églises et hôpitaux de la ville » et, du 2 novembre 1563 jusqu'au 20 juillet de l'année suivante, ce magistrat, assisté de M. Ponson du Vache, substitut du procureur du Roi, se rendit aux lieux désignés, constata les actes dénoncés et entendit les dépositions des témoins.

Le 16 août 1564, le roi Charles IX, accompagné d'une suite nombreuse, y compris quatre médecins parmi lesquels était le célèbre Miron, arrivait à Romans, puis visitait plusieurs châteaux des environs et revenait quatre jours après. Le 22, il allait coucher à Valence. Cette auguste visite, qui coûta à la ville, pour la nourriture et le personnel, une dépense de 158 livres le 17 août et de 173 le 21, valut à Antoine Guérin les félicitations du souverain et un peu plus tard sa nomination au poste qu'il ambitionnait. Il était bien d'ailleurs l'homme qui convenait pour être le régulateur de ces

1. Voir aux pièces justificatives.
2. *Idem.*

deux forces contraires qui bouleversaient l'indépendante population de Romans. Pour se faire une idée exacte des habitants de cette curieuse cité, il faut savoir que jadis le chapitre avait exercé des droits féodaux et, que peu à peu, ses excès ayant exaspéré les Romanais, ceux-ci étaient parvenus à s'affranchir d'une pareille tutelle et avaient obtenu le droit d'élire eux-mêmes leurs consuls.

Cette démocratique victoire au XIVe siècle avait été immortalisée par une singulière inscription, qui subsista au fronton du portail de l'Hôtel de Ville jusqu'en 1679 :

Moribus antiquis stat res Romana virisque. (Romans se gouverne par ses bonnes coutumes et ses bons citoyens.)[1]

Lorsque Pierre Guérin était venu s'établir en ce lieu, « républicanisé avant la lettre », pourrait-on dire, il s'était enthousiasmé en néophyte de la devise de son pays d'adoption, et plus tard il en avait catéchisé ses enfants. Antoine Guérin était donc le médiateur idéal, personnellement catholique mais très disposé à considérer d'un œil favorable la décision du Conseil accordant à M. Jonathas Vannier, ministre de l'Eglise réformée, à l'occasion de son prochain mariage, « une robe honnête et un logis à l'hôpital de Saint-Foy *dans l'appartement du dom recteur*, après y avoir fait les appropriations nécessaires ». Cette impartialité, poussée jusqu'à l'oubli des convictions personnelles, plaisait aux Romanais et, en 1566, dans l'Assemblée générale pour l'élection des nouveaux consuls, Antoine Guérin se fit applaudir en prononçant les paroles suivantes : — « Ne confiez de mandat qu'à des personnes idoines et expérimentées des affaires de la communauté, dépouillez-vous de toutes affections personnelles et ne vous arrêtez pas à la diversité de religion ; et ne mettez point les uns d'une et les autres d'autre religion sans avoir égard s'ils sont suffisants. Enfin, songez aux édits de pacification par lequel tous doivent être unis les uns les autres et n'être plus que frères et concitoyens. »

1. *Essai sur les monuments de Romans*, par Louis Vinay.

Répondant à cet appel de leur juge qu'ils estimaient profondément, les Romanais n'échangèrent plus que des sourires et ce fut à l'envi que, dans toutes les classes de la cité, chacun s'efforça de contribuer à panser les plaies qu'avaient déterminées les violences de quelques meneurs, trop facilement écoutés.

Le 15 mai, « les Pères Cordeliers réclament les reliquaires, joyaux, ornements et papiers qu'ils avaient placés durant les troubles dans la Maison consulaire ». Les nouveaux consuls leur répondent avec empressement qu'on aura pour eux « toute aide, faveur et assistance », mais ils ajoutent avec quelque embarras que l'argenterie a été convertie et utilisée, « par la contrainte et la mollesse des consuls qui étaient alors ». Pourtant Guérin, l'arbitre des dommages, leur fit promettre une indemnité[1]. Les corporations décidèrent alors que leurs excédents seraient employés à remettre la ville en état. Un peu plus tard, ce fut le tour de l'Abbaye de Bongouvert, société mi-sérieuse, mi-galante, qui prélevait d'office un impôt sur les dots et les mariages des veuves et qui consacra[2] ses revenus à la réédification de Hôtel de Ville; car ce monument, faute d'entretien au milieu de tant de troubles, était tombé en ruines dans la nuit de Noël 1564[3]. La cité retrouvait sa respiration régulière et les hommes d'ordre et de bonne volonté

1. Cette indemnité de 1.000 livres pour l'argenterie ne fut d'ailleurs payée qu'en 1611.

2. L'abbaye de Malgouvert, Maugouvert, Bongouvert était, d'après M. le Dr Ulysse Chevalier, une société assez difficile à définir : à la fois religieuse et galante, bienfaisante et joyeuse, en tout cas plus sérieuse qu'on ne l'a cru. Elle dotait des jeunes filles, venait au secours des couvents, payait le prédicateur de carême et, avec ses violons et ses tambours, donnait des aubades aux autorités et aux nouveaux mariés et faisait danser ses novices au bal des chambrières... Composée des plus notables de la ville, cette société dépendait des consuls qui nommaient l'Abbé et recevaient ses comptes; les curés la favorisaient. Elle percevait un tribu de deux pour cent sur les veurchères (dots) des veuves qui se remariaient. Ce revenu, que l'on se proposait de mettre à l'enchère, s'éleva en 1605 à 562 livres 11 sols pour 75 mariages taxés. L'abbaye de Bongouvert fut supprimée en 1671.

3. *Essai sur les monuments de Romans*, par L. Vinay.

reprenaient confiance. Malheureusement le feu couvait toujours en maints pays de France et notamment à la Cour. Au mois de septembre (1567), Coligny et Condé essayèrent d'enlever le Roi à Meaux; puis, n'ayant pas réussi, firent appel à l'Angleterre et à l'Allemagne et ouvrirent encore une fois l'ère des hostilités. Romans fut menacé de nouveaux troubles. Alors M. de Gordes, lieutenant pour le Roi en Dauphiné, fit mettre une garnison dans la ville et donna « quarante hommes à monsieur Maître Antoine Guérin pour lui prêter main-forte, et cela ne s'étant pas trouvé suffisant pour contenir les séditieux dans leur devoir, on lui fit, par commandement dudit seigneur, quatre-vingts hommes sous huit dizenaires ».

Une telle marque de confiance de la part du représentant du Roi parut à tous infiniment flatteuse pour le juge-mage, et cette garde imposante augmenta considérablement le prestige de ses fonctions. Seuls les protestants trouvèrent matière à récriminer, car on avait établi une liste de toutes les personnes appartenant à la religion réformée et l'on taxa chacune d'elles à trois testons[1] « pour l'entretien de la garnison qu'on était contraint de tenir dans Romans pour leur sujet. »

Cependant, grâce aux forces dont il disposait, Antoine Guérin put maintenir l'ordre et faire renouveler par l'Assemblée de « Messieurs de la ville » le serment d'observer l'union, la concorde et la fraternité les uns envers les autres. Sa personne semblait constituer pour les deux partis une garantie d'équité, dont chacun se contentait.

Mais, dans ce pays d'extraordinaire indépendance démocratique, il allait surgir de l'ombre certains personnages et certains groupements sur lesquels nul ne comptait et qui devaient fournir à Antoine Guérin l'occasion de déployer toute son habileté et aussi toute son énergie.

1. Ancienne monnaie d'argent que l'on cessa de fabriquer sous Henri III. Elle tirait son nom de l'effigie qui représentait la « teste » du roi. — Le teston valait dix sous tournois. Si l'on tient compte de la valeur de l'argent à cette époque, c'était deux francs de notre monnaie actuelle.

CHAPITRE III

Les paysans s'assemblent, achètent des armes et s'organisent. — Ils courent sus a tous les gens de guerre. — Le parti des vilains, guidé par la corporation des Drapiers de Romans, choisit un chef nommé Pommier. — Celui-ci veut jouer au tyran, mais Antoine Guérin lui tient tête. — Catherine de Médicis passe a Romans. — Son entrevue singulière avec Pommier. — Discours d'Antoine Guérin. — Ses habiles manœuvres pour préparer le parti des hommes d'ordre. — Organisation du premier « reynage », bientôt suivi d'un autre, plus solennel. — Le bal costumé. — L'attaque des vilains. — Les amis d'Antoine Guérin prennent l'offensive et tuent Pommier. — Heureuse panique qui éloigne neuf cents paysans. — Exécution des meneurs et pacification définitive de la ville.

Malgré l'édit de pacification dont la majorité des Français attendaient pourtant un heureux effet, les guerres de religion se succédèrent furieusement, répercutant de trêve en trêve comme un vilain cri de haine dans l'écho de l'Histoire. En Dauphiné, Lesdiguière, l'habile et redoutable petit partisan devenu grand capitaine, donnait le branle aux protestants; Maugiron, lieutenant général du Roi dans la province, tenait la campagne contre lui. Tandis que huguenots et papistes se disputaient les places fortes et saccageaient les campagnes, voici ce qui se passa au commencement de l'année 1579 dans le voisinage de Romans.

Les habitants de Chantemerle et ceux de Marsas s'assemblèrent au mois de janvier, sous couleur d'un « reynage ». Cette fête populaire, qui était de tradition, consistait en des joutes dont le vainqueur était proclamé *Roi*[1] *de la Jeunesse* et

1. D'où le mot *reynage* ou *regnage*, car on le trouve écrit des deux façons.

commandait à celle-ci jusqu'à la fête suivante. Ici le reynage ne fut qu'un prétexte pour arriver à réunir nombre d'individus de mauvaise vie de tous les villages voisins et à constituer une ligue de gens du tiers-état afin de courir « sus aux gens de guerre », de quelque parti qu'ils fussent ; car ceux-ci, « tant de pied que de cheval, passant et repassant au dit pays, y avaient commis une infinité d'extorsions et d'excès ».

Aussi les villageois vinrent-ils de six lieues à la ronde pour prendre part au reynage « et ils commencèrent à se munir d'armes par le moyen d'un forgeron ou d'un quincaillier de Forêts qui en apportait en quantité ».

Bientôt ce « syndicat de défense des agriculteurs » fut prêt à fonctionner. Son organisation était fort simple. L'appel des membres adhérents devait se faire par le tocsin ou bien, faute de cloches, par le son des cornets de bois dont les Suisses se servaient dans les combats. Les paysans commandèrent d'ailleurs trois cents de ces instruments, afin que chaque groupe en fût amplement muni.

Au premier signal, tous les hommes valides devaient courir en armes à l'endroit indiqué. Quant au signe de ralliement, les vilains décidèrent en hommes simplistes et avisés de faire le contraire des autres ligues et d'enlever le cordon de leur chapeau, sûrs ainsi de se reconnaître infiniment mieux en supprimant quelque chose de leur accoutrement plutôt qu'en surchargeant celui-ci.

Peu de temps après, afin de se faire la main, ils s'essayèrent sur le gouverneur d'Embrun, Jean de Bourrelon, qui se rendait en Flandre. Au moment où ce gentilhomme passait avec sa suite près de Marsas, il entendit sonner le tocsin. Aussitôt dans la campagne les cornets à bouquin se répondirent. Jean de Bourrelen, très intrigué, s'enquit de la cause de tout ce bruit. On lui répondit en l'attaquant à l'improviste et en lui tuant des hommes et des chevaux. Il n'eut que le temps de se réfugier dans le château de Jarcieu, appartenant à Mme d'Anjou, puis de battre en retraite précipitamment dès que les alentours parurent dégarnis

de patrouilles. Telles furent les premiers exploits des « vilains ».

« Quelques jours après, raconte Antoine Guérin[1], la compagnie de Monsieur le grand prieur de France[2], passant par lesdits quartiers, ne se sut garantir d'être pourchassée par les paysans nonobstant toutes les honnêtetés desquelles les gentilshommes de ladite compagnie pussent user envers eux et promesse de payer au double ce qu'ils prendraient; et furent contraints de s'écarter au loin par chemins obliques, endurant par ce moyen plusieurs menaces et opprobres. »

Ces attaques étant demeurées impunies par négligence plutôt que par timidité, le mouvement prit de l'extension et bientôt le parti des vilains, qu'il eût été facile d'écraser dans l'œuf, devint redoutable. Ces paysans s'étaient juré d'empêcher la guerre, et aveuglément, mécaniquement pourrait-on dire, ils tenaient leur serment en poursuivant tous ceux dont l'accoutrement indiquait le métier militaire. Ils étaient les « antimilitaristes » de leur époque et, par une ironie singulière des nécessités, ils l'étaient à main armée. Mais il faut remarquer que cette lutte contre la guerre n'avait rien de commun avec l'antimilitarisme actuel. Au XVIe siècle, les cultivateurs ne connaissaient que le terroir et point la Patrie. Cette idée d'une nation soumise aux mêmes lois, exigeant pour sa richesse et sa conservation l'intégrité de son territoire, n'aurait pu pénétrer dans le cerveau des paysans qui voyaient tout simplement des seigneurs et leurs hommes d'armes s'entrechoquer au grand détriment des récoltes. On piétinait leur pain sans compensation; ils se révoltaient et tuaient les dévastateurs. Cela semblait si logique aux cerveaux frustes des campagnards et si avantageux aux esprits

1. Relation de ce qui se passa à Romans en 1579 et 1580. Bibl. nat. Ms^es F. 3319. Quoique ce document ne soit pas signé, nous le répétons, il ne saurait être attribué qu'à Antoine Guérin.

2. Gouverneur de Provence, fils naturel d'Henri II, tué par Altoviti. Note de M. J. Roman.

plus ouverts des mauvais ouvriers de la ville qu'en peu de temps les nouveaux ligués se comptèrent par milliers.

Arrivés à ce point, il leur fallait un chef et l'on prit prétexte d'une fête annuelle de Romans pour procéder à cette importante élection.

Le 3 février 1579, les drapiers[1] s'assemblèrent solennellement selon leur coutume en l'honneur de leur patron saint Blaise. Ils firent une revue en armes et élurent un capitaine et un enseigne selon l'usage. Puis ils procédèrent à la nomination d'un chef suprême, « pas tant pour eux seuls, déclarèrent-ils, que pour soutenir la cause du peuple afin d'obtenir le repos et le soulagement de celui-ci ».

Beaucoup de braves gens, qui voyaient seulement la façade, applaudirent à de si généreux projets. « C'eût été fort bon, observe le juge Guérin, si les effets eussent correspondu aux propositions. »

On verra qu'il n'en fut point ainsi. Toujours est-il que les groupes démocratiques, assemblés en grand nombre, élurent un nommé Jean Serve, dit Le Pommier. Antoine Guérin trace de cet individu un portrait qui pourrait s'appliquer à certains démagogues modernes. « C'était, écrit-il, un homme d'aussi mauvaise façon et grossier qu'ils eussent su choisir, propre toutefois pour lui faire porter la marotte et lui faire exécuter ce que les entrepreneurs avaient en intention, d'autant qu'il n'eût rien su faire de lui et de son intention ; et ils le repaissaient d'une vaine espérance de le faire grand.[2] »

1. Cette corporation était certainement la plus importante de la ville et son commerce avait une extension considérable. Pour en juger, il suffit de savoir que les draps de Romans servaient en Asie de monnaie pour les échanges. D'ailleurs, si la peste sévit à plusieurs reprises en Dauphiné, c'est que le fléau était importé des pays orientaux avec lesquels les Romanais faisaient un grand trafic.

2. Il est bon de se rappeler que Guérin fut l'ennemi de Pommier et qu'ainsi ce portrait fut tracé par une plume peu indulgente. Pommier avait pris sans doute les mauvaises manières des gens qu'il recherchait, mais ses alliances de famille prouvaient qu'il sortait d'un milieu de bon aloi. On peut admettre du reste que, s'il fut ambitieux, son idée première était

Malgré ses tendances démocratiques, Pommier qui était lui-même marchand drapier, s'était allié par deux mariages successifs à de très honorables familles de Romans : les Thomé et les Loyron; et ses goûts militaires lui avaient valu de recevoir en 1575 un coup d'arquebuse dans une rencontre avec les huguenots. Mais son ambition et sa vanité ne trouvant point à se satisfaire parmi les commerçants de sa catégorie, il était descendu vers le peuple, la main tendue et largement ouverte. Sa faconde et son aplomb l'avaient fait prendre pour un tribun de génie, et sa blessure avait provoqué l'illusion qu'il était un grand capitaine !... Il n'en fallait pas davantage aux meneurs cachés pour faire de l'élu de la foule un personnage de premier plan. Pommier fut d'ailleurs immédiatement convaincu de son importance. Dès le lendemain de sa nomination, il se constitua une sorte de garde du corps et, accompagné de cette troupe de gens de rien, il s'ingéra de force dans l'administration de la cité, fit renouveler le conseil et prétendit venir à tout instant à l'Hôtel de Ville discuter avec les consuls. Mais Antoine Guérin, que les rodomontades de Pommier n'intimidaient pas, commença par exiger que le peuple désignât un délégué pour prendre la parole au nom de ses mandataires et il interdit pour le bon ordre que tout autre personne se permît d'intervenir publiquement. Les électeurs désignèrent Robert Brunat — encore un drapier — « d'esprit gaillard », point mauvais homme, mais qui se laissa entraîner comme tant d'autres à flatter les passions auxquelles il devait sa prépondérance.

Pourtant, du côté de la ville, Pommier se tenait tranquille, car il sentait en face de lui dans le juge Guérin un personnage qui lui imposait d'abord et dont il sentait ensuite que

généreuse. Il cherchait à affranchir le peuple des exactions dont celui-ci était parfois la victime de la part des classes dirigeantes. Seulement, comme il arrive aux « médiocres », il fut débordé par les événements et entraîné de concessions en concessions jusqu'aux expédients honteux et criminels.

l'influence valait bien la sienne. Il se rattrappa sur l'extérieur en déchaînant ses bandes contre les troupes de Maugiron qui se retiraient de Valence, chassées par les mutins. Ces malheureuses compagnies, qui comptaient faire confortablement étape à Romans, durent passer au large sans obtenir même l'autorisation de se rafraîchir ni de faire boire leurs chevaux.

Au début, les soldats avaient fait mine de vouloir s'arrêter malgré tout, mais en un instant la campagne environnante avait retenti du bruit du tocsin et des rugissements des cornets, et les officiers effarés s'étaient alors empressés de s'écarter. Puis, ils s'étaient partagés en plusieurs pelotons afin de dépister ceux qui voulaient les poursuivre.

En réalité, Pommier disposait d'une force considérable, merveilleusement organisée et il pouvait dire avec orgueil que « son appel faisait sortir de terre quatorze mille hommes ». Devant une pareille puissance les partis opposés ne devaient pas rester indifférents. Ce furent les protestants qui tentèrent les premiers de se rapprocher du démagogue, dont les déclarations concordaient assez bien avec leurs idées avancées. Un sieur La Prade, commandant à Châteaudouble, fut chargé des négociations. Il connaissait la vanité de Pommier. Ce fut par là qu'il le prit, en lui promettant une situation prépondérante, digne de sa valeur.

L'affaire marchait à souhait, mais des paysans de la troupe du drapier, se souvenant des massacres dont La Prade avait été l'auteur et dont leurs proches avaient pâti, se refusèrent à suivre leur chef. Celui-ci, pris de peur comme un sot et craignant de perdre l'appui de ses meilleurs affidés, se retourna contre son futur allié et lui prépara des embûches. Mais La Prade, avisé, le devança et lui massacra plus de cent personnes, parmi lesquelles des femmes et des enfants.

Les vilains, furieux, assiégèrent alors Châteaudouble. Mais ils s'y seraient usé les ongles et les dents si Maugiron, se faisant aimable à son tour, ne leur avait envoyé des troupes pour les soutenir et surtout des vivres pour les nourrir, car

ces grands enfants n'avaient emporté que leurs bissacs, comptant sans doute sur la générosité de leurs idées pour emplir leur ventre.

En fin de compte, grâce à l'intervention des troupes catholiques, La Prade dut livrer le château. Les vilains rentrèrent alors à Romans, « enflés de gloire », s'arrogeant tout le succès de l'affaire, comme aussi le droit de retenir sous leur garde l'artillerie de la ville qui se composait de deux canons...

Dans les mouvements populaires qui parsèment l'Histoire, on retrouve toujours trois éléments : le sublime, le cruel et le comique, qui permettent aux écrivains des diverses opinions d'exalter, de flétrir ou de ridiculiser ces actes d'êtres simples chez lesquels le groupement, en éveillant l'idée de force, détermine l'illusion de la souveraineté. Mais ce qui caractérise l'état d'esprit des divers partis du XVIe siècle, c'est que tous se recommandaient du Roi. Chacun prétendait agir pour le plus grand bien de l'autorité et des intentions du souverain, soi-disant mises en péril par les autres ligues.

Les vilains eux-mêmes ne se montraient si zélés que parce que derrière leurs revendications immédiates ils imaginaient la figure royale, tendant ses intelligents désirs vers le même but que poursuivaient leurs forces aveugles.

Les meneurs, qui ont su de tout temps exploiter la crédulité de leur clientèle, usaient alors de l'influence du mot *Roi*, comme ils usèrent, à d'autres époques, des mots correspondant à l'engouement contemporain.

Aussi, lorsque l'on apprit que la Reine mère allait passer deux jours à Romans, il y eut parmi les diverses ligues un moment d'inquiétude. Nul n'ignorait l'influence de l'intelligente princesse et l'on se demandait si d'un mot elle n'allait pas ruiner le prestige de certains groupes.

En fait, Catherine de Médicis ne venait en Dauphiné « que pour y faire recevoir la paix de Poitiers, que les protestants acceptaient avec répugnance, et pour contraindre le

maréchal de Bellegarde à restituer au Roi le marquisat de Saluces dont il s'était emparé ».

Voici comment elle-même raconte son expédition : « Je suis venue, écrivait-elle à son fils, coucher en ce lieu de Romans d'où ceux de la ville sont venus au-devant de moi, ce que n'avaient pas fait au moins les gens de guerre de Valence[1]...

« Ceux de cette ville de Romans sont venus au-devant de moi en bon nombre et bien armés ; leur capitaine appelé Pommier, qui est un marchand drapier, m'a fait bien sommaire harangue de ma bien venue, et j'ai remis à parler demain à tous ceux de cette ville ensemble, y séjournant pour ce qu'il est dimanche. Aussi je serai bien aise de parler à lui. Cependant je vous dirai que ledict Pommier a si grand crédit et autorité parmi ces ligues qu'au moindre mot qu'il dit il fait marcher tous ceux de cette ville et des environs[2]. »

Ainsi la Reine elle-même allait se trouver obligée d'user de diplomatie avec le chef des vilains, cet homme qui exerçait la charge de commandant de la ville *sans l'autorisation du Roi*.

L'entrevue d'ailleurs ne manqua pas d'originalité. Il y eut une première audience le matin, et quand Pommier se trouva en présence de la Reine, comme il demeurait debout avec beaucoup d'outrecuidance, plusieurs gentilshommes crièrent : « A genoux ! » Mais il feignit de ne pas comprendre, et lorsque la Reine lui demanda qui l'avait investi de ses fonctions, il répondit assez rudement que « le peuple l'avait élu, non contre le service de Sa Majesté, mais pour la conservation du *pauvre peuple* et pour poursuivre ses justes remontrances, contenues dans ses cahiers ».

Après lui vint Antoine Guérin, qui adressa un discours à

1. En réalité les ligues avaient hésité à faire cette démonstration, et puis, chacune ayant pensé qu'un tel manque d'égards serait en contradiction avec la prétendue fidélité au Roi dont on parlait tant, tout le monde s'était ravisé.

2. *Revue des Soc. sav. des départ.* 1863, t. s. p. 255.

Sa Majesté et lui rendit compte des derniers événements.

Catherine de Médicis déclara qu'elle prierait le Roi son fils de vouloir bien pardonner aux habitants de Romans de s'être élevés contre lui, pourvu qu'à l'avenir ils fussent plus sages, ajoutant que s'il en était autrement, le roi de France saurait bien les faire châtier et leur imposer leurs devoirs.

Antoine Guérin, comprenant à qui s'adressaient ces menaces, saisit l'occasion pour entamer avec la Reine un rapide colloque dont la répercussion fut considérable, à tel point que, s'il eût été concerté d'avance, il n'aurait pu se dérouler en termes plus opportuns.

Ce serait enlever toute saveur à cet incident que de changer un mot à la relation qu'en fit Guérin lui-même.

« Madame, il y a tant de gens de bien en cette ville qui ne sont en rien consentants en cette élévation [1], qu'ils voudraient bien supplier Votre Majesté qu'advenant une punition, il n'y fussent compris, déclarant qu'il ne tient qu'à eux que Sa Majesté et sa Justice ne soient reconnus, comme vrais sujets doivent reconnaître leur Roi et prince souverain ».

A quoi Sa Majesté répondit :

« Quand l'on veut faire une punition d'une ville ou d'un lieu rebelle, on ne va pas choisir ceux qui sont cause du mal, car l'on punit tous sans en faire différence ; tellement que le plus souvent les bons pâtissent pour les mauvais. »

A quoi répliquant, le juge dit :

« Madame, nous vous supplions donc de nous commander ce que nous avons à faire pour éviter la dite punition. »

Lors, Sa Majesté répondit :

« Pour éviter tout cela, il faut que les gens de bien se rendent les maîtres. Il n'est pas raisonnable que pour une vingtaine ou une trentaine de séditieux, qu'il y a en cette ville, tout le reste des gens de bien en endurent. »

Ces paroles, proférées de la bouche de Sa Majesté avec une commisération qu'elle montrait avoir des gens de bien de

1. Celle de Pommier, évidemment.

ladite ville, donnèrent je ne sais quel cœur aux assistants, que de là en avant ils commencèrent de penser à leurs affaires et chasser la trop grande crainte qu'ils avaient eue jusques lors de communiquer les uns avec les autres, avec propos délibéré de ne plus tant endurer comme ils avaient fait auparavant[1].

Et bientôt ils allaient prouver qu'une parole de reine, placée à propos, peut avoir un effet salutaire.

Cependant Catherine de Médicis ne voulut point en rester là avec le chef des vilains, et l'après-midi elle convoqua de nouveau les principaux fonctionnaires. Quand ils furent assemblés, elle adressa publiquement à Pommier de sévères remontrances et l'engagea à se rendre digne de la grâce qu'elle lui faisait en lui pardonnant ses fautes. Puis elle lui enjoignit de faire cesser tous les actes sinistres qui se commettaient, faute de quoi « elle le ferait châtier de telle façon qu'il servirait d'exemple à tous ceux qui viendraient après lui, qui voudraient entreprendre de telles choses ».

Cette fois, Pommier subit l'ascendant du prestige royal. Il sentit peser sur son orgueil une volonté puissante, et dans les yeux de l'habile italienne il aperçut la lueur fatale qui lui promettait un avenir semé d'embûches. Alors, perdant son assurance, il balbutia qu'il avait fait le matin une promesse à M. de Maugiron, qu'il la tiendrait et qu'on ne le verrait plus jamais « se mêler de telles choses ».

Mais l'intimidation de Pommier avait donné quelque courage à ses ennemis, et à cet instant un citoyen de la ville se jeta aux genoux de Sa Majesté et lui dit :

« Madame, ce matin ce Pommier a déclaré qu'il avait été élu chef par le tiers-état de ce pays. Je vous porte assurance de plus de vingt-mille personnes, gens de bien du tiers-état, qu'il n'a jamais été nommé ni élu par eux et qu'ils ne sont en rien consentants de ses menées et méchancetés, et au contraire, vous demandent et requièrent que justice de lui et de ses complices et fauteurs en soit faite. »

1. *La guerre des paysans*. Manuscrit attribué à Guérin lui-même.

Il est difficile de ne pas voir dans cette intervention inopinée d'un simple citoyen la main habile d'Antoine Guérin. L'occasion était unique pour assurer dans l'avenir l'impunité à ceux qui emploieraient la force pour se débarrasser de ce démagogue, dont l'autorité, sous prétexte d'alléger le peuple, était devenue elle-même une tyrannie.

Catherine de Médicis, désireuse d'apaiser momentanément les colères, sans doute afin de ne pas éveiller les défiances répondit :

— « Je m'assure que les gens de bien et bons serviteurs du Roi ne l'ont pas élu et ne prêtent consentement à tout ceci, mais il a promis qu'ils seront tous sages dorénavant[1]. »

En réalité, la Reine ne se faisait aucune illusion sur les promesses de Pommier et de sa bande, à tel point qu'elle donna ordre à M. de Maugiron d'enlever l'artillerie et de la transporter à Lyon, « ce qui humilia profondément les gens de bien, tout en les rassurant ».

Mais à peine la hautaine et imposante figure de Catherine de Médicis eut-elle disparu de l'horizon de Romans que les fauteurs de désordre reprirent toute leur assurance et que Pommier oublia des serments arrachés,. pensait-il, grâce à un trouble momentané qui leur enlevait toute valeur.

Lorsque revint la Saint-Blaise, en 1580, les drapiers triomphants et unis aux vilains donnèrent à leur fête un éclat particulier. Le peuple ayant été invité à se mettre en armes, plus de six cents hommes parfaitement équipés se réunirent, et Pommier, après en avoir passé la revue, défila solennellement à cheval dans les rues de la ville à la tête de ses troupes.

Puis il y eut un grand « reynage » dans lequel les plus habiles coururent un mouton [2].

1. Toutes ces paroles furent notées par un témoin et, étant donnée l'authenticite du document sus indiqué, nous pouvons les tenir pour exactes.

2. C'était un concours, composé de diverses joutes, dans lequel le prix décerné au vainqueur était un mouton. Notes de M le Dr Ulysse Chevalier et aussi de J. Roman.

Ces réjouissances furent l'occasion de nombreux désordres : les invectives et les menaces ne furent point ménagées aux gens de bien, et Pommier déclara publiquement « qu'il n'y avait homme en Dauphiné qui lui pût commander ».

Alors les notables se décidèrent à agir et bien des indices témoignent que toute l'organisation de leur complot fut l'œuvre d'Antoine Guérin.

La prudence commandait, sous peine de défaite, de ne point heurter de front l'orgueilleux Pommier. Il fallait avant tout préparer l'opinion publique. Or, Guérin avait déjà sous la main l'homme qui lui fallait pour faire échec à son adversaire. C'était un soldat de la ville, nommé La Roche, compagnon de jeunesse de Pommier et l'un de ses partisans au début. Lorsque le chef des vilains, fondant ses droits sur sa force, en « primaire » qu'il était, avait ouvert l'ère des violences haineuses et des pillages éhontés, La Roche avait déclaré que de pareilles entreprises lui répugnaient. Il avait ajouté que, si les séditieux continuaient, il y en aurait tant de pendus « que les rues en pueraient! »... Pommier eut sans doute la vision désagréable de son propre corps se balançant à quelques pieds en l'air au milieu d'exhalaisons repoussantes, car il goûta peu la plaisanterie et conçut aussitôt une profonde rancune contre l'homme qui risquait, par de semblables propos, d'intimider certains de ses affidés. Cette dernière considération le porta même à tâcher de faire assassiner La Roche, car il n'osait s'y risquer lui-même et c'est en quoi son caractère de chef de bande nous paraît fort amoindri. L'entreprise échoua d'ailleurs, grâce aux partisans que La Roche avait su se faire et qui étaient assez nombreux. Mais chacun à Romans comprit qu'un jour ou l'autre le conflit entre les deux hommes deviendrait tragique. Ce fut à ce moment que Guérin offrit à La Roche « de lui prêter secrètement l'épaule », et l'on se mit aussitôt à l'œuvre afin de se ménager les moyens de se réunir sans éveiller les soupçons. Le meilleur prétexte, comme toujours, parut être celui

d'une réjouissance et, par excès de prudence, ce fut un petit groupe de la porte Jacquemart qui se chargea du prélude.

Peu de temps avant les jours gras, les habitants du « quartier haut » annoncèrent qu'ils allaient « courir un coq [1] »

1. Nous avons cherché vainement à connaître les règles qui présidaient à ces sortes de joutes. Courir un mouton, un coq, une perdrix consistait-il à lâcher un de ces animaux et à tâcher de s'en emparer ? Ou bien fallait-il essayer de le tuer en tirant dessus ? En ce cas, nous tombons dans le jeu du « papegai », et nous savons qu'il existait à Romans une société spéciale de l'arquebuse, parfaitement différente des autres. En effet, lorsque les courses au mouton et à la perdrix furent supprimées en 1580, précisément à la suite des désordres que l'on va lire, le tir du papegai continua à être seul autorisé. A l'appui du concours par le tir, nous n'avons trouvé qu'une seule indication : à Gap, le jour de la Saint-Jean les assemblées se livrent au « jeu du coq », qui consiste à attacher un de ces oiseaux à un piquet un peu élevé et à essayer de le tuer à coups de pierres, à une distance de vingt-cinq pas. Les concurrents viennent successivement essayer leur adresse et le coq appartient à celui qui, le premier, l'étend mort sans que la pierre ait d'abord touché terre. Comme l'oiseau est préalablement enivré, il s'agite beaucoup et ainsi le jeu ne manque pas de difficulté. Mais il nous semble évident que la description de cet amusement villageois et très primitif ne saurait s'appliquer aux « reynages » de Romans, pour lesquels la ville entière s'assemblait afin de se passionner au spectacle des joutes. Nous préférons donc à toute autre l'explication sommaire que donnent M. le Dr Ulysse Chevalier et M. J. Roman, et nous admettrons que le mouton, le coq ou la perdrix étaient le prix d'une joute dans laquelle ces animaux ne figuraient pas. Pour appuyer cette opinion nous avons aussi celle de Viollet-Le-Duc qui écrit dans son *Histoire du mobilier* (5e partie) : « Le prix du tournoi était un joyau, *un oiseau* et quelquefois un baiser. »

Dans un roman du XIIIe siècle de Morangis de Porlesquez, publié par Michelaut, on lit aussi :

Cui l'ounars parra avenir
De vainsere le tournoiement
Si emportera quitement
Un cygne qui el pré sera ;
Et si vouz di qu'il baisera
La pucelle de Landemore
Qui n'est mie laide ne more.

Quant à l'espèce même de la joute, nous avons tout lieu de supposer que celle-ci se composait d'épreuves successives de force et d'adresse, telles que courses de bagues à cheval et assauts avec des armes spéciales de tournoi. Car nous savons que des compagnies bourgeoises avaient été établies en Dauphiné, ayant *pour objet d'exciter les habitants des villes et des bourgs à s'exercer aux armes.* Il ne faut donc pas s'imaginer que les grands seigneurs détenaient le monopole des joutes de chevalerie.

entre eux. Le vainqueur de ce « reynage » fut un jeune homme nommé Laigle, qui commença aussitôt à fêter joyeusement son avènement dans des festins et des bals, où l'on ne parla que de plaisirs de toutes sortes. Pommier, renseigné, n'y put rien découvrir d'inquiétant.

Peu de jours après, exactement le 9 février 1580, plusieurs notables s'étant rencontrés par un hasard dont on aperçoit les causes, la conversation porta naturellement sur la fête récente et l'idée vint à ces personnes, soi-disant tout à coup, de faire à leur tour un grand « reynage », puisqu'un seul quartier de la ville avait eu cet avantage. Immédiatement on convint de constituer un groupe d'organisation et, pour se compter, les adhérents se distribuèrent séance tenante des billets numérotés qu'ils mirent à leur chapeau.

Or, les espions de Pommier veillaient et celui-ci, averti de cette singulière distribution de papiers, arriva soupçonneux sur la place, suivi de plusieurs de ses amis. Il se trouva en face d'une soixantaine de personnes qui causaient avec animation, et son étonnement fut grand quand il se rendit compte que la discussion roulait uniquement sur la préparation d'un « reynage ». Rassuré, il s'éloignait, quand un de ses complices lui reprocha son aveuglement et, jurant le nom de Dieu, s'écria :

— « C'est trop attendre ! S'ils se reconnaissent un coup, nous sommes perdus. Voulez-vous que je donne dessus ? »

Déjà il tirait son épée, mais Pommier, convaincu qu'il ne s'agissait réellement que d'une fête, le prit par la manche et l'emmena. Le jeudi suivant, la grande joute eut lieu et ce fut précisément La Roche qui en sortit vainqueur et s'entendit proclamer *roi de la Perdrix.*

Alors les amis de Pommier ne doutèrent plus du complot et engagèrent leur chef à interdire la suite du « reynage ».

Il y avait dans beaucoup de villes quantité de jeunes hommes de petite noblesse, de bonne bourgeoisie ou même simplement des écuyers qui étaient en état de prendre part à des tournois à cheval et de les rendre fort intéressants.

Puis, comme Pommier hésitait, craignant de pousser ses adversaires à bout, les drapiers résolurent de faire courir un chapon aux laboureurs et aux gens *mécaniques*[1] de la ville.

Ceux-ci s'assemblèrent au nombre de deux cents, se promenèrent en armes, en affectant de faire beaucoup de bruit, et annoncèrent leur festin pour le lundi, qui était précisément le jour choisi par le roi de la Perdrix. Les meneurs comptaient susciter une querelle d'Allemands, et ils avaient décidé qu'à la faveur de la première dispute leurs bandes procéderaient à un massacre en règle de tous ceux dont ils sentaient la menace latente. Mais Antoine Guérin, dont la police était bien faite, avait pris ses mesures pour résister à l'attaque et en finir avec Pommier.

Ce qui donne à ces événements un caractère véritablement dramatique, c'est qu'en apparence la ville était tout à la joie ; on ne songeait qu'au plaisir, aux bals et aux ripailles ; et seuls quelques initiés, dissimulant leur impatience sous des masques de carnaval, attendaient le signal...

Du côté des vilains la courtoisie devenait excessive, ce qui était inquiétant, et du côté des bourgeois l'attitude n'était plus craintive, ce qui pouvait paraître encore plus grave.

Ainsi Pommier, rencontrant son ennemi La Roche sur la place, le convia gracieusement à son festin. Le roi de la Perdrix refusa. Il y eut encore quelques trembleurs qui désapprouvèrent cette attitude, mais leurs maigres voix ne trouvèrent point d'écho et les fêtes continuèrent à se dérouler selon l'usage.

Pour bien comprendre quel avantage offraient celles-ci dans le plan qui avait été élaboré, il faut en lire la description telle que Guérin l'a écrite.

Cette relation montre à quelle fiction parfaite d'une véritable cour en arrivaient, par simple amusement, ces gens dont

1. C'est-à-dire : aux ouvriers employés aux métiers et aux machines des diverses industries de Romans. Il est évident que le reynage en question ne pouvait consister en luttes à cheval. Il se réduisait sans doute à des luttes à pied et à des assauts de bâton fort en usage.

le commerce absorbait tous les instants le reste de l'année. Elle indique aussi combien le clergé, par une condescendance que nous trouverions aujourd'hui déplacée, se prêtait à la plaisanterie, en mettant les pompes religieuses à la disposition des souverains du Mardi gras.

« La joute était terminée le jeudi qui précédait le Mercredi des Cendres, et dès le lendemain vous n'auriez vu que courriers, ambassadeurs, maréchaux des logis et fourriers par la ville : les courriers porter des paquets, les ambassadeurs venir au logis du Roi et demander audience, les maréchaux des logis et fourriers marquer les portes des maisons, bref faire tout ce de quoi l'on pouvait se souvenir pour se donner du plaisir et en donner à ceux qui les voyaient ; le prévôt de l'Hôtel de Ville marcher par les rues avec ses archers, pour châtier ceux qui contreviendraient ses ordonnances, même à celles qu'il avait faites sur le taux des vivres[1]. »

Le dimanche, la fête continue par une autre farce. C'est le grand conseil du Roi qui est censé arriver dans la ville et qui s'assemble sur la place. Il est composé de présidents, conseillers, procureurs, greffiers, huissiers, solliciteurs et parties plaidantes. Le cortège va saluer Sa Majesté, et alors le roi de la Perdrix, avec une spirituelle audace, prononce un discours dont les plaisanteries s'appliquent tragiquement à la situation réelle de la ville. Aux gens de bien, il promet de les enrichir, et aux fauteurs de désordre, il déclare qu'il les fera pendre, puis il donne l'ordre à son prévôt de faire justice, afin que son peuple n'ait pas à se plaindre.

Enfin, raconte Pierre Guérin, le « lundi gras au matin, le roi de la Perdrix s'étant retiré en son logis aux Cordeliers, où le festin se faisait, part dudit lieu pour aller à la messe,

1. Voir aux pièces justificatives cette ordonnance qui constitue une des meilleures plaisanteries de ce jeu d'une monarchie de carnaval. Les articles les meilleurs sont cotés à des prix dérisoires, tandis que les plus vulgaires denrées, telles que le foin, l'avoine, sont évaluées à de grosses sommes.

accompagné de sa garde, qui était composée de quarante braves jeunes hommes, harquebousiers, morionnés et dits : corcellets, avec la pique, conduits par leurs chefs et membres[1] en fort bon équipage, de vingt suisses armés et équipés, faits exprès et beaux, des officiers de la couronne, de son Chancelier, Aumônier, Évêque, Archevêque et d'environ quatre-vingts des plus notables bourgeois, marchands et citoyens, qui n'auraient rien oublié de beau en leur logis pour se montrer à ce jour et faire honneur à leur Roi. Durant la messe la musique ne cessa ; ambassadeurs venaient de toutes parts. Même, de la part du Grand Turc arrivèrent quatre hommes habillés à la turque avec leurs turbans et cimeterres, et, après avoir baillé leurs lettres à Sa Majesté, s'assirent en terre sur un tapis velu qu'ils avaient fait porter expressément et y demeurèrent tant que la messe dura. Laquelle étant dite, Sa Majesté se retira en son logis. »

Mais voici que le cortège croise en chemin celui du « reynage » des artisans. L'ouvrier qui s'avançait en tête, monté sur un âne, était affublé de la robe du crieur de la confrérie du Saint-Esprit. Cette robe mi-rouge, mi-bleue était le costume de ceux qui accompagnaient les morts ; et le cavalier burlesque l'avait mise comme un audacieux symbole de l'événement du lendemain, c'est-à-dire du massacre que projetaient les bandes de Pommier. Du reste, pour mieux souligner l'allusion, plusieurs individus, parodiant le taux des vivres, se mirent à crier :

— « A quatre deniers la livre, la chair de chrétien ! »

C'était une grossière réponse au discours du roi de la Perdrix touchant les séditieux.

Pourtant, malgré ces provocations, les deux troupes passèrent sans en venir aux mains. L'après-midi, il y eut à l'Hôtel de Ville un grand bal auquel s'étaient rendues beau-

1. C'est-à-dire portant l'arquebuse et la pique, coiffés du morion ou casque sans visière et nommés corcellets, comme nous dirions aujourd'hui : cuirassiers, (note de J. Roman). Les *membres* de la compagnie sont les sous-officiers.

coup de dames et de demoiselles. A peine les danses étaient-elles commencées qu'il arriva des ambassadeurs de la part du roi du premier « reynage », qui était, on s'en souvient, un jeune homme appelé Laigle. Ces plénipotentiaires apportaient au roi de la Perdrix un cartel dans lequel le souverain de l'autre quartier se plaignait de ce que, passant sur les confins de son royaume, La Roche n'avait pas daigné le visiter ou l'inviter à son festin. Il assurait, jouant sur les mots, que « *l'aigle*, prenant son vol, saurait saisir la perdrix à son aire, même si elle se réfugiait derrière la *roche* »; mais il ajoutait que si son voisin voulait la paix, il lui offrait son amitié et son appui ainsi que celui de sa troupe. Le roi de la Perdrix répondit, comme bien l'on pense, dans le sens de la conciliation et il fut convenu que, pour sceller leur alliance les deux souverains se rencontreraient sur la place, une heure après, et courraient une bague, ce qui fut fait. Après quoi les deux troupes se réunirent pour continuer ensemble les réjouissances.

Il est inutile de faire observer avec quelle habileté toutes ces manœuvres avaient été conduites, afin de permettre aux hommes d'ordre de se réunir en *armes* sans éveiller la défiance de Pommier qui, dans tout autre cas, se fût déjà interposé violemment.

Cependant il fallait encore qu'une étincelle s'allumât pour qu'il fût possible d'agir, sans prendre le rôle odieux de provocateur. Et le bal continuait. Dans la soirée, il y eut de merveilleuses entrées de masques, entre autres celles de quatre rois avec une reine « si somptueusement habillée, écrit Guérin, que tout lui reluisait dessus ». Ce fut précisément de ces bijoux que jaillit l'étincelle désirée.

Pommier avait fixé le moment du massacre à six heures du matin, alors que les bourgeois fatigués seraient endormis dans leurs demeures. Mais quelques séditieux, voyant de si riches costumes et séduits par l'appât d'un butin qu'ils croyaient facile, se ruèrent sur une troupe de masques qui se rendaient au bal. Ceux-ci, bien préparés, dégainèrent, firent

tête et même repoussèrent leurs adversaires vers le pont. Là se trouvait un corps de garde, occupé par les soldats du juge-mage. Ceux-ci, au bruit, sortirent aussitôt et la bande des malandrins, terriblement étrillée, dut se sauver dans son quartier.

Immédiatement Guérin fit annoncer dans le bal que l'on se battait et que la troupe de Pommier voulait tout massacrer. Les femmes crièrent, s'évanouirent ; les hommes s'armèrent. Tout était prévu. Il se forma trois compagnies d'une quarantaine d'hommes chacune, et l'une d'elles, commandée par La Roche, alla droit au logis de Pommier que l'on trouva dehors, accompagné de huit ou de dix de ses complices. « Comme le roi de la Perdrix lui remontrait amicalement qu'il avait tort de les faire assaillir lorsqu'ils passaient leur temps, un jeune homme de ladite troupe, voyant qu'il arrivait gens à la file à Pommier et que, étant assemblés, ils pourraient faire beaucoup de mal, dit tout haut :

« C'est trop marchander! »

« Et s'approchant de Pommier, qui avait une hallebarde au poing, il lui donna un coup d'épieu au visage qui fut secondé de deux coups de pistolet et de quelques coups d'épée, ce qui mit une telle frayeur aux complices dudit Pommier, là présents, qu'ils commencèrent à fuir et sauter les uns par-dessus les murs avec des cordes qu'ils avaient préparées, les autres à la nage à travers l'Isère..... »

Catherine de Médicis savait mieux que les bourgeois de Romans quelle lâcheté se cachait derrière la façade de férocité des amis de Pommier.

Pourtant l'affaire n'était point terminée. L'alarme avait été donnée dans les environs, et l'on entendait au loin sonner le tocsin et retentir les beuglements des cornets. En ville, Guérin agissant au nom du Roi avait saisi les portes et posé des gardes dans les tours. D'autre part, les familles des hommes d'ordre s'étaient réunies sur la place qui leur servait ordinairement de promenade, et une troupe spéciale devait les protéger, tandis que de fortes patrouilles parcouraient les rues. L'un de ces détachements se heurta à des barricades

dans le quartier de Chapelier et dut tuer plusieurs rebelles pour s'emparer du passage.

A ce moment, les bourgeois coururent un grand danger, auquel ils n'échappèrent que par une de ces incompréhensibles paniques dont les plus habiles capitaines ne sauraient prévoir ni arrêter les effets, et qui constituent à la guerre un des aléas dont la main de Dieu peut seule disposer.

Une troupe de 900 paysans s'était avancée jusqu'à la porte de Chapelier, afin de rejoindre Pommier. Il avait été convenu que cette porte leur serait ouverte par des amis, et en effet, ils trouvèrent les serrures et les verrous rompus, mais personne pour les renseigner.

Hésitants, ils attendirent au dehors tandis qu'une vingtaine seulement pénétraient sous la porte et s'avançaient dans la première rue... Cette avant-garde allait appeler le reste de la troupe et c'en était fait des bourgeois de Romans, quand soudain eut lieu, non loin de là, l'attaque des barricades. Le cliquetis des armes, les cris des combattants clouèrent sur place les vilains, puis la peur les prit et ils revinrent sur leurs pas avec tant de désordre que les autres se sauvèrent dans toutes les directions, « tellement, dit Guérin, que s'il y eût eu vingt hommes de cheval en campagne ils eussent fait un vrai carnage ». Pendant ce temps, les barricades étaient enlevées et les hommes de La Roche atteignaient enfin la porte de Chapelier qu'ils fermaient tant bien que mal et munissaient d'un poste. Le reste de la ville était rentré dans l'ordre, et seule une troupe de séditieux tenait encore à la Porte de Clérieu. Antoine Guérin, qui se multipliait, arriva aussitôt, entouré de notables, et parlementa. Il demanda aux assiégés où ils voulaient en venir en se révoltant contre le Roi et contre la ville, et leur représenta le péril qu'ils couraient. Il y avait là des braves gens qui s'étaient fourvoyés, ne sachant trop à quoi on les entraînait. Les explications du juge les renseignèrent et ils se rendirent à la condition qu'ils auraient la vie sauve.

Le lendemain, Maugiron averti accourait de Grenoble

avec une bonne compagnie à cheval ; et quelques jours après, les gentilshommes du voisinage se réunissaient à Romans avec douze cents hommes. La ville était sauvée et tout compte fait, il n'y avait eu des deux côtés qu'une dizaine de morts et une trentaine de blessés. Quant au pillage que l'on pouvait redouter au milieu d'un si grand trouble, Guérin déclare qu'il « ne peut savoir qu'il ait été pris la valeur d'une épingle en toute la cité ».

A la fin de février, le Parlement de Grenoble envoya des magistrats qui jugèrent les prisonniers et firent procéder à de nouvelles arrestations. Les trois principaux meneurs étaient un nommé Brunat, appelé communément : le Chancelier de la ligue ; un boucher nommé La Fleur, président de la même ligue et enfin Pommier, commandant en chef. Les deux premiers furent pendus réellement, car ils étaient vivants. Pour Pommier, qui était condamné à la même peine, on commença par le déterrer, avec l'intention de l'accrocher aussi à une potence pour le bon exemple, mais son corps était dans un état de décomposition trop avancée et l'on se contenta de le pendre en effigie par les pieds, ce qui indiquait, paraît-il, une plus grande culpabilité que celle de ses acolytes.

Après les chefs, on s'occupa des simples affidés et l'on en pendit encore neuf autres en fait et dix-neuf en effigie, « au grand contentement de tous les gens de bien dudit pays », déclare le juge en terminant, avec la sérénité de l'homme qui a conscience d'avoir rendu service à ses concitoyens et qui pourtant n'en tire point vanité.

Mais si Antoine Guérin sut se montrer modeste, les Romanais ne l'en estimèrent que davantage et tinrent à le lui prouver. Le 8 mai 1580, Messieurs de la Ville votèrent solennellement à leur juge-mage une gratification de cinquante écus en récompense de ses services.

La somme peut sembler mince, mais les temps étaient durs et il faut voir dans cette délibération des conseillers de Romans beaucoup plus l'intention que le résultat. Du reste, l'effort des Romanais reconnaissants ne s'arrêta point

là. Ils firent raconter au Roi la conduite du juge en termes tels que des lettres de noblesse en faveur d'Antoine Guérin furent délivrées, le 3 octobre 1585, et enregistrées au Parlement de Grenoble, le 21 mars 1586[1]. Ainsi, grâce à d'heureuses circonstances et grâce aussi au caractère de ses membres, la famille des Guérin continuait à prospérer. Si l'ancien colporteur avait goûté avant de mourir la satisfaction de voir ses enfants pénétrer par la grande porte dans les carrières libérales, Antoine Guérin avait le bonheur d'être aidé dans ses fonctions par un fils digne de lui. Henri-Antoine Guérin était écuyer, docteur en droit et « conseiller de la ville de la première qualité ». Il avait épousé une fille de bonne famille, Suzanne Pélissier, dont il avait trois enfants — une fille et deux garçons — qui peuplaient, pour la plus grande joie de leur grand-père, la vaste maison que celui-ci s'était fait construire[2].

Enfin, au fronton de la porte de sa belle demeure qui marquait sa richesse, le juge-mage avait fait sculpter l'écusson qui devait demeurer celui de la famille de Tencin et qui, par un calembourg un peu naïf, rappelait l'objet principal de sa gloire. En effet, ses armoiries portaient :

D'or, à un *pommier arraché* de sinople, au chef de gueule, chargé d'une étoile d'or, côtoyée de deux bezans d'argent[3]. La famille des Guérin avait donc franchi l'étape sociale la plus difficile, et désormais ses membres pouvaient songer avec orgueil qu'ils faisaient partie de l'élite de leur pays.

1. Elles furent confirmées par Henri IV, le 31 mai 1602, en faveur de Henri Guérin, fils d'Antoine, ainsi qu'il résulte d'une note que M. Prudhomme, archiviste de l'Isère, déclare tenir de l'obligeance de M. Ganduel. Note pour servir à l'histoire de Mme de Tencin et de sa famille. Allier, frères, Grenoble 1905.

2. En un endroit qui fut appelé depuis impasse Cogne.

3. Bibl. nat. P O. 1428 et Dossiers bleus 337.

CHAPITRE IV

Le vieux juge Guérin soupçonne le comte de La Roche. — Celui-ci l'envoie en exil après avoir refusé de rendre la forteresse malgré l'ordre du Roi. — Mort d'Antoine Guérin. — Son fils Henri-Antoine le remplace. — Saint-Ferréol dévoile le complot du comte de La Roche. — Siège et prise de la citadelle. — Confirmation des lettres de noblesse des Guérin par Henri IV. — François Guérin achète une charge de conseiller au Parlement de Grenoble. — Comment la terre de Tencin fut acquise. — La vérité sur cette terre qui n'était point celle du chateau de Tencin. — Acquisition du chateau de La Tour. — Le frère de François Guérin, Aymar, devenu jésuite part pour l'Éthiopie. — Ses aventures singulières. — Sa mort. — Les fils de François Guérin, connus sous le nom de Messieurs les présidents-frères. — L'aîné, Antoine, épouse Louise de Buffevent et en a cinq enfants. — Il fait entrer son fils cadet, Pierre, dans les ordres, et sa plus jeune fille, Alexandrine, au monastère de Montfleury.

Il y a sur le bord de la mer ou le long des rivières, des hommes qui semblent prédestinés à tous les sauvetages. On rencontre également dans l'histoire des familles sur lesquelles la Providence paraît avoir accumulé à plaisir les occasions de se distinguer.

Antoine Guérin avait déjà protégé la ville de Romans. Il allait, avant de mourir, préparer les voies à son fils pour la sauver une seconde fois.

En 1587, Balthazar de Flotte, baron puis comte de La Roche[1], chevalier de l'Ordre du Roi, fut nommé gouverneur de Romans. Ses premiers rapports avec les autorités de la ville furent excellents, et divers cadeaux, offerts par la cité

1. Le comte de La Roche n'avait d'ailleurs aucun lien de parenté avec l'ennemi de Pommier.

à son nouveau chef militaire en reconnaissance de ses bons offices, entretinrent cette amitié pendant un an environ. Malheureusement, si le comte de La Roche était un soldat courageux, il manquait totalement de vertus civiques.

Il faut le reconnaître, quelques membres de la noblesse de guerre à cette époque n'avaient qu'une notion très vague de l'honnêteté en temps de paix. L'habitude des droits cruels, que la victoire accordait aux vainqueurs, enlevait à ces batailleurs toute notion de délicatesse, et la lutte pour la vie, c'est-à-dire pour la richesse et les honneurs, était engagée par eux avec une âpreté égoïste, qui leur faisait tenir pour infime toute autre considération que celle de leur satisfaction personnelle. Ils fonçaient contre les droits d'autrui comme ils chargeaient contre les piques ennemies.

Le comte de La Roche, placé à Romans pour protéger la ville, était décidé à s'enrichir aux dépens de ses protégés. Mais, connaissant le caractère indépendant et énergique des Romanais et se souvenant de la précaution que le Chapitre avait dû prendre jadis en faisant construire le donjon du Mont-Ségur, il voulut d'abord se mettre à l'abri. Le 29 juillet 1588, il feignit une sortie contre les huguements en Bayanne et alla au-devant des compagnies de M. du Passage, gouverneur de Valence. Ces troupes, conduites par M. de La Rothière, se composaient de 400 arquebusiers et d'une compagnie de gens d'armes. Le comte de La Roche, qui avait parfaitement préparé son coup de main, rentra en ville avec tout ce monde, sans éveiller la défiance, et s'empara immédiatement des portes. Ayant ainsi jeté sur Romans des chaînes puissantes, il fit commencer aussitôt une citadelle sur le plateau de Saint-Romain et, pour ces travaux, il réquisitionna sans vergogne la main-d'œuvre des habitants qui, pleins de stupeur mais contraints d'obéir, élevaient de leurs mains des remparts contre leur propre cité.

Antoine Guérin s'interposa. Il alla trouver le gouverneur et, toujours correct et administratif, commença l'escarmouche en exposant à quelles énormes dépenses la ville, déjà fort

appauvrie, allait être entraînée par les nouvelles constructions.

Le comte de La Roche répondit congrûment, avec une pointe d'ironie, qu'il ne désirait rien tant que le soulagement des Romanais, mais que, nommé gouverneur par lettres patentes du Roi, s'il fortifiait la citadelle, c'était pour sa sécurité et « par ce moyen mieux pouvoir conserver cette ville à Sa dite Majesté[1] ».

Le vieux juge s'inclina, salua et sortit; mais il envoya aussitôt à franc étrier un messager à son neveu, Romain de Rochechinard, premier consul de la ville[2], qui assistait à Blois aux États Généraux, afin que le Roi fût informé de ce qui se passait et daignât donner des ordres. Le consul obtint sans peine ce que son oncle lui demandait, puis, pressé de rapporter le message du Roi, il voyagea en poste et franchit en huit jours les 125 lieues qui séparent Blois de Romans. La lettre de Henri III à Messieurs du Conseil de Romans commençait par les plus gracieuses paroles et se terminait en indiquant que M. de Rochechinard était porteur d'un ordre par lequel injonction était faite au comte de La Roche de démolir sa citadelle, de faire sortir ses gens de guerre et de remettre la ville entre les mains du juge et des consuls.

Afin de rassurer les habitants, la remise de la lettre de Sa Majesté au gouverneur se fit avec un certain appareil. M. de Létang, chevalier de l'Ordre du Roi, M. Ferrand, conseiller au Parlement et M. de Chevrières, avocat général, furent délégués à cet effet. Après quoi les consuls allèrent requérir le comte de La Roche de daigner se conformer aux instructions du Roi.

1. Annales de la ville de Romans.

2. Voir cette lettre intéressante aux pièces justificatives.

On le voit les Rochechinard s'étaient nettement ralliés au parti d'Antoine Guérin. Ce Romain Mosnier de Rochechinard était fils de Claude de Rochechinard et de Françoise Guérin. Il mourut en 1608. Il avait épousé Imberte Bruyères dont il avait eu douze enfants.

Mais la distance qui séparait le gouverneur de son souverain était faite pour donner quelque assurance au comte de La Roche, et celui-ci répondit à la démarche des consuls en leur demandant, le lendemain même, 105 écus pour l'entretien d'une de ses compagnies, commandée par M. de Champtz.

Puis il exila purement et simplement le juge, le procureur du Roi et les notables, qui s'étaient permis de s'opposer à ses projets. Antoine Guérin se vit donc avec désespoir obligé de quitter sa belle demeure et de sortir de sa chère cité. Mais il laissait derrière lui des amis dévoués ; et, de loin, il ne cessa pas de surveiller son adversaire. Car le vieux connaisseur d'hommes avait démêlé du premier coup dans La Roche un aventurier de grande envergure, et il redoutait une trahison.

Sur ces entrefaites, la France fut de nouveau secouée par l'assassinat de Henri III et la lutte que Henri IV fut obligé d'entamer pour faire valoir ses droits légitimes.

Les Romanais anxieux supplièrent alors leur gouverneur de permettre le retour des exilés. Cette grâce fut accordée, mais Guérin se vit refuser de reprendre ses fonctions. Malgré tout, la clémence de La Roche — dans laquelle il faut voir surtout une habile manœuvre — avait porté ses fruits, et d'assez bonnes relations s'étaient rétablies entre la ville et son gouverneur. C'est ainsi que le 13 décembre 1590, nous voyons le consul exhorter les habitants à faire « un honnête et gracieux présent à la nouvelle épouse du comte de La Roche, qui doit bientôt arriver ».

Les confréries répondirent à cet appel, et l'abbaye de Bongouvert fit don à Mme Marthe de Clermont[1] d'une magnifique écharpe de soie cramoisie, garnie de dentelles et de franges d'or, du prix de 25 écus. Quant à la confrérie de Saint-Pichon, chargée de signaler au public « les maris qui se laissaient battre par leurs femmes », il est probable qu'elle

1. Comtesse de La Roche.

s'abstint par convenance, car elle ne figure point parmi les donateurs.

Pendant quatre ans, les jours se succédèrent sans apporter de notables changements dans l'attitude du gouverneur, et plusieurs Romanais commençaient à croire que les « anciens de la ville » avaient montré trop de zèle. Pourtant en 1592, une affaire de chandelles avait failli rallumer la guerre civile. « La cherté notoire de toutes choses », explique un rapport, avait forcé le conseil à fixer à cinq sols la livre le prix de cet important objet de consommation et à défendre qu'on en vendît plus de deux livres à la fois. Quant aux grosses chandelles « elles ne devaient être délivrées que sous le contrôle d'un consul ou d'un commis ». Cette pénurie de chandelles avait donc assombri l'horizon; mais en 1593 la « catholization » de Henri IV annoncée le 16 août par le comte d'Ornano, lieutenant général de la province, avait ramené la joie dans les cœurs français, que désolaient tant de luttes fratricides. A ce moment, nombre de catholiques et de huguenots, s'inspirant de la largeur d'idées de Henri IV, ne demandaient qu'à imposer la paix aux intransigeants, et un parti de modérés s'était formé à Romans comme à Grenoble dans cette intention. Mais à côté de ce mouvement raisonnable, dans lequel chacun n'abandonnait rien de ses convictions religieuses, des intrigues compliquées s'entrecroisèrent et, pendant quelques années, le Dauphiné fut plongé dans un gâchis effroyable au milieu duquel les chefs eux-mêmes eurent peine à se reconnaître.

Si l'on ajoute aux oscillations locales les nouvelles contradictoires que tantôt Mayenne, tantôt Henri IV faisaient parvenir; l'impopularité du lieutenant général d'Ornano dont la garde corse horripilait la population; les rancunes personnelles qui engendraient si facilement, par la délation, de terribles vengeances; l'obscurité dont toutes ces querelles, soi-disant confessionnelles, étaient enveloppées; la brutalité des hommes d'armes, l'ambition des chefs, la lâcheté de

la petite bourgeoisie et les appétits du peuple, on aura quelque idée de ce que fut la confusion dans ce malheureux pays jusqu'à l'Édit de Nantes.

Dès le mois de mars 1595, les agissements du comte de La Roche devinrent suspects à d'Ornano, que le prudent Guérin avait d'ailleurs averti depuis longtemps. Mais le 6 novembre, La Roche, devinant le danger, résolut de payer d'audace et de se justifier publiquement des soupçons dont il était l'objet. Il se rendit chez Antoine Guérin, enfin réintégré dans ses fonctions et là, en présence des consuls, des capitaines et autres notables de la ville, il se défendit hautement des intentions qu'on lui prêtait au préjudice de son honneur. Il assura qu'il était bon catholique, fidèle sujet du Roi et qu'il saurait protéger la place dont il était gouverneur contre les ennemis de Sa Majesté. On remarquera que tous les ligueurs partisans de Mayenne pouvaient tenir un pareil langage sans mentir, car ils ne reconnaissaient pas le Béarnais et, avec un peu de restriction mentale, les termes de leur serment de fidélité pouvaient s'appliquer au fantôme de souverain qu'ils avaient improvisé[1] pour faire échec à Henri IV.

Grâce à son impudence, La Roche put se maintenir en place et ce fut seulement en 1597 qu'il fut enfin démasqué.

Le vieil Antoine Guérin venait de mourir, mais sa lutte contre le gouverneur n'avait pas été stérile, et Henri-Antoine, qui remplaçait son père comme juge-mage, allait aussi tenir sa place dans la dernière phase du conflit avec autant de courage que de sang-froid.

Le 19 octobre, Sibeud de Saint-Ferréol, lieutenant du gouverneur, révéla brusquement le complot suivant : Simiane d'Albigny, grand écuyer du duc de Savoie, avait réussi à corrompre le comte de La Roche, qui s'était engagé à livrer la citadelle au duc moyennant 50 000 écus et l'espérance d'être nommé gouverneur du Dauphiné.

1. D'abord le cardinal Charles de Bourbon, oncle de Henri IV, puis, à la mort de celui-ci, survenue en 1590, un autre cardinal de Bourbon, fils de Louis, prince de Condé et neveu du précédent.

De son côté, Saint-Ferréol devait recevoir 20 000 écus pour sa coopération, mais s'il avait fait mine d'accepter, c'était pour mieux connaître les détails de la trahison. A présent il fallait se hâter, car d'Albigny allait arriver à Romans avec 4 000 Savoyards et Espagnols. Il n'y avait pas à hésiter ; la résistance fut résolue.

Henri-Antoine Guérin[1] va en être l'âme comme Saint-Ferréol en sera le bras. Le 19 octobre, à minuit, ils réunissent à l'Hôtel de Ville la chambre des vacations du Parlement[2], les conseillers et une foule de bons citoyens. Tous prêtent avec enthousiasme le serment de fidélité au Roi et prennent la résolution de commencer le siège de la citadelle. On barricade les rues, on envoie chercher des troupes de toutes parts et on fait venir des canons de Valence. La noblesse du pays, le maréchal d'Ornano avec la compagnie de cavalerie de M. du Passage et un grand nombre de gens des communes voisines arrivent à Romans, où ils sont tous logés et nourris aux frais de la ville. La seconde nuit, la comtesse de La Roche, revenant de Saint-Jean de Bournay, est prise au moment où elle voulait se jeter dans la citadelle par la porte extérieure. Cet événement donne lieu à quelques pourparlers sans résultat. Le siège est repris.

Mais après l'échange avec la ville d'un millier de boulets, la forteresse capitula le 25 à des conditions extrêmement bienveillantes. Le comte de La Roche sortit par la porte de la campagne ; on lui donna un cheval, et sa femme monta en croupe derrière un gentilhomme[3], n'ayant même pas pris soin sans doute, dans la précipitation de ce triste départ,

1. C'est sans doute à la similitude des prénoms qu'est due l'erreur de certaines biographies dans lesquelles la gloire d'avoir délogé La Roche de son repaire est attribuée à Antoine Guérin, fils du colporteur.

2. Le 1er novembre 1596 une maladie contagieuse s'étant déclarée à Grenoble, la chambre des vacations du Parlement s'était rendue à Romans pour l'administration de la justice. A diverses reprises la peste chassa ainsi le Parlement de Grenoble.

3. Annales de la ville de Romans.

d'emporter la belle écharpe de soie de l'abbaye de Bongouvert...

Saint-Ferréol, avec sa compagnie de cent hommes de pied, se chargea de la garde de Romans, dont il fut nommé gouverneur l'année suivante en récompense de sa belle conduite. Dès le lendemain de la prise de la citadelle, la démolition de celle-ci fut commencée. Les matériaux servirent à réparer plusieurs églises, et l'emplacement fut donné aux capucins pour l'établissement d'un couvent. Enfin la *maison du Roi*, habitation du gouverneur, fut rasée par ordre du Parlement. Ainsi se termina cette aventure dans laquelle Romans avait failli passer à la Savoie, momentanément du moins.

Dès lors, aucune secousse guerrière ne devait plus pendant longtemps troubler la cité laborieuse et, lorsqu'en 1599 l'édit de Nantes fut publié à Romans, le calme y régnait déjà depuis deux ans. A présent, il est bon de remarquer, comme le fait très judicieusement M. le Dr Ulysse Chevalier[1], que les guerres civiles du XVIe siècle, sous prétexte de la liberté de conscience, avaient pour but l'anéantissement de l'autorité royale et, qu'après quarante ans d'horribles excès, elles aboutirent au triomphe du pouvoir absolu. Mais Henri IV et ses successeurs ne devaient pas oublier quel danger avaient fait courir à leur trône les ambitions de la noblesse féodale et, par opposition, quel appui dévoué avaient apporté à la cause de l'unité de la France les petits gentilshommes et la bourgeoisie.

Richelieu, par sa politique d'écrasement des grands seigneurs, précisa les tendances de la monarchie à chercher sa force parmi ceux qu'une élévation progressive devait attacher au pouvoir, dont ils attendaient tout pour eux-mêmes et leurs descendants ! — Là est la clef de la prospérité si rapide de certaines familles, dont les membres intelligents, mais de noblesse récente, atteignaient de hautes situations : auxi-

1. Annales de la ville de Romans.

liaires utiles mais peu traditionnels, que le maréchal de Noailles, au XVIIIe siècle, appelait des « poêlons »[1].

Si les Guérin furent des « poêlons », ils goûtèrent du moins, de père en fils, la joie orgueilleuse de voir leur lignée suivre régulièrement pendant deux siècles une marche ascendante.

Henri-Antoine eut sept enfants, dont cinq entrèrent en religion[2]. Des deux autres un seul, François, émergea dans le monde et continua la progression des Guérin en devenant conseiller au Parlement de Grenoble, tandis que le reste de sa famille disparaissait dans les monastères.

Faut-il voir là toujours le résultat d'appels purement divins ou bien celui de l'influence des parents ? Malgré notre croyance aux vocations sincères et irrésistibles, nous pencherions volontiers pour la seconde hypothèse. En effet, à cette époque où la formation sociale traversa une de ses plus violentes crises, la tendance générale des familles qui prenaient leur essor fut de conserver intact le patrimoine, sans cesse amélioré, afin de laisser à l'héritier le plus apte le moyen de se hausser davantage. On calculait fort justement que, si des parts étaient enlevées aux garçons et des dots rognées aux filles, les uns et les autres trouveraient dans la suite, par le prestige et l'influence du frère bien nanti, une ample compensation aux avantages dont on les privait momentanément. Un homme influent pouvait obtenir des régiments, des charges, des prébendes dont il gratifiait ses proches. Mais pour conquérir et conserver cette influence, il fallait être en état de « faire figure », et l'on a vu des familles s'imposer pendant plu-

1. Mém. de d'Argenson. T. 1, p. 242.

2. Augustin, récollet sous le nom de Frère Hyacinthe ; deux filles visitandines ; Pierre, capucin sous le nom de Melchior, et Aymar, jésuite. On a de Melchior un abrégé de l'histoire sainte et de l'histoire profane attribué à tort à son grand-père. On le retrouve, en 1674, gardien du couvent des capucins de Romans. L'une des deux visitandines, Justine Laurence, devint supérieure de son couvent. Enfin Aymar eut en Éthiopie des aventures curieuses que nous relaterons.

sieurs générations des sacrifices en commun pour essayer de mettre enfin un descendant en bonne posture.

Les alliances se ressentaient également de cet effort et si, parfois, des parents scrupuleux et sensibles daignaient s'informer des sentiments de leurs filles, le plus souvent les malheureuses étaient mariées pour arrondir un domaine. Il est juste d'ajouter que l'ensemble des résultats n'était pas plus mauvais qu'aujourd'hui. Seulement, la poésie du choix était méprisée, et puis la beauté avait moins de valeur ; et en réalité, pour les filles sans dot et les cadets sans fortune, le plus simple était de faire naître en eux la vocation religieuse par obéissance filiale à défaut de tout autre appel divin.

Ce fut grâce à ce système que François Guérin put acheter, en 1637, une charge de conseiller au Parlement de Grenoble [1].

Un mariage avantageux allait encore améliorer sa situation et lui apporter le nom de Tencin, que devaient illustrer au siècle suivant les deux principaux personnages de la famille. François sut se faire agréer de M. du Faure, président à mortier au Parlement de Grenoble, ainsi que de son épouse, née Dalphas, et il obtint la main de leur fille Justine.

Une dizaine d'années après, Mme du Faure, devenue veuve, acheta dans la vallée du Graisivaudan une petite propriété qui s'appelait Tencin et qui s'étendait sur la rive droite du ruisseau du même nom [2]. Elle faisait autrefois partie du

1. Il fut nommé le 31 mars. Cette charge valait à cette époque de 60 à 70.000 livres. (Note de M. Prudhomme.)

2. A ce sujet sont nées certaines confusions, car de l'autre côté du ruisseau, sur la rive gauche, s'étendaient des terres dites de Tencin qui appartenaient aux Monteynard depuis le xe siècle. Dans le temps des luttes terribles que les chrétiens du Dauphiné eurent à soutenir contre les Sarrasins, les Aynard (ou Monteynard), qui étaient de puissants seigneurs féodaux, déployèrent pour la cause de l'Église une vaillance et une activité qui leur valurent les plus grands honneurs.

Par une charte de 970, l'évêque Isarn, prince du Dauphiné, parrain de l'aîné des Monteynard, concéda à celui-ci vingt-trois villages et trois montagnes, de Tencin à Domène : *de cocha quæ vocatur Theys usque ad aquam*

riche domaine laissé par le connétable de Lesdiguières à son petit-fils François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, et ce fut précisément ce dernier qui, désireux de se défaire de ce morceau de terre pour des raisons de convenances personnelles, le céda à la belle-mère de François Guérin pour une somme de 6 000 livres [1], ce qui indique, toutes proportions gardées, un domaine peu important.

Après la mort de Mme du Faure, François Guérin devint seigneur de Tencin et joignit désormais ce nom au sien. Plus tard, le mot *Guérin* s'effacera peu à peu, et le petit relent

quæ vocatur de Domeno, c'est-à-dire de ruisseau à ruisseau, ce qui représente une distance de 12 kilomètres.

Par une heureuse tradition, dont on a en France trop peu d'exemples, l'héritier et descendant direct des Monteynard, le marquis actuel, possède encore une assez grande partie des lieux donnés à son ancêtre, et notamment il est toujours propriétaire des deux cours d'eau énoncés dans la charte. La terre de Tencin, qui n'était qu'un morceau de cet immense domaine, est demeurée intacte et jamais une parcelle n'en fut distraite par les Monteynard. On se demande alors comment le gendre de Mme du Faure put devenir légitimement seigneur de Tencin. En voici l'explication : Pendant les guerres de religion, les protestants avaient brûlé les châteaux des Monteynard, et ceux-ci s'étaient retirés à Montfrin, en Languedoc. Le titre de « seigneur de Tencin » ayant alors fait retour au Roi, avait été affecté en faveur de Lesdiguières à la partie de la terre située sur la rive droite du ruisseau. C'était ce morceau que Mme du Faure avait acquis.

Quant aux alliances des deux familles, c'est une branche cadette de la maison de Monteynard, celle du Chatelard (commune de Champs, canton de Goncelin), qui a une double affinité, assez singulière d'ailleurs, avec les Tencin.

Une sœur du marquis de Monteynard épousa au XVIIIe siècle un comte de Tencin, et la mère de celle-ci, marquise douairière de Monteynard (née du Prat de la Bâtie), se remaria avec le beau-père de sa fille. Bizarre chassé-croisé qui, suivi de près, donne avec les enfants les parentés les plus inattendues. En tout cas, ces mariages furent de beaucoup postérieurs à l'époque où les Guérin s'adjoignirent le nom de Tencin. Enfin, il est encore bon de faire remarquer que les Monteynard, toujours fidèles à leur devise : *Pro Deo fide et Rege*, doivent être rangés parmi les rares familles de grands féodaux qui, durant les guerres de religion, ne songèrent pas à profiter des circonstances pour satisfaire leurs ambitions particulières au détriment de l'autorité royale.

1. Acte du 14 janvier 1648. Arch. de l'Isère. E. titres de la famille Guérin.

de roture qui pouvait s'y attacher se dissipera comme une vapeur légère, à la faveur des succès que remporteront au XVIIIe siècle le cardinal de Tencin et sa sœur Alexandrine.

Cependant, si la possession de la terre avait donné au conseiller la satisfaction de pouvoir se distinguer de la foule des Guérin, il ambitionnait encore d'avoir là un château qui lui permît de se dire réellement seigneur de ce domaine.

Il y avait précisément, en bordure des vignes de Tencin, un vieux castel sarrasin qui dressait sur un petit mamelon, au-dessus du village, son pâté de bâtiments en rectangle, dominé par une tour carrée de quatre étages.

La muraille « de bise », c'est-à-dire du nord de ce donjon, portait une cloche d'argent qui, par les beaux jours, semblable à un énorme diamant enchâssé dans cette masse grise, étincelait aux rayons du soleil[1]. Cette cloche servait à rappeler les travailleurs, dispersés dans les prairies et les vignes, et à donner des avertissements aux pâtres égarés dans la montagne. Car le sombre castel, jadis nid d'aigles pillards, était devenu une sorte de métairie, et ses prisons souterraines, aux larges piliers de granit et aux voûtes épaisses, ne recélaient plus que des cuves et des tonneaux pour la vendange. Une oubliette subsistait, mais on l'avait solidement recouverte et le choc d'un pied averti pouvait seul en révéler l'existence[2].

Le château, qui portait avec la terre environnante le nom de : La Tour[3], était la propriété de noble Marc de Beau-

1. Cette cloche est demeurée à sa place, en dépit des siècles. L'auteur a pu la faire sonner et goûter ainsi la joie un peu puérile mais délicieuse de réveiller réellement les échos du passé.

2. Cette oubliette fut, parait-il, ouverte pendant les guerres du Premier Empire et l'on y cacha les corps de plusieurs soldats autrichiens massacrés par surprise.

3. Et non de « La Tour de Tencin », comme on l'a dit. Ainsi, Marc de Beaumont était dénommé : seigneur de la Tour, et Antoine Guérin : seigneur de Tencin. Ce fut seulement après la réunion des deux terres dans la même main que les habitants du pays appelèrent le vieux château : La Tour de Tencin.

mont de Rochemure, fort bon gentilhomme mais financier détestable, à tel point que le 20 décembre 1666 il se trouva dans l'impossibilité de payer au sieur Antoine Chabert, marchand à Grenoble, la somme de 389 livres. Il est vrai qu'il s'agissait d'affiquets achetés « par la damoiselle sa femme » et que le malheureux était probablement la victime d'une prodigue épouse. Il promit bien de s'acquitter dans la quinzaine, mais s'il combla cette brèche, ce fut pour en ouvrir une autre, et le 20 juin de l'année suivante, le sergent royal porteur d'un commandement se rendait au domicile de Marc de Beaumont qui, par une opposition lamentable des situations, habitait *la maison de la Monnaie* où il exerçait d'importantes fonctions, peut-être celles de Maître.

Cette fois, il s'agissait seulement de 182 livres, mais dans la mesure des créances cette goutte devait être la dernière d'un grand nombre d'autres, et ce fut la saisie.

Si l'on reproche à la procédure moderne d'être compliquée, c'est que l'on n'a pas examiné celle des temps passés. La réalisation des biens de Marc de Beaumont nécessita successivement des affichages, des jugements, des annonces faites à haute voix en place publique, des interventions de juridictions de toutes sortes, et ce fut à plusieurs reprises qu'il fallut renouveler toutes ces cérémonies.

Pendant ce temps, le conseiller Guérin de Tencin ne disait rien mais chargeait fort secrètement maître Barthélemy Collin, procureur au bailliage du Graisivaudan, de mettre des enchères pour son compte sur la terre et le château de La Tour.

Enfin, après une première adjudication, qu'il fallut d'ailleurs recommencer, François Guérin devint propriétaire du bien qu'il convoitait pour la somme de 20 700 livres. Seulement il n'eut guère le temps de jouir de son acquisition, car il mourut en 1672, laissant deux fils qui allaient devenir simultanément présidents de Parlements, l'un à Grenoble, l'autre en Savoie, et une fille nommée Louise, qui avait épousé M. de Barral en 1662.

Antoine de Guérin, seigneur de Tencin.
Premier Président au Sénat de Savoie (1697).

(Galerie du château de Tencin au marquis de Monteynard.)

Cliché de Piccardy — Grenoble.

Tandis que l'heureux magistrat que fut François Guérin commençait sa carrière, son frère Aymar, le jésuite, mourait fort jeune après avoir traversé en Éthiopie des aventures extraordinaires dont il est impossible de ne point rapporter brièvement les incidents principaux[1].

Après avoir fait ses études de lettres à Tournon sous la direction du P. Sainte-Colombe, Aymar, devenu bachelier en philosophie et maître ès arts, avait commencé son droit à Valence, mais bientôt, sollicité par la vocation religieuse, il s'était décidé à tout abandonner pour entrer dans la Compagnie de Jésus à Avignon. Les épreuves du noviciat lui avaient été d'ailleurs considérablement abrégées, « tant la richesse de son naturel et ses nombreuses qualités avaient fixé l'attention de ses supérieurs qui, fondant sur lui les plus grandes espérances, l'avaient envoyé à Rome étudier la théologie ». Ce fut alors qu'il sollicita la faveur de partir comme missionnaire pour l'Éthiopie.

Les difficultés de l'entreprise et sa jeunesse firent hésiter longtemps ses supérieurs, et ce fut seulement au bout de quatre ans que l'on accéda à son désir.

Aymar était alors dans sa vingt-cinquième année. Sur l'ordre du Roi, notre ambassadeur à Constantinople obtint du Grand-Seigneur[2] un passeport pour huit marchands français, permettant à ceux-ci de voyager par toutes les terres de l'Empire ottoman avec les clauses ordinaires de franchises et immunités.

Ce fut le 24 mai 1627 que deux pères siciliens et un maltais « qui parlait bien le français et entendait passablement l'arabe », quittèrent Rome en compagnie du père Aymar. Ils s'arrêtèrent d'abord quelque temps à Messine, dans une maison de leur ordre, pour faire leurs derniers préparatifs et changer leurs costumes religieux contre des habits séculiers.

1. Les aventures du P. Aymar sont consignées tout au long dans un très curieux manuscrit de la bibliothèque de Grenoble. R. 7548. Nous les avons résumées de notre mieux.

2. Le Sultan.

Enfin ils prirent passage sur un bateau en partance pour l'Égypte et, par une heureuse coïncidence, ils se trouvèrent à bord en compagnie du neveu du consul de France en Égypte. Ils lui dévoilèrent leur véritable qualité et ce jeune homme leur promit la protection de son oncle.

En effet celui-ci, à leur arrivée à Alexandrie, les accueillit fort bien et les retint dans sa demeure assez longtemps. Il avait été gagné « par la douceur de la religieuse conversation et la belle humeur du père Aymar au point de ne plus pouvoir se séparer de lui ». Sur ces entrefaites, un chirurgien maltais qui parlait admirablement l'arabe s'offrit aux amis du consul pour les accompagner dans leur voyage et leur servir d'interprète. Comme il ne demandait d'autre salaire que d'être défrayé de tout, il fut agréé et, en réalité, il devint très utile aux missionnaires.

Alors Aymar et ses amis se mirent en route, accompagnés de l'escorte du Bascha[1], et traversèrent le Nil, puis les déserts de la mer Rouge sans être inquiétés par les brigands, qui pratiquent, par bandes de trois à quatre cents, la chasse aux voyageurs. Mais un danger d'une autre nature les guettait.

Lorsqu'ils avaient procédé à l'acquisition de leurs chameaux et à la formation de leur caravane à Alexandrie, un Grec chrétien renégat, qui était animé d'une haine personnelle contre le consul de France, avait remarqué les attentions dont celui-ci comblait ses hôtes et en avait conclu que c'étaient là des gens de qualité, peut-être même des parents dont il serait possible de tirer grand profit. Il s'ouvrit de son dessein à un janissaire, qui s'engagea par serment à l'aider de toute son influence, et grâce à ce personnage il obtint sans retard une audience du grand Bascha d'Égypte. Introduit avec le janissaire, dont la présence donnait une plus grande valeur encore à ses paroles, il exposa au Bascha que « certains *ambassadeurs chrétiens* étaient partis depuis peu pour l'Éthiopie, après un séjour de deux mois à Alexandrie et au

1. Pacha d'Égypte.

Caire, pendant lequel ils s'étaient montrés très curieux d'apprendre tout ce qu'il y avait de remarquable ou particulier dans le pays, et en avaient chargé leurs tablettes ».

Le renégat assurait que parmi ces hommes, déguisés en marchands, le plus beau, celui qui avait la plus belle taille et les plus belles façons (le P. Aymar), était un prince de la maison d'Espagne; qu'un autre, plus basané (le père maltais), était neveu du Pape; le troisième, plus bas de nature mais plus haut en couleurs (un des Siciliens), était cousin de l'Empereur.

Il ajoutait, pour exciter le Bascha, que « ce voyage cachait assurément quelques desseins, car ces marchands portaient avec eux quantité d'écritures, d'instructions et de lettres de créance, et que les plus judicieux et savants aux affaires de la chrétienté jugeaient qu'ils étaient députés des potentats susnommés pour conclure « une ligue offensive et défensive entre les chrétiens d'Orient et les princes d'Occident ».

Bref, à entendre les deux compères, ils avaient découvert un vaste complot contre le Grand-Seigneur et l'Empire ottoman. Ils terminèrent leur déposition en racontant que ces Européens portaient avec eux quantité de richesses et de pierreries. Ce fut du reste cette dernière allégation qui émut le plus vivement le Bascha.

Aussitôt il dépêcha un capitaine, avec toute son escouade de quarante soldats, pour arrêter ces ambassadeurs travestis en marchands et les ramener au Caire. Ce capitaine, ou « aga », rejoignit les voyageurs au moment où ils entraient en Éthiopie, se saisit de leurs personnes et de leurs bagages, et en fouillant les uns et les autres il trouva le passeport du Grand-Seigneur, qui était délivré pour des *Français*. Or, seul le Père Aymar était de cette nationalité et, pour comble de malheur, il se produisit une équivoque qui le fit prendre pour un imposteur. Interrogé sur le lieu de sa naissance, il répondit : « Romans ». Les Turcs comprirent qu'il s'agissait de « Rome », capitale de la chrétienté et objet d'exécration

pour les musulmans. Ils se mirent à crier comme des énergumènes : « Rome ! Pape ! Rome !.. »

Vainement le Père Aymar essaya, avec l'aide de l'interprète, de leur faire comprendre la différence entre les deux villes et la situation géographique du Dauphiné. Chaque fois qu'il parlait de Romans, les Turcs, remis en fureur, criaient : « Pape ! Pape ! espions ! traîtres ! » et déclaraient qu'il fallait tous les empaler.

Par bonheur, le chef put calmer ses hommes, mais les missionnaires furent liés par le col à une chaîne si courte qu'ils se heurtaient la tête au moindre faux pas. Leurs bagages furent confisqués au profit du Bascha, et leurs bréviaires ainsi que leurs livres de musique, mis de côté comme grimoires dangereux, pleins de signes de magie.

Quand ils furent arrivés au Caire, on les descendit dans une horrible fosse destinée aux plus grands criminels. Cette mesure de rigueur était un artifice du Bascha, qui voulait effrayer le consul de France et l'amener à faire un gros sacrifice pour racheter la liberté des prétendus princes, ses parents ou amis. Car leur culpabilité lui importait peu ; il commençait d'ailleurs à en douter. Ce qu'il cherchait d'abord c'était, coûte que coûte, la rançon. On verrait ensuite.

En attendant, les malheureux prisonniers étaient enchaînés dans une sorte de sépulcre, large et long à peine de quatre pas, avec le pied attaché contre une poutre qui traversait ce triste lieu. « Ils passèrent ainsi cette première journée à deviser religieusement. Leur attitude gagna le concierge qui les traita avec une douceur relative, leur enleva la lourde chaîne qu'ils avaient au col, leur mit les pieds en liberté et se contenta de les attacher par d'autres fers assez légers. Seulement il les lia tous les quatre ensemble, tellement unis qu'ils étaient contraints de s'accompagner dans toutes les actions nécessaires du corps, l'un ne pouvant bouger que tous les autres ne remuassent, ce qui à la longue ne fut pas un petit surcroît d'incommodité, nommément pendant que l'un fut attaqué d'une dysenterie qui ne lui donnait pas de

repos. Ils furent ainsi logés, nourris et traités pendant une quarantaine de jours. »

Par bonheur, le chirurgien maltais n'avait pas été arrêté et « ayant donné l'étrenne » au concierge, il pouvait voir ses compagnons assez souvent et leur apporter quelques petites douceurs. Le reste du temps les missionnaires s'exhortaient mutuellement à souffrir pour le Christ et s'infligeaient la discipline deux fois par jour. Car le « Père Aymar, ayant trouvé la sienne dans ses chausses qu'on lui avait laissées, la prêtait à ses compagnons à condition qu'ils lui bailleraient cinq bons coups par-dessus le compte, en mémoire de la Passion et pour obtenir la grâce du martyre ».

On le voit, ce Guérin était d'une nature fortement trempée.

Mais, malgré leur esprit de sacrifice, les prisonniers souffraient cruellement de « l'infection de cet air pourri au fond d'une basse fosse qui n'était jamais visitée du soleil ni du vent. Cet air humide et puant leur donnait un certain mal de cœur. Leurs habits, détériorés par l'humidité, ne tardèrent pas à tomber en lambeaux, car ils étaient contraints de coucher sur la terre ou plutôt sur le fumier et la boue, ce qui les couvrit d'une vermine qui les rongeait entièrement. »

Pourtant leur moral demeurait excellent, et le Père Aymar ainsi que le Père maltais ont affirmé plusieurs fois, après leur délivrance, que la plus violente tentation dont ils avaient eu à souffrir était celle du fou rire, quelquefois même pendant les heures de méditations les plus sérieuses et pendant la discipline.

Le traître, qui les visitait de temps à autre, s'efforçait de les intimider en leur parlant du supplice du pal, dont ils étaient d'après lui menacés, et leur conseillait ensuite de solliciter leur rançon par le consul. Mais il perdait sa peine et son temps.

Cependant le consul travaillait avec ardeur à leur délivrance, mais le Bascha exigeait une somme énorme et, tandis que les pourparlers s'éternisaient, la santé des missionnaires s'altérait. Finalement le P. Aymar tomba dangereusement

malade. Alors le consul n'hésita plus et donna des gages à un banquier juif, qui consentit à lui avancer les 4000 écus réclamés par le Bascha.

Une fois sortis de prison, les missionnaires furent soignés chez le consul par le propre médecin de celui-ci et par le chirurgien maltais ; puis, sitôt qu'ils furent rétablis, ils s'embarquèrent sur deux tartanes qui les conduisirent à Viterbe, d'où ils gagnèrent Rome, un an jour pour jour après leur départ. Bientôt le Père Aymar quitta la Ville Sainte pour venir en France rétablir sa santé fort ébranlée, mais il déclarait qu'il recommencerait son voyage et qu'il ne mourrait content qu'en Éthiopie.

La Providence en décida autrement et ce fut à Lyon que, le 29 novembre 1628, la peste enleva à la fleur de l'âge ce courageux ministre de Dieu.

Avec ses neveux, qu'il n'avait d'ailleurs jamais connus, mais qui conservaient pieusement la mémoire de son dévouement ecclésiastique, nous retrouverons les Guérin dans les honneurs des Parlements.

Antoine et François, les fils du premier seigneur de Tencin, furent simultanément présidents en Savoie, l'un « en premier », l'autre « à mortier », et acquirent une certaine célébrité locale sous la dénomination populaire de : Messieurs les présidents frères.

François, le cadet, n'eut qu'un fils, chevalier de Malte et bailli de Tencin qui mourut sans postérité. Mais l'aîné, Antoine, sut continuer la marche ascendante des Guérin. Il s'était allié, par Louise de Buffevent son épouse, à une très vieille famille du Viennois « qui pouvait se glorifier d'une noblesse remontant aux premières années du XIIIe siècle »[1], et en magistrat méthodique, il eut un enfant tous les deux ans : Marie-Angélique le 21 août 1674, François le 16 février 1676, Marie-Françoise le 13 juillet 1678, Pierre le

1. Notes pour servir à l'histoire de Mme de Tencin, par A. Prudhomme. Grenoble imp. Allier frères, 1905.

22 août 1679, et Claudine-Alexandrine le 27 avril 1682. On remarquera que pour l'avant-dernier il y eut sans doute de la part du père une légère erreur de calcul, qui fut compensée avec Alexandrine.

En 1684, Antoine achetait à Grenoble une charge de président à mortier [1], qu'il résignait en 1696 pour aller occuper le siège de premier président du Sénat de Savoie [2]. Dangeau nous signale le fait en ces termes laconiques (4 juillet 1697). « Le Roi pensionne de 1 000 écus le président de Tencin qu'il a *pris* au Parlement de Grenoble pour *le mettre* à Chambéry. » C'était une fort belle situation et, de plus, Antoine Guérin avait su entre temps arrondir ses domaines en achetant successivement les terres de Froges, du Mas et de Brignoud. Enfin, vers 1680, il s'était fait construire à Grenoble, dans le voisinage du collège des jésuites, une somptueuse maison qui devint ensuite, sous le nom d'hôtel du Gouvernement, la résidence des lieutenants généraux du gouverneur de la province. Cette belle demeure était à peine terminée qu'elle fut inaugurée joyeusement, en 1682, par la naissance de la dernière fille du Président, celle qui devait être un jour la célèbre Mme de Tencin [3].

Pourtant, malgré sa prospérité, lorsque Antoine de Tencin se vit entouré de cinq enfants, il songea d'abord à l'aîné, François qui devait le remplacer, et il résolut de pousser les autres vers le couvent ou vers les ordres. C'était de tradition dans la famille. Marie-Angélique fut mise à la Visitation de Grenoble, mais quand elle comprit à quoi tendaient les perpétuelles insinuations dont elle était l'objet de la part de

1. Les Présidents à mortier tiraient leur nom de leur mortier ou bonnet garni de fourrures. Le premier président portait deux galons d'or à son mortier, les autres présidents, un seul.

2. Victor Amédée II, duc de Savoie, était le petit-fils de Christine de France, fille de Henri IV et sœur de Louis XIII.

3. Notes pour servir à l'histoire de Mme de Tencin, de A. Prudhomme. Cet hôtel a disparu aujourd'hui et c'est sur son emplacement que se trouve l'hôtel de la Division, place de la Constitution.

sa mère et surtout de son père touchant les douceurs de l'état religieux, elle déclara tout net qu'elle ne se sentait pas « appelée ». Le Président allait imposer sa volonté mais, par bonheur, le P. Rebuffet, aumônier de la Visitation eut le courage de se dresser entre le père et la fille, et sauva l'avenir de celle-ci. Finalement Angélique fut tirée d'affaire par M. de Ferriol[1], qui la trouvant fort belle, la demanda en mariage et l'épousa le 13 mai 1696.

Marie-Françoise, sollicitée à son tour pour le couvent, opposa la force d'inertie, dont sa paresse native et proverbiale dans la famille[2] l'arma si utilement durant toute son existence.

Enfin Pierre entra docilement dans les ordres et Alexandrine se laissa mettre à l'âge de huit ans[3] au couvent de Montfleury, sans se douter bien entendu que l'idée secrète de ses parents « était de l'habituer ainsi de bonne heure à la pratique des monastères[4] ». Quant à l'aîné, François, devenu sénateur au Sénat de Savoie, il s'était marié à peine un mois avant sa sœur aînée. Il avait épousé, le 19 avril 1696, Gabrielle Alloys de They de Tournet, et la cérémonie, qui s'était faite à Grenoble dans l'église Saint-Louis, avait réuni les membres les plus illustres de la noblesse et du Parlement[5]. C'était en ce jeune marié que son père plaçait toutes

1. Augustin de Ferriol, *fils* de feu Jacques, conseiller au Parlement de Metz et *frère* du fameux ambassadeur à Constantinople qui ramena Mlle Aïssé et dont nous avons parlé dans : *Une petite nièce de Lauzun.*

2. Lettres inédites, collection du marquis de Monteynard.

3. Dans la fondation du monastère, le Dauphin avait prescrit que nulle ne pouvait être admise « *avant l'âge de sept ans* ou *passé celui de dix ans.* » A cette époque la profession avait lieu dès l'âge de la puberté. Elle ne fut permise ensuite qu'à l'âge de seize ans, puis en 1768, fixée à dix-huit ans. Mais toute religieuse *pouvait se pourvoir pendant cinq ans devant l'évêque pour faire déclarer ses vœux nuls.* On verra que Mme de Tencin profita de cet avantage et suivit, pour faire annuler ses vœux, une procédure parfaitement régulière, prévue par l'Église elle-même, et à la suite de laquelle on ne saurait appeler légitimement « défroquée » celle qui en bénéficia.

4. Registres de l'officialité. Arch. de Grenoble.

5. Notice de M. Prudhomme. Rapport sur les archives départementales, 1907.

ses espérances et tout son orgueil ; mais encore une fois le calcul des hommes devait être déjoué. En effet, ce furent précisément les deux derniers enfants, que l'on cherchait à rejeter dans l'ombre, qui brillèrent du plus vif éclat et qui portèrent l'illustration de la famille à son apogée. Puisque l'Histoire a projeté sur Pierre et sur Alexandrine les rayons de la célébrité, ce sera sur eux aussi que nous porterons principalement notre attention, comme sur les fleurs mêmes de l'arbre généalogique des Guérin de Tencin.

CHAPITRE V

Situation du monastère de Montfleury. — Sa fondation par le dernier Dauphin Humbert II. — Les chanoinesses devaient faire preuve de noblesse. — Leurs droits seigneuriaux. — Leur moralité reconnue. — Leurs luttes au sujet de la « clôture ». — Leur victoire définitive.

A la sortie de Grenoble, sur la rive droite de l'Isère, une croupe verdoyante se hausse parmi les premiers contreforts dont la végétation semble une vague puissante déferlant au pied de la muraille aride et rosée du Saint-Eynard, ce pilier colossal dressé à l'entrée de l'incomparable vallée du Graisivaudan.

Ce lieu porta de tout temps un nom qui marque à lui seul quel charme on y peut goûter. A l'époque des Romains, il fut appelé : *Mons floritus* et plus tard : *Montfleury*. Séduits par sa merveilleuse situation, les dauphins de Viennois avaient bâti à son sommet un château où ils venaient assez fréquemment se distraire[1]. Ce n'était point un de ces sombres manoirs à triple enceinte dont les tours avaient l'air de prisons, dont les créneaux semblaient des dents menaçantes et les meurtrières, des yeux aux regards sournois. Contrairement à ces forteresses destinées à inspirer la confiance aux uns, la terreur aux autres, le château de Montfleury répondait à l'aspect riant de ses coteaux ; et ses défenses naturelles, très fortes d'ailleurs grâce aux pentes rapides qui l'entouraient, n'étaient complétées que par une bonne muraille à mi-côte et une haute terrasse à pic au sommet. Sur cette plate-forme,

1. *Recherches historiques sur le monastère de Montfleury*, par Maillefaud. Grenoble 1857.

se dressaient des corps de logis peu élevés et une chapelle dont le gracieux clocher se voyait de fort loin ; car Montfleury domine à une distance considérable ce pays merveilleux, que Louis XII appela « le plus beau jardin de France ».

« Du site admirable de Montfleury[1], pendant sept ou huit mois de l'année, on embrasse du même coup d'œil toutes les richesses de l'été dans le fond de la vallée, toutes les grâces du printemps sur les hauteurs et toutes les rigueurs de l'hiver sur la cime des monts. » Mais comment décrire ces choses-là, a observé Stendhal[2] avec beaucoup de justesse. « Il faudrait dix pages, prendre le ton épique et emphatique ; et le résultat de tant de travail ne serait peut-être que l'ennui pour le lecteur. Les belles descriptions de Mme Radcliffe ne décrivent rien ; c'est le chant d'un matelot qui fait rêver. »

De fait, il faut être allé à Montfleury pour comprendre que le dernier Dauphin, Humbert II, ait tenu à créer un centre de prières en ce lieu où la nature elle-même célèbre si somptueusement la puissance du Créateur.

Il s'agissait pour lui d'expier une excommunication qu'il avait encourue à la suite d'un démêlé avec l'archevêque de Vienne, en envoyant des troupes contre celui-ci et en laissant ses officiers maltraiter le prélat. Hanté par le remords, il avait sollicité vainement du pape Benoît XII la remise de ses fautes. « Clément VI se montra moins sévère et lui accorda une bulle qui permettait à son confesseur de l'absoudre de toutes les excommunications qu'il avait encourues avec pouvoir de convertir en œuvres pies la peine qu'il aurait méritée. »

Le premier effet de ces utiles pénitences fut la fondation du monastère de Montfleury en faveur des filles de Saint-Dominique.

1. *Notice sur Montfleury*, par l'abbé Rousselot. Grenoble 1843.

2. *Mémoires d'un touriste*. Description de la vallée du Graisivaudan, t. II, p. 128, éd. Calmann-Lévy.

Vainement la Dauphine, à qui le domaine avait été donné en douaire, objecta que ce château était son séjour de prédilection. Humbert y prenait lui-même assez de plaisir pour savoir de quelle valeur était le sacrifice ; mais il fallait qu'il en fût ainsi. Il donna d'autres terres à la Dauphine et, le 23 décembre 1342, en présence des prieurs des frères prêcheurs de Mâcon et de Grenoble, il déposa les trois principales clefs de Montfleury sur l'autel de la chapelle ; puis, après une fervente prière, il les remit aux deux religieux. En même temps, il faisait dresser un acte de donation dans lequel étaient précisées les limites de l'enclos du monastère ainsi que certaines conditions d'admission.

Il devait toujours y avoir 70 religieuses[1] ; aucune ne devait être reçue si elle ne fournissait des preuves de noblesse remontant à quatre générations dans la ligne paternelle et si elle n'apportait au couvent cent florins avec la garantie d'une pension annuelle de trois florins[2]. En revanche, Humbert II dota les dames de Montfleury d'un avantage que peu de femmes en France possédaient. Il leur conféra la seigneurie du domaine et remit solennellement en leur nom au prieur de Mâcon l'anneau d'or qui symbolisait leurs droits sur le fief.

Quatre ans après la date de la fondation du Dauphin, le château aménagé par ses soins était en état de recevoir les dominicaines. Dix religieuses, dont cinq venaient de Poissy et qui toutes appartenaient aux plus illustres familles de France et de Suisse, prirent possession de ce couvent dont la célébrité en Dauphiné est devenue légendaire.

Certains écrivains ont même dépassé la mesure et par irréligion ou par divertissement ont présenté ce monastère comme une sorte de mauvais lieu dans lequel, sous le cou-

1. En réalité ce chiffre ne fut jamais atteint.

2. A la fin du XVIIe siècle la dot fut de 3 000 livres et chaque religieuse devait apporter de plus 1 500 livres, avec lesquelles le couvent lui assurait une pension viagère de 75 livres, laissant d'ailleurs aux parents la faculté d'augmenter cette pension de leur côté.

vert du voile, s'agitaient des filles passionnées ou vicieuses. Les prieures apparaissent alors comme des « matrones » qui attiraient, dans le but que l'on conçoit, tout ce que la noblesse de Grenoble comptait de jeunes ou de vieux, de rieurs ou de paillards, et l'on a tenté de nous les représenter présidant elles-mêmes à de pieuses saturnales, douces compensations d'une clôture pourtant élargie par des tolérances spéciales du supérieur général de Rome.

Rien n'est plus contraire à la vérité ; mais on conçoit quelles jalousies devait éveiller ce groupe de femmes privilégiées qui s'étaient fait une religion, avec un peu d'orgueil sans doute, de ne recevoir pour compagnes « que celles en qui on découvrirait cette admirable alliance de la vertu la plus solide et du sang le plus distingué[1] ».

Fidèlement attachées à leurs traditions, les prieures « furent toujours attentives à la gloire de leur communauté comme à leur plus cher intérêt », et dans les fameux différends qui s'élevèrent touchant « la clôture », leur moralité ne fut jamais mise en doute.

Vers la fin du XVIIe siècle, alors qu'elles étaient chargées de l'éducation de presque toutes les jeunes filles de la noblesse du Dauphiné, elles eurent le bon esprit de ne point tenir dans une réclusion absolue des élèves que leur situation destinait au monde avec obligation d'y faire bonne figure. On sait de quelle importance étaient les arts d'agrément, surtout les attitudes et les grâces, en ces temps où les roturiers seuls mettaient l'orthographe mais où la noblesse causait si délicieusement que les gens de lettres la recherchaient pour y puisser le bon ton et l'esprit français, cet esprit pétillant, fin, audacieux et narquois dont la dernière génération du XVIIIe siècle a laissé tomber le secret dans le sang de la Révolution.

Un accoutrement ridicule, une sotte réplique, une révé-

1. Manuscrit du Recueil historique de Montfleury. Bibl. de Grenoble 21 899.

rence manquée et c'en était fait à la Cour non seulement de la réputation de la femme mais encore de la carrière du mari.

Est-il donc étonnant que les dames de Montfleury, en éducatrices consciencieuses, aient songé à avoir l'appui de professeurs de musique et même de maîtres à danser dont les principales attributions consistaient à apprendre aux jeunes filles à marcher gracieusement. Et si, de temps à autre, des frères, des cousins ou des jeunes oncles de pensionnaires étaient invités à des fêtes familiales et apportaient dans ce milieu, qui était bien de leur monde, leurs façons aimables et leurs gestes harmonieux, faut-il voir là des procédés inconvenants de galants en quête d'aventures ou simplement les manifestations de cette éducation raffinée et de cette politesse exquise dans lesquelles excellaient nos pères?

Pour bien saisir avec quelle honnête assurance les dames de Montfleury se mettaient au-dessus de la médisance ou de la calomnie et croyaient pouvoir s'accorder quelque licence, il faut examiner leur passé.

Leurs prérogatives mêmes leur donnaient un rang prépondérant. Ainsi elles exerçaient sur le fief le droit de haute et basse justice, et cela effectivement. En 1681, « Vénérable sœur Marie de Beegue (1680-1683), ayant eu connaissance qu'une certaine fille de la Tronche [1], nommée Marthe Vinon était accusée d'avoir commis un infanticide, elle fut aussitôt agitée d'un juste et saint zèle. Elle la fit arrêter, ordonna à ses officiers d'en faire les formalités, et le procès fut instruit. La susdite Marthe Vinon, atteinte et convaincue du crime susdit, fut condamnée d'être pendue à la Tronche au mois de septembre [2]. »

Un peu plus tard, alors que Mlle de Tencin était déjà entrée à Montfleury, la prieure Marguerite de Lionne, ayant appris le 14 avril 1697 « qu'une certaine femme, surnommée

1. Village voisin qui faisait partie du fief: aujourd'hui l'un des faubourgs de Grenoble.

2. Manuscrit du recueil historique de Montfleury. Bibl. de Grenoble 21 899.

Verdurette, demeurant à Chantemerle, avait tué le nommé Masse », elle la fit arrêter, conduire dans les prisons et poursuivit le procès jusqu'à sentence de mort... puis la fit exécuter.

Dans tout le cours de l'histoire de Montfleury, on voit les prieures exercer leurs droits et défendre leurs biens avec une intelligence et une fermeté que des seigneurs auraient pu leur envier. Elles eurent en effet à supporter de la part de leurs voisins une foule de contestations et à repousser des empiétements perpétuels. Et puis, par deux fois, le feu détruisit le couvent, et les religieuses durent se charger de le faire reconstruire.

Mais ce qu'il faut admirer plus encore que leur administration temporelle, c'est leur vigilance morale et leur énergie dans leurs démêlés avec les autorités ecclésiastiques touchant la fameuse question de la clôture.

« En 1470, Aymare de Beauvoir étant alors prieure, le R. P. Auribelli, qui fut depuis général de l'ordre des frères prêcheurs, voulut faire admettre comme religieuse à Montfleury la fille de Jean Baile, docteur en droit. Celle-ci fut refusée parce qu'elle n'avait point les qualités requises et le degré de noblesse exigé. Alors le P. Auribelli, outré de n'avoir pu réussir dans son entreprise, vint faire une visite au monastère et défendit, sous peine d'excommunication, de recevoir à l'avenir des novices et de laisser entrer qui que ce fût. »

Mais les dames firent intervenir le Conseil delphinal, et ce premier orage fut dissipé dès sa formation.

Deux ans plus tard, un malheureux religieux dominicain de Grenoble, le P. Raphaël Rosset, qui faisait de fréquentes visites au monastère, en arriva à penser que les dames de Montfleury seraient des complices faciles et mit un jour tout en usage pour satisfaire ses coupables désirs.

La prieure, voulant avant tout éviter un scandale, se contenta de faire quitter Grenoble à ce trop fougueux religieux. Mais après vingt années d'absence, le P. Rosset revenait

comme supérieur et dénonçait à Rome les infractions que les dames de Montfleury se permettaient, prétendait-il, touchant la règle de clôture. Il ajoutait, non sans un certain cynisme, « qu'il se glissait journellement des abus qui pouvaient avoir de fâcheuses suites ». Puis il obtint d'être lui-même institué vicaire de Montfleury et, comme les chanoinesses ne consentaient pas à changer leurs habitudes, il les excommunia...

Mais la prieure Aymare de Beauvoir ne se laissa pas intimider et interjeta appel par l'intermédiaire de son neveu, Aymar de Possieu, protonotaire apostolique.

Finalement la cour de Rome « défendit d'introduire des séculiers dans le cloître, mais permit cependant aux religieuses, vu la situation du lieu, de parler et de recevoir leurs parents et leurs amis à la porte ordinaire du monastère, qui se trouvait dans la clôture extérieure ».

Pourtant, on n'en avait pas fini avec cette brûlante question, et les démêlés avec l'évêque Le Camus atteignirent les proportions d'une lutte à main armée. La noblesse du pays prit nettement parti pour les dames de Montfleury, et les Tencin, qui comptaient déjà parmi elles des parentes ou des amies, n'hésitèrent pas à se jeter dans la mêlée.

L'abbé Le Camus, ancien aumônier de la Cour, nommé évêque en 1671 à l'âge de trente-neuf ans, était arrivé à Grenoble précédé d'une singulière réputation en partie double. D'un côté, on savait qu'à Versailles il avait fréquenté joyeuse société et causé quelque scandale ; d'autre part, on avait appris que, subitement assailli par le remords, il s'était jeté dans la pénitence et avait fait notamment le vœu de ne plus manger que des légumes, excellent régime d'ailleurs pour les cures de trop grande effervescence. Saint-Simon[1] nous donne un joli croquis de cette énigmatique figure. « Il était également connu, écrit-il, par son esprit, ses débauches, son impiété, sa pénitence... Il n'est guère de problème qui

1. T. IX, p. 244, édit., Garnier frères.

présente plus de choses opposées que la conduite de ce prélat depuis le commencement jusqu'à la fin. Il était bien fait, galant, avait mille grâces dans l'esprit, d'une compagnie charmante. Il était savant, gai, amusant jusque dans sa pénitence. »

On s'explique facilement qu'avec de pareils dons il ait acquis à Grenoble une popularité toujours croissante.

En réalité, s'il avait été un médiocre abbé, il fut un pieux évêque[1]. Mais la pénitence, capable sans doute d'affermir la moralité, était impuissante à pondérer ce caractère original. C'est là qu'il faut chercher l'explication de la petite perfidie dont l'évêque ne craignait pas d'user pour attaquer les dames de Montfleury.

Dès son arrivée, il avait voulu battre en brèche l'orgueil de ces chanoinesses, qui semblaient se targuer de leurs droits seigneuriaux et de leurs puissantes relations pour se dérober, dans les questions temporelles, à l'autorité épiscopale; et tout de suite il avait manifesté son intention de leur faire observer les règles de clôture communes aux autres couvents de Saint-Dominique. Mais les religieuses en avaient référé en haut lieu et rappelé qu'en 1669 le R. P. Antonin Mousset, délégué par le Pape et le roi de France pour la réforme des monastères de l'ordre de Saint-Dominique, les avait autorisées à parler sans grilles aux séculiers et à se promener sur leurs terrasses[2], « *après avoir acquis la certitude, avait-il écrit, que cette sortie n'avait jamais occasionné de scandale ni donné aucun lieu de soupçonner la haute piété et la réputation de nos chères filles.* »

Il y a loin, on le voit, de ces déclarations d'un enquêteur sérieux aux descriptions fantaisistes que certains auteurs se sont plu à nous faire d'un monastère de Montfleury où le

1. C'est seulement en 1686 que le pape Innocent XI lui conféra le chapeau de cardinal.

2. Voir aux pièces justificatives ces intéressantes ordonnances dans lesquelles on trouvera la réfutation éclatante des mauvais bruits répandus sur Montfleury.

voile aurait caché le sadisme le plus raffiné et dans lequel Alexandrine aurait pu se dévergonder à son aise.

Du reste, l'hommage rendu par le P. Mousset à la vertu des chanoinesses a été confirmé par M.[1] Le Camus lui-même qui déclara toujours « ne point mettre en question la moralité de ces dames ».

Mais, il faut bien y songer, la haute idée que les chanoinesses de Montfleury avaient d'elles-mêmes était faite pour humilier une certaine catégorie de personnes. Les esprits terre à terre ne voyaient là qu'une morgue déplacée et n'apercevaient point la beauté du sentiment traditionnel, qui mettait au cœur des religieuses un orgueil légitime, non pas pour elles-mêmes mais pour l'ordre dont elles faisaient partie. Et c'étaient ces personnes envieuses ou sottes qui influençaient M. l'évêque Le Camus. Celui-ci, après avoir tenté inutilement tous les moyens de douceur et d'insinuation, déclara que pour la décharge même de sa conscience « il allait contraindre ces dames à embrasser la clôture ».

On annonçait alors à Grenoble que l'évêque avait le dessein de visiter solennellement les églises qui étaient *soumises à sa juridiction* et que dans sa tournée il s'arrêterait à Montfleury.

Mme de Grimaud de Beegue, la prieure, comprit le danger de l'assimilation entre les églises ordinaires et la chapelle du couvent. Elle députa aussitôt M. le conseiller de Bourchenu de Valbonnais[2] auprès de l'évêque pour lui témoigner « qu'elle aurait une peine extrême à souffrir cette nouveauté dans une conjoncture qui *pourrait être tirée à conséquence*. » M. Le Camus assura que sa visite n'aurait rien de juridictionnel et qu'il ne la ferait point signifier par son promoteur. Il ajouta même « qu'il n'entrerait pas dans le cloître

1. Rappelons qu'à cette époque, on faisait précéder le nom des évêques du mot : Monsieur et non point de celui de Monseigneur comme au XIXe siècle.

2. L'auteur de l'histoire du Dauphiné.

si ces dames ne l'en priaient et qu'enfin tout se passerait de manière à ne donner que de la satisfaction ».

En effet, l'évêque sut faire revivre l'ancien aumônier de la Cour et se montra charmant.

Hélas ! l'année suivante, presque jour pour jour, les chanoinesses effarées recevaient signification d'une ordonnance que l'évêque venait de faire *sur un prétendu « verbal » de sa visite* du 12 avril 1683. Il leur était enjoint « de mettre, en six mois pour toute préfixion et délai, leur maison, enceinte cour et jardin, allées, promenoirs et autres lieux qu'elles voudraient, dans leur intérieur et de faire poser des grilles au parloir ».

La nouvelle prieure, Marie de La Croix de Chevrières, en appela immédiatement comme d'abus devant le Parlement de Grenoble et l'affaire rebondit de juridictions en juridictions jusqu'au Conseil du Roi.

On a raconté que pendant ce temps, l'évêque, outré de voir son autorité tenue en échec, aurait voulu imposer la clôture aux religieuses par la force et que, se mettant à la tête d'une troupe de maçons qui portaient les matériaux nécessaires, il était monté à l'assaut du couvent, non pas pour y pénétrer mais au contraire pour empêcher qu'on en sortît. Les ouvriers avaient déjà commencé à élever un mur devant la porte, quand la prieure apparut et leur interdit de continuer. Alors l'évêque, voyant ses hommes hésiter, se serait mis lui-même à l'ouvrage. Mais à mesure qu'il plaçait des briques la prieure les enlevait, assure le conteur, et les ouvriers d'un côté, les nonnes de l'autre, auraient assisté, ébahis, à cette joute d'un nouveau genre dans laquelle un prince de l'Église s'efforçait d'imposer son autorité, tandis que la religieuse oubliait son voile pour ne songer qu'à l'écusson seigneurial de Montfleury, dont les privilèges relevaient directement du Roi.

Malgré le plaisir que nous aurions eu à admettre cet original épisode, nous devons avouer que nous ne croyons guère à son authenticité.

Quoi qu'il en soit, la victoire, qui avait semblé d'abord pencher du côté de l'évêque grâce à la cour de Rome, resta finalement aux religieuses grâce à Louis XIV, qui rendit une ordonnance annulant celle de M. Le Camus. Il est vrai que le Roi avait été froissé d'une grosse maladresse de l'évêque au moment où celui-ci avait été nommé cardinal (1686) [1], et qu'il n'était pas fâché de prendre une revanche.

Depuis cette époque, le royal monastère fut affranchi de toute clôture et le cardinal se consola en se drapant dans sa pourpre et en se faisant aimer des pauvres.

Mais, on le voit, les dames chanoinesses de Montfleury n'étaient pas de banales institutrices, destinées à apprendre succinctement à leurs élèves la grammaire et l'arithmétique ; elles étaient capables aussi, grâce à leur intelligente activité et à leurs traditions séculaires, de former ces jeunes cerveaux féminins, issus de l'élite du pays, et de leur inculquer avec l'élévation et la fierté des sentiments, cette simplicité charmante qui fut toujours la caractéristique des grandes dames authentiques.

C'était parmi elles que Mlle de Tencin allait développer ses grâces naturelles et la distinction de son esprit, qui devaient faire de l'arrière-petite-fille du colporteur une des femmes célèbres du XVIIIe siècle.

1. M. Le Camus avait obtenu cette dignité sans avoir été présenté par le gouvernement français, et il avait coiffé le chapeau sans demander au Roi d'aller le recevoir de ses mains, comme cela devait se faire.

François de Guérin de Tencin.

Président à mortier au Sénat de Savoie (1697).

(Galerie du château de Tencin au marquis de Monteynard.)

Cliché de Piccardy — Grenoble.

CHAPITRE VI

L'arrivée d'Alexandrine de Tencin au monastère. — Ses premières répugnances pour l'état religieux. — Intervention de Mme de Ferriol, de M. de Flacourt et du P. Rebuffet. — Sévérité du Président de Tencin. — Désespoir d'Alexandrine en prenant le voile du noviciat. — Tentative de son jeune cousin Boffin d'Argenson. — Scènes violentes avec le président de Tencin. — Les vœux de la chanoinesse.

Lorsque l'aimable enfant qu'était Alexandrine fut amenée par sa mère au monastère de Montfleury en 1690, il y eut enchantement réciproque. Tout ce qui est nouveau séduit les enfants et si Alexandrine connaissait déjà Montfleury, c'était par des visites courtes et espacées dont une mémoire de huit ans ne pouvait conserver qu'un souvenir imprécis. Laissée là par sa mère, elle eut bien le premier moment d'angoisse qui étreint les enfants quand ils se voient privés de leur appui habituel, mais les femmes dont elle était entourée possédaient une physionomie si douce et si pure sous cette guimpe qui leur serrait le visage en ovale, avec la pointe noire des veuves au milieu du front[1] !... Dans leurs gestes, qui s'amplifiaient harmonieusement sous les draperies blanches de la robe et du scapulaire flottant, elles avaient tant de charmes !... Et puis, tout le monde semblait de si bonne humeur dans ce couvent ! Ces marques d'un heureux état d'esprit donnaient une impression de soulagement à la fillette qui, dans sa famille, sentait peser sans cesse la sévérité ombrageuse de son père et assistait fréquemment à des scènes violentes dans lesquelles

1. Autrefois les veuves mettaient un voile noir qui s'avançait au milieu du front en une petite pointe. Les dames de Montfleury portaient cette coiffure.

le président du Tencin exerçait sa souveraineté patriarcale contre sa femme et ses enfants[1].

Angélique, l'aînée, dont le caractère difficile perçait déjà, était seule à oser tenir tête au rigide magistrat, mais elle n'en était que plus durement menée ; la cadette, Françoise, subissait les gronderies avec indifférence, et la mère, en épouse modèle, abdiquait toute autorité. Elle devait d'ailleurs en concevoir plus tard d'amers remords, qui la conduisirent au tombeau[2].

L'existence à Montfleury, dans le calme et la régularité, avec un perpétuel régal des yeux devant des horizons merveilleux et changeants, parut douce à Alexandrine, qui se trouvait du reste avec des camarades de son âge.

Plus tard, Mme de Tencin a déclaré que son seul regret de ne pouvoir s'habituer à la vie monacale était venu de l'idée qu'elle devrait quitter une communauté « pleine d'attraits et de bons exemples, et composée de tant de filles également distinguées par leur piété et par leur naissance, et où l'on savait allier la régularité la plus exacte avec la politesse et la douceur, qui rendent la société tranquille et agréable[3] ».

Cependant, chez l'intelligente pensionnaire, l'insouciance des premières années avait fait place à quelque réflexion, et elle commençait à comprendre ce que l'on attendait de sa docilité. « A mesure qu'elle avançait en âge, on lui faisait entendre qu'elle serait la plus heureuse des sœurs si elle prenait le parti de se faire religieuse ; que, tandis que les autres[4] seraient reléguées dans quelque mauvais village, elle vivrait au milieu de sa famille, dont elle ferait la joie et la consolation ; qu'on lui donnerait une pension considérable

1. Enquête de l'officialité. Arch. de Grenoble. Arch. de l'evêché.

2. *Ibid.*

3. Mémoire de Mme de Tencin. Arch. de Grenoble. Arch. de l'évêché.

4. Les autres « *élèves* » sans doute, dont plusieurs appartenaient à des familles peu fortunées qui vivaient modestement et fièrement dans de petites gentilhommières.

et que, religieuse, elle vivrait avec plus de commodité que si elle était mariée. »

On lui faisait ensuite envisager que le parti du couvent, qu'on lui préparait avec tant d'avantages, était le meilleur pour elle ; « que c'était le seul qu'elle avait à prendre ; qu'aussi bien elle serait obligée de passer la meilleure partie de sa vie dans le couvent, qu'il n'y avait aucun établissement à espérer dans le monde pour elle et que, demeurant séculière, elle serait réduite dans un état misérable, toujours maltraitée de sa famille, dont au contraire elle deviendrait l'objet de tendresse si elle se faisait religieuse[1] ».

Mais Alexandrine commençait à être envahie par le désir de se mêler à la vie, qu'elle devinait si attrayante et si intense hors des murs du couvent.

Cette terrasse de Montfleury, si propice aux méditations sacrées poursuivies dans la contemplation d'un des plus beaux spectacles de la nature, était bien favorable aussi au développement du besoin de liberté que la splendeur d'un tel panorama pouvait faire naître. C'est la vie elle-même qui déploie en ce lieu ses plus merveilleux attraits. Tout y est réuni : la montagne, le fleuve, la prairie, la cité, et ces éléments, puissamment disposés, le sont cependant avec une harmonie reposante, car entre les aspects sauvages des hautes cimes et la riante fertilité de la vallée le regard passe par d'admirables transitions.

Dans cette coupure géante du Graisivaudan, la sève jaillit de toute part, sous les verdures qui moutonnent au loin et parmi les vignes, dont les stries régulières s'allongent sur les pentes, comme aussi dans le fond de cette vallée sur la vaste étendue des champs et des prairies, où sont piqués de longs peupliers, tout amincis par l'ampleur d'un tel paysage. Des villages menus se blottissent dans les replis des cols, et là-bas vers le couchant, c'est la cité populeuse dont l'entassement, au bout des méandres de l'Isère, semble bien la

1. Enquête de l'officialité.

tête d'un serpent fabuleux au corps d'argent, à la gueule fumante, aux grondements sourds... Dans ces manifestations du monde qui lui arrivaient comme par bouffées, Alexandrine, déjà grande, devinait d'instinct les intrigues des hommes, leurs attraits et l'âpre lutte pour les intérêts immédiats. Puis, soudain elle frémissait, en songeant que le cloître allait se fermer sur elle et que jamais elle ne connaîtrait d'autres démêlés humains que ceux de la *sacristine* et de *l'économe*... Alors elle n'hésitait pas à témoigner ses sentiments d'éloignement pour le couvent. Mais « on lui faisait bientôt éprouver que les mauvais traitements dont elle était menacée n'étaient que trop effectifs et sérieux ; et après avoir employé les caresses pour la déterminer, on avait enfin recours à l'autorité. C'est ainsi que son père lui déclarait un jour que si elle ne consentait pas à prendre le voile à Montfleury, il la reléguerait dans quelque mauvais couvent de campagne, où il la laisserait sans établissement[1]. »

Que pouvait espérer une pauvre enfant de quinze ans devant la dureté d'un père dont le despotisme avait toujours écrasé sa femme et ses enfants.

Heureusement Angélique, devenue Mme de Ferriol, veillait sur elle. Une tendre amitié unissait les deux sœurs, et Alexandrine n'avait pas hésité à confier à son aînée la répugnance invincible qu'elle éprouvait pour la vie religieuse. Angélique, se souvenant des luttes qu'elle avait eu elle-même à soutenir, encourageait Alexandrine, mais lorsqu'après son mariage elle dut quitter Grenoble pour aller à Paris, la petite sacrifiée l'avertit que, privée de son dernier appui, elle se verrait promptement obligée de céder.

Quand le temps de la prise d'habit approcha, Alexandrine écrivit des lettres désespérées à sa grande sœur. Celle-ci ne répondit point, dans la crainte que sa correspondance ne fût interceptée, mais elle chargea un ami, M. de Flacourt, qui se trouvait de passage à Paris, d'aller à Montfleury et d'en-

1. Enquête de l'officialité. Arch. de Grenoble.

gager Alexandrine à « ne point se laisser gagner ni par l'espérance ni par la crainte, attendu que tout ce que l'on faisait ne tendait qu'à soulager la famille d'une *légitime*[1], et qu'il valait mieux courir le risque de vivre fille sans établissement que religieuse sans vocation[2]. »

M. de Flacourt était un homme d'une quarantaine d'années, maître des Comptes de Savoie, et quoiqu'il habitât ordinairement Chambéry, il avait de nombreuses relations à Grenoble et était fort lié avec les Tencin. Ce n'était pas la première fois qu'il allait voir Alexandrine à Montfleury, car Mme de Ferriol, au moment de son mariage, lui avait pour ainsi dire confié sa sœur, en lui expliquant à quel sacrifice son cruel père et sa faible mère entendaient la conduire. L'aimable homme, plein de pitié pour la gracieuse fillette que l'on voulait emmurer, n'avait point manqué d'aller à plusieurs reprises, en ami de la famille, rendre visite à Alexandrine, et quand les circonstances l'avaient permis, il lui avait conseillé de n'agir que selon sa conscience.

Ce jour-là, après avoir gravi la pente bordée de verdures qui conduit à Montfleury, dans le bruissement accompagnateur du petit torrent gargouillant sous les buissons, M. de Flacourt fut d'abord introduit dans la cour d'entrée, bordée d'arbres, au fond de laquelle se dressaient les trois corps de bâtiments du monastère. Puis, la tourière qui le connaissait, ouvrant le battant d'une grande porte Renaissance, au-dessus de laquelle serpentaient des ferronneries compliquées, lui fit traverser un vestibule voûté, et de l'autre côté il déboucha sur la terrasse, où il retrouva Alexandrine. Celle-ci, dès qu'elle l'aperçut, vint à lui les yeux pleins de larmes.

« C'est fini, dit-elle en sanglotant : mon père me contraint, ma sœur Angélique est partie, je n'ai plus personne pour me soutenir ; il me faut obéir ou mourir.[3] »

1. Part de patrimoine revenant aux cadets.
2. Déposition de Mme de Ferriol devant l'official.
3. Ces paroles et la scène qui suit sont scrupuleusement prises dans la

M. de Flacourt, voyant son trouble, l'entraîna à l'écart afin de la soustraire aux regards curieux des pensionnaires, et aussi pour lui parler plus librement.

« Je viens précisément de la part de Mme de Ferriol », dit-il.

Et il transmit les paroles dont il était chargé. A ce moment, ils se trouvaient tous deux au bord de la muraille à pic, séparés du vide par un parapet assez bas.

« Et que pouvez-vous pour moi ? » demanda la jeune fille.

Il eut un geste découragé.

« Alors par pitié ! s'écria-t-elle, précipitez-moi en bas de cette terrasse, car lorsqu'on voit ses amis sur le bord d'un précipice il vaut mieux les y jeter que de les laisser languir. Ce sera plus heureux pour moi que si j'entre dans un couvent où je souffrirai toute ma vie. »

M. de Flacourt s'efforça de la réconforter mais il n'y réussit point et résolut de parler de cette affreuse situation à la tante d'Alexandrine, Mme de Barral. Mais quand celle-ci apprit quel rôle M. de Flacourt semblait vouloir s'arroger, elle se fâcha, adressa de violents reproches à cet importun et fit défendre aux religieuses de le laisser communiquer désormais avec Alexandrine.

Quelques jours après, lorsque malgré tout M. de Flacourt se présenta à Montfleury, il se vit refuser l'entrée du couvent. En même temps le président de Tencin adressait à sa fille aînée les plus vives admonestations et lui ordonnait de ne plus rien tenter contre la volonté paternelle. Dès lors, la pauvre Alexandrine dut se contenter de confier ses peines à l'une de ses compagnes, Marie Bayet[1], qu'elle avait prise

déposition de M. de Flacourt, corroborrée par le mémoire d'Alexandrine de Tencin. Arch. de Grenoble. Arch. de l'évêché.

1. On s'étonnera peut-être de trouver un nom roturier à Montfleury. Rappelons que si les dames chanoinesses devaient faire preuve de noblesse, il n'en était pas de même pour leurs élèves et que les religieuses prenaient en pension aussi bien les jeunes filles de la noblesse que celles de la bonne bourgeoisie.

en affection parce que celle-ci savait la plaindre et la consoler.

A ce moment, elle aurait dû sans doute aller ouvrir son cœur à la prieure, mais la timidité ou plutôt la fierté l'arrêtaient, car il lui semblait invraisemblable qu'une religieuse pût l'encourager à la résistance, et elle n'avait que faire de conseils pour obéir.

Pourtant Mme de Charconnes[1], spécialement chargée de son éducation, se montrait pour elle si aimable, si maternelle que Alexandrine, comme suprême ressource, lui confia sa peine. Alors la bonne religieuse, qui était une amie des Tencin et qui connaissait l'entêtement intéressé du Président, s'efforça de rassurer la pauvre petite.

Il n'y avait pas à hésiter, expliquait-elle : « M. et Mme de Tencin voulaient que Alexandrine se fît religieuse. Si elle n'obéissait pas, elle ne recevrait que de mauvais traitements; au contraire, si elle se soumettait, elle serait traitée avec beaucoup de douceur, et aussitôt après sa profession, on la dispenserait des exercices de la maison et l'on trouverait moyen de la faire sortir du couvent tous les ans, sous prétexte d'aller aux eaux[2]... »

Longtemps la maîtresse parla, calmant les craintes de l'enfant, la consolant, la berçant... et Alexandrine finit par consentir à entrer tout au moins en noviciat et à prendre l'habit avant de *faire profession*, c'est-à-dire avant de prononcer ses vœux.

Ce jour, où elle allait faire le premier pas dans la vie religieuse arriva plus vite qu'elle ne le pensait. Le temps avait passé en hésitations, en résolutions, en découragements, en soumissions, et Alexandrine se trouvait enfin dans la chapelle du couvent, ayant à sa droite la prieure, dame Marguerite de Lionne de Leyssins et à sa gauche la dame de Charconnes.

1. Elisabeth Dumas de Charconnes, qui devint prieure un peu plus tard, 1734-1736.

2. Enquête de l'officialité. Arch. de Grenoble.

Une messe solennelle, à laquelle assistaient sa famille avec de nombreux amis, avait été dite, puis un prêtre était monté en chaire et ses dernières paroles venaient de résonner aux oreilles de la « postulante » sans qu'il fût possible à celle-ci de dire sur quoi il avait parlé. Maintenant, drapée dans une chape noire, elle se tenait au milieu du chœur à genoux en face du Supérieur, un imposant dominicain revêtu d'habits sacerdotaux, qui lui posait les questions du cérémonial.

« Ma fille que demandez-vous ?

— Mon père, la miséricorde de Dieu, la vôtre et la grâce de prendre le saint habit.

— Ma fille levez-vous. Pour quelles raisons avez-vous choisi cet ordre plutôt que d'autres ? Est-ce de votre franche volonté et propre mouvement que vous voulez prendre l'habit de cette sainte religion ou parce que vos parents vous y engagent ou vous y contraignent ?... »

Ces paroles tombaient une à une au milieu du silence recueilli des assistants parmi lesquels bien peu comprenaient la dramatique opportunité des phrases du formulaire. Alexandrine, qui les prévoyait pourtant puisqu'elle avait appris les répliques, sentit sa mémoire s'embrumer et le cri de la vérité monter à ses lèvres. Mais ayant levé les yeux, elle rencontra le regard de son père, et la réponse arriva, balbutiée [1] :

« Non, mon père, c'est de mon propre choix et de ma pleine volonté que je vous supplie de me faire cette grâce... »

En prononçant ces mots, elle était agitée de tant de sentiments divers qu'elle ne savait réellement pas si elle disait ou non la vérité.

Et les questions du formulaire, sur l'obéissance aux supérieures et le vœu de pauvreté, se succédaient à présent sans que les réponses se fissent attendre.

Quelques instants après, Alexandrine était revêtue de la

1. Mémoire de Mme de Tencin. Arch. de Grenoble.

robe des novices et portait sur ses cheveux épars une couronne de fleurs. Bientôt, au milieu des chants liturgiques et des fumées de l'encens, elle recevait le voile des mains du Supérieur ; puis la couronne de fleurs était remplacée par une couronne d'épines, et enfin le dominicain laissait tomber ces paroles qui semblaient, même pour une novice, sceller à tout jamais la grille du cloître :

« Ma fille, vous oublierez non seulement tout ce qui est dans le monde, mais encore jusqu'à votre nom. »

Aussitôt toutes les voix entonnaient le *Te Deum* et Alexandrine, inconsciente, chantait aussi...

Peut-être à ce moment espérait-elle, dans un grand renoncement, s'habituer à la vie du couvent. Mais bientôt elle reconnut que l'épreuve était au-dessus de ses forces et le drame reprit avec plus d'intensité, car à présent elle s'acheminait vers la « profession », c'est-à-dire vers les vœux définitifs, derrière lesquels, lui semblait-il, c'était la réclusion jusqu'à la mort.

Afin de ne point lui laisser le temps de se reprendre, son père venait la visiter deux fois par semaine, et quand il l'avait quittée, on la voyait presque toujours baignée de larmes et plongée dans une mélancolie affreuse [1]. Comme on la laissait souvent vaguer à sa guise, afin de ne point l'exaspérer, elle faisait de longues stations sur la terrasse, en contemplation devant les sommets sauvages et mystérieux vers lesquels elle aurait voulu s'élancer dans l'allégresse de la liberté. L'été, ils se coloraient de teintes rose pâle très douces, qui peu à peu s'empourpraient au soleil couchant. C'était l'heure où, dans la sérénité du soir, Alexandrine percevait le tintement lointain des clochettes dans la montagne et les bruits confus de la cité. Ces appels de la vie lui arrachaient des sanglots.

Puis l'automne arriva. Dans les vastes replis des Alpes, les névés [2] aux neiges perpétuelles s'aggravèrent de neiges

1. Enquête de l'officialité. Arch. de Grenoble.
2. Glaciers de neige.

récentes et l'on eût dit de larges nappes blanches, sans cesse agrandies comme par un mystérieux tissage, qui gagnaient les flancs gris des montagnes et glissaient sur les pentes. Alors les prairies des premiers contreforts perdirent aux regards leur moelleuse épaisseur ; les feuilles des arbustes accrochés au roc rougirent aux premières atteintes des frimas et prirent leurs couleurs multiples de pauvres choses condamnées, mais encore resplendissantes dans la mort ; les châlets eurent leurs fenêtres tristement closes comme des yeux de défunts ; les échos se turent, et dans ce moment de frisson général des êtres et des plantes, les hommes des pâturages descendirent vers la vallée avec leurs troupeaux. Alexandrine les voyait passer au pied du monastère et, frissonnante elle-même, songeait que l'époque de la « profession » était proche et que, sous le regard de son père, encore une fois sa volonté l'abandonnerait au moment suprême.

Elle avait essayé cependant de secouer le joug.

Peu de temps après sa prise de voile, la tourière était venue lui dire qu'un de ses parents la demandait. Elle s'était dirigée vers la première cour et, stupéfaite, s'était trouvée en face d'un jeune officier.

« Pierre ! »

Aussitôt, tout en larmes, elle s'était avancée vers lui, les deux mains tendues. Elle avait reconnu son cousin Boffin d'Argenson, qu'elle n'avait pas vu depuis plusieurs années et qui revenait de l'armée d'Allemagne. Jadis, lorsque Alexandrine était petite fille et jeune pensionnaire, sa tante de Barral la faisait sortir et la menait fréquemment chez Mme d'Argenson[1] pour la faire jouer avec son petit cousin. Puis celui-ci était parti encore enfant et, bien qu'il eût seulement dix-sept ans, il semblait un homme. Alors la petite novice, pensant trouver enfin un appui dans ce camarade qui venait de faire la guerre, lui avait conté avec

1. Née de Buffevent, sœur de Mme la présidente de Tencin.

quelle répugnance elle avait pris le voile et avec quel désespoir elle allait être obligée de prononcer ses vœux.

« Ah ! Pierre ! je n'ai d'autre espérance que dans ma mort que je désire prochaine, ou dans celle de mon père... que je ne puis ni ne veux souhaiter, mais si je lui survis, je suis résolue à me faire relever de mes vœux[1]. J'ai appris que j'aurai cette faculté pendant un délai de cinq ans.

— C'est immédiatement, avait répliqué le jeune homme, qu'il faut agir. Vous allez quitter ce voile et déclarer que vous ne voulez plus le porter. Je vais en parler à notre famille... »

Bref, il l'avait si bien encouragée qu'elle était allée trouver la prieure pour lui faire part de sa résolution de cesser le noviciat. Hélas ! ce ne fut pas long. Le lendemain, son père lui déclarait, que si elle persistait dans ses intentions de révolte, il la ferait enfermer entre quatre murailles aux « Madelonnettes »[2], ou qu'il la marierait à quelque gentilhomme pauvre de la campagne.

De nouveau Alexandrine tomba dans un désespoir affreux. La règle du couvent lui parut tyrannique, les exercices du noviciat odieux et, pour se rendre malade, elle prit à tout instant de l'émétique, qu'elle avait pu se procurer en secret. Il en résulta des désordres de toutes sortes, entre autres des « vapeurs si violentes que souvent l'on crut la novice attaquée d'apoplexie et en danger de perdre la vie ; et les médecins, appelés auprès d'elle, certifièrent que cette maladie était le résultat d'une profonde mélancolie[3] ».

Mme de Ferriol, avertie de l'état de sa sœur par des amis, tenta un suprême effort. Elle lui écrivit, mais bientôt elle apprit que toutes ses lettres étaient interceptées, et son

1. Dépositions du colonel Boffin d'Argenson et de Mme de Ferriol.

2. Ou « Magdelonnettes » ou encore « Repenties », couvent fondé en 1618 destiné à servir d'asile à des femmes qui expiaient leurs fautes, ou de prison à des filles de mauvaise vie.

3. Enquête de l'officialité. Arch. de Grenoble.

père lui défendit encore de se mêler de cette affaire. Alors Angélique s'adressa au P. Rebuffet, qui l'avait déjà sauvée elle-même en pareille occurrence, afin qu'il fît le nécessaire pour empêcher Alexandrine de prononcer ses vœux. Celui-ci promit à Mme de Ferriol d'aider sa jeune sœur « dans tout ce qui dépendrait d'elle », mais lorsque le bon prêtre, qui avait ses entrées à Montfleury, vint se mettre à la disposition d'Alexandrine de la part de sa sœur aînée, la malheureuse, anéantie, lui répondit qu'il ne lui restait plus qu'à obéir.

La veille, en effet, son père était venu la voir et l'avait emmenée, seule avec lui, dans la « chambre neuve », destinée aux dignitaires qui s'arrêtaient à Montfleury. Il ne voulait pas être dérangé pendant cet entretien, qui devait être décisif. Au bout d'un certain temps, il eut soif et Alexandrine appela Marie Gelle, la servante attachée à son service [1], afin qu'elle allât chercher quelque rafraîchissement. Quand celle-ci revint, elle trouva sa jeune maîtresse en larmes à genoux devant son père, le suppliant avec des sanglots de ne pas la forcer à se faire religieuse. La servante, interdite, s'arrêta et elle entendit le président répondre durement « qu'il fallait absolument qu'elle prît ce parti, qu'il n'avait pas d'autre établissement à lui procurer ; que si elle ne voulait point s'y résoudre, il la réduirait à un état qui lui conviendrait encore moins, et que au contraire, si elle suivait son dessein, il lui promettait toutes les douceurs possibles, dont elle serait contente [2] ».

Devant cette férocité, qui semblait sans doute à M. de Tencin un procédé de père prévoyant, Alexandrine sentit naître en elle cette souplesse diplomatique et cette finesse dans l'intrigue qui sont les traits principaux de sa figure dans l'Histoire.

1. Les dames de Montfleury pouvaient jouir d'un certain confortable. Il leur était loisible de faire arranger leur chambre à leur goût et même de faire construire un pavillon spécial qui demeurait affecté à leur logement pendant leur vie.

2. Déposition de Marie Gelle. Arch. de Grenoble.

Elle se soumit en apparence mais le soir, en se couchant, elle assurait à Marie Gelle que, « tôt ou tard, elle parviendrait à revenir de cette violence et à sortir du monastère »; et la servante, qui n'avait pu se tenir de bavarder avec les chanoinesses, lui confia que Mme de Charconnes était maintenant désolée d'avoir sollicité aussi vivement son élève de se faire religieuse.

De son côté la mère d'Alexandrine commençait à gémir en secret de la violence qui était faite à sa fille, et devant l'altération de santé de la novice, cette épouse trop faible comprenait sa responsabilité maternelle, mais sans oser réagir.

Ce fut le 25 novembre 1698 que Mlle de Tencin fit « profession ».

A cette époque de l'année, les dames de Montfleury, par un effet de leur privilège, portaient sur leur habit blanc une robe noire, ouverte par devant, qui descendait jusqu'à mi-jambe. Ce vêtement fort seyant était doublé et bordé d'hermine ; et à voir ainsi les chanoinesses, avec leur allure si digne et si gracieuse à la fois et leurs figures de missel, on eût dit une évocation de nobles dames du moyen âge, allant en troupe assister à quelque cérémonie royale.

Comme pour la prise d'habit, Alexandrine se trouva de nouveau en face du Supérieur qui l'interrogeait :

« Ma fille, voulez-vous finir vos jours dans l'observance de la règle de saint Augustin et des constitutions de saint Dominique ? »

Alexandrine, très pâle, répondit sans hésiter mais de la façon dont on récite une leçon.

« Oui, mon père, en la présence de ces autels. »

Puis la révérende mère prieure lui enleva son voile blanc de novice et le remplaça par un voile noir, qui venait d'être béni. Après quoi, Alexandrine s'avança au milieu du chœur et se prosterna, tandis qu'on la couvrait d'un drap mortuaire tenu aux coins par quatre religieuses; et le *De profundis* fut gravement psalmodié. Par terre, Alexandrine songeait à sa revanche. Une voix solennelle la rappela à la réalité :

« Ma fille, disait le P. Supérieur, levez-vous, vous qui dormez ; levez-vous d'entre les morts et Jésus-Christ vous éclairera... »

Puis, le drap noir enlevé, il termina par ces paroles qui durent, en dépit de toute espérance contraire, glacer le cœur de cette enfant de seize ans :

« Ma fille, vous êtes morte au monde et à vous-même pour ne vivre qu'à Dieu seul [1]. »

Enfin, après quelques formules latines, un *Te Deum* fut suivi de la Bénédiction, et la cérémonie s'acheva dans des chants d'allégresse.

1. Toute cette scène, exacte dans les moindres détails, est reconstituée d'après deux documents authentiques. Arch. de Grenoble, enquête de l'officialité et Bibl. nat. L K J, 6902.

CHAPITRE VII

La première protestation d'Alexandrine par-devant notaire. — La nouvelle chanoinesse ne dit pas son bréviaire. — Mort du président de Tencin. — Alexandrine malade obtient d'aller aux eaux. — Surveillance sévère exercée sur elle par sa famille. — Difficulté de faire parvenir à Rome son mémoire de protestation. — Elle y réussit enfin. — Ses séjours dans les couvents de Paris. — Le bref du Pape. — Enquête de l'officialité de Grenoble. — Le jugement prononçant définitivement l'annulation des vœux de la jeune chanoinesse. — Constatation de nombreuses erreurs accréditées sur la jeunesse de Mme de Tencin.

Le lendemain matin, maître Clavière, notaire de Domène, village assez proche, se présentait à Montfleury et, excipant des droits de la cliente qui le mandait d'urgence, il insistait pour être mis en présence de dame Claudine-Alexandrine de Tencin.

Comment la courageuse et rusée novice était-elle arrivée à ce résultat imprévu et stupéfiant ? c'est ce que ni la prieure, ni le président de Tencin ne surent jamais[1]. Toujours est-il que l'acte suivant fut dressé incontinent :

« L'an 1698 et le 26e jour du mois de novembre, avant midi, par-devant moi Antoine Clavière, notaire royal de Domène, soussigné, en plus les témoins bas nommés, est comparue dame Claudine-Alexandrine Guérin de Tencin, laquelle m'a dit et exposé que, quoiqu'elle n'eût jamais eu le dessein de faire profession de la vie religieuse, que néan-

1. Pas plus que nous d'ailleurs ; mais nous supposons que ce notaire, fort habilement choisi hors de Grenoble où l'on pouvait redouter des indiscrétions, fut prévenu par l'abbé Rebuffet, ou peut-être par le jeune Boffin d'Argenson.

moins par des menaces et mauvais traitements et autres voies de contrainte, elle a été obligée d'entrer contre sa volonté dans le monastère de Montfleury, d'y prendre l'habit et d'y faire *hier* des vœux solennels de religion. L'aversion qu'elle a contre ce genre de vie l'oblige de protester contre cet engagement, et, attendu que les fâcheuses conjonctures et les empêchements qui l'ont forcée à entrer dans ce monastère ne lui permettent pas de recourir à N. S. P. le Pape et à tous autres supérieurs et d'en réclamer leur autorité pour se faire restituer contre ses engagements et les faire déclarer nuls, déclare qu'elle le fera aussitôt qu'elle en aura la liberté, protestant de nullité de tous ses vœux, promesses et engagements dans la religion, auxquels on a prétendu l'obliger, et de tout ce qui a pu et pourra être fait. En conséquence de laquelle déclaration et protestation, ladite dame m'a requis acte à ce que l'on ne puisse imputer son triste état à une ratification de ses vœux prétendus et à une persévérance dans la vie religieuse, lequel acte je lui ai octroyé pour lui servir et valoir ce que de raison en temps et lieu.

« Fait et passé audit Montfleury, dans le cabinet sur la terrasse du côté de la ville, où à cet effet je me suis transporté au requis de ladite dame en présence des sieurs Pierre-David et Jean-Bernard, maréchal, tous deux de Domène, témoins requis et ont signé avec ladite dame.

« Claudine-Alexandrine de Tencin
« David, Jean Bernard

« et au requis de ladite dame
« Clavière, notaire. »

Rien n'avait été négligé pour que l'acte fût régulièrement établi, et non seulement le brave notaire avait apporté son écritoire, mais il avait aussi amené avec lui les deux témoins nécessaires, car on eût risqué fort de n'en point trouver sur le fief de Montfleury.

Mais pour avoir pris ces précautions, Alexandrine n'était pas encore en liberté. L'autorité de son terrible père pesait toujours sur elle et personne ne doutait que le Président n'eût fait expier sérieusement à sa fille la moindre tentative de révolte. Il fallait attendre qu'il mourût, et l'on se demande quel pouvait bien être l'état d'esprit d'Alexandrine durant ses prières. Pour elle, la mort de son père c'était la liberté et l'allègement physique et moral touchant ce « voile » qu'elle subissait sans l'avoir jamais accepté.

Alexandrine ne fut pas dans sa jeunesse méprisable comme on l'a dit, mais elle n'avait cependant pas l'âme d'une sainte et il semble difficile d'admettre qu'elle ait demandé de tout son cœur à Dieu de protéger des jours dont la durée était liée à celle de sa captivité. Il est vraisemblable qu'en face du Seigneur elle passait sous silence le président de Tencin...

Celui-ci vieillisait malgré cela avec une verdeur désespérante, et Alexandrine rongeait son frein en silence. Par exemple, elle se dérobait autant que possible aux obligations de son état. Sa santé, profondément atteinte, lui fournissait du reste une excuse perpétuelle que la prieure acceptait volontiers, car elle connaissait enfin la vérité sur la vocation monastique de la jeune chanoinesse.

Alexandrine vivait donc plutôt en dame pensionnaire qu'en dominicaine, et elle estimait que sa restriction mentale, au moment de ses vœux, la dispensait de se conformer aux constitutions de son ordre. Ainsi, elle ne disait presque jamais les prières en particulier, qui sont ordonnées par la règle. Sa servante Marie Gelle la plaisantait souvent à ce sujet :

« Allons madame ! s'écriait-elle, il faut que je dise le bréviaire pour vous [1] ! »

Dans le monastère, tout le monde savait quelle violence elle avait subie et, par un accord tacite, on s'efforçait d'alléger sa captivité. Elle recevait des visites et obtenait parfois l'autorisation d'aller à Grenoble chez sa mère.

1. Enquête de l'officialité. Arch. de Grenoble.

A part ces rares distractions, elle végétait dans ce couvent dont son cœur était toujours absent, et le meilleur de son temps se passait en repos et en études dans sa chambre, ou en longues contemplations sur la terrasse. Il y avait de ce côté, au-dessus de la porte principale du bâtiment central, une petite tête de femme merveilleusement sculptée. Des feuilles de chêne en relief accompagnaient la gorge nue ainsi que le cou svelte de cette sorte de prêtresse, et l'allure païenne de ce joli morceau de sculpture Renaissance — fantaisie de l'un des artistes du couvent — contrastait singulièrement avec les ornements des édifices voisins. Alexandrine voyait chaque jour ce visage délicatement voluptueux et lui souriait sans doute car, au milieu de tant d'attributs sévères et pieux, il semblait se trouver là exprès pour rappeler à la jeune fille le monde vers lequel tendaient toutes ses aspirations.

Cette existence dura sept ans et c'est à ce moment que des narrateurs fantaisistes, ou mal renseignés, ont placé « les amours de la nonne ».

La galanterie avérée de Mme de Tencin dans la suite a permis de charger la religieuse, et l'on ne s'en est point privé. On a même mis les morceaux doubles en lui octroyant deux jumeaux, qu'elle aurait eus d'Arthur Dillon, ancien colonel d'un régiment irlandais, devenu lieutenant général du maréchal de Médavy et commandant d'un corps d'armée en Dauphiné, de 1707 à 1712[1].

Ce premier « accident » aurait été bientôt suivi d'un autre, et chaque fois la prieure, soi-disant habituée à ces petits détails de la vie monacale, aurait fait partir à temps

1. Voir Saint-Simon, Boisjourdain, Champort, Delort et tant d'autres qui ont copié les uns sur les autres les méchancetés colportées bien après la sécularisation de Mme de Tencin. Delort ne s'est même pas donné la peine de s'informer de quel ordre étaient les dames de Montfleury ; il en a fait des Bernadines et, sous sa plume, le colonel Dillon se transforme en Villion. Voir l'enquête de l'officialité (Arch. de Grenoble) dont nous publions une partie aux pièces justificatives, et sur les actes et dépositions de laquelle nous basons notre affirmation.

sa vierge folle sous prétexte de l'envoyer aux eaux se soigner pendant quelques mois. Puis, Alexandrine serait revenue reprendre sa place parmi ses compagnes, disposées à l'indulgence par le besoin qu'elles en auraient eu elles-mêmes. Malheureusement pour les esprits égrillards et tendancieux, quiconque connaît le véritable caractère des dames de Montfleury jugeait déjà ces anecdotes invraisemblables, et nous savons maintenant qu'elles sont fausses, tout au moins pour le temps passé par Alexandrine au couvent.

Jusqu'à la mort du président de Tencin, qui arriva enfin en 1705, la jeune chanoinesse fut ordinairement souffrante et ne quitta pas le couvent, sauf peut-être de temps à autre pour passer quelques heures à Grenoble, mais toujours chez sa mère et chez ses tantes; et partout sa famille la faisait surveiller de très près, afin qu'elle n'eût point l'occasion de réclamer par un tiers l'assistance du Roi ou de la cour de Rome pour faire annuler ses vœux. Précautions superflues d'ailleurs, car la perspective d'une claustration absolue ou d'un époux campagnard, dont l'avait menacée son père, suffisait à la retenir. Elle savait bien qu'elle sortirait de Montfleury plus facilement que de tout autre couvent et surtout que des mains d'un mari. L'essentiel était de patienter. Pourtant elle crut bon d'étayer sa première protestation notariée par une autre avant l'expiration du délai de cinq années, prévu par les Conciles. En conséquence, le 13 novembre 1702, elle fit venir de Grenoble cette fois un notaire, Maître Thévenin, qui enregistra ses premières protestations, renforcées par une expérience de trois années pendant lesquelles elle déclare avoir « plutôt langui que vécu ».

Enfin, à la suite de la mort de son père, comme son état s'était singulièrement aggravé, les médecins lui ordonnèrent les eaux d'Aix, et sa mère obtint la permission de la garder auprès d'elle pendant six mois. Après quoi, elle rentra pendant sept mois à Montfleury, d'où elle sortit définitivement en 1708, non point, comme on le croirait, pour se défroquer mais pour retourner aux eaux d'Aix sous la surveillance

d'une « fille de charité ». Cette personne, choisie et payée par la famille, devait être une gardienne sévère [1], car ce fut seulement en 1709 qu'Alexandrine trouva le moyen de joindre à Lyon un banquier en cour de Rome et de le charger de sa requête auprès du Saint-Siège [2]. Ce simple détail, établi par la date des pièces du procès et par les dépositions, suffit, abstraction faite de bien d'autres preuves, à démontrer que Alexandrine n'eut pas un amant avant cette époque, sans quoi, *celui-ci se serait chargé de la commission.*

Le banquier de Lyon fut d'ailleurs un mauvais mandataire, car une indiscrétion de sa part permit à M. de Ferriol d'apprendre par un hasard extraordinaire [3] les intentions de sa belle-sœur. N'ayant pas les mêmes raisons que sa femme de protéger l'annulation des vœux d'Alexandrine, Ferriol avertit la famille qui enjoignit au banquier d'amuser la religieuse par de belles paroles et de se tenir tranquille.

Cependant Alexandrine n'avait point quitté le voile et elle ne pouvait pas rester indéfiniment hors de son couvent. Mais comme elle cherchait un moyen de se rendre à Paris pour se trouver enfin à portée de gens capable de la conseiller et de la secourir, elle s'avisa de se retirer, avec la permission de ses supérieurs, au couvent de Sainte-Claire d'Annonay, en Vivarais, où était entrée une dame de Simiane [4], alliée de sa famille. Précisément l'abbesse de ce

1. Enquête de l'officialité. Arch. de Grenoble. (Dates des pièces et dépositions.)

2. Un indice, qui n'est cependant pas une preuve, fait supposer que Alexandrine fut reçue ou emmenée à Lyon par sa tante, Mme Boffin d'Argenson, qui devait lui être favorable à en juger par l'attitude de son fils dans le procès. Ainsi s'explique facilement que Mme de Tencin la mère ait laissé sa fille s'absenter sans gardienne, et que Alexandrine, aidée sans doute par les Boffin d'Argenson, ait pu s'aboucher avec un banquier.

3. Une rencontre fortuite permit au secrétaire de M. de Ferriol d'apprendre de ce banquier, qui ne le connaissait pas, les intentions de Mlle de Tencin.

4. Une Guérin (Claire) avait épousé à la fin du XVIe siècle François de Simiane. Elle testa en 1582.

couvent devait se rendre à Paris au mois de septembre. Elle se fit accompagner d'Alexandrine, soit sans se douter du service qu'elle lui rendait, soit plutôt par pitié pour elle. Sitôt arrivée, Mlle de Tencin courut chez sa sœur de Ferriol, qui lui avoua l'intervention de son mari auprès du banquier de Lyon, mais qui lui indiqua en même temps un autre banquier en cour de Rome[1], nommé Dubourg. Cette fois, Alexandrine eut affaire à un homme actif et sûr, qui obtint en deux mois ce qu'elle réclamait vainement depuis deux ans, et enfin, le 2 décembre (1711), le pape Clément XI délivrait un bref qui prononçait en faveur de « Claudine-Alexandrine de Tencin, religieuse de Saint-Dominique de l'*Observance mitigée*[2], l'annulation de ses vœux, sous la réserve que les faits énoncés par elle seraient reconnus exacts ».

Ce bref enjoignait en outre à « l'impétrante de rester, avec l'habit et la tonsure régulière, sous l'obéissance de ses supérieurs ».

Alexandrine choisit pour procureur « Messire Antoine Veyret, prêtre aumônier pour le Roi en l'hôpital général de la Charité de Grenoble », qui, vraisemblablement, l'avait déjà aidée à rédiger sa protestation pour la cour de Rome. Il se chargea de saisir aussitôt de l'affaire M. l'Official de l'évêché et le P. François Le Comte, frère prêcheur, provincial de France. Ce dernier, retenu à la Rochelle par les affaires de l'ordre, délégua ses pouvoirs à un dominicain de Grenoble, le Père Vuiron, et l'on peut voir par la lettre suivante que le procès fut sérieusement instruit.

1. Ces banquiers en cour de Rome, dont on trouve l'intervention de tous côtés, étaient des intermédiaires précieux entre leurs compatriotes et le Pape. Chargés de tous les mouvements d'argent du Saint-Siège, ils approchaient fréquemment le Saint-Père, étaient en relations constantes avec les cardinaux et obtenaient facilement des tours de faveur pour les affaires pendantes à Rome.

2. Cette expression établit la *légitimité de la résistance* des dames de Montfleury touchant la clôture.

« Monseigneur,

« J'ai fait ce que votre Éminence m'a demandé par la lettre dont elle m'a honoré. J'ai donné à Mme de Tencin un commissaire pour examiner les nullités de sa profession. Je ne lui ai pourtant pas donné le religieux qu'elle avait indiqué, parce qu'il est sans caractère et qu'il est bon pour ces sortes d'affaires qu'un religieux ait un nom. C'est le confesseur du monastère de Montfleury, licencié, qui doit être parfaitement connu de cette dame et que je crois être de ses amis.

« Je voudrais, Monseigneur, et ce serait pour moi une fort grande gloire, avoir de pareilles occasions dans mon emploi, de marquer à Votre Éminence, mon parfait dévouement, mon entière obéissance et le très profond respect avec lequel je suis de Votre Éminence le très humble et très dévoué serviteur.

« F. Le Comte,

« PROVINCIAL DE L'ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE. »

A La Rochelle, ce 14 juillet 1712.

L'affaire allait donc entrer dans la phase active.

Le premier acte de l'officialité fut ainsi formulé :

« Je requiers qu'avant de procéder à la fulmination du bref dont s'agit, il soit ordonné, conformément à iceluy, que la suppliante justifiera qu'elle est actuellement sous l'obéissance de ses supérieurs.

« *Signé :* Pottier, promoteur. »

Par le retour du courrier, Alexandrine, demeurée à Paris, communiquait à l'Official et au P. Vuiron l'autorisation que lui avait délivrée le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, pour lui permettre de séjourner au monastère de Saint-Chaumont.

A cette pièce était joint le certificat du médecin, établis-

sant que la « suppliante » n'était pas en état de voyager.

« Nous soussigné, médecin ordinaire du Roi et docteur de la Faculté de Paris, certifions qu'il y a plusieurs mois que nous voyons Mme de Tencin atteinte de rhumatisme qui s'étend depuis la suture de la partie latérale gauche de la tête jusqu'à la clavicule du même côté ; que la fièvre est survenue plusieurs fois lorsque la fluxion est augmentée ; qu'il s'échappe la même sérosité qui cause des douleurs dans la trachée artère, et que le poumon souffrait considérablement dans le temps de ce dépôt. L'opiniâtreté de ces accidents, l'éloignement du lieu de recours de Madame, la difficulté de s'y rendre avec une santé aussi chancelante lui causent une tristesse qui ne contribue pas peu à nous faire craindre que le rhumatisme ne se fixe sur sa poitrine. Dans cet état, nous certifions que Mme de Tencin, qui souffre toujours de quelqu'un de ces accidents énoncés et qui est actuellement dans l'usage du lait de chèvre, ne peut entreprendre le voyage du Dauphiné sans s'exposer à un danger évident de perdre la vie.

« Falcones Barettes. »

A Paris, 12 juin 1712.

Ces attestations suffirent au commissaire de l'ordre et à l'Official qui autorisèrent la « suppliante » à séjourner encore six mois dans le couvent de Saint-Chaumont.

Cette maison était fort agréablement située près de la porte Saint-Denis, dans ce quartier qui, au commencement du XVIIIe siècle, pouvait être comparé aux parties les plus riantes qu'offrent aujourd'hui Neuilly et Passy. En 1683, les Filles de l'Union chrétienne, dont l'ordre avait pour but l'instruction des nouvelles catholiques, avaient acheté moyennant 92.000 livres l'hôtel de Saint-Chaumont et s'y étaient établies très confortablement avec des orphelines et des jeunes converties. Mais si ces religieuses jouissaient d'une certaine liberté, il n'en existait pas moins une règle assez sévère dont

plusieurs articles sont édifiants à l'égard de la bonne tenue de la maison[1].

Art. 36. — Nous souhaitons que les sœurs n'aient point de miroir dans leurs chambres : elles n'en doivent point avoir d'autre que Jésus-Christ souffrant et crucifié, puisqu'elles l'ont choisi pour unique modèle à qui elles doivent se rendre conformes.

Art. 51. — Elles ne sortiront jamais seules, à l'exception des sœurs procureuses; jamais sans nécessité et jamais sans permission.

Art. 64. — Il y aura toujours une sœur assistante dans les salles et dans les parloirs quand on recevra des visites; elle n'y sera pas sans travailler et sans pouvoir prendre garde à ce qui s'y passe.

Art. 4. — (Pour les pensionnaires.) Les dames logées dans le corps de la communauté ne feront point entrer leurs laquais dans leurs appartements.

Art. 5. — Les hommes, quoique proches parents, n'entreront point dans l'intérieur de la maison, ni même dans les chambres des dames et demoiselles pensionnaires, quoique logées dans les appartements d'en bas et plus proche de la cour, si ce n'est en cas de maladie.

D'autres articles imposaient aux médecins et aux maîtres de musique la présence d'une sœur.

Il serait donc invraisemblable que Alexandrine eût été à même, là encore, de se livrer au dévergondage dont on l'a chargée par une anticipation trop gratuite. Il serait également puéril de prétendre que sa présence au couvent n'était pas effective ; que grâce à des complaisances, vraiment bien audacieuses, elle habitait ailleurs et qu'elle pouvait ainsi se divertir à son aise. En effet, Alexandrine était trop intelli-

1. Arch. nat. L L 1667. Capitulaire de l'Union chrétienne.

gente pour compromettre au dernier moment le succès de sa sécularisation, en se dérobant aux obligations qui lui étaient imposées d'après les termes mêmes du bref, auquel était attachée sa liberté. En conséquence, nous avons tout lieu de supposer que si elle demeurait à Saint-Chaumont en qualité de pensionnaire, elle avait cependant conservé son costume de religieuse.

Nous en trouvons pour ainsi dire la preuve dans son passage au couvent des dominicaines de La Croix avant même l'expiration des six mois que lui avait accordés l'Official. En réalité, elle n'avait obtenu cette permission qu'en raison de son état de santé et elle n'ignorait pas que régulièrement elle devait « rester avec l'habit et la tonsure sous l'obéissance de ses supérieurs », c'est-à-dire dans une maison de son ordre. Aussi, dès que son état le lui permit, elle se rendit au couvent de La Croix, rue de Charonne, pour y attendre le jugement de l'officialité. Elle savait d'ailleurs que son procès était en bonne voie. Sa sœur de Ferriol ; son brave petit cousin d'Argenson, colonel à vingt-neuf ans au prix d'un bras emporté par un boulet; son ancienne servante Marie Gelle, devenue la femme d'un commissaire des vivres de l'armée du Dauphiné nommé Leroy ; sa gentille camarade Marie Bayet, qui avait épousé M. Thomas Pélisson, conseiller du Roi, lieutenant royal de la ville de Vienne ; une demoiselle Françoise Bidault, jadis pensionnaire à Montfleury, aujourd'hui épouse de Jean-Baptiste Valtrin, receveur général des finances de La Rochelle, et cet excellent M. de Flacourt, tous ces témoins avaient, en personne ou par procuration, déposé en sa faveur. Ils avaient affirmé que Mlle de Tencin avait prononcé ses vœux sous l'empire de la crainte inspirée par les menaces effroyables de son père, mais qu'elle avait toujours protesté contre cette façon de lui imposer un état, dont elle était naturellement si éloignée. Ces hommes et ces femmes, qui ne se connaissaient point pour la plupart, que le temps et la distance, en tout cas, avaient séparés et qui ne pouvaient s'être entendus, fournirent des détails d'une

concordance absolue, et bientôt l'Official fut convaincu.

Mais pendant de longues semaines Alexandrine demeura dans l'incertitude. Le couvent de Sainte-Claire était situé loin du centre et bien peu de visites venaient la distraire. Elle se soignait et elle se rongeait d'inquiétude au sujet de son avenir. Dans la chapelle du couvent, trois particularités étaient pour elle des objets de longues méditations : une très belle toile de Jouvenet[1] réprésentait l'Élévation de la Croix, une pierre tombale sous laquelle était déposé le cœur de Mlle Charlotte Marie Coffier d'Effiat, qui avait fourni aux religieuses en 1639 les fonds nécessaires pour édifier le monastère, et une autre sépulture qui contenait les restes de Cyrano de Bergerac, mort en 1655.

Alexandrine, malgré sa tiédeur en religion, n'était pas dépourvue de foi, et la contemplation du sacrifice de Jésus-Christ lui inspirait la résignation. Quant aux deux tombes, elle ignorait tout de ceux dont les dépouilles mortelles reposaient en ce lieu, sinon que l'un des personnages avait été une pieuse bienfaitrice et l'autre un original à l'humeur batailleuse. Mais il lui semblait que, sous les froides dalles, ce cœur de femme et ces restes d'un poète avaient des affinités profondes, pour lesquelles les matérialités terrestres eussent été mesquines, et qu'il avait plu au Grand Maître de les séparer dans la vie pour les mieux unir dans la mort. Et pour cette fille de trente ans, atteinte au physique par la maladie et au moral par la cruauté de la société dont ses parents avaient été les mandataires, c'était sans doute une très douce évocation que celle de ces deux êtres, aux sépultures voisines, se retrouvant dans le sanctuaire aux heures nocturnes de solitude.

La jeunesse en elle n'était pourtant atrophiée que momentanément. Elle fut comme miraculeusement vivifiée vers la fin de novembre, lorsque le résultat du procès fut connu.

1. Peintre d'histoire, né en 1647 à Rouen, connu par son tableau de la guérison du paralytique et la résurrection de Lazare (au Louvre).

Le « promoteur » avait ainsi rédigé ses conclusions le 2 novembre 1712 : « Nous n'empêchons pas que le bref dont il s'agit soit entériné par MM. les Commissaires et que la profession et les vœux de religion, faits par ladite dame impétrante, soient déclarés nuls et invalides. »

Et les juges-commissaires avaient rendu la sentence suivante :

« Nous, Official général d'une part et Commissaire de l'ordre d'autre part, jugeant sur les actes, pièces et procédures par devers nous remises, après avoir invoqué le Saint-Esprit et pris avis de personnes doctes que nous avons consultées[1] à cet effet, *entérinant* le bref dont s'agit et la requête de l'impétrante, avons déclaré la profession et les vœux solennels, par elle faits, nuls et non valables, et en conséquence *l'avons mise au même état qu'elle était* avant l'émission d'iceux, *à elle permis de rentrer* dans le siècle et de disposer de sa personne ainsi qu'elle avisera. Ordonnons que le présent jugement, ensemble toutes les pièces mentionnées en iceluy, seront enregistrées en notre greffe aux formes ordinaires.

Fait à Grenoble dans l'auditoire de l'Officialité, ce 5 novembre 1712.

« *Signé :*

« Dumolard, *officier général et commissaire ;*
« F. Vuiron, *commissaire par mesdits syndics les commissaires ;*
« Marchand, *greffier.* »

C'était la liberté !.... entière, régulière, définitive.

Ainsi, bien des légendes brodées sur le compte d'Alexan-

1. Voir aux P. J. les raisons que le procureur de Mme de Tencin donna de la légitimité de l'annulation des vœux de sa cliente en s'appuyant sur la jurisprudence ecclésiastique. grâce à laquelle un nommé Claude Marin, garçon intelligent et courageux fit annuler ses vœux en prouvant qu'il avait subi, en les prononçant, *la crainte révérentielle.*

drine de Tencin s'évanouissent d'elles-mêmes et nul ne les regrettera. Elles n'étaient point de bon aloi et cette fois la vérité vaut mieux que la fiction, car celle-ci n'était faite que de méchancetés. L'une des principales a consisté dans l'affirmation que Mme de Tencin n'avait jamais été relevée complètement de ses vœux, le Saint-Siège s'étant aperçu qu'on l'avait trompé et ayant refusé, pour cette cause, de fulminer le bref de sécuralisation. Or, on remarquera que la procédure réelle suit une marche diamétralement contraire à celle que supposaient les inventeurs de cette fantaisiste restriction de la Cour de Rome. Le Pape, après examen d'un mémoire de l'impétrante, contenant *tous les éléments normaux et prévus* par la constitution de l'ordre pour l'annulation des vœux, *délivre un bref qui sera fulminé* si l'enquête, faite par les commissaires, établit l'exactitude des faits énoncés et si cette constatation permet aux juges de se prononcer en connaissance de cause. Le fait même que le jugement est rendu en faveur de l'impétrante constitue la fulmination du bref. Il serait bien étrange en effet que la Cour de Rome ne s'en rapportât pas toujours aux magistrats ecclésiastiques qu'elle a chargés non seulement d'enquêter sur place mais aussi de prononcer la sentence. Enfin il est utile d'observer qu'il ne s'agit point d'une *sécularisation*, dont les causes peuvent n'être pas à l'honneur de celui qui en est l'objet, mais d'une *annulation*, c'est-à-dire de la constatation que l'impétrante n'a *jamais été religieuse*.

Cette nuance est fort importante touchant l'épithète de *défroquée*, applicable au premier cas, absurde dans le second.

Des contemporains de Mme de Tencin ont assuré que son confesseur, séduit par ses charmes, l'avait aidée à sortir du couvent et que M. de Fontenelle, enrôlé de la même manière, s'était chargé de mener l'affaire auprès du Saint-Siège. Or, nous avons la preuve que si le P. Vuiron, confesseur à Montfleury, exerça les fonctions de commissaire, ce fut par le choix *personnel* du provincial de l'ordre, résidant à la Rochelle, loin de toute intrigue et alors que Mme de

Tencin avait sollicité la désignation d'un autre religieux.

Quant à M. de Fontenelle, s'il fut informé de l'événement, ce qui est probable car il fréquentait chez Mme de Ferriol, il est certain que son influence n'eut guère de part dans le succès, puisque ce fut le banquier Dubourg qui porta le mémoire à Rome. Pour le reste, les débats furent confiés à des prêtres de Grenoble, que leur situation mettait à l'abri des influences parisiennes. D'ailleurs, il suffit de lire les dépositions des témoins pour comprendre que les faits eux-mêmes furent les meilleurs avocats d'Alexandrine.

Une autre erreur a été commise, sur la foi d'une note trouvée dans un dossier de la bibliothèque de Lyon [1]. Grâce à ce document, on avait pensé jusqu'ici qu'un tableau, peint par Autreau [2] vers 1710, représentait Mme de Tencin servant le chocolat à Fontenelle, La Motte [3] et Saurin [4]. Or, l'erreur est certaine, de quelque côté que l'on se tourne. Il est possible que la date soit seule inexacte ; mais pourtant la seule manière d'authentifier le prétendu portrait serait de le comparer à ceux de Mme de Tencin. Malheureusement le tableau est simplement signalé sans indication pour le faire retrouver. Jusqu'à nouvelle preuve, on peut donc tenir pour certain qu'en 1710 Mme de Tencin était dans l'impossibilité de poser pour une scène de ce genre, et ne se trouvait pas à Paris, où elle vint pour la première fois de sa vie en 1711 avec l'abbesse du couvent de Sainte-Claire en Vivarais.

1. Fonds Morin-Pons, 206. Bibl. de Lyon.

2. Peintre et poète, né à Paris en 1656, mort à l'hospice des Incurables en 1745. Il se livra d'abord à la peinture et fit, entre autres, un bon portrait du cardinal de Fleury. Vers l'âge de soixante ans, il se mit à travailler pour le théâtre et donna plusieurs pièces assez médiocres au théâtre italien et au théâtre français (biogr. d'Hœffer).

3. La Motte (Ant. Houdard de) littérateur, né à Paris en 1672, mort en 1731, était fils d'un chapelier et étudia chez les jésuites. Il est l'auteur d'opéras, de fables et de comédies : *Le Magnifique*, *L'Amant difficile*, etc.

4. Saurin (Joseph), géomètre français, né en 1659 à Courthéson (principauté d'Orange), mort en 1737. Il collabora au *Journal des Savants*.

Enfin, pour terminer la première série des erreurs qui s'accréditèrent sur le compte de Mme de Tencin, il faut signaler celle qui fit d'Alexandrine une chanoinesse de Neuville. Il y a là un des exemples les plus extraordinaires des méprises que les contemporains eux-mêmes peuvent commettre et que les historiens confiants reproduisent tout naturellement.

Dans de nombreux mémoires du temps, on trouve que Mme de Tencin, après avoir été renvoyée plus ou moins précipitamment du couvent de Montfleury, se retira au monastère de Neuville et se fit recevoir chanoinesse. D'abord le chapitre de Neuville, un des plus sévères pour la naissance, exigeait des preuves de noblesse jusqu'à la sixième génération, et Mme de Tencin n'en pouvait fournir que jusqu'à la cinquième. Il ne saurait d'ailleurs être question d'un autre monastère de Neuville aux environs de Lyon. Il n'en existe pas. Mais la preuve absolue que Mme de Tencin n'y entra jamais est fournie par le registre capitulaire[1]. Ce document pourrait être comparé au livre de bord d'un navire ou encore au recueil des procès-verbaux d'une société. Il contient la vie même du couvent avec tous les battements de son cœur, ses joies, ses tristesses, ses réformes, les décisions du chapitre, le compte rendu de toutes les réceptions de dames et de novices, et même les entrées des pensionnaires. En marge de chaque alinéa quelques mots, avec des noms propres s'il y a lieu, permettent de voir rapidement à quel sujet fut faite la rédaction de la page. Tous les feuillets portent des numéros d'ordre et chacun de ces chiffres a été préalablement paraphé sur le registre neuf par le supérieur du monastère, de telle sorte que la soustraction d'une page ne pourrait être dissimulée qu'au moyen d'un faux et d'un travail de remplacement très délicat. Le capitulaire de Neuville fut commencé en 1665 et terminé en 1762.

A ce registre sont jointes dans un dossier spécial les

1. Arch. de Bourg-en-Bresse, H. 725.

preuves de noblesse et les autorisations des parents pour les novices et les dames. Or, *nulle part* on ne découvre la moindre trace de Claudine Alexandrine de Tencin...

En revanche, on trouve en 1756, avec pièces du second dossier à l'appui, que Françoise-Alexandrine, Louise-Ursule, et Claudine-Sophie de Guérin de Tencin furent reçues au noviciat puis, semble-t-il, au chapitre.

C'étaient trois nièces de Mme de Tencin qui continuaient, comme on le voit, avec ensemble la tradition de la famille.

On imaginerait volontiers que ce nom de Tencin, aperçu dans les listes des chanoinesses, fût la cause de la méprise. Celle-ci s'expliquerait en effet de cette manière pour les historiens modernes, mais pour les contemporains d'Alexandrine, elle demeure incompréhensible, puisque l'entrée des demoiselles de Tencin n'eut lieu qu'après la mort de leur tante. Voici pourtant une hypothèse. Il existe dans les faubourgs de Lyon un endroit qui s'appelle Neuville et qui formait jadis un joli bourg séparé, dans lequel plusieurs habitants de la grande cité allaient en villégiature. Il est possible que, pendant son séjour à Lyon, Alexandrine de Tencin ait habité cet endroit et ait daté quelques lettres avec le nom de Neuville. Ceux qui virent la correspondance établirent un rapprochement entre l'état religieux d'Alexandrine et sa résidence, dont ils firent le monastère de la Bresse. Et depuis lors, l'erreur se répercuta.

Pourtant, le duc de Luynes, qui était fort méticuleux, ne s'est point trompé. Il a écrit[1], au moment de la mort de Mme de Tencin : Elle *était chanoinesse de Montfleury*. Cette indication, fournie par l'homme qui connaissait le mieux les dignités et les titres des personnages de son temps, suffirait à indiquer l'erreur, si le registre capitulaire n'était point là pour la prouver.

Ce nom de chanoinesse de Montfleury, donné par le duc de Luynes à Mme de Tencin, explique pourquoi celle-ci

1. Mémoires de Luynes, tome 10, p. 46.

écrivait en 1711 sur un livre qui lui appartenait : *Madame la comtesse de Tencin*[1].

A cette époque, elle était encore dominicaine et, quoique nous n'ayons pas en main la pièce authentique établissant que le titre de comtesse était attaché au chapitre fondé par le Dauphin, nous croyons pouvoir assurer qu'à l'imitation des autres groupes de chanoinesses, celui de Montfleury jouissait d'un semblable avantage.

Ce fut donc presque sûrement en qualité de chanoinesse que Mme de Tencin libella son *ex libris*. Mais quand ses vœux furent annulés, elle ne pouvait guère exciper de son ancien état pour revendiquer un titre auquel, de son propre aveu, elle n'avait eu droit que par contrainte.

Les appellations dont la gratifient certains auteurs de mémoires, telles que : « la chanoinesse », « la défroquée », « la nonne », sont manifestement dictées par une antipathie personnelle ou une ironie de médiocre espèce. Pour le titre de « marquise », il faut remarquer que nulle part ses amis, même les plus obséquieux, ne l'ont employé en parlant d'elle. Dans sa famille personne ne l'a jamais pris avant 1772, et des lettres autographes, adressées au frère aîné de Mme de Tencin, portent simplement en suscription : « A M. le président de Tencin », ou « à M. de Tencin, président au Parlement de Grenoble[2]. »

Quant à la couronne, qui surmonte l'écusson des Tencin dans les cachets de leurs lettres[3], elle s'explique par la facilité avec laquelle nombre de personnes de bonne noblesse, mais sans titre, se laissaient aller à *orner* ainsi leurs armoiries. On mettait une couronne sur les cachets comme une femme pique une fleur dans ses cheveux. Cette petite faiblesse, qui n'aurait pas été tolérée au XVIe siècle et qui s'est perpétuée

1. Ce livre, qui fait partie des collections du marquis de Monteynard, est un grand in-8° très épais, relié en veau, contenant une Histoire Universelle manuscrite.

2. Collection du marquis de Monteynard.

3. *Ibid.*

en s'aggravant, ne tirait pas à conséquence, car l'emblème n'implique nullement le titre[1]. Mme du Deffant, il est vrai, donne du marquisat à Mme de Tencin ainsi que quelques autres écrivains dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Mais ne serait-ce point par ironie pour les uns, par inadvertance pour les autres ? Car la solution de cette question peut être réduite à deux hypothèses. Dans la première, si Mme de Tencin avait été réellement marquise on en découvrirait la trace dans les actes civils. Dans la seconde, si elle s'était octroyé un titre, elle aurait tenu à le consacrer par l'usage et elle l'aurait imposé à ses complaisants. Or tous, jeunes ou vieux, ducs ou hommes de lettres, parlent simplement de : « Madame de Tencin[2]. »

Nous les imiterons. Mais avant de suivre Alexandrine dans son existence de galanteries et d'intrigues, il est utile de remarquer que l'ancienne religieuse n'est plus la défroquée, licencieuse dès sa prime jeunesse, coquette au couvent avec ses confesseurs et libertine jusque dans le parloir, que l'on nous avait dépeinte jusqu'ici. C'est une femme de trente ans, instruite certainement, aigrie sans doute, ardente et curieuse peut-être, mais non pas dépravée.

Sa beauté, momentanément amoindrie par la maladie et les préoccupations, allait retrouver sa fraîcheur dans la liberté,

1. Si la terre de Tencin fut jamais érigée officiellement en marquisat, ce fut seulement à la fin du XVIIIe siècle. C'est sur un acte daté de 1772 (chartrier du marquis de Monteynard) que nous trouvons *pour la première fois* l'indication suivante :... Messire Antoine, *Marquis de Tencin*, gouverneur de la ville et citadelle de Die. — Et nous observons que dans des actes officiels, de peu antérieurs, le nom du même personnage figure *sans titre*. Or il est inadmissible que les membres de la famille aient été assez désintéressés de leur marquisat pour laisser passer une pareille omission. Il est plus vraisemblable de supposer que les Tencin ne furent marquis qu'en 1772.

2. Quant à la baronnie de l'île de Ré qu'elle tint d'une soi-disant saisie de cette terre au détriment de La Fresnaye, c'était un de ces titres que bien des seigneurs inscrivaient sur les actes mais qu'ils ne portaient pas. Nous ne l'avons trouvé, pour notre part, que dans l'annonce du décès de Mme de Tencin.

Mais sa grâce surtout, qui s'était développée dans la langueur de la captivité, et son esprit, qui s'était affiné par l'étude et les méditations, allaient faire de cette dominicaine libérée une des plus curieuses figures de la Régence et l'une des meilleures femmes de lettres de son temps.

CHAPITRE VIII

Les dernières années de Louis XIV. — Triste état des finances. — Deuils a la cour. — La paix d'Utrecht. — L'arrivée de Mme de Tencin chez sa soeur. — L'hôtel de Ferriol. — Le quartier Saint-Augustin. — Le voisinage du duc de Gesvres et du maréchal d'Uxelles. — Mlle Aïssé et son « aga » le comte de Ferriol. — Mathieu Prior et Bolingbroke. — Affinités avec Mme de Tencin. — L'abbé de Tencin. — Son frère le président. — Mme de Phalaris. — Les Groslée.

Mme de Tencin allait entrer dans le monde en un temps d'anxiété et déjà de décadence. L'astre de Versailles à son déclin donnait la mélancolique impression des crépuscules, et c'était la grande ombre du monarque, encore souverainement étendue sur le royaume, qui seule conservait à la France son prestige.

Depuis douze ans, la guerre de la succession d'Espagne nous avait épuisés et, en dépit de la victoire de Denain[1] qui venait de sauver la France, nos désastres précédents avaient été si nombreux que l'on en était réduit aux expédients. On avait fini par créer, pour les vendre, des offices inutiles et ridicules, tels que des « conseillers du Roi, rouleurs de vin », et des « visiteurs de beurre frais ». Enfin, au moment où l'horizon s'éclaircissait du côté de la frontière, le malheur s'était abattu sur le Roi lui-même. Le grand Dauphin en 1711, puis la duchesse de Bourgogne, l'enfant gâté de la cour, et le duc lui-même, l'héritier présomptif, si aimé déjà, avaient été enlevés par la mort avec une violence tragique, presque mystérieuse. Dès lors, une tris-

1. 24 juillet 1712, gagnée par Villars sur le prince Eugène.

tesse lourde avait pesé sur Versailles et tous ceux que le plaisir occupait jadis s'étaient mis à calculer, augmentant ainsi prodigieusement le nombre des ambitieux et des aigrefins. Jamais aucune époque n'avait été plus favorable à l'assouvissement des convoitises comme à la satisfaction des instincts de toutes sortes. Mais d'abord la pauvreté générale allait amener la soif immodérée de l'or.

Telle était la situation, lorsqu'à trente ans Mme de Tencin pénétra dans le monde, armée seulement de son esprit et de son charme. Il est vrai que son esprit était fort cultivé. Depuis l'époque où elle avait quitté, sinon l'habit de Montfleury, du moins le couvent, elle avait pu se livrer à l'étude de l'histoire, voire de la philosophie. C'est ainsi que nous lui voyons annoter une volumineuse et très complète histoire ancienne manuscrite[1] et que nous trouvons dans une lettre au père Maniquet ses impressions sur Descartes[2].

« Je ne sais, écrit-elle, si vous m'avez fait du bien ou du mal de me donner quelque connaissance de la philosophie de M. Descartes. Il ne s'en faut guère que je ne m'égare dans les idées qu'il me fournit : tous les tourbillons qui composent l'univers me font imaginer que chaque homme en particulier pourrait bien être un tourbillon.

« Je regarde l'amour-propre, qui est le principe de tous les mouvements, comme la matière céleste dans laquelle nous nageons. Le cœur de l'homme est le centre de son tourbillon ; les passions sont les planètes qui l'environnent ; chaque planète entraîne après elle d'autres petites planètes qui sont à son égard ce que la lune est à notre terre. L'amour par exemple emporte la jalousie ; elles s'éclairent réciproquement et par réflexion ; toute leur lumière ne vient que de celle que

1. Collection du marquis de Monteynard.

2. Bibl. Mazarine, Mss française 2204 fo 56. Cette lettre a été imprimée d'autre part avec l'indication qu'elle serait une réponse à Fontenelle. La copie de la Bibl. Mazarine, qui est du XVIIe siècle, a fait foi jusqu'ici auprès des biographes. Mais nous avons des doutes sérieux. (Voir la note suivante.)

le cœur leur envoie. Je place l'ambition après l'amour ; elle n'est pas si près du cœur que la première ; aussi la chaleur qu'elle en reçoit lui donne un peu moins de vivacité.

« L'ambition n'aura pas moins de satellites que Jupiter, mais ils deviendront différents selon les différentes personnes qui composent les tourbillons. Dans l'une, la vanité, la bassesse, l'intérêt, les inquiétudes seront les satellites de l'ambition ; dans l'autre, ce sera la véritable valeur, la grandeur d'âme et l'amour de la gloire. La raison aura aussi sa place dans le tourbillon, mais elle est la dernière ; c'est le bon Saturne ; nous ne sentons les effets de sa révolution qu'après trente ans[1]. » La lettre se termine par la déclaration que les effets de l'âge peuvent être comparés aux taches du soleil auxquelles est due la diminution de la chaleur.

Cette cosmographie psychologique est bien un peu recherchée, mais elle ne manque pas d'ingéniosité et surtout elle dénote une intelligence habituée à s'exercer et un style déjà formé à traduire élégamment la pensée.

Quant au charme physique de Mme de Tencin, il émanait plutôt de sa tournure, de ses mouvements et de la vivacité de sa physionomie que de la régularité de ses traits. « Elle était grande, avait le cou long et bien fait, la bouche un peu grande mais fraîche ; sa gorge était peu sensible et ses yeux étaient plus spirituels qu'agréables, mais l'ensemble de sa personne faisait une assez belle femme qu'animaient une âme vive et un esprit très distingué.[2] »

Cette esquisse, tracée plusieurs années après l'annulation des vœux, dans un temps où Mme de Tencin était déjà célèbre, correspond assez bien à ce que nous connaissons de sa personne, sauf pourtant en ce qui concerne le détail de la

1. Une telle réflexion indique que Mme de Tencin devait avoir atteint la trentaine quand elle écrivit cette lettre. Ce fut donc vraisemblablement au moment de sa rentrée dans le monde ; et, en ce cas, nous pencherions plus volontiers vers l'idée qu'elle répondait à Fontenelle plutôt qu'au P. Maniquet, demeuré à Grenoble.

2. Boisjourdain, *Mélanges*, t. II, p. 32.

gorge. Il est facile de constater sur son plus ancien et aussi son meilleur portrait[1] qu'elle possédait de « très aimables appas », et l'on avait observé à Montfleury que les plis de la robe dissimulaient mal les charmes de ses formes[2].

On peut admettre d'ailleurs que vers quarante-cinq ans, elle ait un peu maigri, car c'est à cet âge qu'une femme évolue généralement dans un sens ou dans l'autre.

Mais au moment de son entrée dans le monde, Alexandrine de Tencin, remise de ses angoisses et de ses douleurs, ivre de la liberté conquise, ardente à prendre ici-bas sa part de plaisirs présentait, dans une délicieuse maturité physique et intellectuelle, le type parfait de la femme passionnée que la maternité n'a pas fatiguée et que l'amour n'a pas encore assouvie.

En quittant le couvent, elle s'installa chez sa sœur, auprès de qui elle allait passer plusieurs années, utilement employées à se créer d'intelligentes relations, de profondes amitiés et à constituer ainsi le noyau de son fameux salon.

Car Mme de Ferriol avait su déjà grouper autour d'elle une société d'hommes de valeur et d'aimables seigneurs, auxquels sa beauté sans doute n'était pas indifférente. Vauban, malgré son âge[3], fut de ceux qui tentèrent le siège mais sans

1. Collection du marquis de La Tourette.

2. *Passim*.

3. Il avait alors soixante-huit ans. Voici, comme exemple, l'une des lettres charmantes qu'il écrivait encore en 1701 à Mme de Ferriol.

Fontainebleau, 12 octobre.

Je ne puis attendre davantage à m'acquitter de ce que je vous dois, Madame. Il faut que je vous demande de vos nouvelles, si vous êtes contente de votre Furetière et comment vous le trouvez? Je suis encore courtisan pour mes péchés, dont je m'ennuie fort. Je soupire après le Morvan et plus pour mon retour à Paris, à portée de voir souvent la belle Angélique que j'aime assurément de tout mon cœur et que j'honore par-dessus toutes les femmes, bien que l'ingrate s'en doute fort peu. Cela est cependant ainsi. Je me le dis sans cesse depuis le matin jusqu'au soir. Il n'y a heure dans la journée que vous ne soyez bien traitée chez moi. N'en soyez point scandalisée. Cela ne vous fera point d'affaire et tout ce

Madame de Ferriol.

(1674-1736)

Portrait attribué à Pierre Mignard, neveu du grand Mignard.

Collection des tableaux de famille du marquis de La Tourette.

Cliché de M. de Coynart.

succès, semble-t-il, car la place était déjà occupée par un vaillant soldat, le maréchal d'Uxelles.

Mme de Ferriol possédait une taille admirable et elle a toujours passé pour avoir été plus belle que Mme de Tencin.

Elle avait en effet le nez plus fin et la bouche moins grande, mais ses yeux, quoique superbes, ne recélaient pas cette étincelle merveilleuse qui faisait apparaître en un instant dans le regard de la plus jeune mille sentiments divers, depuis l'ironie jusqu'à la tendresse, depuis la douceur jusqu'à la violence.

Toutes deux étaient d'une nature très vive, mais chez Mme de Ferriol c'était de l'agitation, chez Mme de Tencin, de la mobilité. L'une piétinait sur place en des incertitudes perpétuelles ; l'autre se démenait pour atteindre un but, et souvent son activité lui faisait oublier toute autre considération que son désir. Mme de Ferriol aurait bien été aussi intrigante que sa sœur, mais elle manquait de l'envergure nécessaire.

Par exemple, elle savait s'employer agréablement, voire avec esprit, dans une conversation ; seulement elle parlait souvent à tort et à travers, au gré des mots et non pas pour la suite des idées.

Bref, si Mme de Ferriol était capable de séduire les hommes, Mme de Tencin savait à la fois les charmer et les réduire par sa grâce et sa spirituelle intelligence.

Il est vrai que Mme de Ferriol n'avait pas eu le temps de s'instruire comme l'ancienne chanoinesse. Celle-ci avait employé utilement au couvent les longues heures de recueillement pendant lesquelles son esprit révolté se refusait à de pieuses méditations. Angélique, au contraire, trop heu-

qui se passe chez moi à votre égard demeure dans le fond de mon cœur et ne sort pas de là.

Adieu, ma belle Reine, je vous aime et honore de tout mon cœur et tout ce qui peut s'imaginer au delà.

VAUBAN

(Lille, collection d'autogr. de M. Dubienfaud).

reuse d'échapper à la dure autorité paternelle, avait accepté le premier parti qui s'était offert.

Quoique M. de Ferriol, né en 1650, eût vingt-quatre ans de plus qu'elle, il aurait pu se croire rajeuni d'autant à la façon dont Angélique s'était montrée ravie de l'épouser.

Fils d'un magistrat, il avait été conseiller puis président au Parlement de Metz, mais en réalité il était plutôt un financier, un « traitant » comme disaient les gens de Cour, non sans une pointe de mépris. Sa charge de magistrat l'occupait beaucoup moins que celle de receveur général des finances du Dauphiné. C'est ce qui ressort de sa correspondance avec son frère cadet, le fameux ambassadeur à Constantinople, qui, sous les dehors d'un original et d'un impulsif violent, cachait une grande finesse, à laquelle on finit par rendre justice[1].

Très clairvoyant touchant les intérêts de son frère et de sa belle-sœur, le comte de Ferriol conseillait même au premier, en 1708, une retraite qu'il croyait prudente. « Je suis persuadé, écrivait-il, que vous trouverez beaucoup de douceur avec M. Desmarest (le contrôleur général), mais ne songez-vous point à quitter les finances ? Je crois qu'il en est temps et que vous devriez vous y disposer ; vous pourriez même vous servir dans cette occasion de M. Desmarest ; il est bon de se donner une espèce de repos et de se mettre en état de ne pas laisser à sa famille des affaires embrouillées.[2] »

Malheureusement le conseil ne fut pas suivi, et les aventures financières de la Régence devaient atteindre profondément la fortune des Ferriol.

L'hôtel qu'ils habitaient alors et qui portait leur nom était situé rue Neuve-Saint-Augustin[3], dans ce quartier nouveau que le voisinage du Palais-Cardinal, devenu Palais-

1. Voir : *Une petite nièce de Lauzun*, par l'auteur. Hachette, 1907.

2. Extrait de la notice sur Mlle Aïssé, par Eugène Asse. Charpentier et Cie 1873, p. 164.

3. No 24 actuel. Les Ferriol avaient d'abord habité rue des Fossés-Montmartre.

Royal, développait depuis un demi-siècle et que l'aplanissement de la butte Saint-Roch par une société d'entrepreneurs, en 1667, avait si rapidement transformé. Il était moins peuplé, partant moins à la mode que le Marais ou la rue Saint-Honoré, surtout aux yeux des financiers, des parvenus et des bourgeois ; mais de beaux hôtels, qui s'y construisaient chaque année depuis le commencement du XVIIIe siècle, en faisaient un centre élégant et aristocratique. De vastes jardins offraient aux regards des espaces aérés et bien plantés, et non loin de là, le long des anciens remparts et de la porte Gaillon récemment démolie, les nouveaux boulevards bordés d'arbres constituaient une promenade charmante qui commençait à être fréquentée.

Deux ou trois couvents, établis là depuis longtemps, mettaient parmi les demeures luxueuses la sévérité de leurs bâtiments rectangulaires et la mélancolie de leur silence.

En face de l'hôtel de Ferriol se dressait[1] l'hôtel du duc de Gesvres[2], gouverneur de Paris, avec sa façade trop blanche de construction neuve à laquelle un grand balcon accrochait ses contours en ferronneries.

A côté, c'était l'hôtel d'Uxelles dont le jardin communiquait par une petite porte avec celui des Ferriol. Le maréchal d'Uxelles[3], qui l'habitait et dont le rôle intime auprès de Mme de Ferriol fut si utile aux Tencin, avait d'abord failli embrasser l'état ecclésiastique. Mais, par suite de la mort de son frère aîné, il était devenu lieutenant général et gouverneur de Chalon-sur-Saône. Après avoir servi brillamment dans toutes les campagnes de Louis XIV, il avait eu l'honneur de se mesurer avec le duc de Lorraine en défendant Mayence avec succès jusqu'à ses dernières munitions. Alors seulement il avait consenti à livrer la place ;

1. Sur l'emplacement actuel du passage Choiseul.

2. François-Bernard Potier duc de Tresme, gouverneur de Paris, mort en 1739. Il avait épousé Marie-Louise de Seiglière.

3. Nicolas du Blé, marquis d'Uxelles, né le 24 janvier 1652, mort le 10 avril 1730.

et le vainqueur, pour rendre hommage à sa belle défense l'avait prié de rédiger lui-même les articles de la capitulation.

Créé maréchal de France en 1703, il avait abandonné le métier de la guerre pour la diplomatie, et il venait de collaborer avec succès, en qualité de ministre plénipotentiaire, à la paix d'Utrecht (1710) qui assurait enfin, à des conditions presque honorables, quelque répit au pays épuisé.

En récompense, il avait reçu le gouvernement général de l'Alsace. Cette nomination indique qu'il avait des relations et des intérêts de ce côté et fait présumer que, les Ferriol étant de Metz, il les connaissait de longue date. Lorsque Augustin avait épousé Angélique de Tencin, le brillant officier d'Uxelles, qui était alors directeur général de l'infanterie, n'avait pas été une des moindres relations du nouveau ménage. Galant par principe, il s'était montré assidu auprès de la jolie femme; et sa camaraderie avec Ferriol lui avait facilité les approches d'une place qui ne demandait sans doute qu'à se rendre. Quoiqu'il fût gros et lourd avec un visage couperosé, une énorme tête et une physionomie renfrognée [1], il avait su plaire, car la grandeur de sa taille en compensait la grosseur; ses traits étaient agréables et ses yeux très vifs. Enfin il avait belle allure et s'entendait en galanterie. Ses cinquante ans importaient peu, puisqu'il était encore plus jeune que le mari.

Bref, l'incident probable s'était produit et la situation était devenue régulière, pourrait-on dire, tellement elle était passée parmi les états connus et acceptés. Cela continuait comme cela avait dû commencer: par une habitude et comme un besoin de ne point interrompre celle-ci. C'était une de ces liaisons qui font l'admiration des honnêtes gens, car ceux-ci, en pareil cas, finissent toujours par oublier le mari et n'envisagent plus que la louable fidélité de la femme pour son amant.

1. Saint-Simon.

A l'époque où Mme de Tencin arriva chez sa sœur, deux grands garçons encombraient joyeusement l'hôtel durant les jours de vacances. L'un, âgé de quinze ans et demi, devait être le comte d'Argental ; l'autre, qui avait douze ans, était destiné à devenir le comte de Pont de Veyle.

Mais ces deux fils, déjà adolescents, n'avaient point vieilli la mère, et quand le maréchal d'Uxelles était à Paris, il franchissait encore presque quotidiennement la petite porte du jardin pour venir causer avec ses vieux amis. Il y retrouvait depuis peu l'ambassadeur à Constantinople, qui revenait de l'Orient (1711) pour la dernière fois et s'était installé définitivement auprès de son frère, dans l'hôtel familial. Il avait soixante-quatre ans et était fort délabré. Frappé d'une sorte d'apoplexie à la fin de son séjour chez les Turcs, il avait passé un instant pour fou, et son propre secrétaire s'était vu obligé de le tenir quelque temps en charte privée. A présent, il était rétabli et il savait faire oublier son âge, car il conservait tout son prestige d'habile diplomate, de courtisan expérimenté et de voyageur aventureux, riche d'anecdotes de toutes sortes.

Depuis longtemps, il était célèbre pour les esclaves circassiennes qu'il achetait en Turquie. En 1684, il en avait déjà ramené une[1]. Quatorze années plus tard, sa sœur Angélique l'avait vu arriver avec une ravissante enfant de quatre ans qu'il lui avait confiée. C'était Aïssé, maintenant devenue jeune fille et douée d'une « physionomie noble, intéressante, qui la rendait préférable à des plus grandes beautés, car on ne pouvait dire qu'elle en fût précisément une[2]. »

Des yeux superbes, cerclés de longs cils, une peau très blanche à reflets dorés, des allures souples et la précocité des filles d'Orient faisaient d'elle un merveilleux objet de convoitises sensuelles pour les hommes galants de cette époque aux mœurs faciles.

1. Voir : *Une petite nièce de Lauzun* par l'auteur. Hachette 1907.
2. Boisjourdain. *Mélanges*, t. I, p. 255.

De bonne heure elle avait pu apprécier quelle séduction elle exerçait, en éveillant à douze ans l'amour, innocent d'ailleurs, d'un garçon de quinze ans. Mme de Ferriol envoyait souvent ses deux enfants et Aïssé jouer avec les trois fils du duc de Gesvres. L'aîné[1] devint brusquement sérieux et, abandonnant les jeux de cligne-musette, se mit à faire la cour à la jolie Aïssé. L'appartement de celle-ci était situé en face du balcon de l'hôtel de Gesvres. Le petit galant venait là et tous deux « se faisaient des mines[2] ».

Lors de l'arrivée de Mme de Tencin, Mlle Aïssé dont la nature était droite et délicate s'observait en personne raisonnable, désireuse de ne point éveiller la jalousie, probablement platonique d'ailleurs, de son « aga »[3] — c'est ainsi qu'elle appelait le comte de Ferriol. Malgré tout cependant, elle ne détestait point les hommages et, quoique son honnêteté n'y voulût prendre que ce qu'il était moralement permis d'y goûter, son amour-propre en éprouvait de profondes satisfactions.

Aussi dut-elle ressentir un vif désappointement, sinon un sentiment plus aigu, lorsqu'elle s'aperçut que la belle Alexandrine, intelligente, instruite, aimable et intrigante prenait d'autorité dans la maison la situation de personne intéressante et recherchée, que la Circassienne avait seule occupée

1. Il s'agit de François-Joachim-Bernard Potier duc de Gesvres, né le 20 septembre 1692, qui devait épouser plus tard Marie-Madeleine Mascrany et se voir intenter par celle-ci un procès en impuissance, resté célèbre. Mlle Aïssé ne courait donc aucun risque.

2. Voir pour plus amples détails, la lettre dans laquelle Mlle Aïssé raconte elle-même cette charmante intrigue. Lettres de Mlle Aïssé, publiées par E. Asse, p. 341.

3. Aga, mot turc qui signifie : gardien. On a beaucoup discuté pour savoir si Mlle Aïssé fut la maîtresse de son « maître » en chair ou en esprit. Quoique Mlle Aïssé soit mêlée assez souvent à la vie de Mme de Tencin, nous ne saurions nous écarter de notre sujet principal au point de discuter cette question. Nous renvoyons donc le lecteur aux travaux de MM. Sainte-Beuve, Ravenel et Labitte, et à la correspondance du comte de Ferriol, publiée par Emile Varenbergh. Il verra que malgré une lettre de Ferriol, terriblement explicite, il est *possible* (?) que les expressions les plus crues de cette correspondance aient eu une signification moins matérielle qu'on ne le croirait au premier abord.

jusqu'alors. Un des familiers les plus éminents du salon de Mme de Ferriol, le vicomte de Bolingbroke, signale quelle impression très vive produisit l'apparition de Mme de Tencin[1]. « On a beaucoup parlé, écrit-il, d'une certaine religieuse libérée qui a supplanté la fille aux cheveux châtains[2]. »

Lord Bolingbroke[3], qui fut un des adorateurs de Mme de Tencin et probablement un de ses amants quelques années après, avait alors un peu plus de trente-quatre ans. Il était issu d'une illustre famille d'Angleterre. Son éducation avait réuni les trois grands avantages que la noblesse anglaise recevait dans ses universités et qui étaient partout ailleurs trop séparés : « la solidité dans les principes, l'étendue dans les connaissances, l'utilité dans la pratique[4] ».

Doué d'une intelligence supérieure, il devait réussir dans le monde car « sa figure était agréable, sa physionomie intéressante, son air noble, ses manières engageantes, sa vivacité singulière et sa mémoire prodigieuse. Il était même en garde contre l'abus de celle-ci. Délicat dans le choix des livres, il évitait d'en lire des médiocres, de peur, disait-il, de laisser entrer dans sa tête des idées qui ne méritaient pas d'y avoir place et qu'il n'aurait plus été le maître d'en chasser[5]. » Lié de bonne heure avec Dryden et Pope, les deux illustres poètes anglais, on conçoit qu'avec de telles

1. Bolingbroke à sir Thomas Hanmer, janvier 1713. *We hear much of a certain eloped nun, who has supplanted the nun brown maid.* Cette citation est extraite d'un livre récent : *Madame de Tencin*, par M. Maurice Masson, professeur d'histoire à l'Université de Fribourg (Hachette 1909). L'auteur a su condenser dans cet ouvrage des documents intéressants, tirés d'une bibliographie soigneusement compilée.

2. Cette fille aux cheveux chatains serait, d'après M. Masson, une jolie anonyme à laquelle Mathieu Prior, le bras droit de Bolingbrocke en France, offrait ses hommages avec assiduité.

Mais ne serait-ce pas plutôt Mlle Aïssé elle-même ?

3. Il était né le 1er octobre 1678.

4. Mémoires secrets de lord Bolingbroke, Londres 1754, p. VII.

5. *Ibidem.* Discours préliminaire.

facultés Bolingbroke ait été à même de cultiver son esprit et de conquérir promptement la situation qu'il méritait.

Son amour effréné des plaisirs aurait pu seul constituer une entrave, mais on l'avait marié à vingt-six ans, et la même année il était élu membre du Parlement.

Il avait été tour à tour victime (1708), puis victorieux des Whigs (1710), et enfin son fameux ministère venait d'être couronné (1712) par les honneurs de la pairie. La paix d'Utrecht avait été le chef-d'œuvre de son administration, et pour mener à bien ses délicates négociations, il avait eu le bonheur de trouver à ses côtés un homme intelligent comme lui, vif et aimable comme lui, aussi habile diplomate que lui, poète comme lui et connaissant parfaitement la langue française : c'était Mathieu Prior. Par exemple, celui-ci avait douze ans de plus que Bolingbroke, et ce qui le différenciait surtout du ministre c'était son extraction. Prior était le fils d'un menuisier. Il avait été recueilli par un oncle cabaretier et finalement poussé dans la vie par le comte de Dorset, qui avait trouvé un jour ce petit rustre entrain de se délecter à la lecture d'Horace. C'était par la poésie qu'il avait débuté et par la diplomatie qu'il avait continué.

L'obscurité de sa naissance avait longtemps entravé sa carrière, mais enfin, remarqué par Bolinbroke, il avait été envoyé en 1711 à Paris pour entamer des négociations, qui se continuèrent d'abord à Londres dans sa propre maison, puis officiellement à Utrecht (janvier 1712).

Cette même année, il avait accompagné Bolingbroke en France et y était resté avec l'autorité d'embassadeur, mais sans caractère public. C'était seulement en 1713 qu'il allait recevoir officiellement le titre de sa fonction.

On conçoit facilement que Prior ait placé de préférence son centre de relations parmi celles du maréchal d'Uxelles, avec qui son ministre et lui-même venaient de travailler si utilement à la pacification générale de l'Europe, et que les deux hommes d'État anglais aient été enchantés de fréquenter chez Mme de Ferriol, près de qui ils rencontraient des per-

sonnages utiles à la diplomatie, des jolies femmes et des gens d'esprit.

Bolingbroke, que ses devoirs retenaient la plus grande partie de l'année à Londres, avait le talent d'entretenir ses amitiés en France par de menus cadeaux, que Prior était chargé de répartir.

C'étaient des caisses de vin d'Espagne, d'eau de miel, d'eau des Barbades[1], qu'il s'agissait de distribuer avec tact à Mmes de Torcy, de Croissy, de Noailles, de Ferriol et autres.

« Je vous proteste, écrivait Bolingbroke à Prior, que j'ai contribué à faire le partage de l'Europe sans être aussi embarrassé que je le serais s'il fallait que je fisse la répartition de cette cargaison.[2] »

En effet, Prior essuyait, comme distributeur, des affronts terribles, et la duchesse de Noailles ne se gênait pas pour dire : « Mathieu est fripon naturellement ; il en a bien la mine. Pardi ! il a donné la moitié de mon eau de miel à sa religieuse défroquée[3]. »

Voilà qui indique quelles jalousies Mme de Tencin, dès ses débuts, soulevait dans le monde et à quelles représailles elle devait s'attendre pour avoir déjà tant de succès.

1. Nous avons cherché à découvrir ce que pouvait bien être cette eau des Barbades, dont le nom donne tout d'abord l'impression qu'il s'agit d'un article de parfumerie auquel un industriel expérimenté aurait donné un titre sensationnel. Voici ce que nous avons trouvé : « Les Barbades sont des îles des Antilles, découvertes et occupées par les Anglais au XVIIe siècle. Dans la plus importante, se trouvait une rivière qu'on nommait Tuigh, dont l'eau était couverte d'une huile qu'on gardait pour brûler dans les lampes. »

Il est évident qu'il s'agit d'une poche de naphte, dont le liquide se déversait régulièrement sur un cours d'eau. Il est donc possible que ce *pétrole*, plus incandescent que l'huile ordinaire, ait constitué une nouveauté dont on pouvait être friand en Europe. Il y a bien aussi l'*eau de Barbade* mais c'est une espèce de remède dépuratif, dont il ne saurait être question dans le cas qui nous occupe.

2. Lettre du 8 septembre 1713. *Gallia Christiana*, t. XVI, Paris, Didot 1865, p. 492.

3. Prior à Bolingbroke, 27 octobre 1713. *Ibid*, p. 551.

Mais il ne s'ensuit pas, comme on s'est plu à le dire avec une facilité qui est de tous les temps, que Prior et Bolingbroke aient été d'emblée les amants effectifs de Mme de Tencin. Du reste ce mot : « amant », aujourd'hui si catégorique et si réaliste, avait encore au XVIIIe siècle un sens où le sentiment entrait pour la plus grande part. Bien des phrases des mémoires du temps, où il figure, pourraient se traduire par l'expression d'une sympathie amoureuse; et pourtant on n'a pas hésité de nos jours à interpréter le mot avec toute son acception moderne.

Bolingbroke, dans une lettre adressée à Mme de Ferriol, le 3 juin 1715, appelait Mme de Tencin avec respect « sa Reine », et ajoutait : « Ayez, je vous supplie, la bonté de l'assurer que dans tous ses États elle n'a pas un sujet plus fidèle ou plus dévoué que je suis.[1] »

Il est certain que le ministre anglais et Mme de Tencin trouvèrent l'un chez l'autre des affinités qui les rapprochèrent. Bolingbroke avait été dans sa jeunesse livré à l'étroit bigotisme d'un gouverneur qui le forçait à lire attentivement les 119 sermons du docteur Morton sur le Psaume 119e[2]. Entre cet homme chez qui de pareils procédés avaient engendré un véritable écœurement à l'égard de la religion officielle et cette femme qu'on avait cloîtrée de force, les épanchements sur le passé devaient venir tout naturellement. Mais s'ils avaient été plus loin, l'amant n'aurait-il pas écrit directement à sa maîtresse? Et, en supposant qu'il ait hésité à la compromettre par une correspondance ordinaire dont Mme de Ferriol pouvait prendre ombrage, le ministre n'avait-il pas à sa disposition cent moyens de faire passer ses billets en secret ?

On peut donc inférer de ce qui précède qu'en 1715 Boling-

1. Lettres historiques, politiques, philosophiques et particulières de Henri Saint-John, lord vicomte Bolingbroke, précédées d'un essai historique sur sa vie par le général Grimoard. Paris Dentu, 1808, 3 vol. t. II, p. 431.

2. Hoeffer, Firmin-Didot 1855.

broke n'était pas l'heureux vainqueur de la « nonne[1] ».

Quant à Prior, il est évident qu'il n'aurait point cherché à supplanter un maître et un ami auquel il devait tant.

Maintenant il est positif que Mme de Tencin avait charmé Bolingbroke et que celui-ci ne demandait qu'à lui être agréable.

L'intelligente et coquette personne aperçut bien vite quel parti elle pouvait tirer de son influence et elle commença par en faire profiter son frère l'abbé.

Celui-ci avait eu une carrière normale et même heureuse.

A sa sortie de l'Oratoire, où il avait été élevé, des examens sérieux et des notes avantageuses, obtenues au cours de ses études théologiques, lui avaient fait octroyer par M. de la Hoguette, archevêque de Sens, un canonicat dans son église métropolitaine, et lorsqu'il s'en était démis, n'étant encore que simple diacre, il avait été pourvu, le 15 avril 1702, de l'abbaye de Vézelay et, le 15 décembre 1703, du grand archidiaconat de Sens[2].

Le même prélat l'avait alors pris pour vicaire général

1. Les pamphlets, dénonçant les prétendus déportements de Mme de Tencin, présentent des contradictions qui les discréditent.

L'un d'eux est une chanson fameuse :

Bolingbroke es-tu possédé ?
Quelle est ton idée chimérique
De t'amuser à caresser
La fille de Saint-Dominique ?
. . . . . .
Penses-tu donc plaire au Régent
Suivant toujours cette guenippe
Qui l'a quitté *depuis trois ans.*

Cette chanson est datée de 1716 et nous savons que la Régence commença en 1715, ce serait donc avec le *duc d'Orléans* que Mme de Tencin aurait eu des relations intimes *trois ans auparavant.* Or, d'autres pamphlets la font sortir très vite du lit du *Régent* pour avoir tenté indiscrètement d'y parler politique.

Quelle version faut-il donc croire ?

2. Ces détails sont tirés d'une notice historique sur le cardinal de Tencin dans laquelle l'auteur, M. l'abbé Audouy, a montré combien les haines jansénistes et les jalousies de Cour avaient contribué à aggraver certains côtés du caractère de l'archevêque de Lyon, à laisser les autres dans l'ombre et à fausser ainsi la figure du personnage.

après lui avoir conféré la prêtrise. Enfin, le 19 mars 1705, il avait reçu le bonnet de docteur en Sorbonne et était devenu la même année prieur de cette célèbre école.

Ces rapides indications sont déjà suffisantes pour édifier tout esprit impartial sur « l'incapacité et l'ignorance » de l'abbé de Tencin, cette légende dont on a essayé d'entourer sa carrière, afin de mieux faire croire qu'il ne devait ses succès qu'à des intrigues, surtout à celles de sa sœur doublées d'un autre genre de séduction.

Durant cette période de la vie publique du jeune théologien, la chanoinesse était encore au couvent, sans relations, sans influence ; et si Mme de Ferriol pouvait jouir de quelque crédit, il semble bien que l'éloignement du diocèse de Sens ait mis M. de la Hoguette à l'abri des « pressions parisiennes ». En tout cas si l'abbé avait été un sujet ordinaire on l'aurait « casé » dans quelque place honorable ; mais l'aurait-on porté aux premières dignités ?

Par exemple, son esprit d'intrigue apparaît beaucoup plus que sa prétendue médiocrité, et il semble même que dans sa jeunesse il n'ait pas apporté de ce côté la mesure qui aurait convenu à son caractère ecclésiastique.

Mais tout est et sera indéfiniment *relatif*. Il faut donc savoir apprécier au milieu de quelle société l'abbé de Tencin commençait à prendre son essor et quelles mœurs, semi-bigotes, semi-dépravées, présidaient aux actions des courtisans, avides de jouir sournoisement de la vie sans trop déplaire à Mme de Maintenon.

L'atavisme des Guérin, ces utilitaires à outrance, se réveillait sous le camail et, en dépit de tout caractère sacré, poussait l'abbé dans la mêlée des intérêts humains, lui montrait les procédés que ses compétiteurs employaient pour se hausser, lui traçait pour ainsi dire inexorablement sa voie et en faisait un *ambitieux*.

Mais il est bien délicat de définir la limite entre l'ambition, faite de générosité ou de dévouement, et celle que nourrissent seuls d'égoïstes désirs.

Pour l'abbé de Tencin, l'impression qu'il donna tout d'abord ne lui fut pas très favorable.

En 1712, le Roi l'avait nommé à l'abbaye d'Abondance[1], mais il lui manquait la confirmation du duc de Savoie pour entrer en possession de cette prébende, dont le nom seul semblait un sourire de la fortune.

« Il faut encore que j'écrive, raconte Prior à Bolingbroke; il faut que ce frère, qui ne me paraît pas valoir la corde, soit établi dans son abbaye d'Abondance[2]. »

La phrase est dure, mais il ne faut pas oublier qu'elle sort de la plume d'un protestant, peu enclin à ménager une soutane catholique. Car les récents honneurs dont l'abbé de Tencin avait été l'objet contrastent singulièrement avec l'opinion de Mathieu Prior. En 1705, M. de Tencin avait été député par la province de Vienne à l'Assemblée du clergé, en qualité de chanoine prébendé de La Mure, et cinq ans plus tard (1710), la province de Sens lui avait fait le même honneur. De plus, étant tombé malade, il fut de la part de l'Assemblée l'objet d'une prévenance particulière, car M. l'évêque de Marseille et M. l'abbé de Louvois furent délégués pour aller le visiter.

Or, on sait avec quel soin les provinces ecclésiastiques choisissaient leurs représentants. Il serait donc étrange que deux d'entre elles aient successivement délégué un homme « qui ne valait pas la corde ».

Au moment où, grâce aux relations de Mme de Ferriol et aux circonstances politiques, Mme de Tencin se trouva jetée avec ses aptitudes en plein milieu diplomatique et galant, l'abbé de Tencin occupait toujours avec succès son poste d'archidiacre à Sens, qu'il devait conserver jusqu'en 1718.

1. Abondance, abbaye du Bugey, petite province de France autrefois de Savoie, dans le diocèse de Genève; a été de chanoines réguliers de Saint-Augustin et est aujourd'hui de la congrégation des Feuillants. (Moreri, 1732.)

2. Lettre du 17 octobre 1712. *Gallia Christiana*, t. XVI. Firmin-Didot. Paris 1865, p. 479.

Son frère aîné, François de Guérin de Tencin, avait eu deux fils et remplissait les fonctions de président à mortier au Parlement de Grenoble. Mais la gravité de cette charge ne l'empêchait pas, en bon Tencin qu'il était, de se montrer fort galant avec les femmes de son pays, entre autres avec une dame de Raucourt[1], issue d'une famille du Dauphiné, dont la fille venait d'épouser (1715) « une espèce de duc italien qui prenait le nom de Phalaris, mais qui s'appelait en réalité Georges d'Antraigues et était simplement le fils d'un financier[2] ».

Lorsque son frère l'abbé de Tencin venait à Grenoble, le Président organisait des parties de « bassette » dans lesquelles la duchesse de Phalaris perdait avec une mauvaise chance incroyable. Alors pour la consoler, les deux Tencin, trichant à rebours, rivalisaient d'adresse pour faire rattraper à la jolie femme ses mises disparues[3].

Quant à Françoise de Tencin, qui avait épousé le comte de Grolée, elle vivait la plus grande partie de l'année dans son château[4], en compagnie de son mari qui l'adorait paisiblement mais dont elle n'avait pas d'enfants. Cette existence monotone convenait à sa nature paresseuse et, malgré les loisirs que devaient lui laisser ses minces occupations, elle négligeait par apathie d'écrire à ses frères ou à ses sœurs[5].

Elle venait parfois à Paris, mais c'était pour y laisser l'impression qu'elle était « bête et bavarde[6] ». Moins grande que ses sœurs, elle était cependant jolie, mais sa beauté un peu mièvre n'était rehaussée par aucune vivacité. Des cinq

1. Et non d'Haraucourt comme le prétendit plus tard sa fille.

2. Boisjourdain, Mélanges, t. I, p. 226.

3. Lettre inédite de l'abbé de Tencin à son frère (1er janvier 1724) dans laquelle il lui rappelle cette anecdote. Collection du marquis de Monteynard.

4. Grolée-en-Bugey. Diocèse de Lyon. Parlement de Dijon.

5. Lettres inédites de l'abbé de Tencin. Collection du marquis de Monteynard. *Passim.*

6. Mémoires de d'Argenson, t. III, p. 313.

enfants de feu le président de Tencin elle était la moins douée et elle fut aussi la plus obscure [1].

A côté de ces personnages de la famille et de l'intimité des Ferriol, on voyait encore chez eux un certain nombre d'hommes de lettres, notamment des membres de l'Académie, qui trouvaient fort bon de se rapprocher de la Cour par le moyen de la noblesse diplomatique et militaire, et de se faire connaître des riches Mécènes par la fréquentation dans le monde de la finance.

Et puis, les relations du Dauphiné amenaient d'autres amis. C'est ainsi que Mme de Tencin put attacher à son char le lieutenant général de Médavi [2], alors âgé de cinquante-huit ans, que les guerres avaient conduit souvent en Savoie et en Dauphiné et qui venait d'être nommé gouverneur de cette dernière province [3].

Avec lui, le comte Arthur de Dillon [4], qui avait commandé pendant trois ans (1710-1713) le camp de Briançon et qui partait pour l'armée du Rhin comme général en chef, se faisait remarquer parmi les plus empressés dans ce milieu où l'on avait de l'esprit et point de morgue. Il avait alors quarante-trois ans. Doué d'une figure admirable et d'une tournure superbe, il passait pour un des plus beaux hommes de son temps. En outre, bon officier et soldat valeureux, il

1. Certains auteurs lui ont attribué, au moment de sa mort, une phrase qui ferait supposer dans sa vie plusieurs aventures galantes. « Mon père, aurait-elle dit tout haut à son confesseur, inutile de demeurer seul avec moi. Je puis faire ma confession générale en public. J'ai été jeune, j'ai été jolie, on me l'a dit, je l'ai cru, jugez du reste. » Mais nous trouvons ailleurs que cette phrase, peu certaine du reste, fut prononcée par Mme de Tencin. Ce que nous savons du tempérament et de l'existence des deux femmes nous porte à incliner beaucoup plus volontiers vers cette seconde attribution.

2. Maréchal de France en 1724.

3. Chansonnier historique du XVIIIe siècle, t. III, p. 42. Note de Raunié.

4. Dillon (Arthur, comte de), général français né en Irlande en 1670, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1733. Il passa en France comme colonel d'un régiment que son père avait levé dans ses vastes domaines et que Louis XIV prit à son service.

joignait les qualités du cœur à celles de l'esprit. Il n'en fallait pas davantage pour qu'on fît de ce magnifique échantillon du sexe fort un des premiers amants de Mme de Tencin, qu'il avait vue probablement en Dauphiné chez sa mère ; car, depuis 1702, le séduisant officier n'avait point cessé de guerroyer en Savoie et en Italie. Maintes fois il avait séjourné à Grenoble ou à Chambéry et il n'avait pu manquer de fréquenter chez le président de Tencin.

Ce fut probablement à cause de sa mâle beauté, supérieure à celle des autres hommes, que les pamphlétaires lui accordèrent deux jumeaux. L'évidence des faits s'oppose, comme on l'a vu, à cette multiplication des Dillon avant l'annulation des vœux de la chanoinesse. Quant à l'intrigue qui aurait pu se nouer chez Mme de Ferriol, elle n'est pas impossible, mais il ne faut pas oublier qu'on a également prêté à Mme de Tencin pour amants de début : Bolingbroke, Prior, Dillon, Fontenelle, et le *maréchal* de Médavi. Si l'on en admet un, il faut tenir les autres pour non moins certains puisqu'il s'agit des mêmes sources de renseignements et alors, au lieu de les échelonner comme c'était possible avant que l'on connût la vérité sur le procès de l'officialité, il faut les accepter tous à la fois *à la même époque*. Ce serait beaucoup... Il y a d'ailleurs des doutes sérieux sur la sincérité de la médisance. Pour le dernier personnage notamment, il appert que la liaison fut inventée après coup, car Médavi ne devint *maréchal* qu'en 1724 et si c'étaient des contemporains qui avaient noté ses amours avec Mme de Tencin, ils auraient écrit : *le lieutenant général* de Médavi, et non pas : *le maréchal*. Il est plus normal de supposer que Mme de Tencin fut outrageusement coquette, mais qu'en dépit de ses nombreuses et scandaleuses aventures à venir, elle reçut les hommages de tous ces hommes sans jouer l'espèce de rôle de fille publique qu'on a voulu lui attribuer.

Elle était, encore une fois, trop intelligente pour ne pas avoir conscience de la puissance que lui donnaient ses charmes, environnés de tant de soupirants. Si peu expéri-

mentée qu'elle fût encore *probablement* de certains détails matériels, elle ne devait pas ignorer qu'en amour l'attente décuple la valeur de ce qui est sollicité.

Touchant la réalité du fait, Mme de Lassay tenait à son mari un propos qu'on ne saurait trop méditer :

« Comment faites-vous, Monsieur, pour être si sûr de ces choses-là [1] ? »

Il est certain que les apparences sont souvent trompeuses et que, si beaucoup de femmes coquettes en pâtissent, nombre de gourgandines cachées en bénéficient. Les ennemis de Mme de Tencin et de son frère ne se sont pas fait faute de profiter du beau jeu que leur fournissait la jolie « échappée de couvent ». On n'aimait point ces personnes qui quittaient l'habit religieux ; et, malgré tout ce que pouvait avoir de légitime sa rentrée dans le monde, beaucoup d'esprits, étroitement et aveuglément attachés à des préjugés traditionnels, en voulaient à celle-ci d'avoir eu raison.

On la surchargea d'amants... et l'on se demande pourquoi car, en supprimant ceux qui semblent fantaisistes, il en reste encore bien assez.

Des raisons particulières, déduites d'observations générales, amènent à penser que Mme de Tencin, libre et peu scrupuleuse, était de ces femmes qui peuvent avoir un enfant par surprise, mais non pas deux. Si la chanoinesse avait eu jadis des jumeaux et encore un troisième rejeton, comme on l'a écrit, elle aurait *prévu* d'Alembert et celui-ci ne l'aurait jamais alourdie. Il est beaucoup plus vraisemblable de supposer qu'en sortant du couvent, Mme de Tencin commença par rétablir sa santé, puis qu'elle se laissa vivre dans l'enchantement de la liberté reconquise et des hommages dont elle était l'objet, heureuse de se donner le temps de choisir son premier amant, et même, qui sait, de s'attacher un homme en état de devenir son mari. On verra qu'elle

1. Il s'agissait il est vrai de *la vertu* de Mme de Maintenon et, la proposition étant retournée, la difficulté devenait plus grande.

ne fut pas loin de réussir. C'eût été alors de bien mauvaise politique matrimoniale que de s'abandonner à tout venant.

Il ne s'agit pas, bien entendu, d'auréoler Mme de Tencin d'une vertu qui s'accorderait mal d'ailleurs avec sa figure, mais simplement de dégager celle-ci de la boue dont les envies féminines et les haines religieuses l'ont couverte.

Alors se préciseront sa facilité, immorale sans doute mais non point dépravée, et surtout son charme, harmonieux composite des sentiments les plus opposés. Il devait être bien grand, car Duclos a pu écrire : « Elle plaisait à ceux mêmes qui n'ignoraient rien de ses aventures »; et, en réalité, elle sut grouper et retenir autour d'elle les hommes les plus intelligents de son époque.

CHAPITRE IX

La mort de Louis XIV. — Portrait du duc d'Orléans. — Portrait de Dubois. — Traits variés de son caractère. — Ses affinités avec Mme de Tencin. — Le chevalier Destouches. — Ses relations avec Fénelon. — Son portrait par celui-ci. — Mme de Tencin se laisse séduire. — La naissance de d'Alembert. — L'abandon de l'enfant. — Destouches le réclame, le met en nourrice, puis en pension et, plus tard, assure son avenir. — Vilain rôle de Mme de Tencin en cette circonstance.

Le dimanche, 1er janvier 1715, à huit heures un quart du matin, Louis XIV, qui était à l'agonie depuis minuit, rendit le dernier soupir.

Il mourut avec grandeur, comme il avait vécu. Ses dernières paroles avaient été superbes, en suprême concordance avec l'ensemble de son règne. C'était un roi.

A présent tout était fini, et pendant quarante-huit heures, l'obscurité s'étendit sur le royaume. Puis il se dégagea de cette ombre la figure d'un prince gros et courtaud, très brun, aux épaules hautes, au cou épais, mais à la figure fine et aux gestes pleins d'aisance et de noblesse. C'était Philippe II, duc d'Orléans.

Le peuple attendait tout de lui :

> Vite allons de ce pas-ci
> Voir le Régent ce bon père,

chantaient les ouvriers...

Mais les maux endémiques, financiers et moraux, contractés par le pays dans les dernières années du Grand Roi, ne pouvaient être guéris par le Régent.

Et pourtant le peuple, inconscient encore plus qu'incons-

tant, rejeta plus tard les responsabilités sur le duc d'Orléans et accabla de pamphlets injurieux celui qu'il avait salué comme un sauveur.

Derrière le Régent, rétabli dans la plénitude de ses droits par le Parlement, en dépit du testament du feu Roi, se profilait la silhouette de l'un des personnages les plus bizarres de l'histoire des derniers siècles, amalgame de grandeur dans les conceptions et de vulgarité, d'ambition et de débauche, d'assiduité aux affaires d'État et d'attachement aux plaisirs du monde, de fine diplomatie et de grossière sensualité. C'était l'ancien précepteur du duc d'Orléans, l'abbé Dubois, dans la vie de qui on peut dire que Mme de Tencin fut la seule femme qui joua véritablement un rôle et duquel aussi elle tira le meilleur de son prestige et de son influence.

Saint-Simon nous le dépeint : « un petit homme maigre, effilé, chafoin, à perruque blonde, à mine de fouine, à physionomie d'esprit, qui était en plein ce qu'un mauvais Français appelle *sacre*, mais qui ne se peut guère exprimer autrement. Tous les vices combattaient en lui à qui en demeurerait le maître. »

L'illustre auteur des Mémoires, qui, comme tant d'autres, détestait l'abbé Dubois, a poussé son portrait jusqu'aux dernières limites du hideux et du méprisable. Tant d'exagération a donné l'éveil et c'est Dubois qui a bénéficié de l'enquête historique.

D'Argenson, qui manque ordinairement de bienveillance, a écrit : « L'abbé Dubois, qui depuis est devenu cardinal, était un de ces hommes dont on peut dire bien du mal en toute sûreté de conscience, et dont cependant il y aurait quelque bien à dire. Mais on n'ose s'expliquer sur celui-ci qu'avec timidité, de crainte d'être accusé de se déclarer partisan d'un mauvais sujet.[1] »

Enfin, un diplomate de grande valeur, le comte Hoym, qui n'avait à l'égard de Dubois ni passion ni intérêt, a

1. D'Argenson, Mémoires, t. I, p. 29.

tracé de son caractère une esquisse dans un ton moyen qui semble bien être celui de la vérité.

En voici les traits principaux.

« Il est bien difficile, dit-il prudemment au début, de porter un jugement sur ceux sur qui le public a prononcé en bien et en mal, si diversement qu'il semble n'avoir pas été d'accord avec lui-même.

« Jamais, (touchant le cardinal Dubois) réputation n'a été plus diverse, ni mérite plus contesté. Il est étonnant qu'un ministre qui a joué un rôle aussi considérable dans les affaires de l'Europe ait été si peu connu, ou ne l'ait été que par ses défauts.

« Le cardinal Dubois avait certainement l'esprit d'un ordre supérieur, quoique point du premier...

« Il faut pourtant convenir que la justesse de ses idées était plutôt un effet de sa pénétration que de sa solidité...

« Ennemi de tout ce qui n'était que le fruit du travail, il avait toujours à la bouche ce mot de Pindare : « Méprisons ceux qui ne savent que ce qu'ils ont appris. »

« Il n'était vif qu'en parole et point en action. Sa colère était souvent volontaire... Le cardinal voulait passer pour un homme tout de sentiment. Il se méprenait peut-être à la dénomination en prenant ses passions pour des sentiments.

« Il n'avait dans le fond ni gratitude, ni fidélité *mais il en connaissait l'usage et était assez habile pour n'être ni ingrat, ni infidèle.*

« Il ne haïssait pas les scélérats, mais il méprisait les fripponneaux et de tout cela on peut conclure qu'il avait réellement de l'élévation dans l'esprit et quelquefois même dans le cœur, mais celle-ci ne lui était ni naturelle, ni ordinaire. Elle lui était étrangère et on le reconnaissait à l'effort[1]. »

N'est-il pas évident qu'on aperçoit là certaines qualités, précieuses pour un homme d'État, et n'y a-t-il pas eu

1. Vie de Charles-Henri, Comte Hoym, par le baron Pichon, Paris 1880. Tachener édit. Société des bibliophiles.

quelque partialité à vouloir juger trop souvent le cardinal Dubois uniquement sur sa manière de vivre ?

Il est certain que de ce côté le personnage n'offre rien que de très méprisable et de très bas, et l'on est généralement porté pour lui à plus de sévérité encore que pour tout autre à cause du cynisme avec lequel on le voit, oublieux de son « caractère ecclésiastique », fréquenter les mauvais lieux !... Sur ce point pourtant, il faut se rappeler que ce fut seulement en 1720, c'est-à-dire à l'âge de soixante-quatre ans, que Dubois fut ordonné prêtre. Jusqu'alors il avait seulement la tonsure qui n'est nullement un ordre, même mineur comme on le croit trop souvent, mais simplement la marque « que l'on désire *entrer* dans l'état ecclésiastique[1] ».

C'était en 1669, à l'âge de vingt-trois ans, que Guillaume Dubois l'avait obtenue. Il l'avait sollicitée d'ailleurs sans aucune vocation, et simplement en manière de *curriculum vitæ*, afin d'être mieux accueilli dans les familles où il allait chercher à gagner sa vie en qualité de précepteur.

Il avait donc arboré le collet. Mais longtemps il fut abbé sans abbaye ; et au point de vue des mœurs, sa conscience n'était pas plus engagée que celle d'un simple laïque.

Tout le monde, de son temps, le savait parfaitement, pour lui comme pour beaucoup qui firent soi-disant scandale. Il a fallu la rouerie de certains hommes et l'ignorance de bien d'autres pour tirer parti contre le clergé de perpétuelles équivoques, qui faisaient assimiler les « abbés » à des « prêtres ».

Depuis longtemps le précepteur du duc d'Orléans était une « figure » de la Cour et au moment de ses débuts, les plaisanteries les plus variées avaient salué ce fils d'apothicaire, garçon apothicaire lui-même. On avait fait sa généalogie en ces termes : Dubois de Canule c'était son père ; Dubois pourri, lui-même ; Dubois de Futaie, son frère qui

1. Pour recevoir la tonsure, il faut avoir été confirmé, il faut aussi être instruit au moins des vérités les plus nécessaires au salut ; il faut encore savoir lire et écrire. C'est tout. A mesure que l'ecclésiastique avance dans les ordres on fait la tonsure plus grande.

était long et mince; enfin Dubois de Tremble, c'étaient ses neveux, parce que l'un bredouillait et que l'autre gloussait en parlant.

Ses véritables débuts politiques avaient eu lieu en 1698. Louis XIV, qui s'y connaissait en hommes, avait sans doute quelque confiance dans les talents du personnage, car il lui confia un poste auprès de M. de Tallard, ambassadeur à Londres. En peu de temps, l'abbé Dubois sut se faire connaître à la cour d'Angleterre et y former des liaisons qui lui furent dans la suite de la plus grande utilité, avec Stanhope en particulier.

Peu de temps après (1701), son élève, devenu duc d'Orléans par la mort de son père, lui donna une charge de Maître des requêtes et l'attacha définitivement à sa personne. Alors l'abbé, sûr de l'avenir, put regarder paisiblement en arrière et se rappeler en souriant le temps où, comme il se plaisait à le conter lui-même, « il décrottait ses souliers sans décrottoir et se servait de sa salive en guise de cire[1] ».

A présent, il était l'âme du Palais-Royal, familier plaisantin dans les réunions joyeuses, conseiller sérieux dans les moments difficiles; et la somme de travail qu'il assumait chaque jour le rendait indispensable à son élève, devenu son maître.

« Par exemple, son tempérament exigeait de lui qu'il allât quelquefois *boucaner* dans la semaine. Cela lui égayait le cœur et l'esprit, lui fournissait de belles pensées, des expressions drôles et originales, et le facilitait dans les minutes qu'il écrivait lui-même, ou quand il dictait quelquefois des dépêches longues de cent pages.[2] »

Il courait les ruelles et se glissait dans de mauvais lieux avec des filles de joie. Évidemment c'était de la débauche. Mais il en avait honte lui-même, non point, encore une fois, pour son caractère ecclésiastique, mais pour sa dignité

1. Vie privée du cardinal Dubois, p. 10.
2. *Id.*

d'homme d'État. Il se déguisait et rentrait parfois « fort tard, crotté et houspillé en serrant les f....., ayant surtout la crainte d'être reconnu[1] ».

Doit-on voir dans cette façon d'agir le goût des vils déportements ou le scrupule de causer du scandale ? Toujours est-il que l'abbé Dubois n'eut jamais qu'une maîtresse digne de ce nom, ce fut Mme de Tencin.

Ils étaient faits pour se convenir. On a pu dire que cette « nonne » et « ce prêtre » étaient prédestinés l'un à l'autre. C'est absurde, puisque en réalité il ne s'agissait que de Mlle de Tencin et de M. Dubois, laïques tous deux. Et puis, leurs affinités et leurs intérêts réciproques étaient bien éloignés d'un dévergondage sadiquement religieux. Dubois trouvait une belle personne, chez qui l'ambition intellectuelle primait le besoin de luxe et qu'il lui suffisait de payer en influence.

De plus, elle était indépendante, offrant par conséquent toute garantie à l'égard du chantage d'un père ou d'un mari, et, grâce à la situation de sa famille, on pouvait être assuré de sa discrétion comme de sa bonne tenue. Enfin elle était intelligente, merveilleusement douée pour l'intrigue et déjà posée dans un monde où elle pouvait rendre de réels services à un homme d'État.

De son côté, elle trouvait, grâce à l'abbé, le moyen de satisfaire cette fameuse nature utilitaire des Guérin et elle voyait en lui un puissant appui pour inspirer autour d'elle sinon l'estime, du moins le respect. Et dans ces temps corrompus, c'était le respect qui des deux avait encore le plus de valeur.

Bref, se plaisant, ces deux personnages se rapprochèrent. Mais Dubois qui fut, pourrait-on dire, « le protecteur sérieux » précéda-t-il le chevalier Destouches, qui joua plutôt le rôle de « l'amant de cœur » ? ou bien l'inverse serait-il plus probable ? ou enfin bénéficièrent-ils concurremment des bonnes grâces de Mme de Tencin ? Cette question est délicate à résou-

1. Vie privée du cardinal Dubois.

dre, car les éléments précis font défaut et il est nécessaire de procéder par déduction pour obtenir une simple probabilité.

Dubois et le Régent connaissaient les Tencin depuis longtemps. Ils avaient séjourné à Grenoble et en Savoie[1], et le président de Tencin était en ces pays un personnage avec qui les princes étaient forcément en relations. A Paris, le duc d'Orléans voyait certainement les Ferriol, car l'ambassadeur allait souvent à la Cour, et son frère le « traitant » connaissait, comme ses confrères, le chemin du Palais-Royal. Et puis, des relations communes, telles que les Gesvres et le maréchal d'Uxelles, nous sont une garantie que le Prince et son secrétaire se rencontraient souvent avec les personnes qui nous occupent.

Dès l'apparition de l'ancienne religieuse, Dubois avait dû subir son charme, comme tant d'autres hommes, mais il n'était pas encore ministre, et son physique, sans être laid, n'était point comparable à celui des principaux soupirants de Mme de Tencin. Pourquoi l'aurait-elle préféré, dans un temps où ses sens devaient la guider encore plus que ses intérêts? Enfin il ne faut pas oublier que Mme de Tencin avait encore le secret espoir de se faire épouser et qu'ainsi un amant à collet, si peu abbé qu'il fût, ne faisait point son affaire.

Parmi tous les hommes qui lui offraient leurs hommages et le reste, celui qu'elle choisit et qui, pour tant de raisons, semble bien avoir été son premier amant, nous apparaît comme un personnage parfaitement idoine au rôle « d'épouseur après séduction », que Mme de Tencin essaya sûrement de lui imposer.

Il se nommait le Chevalier Destouches et était le troisième fils d'un contrôleur général de l'artillerie[2], mort en 1679.

1. Voir la Vie privée du cardinal Dubois.

2. Fonctions plus financières que militaires, qui consistaient dans l'inspection des recettes et des dépenses de l'artillerie.

L'aîné de la famille, Joseph, né en 1662, avait succédé à son père et était mort en 1713.

Michel, le cadet, né en 1671, avait à son tour obtenu la charge de contrôleur tandis que le troisième, Louis Destouches né en 1672, faisait aussi dans l'artillerie une brillante carrière et devenait lieutenant général, commandeur de Saint-Louis et directeur des écoles de son arme.

Il se faisait appeler le Chevalier Destouches et on l'avait surnommé à la Cour : Canon ou Petit Canon[1], pour le distinguer de son homonyme, l'auteur comique. C'était un homme séduisant au possible, « d'un naturel admirable, beaucoup de joie et de sensibilité, de l'esprit sans savoir qu'il en eût, qui est la seule bonne manière d'en avoir[2] ».

Cette façon de semer son esprit sans s'en apercevoir lui avait valu ce couplet :

Sans savoir ce qu'il dit
Destouches toujours cause.
En savez-vous la cause ?
Chacun lui applaudit
Sans savoir ce qu'il dit.

1. C'est par suite d'une erreur singulière et bien rare dans ses mémoires que le duc de Luynes a écrit (t. II, p. 325) : « MM. Destouches, de l'artillerie, étaient de cette famille. Le *cadet* de ces MM. Destouches s'était marié : l'*aîné*, qu'on appelait Petit Canon n'avait jamais voulu se marier ; nous l'avons tous connu. »

Lorsque nous avons été en possession de la généalogie *certaine* des Destouches, cette affirmation nous avait fait penser que le surnom de *Canon* appartenait à Joseph ou en tout cas à Michel, et qu'ainsi le père de d'Alembert n'était pas Destouches-Canon, comme on l'avait affirmé jusqu'ici. Mais nous avons heureusement découvert une lettre datée de 1726, adressée au comte Hoym et ainsi conçue : « Je savais depuis deux jours la perte que vous avez faite du pauvre *Canon*, *nulli flebilior quam tibi*, et que tous ceux qui comptent le cœur pour quelque chose ne sauraient assez regretter » (Vie du comte Hoym, baron Pichon).

Cette pièce nous donnait la certitude que le vrai « Canon » était bien le Chevalier Destouches, (le *dernier* des trois frères, dont nous trouvons d'autre part l'acte de décès en 1726) et que le duc de Luynes s'était trompé.

2. Vie du comte Hoym, t. II, p. 280.

L'intéressé, à qui l'on s'était empressé, bien entendu, de montrer cette satire, n'avait jamais pu s'en consoler[1].

Pourtant il ne comptait que des amis. Mais précisément comme il entendait n'inspirer que de la sympathie, il trouvait là une cruelle déception ; et peut-être la méchanceté du poète à son égard le chagrinait-elle plus que les pointes du couplet.

Détail très curieux de sa vie, il avait été le grand ami de Fénelon, et c'est dans la correspondance de l'archevêque de Cambrai qu'il faut chercher les traits principaux de ce type séduisant d'officier français, aimable et vaillant.

Voici dans quelles circonstances s'était faite la liaison bizarre de ce joyeux vivant, aussi galant qu'irréligieux, avec le saint prélat[2].

Cambrai était un lieu de passage et de séjour pour les troupes, et le 16 mars 1711, Fénelon écrivait au duc de Chevreuse : « Voilà le torrent des militaires qui va fondre sur nous ; je vais être le maître d'une grande hôtellerie pleine »[3].

Destouches passa, confondu dans « la troupe dorée », puis il revint en 1712. Mais cette fois, blessé d'un coup de canon, il fut ramené à « l'évêché-hôtellerie », souvent transformé en « infirmerie », et il fut soigné dans une petite chambre grise où il gronda médecins, chirurgiens et religieuses hospitalières[4], qui le retenaient au repos quand il aurait voulu rejoindre l'armée.

Fénelon s'aperçut alors que ce militaire, si vif et parfois si rude, citait Virgile à tout propos ; il découvrit que son blessé était un lettré, un poète, un philosophe... ou plutôt un ami de la philosophie, car la profondeur intellectuelle de

1. Mémoires de Luynes, t. II, p. 325.

2. La plupart des détails sur cet épisode sont tirés de : Fénelon et la doctrine de l'amour pur, par Albert Delplanque, professeur à la Faculté catholique des lettres de Lille. Librairie Bergès, René Giard successeur.

3. Œuvres de Fénelon, t. VII, p. 336.

4. *Id.*, t. VIII, p. 181.

Destouches ne devait pas être considérable à en juger par la façon dont l'archevêque le plaisante malicieusement : « Quant à la grâce suffisante dont vous parlez en brave théologien, lui écrivait-il après son rétablissement, elle a besoin d'être bien forte pour être réellement suffisante à votre égard. »

Et un peu plus tard[1] : « Je m'aperçois que vous êtes un profond théologien sur les matières de la grâce ; heureux qui, comme vous, est dispensé d'en raisonner ! beaucoup plus heureux encore celui qui suit la grâce sans en disputer. »

On le voit, le profond penseur prenait le mieux du monde les outrecuidances de son jeune ami et se prêtait au jeu avec bienveillance.

C'est que Fénelon avait été charmé par « les grâces vives, libres et ingénues » de cet homme, d'une vingtaine d'années moins âgé que lui, par sa culture et par son esprit. Et le bon archevêque demeurait lui-même stupéfait de la séduction qu'il subissait. « Si vous alliez montrer ma lettre à quelque grave et sévère censeur, écrit-il à Destouches[2], il ne manquerait pas de dire : Pourquoi ce vieil évêque aime-t-il tant un homme si profane ? »

Il en donne du reste la raison dans une autre lettre[3] : « Vous êtes le plus aimable de tous les hommes ; faut-il que je ne vous aie connu qu'à soixante ans ! Vous êtes trop joli dans le badinage et très solide en amitié. » Il y a aussi une raison plus sérieuse ; Fénelon sentait bien qu'il pourrait améliorer ce grand garçon, encore si jeune sous ses quarante ans. « Comme j'aime certaines gens pour le bien qui est déjà en eux, je vous aime pour celui que je voudrais mettre en vous, lui disait-il. »[4]

1. 27 novembre 1713. Œuvres de Fénelon, t. VIII, p. 124.
2. 12 avril 1714, t. VIII, p. 234.
3. 4 août 1714, t. VIII, p. 14.
4. 27 décembre 1712, t. VIII, p. 126.

Destouches, en effet, malgré tout son charme, n'était pas sans défauts. Son principal était la gourmandise. « Il aime trop la bonne chère, déclarait Fénelon, au point de nuire non seulement à son âme, mais à sa santé. C'est un aimable homme qui meurt de trop manger. »

Et l'archevêque, médecin habituel des âmes, n'hésitait pas pour son ami à se faire un peu médecin du corps.

« Ce que des coups de canon n'ont pas fait — *quod non mille carinæ* — des fèves à la moutarde le feront[1]... Je voudrais vous réduire à des choux verts avec un peu de lard fumé à la cheminée. On vous mettrait dans la gazette à cent dix ans.[2] »

Destouches, dominé à son tour par une influence si haute, si paternelle et si spirituelle, s'évertuait à se corriger, et Fénelon le félicitait plaisamment de ses « victoires remportées sur... le souper ». Il lui adressait notamment mille compliments de ce qu'il eût pris seulement « deux pommes et un verre d'eau » !...

Mais, si tant de traits généraux servent à profiler nettement la taille élégante, la carrure guerrière et la mâle vitalité de Destouches, comme aussi à esquisser sa joyeuse physionomie, il est encore, touchant le caractère intime du personnage, un détail singulier et fort édifiant, que Fénelon met en relief avec une ironie exquise. « A quel propos, lui écrivait-il[3], demandez-vous pourquoi on se marie ? Tout homme est Pâris qui ne peut souffrir son bonheur. Le genre humain languit dans le repos et dans la liberté ; il s'ennuie de se bien porter et veut un peu de fièvre chaude... Oh ! que vous seriez un plaisant objet avec une femme à votre côté, qui vous dominerait ! Je crois que vous seriez *uxorius* ; j'en rirais bien ! »

L'archevêque avait donc démêlé sous les dehors légers du

1. 16 novembre 1712, t. VIII, p. 124.
2. 27 novembre 1712, t. VIII, p. 124.
3. 21 novembre 1711, t. VIII, p. 37.

viveur la tendresse grave, qui est seule capable d'attacher indissolublement un homme à une femme, et la fidélité sentimentale, bien ridiculisée alors, mais grâce à laquelle certains ménages n'ont pas laissé de traces parce qu'ils furent heureux.

Cette droiture en amour était sans doute une qualité atavique chez les Destouches, car Michel, le second, devenu l'aîné par la mort de Joseph, avait eu avant son mariage une aventure dont celle de son jeune frère avec Mme de Tencin semble être la répétition.

Il avait séduit une jeune fille, et le fruit de cette liaison avait été un enfant du « sexe féminin, Jeanne-Michel Destouches, née le 5 septembre 1715 et baptisée à Saint-Nicolas-des-Champs[1] ». Mais quoiqu'il eût reconnu l'enfant, le père n'alla cependant pas jusqu'à épouser la mère, qui d'ailleurs était peut-être morte. Toujours est-il qu'il se maria avec une autre personne en 1719 et que, pénétré de ses devoirs envers son enfant naturel, il eut la loyauté de confier son secret à sa femme. Celle-ci ne l'en estima sans doute que davantage et approuva sa conduite, car plus tard dans son testament Michel Destouches écrivait : « Je recommande Jeanne-Michel Destouches à ma femme. Elle sait mon secret et m'a promis d'en avoir soin. Je lui laisse cinq cents livres de rente viagère en cas qu'avant ma mort je n'aie point pourvu à son établissement, soit en la mariant, soit en la faisant religieuse, auquel cas la donation ci-dessus devient nulle. »

On peut juger par ce trait de la façon dont on envisageait les devoirs sociaux dans la famille Destouches, et l'on comprendra mieux encore avec quels sentiments le chevalier devint l'amant de Mme de Tencin. Pour lui cette maîtresse ne fut point une « passade » mais, semble-t-il vraiment, une conquête à laquelle il attacha assez de prix pour assumer sans hésiter sa responsabilité à l'égard de l'enfant.

1. Testament de Michel-Camus Destouches. Etude de Me Robineau, notaire, 75 *bis*, boulevard de Clichy, Paris.

Trop de droiture, pense-t-on souvent, conduit à l'aveuglement et à la naïveté. Mais serait-il admissible qu'un homme de quarante ans, si épris qu'il fût, n'eût point fini par concevoir quelque soupçon, si Mme de Tencin avait eu alors plusieurs amants à la fois. Malgré l'absence de certitude, Destouches aurait-il traité en pareil cas l'enfant de sa maîtresse comme son propre fils ? Les contemporains ont tous attribué la paternité de d'Alembert au chevalier Destouches, et la famille de celui-ci n'a pas hésité à s'occuper du jeune homme. C'est donc que, pendant une période assez longue, aucun doute ne pouvait subsister touchant la fidélité de Mme de Tencin pour son amant.

De tant de probabilités, il paraît se dégager clairement que Mme de Tencin, après avoir subi sans doute bien des assauts dangereux, ne capitula pour la première fois que grâce à la fougue de l'aimable et joyeux garçon, dont l'entrain pouvait faire illusion au point de rajeunir celle qui l'écoutait. Ce charme « irrésistible », qui avait séduit non seulement un archevêque mais encore ses serviteurs : « le petit Marco et le gros Giffard », comme le mentionne si drôlement Fénelon[1], était bien capable de toucher une ancienne chanoinesse.

L'entraînement fut même tel qu'au mois d'avril 1717 Mme de Tencin s'aperçut qu'elle était grosse.

Au commencement de l'automne, Destouches fut malheureusement envoyé en mission à l'étranger. Mais il avait tout préparé. Quand il en fut temps, Mme de Tencin se réfugia rue de l'Arbre-Sec, chez le docteur Molin, médecin du Roi, et le 17 novembre 1717, elle accouchait d'un garçon.

Quelques heures après, à la nuit, un valet emportait l'enfant bien enveloppé sous son manteau, traversait le Pont-Neuf, qui était tout proche, et s'avançait dans l'Ile, cherchant un endroit propice pour abandonner sans trop de cruauté le

1. Lettre de Fénelon 11 août 1713, t. VIII, p. 181.

nouveau-né qui vagissait dans ses bras. Peut-être avait-il reçu l'ordre d'aller déposer son fardeau dans le tour des Enfants-Trouvés; mais au lieu de suivre la berge pour gagner le port Saint-Landry, non loin duquel l'asile était installé dans des maisons du Chapitre, le serviteur s'était engagé dans le centre de l'Ile et se dirigeait vers Notre-Dame[1].

A cette époque, il y avait encore, à gauche de la façade de la cathédrale et accolée contre elle, une petite chapelle dans laquelle se faisaient les baptêmes de la paroisse. Ce sanctuaire, qui fut démoli en 1748, s'appelait Saint-Jean-le-Rond[2].

Le valet, cherchant toujours sa route, passait à côté des marches du porche, quand il entendit des pas. Vivement il déposa l'enfant sur les degrés puis, s'enfuyant à quelque distance, il se blottit dans l'ombre pour observer ce qui allait arriver.

Il vit une femme s'arrêter, se pencher et courir à une porte voisine, dont elle leva le heurtoir à plusieurs reprises. Il vint un serviteur de l'église, et le valet caché entendit que la femme donnait des explications pour établir que l'abandon de l'enfant n'était pas de son fait. Après quoi, il la vit s'éloigner avec son compagnon qui portait le nouveau-né. Comme tous deux avaient convenu à haute voix de se rendre d'abord chez le commissaire du quartier, puis à l'hospice des Enfants-Trouvés, le valet rassuré retourna chez le docteur et rendit compte de sa mission dans les moindres détails.

1. Le grand établissement des Enfants-Trouvés du XVIIIe siècle, situé sur le parvis Notre-Dame, ne fut commencé qu'en 1747 (26 septembre). Mais il devait y avoir, là aussi antérieurement, une maison affectée à cet usage comme sur le port Saint-Landry car, d'après les indications du temps, le Chapitre avait disséminé ce service dans plusieurs de ses propriétés de la cité. Il est donc probable que le valet, à qui l'on avait indiqué ces diverses demeures, se trouvait dérouté et errait à l'aventure.

2. Il était dédié évidemment à Saint Jean-Baptiste, auquel on ajoutait communément le nom de : *Le Rond*, quand il s'agissait des baptistaires, à cause de la forme ordinairement circulaire de ces édifices.

Pendant ce temps, l'enfant était présenté au commissaire. La dame, qui s'appelait Mlle Marie de Rocou, racontait comment elle avait trouvé le petit être sur les marches de Saint-Jean-le-Rond et ajoutait que malheureusement elle n'était pas en situation de se charger du pauvre abandonné. Alors le commissaire lui délivra un ordre d'admission pour l'hospice des Enfants-Trouvés. Elle s'y rendit aussitôt, mais avant de se séparer à jamais de l'enfant auquel cette brève aventure venait de l'attacher, elle demanda pour lui le baptême et voulut remplir l'office de marraine.

On lui adjoignit le nommé Perreau, employé de l'établissement, qui servait toujours de parrain en pareil cas ; puis M. Grangé, aumônier de la chapelle de l'Enfance de Jésus, procéda à la cérémonie. Aucun nom patronymique ne fut donné au nouveau-né, et d'un commun accord il fut appelé Jean-le-Rond, en souvenir du lieu de son abandon.

Mlle de Rocou, en agissant ainsi, attachait fort judicieusement à la personne même de l'enfant la meilleure marque qu'on pût lui conserver pour le faire reconnaître un jour par ses parents [1].

Cette précaution ne fut pas inutile, car six semaines après, Destouches, dès son retour, courait auprès de Mme de Tencin et réclamait son fils. On en retrouvait facilement la trace, grâce à Saint-Jean-le-Rond, mais l'enfant avait été mis en nourrice au village de Crémery près de Montdidier, chez une femme nommée Anne Frayon, à raison de cinq livres par mois [2].

Le docteur Molin, se substituant au père afin que le nom de Destouches ne fût point mêlé à cette affaire, réclama le petit Jean-Le-Rond aux Enfants-Trouvés, en prenant l'engagement de pourvoir à ses besoins. On le lui ramena, mais dans quel état !

1. La plupart de ces détails sont tirés du supplément du dictionnaire de Jal, dont les références sont toutes très sûres.

2. *D'Alembert*, par J. Bertrand, Hachette 1889.

Le pauvre petit être chétif avait « une tête pas plus grosse qu'une pomme ordinaire, des mains comme des fuseaux, terminées par des doigts aussi menus que des aiguilles ». Destouches le prit aussitôt, bien enveloppé, dans son carrosse et parcourut tout Paris pour lui donner une nourrice ; mais aucune ne voulait se charger d'un enfant qui paraissait au moment de rendre son dernier souffle.

Enfin il arriva chez la bonne Mme Rousseau qui, touchée de pitié pour ce pauvre petit être, consentit à s'en charger et promit à son père qu'elle ferait tout ce qui dépendrait d'elle pour le lui conserver[1].

Mme Rousseau était la femme d'un maître vitrier, dans la famille duquel on exerçait ce métier de père en fils depuis un temps immémorial. Ce digne ménage habitait porte Saint-Michel[2], proche de l'église « Saint-Côme et Saint-Damien[3] », et avait déjà trois enfants, qui furent plus tard assez rapidement suivis de deux autres. Ce fut dans ce milieu modeste, mais profondément moralisateur, que se passa l'enfance de Jean-le-Rond, plus tard célèbre sous le nom de d'Alembert.

Pour l'avoir si heureusement sauvé et mis à l'abri, Destouches ne se désintéressa pas de lui. Il le voyait souvent et s'amusait beaucoup de ses gentillesses, qui annoncèrent dès l'âge de cinq ans une intelligence peu commune. Il le mit en pension chez Bérée, faubourg Saint-Antoine, et son maître fut enchanté de son esprit.

Un jour, Destouches, qui en parlait sans cesse à Mme de Tencin, décida celle-ci à l'accompagner à la pension et, par les caresses et les questions qu'il adressa à son fils, en tira beaucoup de réponses qui le divertirent et l'intéressèrent.

« Avouez, madame, dit Destouches, qu'il eût été bien dommage que cet aimable enfant eût été abandonné. »

1. *Mémoires sur M. Suard*, par Mme Suard, p. 183.
2. Et non pas rue Michel Le Comte (note de Jal).
3. Et non pas Saint-Nicolas-des-Champs (*ibid.*).

D'Alembert se souvint toute sa vie de cette entrevue et de la réponse de Mme de Tencin, qui se leva à l'instant en disant :

« Partons, car je vois qu'il ne fait pas bon ici pour moi[1]. »

Parole effroyable que seule pourrait expliquer la crainte de se laisser attendrir.

On a raconté que Mme de Tencin aurait changé de ton plus tard, lorsque son fils eut acquis la célébrité, et qu'elle aurait tenté de se rapprocher de lui. A quoi d'Alembert lui aurait répondu, dans une formule un peu mélodramatique : « Sachez, Madame, que je n'aurai jamais d'autre mère que la vitrière ! ».

La vérité est tout autre.

D'Alembert conserva toujours une profonde tendresse pour l'excellente femme qui l'avait élevé. « Il resta auprès d'elle jusqu'à l'âge de cinquante ans et, quand il se mit à vivre avec Mlle de Lespinasse, il allait sans cesse chercher sa chère nourrice, la consoler de ses peines, faire des caresses à ses petits enfants, et il la laissait heureuse d'avoir un tel fils[2]. »

Mais cette tendresse n'était pas incompatible avec le sentiment qu'il conservait au fond du cœur pour sa véritable mère et dont il s'ouvrit un jour très clairement à Mme Suart :

« Est-il vrai, lui demandait celle-ci dans un temps où il était déjà célèbre, que Mme de Tencin vous ait fait dire par un ami qu'elle serait charmée de vous voir ?

— Jamais, répondit-il, elle ne m'a rien fait dire de semblable.

— Cependant, Monsieur, on vous prête dans cette occasion une réponse très fière à une mère qui, jusqu'à votre célébrité ne vous avait pas donné signe de vie ; et j'ai entendu

1. *Mémoires sur M. Suard*, par Mme Suard, p. 184.
2. *Mémoires sur M. Suard*, p. 184.

bien des personnes applaudir à votre refus, comme à un juste ressentiment.

— Ah ! dit-il, jamais je ne me serais refusé aux embrassements d'une mère qui m'eût réclamé : il m'aurait été trop doux de la recouvrer.[1] »

Par bonheur pour Jean-le-Rond et aussi pour la science, le chevalier Destouches, par une compensation singulière et peu fréquente, se montra bon père. Non content d'avoir procuré une excellente éducation à son fils, il voulut lui assurer l'avenir et voici le passage qui concerne le jeune garçon[2] :

« Je lègue au sieur Jean *Daremberg*, à présent en pension chez Bérée, faubourg Saint-Antoine, douze cents livres de pension viagère que je veux et entends qui lui soit régulièrement payée, et par préférence à tous mes autres legs, *en ayant touché les fonds de ceux à qui il appartient.* »

On a voulu trouver dans la dernière phrase un sens caché, concernant une intervention pécuniaire de la part de Mme de Tencin. Mais pour les professionnels, ces mots constituent une formule très claire, qui désigne simplement le légataire universel ou le nu-propriétaire, chargés l'un ou l'autre *ad libitum* de détenir les biens affectés aux rentes viagères[3].

1. *Mémoires sur M. Suard*, p. 184.

2. Le chevalier Destouches mourut en 1726. Son testament est conservé en l'étude de Me Robineau notaire, 75 *bis*, boulevard de Clichy, Paris.

3. La question a été souvent posée touchant l'origine de ce nom de d'Alembert, qui n'offre aucun rapport avec celui de Jean-le-Rond.

M. Bertrand, sans la résoudre, propose une remarque singulière : L'anagramme de :

BATISTE LEROND
est
DALENBERT SOIT.

Sans prétendre sortir du domaine de la fantaisie, nous remarquerons à notre tour que dans les pièces de l'époque, le nom s'offre à nous sans *l*, et que la transcription phonétique de *Daremberl* pourrait se faire ainsi : *Dear embers,* ce qui signifie en anglais : *chère étincelle.*

Au moment où Jean-le-Rond, presque mourant, fut emporté en carrosse par son père, il n'était plus en réalité qu'une « étincelle ». Il suffirait qu'une personne, anglaise ou parlant beaucoup anglais, de l'entourage de Destouches ait accoutumé de répéter en parlant de l'enfant : « Oh ! dear

Quant à l'abandon de l'enfant, on se demande s'il fut exécuté par l'ordre formel de la mère ou par suite d'une entente tacite avec Molin, habitué à ces sortes d'opérations.

Malheureusement, si Mme de Tencin n'eut pas le courage, dans un moment aussi critique, de réclamer son enfant, elle eut plus tard l'occasion de le retrouver. Et toujours elle s'en tint éloignée avec une indifférence qui semble, en pareil cas, pire que la haine.

Maintenant, que l'on veuille bien imaginer quel pouvait être, touchant les devoirs maternels, l'état d'esprit d'une femme qui s'était vue, dès le début de sa vie, attaquée et contrainte par ses propres parents avec une rigueur devant laquelle des ennemis mêmes auraient reculé.

Par ses propres moyens, grâce à son énergie, à sa persévérance, elle était parvenue à conquérir cette liberté si ardemment désirée ; elle en avait joui avec délices, et à peine commençait-elle à en profiter, qu'il lui aurait fallu se charger elle-même de nouvelles chaînes, au nom d'un sentiment qu'elle aurait dû ressentir mais que ses éducateurs avaient détruit par leur exemple.

Loin de lui apprendre que l'on doit aimer ses enfants, on n'avait songé qu'à se débarrasser d'elle...

Mais l'instinct maternel est le plus beau que Dieu ait mis dans le cœur de ses créatures. Quiconque s'en affranchit est criminel, et pour Mme de Tencin, en dépit des meilleures explications, l'abandon de son enfant demeurera toujours une vilaine page dans sa vie.

embers! » pour que plus tard cette expression, demeurée dans le souvenir de la famille, ait été préférée au nom de Jean-le-Rond, vraiment peu distingué. La corruption ou le désir de ne point usurper le nom des princes d'Aremberg fit mettre un *l* à la place de l'*r* et amena *d'Alembert*.

CHAPITRE X

L'hôtel de Mme de Tencin. — Ses premières relations : les roués, les militaires, les étrangers, les philosophes et les savants. — Ses intimes : Nocé, Raimond, Schaub, Hoym. — L'apparition de Law et l'engouement pour le système. — Mme de Tencin constitue une société financière avec ses parents, ses amis et ses amants. — Apogée de Law et décrépitude rapide du système. — Terrible ironie du comte Hoym. — Mme de Tencin femme d'affaires.

La maternité de Mme de Tencin n'avait inspiré au chevalier Destouches aucun sentiment d'éloignement, car immédiatement après on constate entre eux d'étroites relations. Nous voyons en effet le Chevalier emmener Mme de Tencin visiter son fils, et surtout nous le trouvons dans une société financière, organisée et gérée par l'intelligente personne. Pourtant ce fut le moment où, entourée d'hommes séduisants ou puissants, Mme de Tencin se laissa aller à la galanterie la plus copieuse et la plus variée.

La naissance de son fils l'avait merveilleusement épanouie. Elle y avait gagné un suprême reflet de jeunesse, qu'elle conserva indéfiniment et qui lui permit de vieillir sans porter le ridicule stigmate des fraîcheurs factices, que les coquettes impénitentes s'infligent sans s'en apercevoir. On peut dire qu'elle eut en cela quelque compensation des longues années de saine contrainte, passées sous le voile. Toujours est-il qu'à la suite de ses couches, Mme de Tencin commença à goûter pleinement de la vie et à en user dans toute la mesure que lui donnait son indépendance, sans souci de la morale pas plus que de l'opinion du monde.

C'était bien aussi parce que son espoir de se faire épouser s'était définitivement évanoui. Le chevalier Destouches, dont

les intentions étaient pures, « transparentes comme le cristal de roche », disait jadis Fénelon, avait pourtant marché dans la voie que lui traçait, pensait-il, son devoir. Mais il s'était heurté à des résistances inébranlables du côté de sa famille, que l'ancien caractère religieux de la dame choquait bien plus que sa maternité prématurée. Il comprit que jamais il n'obtiendrait gain de cause, et qu'en passant outre il se ferait mettre, lui et son épouse, au ban de cette société à laquelle tous deux tenaient tant[1].

Il est même probable qu'en face d'une pareille situation Mme de Tencin fut la première à abandonner un projet dont la moralité mettait en péril toutes ses ambitions. Elle prit alors son essor sans vergogne vers l'existence de plaisirs que lui offraient tant d'amis influents et joyeux.

Ce fut à ce moment qu'elle quitta la demeure des Ferriol et qu'elle résolut d'habiter seule.

Elle s'intalla rue Saint-Honoré, dans un petit hôtel contigu au couvent de la Conception qui faisait face à celui de l'Assomption et occupait un vaste terrain, au milieu duquel furent percées dans la suite les rues Duphot et Richepanse[2].

Dans la nouvelle demeure de Mme de Tencin, on accédait au logis principal par une cour, sur laquelle s'ouvraient également des écuries, une remise et une cuisine. Dès le vestibule, au milieu duquel l'escalier allongeait ses courbes jusqu'au premier étage, un rideau de toile, qui garnissait la fenêtre, indiquait à quelle simplicité il fallait s'attendre[3]. A

1. Maurepas, dans ses mémoires, prétend que pour empêcher Destouches d'exécuter son dessein, plusieurs membres du Parlement lui auraient déclaré que *ce mariage pourrait être cassé pour cause d'apostasie.* On sait, par le jugement de l'official, combien une pareille prétention aurait été ridicule et l'on juge ainsi du crédit qu'il faut accorder à certains mémoires.

2. D'après divers éléments d'informations, nous croyons pouvoir assurer que l'hôtel de Mme de Tencin, qui était « *au-dessus* de la Conception », se trouvait à la hauteur de la rue Saint-Florentin, en face de ce cabaret du Saint-Esprit où l'on venait pendant la Terreur pour voir passer les victimes.

3. Tous les détails de l'hôtel de Mme de Tencin, de sa distribution et

côté, une bibliothèque de bois noirci à filets de cuivre, un petit canapé couvert d'une housse, une table en sapin et deux chaises, garnies d'une paille foncée, confirmaient la première impression.

En haut, du côté de la rue, c'était d'abord le salon dont les fenêtres prenaient jour sur la rue Saint-Honoré. Là, l'ensemble de l'ameublement était plus luxueux que dans le reste de l'appartement. Un trumeau blanc et or dominait la cheminée ; deux consoles en bois doré garnissaient symétriquement deux panneaux ; une table de marbre occupait le centre, et d'autres plus petites en laque de Chine se mêlaient aux sièges.

Ces consoles et ces tables étaient garnies de bibelots, principalement de porcelaines de Chine, potiches et tasses ; et au milieu de ces dernières, une théière de cuivre témoignait du goût qui se développait pour la nouvelle boisson depuis la fin du XVIIe siècle, grâce à la Compagnie des Indes [1]. De-ci, de-là, des jattes élégamment décorées, dont une bleue et blanche particulièrement jolie, voisinaient avec des gobelets et des vide-poches en forme de soucoupes. Enfin sept tableaux de différentes grandeurs égayaient les murs de leurs cadres dorés et de leurs sujets variés.

A gauche, c'était la salle à manger avec sa grande table en sapin, deux étagères de bois à bordures de marqueterie, des chaises de paille et une fontaine de faïence dont le robinet de cuivre rouge s'éclairait perpétuellement d'un point lumineux. Les portières et les rideaux en toile de coton rappelaient la simplicité de l'escalier.

De l'autre côté du palier, à la suite d'un petit vestibule, se trouvait la chambre à coucher, donnant sur la cour. On

de son ameublement sont tirés de deux pièces inédites. Archives nat. Y, 11 656 et 11 650.

1. En 1666 la Compagnie des Indes mentionne l'achat de 22 livres de thé au prix de 36 livres sterling (930 francs environ), pour en faire présent au roi d'Angleterre. Aujourd'hui, rien qu'en Angleterre, l'importation dépasse 30 millions de livres.

apercevait là encore quelque recherche. Les six fauteuils en bois de noyer avaient pour garniture des tapisseries au petit point ; les rideaux du lit et des fenêtres étaient en damas de laine, et sur les murs s'étalait une étoffe semblable. Un canapé confortable à coussins meublait un côté de la cheminée. Devant un panneau voisin, une belle commode à quatre tiroirs bombait son ventre. Quelques dessins gravés pendaient aux murs.

Le cabinet de toilette attenant était petit, mais également bien meublé. Conformément aux habitudes de l'époque, c'était un vrai boudoir. Une demi-douzaine de fauteuils au petit point se groupaient devant une cheminée surmontée d'une glace ; un autre fauteuil de paille, garni de coussins, ouvrait ses bras en face d'une toilette en noyer, dont la bordure « cambrée » charmait l'œil par sa ligne élégante, et des rideaux de damas étouffaient les bruits du dehors, bien assourdis déjà par l'éloignement de la rue. Quelques autres meubles en noyer complétaient ce nid féminin dans lequel Mme de Tencin, comme tant d'autres femmes, se blottissait si volontiers.

C'était là qu'elle avait son écritoire ; de plus, une terrasse lui permettait de prendre l'air sans être aperçue de la rue.

Enfin à côté, une étroite salle de bain, où luisait le cuivre rouge d'une baignoire, complétait l'installation de ce logis très simple mais vraiment confortable pour l'époque.

Ce fut dans cet hôtel que s'écoulèrent les années les plus brillantes de la vie de Mme de Tencin, au milieu d'une élite masculine qu'attiraient les charmes de la maîtresse de maison et aussi l'agrément de trouver un lieu de réunion, à la fois avantageux et amusant.

Dès le début, on distingue trois catégories d'habitués, tirées d'ailleurs du fonds de Mme de Ferriol. Ce sont d'abord les hommes de plaisir et de gaieté ; puis les officiers, les diplomates et les étrangers ; enfin les savants, les philosophes et les hommes de lettres. Mais tous ces personnages

étaient pour ainsi dire unifiés par deux considérations principales : l'esprit et l'argent.

Pour l'esprit, on l'a toujours recherché en France ; quant à l'argent, il manquait trop depuis un certain temps. Cette pénurie devait amener un amour immodéré des richesses et ce fut Law qui détermina la frénésie. Cet Écossais, dont le père avait été orfèvre comme l'ancêtre Guérin, était personnellement fort riche, et son intelligence puissante, tournée de bonne heure vers les mathématiques, avait élaboré un système qui devait amener la richesse dans le pays où il serait appliqué.

Ce système reposait sur l'idée fondamentale que l'abondance du numéraire est la principale source de prospérité des États, ce qui est vrai. Mais Law ajoutait que les monnaies ayant une valeur purement conventionnelle, il était facile de suppléer à leur insuffisance par le crédit, en créant du papier monnaie. Cette seconde base constituait malheureusement une erreur, car le crédit ne peut dépasser longtemps une certaine proportion avec la valeur réelle des matières échangées. Le système avait été d'ailleurs repoussé en Écosse.

Un premier séjour de Law à Paris s'était mal terminé. Le millionnaire avait joué si cher dans les maisons de jeu autorisées que le lieutenant de police, M. d'Argenson, lui avait ordonné de s'éloigner, sous prétexte « qu'il en savait trop aux jeux qu'il avait introduits dans la capitale[1] ».

Mais un mois après la mort de Louis XIV, il reparut et, connaissant bien la plaie d'argent dont souffrait l'État, il s'offrit au Régent comme un sauveur.

Le 2 mai 1716, des lettres patentes autorisaient la création de sa « Banque Générale », et l'engouement commençait. En peu de temps, le financier devint, à côté du Régent lui-même, le principal personnage du royaume. Grâce à lui la joie était revenue avec l'aisance, et il semblait que cet homme

1. *Histoire du système par Dubautchamp*, t. Ier.

étonnant avait, d'un seul geste, ouvert sur les Français la grande écluse du Pactole.

Nobles et bourgeois, savants et artisans, tous se laissaient entraîner à puiser dans le scintillant courant et c'est à cet ensemble de convoitises qu'il faut attribuer le mélange étonnant des espèces d'hommes qui entouraient le Régent.

Il y avait d'abord les *roués* : Broglio l'aîné, le duc de Brancas, Biron, Canillac, Nocé et quelques officiers.

Ces joyeux compagnons étaient, tantôt avec des femmes du monde de moyenne vertu, tantôt avec des filles d'opéra, les convives habituels des soupers du Régent.

Mme de Tencin fut une des plus assidues et se donna peut-être le plaisir malin de régaler ces viveurs de quelque plat sucré appris à Montfleury. Car dans ces soupers, raconte Saint-Simon, « la chère exquise s'apprêtait dans des endroits faits exprès, de plain pied, dont tous les ustensiles étaient d'argent; les convives eux-mêmes mettaient souvent la main à l'œuvre avec les cuisiniers. C'était en ces séances où chacun était repassé, les ministres et les familiers tout au moins comme les autres, avec une liberté qui était licence effrénée.

« Les galanteries passées et présentes de la Cour et de la ville sans ménagement; les vieux contes, les disputes, les plaisanteries, les ridicules, rien ou personne n'était épargné. Le duc d'Orléans y tenait son coin comme les autres, mais il est vrai que très rarement tous ces propos lui faisaient-ils la moindre impression. On buvait d'autant, on s'échauffait, on disait des ordures à gorge déployée et des impiétés à qui mieux mieux, et quand on avait bien fait du bruit et qu'on était bien ivre, on s'allait coucher et on recommençait le lendemain[1]. »

1. Quant aux orgies indescriptibles dont on a cru bon, assez logiquement d'ailleurs mais non point véridiquement, d'aggraver ces réunions, déjà bien licencieuses, il n'en est pas question. Et pourtant, on se rend nettement compte que si elles avaient été certaines Saint-Simon, qui n'a pas cherché à atténuer l'expression de son dégoût, n'aurait pas hésité à les signaler, afin de mieux stigmatiser encore des chefs dont le bon exemple

Parmi les amis personnels du Régent l'un des plus intimes était Nocé, qui resta également pendant quelques années l'homme de confiance de Dubois. Sa sœur, Mme du Tort, était un bel esprit, fort amie de Fontenelle ; et ainsi, tout naturellement, le frère et la sœur se trouvèrent amenés dans le petit cercle de Mme de Tencin.

Nocé, qui avait alors cinquante-quatre ans, était un « grand homme qui avait été fort bien fait, qui avait assez servi pour sa réputation, qui avait de l'esprit et quelqu'ornement dans l'esprit et de la grâce quand il voulait plaire. Il était fort connu de M. le duc d'Orléans parce qu'il était fils de Fontenay, qui avait été son sous-gouverneur, et il lui avait plu par sa haine de toute contrainte, par sa philosophie tout épicurienne, par une brusquerie qui, quand elle n'allait pas jusqu'à la brutalité, ce qui arrivait assez souvent, était quelquefois plaisante sous le masque de franchise et de liberté[1]. »

Il avait épousé jadis une Mme de la Mésangère, veuve et mère de la Mésangère, maître d'hôtel du Roi, qui en fut au

aurait pu sauver le pays, mais dont les faiblesses, au contraire, perdirent tout.

On a parlé d'une certaine fête des *flagellants*, dont le Régent se serait plu à reconstituer les bacchanales à la fin de ses soupers. On a prétendu aussi que Mme de Tencin avait composé, à l'usage de Dubois et de son maître, une histoire ordurière des actions crapuleuses des libertins de l'antiquité, et l'on a assuré que cet ouvrage, dont la lecture aurait fait les délices des réunions de débauche du Palais-Royal, *existait encore*.

Nous avons déjà révélé assez d'erreurs chez les contemporains de Mme de Tencin, comme chez ses biographes, pour qu'il nous soit permis de ne plus rien admettre sans références sérieuses.

Les préparateurs sournois de la chute du régime avaient trop beau jeu malheureusement avec les licences *ordinaires* pour ne pas en inventer d'*extraordinaires*, capables de mûrir rapidement l'opinion publique. Aujourd'hui que de nombreux documents ont permis d'apprécier le but de certaines tendances, nous sommes en droit de penser qu'une bonne partie des scandales du XVIIIe siècle fut l'œuvre non pas des personnages auxquels ils sont attribués, mais de leurs ennemis.

Toutefois, hélas ! il en reste encore trop de véridiques pour qu'on puisse les excuser.

Mais la flétrissure des calomniateurs n'en subsiste pas moins.

1. Saint-Simon, t. XXIV, p. 193.

désespoir parce que, après lui avoir pris sa mère, il lui avait pris encore Mme de Strafford, qui était sa maîtresse.

Cette inconstance en amour, Nocé l'appliquait à toutes choses. Paresseux, ne se gênant pour rien, ne se refusant rien, ce bohême grand seigneur changeait de place suivant le climat, les saisons, les morceaux rares qui ne se trouvaient qu'en certains temps et en certaines provinces[1].

Depuis longtemps il était veuf et n'avait jamais voulu entendre parler de se remarier, « estimant désormais la liberté par-dessus toutes choses ». Il en usait d'ailleurs sans aucune suite dans les idées.

Un jour, il résolut de se retirer à Montpellier, y loua une maison, la meubla, se mit en chemin, s'arrêta à quinze lieues de Paris et revint.

En 1717, il venait encore de sacrifier à sa manie d'avoir toujours de nouvelles maisons en achetant à Asnières une jolie habitation à porte cochère, avec jardins et dépendances, moyennant 15 000 francs, payés comptant, et une rente viagère à M. Faget, le vendeur[2].

Mme de Tencin y fut certainement reçue, car Nocé l'invitait souvent à dîner avec ses amis[3]. Cet original avait d'ailleurs infiniment d'esprit et, sous ses dehors d'homme léger, il s'y entendait bien en affaires. Il fut un des premiers à flairer le danger du système de Law et, avec sa brutalité ordinaire, il ne s'en cacha point au Régent.

Lorsqu'un peu plus tard celui-ci eut signé l'arrêt du 3 juin (1720), qui donnait un nouvel ordre aux actions, il dit : « Enfin me voilà accouché et bien délivré ». Nocé lui répliqua : « Monseigneur, j'ai bien peur que l'arrière-faix ne vous demeure dans le ventre ».

Le Régent ne se fâchait point des boutades de son favori,

1. Saint-Simon.

2. Arch., nat., t. XXV, p. 171 (inédit).

3. Lettres inédites. Collection du marquis de Monteynard.

mais pourtant celles-ci en arrivèrent à dépasser toute mesure à l'égard de Dubois.

Nocé, avec son inconstance habituelle, détestait maintenant l'abbé après l'avoir comblé d'amitiés, et il lui appliquait en public les dénominations les plus infamantes. Madame et Mme la duchesse d'Orléans, qui n'aimaient point le vieux roué, firent entendre au Régent « qu'il était de conséquence, pour la nation et pour le bien de l'État, que le ministre des Affaires étrangères ne fût pas traité ainsi. »

Il fallut sévir, et le Régent, la mort dans l'âme, signa l'ordre qui exilait Nocé à Tours (12 avril 1722)[1].

Il apparaît que Mme de Tencin dut cabaler, elle aussi, pour obtenir cet éloignement, car l'année suivante, Nocé à son retour d'exil manifesta par une amusante réplique son animosité contre elle. Quand il parut devant le duc d'Orléans, ce prince lui dit :

« Ne parlons plus du passé, je n'ai pu faire autrement ; mais à présent demande-moi ce que tu voudras, je te l'accorderai. »

Sur quoi Nocé lui répondit :

« Je supplie Votre Altesse Royale que la Tencin soit mise à la Salpêtrière, la Destouches-Canon aux Petites Maisons et la Raimond à la potence ! »

Ce qui fit rire le prince de bon cœur[2], car il connaissait bien les trois amants de la dame.

Le dernier personnage, dont la plaisanterie de Nocé dénonce avec tant d'assurance la liaison avec Mme de Tencin, mérite une mention particulière.

Raimond[3] était un de ces sous-ordres de la diplomatie, sortes de champignons, poussés en des temps d'obscurités internationales, dont on voyait la faveur et la fortune s'épa-

1. Mathieu Marais, t. II, p. 273.

2. Buvat, t. II, p. 457.

3. Ou Raymond ou encore : Rémond. Nous avons adopté l'orthographe de Saint-Simon.

nouir un beau jour sans que l'on en pût connaître le germe.

Raimond faisait partie de l'équipe si habilement composée par lord Stairs [1], dans le but d'aiguiller la politique française vers l'Angleterre. Ces véritables *colonels de la cavalerie de Saint-Georges*, dont les mondains équipements étaient entretenus aux frais de l'Angleterre, avaient pour mission de « charger » en toute occasion contre la politique espagnole, dont lord Stanhope [2] avait grand peur pour son pays [3].

En 1715, lord Stairs qui ne perdait pas son temps, assure Saint-Simon avec infiniment de raison, recherchait les liaisons utiles à ses vues pour l'avenir. « Il ramassa donc une de ces « espèces » qui ne peuvent guère être caractérisées sous un autre nom. »

Le monde de Paris avait connu jadis un homme bizarre qui ne sortait jamais que vêtu d'un costume noir à parements rouges. C'était un fermier général du nom de Raimond, auquel on avait ajouté le sobriquet de « Diable » à cause de l'aspect méphistophélique de son costume et aussi de sa physionomie.

Raimond le Diable avait un fils qui ne semble pas avoir joui d'une haute considération, mais dont la nature souple, l'esprit délié, l'instruction et l'absence de scrupules apparurent à lord Stairs comme des qualités de premier ordre pour l'emploi qu'il en voulait faire.

1. Ambassadeur d'Angleterre en France.

2. Secrétaire d'État et ministre confident du roi Georges.

3. Il s'agissait d'empêcher Philippe V, roi d'Espagne et petit-fils de Louis XIV, de faire valoir ses droits à la couronne de France au cas où Louis XV mourrait. Le traité d'Utrecht avait bien stipulé cette renonciation, mais le roi d'Espagne considérait cette clause comme abusive et Albéroni était décidé à la faire déclarer nulle. Les trois ennemis d'un tel projet étaient naturellement : l'Empereur, le roi d'Angleterre et le duc d'Orléans.

Albéroni pensait occuper le premier en le faisant attaquer par les Turcs, le deuxième en jetant le prétendant en Angleterre, le troisième en excitant, à l'aide du duc du Maine, une conspiration qui donnerait la régence à Philippe V. Ce fut le but de la conspiration de Cellamare, si utilement dénoncée par Buvat. (Voir le journal de Buvat à ce sujet.)

Physiquement Raimond ne payait pourtant pas de mine. « C'était un petit homme qui n'était pas achevé de faire, et comme un biscuit manqué, avec un gros nez, de gros yeux ronds sortants, de gros vilains traits et une voix enrouée comme un homme réveillé en pleine nuit en sursaut. Il avait beaucoup d'esprit, il avait aussi de la lecture et faisait des vers. A force de grec et de latin, de belles-lettres et de bel esprit, il s'était fourré où il avait pu, puis de débauche de toute espèce et de sentiments si malheureusement à la mode était parvenu à voir des femmes et quelque sorte de bonne compagnie.[1] »

Il s'était attaché de bonne heure à l'abbé Dubois, qui savait faire usage de tout, et à Canillac. Il les avait captivés tous deux par ses respects et ses adulations, l'abbé par l'intrigue, le marquis par le même goût d'obscure débauche grecque et par l'admiration de son esprit et de sa capacité. « Ravi de se faire de fête, il leur avait vanté le génie supérieur de Stairs, et à Stairs tout l'usage qu'il pouvait tirer d'eux auprès de M. le duc d'Orléans. »

Le crédit de Raimond explique fort bien que Mme de Tencin l'ait accueilli volontiers, mais devant le portrait de l'homme on demeure stupéfait que cet accueil soit allé jusqu'à être « à bras ouverts »... C'est que, paraît-il, Raimond savait faire oublier ses imperfections physiques. « L'ornement de son esprit, son aisance à parler et à frapper, sa facilité à adopter le goût de chacun, une sorte d'agrément qu'on trouvait dans sa singularité le mirent quelque temps fort à la mode[2]. » Il devait d'ailleurs continuer son chemin avec bonheur, car il devint plus tard introducteur des ambassadeurs.

A côté de Raimond, dans l'ombre de Stairs et en pleine lumière du salon de Mme de Tencin, apparaît un petit homme du même genre, mais de figure agréable.

1. Saint-Simon, t. XXV, p. 225.
2. Saint-Simon. *Passim*.

C'est le chevalier Schaub, diplomate de second plan, chargé par lord Stanhope d'une mission spéciale, mal définie par le public et qui conservait au personnage un caractère officieux plus favorable à certaines négociations qu'un titre officiel. Il semble bien que si, à Paris, Schaub se tenait modestement en marge de l'ambassade d'Angleterre, il redevenait auprès de lord Stanhope un des agents principaux des intrigues nouées pour la conclusion de la quadruple alliance, qui se préparait entre l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande et la France contre la politique du ministre espagnol Albéroni.

Ce Schaub, que d'Argenson traite sans ménagements de « fripon », était un de ces mercenaires qui, par une singularité encore vivace au XVIIIe siècle, mettaient leurs capacités à la solde tantôt d'un pays, tantôt d'un autre et faisaient en réalité d'excellents serviteurs plus souvent qu'ils ne devenaient des traîtres dangereux.

Celui-ci était né à Bâle, le 1er mars 1790. Son père était notaire impérial et lui-même s'était destiné de bonne heure par de fortes études à une carrière sérieuse.

En 1706, il se faisait décerner le grade de maître ès arts et démontrait (?) dans un discours que la gourmandise tuait plus d'hommes que la guerre. Après quoi, il se rendait à Saint-Aubin dans le canton de Neuchâtel pour y apprendre la langue française, puis étudiait le droit et, le 8 mai 1711, obtenait sa licence.

A ce moment Abraham Stanian, ministre résident d'Angleterre en Suisse, demandait au professeur Weinfels un jeune homme capable d'être secrétaire de sa légation à de bonnes et avantageuses conditions. Celui-ci, après avoir consulté son ami le jésuite Battier, proposait *ex æquo* Schaub et son ami François Christ, qui devint plus tard greffier au conseil de Bâle. M. Stanian se décida pour Schaub et en 1714, lors de la mort de la reine Anne, il présenta au roi d'Angleterre, dont il était connu et estimé, son jeune secrétaire comme un homme de mérite pouvant être utilement

employé. Aussi lord Corbhams, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, emmena-t-il Schaub avec lui[1].

Enfin en 1718, lord Stanhope, qui avait pu apprécier les qualités de ce jeune homme de vingt-huit ans, prenait la résolution de se l'attacher définitivement en lui confiant une mission importante, pour laquelle la jeunesse même de Schaub devait donner le change aux intéressés touchant la valeur de son mandat.

Schaub avait des goûts de luxe qui le portaient naturellement vers la bonne société. Malheureusement pour lui, il n'avait point « les connaissances nécessaires au *luxus eruditus*[2] ». Les nombreux tableaux qu'il achetait ne témoignaient guère, paraît-il, de son bon goût et il passait pour se laisser duper par les brocanteurs.

« Son mérite était reconnu mais il avait le défaut d'aimer un peu trop à se faire valoir, au point de choquer les bienséances. D'un naturel très heureux, avec une conception aisée, livré qu'il était tout entier aux affaires, il avait ses matières toujours présentes à l'esprit, ce qui était d'une merveilleuse utilité dans les négociations.[3] »

Malgré tant de qualités, sa jeunesse faisait craindre qu'on ne fût trop rusé pour lui en dépit « de son cœur droit et de ses bonnes intentions ».

Mais cet homme fluet, qu'on avait surnommé le « Petit » dans le cercle de Dubois et de Mme de Tencin, se glissait partout à la façon d'une anguille, et l'on jugera de l'importance de sa mission, comme aussi de la confiance que l'on mettait en ses intrigues, par cette phrase relevée dans une correspondance de deux diplomates, ses contemporains[4] :

1. Extrait d'une note allemande inédite. Papiers du baron Pichon. Collection de M. G. Vicaire.

2. Lettre inédite de Lecoq sur Schaub. Papiers du baron Pichon. Collection de M. G. Vicaire.

3. *Ibid.*

4. Lecoq à Hoym, papiers inédits du baron Pichon. Collection de M. G. Vicaire.

« Il (Schaub) doit travailler à porter le Régent à ne point presser le congrès ni l'affaire de Gibraltar, et tâcher de découvrir comment le Régent est avec la cour de Madrid. Je crois qu'il a ordre de ne rien épargner pour faire cette découverte. J'ai opinion aussi qu'il restera à Paris pendant l'absence de Sutton [1].

On le voit, Schaub jouissait de toute la confiance du cabinet de Londres, puisqu'on ne craignait pas de le laisser maître de la place en l'absence de l'ambassadeur. Il était parvenu, grâce à Mme de Tencin, à se glisser si intimement près de Dubois et du Régent qu'il y eut des moments où son loyalisme fut mis en doute, tellement il apportait de naturel dans son personnage.

« Je n'ai garde de croire, écrivait Lecocq [2], ce qui commence à se répandre dans le monde, que Schaub est entièrement dévoué à Dubois. Je connais trop sa droiture. Ménagez tout ceci, je vous prie, et dites-moi ce que vous en pensez. »

Saint-Simon l'avait percé à jour. « Ce Schaub, écrit-il [3], était ici chargé du vrai secret entre le ministre anglais et le cardinal Dubois, sur lequel il avait su usurper tout pouvoir. Aussi était-il fort cultivé dans notre Cour. M. et Mme de la Vrillière l'avaient attiré chez eux pour cette raison, et Schaub, qui était fort entrant et avide d'écumer partout où il pouvait espérer quelque récolte, s'y était rendu extrêmement familier. » Il tournait autour de la dame, qui était coquette et peu cruelle, et celle-ci, en acceptant les hommages de Schaub, faisait le jeu de son mari qui ambitionnait un titre de duc. Il y eut à ce sujet une véritable conspiration [4].

1. Papiers inédits du baron Pichon. Sutton remplaça Stairs comme ambassadeur d'Angleterre en 1720. La lettre est du 13 mars 1721. Nous l'avons citée par anticipation pour bien montrer quel rôle curieux et important jouait le chevalier Schaub.

2. Lettre à Hoym, du 4 mai 1722. Papiers du baron Pichon, collection de M. G. Vicaire.

3. Saint-Simon, t. XXXVIII, p. 155.

4. Pour les détails de cette curieuse et ridicule affaire, voir Saint-Simon, t. XXXVIII, p. 155 et suiv.

Schaub commença par combiner le mariage du jeune la Vrillière avec une fille naturelle que le roi d'Angleterre avait eue de la comtesse de Platten. Après quoi, la diplomatie aidant, on obtint que le roi d'Angleterre s'intéressât aux fiancés, au point de demander pour la Vrillière le duché et la pairie. Le duc d'Orléans, poussé par Dubois, allait céder quand le duc de Saint-Simon intervint. Il demanda au Régent « où il avait vu et lu faire un duc et pair de robe ou de plume, et donner la plus haute récompense qui fût en la main de nos rois à un greffier du Roi, dont la famille en avait toujours exercé la profession depuis qu'elle s'était fait connaître pour la première fois sous Henri IV, sans avoir jamais porté les armes ». Par la même occasion Schaub fut traité « d'insigne fripon et d'audacieux menteur », et le duc d'Orléans se trouva aux abois. L'échec de la Vrillière ne fit plus de doute pour les intéressés.[1] Mais le malheureux se couvrit de ridicule en se vantant de ce que le roi d'Angleterre, ayant engagé sa parole, allait faire de cette question une affaire d'Etat. Il eut la sottise de poser pour l'homme important, au sujet de qui la guerre pourrait bien éclater. On continua de sourire et l'humiliation fut complète, car en réalité le roi d'Angleterre se souciait peu du bonhomme et n'aimait pas les bavards indiscrets.

Mais si le chevalier Schaub n'eut pas gain de cause en cette circonstance, il n'en fut pas atteint dans sa carrière.

C'était par ses mains, prétend Saint-Simon, que passaient les quarante mille livres sterling dont l'Angleterre pensionnait Dubois. Cette question a été controversée, mais une lettre de

1. Son fils Saint-Florentin n'en épousa pas moins Mlle de Platten qui le quitta peu de temps après, à cause de ses maux. (Note du cabinet d'Hozier.)

Saint-Florentin ne devint duc de la Vrillière qu'en 1770, et encore ne fut-il que duc à brevet et non point pair.

Quant à sa mère, Mlle de Mailly, elle avait eu longtemps avant lui le titre qu'elle désirait si ardemment. Veuve en 1725, elle épousa en 1731 le vieux duc de Mazarin, infirme et ruiné. Qu'importait ! elle était duchesse. Mais elle ne jouit pas longtemps de sa dignité, car elle mourut en 1734.

Dubois semble indiquer que, sans trahir sans doute les intérêts de son pays, il était bien dévoué à ceux de Georges Ier, qui avait demandé pour lui la place de secrétaire d'État. « Je vous dois jusqu'à la place que j'occupe, écrivait Dubois au roi d'Angleterre[1], dont je souhaite avec passion de faire usage selon votre cœur, c'est-à-dire pour le service de Sa Majesté Britannique, dont les intérêts me seront toujours chers. »

Maintenant, si Schaub a montré en diplomatie une fine souplesse, appropriée d'ailleurs à ses fonctions, il apparaît que dans les questions de sentiment, il apportait une simplicité et une franchise tout à son honneur. Une lettre d'amour de lui nous donne, croyons-nous, la notion réelle de ce caractère, que l'ambition ou le métier rendaient probablement capable de « tout » pour le « service », mais qui, en face d'une femme aimée, se donnait la joie de se dépouiller de son armure de lutteur d'État pour se laisser voir jusqu'au cœur.

« Je n'avais garde de penser, Madame, qu'une peinture naïve de mes sentiments pût vous déplaire. J'avoue de bonne foi que je ne sais qu'aimer tout simplement, et ce que la plupart des gens appellent délicatesse m'avait paru jusqu'ici une production de l'imagination plutôt que du cœur. Vous êtes trop raisonnable, Madame, pour ne pouvoir vous accommoder de sentiments simples et vrais. Je vous offre les miens sur ce pied-là. Je n'en sais pas davantage et mon cœur m'a souvent dit auprès de vous que j'en savais assez.[2] »

Cette lettre fut-elle écrite pour Mme de Tencin ? Il est difficile de le savoir. Celle-ci était désignée à cette époque par ses amis sous le nom de : « la femme de Schaub », et ce dernier l'appelait familièrement « ma femme ». Mais chez lui c'était une habitude d'attribuer de fausses parentés aux

1. 14 octobre 1718.

2. Papiers du baron Pichon. Collection de M. G. Vicaire.

diverses personnes de son entourage.[1] Il pouvait ainsi parler d'elles dans ses lettres, sans avoir jamais besoin d'écrire un seul nom. Seuls ses correspondants initiés étaient en état de comprendre de qui il s'agissait.

Le surnom donné par Schaub à Mme de Tencin, s'il indique une grande intimité, ne serait donc pas la preuve d'une liaison absolue et pourrait passer pour le résultat d'une simple camaraderie[2].

Une lettre du comte Hoym donne en effet sur Schaub l'impression que, si le petit homme courait après les femmes, on ne lui accordait pas une grande importance sur le terrain de la galanterie.

« Nous n'aurons point Genouville, écrit Hoym à Mme de Tencin, ainsi vous ferez bien d'amener M. de Créquy ou quelqu'autre qui puisse augmenter la compagnie, car un pauvre chétif chapeau comme moi n'est pas assez pour deux dames comme vous; et pour le Petit, il n'est compté pour rien. Encore ne sais-je trop s'il viendra, car il n'est jamais trop certain de son temps.[3] »

Il s'agissait d'un de ces soupers dans lesquels l'élément du Palais-Royal et l'élément étranger trouvaient le plaisir de se joindre à d'aimables femmes, et l'occasion de causer officieusement de leurs affaires.

« A quoy pensez-vous[4] ? écrivait Mme de Tencin au comte Hoym[2]. Il y a quatre jours au moins que je ne vous ai vu et que je n'ai entendu parler de vous. Voilà de quoi justifier

1. Papiers du baron Pichon.

2. On verra dans la suite que, s'il en eût été autrement, Schaub aurait cessé d'employer ce surnom dans un temps où *manifestement* Mme de Tencin avait d'autres amants. Le ton des lettres est toujours badin sur ce point.

La plaisanterie dut naître dans un souper, et toute la coterie employait trop facilement ce surnom pour qu'il eût une signification profonde.

3. Lettre inédite, papiers du baron Pichon. Collection de M. G. Vicaire.

4. Lettre inédite, 1721, *ibid.*

amplement le nom que je vous ai donné[1]. Le « Petit » et moi avons résolu de vous faire une petite correction. Mais il faut pour cela que nous ne soyons que trois. Nous prendrons le jour aujourd'hui. Ne manquez pas de vous rendre chez Nocé. Vous y êtes prié à souper et, comme il prend la mouche, il faudra être chez lui à une heure raisonnable. Ayez pour agréable de ne pas dîner afin de m'éviter la peine de veiller sur vos actions pendant le souper. »

Ces réunions fréquentes permettaient aux habitués de s'exprimer ensuite à mots couverts dans leurs correspondances et même de parler en public des choses les plus secrètes, tellement il leur était facile de se comprendre par des allusions, dont seuls ils possédaient la clé.

Et puis, on échangeait des papiers : sollicitations, brevets ou concessions, que l'on devait s'efforcer de présenter à la signature des grands personnages, voire du Régent, quand l'occasion semblait favorable.

« Il n'y a pas eu moyen hier de présenter votre papier au Régent, mandait Schaub à Hoym. J'en ai pourtant parlé au cardinal qui m'a assuré qu'il le portait sur lui pour le faire signer à la première rencontre convenable.

« Il est très impatient de voir avec vous l'ouvrage du G. P.[2] Est-il fait ou près de l'être ? Et y aurait-il de la possibilité que nous puissions le porter ce soir à Versailles ? Répondez-moi promptement sur tout ceci. Je dînerai chez vous avec mylord et mylady Vhitworth et je veux que *ma femme* en soit aussi. Ce qui est décisif comme vous savez. Mais je ferais bien un petit voyage avec vous entre cy et le dîner, si tel était votre arrangement.

« Adieu et grand merci. Bien des compliments.[3] »

On voit quelle place importante Mme de Tencin avait prise

1. Probablement « le dégoûté », surnom sous lequel Hoym était parfois désigné en alternance avec celui de « Grand ».

2. Grand-Président. Il s'agit presque sûrement de Montesquieu et des *Lettres Persanes*.

3. Lettre inédite de Schaub, 1721. Papiers du baron Pichon.

dans toutes ces intrigues, dont on devine les fils serrés sous des apparences de plaisirs quotidiens. Elle devait sa situation à son charme et à son intelligence, mais surtout, pendant cette période, à sa liaison avec Dubois chez qui elle trônait en véritable maîtresse de maison, aidant merveilleusement l'ancien apothicaire à satisfaire ses goûts de luxe. Elle le « raffinait », pour ainsi dire, et avec son tact et son goût de femme utilitaire, elle le guidait dans la manière de faire valoir ses équipages, ses laquais et sa vaisselle plate sans tomber dans les maladresses des parvenus, toujours prêts à attirer l'attention sur leur faste et à célébrer l'habileté de leur propre cuisinier.

Quant au comte Hoym, que l'on retrouve à tout instant avec Schaub aux côtés de Mme de Tencin, c'était encore une figure originale, très sympathique et non plus celle d'un aventurier ou d'un astucieux agent de l'étranger. Hoym était un grand seigneur de race, élégant et bien tourné, doublé d'un homme charmant, très cultivé et très artiste.

Né à Dresde, le 18 juin 1694 et baptisé le 19, catholique par conséquent, il fut tout naturellement destiné aux affaires d'État par la situation de son père, qui était ministre des Finances de l'Électeur de Saxe. Dès l'âge de dix-neuf ans, il parcourait déjà les différentes cours d'Allemagne, mais ce fut à celle de Lorraine qu'il s'arrêta le plus longtemps, car il trouva là une Académie, ou école d'équitation, qui jouissait d'une réputation universelle et qu'il se mit à fréquenter assidûment.

Malgré son goût pour les exercices du corps, il ne négligeait point sa culture intellectuelle. De 1714 à 1717 il employa utilement son temps à Paris dans la meilleure société. Il demeurait alors rue Jacob, hôtel de Modène. On le rencontrait souvent chez le duc de la Force, chez le vieux duc de Lauzun, chez le marquis de Tessé, capitaine des gardes du Régent, et aussi chez Mme de Mimeure, chez la présidente Ferrand, chez Mme de Ferriol et surtout chez Mme de Tencin,

avec qui, dès son premier séjour, il se mit sur le pied d'une amitié intime et pourtant respectueuse.

C'était en effet l'époque où Mme de Tencin était grosse et, un peu plus tard, le temps où Destouches avait repris sa place auprès d'elle. D'ailleurs la correspondance même d'Hoym, quoique galante, indique clairement jusqu'à quelles limites allaient ses relations avec son amie [1].

« J'aimerais presque autant, Madame, que vous fussiez à la campagne, comme Mme votre sœur [2], que de vous savoir à Paris sans pouvoir avoir l'honneur de vous voir. C'est devenu pour moi une chose trop nécessaire pour pouvoir m'en passer, et depuis que vous m'avez joué le mauvais tour de me *dégoûter* [3] de tout ce que je trouvais aimable avant que d'avoir l'honneur de vous connaître, vous êtes obligée à présent, en conscience, de me dédommager de l'ennui que vous êtes cause que je trouve partout.

« Faites-moi donc, Madame, s'il vous plaît, la grâce de me faire savoir quand je pourrai avoir l'honneur de vous voir et de vous assurer de mes très humbles respects. C'est bien fâcheux, Madame, qu'il faille finir par des respects les lettres qu'on vous écrit.

« Ce lundi matin. »

Cette formule de regret un peu risquée, mais toujours flatteuse pour la destinataire, se retrouve dans plusieurs des lettres d'Hoym, ces billets courts que les membres du cénacle de la rue Saint-Honoré s'écrivaient quand une séparation d'un jour ou deux les avait empêchés de causer ensemble.

Mais il ne faudrait pas croire que le respect d'Hoym fût le résultat de sa timidité, car il était au contraire fort entreprenant. Un jour, il aperçoit une femme qui lui plaît; il

1. *Vie du comte Hoym*, par le baron Pichon. Société des bibliophiles.
2. Mme de Ferriol, qui avait une maison de campagne à Ablon.
3. Mme de Tencin appelait Hoym « le dégoûté ».

s'informe de son nom, et bravement, sans la connaître le moins du monde, il lui écrit pour lui peindre sa flamme. Le plus extraordinaire, c'est que la dame lui répondit en lui donnant cet ingénieux rendez-vous : « Tel jour, disait-elle, vous entrerez dans ma loge à l'Opéra, *comme si vous vous trompiez.* »

Chez lui la galanterie déterminée n'excluait pas des sentiments très généreux, souvent dissimulés sous une apparence d'humour. Mme de Caumont La Force avait pour dame de compagnie une vieille fille d'esprit, nommée Mlle d'Ormoy. Hoym, par une plaisanterie similaire à celle de Schaub, appelait cette demoiselle déjà fort mûre : « ma femme » et, pour pallier ce que son badinage pouvait avoir d'un peu cruel, il avait fait solennellement à cette épouse pour rire un legs verbal de cinq cents livres de rentes viagères[1].

A côté de ces amusements, Hoym remplissait avec finesse ses fonction de chargé d'affaires d'Auguste II, Électeur de Saxe et roi de Pologne. Peu après son arrivée à Paris, il écrivait à Flemming, l'intelligent Suédois devenu, au service de la Saxe, ministre plénipotentiaire et général en chef :

« Ce serait semer pour recueillir que d'envoyer à l'abbé Dubois, qui n'est pas, dit-on, insensible à l'intérêt, quelques antals[2] de vin de Hongrie, en attendant quelque chose de plus considérable. »

Flemming avait d'abord rechigné, disant : « Il faut sans doute à l'abbé Dubois de trop gros morceaux et vous connaissez notre état. » Mais Hoym qui, grâce à Mme de Tencin, demeurait en contact permanent avec l'influent abbé et

1. Ce legs était parfaitement sérieux. A la mort d'Hoym, M. Amelot, qui avait été témoin de la promesse, écrivit à l'héritier du comte pour lui déclarer qu'il avait en main la preuve des intentions du défunt ; et quoique la demoiselle ne figurât point sur le testament, la pension fut payée. On le voit, les successions étaient plus simplifiées qu'aujourd'hui.

2. L'antal, mesure de Hongrie, contenait 54 pintes, 13 centièmes de Paris. Le grand antal en contenait 78,18. (Paneton, p. 803). La pinte de Paris valait environ un litre (0,93 centil.).

se rendait compte des façons de lui plaire, insista en demandant du linge de Saxe [1]. Et Flemming en expédia par l'entremise de Montargon [2].

Cependant Hoym fut envoyé à Vienne en 1718 et quoique la correspondance fût moins fréquente qu'il ne l'aurait désiré, il ne cessa point d'avoir des nouvelles de ses amis de Paris et de leur donner des siennes.

Toutes ces lettres ont une allure charmante de grâce et de coquetterie distinguée.

« De quoi vous avisez-vous, Monsieur, d'être Allemand, lui écrivait Mme de Tencin, et de vivre dans votre pays [3]? Croyez-moi, corrigez-vous et revenez à Paris. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire est un nouvel engagement pour vous.

« Vous savez que vous ne deviez me donner de vos nouvelles que dans le cas de me revoir bientôt. J'ai trouvé que vous écriviez trop bien pour me dispenser de votre parole. Oserai-je vous dire, Monsieur, que vous avez déjà perdu quelque chose de votre politesse? Pourquoi par exemple écrire si bien? Il aurait été mille fois plus galant de me convaincre que j'avais tort quand je soutenais contre vous que les hommes l'emportaient sur les dames, même pour le style.

« On vous a mandé sans doute l'incendie. Si vous étiez bien curieux on pourrait même vous en envoyer le portrait. Un peintre [4], qui logeait dans le même lieu, a abandonné sa maison aux flammes pour se ménager le plaisir de peindre l'embrasement. La superstition a allumé le feu [5]; elle a voulu aussi se mêler de l'éteindre.

1. *Vie du comte Hoym*, par le baron Pichon.

2. Probablement le père de l'orateur religieux, qui fut plus tard aumônier de Stanislas Leczinski.

3. Du 9 mai 1718. *Vie du comte Hoym* par le baron Pichon.

4. Ce pourrait être Antoine Dieu qui demeurait sur le Petit-Pont au Grand-Monarque, proche de l'Hôtel-Dieu. (Note du baron Pichon.)

5. Il s'agit de l'incendie du Petit-Pont qui eut lieu le 28 avril 1718. On

« Un homme vint avec empressement s'offrir de conjurer le feu, mais M. de Machault envoya assez incivilement le conjureur en prison et ne voulut d'autres secours que ceux des charpentiers.

« Nos spectacles ressembleront bientôt aux vôtres, au moins par les auteurs. Beaubourg a quitté la comédie; La Desmarre nous menace d'en faire autant.

« Les comédiens italiens donnent assez souvent des pièces françaises de l'ancien théâtre. Vous seriez étonné de voir ces acteurs, dont vous avez admiré la vivacité, jouer aussi froidement, quand ils sont obligés de se servir de leur mémoire, que les plus mauvais acteurs de la comédie française.

« M. l'abbé de Saint-Pierre a été chassé de l'Académie au sujet d'un livre qu'il a fait sur la pluralité des conseils. On dit que ce malheureux trait augmentera la liste de ceux qui ont été punis pour avoir dit la vérité. Ce livre attaque la mémoire de Louis XIV. M. le maréchal de Villeroi en a demandé la suppression et la punition de l'auteur.

« Voilà la première victoire que ce Maréchal a remportée sur les ennemis du feu Roi.

« M. de Fontenelle se plaint de votre oubli. Il me prie de vous faire bien des compliments. Adieu, Monsieur, je sou-

racontait qu'un enfant s'étant noyé en se baignant de ce côté-là, quelque batelier avait superstitieusement conseillé à la mère désolée de mettre un cierge béni dans une sébile de bois sur l'eau et qu'où la sébille s'arrêterait le corps de l'enfant se trouverait; de sorte que la sébile s'étant arrêtée près d'un bateau chargé de foin, le cierge allumé y avait mis le feu. De crainte que ce feu ne se communiquât à plusieurs autres bateaux chargés de foin et de bois, les bateliers avaient coupé les câbles de deux bateaux déjà enflammés dont l'un fut enfoncé près du pont Saint-Michel. Mais l'autre était descendu sous le Petit-Pont, qui était tout cintré et étançonné de bois pour empêcher la ruine dont il était menacé depuis plusieurs années, de sorte que ce bateau n'ayant pu passer outre, à cause de ces étançons, y avait mis le feu et ensuite aux maisons dont quantité de marchands établis sur ce Petit-Pont n'en purent sauver que très peu de leurs effets, et d'autres en furent entièrement ruinés. On faisait monter la perte que cet incendie a causée à 8 millions. (Journal de Buvat. t. I p. 313.)

haite que vous ayez par semaine cinq ou six repas pareils à ceux dont vous me faites la description. Enfin je vous recommande à l'Ennui ! J'espère de cette puissante divinité que nous aurons bientôt le plaisir de vous revoir. Je suis, Monsieur, avec des sentiments d'estime très particuliers, votre très humble et très obéissante servante,

« DE TENCIN »

Voici la réponse du comte Hoym :

« Vienne, 1er juin 1718.

« Vous avez parfaitement bien fait, Madame, de m'écrire au plus vite, car si je n'avais pas reçu votre lettre avant celle que j'ai l'honneur d'écrire à Madame votre sœur, vous y auriez trouvé un petit article qui vous aurait convaincue, beaucoup mieux que mon style, que j'ai perdu en Allemagne la politesse que vous prétendez m'avoir connue en France. Vous avez cru peut-être, en me donnant des louanges que je ne mérite point, échapper à des reproches que vous méritez. Mais c'est un artifice que j'ai trop bien démêlé pour m'y laisser attraper, et je vous avertis que ce n'est qu'à ma douceur naturelle, ou peut-être à la joie que m'a causée votre lettre, que vous devez la modération avec laquelle je vous parle de votre irrégularité. Je vous ai très peu d'obligation, Madame, des nouvelles que vous me mandez et dont vous avez fort mal à propos grossi une lettre que vous pouviez remplir de quelque chose de meilleur. Pourquoi n'y pas mettre, par exemple, ce que je mettrais si naturellement dans la mienne si vous me laissiez faire. Mais vous avez mieux aimé m'entretenir de Beaubourg, de la Desmarres, de l'incendie et de M. l'abbé de Saint-Pierre et de mille autres choses auxquelles je prends beaucoup moins d'intérêt qu'aux plus indifférentes de toutes vos actions. Ce n'est pourtant que de ces choses-là que vous me parlez ; et, de cinq ou six pages qu'à votre lettre, à peine y a-t-il le quart d'une qui

vous regarde. En vérité, Madame, c'est nous faire tort à tous les deux de croire que vous n'ayez rien de plus intéressant à me mander, et je ne cesserais pas sitôt de vous en gronder si je n'étais pressé de vous apprendre une nouvelle dont je suis fort occupé depuis quelque temps. C'est que j'entrevois quelque lueur d'espérance de revoir le pays que *j'aime*, et quoiqu'elle soit si légère que j'ose à peine m'y arrêter, je ne laisse pas de m'entretenir le plus que je puis dans une idée qui me fait trop de plaisir pour ne pas la nourrir. Aussi je la nourris tant que je puis et si, par malheur, elle venait à être trompeuse, j'en serais quitte pour avoir cru pendant quelque temps la chose du monde la plus agréable. Jugez, Madame, si elle doit me paraître telle, puisqu'elle me flatte du plaisir de jouir de tous ceux qui sont attachés à l'honneur de vous faire la cour et que je me verrais par là à portée de vous dire moi-même, et aussi souvent que je souhaiterais le pouvoir faire, que personne au monde ne vous honore plus que moi et qu'on ne saurait être avec un plus véritable et plus respectueux attachement,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« M. de Fontenelle a tort de se plaindre de mon oubli, je n'ai point d'occasion de lui donner des marques de mon souvenir et de l'estime avec laquelle je l'honore, mais s'il me fâche il aura de mes lettres et, qui pis est, il sera obligé d'y faire réponse. »

Hoym revint en effet l'année suivante (1719), mais pour repartir en 1720 pendant cinq ou six mois et rentrer enfin à Paris où il séjourna dès lors jusqu'en 1729, se mêlant de près, comme on le verra, à l'existence de Mme de Tencin.

Ces quelques personnages dont les silhouettes viennent d'être esquissées ne représentent qu'une minime partie des familiers de Mme de Tencin dans le temps de sa jeunesse. Il convient d'y ajouter le comte d'Argenson, le président Hénault et toute la pléiade des savants et des philosophes : Fontenelle,

Montesquieu, Mairan, La Motte, Astruc, Voltaire, Marivaux; et plus tard Marmontel et Piron, avec tant d'autres dont les figures seront évoquées à leur tour.

On juge alors de ce que devaient être ces réunions où l'esprit caustique, pétillant, parfois brutal des roués se mêlait aux finesses plus discrètes, mais non moins goûtées et non moins fréquentes, des penseurs et des écrivains; le tout assaisonné de cette galanterie, dont le fond était peut-être assez près de la débauche, mais dont la forme sauvait si bien les apparences avec de jolies phrases et de gracieuses courbettes.....

*
* *

« Cependant la banque de Law et son Mississipi étaient montés à leur plus haut point. La confiance y était entière. On se précipitait à changer terres et maisons en papier, et ce papier faisait que les moindres choses étaient devenues hors de prix. Toutes les têtes étaient tournées. Les étrangers enviaient notre bonheur et n'oubliaient rien pour y avoir part. Les Anglais même, si habiles et si consommés en banques, en compagnies, en commerce, s'y laissaient prendre et s'en repentirent bien depuis.

« Law quoique froid et sage, sentit broncher sa modestie. Il se lassa d'être subalterne. Il visa au grand parmi cette splendeur et, plus que lui, l'abbé Dubois, pour lui et M. le duc d'Orléans; néanmoins il n'y avait aucun moyen pour cela qu'on n'eût rangé deux obstacles : la qualité d'étranger et celle d'hérétique, et la première ne pouvait se changer par la naturalisation sans une abjuration préalable. Pour cela il fallait un convertisseur qui n'y prît pas garde de si près et duquel on fût bien assuré avant de s'y commettre. L'abbé Dubois l'avait tout trouvé, pour ainsi dire dans sa poche. C'était l'*abbé Tencin* [1], que le diable a poussé depuis à une

1. L'absence de particule semble ici affectée sous la plume de Saint-Simon qui tient ainsi à mieux marquer son mépris, mais qui indique par là même sa partialité.

si étonnante fortune (tant il est vrai qu'il sort quelquefois de ses règles ordinaires pour bien récompenser les siens et par ces exemples éclatants en éblouir d'autres et se les acquérir) que je ne puis me refuser de m'y étendre. »

Après cette exposition concise et en même temps magistrale, Saint-Simon emprunte lui-même la plume du diable pour tracer de l'abbé de Tencin et de sa sœur deux portraits effroyables que l'on sent, heureusement pour les intéressés, faits *après coup*, avec bonne foi peut-être mais avec tous les préjugés et les erreurs que la haine des jansénistes et les calomnies des mécontents ont entassées sur le cardinal de Tencin et sur la soi-disant « défroquée [1] ».

Et il ajoute, comme une indication engageante qui devait être suivie plus fidèlement qu'il ne l'imaginait sans doute : « On ferait un livre de ce couple honnête, qui ne *laissèrent* (*sic*) pas de se faire des amis par leur agrément extérieur et par les artifices de leur esprit. »

En réalité, si l'abbé de Tencin fut choisi de préférence à d'autres ecclésiastiques plus qualifiés, c'est que précisément, par son amabilité, il avait su déjà se mettre dans les bonnes grâces de Mme Law, à qui d'ailleurs tout le monde faisait fête comme si elle eût été la prêtresse du veau d'Or.

Avec maintes duchesses
Parut madame Law ;
Villars léchait ses f...es
Guise baisait ses pas.
Le Roquelaure enfin,
Ce n'est pas un mensonge,
Décrottait ses petons, don don
Brissac avec Brancas, la la
Nettoyaient son éponge [2].

1. Nous aurons l'occasion de signaler un peu plus loin de la part de Saint-Simon une erreur qui établit non seulement une certaine absence de contrôle touchant la véracité des faits rapportés, mais encore la partialité dont l'illustre auteur des mémoires était animé contre les Tencin, ces amis de Dubois que lui-même avait tant haï.

2. Trouvé dans les cartons d'Hoym. (*Vie du comte Hoym*, par le baron Pichon.)

L'abbé de Tencin, lui, avait commencé à se faire bien venir de Mme Law « par certains petits offices ou minauderies qui siéent bien à un cavalier auprès des dames, comme de monter en carrosse, verser son thé, fermer ses lettres, lui donner ses peignes à sa toilette.

« Il savait aussi amuser Mme Lawpar mille petites niches qu'il lui faisait, par mille galantes et innocentes caracoles qui la faisaient rire [1]... »

Tous moyens, paraît-il, conduisent à la conversion, et Law abjura son hérésie à Melun le 17 septembre 1719.

Mais ce fut seulement au mois d'avril 1720 qu'il fut pour la première fois admis à la communion, le jour de Pâques, en l'église de Saint-Roch sa paroisse, à laquelle il donna trois cent mille livres en cette occasion [2]. Alors les couplets foisonnèrent :

Foin de ton zèle zéraphique,
Malheureux abbé de Tencin ;
Depuis que Law est catholique,
Tout le royaume est capucin [3].

Quelques-uns prédisaient déjà au contrôleur des finances une mauvaise fin :

Law ne devrais-tu pas attendre
A faire ta conversion
Que la Justice te fît pendre
Pour imiter le bon larron [4] ?

Cependant, parallèlement à la pieuse réussite de son frère, Mme de Tencin avait tenté avec succès une importante opération financière et avait ouvert délibérément, rue Quincampoix, un comptoir où les renseignements étaient, comme on peut le penser, reçus de première main.

1. Mémoires pour servir à l'histoire du cardinal de Tencin. Bibl. nat. Ln 27, 19421.

2. Buvat, t. II, p. 74.

3. Chansonnier Clairambault, Maurepas (Raunié, t. III, p. 167).

4. *Ibid*, p. 172.

Elle avait réuni ses capitaux, fait appel à ses parents, à ses amis, voire à ses amants et formé avec eux une société en commandite, dont l'acte fut passé le 28 novembre 1719, soit deux mois et six jours après l'abjuration de Law[1].

Les associés commanditaires étaient avec elle : sa sœur Mme de Ferriol, son frère le président François de Tencin, son cousin l'abbé de Montgontier[2], le chevalier Destouches, le président Hénault, Joseph de la Colombière, conseiller au Parlement de Grenoble, Antoine de la Mésangère, de la famille Duclaux de la Mésangère, originaire des Baronneries, un sieur du Pin, secrétaire du garde des Sceaux, ce qui était une excellente précaution pour ne pas avoir d'ennuis, et enfin les administrateurs de la banque : François Duché, écuyer, seigneur de la Motte, chargé de la direction des opérations financières, Louis de Grangemont, teneur de livres et contrôleur de la comptabilité, et Jean-Baptiste de Chabert, bourgeois de Paris, caissier.

La mise de fonds atteignait la somme respectable de 3 millions 356 000 livres, et Mme de Tencin y mettait pour sa part 691 000 livres[3].

La société devait liquider sa situation le 28 février 1720[4]. Ce fut à cette clause qu'elle dut de réaliser un bon bénéfice, car dès le commencement de 1720, on en était déjà aux expédients pour maintenir le « système ». Mais pendant près

1. La découverte de cet acte curieux est due à M. Prudhomme, l'éminent archiviste de l'Isère, qui l'a publié dans une très intéressante brochure : *Notes pour servir à l'histoire de Mme de Tencin.*

2. De Boesozel-Montgontier, dont la mère avait été la marraine de Mme de Tencin. Cet abbé séjourna à Paris du 29 septembre 1718 au 31 octobre 1720 et y dépensa beaucoup d'argent.

3. On s'étonnera au premier abord de l'importance de la somme. Il est probable, à voir l'engouement général, qu'elle représentait *toute la fortune* de Mme de Tencin. Or celle-ci avait touché sa légitime qui devait se monter à plus de 200.000 livres, et depuis le commencement de l'agiotage, grâce aux bons renseignements de Dubois, elle avait pu facilement tripler son bien.

4. Voir l'acte de société aux pièces justificatives.

de deux ans un vent de folie avait passé sur Paris comme sur la province, et un soleil de bonheur, un astre tout doré avait lui sur les agioteurs. On avait vu dans le monde des phénomènes inouïs se produire.

Une dame Begond avait tout à coup reconnu à l'Opéra sa cuisinière Marie, magnifiquement mise et parée de bijoux, mais toujours très laide. Cette servante s'était enrichie en quelques semaines.

Une autre fois, Mme Charlotte de Bavière, voyant descendre d'un beau carrosse une femme bien mise et couverte de diamants, s'enquit de son nom auprès d'un de ses laquais. Celui-ci répondit en riant :

« C'est une dame qui est tombée d'un quatrième étage dans ce carrosse. »

Un cocher, qui avait gagné beaucoup d'argent, s'offrit une voiture, mais la première fois qu'il s'en servit, l'habitude le fit monter sur le siège, et son laquais dut lui crier :

« Hé ! Monsieur, vous vous trompez, ce carrosse est à vous ! »...

L'engouement général avait mis Law au rang des demi-dieux. C'était à qui lui parlerait. Un mot tombé de ses lèvres valait des centaines de livres, un renseignement obtenu était d'un prix inestimable. Les femmes surtout étaient enragées. Il y en eut une qui se fit verser exprès pour parler à Law ; elle criait à son cocher :

« Verse donc, coquin, verse donc ! »

Un jour que le contrôleur général donnait audience à plusieurs dames, il voulut se retirer sous un vague prétexte, mais en réalité parce qu'un besoin pressant, quoique de peu d'importance, l'obligeait à s'isoler. Ces dames le retinrent tellement qu'il dut leur avouer la vérité.

« Oh ! si ce n'est que cela, dirent-elles, peu importe ; faites toujours, mais écoutez-nous. »

Et elles ne le quittèrent point.

Pour Mme de Tencin toutes les difficultés furent d'avance aplanies. Intime avec Dubois, familière avec le Régent dont

elle avait *peut-être* satisfait un caprice passager [1], elle était en situation de parler à Law quand bon lui semblait et non seulement de lui demander tous les renseignements qu'il pouvait lui donner, mais encore d'obtenir de Dubois des confidences que le financier ne lui aurait probablement point faites.

Tant d'avantages devaient lui profiter. Mais en réalité elle n'était pas intéressée, au sens mesquin du mot ; « elle regardait l'argent comme un moyen de parvenir et non comme un but digne de la satisfaire [2] ». Du reste, si sa fortune fut améliorée, elle demeura toujours beaucoup moins considérable qu'on ne le supposerait quand on calcule ce qu'une créature rapace aurait pu extorquer à tant d'amis si haut placés ou si riches.

Pourtant Mme de Tencin put jouir d'une large aisance, et lorsque son carrosse à trois glaces l'emportait au trot de ses deux chevaux noirs [3] par la rue Saint-Honoré vers le Palais-Royal, elle devait songer avec volupté que la fortune offre parfois des compensations capables de faire oublier les misères passées.

Lorsque le « système » présenta les premiers symptômes alarmants, Mme de Tencin avait déjà réalisé sûrement quelques bénéfices, car elle ne semble pas avoir été atteinte sérieusement par la débâcle dont les effets se produisirent rapidement.

Le 18 février (1720), un édit avait restreint dans les plus étroites limites la fabrication des objets d'or et d'argent. Le 27, l'emploi des billets était rendu obligatoire pour les paie-

1. On a traîné partout l'anecdote suivante : Mme de Tencin ayant fait la conquête du Régent, celui-ci ne s'en accommoda pas longtemps, n'aimant point, disait-il, les femmes qui, au lit, essayent de parler des affaires d'État. Les sources de cette aventure n'étant rien moins que sûres, nous la signalons pour avoir l'occasion de marquer nos doutes à l'égard même du fait principal.

2. Boisjourdain, t. II, p. 31.

3. Archives nat. Y, 11 656.

ments supérieurs à cent livres. Le 11 mars, les espèces d'or furent démonétisées et les monnaies d'argent réduites aux livres, sixièmes et douzièmes d'écus. Enfin le 21 mai, un édit imposa la réduction graduelle des billets jusqu'à la moitié de leur valeur. Ce fut l'arrêt de mort du « système », car ce fut, pour ainsi dire, la constatation de la banqueroute.

Hoym, alors à Varsovie, écrivit à ce sujet une lettre affolée à Mme de Tencin. Quoiqu'il ne fît point partie de la société financière de son amie, il avait risqué de grosses sommes dans la Banque et dans les actions de la Compagnie des Indes. L'événement qui semblait se préparer pendant son absence lui faisait craindre des pertes importantes.

« A Varsovie, ce 8 juin 1720 [1]

« Le coup de foudre est grand
« Et frappe d'autant plus que plus il me surprend.

« Nous venons d'apprendre ici, Madame, avec grande admiration le prodigieux effort d'esprit que vos gens [2] ont fait en imaginant la merveilleuse opération qu'ils viennent de faire ; on n'aurait jamais cru qu'on pût trouver une si belle porte pour sortir d'intrigue, et il faut avouer qu'à moins que d'être sorcier, l'esprit humain ne saurait aller plus loin. Cela s'appelle se tirer d'affaire galamment et il est hors de doute que la postérité apprendra avec surprise les étonnants effets de l'habileté et de la droiture des gens qui ont imaginé de si belles choses.

« Raillerie cessante, car ceci me paraît un peu trop sérieux pour en plaisanter, je ne sais ce qu'on fait chez vous et je ne puis m'empêcher de vous demander sur quelle herbe vous avez marché qui vous a fait tourner la tête, car à moins qu'elle ne vous ait tourné, je ne puis pas comprendre quels peuvent être les motifs d'une conduite aussi *déguingandée*

1. Lettre inédite, papiers du baron Pichon. Collection de M. G. Vicaire.

2. C'est-à-dire le gouvernement français qui venait de décréter la réduction.

(*sic*) que la vôtre. Vous aurez vu par ma dernière (lettre) qui vous a été rendue par mon ambassadeur que je me suis douté de quelque chose d'approchant, mais je vous avoue que je n'aurais jamais deviné le bel expédient dont on s'est avisé chez vous ; aussi est-il de ces choses auxquelles on ne peut atteindre et qui passent la portée ordinaire. Si cependant il était possible de se sauver encore du naufrage, je vous prierais de m'aider à ramasser les débris d'une fortune délabrée et de donner à mon ambassadeur les avis et conseils que vous jugerez les plus salutaires. S'il y a encore quelque chose à faire et que tout ne soit pas perdu, comme la peur qu'on en a le fait croire ici, je vous prie de faire venir M. Lathardt et de concerter avec lui ce qu'il sera à propos qu'il fasse pour mes intérêts ; ou bien si tout est perdu sans ressource, je vous prie de me le faire savoir afin qu'on prenne de bonne heure son parti là-dessus et qu'on se jette entre les bras de la philosophie, qui sera d'une grande ressource pour nous autres qui avons du courage et de la fermeté plus qu'il n'en faut pour résister à de tels échecs.

« J'espère que nous en rirons bientôt ensemble et il me reste encore une consolation, qui est qu'on dit que les gueux en font mieux l'amour. Si cela était, on pourrait dire : à quelque chose malheur est bon !

« Adieu, Madame, je finis sans signer et pour cause [1]. »

Mais cette belle sérénité ne tint pas devant la certitude du désastre; et l'énervement du comte éclate dans une seconde lettre datée de Dresde, le 27 juillet de la même année [2].

« Je suis pleinement convaincu, Madame, du tort que j'ai eu de me défier de votre habileté en affaires, mais comme je me souviens de vous avoir fait avouer à vous-même que vous pourriez bien être à l'égard de votre habileté comme ces mères qui défendent toujours les plus mal tournés de leurs enfants, vous trouverez bon, Madame, que je m'en

1. La lettre venait sans doute encore dans la valise diplomatique.

2. Lettre inédite, même source que la précédente.

tienne à cette décision et que je borne vos talents aux simples modes d'agrément, qui me paraissent être les seuls qui doivent être de votre département.

« Cependant j'ai soin de vous consulter. Bien entendu il ne se fera rien que d'après ce que M. Deucher aura conseillé. Je prévois, Madame, que vous allez être fort piquée du peu de justice que je vous rends et que, pour me mettre pleinement dans mon tort, vous allez vous presser de me faire vite gagner quelques millions. En ce cas-là, je m'engage à vous faire réparation à mon arrivée à Paris, qui sera bientôt à ce que j'espère, car puisque Baron joue si bien, il n'y a pas moyen de différer davantage de l'aller voir et de l'entendre. Adieu, Madame, jusqu'au 20 du mois prochain où j'espère d'avoir le plaisir de vous assurer moi-même que, malgré la mauvaise opinion que j'ai de votre savoir faire, je ne laisse pas d'avoir d'ailleurs des sentiments pour vous dont vous pourrez être assez contente, étant avec respect et avec d'autres sentiments qui valent encore mieux, Madame,

« Votre très humble.

« Mille compliments à la famille et à M. de Fontenelle. »

On est porté à penser devant ce ton familier et galant que, si Schaub appelait Mme de Tencin « sa femme », Hoym avait pris mieux qu'un titre plaisant.

Quant aux impertinences et aux railleries du début de la seconde lettre, elles permettent d'élever désormais quelques doutes sur les capacités de Mme de Tencin en affaires. Cette qualité masculine, exploitée en faveur de la thèse d'un abbé de Tencin chaperonné par sa sœur, semble n'avoir été en réalité qu'une chance passagère. La réussite donne parfois l'illusion d'un profond calcul. Sans vouloir diminuer la valeur de Mme de Tencin, il convient, croyons-nous, de lui conserver tout son charme, sans le flétrir de trop d'immoralité et sans le charger non plus du poids d'un génie aussi problématique que les basses débauches attribuées à la maîtresse de tant d'hommes délicats.

CHAPITRE XI

L'abbé de Tencin. — L'affaire de Merlou. — La vérité sur le cas de simonie. — Premier voyage de l'abbé a Rome comme conclaviste et comment il s'y distingua. — Son second voyage avec M. le cardinal de Bissy. — Sa mission secrète. — Son importance. — Son succès. — Il demeure seul chargé d'affaires a Rome après l'élection d'Innocent XIII. — Son palais. — Considération dont il jouit. — Ses réceptions et ses relations. — Affaires diplomatiques compliquées. — Le secret des lettres. — La correspondance avec son frère, le président de Tencin. — Questions d'argent. — Mort d'Innocent XIII et ouverture du conclave. — Habileté diplomatique de l'abbé de Tencin. — Élection de Benoît XIII. — L'abbé de Tencin est nommé archevêque d'Embrum. — Le Pape le sacre lui-même. — Préparatifs de départ. — Adieux du Pape. — Arrivée de l'archevêque d'Embrun a Versailles. — Accueil qui lui est fait.

On peut dire que toute la vie de Mme de Tencin se concentra sur une affection unique, celle qu'elle éprouva pour son frère; et sur une seule ambition, celle de faire parvenir l'abbé aux plus hautes dignités.

C'est cette tendresse, bien légitime pourtant, qui a donné lieu aux plus infâmes calomnies touchant les relations du frère et de la sœur; et c'est cette ambition, dont Mme de Tencin laissait probablement apercevoir l'ardeur, qui a fait attribuer au cardinal le rôle d'un pantin dont l'intelligente femme aurait tenu les fils.

Rien n'est plus inexact, et si l'influence de la sœur put en certains cas servir la cause du frère à ses débuts, il est certain qu'après la Régence la réputation de galanterie de Mme de Tencin, exagérée à plaisir, et ses intrigues agaçantes furent infiniment plus préjudiciables qu'utiles à l'archevêque d'Embrun.

Il fallut alors que le mérite de celui-ci fût incontestable pour que le cardinal de Fleury lui confiât les missions les plus importantes et le haussât à ses côtés, dans le même temps qu'il était obligé d'envoyer Mme de Tencin en exil pour arrêter ses conciliabules déplacés avec les évêques de France. C'était aussi le moment où Louis XV, déclarait en parlant d'elle : « Cette femme me donne la peau de poule ». Instinct singulier qui prouve que le Roi n'avait pas la même nature que Fontenelle, Montesquieu ou le duc de Richelieu.

On a prétendu aussi que certains académiciens, par amitié pour Mme de Tencin, rédigeaient les mandements de son frère. Ceux que l'on a désignés moururent avant l'épiscopat de l'abbé ou se trouvèrent séparés de lui quand il devint archevêque de Lyon; et l'on a de celui-ci des pages admirablement rédigées, dont la forme et le fond révèlent la même main que la correspondance autographe et privée du personnage[1]. La vérité, c'est que les haines religieuses au XVIIIe siècle, pour être moins sanglantes qu'au XVIe, n'en étaient pas moins mortelles et que le poison de la calomnie fut utilisé par les jansénistes[2] plus cruellement que le fer des poignards et des épées par les huguenots et les papistes.

Le procès que l'abbé de Tencin eut à soutenir au sujet de l'abbaye de Merlou en offre une preuve concluante. Cette affaire, insignifiante et compliquée, fut trop habilement travestie et trop violemment exploitée contre M. de Tencin pour qu'il ne soit pas utile de l'exposer enfin clairement.

Le 15 avril 1702, M. de Tencin avait été « pourvu » de

1. On peut admettre pourtant que « l'Exhortation au Peuple », prononcée par l'arch. de Tencin, le 16 août 1727, à l'ouverture du concile d'Embrun fut l'œuvre de l'obligeant et savant La Motte. Mais on trouve que celui-ci rendit pareil service à bien d'autres personnages illustres dont le mérite ne fut point pour cela diminué. On peut dire qu'au XVIIIe siècle cette façon de s'entr'aider était « reçue ». Quant à M. de Tencin, il était parfaitement capable de rédiger lui-même ses discours. Il le fit d'ailleurs presque toujours.

2. Il faut noter en passant qu'il ne s'agit plus des grands jansénistes de Port-Royal, mais de leurs petits disciples d'une autre génération, dont la moralité s'était fort amoindrie dans la lutte.

l'abbaye de Vézelay, du diocèse de Beauvais voisin du diocèse de Sens où l'abbé exerçait les fonctions d'archidiacre. Un peu plus tard, en 1717, le Prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Merlou, dépendant de l'abbaye de Vézelay, ayant vaqué par la mort de l'abbé de Pressigny « dernier paisible possesseur », l'abbé de Tencin en prit possession le 21 juillet de la même année. Il s'appuyait pour ce fait sur la bulle de sécularisation de cette abbaye, du mois de janvier 1537 par laquelle, prétendait-il, le prieuré de Merlou était « *uni* » à Vézelay. Cependant cette prétention était discutable, et un sieur de Veissière, clerc tonsuré, avait manifesté l'intention de se faire pourvoir du prieuré de Merlou *directement en cour de Rome*. Ce clerc était poussé, à n'en pas douter, par les adversaires de l'abbé de Tencin qui s'était déjà déclaré pour les jésuites et les sulpiciens contre les jansénistes. Ainsi l'abbé de Tencin, même si l'union du prieuré était admise, devait se trouver en face d'un prieur de Merlou hostile, avec lequel il eût été impossible de fondre Merlou avec Vézelay.

Alors M. de Tencin, par une manœuvre qui ne semble entachée d'aucune indélicatesse, s'efforça de déjouer les projets de l'importun concurrent et, faisant par avance acte de « collateur », il « pourvut » du prieuré de Merlou le fils aîné du président de Tencin, c'est-à-dire son propre neveu déjà tonsuré. Avec un tel « collataire » l'oncle était bien sûr de pouvoir traiter ensuite pour aboutir à la « réunion », qu'il désirait réaliser.

Seulement il fallait agir sans donner l'éveil, car il était bien évident que l'adversaire, averti, mettrait tout en œuvre pour entraver de tels plans. En conséquence, l'abbé de Tencin écrivit le 16 mars 1718 à M. Rubarbe, chanoine à Merlou, qui était un de ses amis, en le priant de s'aboucher avec un notaire apostolique et de remplir avec lui les formalités requises pour la prise de possession du prieuré de Merlou au nom de son neveu, l'abbé tonsuré de Tencin. La procuration de ce dernier fut envoyée le 8 avril suivant et l'acte

L'Archevêque d'Embrun.

Peint par des Neiges (1728).

(Galerie du château de Tencin au marquis de Monteynard.

Cliché de Piccardy — Grenoble.

dressé fut « insinué[1] » à Beauvais. Mais à part cette « insinuation » nécessaire, aucune publicité ne fut donnée à la prise de possession, et les témoins furent choisis de telle sorte qu'ils ne se rendirent pas très bien compte de l'affaire.

D'ailleurs, dans l'esprit de l'abbé de Tencin, ces formalités n'étaient remplies que par mesure de précaution et n'étaient probablement pas destinées à être utilisées. C'est ce qui ressort clairement de sa lettre à M. Rubarbe, datée de Sens le 22 avril 1718[2].

« Je réponds à votre lettre, mon cher Monsieur, en vous remerciant des peines que vous vous êtes données pour les prises[3] de possession dont vous avez bien voulu vous charger. *Celle de Merlou ne changera rien aux choses. Je ne l'ai faite que pour plus grande sûreté et pour éviter les mauvaises contestations qui pourraient survenir dans les suites.* »

Mais précisément cette malheureuse précaution, loin d'être utile à son auteur, se retourna contre lui, car ses ennemis l'interprétèrent dans un sens que l'abbé de Tencin était certainement bien loin d'avoir prévu. S'il en eût été autrement, sa conduite dans le procès aurait été d'une maladresse grossière.

Cependant le sieur de Veissière, après s'être fait pourvoir en cour de Rome, voulut prendre possession du prieuré de Merlou le 27 juin 1719. L'abbé de Tencin y forma opposition et, le 26 juillet, la cause fut évoquée en la seconde chambre des « Requêtes[4] ». Mais ce fut seulement au mois

1. C'est-à-dire enregistré. Cette formalité enlevait à l'acte tout caractère clandestin.

2. *Bibliothèque de Grenoble*. G. 2290, année 1728, paragr. IV.

3. Il s'agissait du prieuré de Bornel que l'abbé de Tencin réunissait aussi à Vézelay. Cette réunion ne fut jamais contestée.

4. Ici se greffe une complication puérile. L'abbé de Tencin ayant affirmé qu'il était venu de Sens exprès pour cette affaire de Merlou, ses adversaires s'ingénièrent à prouver que son voyage avait un tout autre but et s'efforcèrent de le prendre en flagrant délit de mensonge. Ils assuraient que l'abbé demeurait à Paris depuis longtemps et qu'il y était retenu par une importante mission. Il s'agissait de faire des prosélytes, disaient-ils

de juin 1720 que l'affaire fut plaidée. L'abbé de Tencin prétendit deux choses : l'une que l'union du prieuré de Merlou avait été canoniquement faite par la bulle de la sécularisation de 1537; l'autre que cette union avait été confirmée par des lettres patentes de 1653. — Mais l'abbé de Veissière parvint à faire admettre au tribunal que l'union était abusive et, par la sentence rendue le 14 juin 1720, il fut maintenu définitivement dans « la paisible possession de ce prieuré ». — L'abbé de Tencin en appela de cette sentence et l'affaire fut plaidée à la Grand'Chambre les 20 et 27 mars et le 3 avril 1721.

Une note de Mathieu Marais donne une indication précieuse sur l'état d'esprit, en cette circonstance, du monde du Parlement qui, très janséniste et jaloux des vieilles traditions, détestait doublement les Tencin, ces nouveaux venus dévoués aux sulpiciens. « On se prépare à venir entendre plaider cette cause comme à voir jouer une comédie, écrit Marais; la famille des Tencin est au désespoir. Mais on ne les plaint pas et le Parlement n'est pas fâché d'avoir à les juger[1]. »

A en croire Saint-Simon, l'audience fut des plus émouvantes[2]. — « Aubry, avocat qui plaidait contre l'abbé de Tencin, raconte-t-il, poussa le sien et l'engagea peu à peu en des assertions assez fortes. Le premier, qui avait son dessein, faiblit; l'autre reprit des forces, sur quoi le premier avocat l'engagea doucement à des négatives. Le premier répliqua qu'elles étaient sèches et ne prouvaient rien, destituées de preuves, à moins que Tencin, là présent, ne les attestât par serment. Cette dispute, qui donnait gain de cause à l'abbé en faisant serment, lui parut une ouverture à saisir pour le

malicieusement, et l'on insinuait que la fameuse abjuration de Melun (celle de Law) était une preuve publique de ce qu'on avançait. On avouera que cette âpre contestation touchant la cause du séjour de l'abbé à Paris était bien mesquine.

1. Mathieu Marais, t. II, p. 108.

2. Saint-Simon, t. XXXIII, p. 162.

gain certain de sa cause. Il se leva, demanda la permission de parler et l'obtint. Il parla donc et très bien... L'avocat le provoqua au serment, sur l'offre qu'il en faisait lui-même; il la réitéra et dit qu'il n'attendait pour le faire que la permission de la Cour — « Ce n'est pas la peine, dit alors ce même avocat, puisque vous y êtes résolu et que vous l'offrez de si bonne grâce. Voilà, ajouta-t-il en secouant sa manche qui cachait sa main et un papier qu'il tenait, voilà une pièce entièrement décisive dont je demande à la Cour de faire la lecture. » Et tout de suite il la fit.

« C'était, continue Saint-Simon en se délectant, le *marché* original du prieuré, signé de l'abbé de Tencin, qui *prouvait* la *simonie et la friponnerie.* » Et l'auteur des Mémoires consacre encore deux pages à décrire dans *tous ses détails* la honte de l'abbé, l'indignation de la Cour, les huées de l'auditoire.

« Le premier Président, ajoute-t-il, prononça un arrêt sanglant contre Tencin avec dépens et amende, qui est une flétrissure, puis fit avancer Tencin et l'admonesta cruellement sans épargner les termes les plus fâcheux. Il finit par le condamner à une aumône, qui est une *peine infamante.*

« Ce jugement se répandit à l'instant par tout Paris avec *l'éclat* et le *scandale* qui en étaient inséparables [1]. »

On ne saurait mettre en doute la dernière information et l'on peut s'en rapporter à Saint-Simon pour avoir contribué à cette publicité. Il suffit d'ailleurs de tourner la page des Mémoires pour être édifié; on trouve au verso une apologie du père Quesnel, qui venait de mourir à Amsterdam après avoir ouvert, par ses démêlés avec la cour de Rome, la pénible question dite « de la Constitution » : perpétuelle résurrection des « modernistes » que les Papes seront indéfiniment obligés de combattre.

Pour la relation que Saint-Simon fait du procès Tencin-Veissière, elle indique clairement de quelle manière fut

1. Saint-Simon, t. XXXIII, p. 163.

interprété le jugement par le public contemporain, dont on orienta aussitôt la méchanceté. C'est aussi sur ces pages que la plupart des biographes ont basé leur appréciation sans aller aux sources mêmes de l'affaire. Là pourtant on fait de singulières constatations. D'abord l'avocat Aubry *ne plaidait pas contre* l'abbé de Tencin, mais bien *pour* lui [1].

Cette lourde erreur prouve surabondamment que Saint-Simon *n'assistait pas* à l'audience et que tout le luxe de détails de sa relation est le résultat des récits qui lui furent faits. On sait ce que valent, en pareil cas, les narrations des gens satisfaits d'avoir vu un ennemi dans l'embarras. La fameuse pièce, que l'avocat de la partie adverse produisit, était tout simplement une copie de l'insinuation de l'acte enregistré à Beauvais et nullement un « marché », qui constituerait une absurdité entre cet oncle et ce jeune neveu, obéissant et souple comme tous les jeunes gens de cette époque.

Quant au terrible faux serment, il apparaît qu'il est inventé de toutes pièces, non pas par Saint-Simon qui fut de bonne foi, ayant trop de plaisir à tout admettre sans contrôle, mais par ses amis qui interprétèrent à leur manière et grossirent d'insignifiants incidents. La preuve en est fournie par Mathieu Marais qui, lui du moins, assistait à l'audience, et dont la relation impartiale donne une impression bien différente de celle de Saint-Simon [2].

« La cause de l'abbé de Tencin a été plaidée et n'a point fini. Il y avait huit ducs. Les avocats ont lâché de bons traits [3]. » Et plus loin : « M. de Lamoignon, l'avocat général, a très bien parlé et a montré qu'il n'y avait point d' « union » et qu'il y avait « confidence » entre l'oncle et le neveu ; qu'ainsi ni l'un ni l'autre ne devaient avoir le prieuré. Sur

1. Nous possédons des plaidoyers signés de Aubry pour M. de Tencin. L'avocat de Veissière était Julien de Prunay.

2. *Journal* de Mathieu Marais, 3 avril 1721, t. II, p. 112 et 113.

3. Ce détail sur les méchancetés réciproques des avocats prouve que Veissière n'était pas lui-même à l'abri de toute critique.

ces conclusions le prieuré a été adjugé au sieur de Veissière par l'arrêt qui a été rendu tout d'une voix. »

Mais il n'est question ni du geste théâtral attribué faussement à Aubry, ni de l'admonestation du Président dont la mise en scène est vraiment excessive.

Enfin il ne s'agit plus de « simonie » mais de « confidence » et ceci mérite explication. La confidence est une convention illicite entre un « collateur » et un « collataire » ou entre un « résignant » et un « résignataire », par laquelle le titre du « bénéfice » est séparé de la perception des fruits. En sorte que le « collataire » ou le « résignataire » ne possède qu'un vain titre pendant que le « collateur » ou le « résignant » perçoit les fruits.

La simonie, beaucoup plus grave et toute différente, est une convention illicite par laquelle on donne ou l'on reçoit une récompense temporelle pour quelque chose de saint et de spirituel, ou quand on trafique des choses saintes.

A cette époque, où tant d'abbayes étaient considérées comme de simples terres par l'abus que l'on commettait en les octroyant à des laïques, était-il possible d'assimiler à une chose sainte le prieuré de Merlou dont le caractère temporel était seul en jeu dans le procès ?

D'où provient donc l'accusation de simonie, si nettement portée contre l'abbé de Tencin ? Elle a pu naître de ce qu'en réalité le mot fut prononcé par la partie adverse et voici dans quelles conditions :

« Comme la confidence *ainsi que la simonie*, est toujours déguisée sous de faux dehors, *déclara l'avocat de Veissière*, elle peut être reconnue et condamnée sur des présomptions et des conjectures[1]. »

Ce paradoxe a suffi à certaines oreilles distraites ou à des esprits prévenus pour crier ensuite à la simonie, dont nul ne songeait à accuser l'abbé de Tencin. Mais la « confidence », blâmable en soi, exista-t-elle en fait ou simple-

1. Bibl. de Lyon. Fonds Morin-Pons, mémoire f° 133.

ment en apparence? Si l'on veut bien considérer que l'abbé de Tencin, en pourvoyant son neveu, n'agissait que par mesure conservatoire, on reconnaîtra qu'il ne tirait de l'opération aucun bénéfice matériel au détriment du jeune tonsuré.

Mais on aperçoit par quelle utile subtilité les adversaires purent tirer parti de la discrète intervention du neveu. Ils en firent aussitôt un contrat clandestin, malgré « l'insinuation » qui rendait légalement public l'acte en question, et grâce à laquelle d'ailleurs ils avaient eu à Beauvais connaissance de la pièce. Comme l'archidiacre de Sens avait seul administré le prieuré de Merlou et que son neveu n'était intervenu qu'à l'état de fantôme, destiné seulement à se manifester en cas de contestation, on s'écria : « C'est l'oncle qui a touché les fruits, ne laissant à son neveu qu'un vain titre ! » Et l'accusation de « confidence » fut échafaudée sur cette apparence. Car en réalité l'oncle, en fait de bénéfice, avait dépensé une somme importante pour faire restaurer les bâtiments du prieuré.

De plus, ce qui établit nettement son intention de prendre seulement une mesure conservatoire, ayant un caractère purement temporel, c'est que la procuration du neveu pour son installation ne portait que sur les biens du prieuré et nullement sur le chapitre. Pour cette réception, en laquelle résidait principalement le titre ecclésiastique, c'était l'archidiacre de Sens qui s'était présenté, agissant en personne pour lui-même [1].

Des autres pièces du procès, il résulte encore que Veissière n'a jamais songé à accuser de « confidence » l'abbé de Vézelay [2].

Enfin la sentence ni l'arrêt ne disent un mot de « confidence » ni de « simonie », et l'amende de « douze livres », *minimum ordinaire* de ceux qui succombaient en matière

1. Bibl. nat. Mss dossiers bleus 337, fo 17 et 18.

2. *Le cardinal de Tencin*, par l'abbé Andouy, p. 21. Jules Vierne, rue Cassette, Paris.

d'appel, indique par son chiffre que le délit n'était pas grave.

Quant à « l'aumône infamante », nous n'en avons trouvé trace nulle part. Du reste ce fut au lendemain de ce procès que l'abbé de Tencin fut envoyé à Rome comme conclaviste du cardinal de Bissy.

Saint-Simon insinue, il est vrai, que ce départ avait pour but d'éloigner momentanément l'abbé pour le soustraire aux brocards et laisser planer quelque temps l'oubli sur son nom. Pourtant, si le procès avait jeté réellement sur l'abbé quelque discrédit, c'eût été porter un rude défi à l'opinion publique et commettre une grave inconvenance vis-à-vis de la cour de Rome que de faire figurer aux côtés de nos cardinaux un sujet taré.

La situation de l'abbé de Tencin aurait été d'autant plus difficile qu'il possédait officieusement les secrets d'État. Il avait reçu la mission de rectifier les démarches du cardinal de Bissy qui, « vain comme un paon, plein de fantaisies, tripotier, intrigant croyait toujours tout gouverner et ne gouvernait rien [1] ».

L'abbé de Tencin avait fait jadis son apprentissage de conclaviste avec le cardinal le Camus en 1700, lors de l'élection de Clément XI. Quoique bien jeune encore, il s'était familiarisé avec la cour pontificale, les combinaisons et les luttes du Sacré-Collège. Son assurance ne lui avait point fait défaut et c'était grâce à l'initiative de ce clerc de vingt et un ans que Clément XI, d'abord effrayé de l'honneur qui lui était fait, s'était décidé à accepter la tiare [2].

Aujourd'hui l'abbé de Tencin avait acquis dans sa matu-

1. Correspondance complète de Mme la duchesse d'Orléans. Traduit par G. Brunet, Paris. Charpentier 1891.

2. L'élu refusant tout d'abord d'accepter le vote de ses collègues, le jeune conclaviste français s'avisa de porter au nouveau Pape le *Pastoral* de Saint-Grégoire le Grand et de lui lire un passage où il est dit que le refus d'un honneur ou d'une dignité peut être, en certains cas, la marque d'une fausse humilité et, partant, d'un véritable orgueil. La leçon réussit. (Luciens Lector. « Le Conclave. »)

rité une expérience avec laquelle s'affirmait encore mieux l'instinct utilitaire des Guérin. Et puis, des ordres avaient été donnés en haut lieu. Le cardinal de Rohan et le cardinal de Bissy laissèrent à l'abbé toute la charge des intrigues et réglèrent leurs démarches d'apparat d'après le programme qui leur était quotidiennement fourni par l'ami de Dubois et du Régent. Tencin se montra d'ailleurs à la hauteur de la situation. Actif, méticuleux, toujours sur ses gardes avec les apparences les plus aimables et les plus confiantes, il fut infatigable et, si le cardinal de Rohan, qui parlait au nom du roi de France, parut diriger l'élection, ce fut Tencin qui la fit et qui obtint les assurances les plus formelles au sujet du chapeau de cardinal que briguait Dubois. Celui-ci avait été sacré archevêque de Cambrai, le 9 juin de l'annnée précédente (1720), dans des conditions qui n'étaient sans doute pas anti-canoniques, mais que l'on peut considérer comme extraordinaires[1]. La vie de cet abbé à peine tonsuré n'avait rien eu d'ecclésiastique et son petit collet, loin de lui servir de porte-respect, n'avait donné lieu qu'à des équivoques scandaleuses. Son esprit d'intrigue lui avait sans doute été utile, mais c'étaient surtout sa faculté merveilleuse d'assimilation et sa puissance de travail qui avaient fait de lui un homme d'État de valeur. Peut-être avait-il accepté des cadeaux de l'Angleterre ; pourtant il apparaît que ce ne fut point là le paiement d'une trahison.

L'orientation de sa politique peut être discutable, mais elle rendit de réels services à son pays ; et la triple alliance de la Haye (14 janvier 1707), dont tout l'honneur revint à Dubois, fut un heureux événement pour la France. Cet homme, parti de si bas et parvenu à être le chef effectif du plus beau royaume de l'Europe, aurait pu se contenter d'une si étonnante fortune. Il lui sembla sans doute que sa figure peu princière, si mal rehaussée par son modeste rabat, risquait d'être éclipsée par la pourpre de ses prédé-

1. Il reçut tous les ordres le même jour.

cesseurs, et il osa se risquer à dire la messe pour devenir un prince de l'Église, puisqu'il lui était impossible d'acquérir cette qualité par des moyens temporels. Cet homme intelligent eut, comme tant d'autres, le vertige des grandeurs et ce fut avec frénésie qu'il brigua le « chapeau ».

La pourpre de Dubois, vaguement promise par Clément XI, devint une des conditions principales de l'élection du nouveau Pape et ce fut Tencin qui mena cette affaire.

Le cardinal Conti avait de nombreux partisans dans le Sacré-Collège. « On sonda sur sa canditature les cardinaux français qui n'y firent aucune difficulté, pourvu qu'il voulût s'engager à deux choses : l'une à faire M. Dubois cardinal, l'autre à ne rien dire sur la Constitution pendant la minorité du Roi [1]. » Cette promesse, dont l'espèce est d'ailleurs défendue par les bulles, causa dans la suite le désespoir d'Innocent XIII et le conduisit au tombeau, dans une crainte effroyable du jugement de Dieu [2]. Mais Dubois eut le chapeau. Pourtant ce ne fut pas sans peine, et le Régent lui-même dut s'en mêler en posant au Pape un véritable ultimatum [3].

Quant à l'abbé de Tencin, il avait apprécié à quels moyens corrupteurs ou pouvait se risquer dans une certaine catégorie du clergé italien, où des princes peu fortunés vivaient en gueux et où des gueux faisaient figure de prince.

Le conclaviste du cardinal Conti, l'abbé Scaglione était devenu entre ses mains un merveilleux instrument d'informations et d'insinuations.

« J'ai vu presque chaque jour M. Scaglione, écrivait Tencin à Dubois, et une fois qu'il me montrait ses appartements, lesquels sont grands et mal meublés, en me disant qu'il lui faudrait cinq cents pistoles pour se meubler, mais qu'il fallait prendre patience, qu'il le ferait petit à petit, je lui dis :

1. A E Rome, t. DCLIII, f° 266-300.

2. *Ibid.*

3. Pour les détails, voir : *Intrigues et missions du cardinal de Tencin*, par Maurice Boutry. Emile Paul, édit. 1902.

« Monseigneur je suis sûr que la même Providence qui fera éclore la promotion de M. l'Archevêque de Cambrai avec celle du frère du Pape, pourvoiera en même temps à l'ameublement de votre appartement. »

Evidemment ces marchandages sont répugnants et l'on s'étonne autant de les voir tenter que de les voir réussir, dans des milieux où les biens de ce monde auraient dû perdre beaucoup de leur valeur. Mais il ne faut pas oublier que si la Régence fut en France une époque de corruption et de vénalité, les États voisins étaient profondément atteints de la même gangrène. Nos diplomates se seraient mis dans un coupable état d'infériorité s'ils n'avaient pas usé, fût-ce sur le terrain religieux, des mêmes procédés que leurs adversaires[1].

Dans l'espèce, l'abbé de Tencin, en se dévouant aux intérêts du Roi, travaillait aussi pour lui-même, et le résultat de ses heureuses manœuvres fut de se faire choisir comme chargé d'affaires auprès du Saint-Siège en remplacement de Lafitau, évêque de Sisteron, dont la situation était devenue impossible.

Une dépêche du cardinal de Rohan au cardinal Dubois expose la situation et indique de quelle considération l'abbé de Tencin, soi-disant si taré, jouissait auprès de la cour de Rome et des cardinaux de France.

« M. de Sisteron ayant peu d'amis et beaucoup d'ennemis, s'étant attiré la prélature par les distinctions qu'il affectait à propos quelquefois mais souvent hors de propos, embarrassé avec les cardinaux mêmes entouré d'un nombre de gens peu estimés, il n'était pas possible qu'il eût à Rome

1. Pour preuve de ce que nous avançons, voir les mémoires du marquis d'Argenson, t. IV, p. 73, bibl. Elzévirienne. On y lira : « On n'a plus les secrets du secrétaire d'Etat ni de la daterie (tribunal romain chargé des affaires de mariage et des bénéfices ecclésiastiques) depuis la retraite du cardinal de Tencin. Il avait à ses ordres trois ou quatre fripons de Romains qui le servaient par affection et par analogie. »

Toujours est-il que ces fripons étaient bien utiles et que le gouvernement français se trouva fort embarrassé quand le rouage, créé jadis par l'abbé de Tencin, vint à manquer.

une considération *sans laquelle on n'y peut réussir* dans les grandes choses. M. de Sisteron a du zèle, il a du talent, mais il est trop livré à un caractère plein d'ambition, de vanité, de présomption, de hardiesse et de fausseté.[1] »

Lafitau fut donc disgrâcié; le cardinal de Rohan, ambassadeur en titre, reçut le conseil de se faire rappeler à Paris sous prétexte d'économie pour le trésor; et l'abbé de Tencin demeura seul maître du poste diplomatique, avec un titre de second plan, il est vrai, mais avec d'énormes prérogatives. Jusqu'alors sa situation avait été imprécise et ce n'était pas sans une certaine mélancolie qu'il écrivait quelque temps auparavant à son frère le président de Tencin :

« Le 8 juillet 1721[2].

« Il a plu aux nouvellistes de me faire auditeur de *rote*[3] sans qu'il y ait la moindre apparence. Je n'en voudrais pas même à l'âge où je suis. Il n'y a plus de ressource pour moi qu'un évêché ou la vie privée pour laquelle j'ai tout le goût possible. Je suis toujours ici avec peu de plaisirs mais beaucoup d'agrément de la part de nos cardinaux. »

Il attachait une grande importance aux égards dont il était l'objet et aux excellentes relations qu'il s'était faites. Ainsi, le fils de Jacques II d'Angleterre, dit le chevalier de Saint-Georges, vivait à Rome, et Tencin ne manque pas d'en parler.

« Je suis très bien à la cour du roi d'Angleterre et j'y dîne et soupe très souvent[4]. » Et un peu plus tard : « je ne ferai point une *sisteronade* quand je dirai que le pape C. Conti, (Innocent XIII) me fit mille et mille amitiés[5]. »

1. Mémoires du président Hénault, p. 817, 3 septembre 1721.

2. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.

3. Les auditeurs de rote sont les douze prélats qui, à Rome, jugent sans appel les affaires bénéficiales et patrimoniales des pays catholiques qui n'ont point le privilège de les juger eux-mêmes.

4. Lettre inédite du 22 juillet 1721, adressée au président de Tencin. Collection du marquis de Monteynard.

5. Lettre à Dubois 1721. Mémoires du président Hénault, p. 318.

Mais lorsqu'enfin sa nomination est certaine, il exulte de joie.

« A Rome ce 18 novembre 1721[1].

« Ma destinée commence à se déclarer, mon cher frère. Il arriva un courrier il y a trois jours, qui apporta la nouvelle du rappel de M. de Sisteron, du consentement au départ de M. le cardinal de Rohan et des lettres de créances pour me charger des affaires du Roi en cette Cour. Tout cela est accompagné des marques d'estime et d'amitié les plus fortes et les plus vives de M. le cardinal Dubois. Je ne pouvais pas sortir de l'oppression dans laquelle j'étais par une porte plus glorieuse. Je ne dois plus songer qu'à m'acquitter dignement d'un ministère aussi important. J'aurai bien de la peine à ranimer le peu d'esprit que Dieu m'avait donné et que les disgrâces avaient presque entièrement éteint. Je ne sais pas combien de temps durera cette carrière. J'ai lieu de croire qu'on ne me laissera pas longtemps sans établissement. C'est tout ce que je désire afin de retourner vivre avec ma famille et mes amis ».

Quinze jours après, il poursuivait sur le même ton[2].

« Je vous ai fait part, mon très cher frère, par le dernier ordinaire[3], de ma destinée qui commence à devenir plus heureuse. J'ai la consolation qu'elle a été applaudie ici par tout ce qu'il y a de grand à commencer par le Pape. »

Ce fut alors d'un cœur léger que, malgré quelques difficultés d'argent, il procéda à son installation. Il reprit le palais du cardinal de Rohan et se fit céder par celui-ci ses meubles et sa vaiselle d'argent. Il eut ainsi un logis somptueux, composé de six grandes pièces entièrement tendues de damas. Quant au mobilier, il se ressentait du goût excessif

1. Lettre inédite, adressée au président de Tencin. Collection du marquis de Monteynard.

2. Lettre inédite, adressée au président de Tencin. Rome 1er décembre 1721. Collection du marquis de Monteynard.

3. C'est-à-dire : par le *dernier courrier*.

des Italiens pour le clinquant, et « vingt-quatre fauteuils en bois doré, bien garnis avec des housses de damas, des galons et des franges d'or »[1] donnent une idée de ce que devait être le reste.

Bientôt sa demeure fut une des plus à la mode et, le 10 février 1722, il signale à son frère cette vogue dont l'honneur le flatte, mais dont les charges l'effraient.

« J'ai tous les agréments qui peuvent adoucir mon travail et, ce qui est sans exemple à Rome, c'est que tout ce qu'il y a de grand, soit en hommes, soit en femmes jeunes ou âgées viennent sans façon manger chez moi plus souvent que je ne voudrais[2]. »

Dès le mois d'avril, le résultat de toutes ces gracieusetés romaines se fait sentir.

« Je suis bien fâché d'avoir recours aux lettres d'État[3], écrit-il à son frère. J'aime bien mieux vendre quelques-unes de mes terres pour payer mes dettes, et quand même vous trouveriez des facilités, mon avis est de vendre afin de se libérer. On n'est jamais tranquille quand on doit. Il est bon d'ailleurs de me préparer des fonds pour acquitter les dettes que je serai obligé de faire ici. Quelque chose qui arrive, je ne veux pas y devoir un sol en partant[4]. »

On le voit, si le poste était honorifique, il coûtait cher au titulaire, et la corruption des fonctionnaires au XVIIIe siècle n'était point si avancée qu'on l'a prétendu, puisque ceux-ci se ruinaient au service de leur pays.

L'abbé de Tencin, malgré ses sacrifices, avait peine à se tirer pécuniairement d'affaire. Dans une lettre du 13 octobre 1722, il expose très clairement son bilan[1].

1. Lettres inédites, *passim*. Collection du marquis de Monteynard.

2. Lettres inédites. Collection du marquis de Monteynard.

3. Les lettres d'Etat ou de contre-Etat étaient des lettres de provision que les parties obtenaient autrefois en chancellerie avant le jugement, qui maintenaient ou chargeaient l'Etat des choses contestées.

4. *Ibid.*

5. Collection du marquis de Monteynard.

« Je voudrais faire en sorte, mon frère, de ne manger que mes revenus. Pour cela, il faut les faire valoir le mieux qu'il est possible. Je dois compter sur dix à douze mille écus romains de dépense par an. Je n'en reçois qu'un peu plus de la moitié de la Cour, et actuellement l'écu romain vaut encore huit livres. Si le change pouvait baisser je serais sur pied. »

Il faut observer que toutes ces lettres sont écrites par l'abbé à son propre frère. Elles offrent donc un caractère de franchise et de simplicité qui doit prévaloir sur tout autre document. On avouera qu'il n'est guère possible, d'après cette correspondance, de retrouver l'homme « dévoré d'ambition, âpre au gain et insatiable d'honneurs » que l'on a dépeint jusqu'ici.

M. de Pressiat, son secrétaire, ne jouait donc pas le rôle d'un flatteur intéressé quand il écrivait[1] : « M. de Tencin est très digne de l'emploi du ministère qu'il remplit : il est très sage, très honnête et si réservé qu'il est impénétrable ; assidu et laborieux, il voit et attire chez lui très noblement tout ce qu'il y a de plus relevé dans la Cour et surtout ce qui a rapport à la personne et à la famille du Pape... Depuis trente-six ans que je suis ici, je n'ai pas vu un ministre qualifié y réussir aussi bien que M. de Tencin. »

C'est que l'abbé joignait à ses qualités sérieuses de diplomate une amabilité et un esprit qui charmaient tout le monde, princes de l'Eglise, grands seigneurs et princesses. Fort habilement, il savait faire de la diplomatie dans le temps même qu'il semblait se divertir. A ce sujet, il fait à sa sœur Mme de Tencin, un amusant tableau de son existence[2].

« J'allai hier chez le connétable Colonna, où je fis quelques friponneries avec sa fille[3].

1. Lettre à un commis du ministère. *Intrigues et missions du cardinal de Tencin*, par M. Boutry, note 1, p. 78.

2. Lettre de l'abbé de Tencin, mai 1723. Mémoires du président Hénault, p. 330 et suiv.

3. Depuis, la princesse Borghèse.

« ..... Il n'y a pas de jour que dans Rome on ne me donne quelque nouvel emploi en France. Tantôt c'est les Affaires étrangères, tantôt la Surintendance des finances, d'autres fois le cardinalat. Autant que ces nouvelles sont folles, autant prouvent-elles que l'on a de l'amitié pour moi.

« ..... Le roi d'Angleterre après m'avoir fait mille amitiés, m'a parlé de façon à me faire croire qu'il me donnerait de tout son cœur sa nomination.

« ..... Quand je serai une fois évêque, si M. le cardinal Dubois le veut, mon chapeau serait plus sûr que ne l'a été, j'ose le dire, le sien avant que je m'en sois mêlé...

« Je vous quitte pour aller au Rosaire. Il faut que vous sachiez que dans presque toutes les maisons on le dit tous les jours. Ensuite on danse, on joue et on soupe à onze heures. »

A la fin, le désir qui pointait, grâce aux bonnes dispositions du roi d'Angleterre, se fait jour violemment :

« Tirez-moi d'ici ; je suis déshonoré de n'être point placé ; ma santé s'use ; dix ans de vie valent mieux que la fortune que je pourrai faire. »

Mais en réalité cette fortune est lente à venir ; sa situation pécuniaire est toujours médiocre et il indique à sa sœur un moyen de l'améliorer : « S'il était possible de faire passer par moi ce qui va au roi d'Angleterre, ce serait une bonne affaire. Il y aurait vingt-quatre mille livres à gagner par an sur le pied où sont les choses. »

Il va de soi qu'il s'agit là d'une « commission » normale et non pas d'une frauduleuse soustraction. De même, le terme de « friponnerie » n'indique nullement d'immorales privautés. D'ailleurs sur ce point, justice a été rendue à l'abbé de Tencin, car jamais personne n'a signalé une maîtresse dans sa vie[1].

1. Bachaumont a pourtant risqué la révélation d'une intrigue que l'archevêque de Tencin aurait eue avec une inconnue et dont le fruit aurait été Mlle de Lespinasse. Le marquis de Ségur a démontré victorieusement l'absurdité de cette affirmation. (*Julie de Lespinasse*, Calmann-Lévy, p. 10.)

Mais pour les galanteries de pure forme et les agaceries plaisantes, il ne s'en privait point :

« J'allai hier chez le cardinal Alexandre ; je friponnai un peu avec dona Agnès. »

A peu de temps de là : « J'allai hier me délasser à la musique du cardinal Colonna et ensuite faire quelques friponneries dans la maison Celariccini. »

La musique italienne l'a séduit : « Je commence à sentir, avoue-t-il, qu'elle prend furieusement dans mon esprit le dessus sur la nôtre. »

Mais pourtant son chauvinisme se réveille et il prie Mme de Tencin d'engager M. de La Lande à lui envoyer quelques-uns de ses motets, « pour pouvoir mettre la musique française en honneur en ce pays-ci », déclare-t-il avec un sentiment patriotique digne d'attention.

Mais tant d'efforts étaient onéreux et son personnage devenait fatigant à soutenir. Il s'en effrayait dans ses confidences à sa sœur [1] : « La considération que l'on a ici pour moi est, entre vous et moi, fort au-dessus de mes forces et de ma capacité. »

Pour s'en tirer honorablement, il était obligé de porter sur son mémoire au ministre de France des articles singuliers, tels que « des rafraîchissements offerts au théâtre et un habit pour Mme de Guadagnole, dont on n'a pas cru devoir lui demander le paiement ». Dubois lui-même estima que ces sortes de frais, quelque intérêt diplomatique qu'ils pussent avoir, ne devaient point figurer sur des comptes officiels ; et l'habit de Mme de Guadagnole demeura aux frais du pauvre abbé qui ne devait tirer aucun avantage compensateur de sa générosité forcée.

Il eut également maille à partir avec Dubois au sujet d'un paquet de lettres destinées à Lafitau et dont l'abbé de Tencin n'avait pas hésité à prendre connaissance. Une verte mercuriale lui fut adressée à cette occasion : « De tous les incon-

1. *Mémoires du président Hénault*, p. 333.

vénients qui peuvent arriver, lui écrivit Dubois, il n'y en a pas de comparables à ceux que produit la réputation d'ouvrir les lettres ; ce qui m'oblige de vous supplier de ne plus vous exposer à ce blâme, qui est le plus grand qu'on puisse vous reprocher.[1] »

On a encore, pensons-nous, interprété trop sévèrement cette aventure contre l'abbé de Tencin, car il est certain que les opérations du cabinet noir étaient loin d'être réprouvées (officieusement bien entendu) sous le ministère Dubois et particulièrement en ce qui concernait la cour de Rome. En voici la preuve : « Gallande ne nous fait pas moins de mal que M. de Boulogne, écrivait Tencin à Dubois au moment de son entrée en fonctions[2]. Tous ces gens-là ont des commerces en ce pays-ci. Il faudrait tâcher de surprendre leurs lettres...

« Nous n'avons pu en ouvrir parce *que je n'ai pas le secret pour lever les cachets, qu'il serait bon que vous eussiez la bonté de m'envoyer.* »

Il est donc évident que la réprimande postérieure de Dubois était motivée par un détail qui nous échappe — peut-être la maladresse des opérateurs — mais non pas par le fait même de l'opération, au sujet de laquelle Tencin s'était si librement exprimé peu de temps auparavant.

Quand à la violation du secret épistolaire, elle fut pratiquée de tous temps par les gouvernements et l'on peut assurer que si parfois on crut le contraire, c'est que les préposés au cabinet noir étaient alors des virtuoses.

Du reste la correspondance intime de l'abbé de Tencin fait apparaître un caractère droit, simple et d'une sérénité philosophique élevée. Il semble donc bien que, hors de la diplomatie, il fut en réalité d'une nature toute contraire à celle qu'on lui supposait.

Le 9 août, il écrit au président de Tencin[3] : « Je réponds,

1. *Intrigues et Missions*, par Maurice Boutry.
2. (1722.) *Mémoires du président Hénault*, p. 330, p. 75.
3. Lettre inédite du 9 août 1722. Collection du marquis de Monteynard.

mon cher frère, à votre lettre du 18. Vous avez tort de ne pas me dire ce que vous pensez sur ce que je vous ai mandé de mon testament. C'est faire les enfants que de n'oser parler de ces choses-là. Il en faut raisonner avec le même sang-froid que s'il n'était pas question de nous-mêmes et jamais on ne le fait mieux que lorsqu'on est en parfaite santé.

« Sans envisager rien de fâcheux dans l'avenir, il est de la prudence de faire une déclaration qui, à tout événement, ne soit sujette à aucun inconvénient. J'écris à la tante [1] sur cela; écrivez-lui de votre côté et avisez ensemble à ce qui sera le plus convenable. Il faut, autant qu'on le peut, tâcher de ne laisser dans l'esprit aucun recoin d'inquiétude. »

Son neveu, le chevalier de Tencin, était venu le rejoindre à Rome pour essayer de trouver une situation. C'était le jeune homme qui avait été mêlé à l'affaire du prieuré Merlou. Il arrivait de Malte où le chevalier de Montgontier, l'ami de Mme de Tencin, avait pensé lui faire « tenir galère ». Malheureusement une vacance espérée ne s'était pas produite, et le jeune homme avait dû retourner près de son oncle. Celui-ci s'était employé pour lui chercher une position, mais il redoutait la corruption de Rome, et sa lettre au Président à ce sujet révèle des préoccupations morales, incompatibles avec l'absence de scrupules attribuée jusqu'ici à l'abbé de Tencin [2].

10 novembre 1722.

« J'ai retardé le départ du Chevalier, sur les apparences qu'il y a d'une citation [3] prochaine, dont je suis très fâché parce que cela ne mène à rien et que la vie à Rome est la

1. Sobriquet que l'on donnait dans la famille à Mme de Tencin et qu'employaient aussi bien ses neveux que ses frères et ses sœurs.

2. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.

3. Quelque titre honorifique, accordé au jeune homme en attendant mieux.

plus mauvaise école où puisse être un jeune homme. Ce n'est pas que j'aie aucun lieu de me plaindre de lui. Il se conduit fort bien ; mais on respire ici un air d'oisiveté et de mollesse pernicieux aux hommes de son métier, et on n'y apprend rien de bon.

« Je vous prie de remarquer que je ne suis pas plus exact que vous à vous écrire. Ce n'est pas assurément que je manque d'occupation ; il y a par exemple neuf heures d'horloge que je travaille sans discontinuation.

« Je me délasse en m'entretenant avec vous et en vous assurant que je vous aime de tout mon cœur. J'en dis autant à la Groslée. »

Ce que l'on trouve de plus fréquent dans cette correspondance, c'est la préoccupation de faire honneur à sa situation et de payer ses dettes régulièrement, sans jamais risquer de causer le moindre tort à ses créanciers.

A cette époque, la propriété d'agrément de la famille était Crolles, le curieux château, à la grande façade flanquée de deux tours carrées, qui occupe dans la vallée, à quinze kilomètres environ de Grenoble, une situation délicieuse pour sa fraîcheur et son calme.

C'était là que le Président passait les beaux jours ; mais le domaine était indivis, et l'abbé de Tencin, obligé de réaliser des terres, n'avait voulu toucher à aucune parcelle de Crolles. En revanche, il s'était défait du « fief des Beaumont », c'est-à-dire de la Tour et de ses vignes, comme aussi de diverses terres des environs de Romans. Ainsi passaient en poudre d'or, jetée aux yeux des Romains pour le prestige de notre ambassade, les domaines laborieusement acquis jadis par les juges Guérin.

Les circonstances rendaient obligatoires de tels sacrifices. D'ailleurs, l'abbé espérait bien qu'ils lui seraient comptés et qu'une dignité rémunératrice deviendrait la récompense de son dévouement. La vie continuait donc pour lui sans trop de mélancolie, car il aimait le monde et il trouvait dans le clergé même de gais commensaux.

« J'eus hier à dîner, mande-t-il à sa sœur[1], M. Lambertini[2] et M. Fiorelli, deux prélats des meilleures têtes qu'il y ait. »

« J'ai eu sur le soir, écrit-il encore quelques jours après, une fort bonne compagnie chez moi, qui est M. Lambertini[3] qui, avec beaucoup de mérite d'ailleurs, est le premier comique qui soit au monde. »

Et un peu plus tard : « Hier, je demeurai une heure en tête à tête avec la reine d'Angleterre. » Mais cette fois il ne dit pas s'il « friponna ».

Par exemple, d'un autre côté, il eut quelque déboire : « Les opéras, dit-il à son frère[4], ont commencé et sont fort mauvais. J'en suis fort fâché parce que c'est un plaisir que je puis prendre ici et que je prends volontiers. »

Cependant la santé du cardinal Dubois commençait à donner des inquiétudes et Innocent XIII en était fort anxieux.

« Sa Sainteté m'a parlé de la santé de Votre Eminence », écrit Tencin au Ministre, son ami[5]. « Je tomberais de bien haut m'a-t-elle dit, si je venais à le perdre, consolez-moi. »

« J'ai répondu que j'avais des nouvelles sûres et fraîches, que ma sœur, qui ne s'intéressait pas moins que lui et moi à cette santé précieuse, m'avait écrit le jour du départ du dernier courrier, qu'elle avait eu deux fois de vos nouvelles ce jour-là et que vous vous portiez fort bien. Le Pape m'a dit en badinant : « Puisque votre sœur aime si fort le cardinal, je ne souffrirai plus qu'elle m'embrasse. »

« Cela a rapport à une autre conversation que j'avais eue avec lui. Votre Eminence voit qu'elle est obligée en cons-

1. Février 1723. *Mémoires du président Hénault*, p. 307.
2. Plus tard : Benoît XIV.
3. Août 1723. *Mémoires du président Hénault*, p. 307.
4. Lettres inédites. Collection du marquis de Monteynard, 1723.
5. *Intrigues et Missions*, par M. Boutry, p. 85.

cience de dédommager ma sœur de ce qu'elle perd de ce côté-ci... »

Voilà une plaisanterie qui serait bien cynique et bien lourde si Tencin avait eu connaissance de la liaison intime de sa sœur avec Dubois. L'abbé, si dépourvu de sens moral qu'il eût été comme on l'a prétendu, avait assez de discernement pour ne pas s'abaisser à une grossière facétie.

Il semble donc certain qu'il ne mettait dans ses propos qu'une innocente malice, et alors, devant une ignorance aussi naïve, on serait tenté de se demander si réellement tout ce qu'on a raconté sur Mme de Tencin et Dubois est bien exact... Car les seuls témoignages que l'on possède sur ce point sont de seconde main ou émanent de personnages dont la bonne foi est suspecte[1].

Mais d'autre part, toutes les apparences sont en faveur de l'affirmative, car la vertu de l'un ou de l'autre des deux intéressés ne saurait y faire obstacle. Seulement il est très probable que la liaison fut passagère et qu'elle se transforma ensuite en une amitié doublée d'une sorte d'alliance, avantageuse pour les deux parties.

1. Le seul témoignage positif qui nous soit donné se trouve dans *La vie privée du cardinal Dubois*. Son secrétaire, la Houssaye, raconte qu'un soir que Dubois était couché, on dut lui faire signer des dépêches. La Houssaye, en sortant de chez le ministre, trouva dans l'escalier dérobé Mme de Tencin encapuchonnée, et celle-ci, le prenant pour le valet de chambre qui devait l'introduire, lui demanda le chemin, lui disant : « Ouvrez la porte, vous devez bien croire que je viens ici par ordre. »

Toute cette scène est détaillée, p. 277, 278, 279, 280 et 281 de l'ouvrage précité. On remarquera d'abord cette anomalie d'une maîtresse obligée de demander son chemin en un lieu qui devait lui être si familier. Et puis, il ne faut pas oublier que l'ouvrage en question fut l'œuvre d'un maître-chanteur, ainsi que lui-même le déclare naïvement dans sa préface dont voici le début :

« Je ne composai cet écrit que pour intimider Mme sa Succession qui ne voulait point entendre parler de gratification, et par une espèce de vengeance de ce que ce premier Ministre, duquel j'avais été le secrétaire pendant sept ans, n'avait rien fait pour moi. »

Quelle confiance peut inspirer l'homme qui osa écrire un pareil aveu? Du reste, il est si mal renseigné sur les personnes dont il parle qu'il présente Mme de Tencin comme une ancienne chanoinesse *aux Jacobines de Montargis*. (!)

Lorsque l'abbé Dubois fut nommé cardinal, son âge et sa santé déjà profondément atteinte, devaient lui permettre de conserver quelque dignité dans le sacerdoce. Qui sait même si ce ne fut point cette considération physiologique qui l'empêcha si longtemps de se faire ordonner. Ce qui demeure certain, c'est qu'il était le meilleur appui de l'abbé de Tencin et que sa mort[1], survenue le 10 août (1723), fut une grande perte pour le chargé d'affaires à Rome.

La situation était d'autant plus difficile que depuis le 2 mars Louis XV avait notifié sa majorité et que le jeune souverain, tout en conservant un grand attachement pour le duc d'Orléans, n'aimait guère le personnel bigarré du Palais-Royal, dont les corruptions de toutes sortes avaient été si peu utiles et si scandaleuses.

Il s'en fallait que Tencin eût été une créature du Régent; mais il ne crut pas pouvoir mieux faire que de se rattacher à cet oncle du Roi, dont l'influence demeurait considérable. La lettre qu'il lui écrivit à l'occasion de la mort du cardinal Dubois est merveilleuse d'habileté.

« En mon particulier, je ressens aussi bien vivement cette perte; elle m'enlève un ami qui était en état de rendre des

1. A cette occasion, on peut observer dans les mémoires du temps une contradiction qui montre à quel point il est utile de ne pas se contenter d'un unique témoignage pour se faire une opinion. Saint-Simon écrit (t. XXXVIII, p. 174): « M. Dubois (neveu du défunt) chanoine de Saint-Honoré ne voulut presque rien toucher de cette riche succession ». Et l'auteur, désireux de noircir un peu plus le portrait qu'il a déjà fait du cardinal Dubois pendant sa vie, explique les scrupules du chanoine touchant cette fortune « scandaleusement gagnée ». Il avait peur, assure Saint-Simon, qu'elle ne lui portât malédiction. Mais dans le *Journal* de Buvat, nous trouvons une indication précieuse (t. II, p. 455) : « M. Dubois, l'héritier profita encore d'une cassette pleine d'or que le chanoine son fils n'oublia pas d'emporter aussitôt qu'il vit que le Cardinal était mort, sans parler de l'argenterie, des bijoux, des pierreries et des meubles précieux. »

Et nous apprenons à la même source que les héritiers trouvèrent la succession si peu dangereuse en malédictions divines qu'ils forcèrent le valet de chambre à leur remettre un diamant que le Cardinal, à ses derniers moments, avait donné à son serviteur en signe de reconnaissance pour son dévouement de longue date.

témoignages non suspects de mon dévouement à Votre Altesse Royale; j'ose dire de mon admiration.

« La confiance dont on savait que vous l'honoriez, Monseigneur, celle qu'on était persuadé qu'il avait eue en moi, me soutenaient ici dans le crédit nécessaire quoiqu'on ne me vît recevoir aucune grâce de la Cour; mais présentement que ce soutien me manque, il est bien dangereux que les choses ne changent si je ne reçois des marques de bienveillance de Votre Altesse Royale dans la distribution de ses grâces.[1] »

A la fin de la même année, le duc d'Orléans mourut à son tour dans les bras de cette Mme de Phalaris pour laquelle l'abbé de Tencin et son frère se montraient jadis si aimables au jeu.

Ce fut un nouveau coup, et l'abbé, dans une lettre à sa sœur, résume clairement sa situation[2].

« M. d'Orléans ne m'a, Dieu merci, fait aucun bien.

« Il est bien triste pour mes envieux de n'avoir à me reprocher que mon attachement au Système et le procès de Merlou.

« Si je suis coupable du Système, je le suis avec ceux-là mêmes qui gouvernent. Je veux bien qu'on croie que j'ai profité ainsi que beaucoup d'autres. Mes amis savent le contraire. Quant à Merlou, je voudrais qu'il fût possible que le Roi me donnât des commissaires pour revoir cette affaire. La médisance et la malignité se trouveraient confondues et forcées d'avouer qu'on ne pouvait se conduire avec plus de probité et plus d'honneur que j'ai fait. Le sentiment de M. le Nonce[3] et de M. Chevalier[4] sur cet article ne devrait pas être suspect. »

Bientôt une nouvelle mort, prévue celle-ci depuis plusieurs mois, allait donner à l'abbé de Tencin l'occasion de se mettre de nouveau en lumière. Le 7 mars, Innocent XIII rendait le

1. *Intriques et Missions*, par M. Boutry.
2. *Mémoires du président Hénault*, p. 334.
3. Mascei, archevêque d'Athènes.
4. Avocat.

dernier soupir et, le 20 du même mois, le conclave était ouvert.

Les cardinaux de Rohan et de Bissy s'étaient mis en route, mais ils voyageaient à petites journées et le cardinal de Polignac était tombé malade à Lyon, de telle sorte que pendant trois semaines l'abbé de Tencin fut seul à représenter la France. Il s'acquitta de cette tâche délicate avec une correction et une habileté unanimement reconnues. Il parvint notamment à s'entendre avec les chefs des factions d'Espagne et d'Autriche, les cardinaux Aquaviva et Cienfugos, et appuya leur désir d'entraver toute élection jusqu'à l'arrivée des cardinaux nationaux[1].

Après diverses intrigues, le Sacré-Collège finit par élire le 29 mai, à l'unanimité moins une voix — celle de l'élu — un prélat si modeste dans ses goûts et si effacé dans sa conduite que nul n'avait songé à lui jusqu'au dernier moment. Ce qui fit dire au cardinal de Rohan : « Nous avons un Pape, non de la main des hommes mais de la main de Dieu. » C'était le cardinal Orsini, de l'ordre des dominicains, évêque de Frascati, qui ceignit la tiare sous le nom de Benoit XIII.

Mais avant la fin du conclave une heureuse nouvelle était arrivée à l'abbé de Tencin. Le 9 mai, un courrier lui avait apporté sa nomination à l'archevêché d'Embrun. C'était là le résultat de ses intelligents services, des efforts de sa sœur et surtout de l'influence de l'évêque de Fréjus, M. de Fleury, à qui l'abbé avait su se rendre utile à plusieurs reprises. Au mois de juin, la cour de Rome rendait cette nomination définitive.

« Le Pape me proposa hier dans le consistoire, écrit l'abbé au président de Tencin[2].

« Ainsi me voilà archevêque. Il me veut sacrer lui-même. Je reçois déjà mille marques de bonté de sa part. »

Dès lors commença avec son frère une correspondance

1. Pour plus amples détails, voir : *Intrigues et Missions du cardinal de Tencin*, par M. Boutry, p. 102 et suiv.

2. Lettre inédite. 13 juin 1724. Collection du marquis de Monteynard.

active au sujet de son installation à Embrun. C'est le Président qui se charge de tout préparer « au spirituel et au temporel ». L'archevêque en arrivant trouvera tout en place. Son grand vicaire et son secrétaire particulier auront été choisis ; son mobilier, rangé avec une partie de celui de son prédécesseur, que l'on rachètera ; les charités les plus urgentes auront été faites.

Quant à ses mandements, il les élaborera lui-même d'après les précédents, qu'on lui enverra. Il est fort affairé et paraît satisfait de revenir dans son pays.

Il se promet d'aller souvent à Grenoble et compte bien que sa famille viendra le voir à Embrun.

« Nous ne nous quitterons plus la plus grande partie de l'année, dit-il gaiement au Président. »

Enfin le 2 juillet, la grande cérémonie de son sacre a lieu dans l'église de Saint-Philippe de Néri, en présence de tous les cardinaux, du chevalier de Saint-Georges, de la princesse son épouse, des ambassadeurs et « d'un peuple infini qui remplissait la nef ».

« Je fais faire un tableau, annonce-t-il à son frère, représentant au naturel la cérémonie de mon sacre. Il aura, je crois, 22 palmes de long sur 19 de haut[1]. C'est un monument honorable à garder dans la famille. »

Si le nouvel archevêque n'est pas enrichi, il a du moins une maison bien montée : « Quand je m'en irai d'ici, raconte-t-il, vous me trouverez assez bien en vaisselle d'argent et en meubles. »

On a voulu voir dans son retour en France une sorte de disgrâce ; mais la façon dont il s'exprime avec son frère doit faire écarter toute supposition de ce genre.

« Je comptais répondre aujourd'hui, mon cher frère, à votre lettre du 6 août avec le détail qu'exigeait la matière. Mais ayant reçu, *grâce à Dieu*, la nouvelle de mon rappel,

1. Mesure italienne de 8 pouces 3 lignes 1/2 ce qui donne pour le tableau environ 5 mètres × 4 m. 20.

je serai bientôt en état de répondre par moi-même.[1] »

Le 21 septembre, jour de la Saint-Mathieu, il reçoit une dernière bénédiction du Pape, qui le retient dans une longue audience et lui donne les marques « de la plus intime bienveillance[2] ».

Mais c'est seulement au mois d'octobre qu'il se met en route. Il emmène avec lui son neveu le Chevalier, un gentilhomme, un secrétaire, un aumônier et cinq ou six officiers ou valets de chambre. Il ira en chaise jusqu'à Suze et là, il prendra des chevaux avec une litière. Il lui en faudra neuf pour sa suite, avec deux mulets pour les bagages. Mais il ne fera que traverser le Dauphiné et continuera sa route vers Paris et Versailles, où il doit aller saluer le Roi.

Le 23 décembre (1724), il signale à son frère son arrivée en un simple billet[3] : « Je n'ai que le temps de vous écrire un mot, mon cher frère, pour vous donner part de mon heureuse arrivée, comme je l'avais projeté. Depuis, j'ai été à Versailles où j'ai été partout bien reçu. J'y retourne pour prêter demain mon serment de fidélité et officier le jour de Noël devant le Roi. J'ai déjà fait ma demande pour ne point être de l'assemblée[4]. Incessamment je saurai à quoi m'en tenir. Je vous embrasse de tout mon cœur et la Groslée. »

Jusqu'ici on avait montré un archevêque de Tencin nommé à regret, discrédité d'avance, obligé de se tenir honteux à l'écart de la Cour et désolé d'être invité à gagner immédiatement son diocèse dans un pays perdu où il se considérait comme en exil.

Ses lettres sont édifiantes touchant l'inexactitude d'un tel portrait.

Dès son arrivée, il est l'objet des meilleurs procédés de la part de la Cour et il s'ingénie de son côté à se montrer aimable. Nulle bassesse d'ailleurs dans ses relations avec

1. (29 août 1724.) Lettres inédites. Collection du marquis de Monteynard.
2. Lettre inédite du chevalier de Tencin à son père.
3. Lettre inédite.
4. Assemblée du clergé.

les princes. « M. le Duc[1], écrit-il à son frère, consent que je lui fasse adresser des bartavelles et de les partager avec moi. J'écris pour qu'on vous en envoie quatre par semaine que vous aurez soin de faire empaqueter et partir sur-le-champ par la poste[2]. »

Loin de l'engager à regagner son diocèse, on le fait attendre et finalement on le retient.

« Il est déterminé, écrit-il le 5 février[3], que je serai de l'assemblée du clergé si la province me défère la députation, comme il y a apparence. Monseigneur le Duc l'a exigé de moi avec des expressions si obligeantes que je n'ai pas dû résister davantage. J'en suis pourtant très fâché. J'aurais préféré de tout mon cœur Embrun à l'assemblée du clergé.

« J'ai nouvellement reparlé à M. le Duc du guidon de gendarmerie pour mon neveu l'aîné et d'une compagnie de dragons pour le Chevalier. Le premier n'est pas besogne prête; la seconde pourra venir plus tôt. »

Ainsi le nouvel archevêque n'était nullement le personnage taré et tenu à distance, que l'on voit émerger de l'ombre de la disgrâce dans certaines pages biographiques. Il était en bonne posture pour solliciter des faveurs, et son prétendu exil fut coupé de bien nombreux séjours à Paris, car des lettres[4] de diverses époques, datées de la capitale, indiquent que pendant plusieurs années il séjourna moins souvent à Embrun qu'aux abords de la Cour[5].

Ce ne fut d'ailleurs que contre son gré, car il aspirait au repos et ce n'est pas là un des moindres détails grâce auxquels la figure de M. de Tencin apparaîtra désormais avec un peu plus d'exactitude.

1. Duc de Bourbon, prince de Condé, devenu premier ministre depuis la mort du duc d'Orléans.

2. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.

3. *Ibid.*

4. Lettres inédites. Collection du marquis de Monteynard.

5. Il aurait même loué une maison à Paris. Lettres inédites de Mme de Tencin. Collection du marquis de Monteynard.

CHAPITRE XII

Les occupations de Mme de Tencin a Paris. — Le président de Tencin délabre sa santé. — Mme de Ferriol essaie de pousser Mlle Aïssé dans les bras du Régent. — Le banquier Cottin présente La Fresnaye a Mme de Tencin. — Leur liaison rapide et intime. — L'affaire La Grye et le vol dont La Fresnaye est victime. — Son rôle de coquin. — Mme de Tencin commence a se méfier de lui et prend ses précautions. — Elle refuse de le recevoir, puis, par pitié, y consent de nouveau. — La ruine de La Fresnaye. — Ses dernières ressources, ses tentatives auprès de Mme de Tencin. — Il se tue d'un coup de pistolet. — Le Grand Conseil intervient. — Le Chatelet s'interpose. — Conflit entre les deux juridictions aux dépens de Mme de Tencin. — Elle est arrêtée et conduite dans les prisons du Chatelet, puis a la Bastille. — Le testament de La Fresnaye. — Le second pli mystérieux. — Procès contre la mémoire de La Fresnaye qui est flétri par le jugement, tandis que l'innocence de Mme de Tencin est proclamée et affichée au coin des rues. — Mme de Tencin malade se retire a Passy.

Pendant le long séjour de l'abbé à Rome, Mme de Tencin avait continué son existence d'homme d'affaires et de femme affairée; Mme de Ferriol avait commencé à vieillir entre son vieux mari et son vieil amant; le grave président de Tencin était venu se dévergonder à Paris, et Mme de Groslée avait partagé ses paresses entre son château près de Lyon et l'hôtel de sa sœur, dont elle ralentissait parfois l'activité.

« Nous n'irons point vendredi chez vous, mon cher Comte, écrit Mme de Tencin au comte Hoym[1], parce que ma sœur se fait saigner par le conseil de M. Chirac et qu'elle est trop paresseuse pour laisser passer une saignée sans la traiter

1. (1721.) Lettre inédite, papiers du baron Pichon. Collection de M. G. Vicaire.

Comtesse de Groslée.

(1678-1763)

Portrait attribué à Pierre Mignard, neveu du grand Mignard.

Collection des tableaux de famille du marquis de La Tourette.

Cliché de M. de Coynart.

par plusieurs jours de repos. Elle dit que nous irons vous voir le premier jour qu'il pleuvra et dans le temps que vous espérerez le moins. Bien entendu que vous serez occupé de ses plaisirs. Adieu, mon cher Comte, je vous embrasse de tout mon cœur.[1] »

Pour le président de Tencin, on peut dire que ni la dignité de sa situation, ni le respect de sa famille ne modéraient ses instincts et que, malgré les conseils de l'abbé, il « délabrait sa santé », surtout à Paris où il venait fréquemment dans ce but. On a vu qu'il avait été l'amant de Mme de Raucourt, la mère de la duchesse de Phalaris, et un soir, dans un bal costumé, il s'avisa de serrer de près cette dernière. Mais le Régent, qui, à ce moment, avait de bonnes raisons pour ne point aimer de telles façons, s'interposa — « Masque, dit-il, c'est trop de la mère et de la fille. » Et le Président, se voyant reconnu, se retira sans se le faire dire deux fois. Mais on entendit quelque temps après dans le bal un vaudeville plaisant; c'était une très ancienne chanson que l'on chantait en canon :

Fallarira dondène, fallarira dondé
Trois petits couteaux dans une gaine,
L'un est rouge, l'autre blanc,
L'autre est emmanché d'argent
fallarira, etc[2]...

Un peu plus tard les déportements de ce haut magistrat devinrent tels que « son curé se refusa à dire la messe devant lui[3] ». Alors le cadet n'hésita pas à tancer vertement

1. Nous voyons, par cette formule finale, se confirmer notre idée touchant les relations d'Hoym avec Mme de Tencin. De telle sorte que si nous avons supprimé quelques amants à Alexandrine, nous lui en accordons un nouveau.

2. Les trois petits couteaux étaient les trois amants de la duchesse : le marquis de Tessé, Lévy et Préaux. Ainsi le Régent apprit qu'il avait des précurseurs (Mathieu Marais, t. XI, p. 2).

3. Lettre inédite de l'archevêque de Tencin, 29 janvier 1725. Collection du marquis de Monteynard.

son aîné. L'abbé venait d'être nommé archevêque, et cette dignité lui donnait assez d'autorité pour compenser celle de la naissance.

« Il n'y a personne, écrit-il au Président, de quelqu'état, de quelque condition que ce soit, parents, amis, dévots, gens du monde, qui ne trouve que votre vie n'est convenable ni à votre âge, ni à votre état. Cette madame dont vous parlez est une c****, dont la présence du mari ne sauve rien. Est-ce que, si vous ne vouliez que compagnie, vous n'en trouveriez pas dans votre famille et dans une classe un peu plus convenable ? Croyez-vous que l'on n'ait pas remarqué à Paris que vous ne voyiez que deux personnes, toutes deux également suspectes ? Croyez-vous qu'on ne constate point que vous négligez vos enfants, que vous êtes dérangé dans vos affaires, que vous faites des dépenses mal entendues ? Vous allez encore vous affliger. La façon dont vous m'avez écrit [1], où se reconnaît en même temps votre amitié pour moi, et, si vous me le permettez, votre aveuglement, exige de moi que je vous parle avec cette franchise, disposé à prendre ensuite le parti le plus sage, sans jamais varier sur la tendresse que j'ai pour vous et que je vous confirmerai jusqu'à la mort. »

Mme de Tencin joignit ses objurgations à celle de l'archevêque.

« Tout ce que je puis vous dire, c'est que je vous aime comme moi-même, que tout ce que j'ai est à vous sans aucune réserve, que je demande seulement l'ordre, la décence qui convient à chacun selon son état [2], et que, ayant le cœur et l'esprit aussi droits que vous les avez, il est fâcheux que vous ne vous aperceviez pas des choses qui peuvent y être contraires.

1. Cette lettre datée du 15 février 1725 est la suite d'une première mercuriale, datée du 29 janvier de la même année, à la suite de laquelle le Président n'avait allégué que de piteuses excuses.

2. Cette lettre prouve bien que Mme de Tencin n'eut point la conduite scandaleusement débauchée qu'on lui a prêtée. Sans quoi elle ne se serait pas risquée à faire de telles observations à son frère dont la riposte eût été trop facile.

Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage ; adieu, je vous embrasse de tout mon cœur.[1] »

Mais tant d'avis, sévères ou affectueux, ne devaient amener qu'un résultat médiocre ou momentané, et c'est à cette cause que l'on peut attribuer la brouille qui survint un peu plus tard entre l'archevêque et le Président.

Quant à Mme de Ferriol, elle avait joué, assure-t-on, un rôle que les mœurs de son époque faisaient juger moins sévèrement qu'aujourd'hui, mais qui n'en reste pas moins singulier et peu moral.

Mlle Aïssé, pourtant délicate et prude jusqu'à l'affectation, s'était liée intimement avec Mme de Parabère. Le duc d'Orléans, l'ayant vue, en fut enchanté et, « peu fait au refus, raconte Boisjourdain, il l'entretint de sa passion, ne doutant pas qu'elle n'acceptât avec joies ses propositions brillantes. Mais qu'elle ne fut pas sa surprise quand elle lui répondit avec une fermeté respectueuse que jamais elle ne consentirait à devenir sa maîtresse. »

Pourtant son « aga », M. de Ferriol, était mort[2] et le souvenir de ce protecteur, en admettant qu'il ne fût point limité à un sentiment filial, ne devait pas confiner au désespoir chez Aïssé.

Peut-être le refus de celle-ci était-il dicté par un sentiment de délicatesse à l'égard de son amie Parabère, à qui elle se serait fait scrupule d'enlever son amant princier, pourtant bien volage. Toujours est-il que le duc d'Orléans ne perdit pas toute espérance. Il ne douta point qu'appuyé par Mme de Ferriol, à qui Aïssé avait de grandes obligations, il ne réussît enfin.

« Cette dame, continue Boisjourdain, bien plus étonnée que le duc que l'on pût refuser de telles offres, employa les motifs de l'intérêt pour engager Mlle Aïssé à les écouter :

1. Lettre inédite de Mme de Tencin au président de Tencin, 2 mars 1725. Collection du marquis de Monteynard.

2. En 1722.

tout fut inutile ; plus la dame voulait faire sentir les avantages d'une telle conquête, plus Mlle Aïssé en montrait d'éloignement. Elle se jeta à ses pieds pour la prier de ne plus lui parler de la passion du duc, assurant que si l'on continuait à la tourmenter sur ce sujet, elle se mettrait dans un couvent ou se retirerait dans le fond de quelque province. »

En réalité, son cœur, sinon le reste, avait déjà été conquis par le chevalier d'Aydie, un des libertins sceptiques de la société du Grand-Prieur[1], qui se purifia aux rayons des yeux de la belle Circassienne au point de devenir un amant fidèle et pour un peu un époux.

Ces demi-vertus faisaient prime sous la Régence, et peu s'en faut que Mlle Aïssé, pour s'en être tenue à un seul amant, n'ait obtenu les honneurs décernés par l'Histoire aux Suzannes et aux Lucrèces.

Mme de Tencin avait certainement moins de vertu mais plus de simplicité, et cette raison, sans aller jusqu'à la supposition d'une rivalité touchant le chevalier d'Aydie, suffirait à expliquer l'antipathie que ces deux femmes éprouvaient l'une pour l'autre.

Mme de Tencin, pour un amant perdu, en retrouvait un autre et, à peine Dubois était-il mort, qu'on la vit se lier avec un conseiller du Grand Conseil nommé La Fresnaye. Ce personnage, qui allait devenir l'occasion du drame le plus affreux par lequel une existence de femme puisse être à jamais assombrie, se présentait sous les dehors séduisants d'un « homme de six pieds et plus de haut et qui pouvait servir les dames[2] ». Son père était subdélégué d'intendant d'Alençon et lui-même, avant de devenir avocat du Grand Conseil puis conseiller, avait été capitaine de patache à l'île de Ré et banquier expéditionnaire en cour de Rome. C'était grâce à ces dernières fonctions qu'il était entré en relations avec

1. Chevalier Philippe de Vendôme, célèbre par ses débauches et ses réunions du Temple, auxquelles d'Aydie prenait part.

2. Mathieu Marais, t. III, p. 410.

Mme de Tencin, à qui le banquier Cottin l'avait présenté, et avec son frère l'abbé.

Il apparaît dans ses biographies qu'il fut un médiocre financier et un détestable époux. Car il était marié. En 1718, il avait épousé Aimée Masseau, fille d'un marchand enrichi qui avait acheté la baronnie de l'île de Ré. Le frère de sa femme épousa d'ailleurs ensuite Marguerite de La Fresnaye, unissant ainsi doublement les deux familles. Mais au bout de dix-huit mois, la jeune dame de La Fresnaye, excédée des infidélités de son mari, était rentrée chez ses parents avec son enfant et avait fini par mourir de chagrin à vingt et un ans tandis que son mari se lançait dans l'agio, courait les ruelles et achetait enfin une charge de conseiller au Grand Conseil.

Des débuts de cette aventure, qui se termina si tragiquement, il ressort simplement que Mme de Tencin, séduite par ce beau gaillard, usa de sa liberté pour faire un heureux de plus et que, trouvant en lui un brasseur d'affaires, elle facilita certaines de ses opérations en intervenant, non plus comme maîtresse, mais à titre de prêteur nanti.

Malgré la nature versatile en amour de Mme de Tencin, cette liaison fut plus durable que les autres. La Fresnaye habitait rue Saint-Honoré, près de la porte du même nom, dans un appartement de l'hôtel du marquis de Mancini [2], et se rendait quotidiennement chez sa maîtresse à l'existence de qui il prenait une part constante. Il faisait ses commissions, la suppléait dans sa correspondance, et l'on a pu dire avec exactitude qu'ils « vivaient ensemble ».

Malgré tout, les apparences étaient sauvegardées, au point que Mme de Tencin parlait ouvertement de La Fresnaye à ses frères, comme s'il se fût agi simplement d'un ami complaisant.

La présence continuelle de cet amant ne l'empêchait pas d'héberger ses deux neveux, les fils du Président. « Votre fils

1. Arch. nat., Y. 11.656.

l'aîné est toujours ici, mande-t-elle à son frère.[1] Il parle pourtant de retourner à son régiment. C'est un très bon garçon qui aurait valu beaucoup mieux à tous égards si on avait pris plus de soin de son éducation. Vous pouvez être assuré qu'il n'a aucun vice. Pour le Chevalier, je suis tous les jours dans l'admiration de sa sagesse; il ne joue que des jeux de commerce; il aime la bonne compagnie. Mais il a une santé très délicate et qui me fait craindre qu'il ne la fasse pas longue. Je lui ai fait rompre le carême. Je vous assure que j'ai soin de l'un et de l'autre en tout ce que je puis, comme si j'étais leur mère. »

L'aîné des Tencin rejoignit en effet son régiment, dans le même temps que son oncle l'abbé était nommé archevêque. Une lettre de Mme de Tencin au Président, datée du 10 juin 1724, nous donne ces détails[2]. « J'ai reçu, mon cher frère, des nouvelles de notre ambassadeur. Il me paraît fort content de sa destinée.

« J'attends des nouvelles de votre arrivée à Grenoble. J'espère que vous m'écrirez avec exactitude. M. de La Fresnaye vous a écrit deux fois et vous a envoyé les papiers. »

C'était le moment où l'installation à Embrun de l'archevêque absent devenait la préoccupation constante de Mme de Tencin et du Président.

« Je vous enverrai par le premier ordinaire, écrit-elle,[3] les bulles de mon frère, avec la procuration pour prendre possession, qui est adressée à un ecclésiastique d'Embrun, les lettres de grand vicaire et la procuration pour le temporel. En cas que cet ecclésiastique, qui doit prendre possession, n'y fût pas, vous en nommerez un autre. »

Malgré l'intérêt qu'elle prend aux affaires de l'archevêque, Mme de Tencin ne néglige pas les siennes et l'on

1. 20 février 1724. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.
2. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.
3. 17 juillet 1724. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.

aperçoit la tendance funeste de l'époque, qui poussa tant de gens à réaliser leurs terres pour satisfaire leur besoin d'agioter. On demeure également stupéfait des hypothèques énormes dont certaines propriétés étaient grevées.

« J'ai reçu, mon cher frère, votre lettre, où vous me mandez les propositions que M. de Barral[1] vous fait pour Villeplate[2]. Je crois qu'il les faut accepter. On se libérera de tout ce que l'on doit et l'on s'assurera par là la possession tranquille des autres biens. Je compte aussi que vous finirez l'affaire de M. Duport. Il vaut mieux avoir 16 300 livres que 400 livres de rente.

« Quand vous aurez payé toutes les dettes foncières, vous m'enverrez le surplus de l'argent et le plus promptement que vous pourrez. Je compte que vous recevrez 136 000 livres. Je ne sais pas au juste ce qui est dû, mais il me semble que cela ne passe pas 80 000 livres. »

Le 20 août, on trouve encore cette phrase, édifiante à l'égard des relations intimes de toute la famille avec La Fresnaye : « Si M. de La Fresnaye ne m'avait dit qu'il vous écrirait, je n'aurais pas tant tardé à vous donner de mes nouvelles. »

Et trois semaines plus tard : « Je me suis reposée sur M. de la Fresnaye qui m'a dit qu'il vous écrivait régulièrement. »

Il apparaît aussi que malgré son poste au Grand Conseil, La Fresnaye continuait pour ses amis son métier de banquier et que les Tencin étaient en comptes avec lui. Mme de Tencin ayant touché de l'argent pour son frère le Président, elle lui écrit : « J'en ai achevé de payer M. de La Fresnaye qui vous a renvoyé votre billet. »

Lorsque le président de Tencin venait à Paris, il descendait dans un appartement que l'abbé avait loué jadis contre l'hôtel de sa sœur. A ce sujet, Mme de Tencin, dans une de

1. Son oncle.
2. Terre de famille

ses lettres, donne un détail qui montre combien ses anciens amis lui demeuraient fidèles et recherchaient son voisinage. « Je suis charmée, dit-elle, de la nouvelle que vous me donnez de votre arrivée. Vous savez que j'ai loué l'appartement de mon frère au chevalier Schaub, mais vous aurez un appartement tout auprès de chez moi ; et comme vous serez toujours chez moi, peu vous doit importer quel logement que vous ayez. »

Ce fut dans ce temps, où rien ne semblait devoir obscurcir l'horizon d'une existence désormais facile et établie sur des bases à sa convenance, que Mme de Tencin vit se produire un fait relativement peu grave, puisqu'il ne s'agissait que d'argent, mais dont les suites, insoupçonnées alors, devaient atteindre profondément sa vie entière et même sa mémoire.

« Il est arrivé un malheur à La Fresnaye, écrit-elle à son frère le Président, le 11 octobre (1724)[1]. On lui a volé 80 actions chez un agent de change et 10 000 francs d'argent. Celui que l'on soupçonne d'être le voleur vient d'être arrêté. Nous avons d'ailleurs quelqu'espérance de les retrouver. Ce qu'il y a de plus cruel pour moi, c'est que je suis la cause innocente de ce vol. J'étais à Ablon[2], où il (La Fresnaye) vint me trouver pour me donner avis qu'un de mes laquais était en prison, que j'avais chargé en partant de retirer des lettres de change dont il était porteur. Ce fut justement le jour qu'il vint à Ablon que ses actions furent volées. Et il devait les retirer le même jour, l'engagement qu'il avait pris pour les laisser chez l'agent de change étant fini. »

Voici comment cette aventure extraordinaire s'était déroulée[3].

1. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.

2. Sur la rive gauche de la Seine, entre Paris et Corbeil, près de Villeneuve-Saint-Georges. Mme de Ferriol avait une maison de campagne en cet endroit.

3. Les détails sur cette affaire sont tirés du *Mémoire pour le sieur Jacques de la Grye*. Bibl. nat. Mss Clairambault, 1089.

Au mois de septembre (1724), M. de La Fresnaye avait consenti à fournir à un certain comte de Flohr un fonds de 100 actions de la Compagnie des Indes[1] pour un mois seulement et aux conditions suivantes : « Pendant tout ce temps le sieur comte de Flohr serait maître d'en ordonner telles négociations que bon lui semblerait. A cet effet, elles seraient gardées par un tiers qui se conformerait à tout ce qu'il jugerait à propos de prescrire. »

Le tiers choisi fut un « jeune homme de famille », nommé La Grye, qui loua sous son nom un bureau tout meublé dans lequel le comte de Flohr et La Fresnaye se retrouvaient chaque jour avec quelques amis.

Mais au lieu de s'occuper d'affaires de Bourse, ces Messieurs se mettaient à jouer entre eux de fortes sommes, tandis que leurs employés, chargés de surveiller la « place du commerce »[2], venaient de temps à autre les tenir au courant de ce qui s'y passait.

Le comte de Flohr commença par perdre dans ses opérations la valeur de trois actions, en prenant position à la hausse. Ce fut en effet la baisse qui se produisit. Le lendemain de cette mésaventure, La Fresnaye arriva le premier au bureau et reprit ses 97 actions restantes en disant : « Le coup est manqué : il n'y a plus rien à faire d'avantageux. »

Mais quand le comte de Flohr connut cette reprise, il se fâcha, rappela les termes du traité, et La Fresnaye, désireux sans doute de ne point se brouiller avec cet utile collaborateur, rapporta 100 actions qu'il promit de laisser là jusqu'au 4 octobre, limite du contrat.

C'est alors que se dessine le rôle d'un certain marquis, ami du comte de Flohr et dont le nom reste inconnu. Le 30 septembre, Flohr est à Fontainebleau et, à cause de son absence, La Grye n'a pas apporté les fonds au bureau : mais

1. L'action valait alors environ 1300 livres.

2. *La Bourse* de Paris était établie depuis quelques mois, mais l'habitude la faisait encore appeler : *Place du Commerce*, du nom que ce lieu portait depuis 1722.

le marquis arrive et déclare qu'il faut aller sur-le-champ chercher les actions car il attend, assure-t-il, les ordres du comte de Flohr par un courrier extraordinaire pour faire une grande opération. La Grye exécute l'ordre, mais la journée se passe sans qu'aucun courrier ne paraisse. Seulement, dans l'après-midi, La Fresnaye passe au bureau, se fait ouvrir le tiroir de la « commode où l'on renfermait les fonds de la Société » et détache lui-même les coupons de dividende de 80 actions. C'est donc bien la preuve que le vol fut postérieur à cette date.

Pendant quatre jours La Grye garde les actions chez lui, car Flohr est toujours absent. Enfin celui-ci revient le 4 octobre, et c'est précisément ce jour-là que doit avoir lieu la liquidation et la remise des fonds, prêtés par La Fresnaye. La Grye arrive au bureau à neuf heures et demie du matin, puis, vers midi, s'en va déjeuner, laissant à sa place un employé de garde nommé Le Brun. Pendant son absence le marquis arrive et ordonne à Le Brun d'aller à la porte de la rue guetter le passage d'un valet du comte de Flohr, car il doit faire porter un message à ce dernier. Mais quelques instants après, le marquis descend et fait remonter Le Brun, en lui disant qu'il ira lui-même à la recherche du comte de Flohr. Le coup était fait. Les actions avaient disparu.

Lorsque La Grye apprit ce malheur, il ne douta point de la vérité, courut chez La Fresnaye, parti le matin pour Ablon, l'attendit, et à dix heures du soir tous deux se rendirent chez le lieutenant criminel. Mais fort habilement, La Fresnaye fit rédiger la plainte à la requête de La Grye qui, par son inexpérience, devint ainsi « partie » dans l'affaire.

Le marquis fut arrêté et les preuves de sa culpabilité abondèrent. Pourtant il n'avoua pas et La Fresnaye, calmé subitement à son égard, le fit mettre en liberté provisoire, puis se retourna contre La Grye, prétendant que celui-ci était responsable des actions confiées à sa garde.

Mais dans le procès qui suivit, Me Pichon, avocat du jeune homme, n'eut pas de peine à démontrer que les prétentions

de La Fresnaye étaient mal fondées, et pour l'édification du tribunal il offrit de faire la preuve que, le lendemain même du vol, La Fresnaye s'était entendu secrètement avec le comte de Flohr, qu'il avait reçu de celui-ci des diamants et des billets pour une valeur égale aux titres volés et qu'en réalité cette affaire semblait avoir été montée dans le but avantageux de faire payer à la Grye le prix de 80 actions, pour lesquelles on avait déjà reçu d'autre part une indemnité suffisante.

Ce tour de coquin, si habilement préparé contre un bon jeune homme de province, indique clairement dans quel milieu évoluait le beau La Fresnaye. Mme de Tencin, séduite au premier abord par les qualités physiques du personnage, dut finir, malgré sa passion pour lui, par le percer à jour. En admettant avec le comte Hoym qu'elle ne fût qu'un médiocre brasseur d'affaires, elle avait sur ces questions des connaissances que peu de femmes possédaient et elle sut prendre ses précautions quand La Fresnaye, non content de son lit, voulut aussi profiter de son secrétaire.

L'agiotage donnait de grosses déceptions et, à mesure que La Fresnaye cherchait à réparer ses pertes, celles-ci s'aggravaient de plus en plus.

La mauvaise chance au jeu détermine chez le gros spéculateur ce que l'on pourrait appeler : la course à la mort. Pour La Fresnaye, le mot eut son application réelle.

Le personnage était tout en façade. Avec sa belle prestance, son goût du luxe et son aplomb, il avait donné l'illusion qu'on avait affaire à un homme riche et honnête. Il n'était ni l'un ni l'autre. Ses débuts mêmes avaient été singuliers, car n'ayant personnellement que de maigres capitaux, il avait eu recours à l'argent d'autrui. M. Cottin, séduit par les apparences, lui avait prêté cent mille livres[1], et ce fut en agiotant avec cet argent que La Fresnaye commença par s'enrichir. Mais en deux ans il perdit plus de

1. Biblioth. de Lyon. Fonds Morin-Pons.

500 000 livres. Malgré de tels revers, il continuait à affecter la désinvolture du beau joueur, espérant arriver, a-t-on assuré, à épouser Mme de Tencin et à se tirer ainsi d'affaire. Il avait déjà obtenu d'elle un prêt pour une somme considérable[1], mais la créancière, qui commençait à se méfier, avait exigé des garanties.

La Fresnaye était devenu propriétaire dans l'île de Ré d'un domaine[2] qu'il avait acquis sans doute en un moment de prospérité. Il donna celui-ci en gage. C'était tout ce qui lui restait. Aussi, lorsqu'il vit disparaître ses dernières ressources, essaya-t-il de se faire rendre par Mme de Tencin l'acte qui immobilisait les débris territoriaux de sa fortune. Ses créanciers le harcelaient ; il usa de tous les moyens auprès de sa maîtresse : supplications, menaces, désespoir.

Mme de Tencin, qui connaissait maintenant sa folie du jeu, demeura inébranlable. Elle s'était déjà montrée assez généreuse à son égard pour ne point se laisser duper encore une fois dans une mesure capable d'ébranler sérieusement sa propre fortune[3].

Le banquier Cottin qui s'était entremis en qualité d'ami commun dans cette affaire, surtout en ce qui concernait la question sentimentale, reçut enfin de Mme de Tencin la lettre suivante[4].

« Le 2 octobre 1725.

« Je suis bien touchée, Monsieur, de vos bontés et des marques d'amitié que je reçois de vous dans cette malheureuse

1. Plus de cent mille livres, semble-t-il.

2. Mais non point de la baronnie, dont le transfert à Mme de Tencin eut lieu, comme on le verra plus loin, par une autre voie.

3. Le banquier Jean Cottin a déposé qu'il avait toujours reconnu dans la conduite de Mme de Tencin envers La Fresnaye « beaucoup de bonté et de générosité » (Arch. nat. Y. 11656.)

4. Bibl. nat. Mss Clairambault, 1089, f° 149.

occasion. Quoiqu'il puisse m'en coûter, je suivrai le parti que j'ai pris; j'en ai trop senti la nécessité.

« Votre ami et moi ne pouvons plus penser l'un pour l'autre comme nous avons pensé. Quand la tendresse a été altérée, jusqu'à un certain point, elle ne peut pas revenir comme elle a été; d'ailleurs je me dois à moi-même de finir un commerce où je n'ai trouvé depuis plusieurs mois que des amertumes et des sujets de désespoir. Votre ami n'est pas aussi touché que vous le croyez; je vous ferai voir les lettres qu'il m'a écrites et vous jugerez, par ce qu'elles contiennent, qu'il n'est pas un moment dans des sentiments dont je puisse être contente. En un mot son caractère, d'ailleurs plein de probité[1], n'est pas propre pour un commerce tel que le nôtre. Je serai toute ma vie de ses amies et je voudrais pouvoir lui en donner des marques réelles, mais c'est tout ce que je puis pour lui présentement; il m'a mise dans la nécessité de faire effort pour m'arracher des sentiments qui faisaient le malheur de ma vie et qui en devaient faire le bonheur.

« Je ne puis oublier que ses emportements m'ont exposée à ce qu'il y a de plus terrible et qu'il a eu des soupçons dont ma conduite et mon caractère devaient m'épargner la honte.

« Adieu, Monsieur et mon cher, je vous embrasse de tout mon cœur. Je vous prie de dire à votre ami qu'il ne doit plus songer à me voir. »

C'était la rupture.

Alors La Fresnaye en arriva aux suprêmes expédients. Il vendit ses chevaux et son carrosse, congédia son cocher sans lui régler la totalité de ses gages et renvoya bientôt tous ses autres domestiques pour prendre un unique serviteur, un nommé Pestoomk, un étranger dont il pensait évidemment pouvoir tirer parti à peu de frais. Et puis, il cessa de payer ses dépenses courantes, telles que son frotteur de par-

1. Quand on connaît l'affaire La Grye, on est en droit de concevoir des doutes. Mais l'illusion de Mme de Tencin prouve bien qu'elle fut la victime et non pas l'ennemie de La Fresnaye.

quets, son perruquier, son marchand de vin et même le débitant de tabac, auquel il finit par devoir cent vingt-neuf livres, ce qui était considérable même pour un gros priseur[1].

Malgré toute son énergie dans la dissimulation, il commençait à s'assombrir. Par pitié, Mme de Tencin avait consenti à le recevoir encore de temps à autre et, au mois de janvier de l'année 1726, un jour qu'il se trouvait rue Saint-Honoré, assis au coin du feu, seul entre elle et une de ses amies, Mme d'Augny[2], il laissa éclater son désespoir.

« Le sort m'accable, disait-il, et je vois ma fortune ruinée juste au moment où j'allais être nommé Maître des Requêtes. La perte de mes actions a mis le comble à mes malheurs. Ah! combien j'admire le courage des Anglais qui se tuent lorsqu'ils ont de grands chagrins... »

Mme d'Augny répliqua vivement qu'il y avait à se tuer autant de faiblesse que de courage.

« Mais vous avez de la religion, ajouta-t-elle, et vous ne vous tuerez point à moins que vous ne soyez devenu tout à fait fou.

— Pourtant, dit-il, les Romains qui étaient de grands hommes se tuaient bien.

— Allons! assura-t-elle en se levant pour partir, il vaut encore mieux être conseiller au Grand Conseil[3]. »

Cette conversation sur le suicide se renouvela jusqu'à excéder Mme de Tencin, qui fut encore sur le point d'interdire sa porte à La Fresnaye. Et puis elle songea que « la douceur serait plus propre à ramener son esprit » et, par compassion, elle continua à le recevoir. Il l'avait si souvent menacée de se tuer qu'elle finit par s'accoutumer à ses redites. Seulement elle recommanda à ses domestiques de ne jamais la laisser seule avec lui[4].

1. Arch. nat., Y. 11656.
2. La femme d'un financier de Grenoble, grande amie de Mme de Tencin.
3. Déposition de Mme d'Augny. Arch. nat., Y. 11.656.
4. Arch. nat., Y. 11656.

On atteignit ainsi les premiers jours d'avril sans grands changements. Pourtant depuis deux mois La Fresnaye faisait charger tous les matins son pistolet de poche par son domestique et le faisait décharger tous les soirs[1].

Le 5 avril, il se fit annoncer chez M. de Sacy, avocat au Grand Conseil, qu'il n'avait pas vu depuis trois ans. Il est vrai que M. de Sacy, alors âgé de soixante-douze ans, sortait fort peu. Lorsqu'il vit entrer La Fresnaye, il fut si frappé de l'altération de ses traits qu'il ne pût s'empêcher de lui demander s'il était malade ; à quoi le visiteur répondit :

« En effet, je suis tourmenté par une fistule qui me jette dans de grands chagrins... Il me faudrait garder la chambre, et même le lit... »

Puis il présenta à M. de Sacy deux enveloppes. Sur l'une était écrit : *A M. de La Fresnaye, 5 avril 1726*. Sur l'autre : *Ceci est mon testament.*

« En cas de mort, ajouta-t-il, je vous demande de déposer ces plis chez un notaire pour qu'ils soient ouverts par lui en présence de mes créanciers. »

M. de Sacy essaya de le réconforter, en s'étonnant que pour un mal si peu dangereux il prît de semblables précautions.

« On ne sait jamais qui vit ou qui meurt, répondit simplement La Fresnaye en prenant congé[2]. »

Enfin, le 6 avril, il arriva chez Mme de Tencin vers dix heures du matin.

Celle-ci, souffrante depuis trois mois, se tenait la plupart du temps dans sa chambre. Ce fut là que La Fresnaye la trouva avec quelque compagnie : sa sœur Mme de Groslée, le jeune chevalier de Tencin, l'abbé de Gayrande, docteur en Sorbonne et l'abbé Veyret[3], aumônier de M. l'archevêque d'Embrun, en ce moment à Paris.

1. Bibl. de Lyon. Fonds Morin-Pons.

2. Déposition des témoins. Arch, nat., Y. 11656.

3. L'abbé Veyret, on s'en souvient, avait été procureur pour Mme de Tencin dans son procès en sécularisation.

L'abbé Veyret faisait partie du cercle intime de Mme de Tencin et connaissait parfaitement La Fresnaye. Depuis le fameux vol des actions, il avait remarqué « un changement considérable dans son esprit, et cet état de dépression cérébrale lui avait paru s'aggraver notablemement depuis trois semaines[1] ».

Ce jour-là, M. de La Fresnaye prit peu de part à la conversation et s'assit, l'air pensif, sur le canapé à côté de la cheminée. Son attitude était si singulière qu'elle fut remarquée par Sébastien, le domestique de Mme de Tencin, pendant le court instant que celui-ci passa dans la chambre de sa maîtresse pour rendre compte d'une commission dont il venait de s'acquitter. C'était d'ailleurs quelques minutes seulement avant le drame.

Vers onze heures et demie, l'abbé de Gayrande se leva pour prendre congé, et les personnes présentes l'accompagnèrent jusqu'à l'escalier. A ce moment, La Fresnaye s'approcha de Mme de Tencin et lui demanda la permission d'aller dans son cabinet pour écrire une lettre. Elle acquiesça d'un signe de tête et demeura à causer sur le palier, tandis que Sébastien escortait l'abbé de Gayrande vers la sortie.

Tout à coup on entendit une détonation. L'abbé Veyret courut à la porte du boudoir, l'ouvrit et aperçut La Fresnaye assis sur le canapé, la tête penchée contre la muraille ; au-dessous de sa main droite gisait sur le plancher le pistolet de poche dont il venait de se servir.

« Il est mort ! s'écria l'abbé, il s'est tué ! »

A ces mots, Mme de Tencin et sa sœur s'enfuirent épouvantées dans le salon, suivies du jeune chevalier de Tencin. Toute cette scène s'était déroulée très rapidement car Sébastien revenait juste de la porte de la rue quand il entendit les dames qui se sauvaient.

Cependant l'abbé Veyret s'était approché du malheureux. Le coup de pistolet avait été donné dans la région du

1. Déposition de l'abbé Veyret. Arch. nat., Y, 11656.

cœur et tiré de si près que la flamme de la poudre avait mis le feu à la chemise et aux vêtements[1]. L'abbé Veyret dut jeter de l'eau pour éteindre ce singulier incendie qui menaçait la tenture voisine.

Après quoi, il ferma la porte du cabinet à double tour, mit la clef dans sa poche et alla en toute hâte avertir l'archevêque d'Embrun.

Celui-ci accourut aussitôt et commença par prendre « la grosse clef de la porte cochère, afin d'empêcher les domestiques d'aller clabauder dans le voisinage », puis il envoya l'abbé Veyret chercher M. Chevalier, avocat en qui il avait la plus grande confiance[2]. Le neveu de Mme de Tencin, M. d'Argental, devenu conseiller au Parlement, se trouva également là fort à propos et, après avoir délibéré sur le meilleur parti à prendre, les trois hommes résolurent de prévenir M. le Procureur général du Grand Conseil. Ce magistrat arriva bientôt avec son substitut et son greffier et commença immédiatement une instruction sommaire, puis il déclara qu'il fallait prier M. le Premier Président et les plus anciens officiers du Grand Conseil de bien vouloir se réunir dans la demeure même de Mme de Tencin, afin de prendre connaissance sur place des détails de l'affaire. Cette assemblée, après avoir reconnu à première vue qu'il s'agissait bien d'un suicide, décida pourtant de faire procéder à l'autopsie du cadavre.

On envoya quérir Jean Gautier, le vieux chirurgien attitré pour ces sortes d'opérations, qui malgré ses quatre-vingts ans continuait à exercer.

Il était cinq heures du soir ; aucun des magistrats présents n'avait encore dîné[3] et en attendant l'arrivée du chirurgien, Messieurs du Grand Conseil songèrent à prendre quelque

1. Tous les détails de cette scène, comme les paroles prononcées, sont tirés de l'enquête judiciaire. Arch. nat., Y. 11656.

2. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.

3. Rappelons qu'à cette époque le « dîner » avait lieu à deux heures après-midi.

nourriture. Mais comme ils ne devaient rien accepter d'une personne qu'ils pouvaient être appelés à juger, un de leurs domestiques alla acheter des bouteilles de vin, du pain et du fromage et ce fut ainsi que la Cour restaura ses forces épuisées[1].

Cependant Jean Gautier fit diligence et s'adjoignit un confrère du voisinage, M. de la Brunerie. Tous deux transportèrent le cadavre dans la salle de bain, puis, après l'avoir ouvert et examiné, rédigèrent leur déclaration :

« On trouva que la cause de la mort ne provenait que d'un coup d'arme à feu qui était sous la mamelle gauche dans la quatrième des vraies côtes, trouvée brisée et fracassée et le cœur criblé de cinq ou six coups[2], ce qui a causé la mort dans le moment. »

Pendant ces allées et venues, c'était toujours l'archevêque d'Embrun qui, gardien de la grosse clef, allait ouvrir et refermer la porte cochère[3].

Après l'autopsie, la Cour délibéra sur ce qu'il fallait faire pour enterrer La Fresnaye. « Il fut décidé que l'on enverrait quérir M. le curé de Saint-Roch pour trouver bon que l'on inhumât pendant la nuit suivante le défunt, comme étant de la paroisse. »

Le curé étant arrivé refusa net, déclarant qu'il ne pouvait point consentir à cette sépulture sans s'exposer à une mercuriale de M. le cardinal[4].

« Eh ! bien, lui répliqua le Président du Grand Conseil, quand vous le ferez en vertu d'un arrêt qui vous l'ordonne, vous n'aurez rien à dire. »

Il consentit alors et la Cour prononça un arrêt avec injonction à M. le curé de Saint-Roch d'enterrer le défunt[5].

1. Bibl. de Grenoble M. 1356-1590.

2. Probablement La Fresnaye avait mis plusieurs balles dans son pistolet ou bien c'étaient les morceaux de la côte qui avaient causé ce ravage.

3. Arch. nat., 11656.

4. De Fleury.

5. Bibl. de Grenoble. M. 1356-1590, f° 59.

Cet arrêt fut signifié sur-le-champ très régulièrement par un huissier du Grand Conseil et, en exécution, le curé envoya chercher les fossoyeurs. Ceux-ci vinrent prendre le corps, mais à cause de son extrême grandeur, il fallut faire une bière exprès. Ce fut seulement vers deux heures du matin que l'on put transporter le malheureux suicidé à Saint-Roch dans la chapelle de la Sainte-Vierge, où il fut inhumé. Le guet avait arrêté le funèbre cortège, mais les porteurs ayant déclaré qu'ils agissaient par ordre de justice, on les avait laissés passer.

Pendant ce temps, Messieurs du Grand Conseil continuaient la rédaction de leur procès-verbal. Enfin à quatre heures du matin, ils allèrent se reposer « une couple d'heures » ; puis, à six heures et demie, ils se relevèrent, car le Grand Conseil tout entier, quoique ce fût un dimanche, se réunissait pour entendre le rapport du Procureur général.

Ce fut alors que l'affaire, déjà pénible, se compliqua terriblement. Dans l'après-midi de ce même dimanche, le Procureur du Roi au Châtelet fut informé non seulement du délit, mais de la procédure qui avait été tenue. L'ingérence directe du Grand Conseil lui parut attentatoire aux prérogatives du Châtelet et, sur son ordre, vers cinq heures du soir le lieutenant criminel, son greffier et l'huissier de service, accompagnés d'une troupe d'archers, se rendirent dans la demeure de La Fresnaye pour apposer les scellés sur les lieux, portes et armoires où le Grand Conseil avait déjà mis les siens.

Les respectables rubans furent placés en croix par-dessus ceux du Grand Conseil et ce fut là le premier acte d'un conflit effroyable entre les deux juridictions, dont l'antagonisme allait se développer aux dépens de Mme de Tencin.

Le Grand Conseil, outré des prétentions du Châtelet, rendit incontinent un arrêt portant « que le Procureur du Roi serait assigné pour être présent à la lacération des scellés posés à sa requête ». Celui-ci n'ayant point comparu, la Cour passa outre et, le mardi 8, brisa les cires du Châtelet.

Le lieutenant criminel riposta en arrivant le mercredi chez Mme de Tencin. Après une série d'interrogatoires qui se prolongèrent jusque dans la soirée, quoique la pauvre femme eût la fièvre, il la fit arrêter et conduire au Châtelet entre minuit et une heure du matin sans même permettre à sa femme de chambre de l'accompagner [1].

Pour expliquer cette mesure, on arguait de la teneur du testament de La Fresnaye qui contenait une accusation formelle contre Mme de Tencin.

M. de Sacy qui détenait le suprême dépôt du défunt était allé dès le 8 mai remettre, selon les instructions reçues, le testament chez un notaire. Quant à la seconde enveloppe dont le propre nom de M. de La Fresnaye était la seule suscription, il l'avait apportée aux commissaires du Grand Conseil.

Apprenant ces faits, le lieutenant civil envoya chercher le notaire dépositaire, ouvrit le testament puis, constatant qu'il ne contenait aucune disposition civile, le fit remettre au greffe criminel du Châtelet.

Ce fut en le lisant que les magistrats de cette juridiction s'aperçurent que, grâce à lui, ils allaient pouvoir tailler des croupières à Messieurs du Grand Conseil ; et dès le lendemain ils partirent en guerre contre Mme de Tencin.

Voici quelle était la teneur de ce testament [2] :

« Sur l'avis et les menaces que m'a faits depuis longtemps Mme de Tencin de m'assassiner et que je crois même qu'elle exécuterait il y a quelques jours sur ce qu'elle m'emprunta un de mes pistolets de poche, que j'ai eu le courage de lui donner, et comme, de ma connaissance particulière, elle a fait ce qu'elle a pu pour faire assassiner M. de Nocé et que son caractère la rend capable des plus grands crimes, j'ai cru que la précaution de faire mon testament, ainsi qu'il en suit, était très convenable.

1. Ce qui était d'une rigueur extrême pour l'époque.

2. Arch. nat. Dossier de l'enquête du Châtelet. Y. 11656.

« Je déclare que je veux vivre et mourir dans la foi catholique, apostolique et romaine dans laquelle je persévère jusqu'au dernier moment de ma vie. J'ai le cœur pénétré de la plus vive douleur en voyant que mon bien suffit à peine pour payer mes dettes. J'ai perdu plus de 500 000 livres dans le cours de l'année 1724, et depuis ce temps j'ai vécu dans la plus grande économie, me privant même du nécessaire pour tâcher de payer mes dettes. J'ai réglé enfin ce qu'exigeait de moi la probité. J'en prends à témoins, ceux avec lesquels j'ai vécu. Je déclare que M. Cottin m'a crédité de 80 000 livres reçues du Sr Saint-Mars, sans que le Sr Saint-Mars l'ait approuvé en aucun temps ; ainsi le Sr Cottin n'est pas débiteur du Sr Saint-Mars de cette partie. C'est un témoignage que j'ai cru devoir rendre à la vérité.

« Mme Tencin (*sic*) a à moi présentement entre les mains le certificat de dix actions prises par le Sr Chabert pour mon compte ainsi qu'il le déclarera. Outre cela, elle a un transport d'un contrat de 50 000 livres que j'ai acquis sur l'île de Ré du Sr Poncet et mis sous son nom. Le Sr Jourdin, qui a passé le contrat, a fait passer la contre-lettre à mon profit ; elle a encore un contrat de 45 000 livres, ou du moins une obligation passée par le Sr Masseau à mon profit dont je lui ai fait un transport simulé sur l'heure. M. Chèvre, qui a fait passer le transport, a fait passer la contre-lettre ; l'un et l'autre le déclareront.

« Je lui ai remis le tout entre les mains, aussi bien qu'un billet de 40 000 livres dont je n'ai reçu aucune valeur, parce que le dépôt, me disait-elle, la rendait sûre de moi. Elle est coutumière du fait. On trouvera dans mes papiers une protestation contre un billet de 20 000 livres qu'elle m'a fait faire et qui a été remis par elle-même au Sr Cottin. Je joins au testament une lettre qu'elle écrivit au Sr Cottin dans une querelle que j'ai eue avec elle, qui prouve ledit commerce que j'ai eu avec elle. Quand j'ai voulu retirer mes effets, j'ai trouvé une scélérate qui m'a dit qu'elle ne me rendrait rien que je ne lui payasse un billet de 40 000 livres,

que c'était le moindre paiement qu'elle pût recevoir pour avoir couché avec moi. Cette misérable est si monstrueuse que le souvenir m'en fait frémir. — Mépris publics, noirceurs, cruautés, tout cela est trop faible pour exprimer la moitié de ce que j'ai essuyé, mais la grande haine est venue de ce que je l'ai prise, il y a un an, faisant infidélité avec Fontenelle son vieil amant et de ce que j'ai découvert depuis qu'elle avait un commerce avec son neveu d'Argental comme avec moi.

« Cette infâme a couché avec moi pendant quatre ans au vu et au su de tous ses domestiques, d'une partie de ses parents et de ses amis; et après cela elle n'a pas eu honte de me traiter publiquement comme un valet et par ses friponneries m'a mis hors d'état de payer mes dettes, sans jamais s'être souvenue un instant qu'elle seule avait causé ma ruine pour m'avoir lié malgré moi à des fripons, avec lesquels pourtant elle ne s'est jamais entendue, comme on l'en a soupçonnée[1]. Je finis en réclamant la justice de Mgr Le Duc, celle de M. Le Garde des Sceaux. Ils ne doivent pas souffrir que cette malheureuse continue davantage sa vie infâme. Elle est entrée religieuse au couvent de Montfleury, près Grenoble. Ils doivent l'obliger d'y retourner pour y faire pénitence de ses péchés.

« Les déclarations que j'ai faites par le présent testament m'ont paru nécessaires pour l'intérêt de mes créanciers. Je prends Dieu à témoin qu'elles sont dans l'exacte vérité et que la passion ne m'a rien fait changer ni ajouter.

« Fait à Paris, le 18 février 1726.

« *Signé :* DE LA FRESNAYE »

On juge quelle aubaine pour les colporteurs de nouvelles fut la connaissance d'un pareil document, bientôt renforcé par l'arrestation de Mme de Tencin. D'abord on n'eut que

1. L'incohérence de La Fresnaye est flagrante, puisqu'il défend en même temps qu'il accuse.

de vagues échos de ce fameux testament, et comme le public ignorait les détails réels de l'enquête du Grand Conseil, chacun interpréta les bruits en circulation selon ses sympathies. Le Parlement s'en donna à cœur joie contre les Tencin, et pendant quelques jours on consentit à croire dans certains milieux que la « défroquée » pouvait bien avoir « suicidé » La Fresnaye [1]. On connut alors quelques phrases du testament, verbalement transmises, et bientôt la pièce complète circula de mains en mains. Son incohérence et sa brutalité devaient constituer les meilleurs arguments en faveur de Mme de Tencin. Mais comme on gardait celle-ci sous les verrous, le public s'attendait toujours à de nouvelles révélations.

Une lettre du 8 avril, dictée par M. d'Embrun au chevalier de Tencin, avait renseigné le Président sur le suicide de La Fresnaye [2].

Le 13, un laconique billet de l'archevêque, tracé d'une main dont le tremblement est révélé par l'écriture, avertit M. de Tencin de l'arrestation de sa sœur.

« Un malheur ne vient pas sans l'autre, mon cher frère. Ma sœur fut conduite hier à minuit, prisonnière au Grand Châtelet en vertu d'un décret du lieutenant criminel. Il paraît qu'il y a de la pique entre le Grand Conseil et le Châtelet. Je n'ai pas la force de vous en dire davantage.

« L'Archevêque d'Embrun.

« Il faudrait vous mettre en état de partir suivant les première nouvelles [3]. »

Cependant l'opinion publique était fort agitée. L'affaire La Fresnaye devenait l'objet principal de toutes les conversations, de toutes les correspondances.

1. « Il y a des gens qui prétendent qu'il a été tué du pistolet dont il voulait tuer la dame. » (Mathieu Marais au président Bouhier, 12 avril 1726).

2. Cette lettre inédite confirme tous les détails énoncés.

3. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.

Celle des hommes sérieux et intelligents est bonne à connaître. Elle indique clairement que, dès les premiers jours, on considéra que la calomnie entrait pour une bonne part dans les récits dont on n'a pas craint, dans la suite, d'enregistrer toutes les fantaisies.

« Rien n'est plus extraordinaire, Monsieur, écrit le président Bouhier[1] à Mathieu Marais, que ce que vous me marquez de la mort de M. de La Fresnaye. Paris est le théâtre de singularités de toutes espèces et l'on ne voit rien de pareil dans nos provinces. Il est fâcheux pour Mme de Tencin qu'elle se trouve mêlée en cette tragique aventure, mais je crois que tout son crime est de s'être trouvée en liaison avec un fou.

« Car il s'est déclaré tel par son beau testament. C'est tout ce qu'on peut conclure de cette pièce sur laquelle je ne crois pas la dame plus coupable de sa mort que de galanterie corporelle avec Fontenelle[2]. Pour ce qui est du neveu[3], c'est une autre affaire, et il n'y aurait rien de si surprenant dans un siècle comme celui-ci. J'ai grande impatience de connaître ce que contiendra le second papier cacheté du défunt, et je m'étonne qu'on ne l'ait pas ouvert tout de suite. »

La raison, c'était que M. de Sacy avait remis le second pli au Grand Conseil et que les membres de cette Cour se montraient plus discrets que Messieurs du Châtelet.

On finit pourtant par apprendre ce que contenait la mystérieuse enveloppe. C'était une lettre adressée à l'archevêque d'Embrun[4].

« Monsieur, lui écrivait La Fresnaye, je suis bien fâché de mourir sans avoir été en état de vous payer ce que je vous dois, j'ai fait les derniers efforts pour vous payer ce que je

1. (15 avril 1726.) Bibl. nat. Fonds Fr. 25541, t. I, f° 107.

2. La Fresnaye ne connaissait Mme de Tencin que depuis 1722. Ce serait deux ans après qu'il l'aurait surprise avec Fontenelle. Celui-ci avait alors soixante-sept ans !...

3. D'Argental, qu'on prêtait pour amant à sa propre tante.

4. Bibl. nat. mss Clairambault, 1089, f° 149.

vous ai payé ; mon impuissance vient de votre sœur. Après avoir été en commerce d'amour pendant trois ans aux yeux de ses domestiques et des vôtres, elle s'est emparée de tout mon bien. Abusant de la facilité que j'ai eue de le mettre sous son nom, elle m'a mis dans la cruelle nécessité de périr. Si vous voulez éviter la punition de Dieu, renvoyez-là dans son couvent d'où elle n'est pas assurément sortie canoniquement. Je suis, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

« DE LA FRESNAYE »

Si ces lignes contenaient encore une suprême injure contre la femme, elles devenaient en revanche un brevet d'innocence pour la prévenue. Quel homme peut être en effet aussi certain de sa fin, s'il n'a l'intention de se donner lui-même la mort ? La Fresnaye s'était donc bien suicidé.

Mais c'était affaire à présent entre le Grand Conseil et le Châtelet. Ce dernier tenait les objets principaux du conflit : Mme de Tencin vivante et La Fresnaye mort, qu'on avait fait exhumer. Sous aucun prétexte le lieutenant criminel ne s'en serait dessaisi. C'eût été reconnaître sa faiblesse et s'humilier devant le Grand Conseil. Pourtant Mme de Tencin obtint d'être transférée à la Bastille et d'y faire venir sa femme de chambre pour la soigner. Car elle était réellement malade, et il est certain que sans la querelle juridique entre les deux Cours elle aurait été mise en liberté provisoire.

Le procureur général du Grand Conseil avait pris en effet une grave mesure. Reconnaissant que La Fresnaye s'était réellement suicidé, et estimant que ses procédés posthumes constituaient une infamie, il avait solennellement accusé la mémoire du Conseiller défunt, et la Cour, admettant ces poursuites, avait nommé un curateur pour défendre la mémoire attaquée.

En cela le Grand Conseil usait de son privilège de poursuivre seul un de ses membres, et le Châtelet allait assister impuissant à l'acquittement moral de Mme de Tencin, qui

serait contenu implicitement dans la condamnation probable de la mémoire de La Fresnaye.

Mais le lieutenant criminel s'acharna de son côté à vouloir trouver sa prisonnière en faute, et rien ne fut épargné à celle-ci. Elle dut subir, malgré sa fièvre, des interrogatoires de six et sept heures, et répondre à des questions touchant les plus petits détails de sa vie privée. A deux reprises, on l'emmena sous escorte dans Paris ; une première fois pour assister à la levée des scellés chez elle, une seconde fois chez La Fresnaye. Mais rien ne fut aussi cruel que la confrontation avec le cadavre. On l'avait amenée devant une paillasse sur laquelle gisait, à côté du cercueil ouvert, ce malheureux corps recousu à la hâte et déjà décomposé; et là, elle avait dû parler du passé...

« Ils s'étaient vus bien autrement que sur cette paillasse, écrivait Mathieu Marais au président Bouhier, et cela me fait souvenir du mot de La Fontaine, qui dit qu'on avait mis M. de Biron et Mlle de La Force dos à dos,

« Après que la chose a longtemps
Eté tout d'un contraire sens. »

Cependant, malgré l'âpreté que le Châtelet apportait dans la lutte et quoique l'instruction lui eût été laissée par ordre du Roi, l'affaire fut définitivement renvoyée devant le Grand Conseil.

Mme de Tencin put alors exhaler devant cette Cour sa légitime exaspération.

« Ce sera un grand étonnement pour l'auguste tribunal où l'affaire est renvoyée, dit-elle dans un de ses mémoires[1], de voir des procédures aussi étranges que celles qui ont été faites. Depuis le commencement de l'accusation la voix publique a prévenu le jugement, mais des calomnies si noires et si affreuses, des vexations si outrées laissent toujours une affliction que rien ne saurait guérir. Les juges peuvent pro-

1. Bibl. nat. FM², vol. 171, 7.185.

noncer une justification authentique et témoigner toute sorte d'indignation contre cette procédure, mais leur arrêt ne peut empêcher que la suppliante n'ait été accusée, n'ait été outragée. »

Puis elle dénonce de véritables illégalités, commises par le Châtelet, et ne craint pas d'en donner la raison :

« Sans aucune information, dit-elle, sans aucune sorte de preuve, le lieutenant criminel décerna contre la suppliante un décret de prise de corps, qui fut exécuté le même jour, 10 avril, à deux heures après minuit avec toute la rigueur imaginable et qu'on exercerait à peine contre la personne la plus vile.

« Le vrai motif d'une conduite aussi violente était sans doute la démarche que la suppliante et sa famille avaient faite, en s'adressant d'abord au Grand Conseil.

« Le Lieutenant criminel a voulu qu'elle fût victime pour cette juridiction ; mais le renvoi qui a été fait au Grand Conseil justifie pleinement la première démarche. »

Ce qui demeure étonnant et difficile à expliquer autrement que par une sévérité confinant à la partialité, c'est le refus de mise en liberté provisoire de cette femme malade et manifestement innocente, matériellement tout au moins, de la mort de La Fresnaye.

Quant à la responsabilité dont le défunt l'accusait, elle s'évanouissait d'elle-même à l'examen des papiers de l'ancien banquier. On trouva sous le scellé différents états et comptes écrits de sa main ; il n'y en avait aucun où Mme de Tencin fût comprise comme débitrice.

Un détail curieux indique bien à quel état d'incohérence était arrivé le cerveau de ce malheureux. Son testament était daté du 18 février et, malgré les horribles méfaits dont il y accusait Mme de Tencin, non seulement il avait continué à venir chez elle, mais dans un relevé de ses comptes, fait par lui-même, *au mois de mars*, il reconnaissait lui devoir 48 000 livres !

Et puis, comment admettre qu'un homme, dont la crainte

perpétuelle est de se voir assassiner, donne un de ses pistolets précisément à la personne qu'il redoute ? Enfin comment ne pas apercevoir que pour Mme de Tencin, la meilleure manière de se faire rembourser ses créances était de laisser vivre son débiteur ? Car elle n'ignorait pas qu'à ce moment la réalisation de la garantie n'éteindrait pas la totalité de la dette.

Malgré tant de bonnes raisons, le Châtelet imposa son intransigeante sévérité, et Mme de Tencin dut vivre trois longs mois à la Bastille[1].

Pourtant on permit à une douzaine de personnes de sa famille et de son entourage[2] de la venir voir, et ces visites lui apportèrent l'adoucissement délicieux que le dévouement des vrais amis peut seul donner dans l'adversité.

Enfin, le 3 juillet, le Grand Conseil rendit son arrêt. La mémoire du défunt était condamnée, son nom rayé des registres du Grand Conseil, ses biens confisqués, et son prétendu testament devait être lacéré par les huissiers.

1. Elle y était en bonne compagnie, fort platoniquement d'ailleurs comme on va le voir. Voltaire, encore appelé Arouet, venait d'être enfermé dans cette prison pour une pièce de vers intitulée : *Puero regnante* qui est bien de lui et aussi pour les fameux : *Jai vu*, dont il se défend d'être l'auteur dans ses *Lettres sur Œdipe*. Plus tard Voltaire écrivait à Mme de Ferriol en lui parlant du voisinage de sa sœur : « Nous étions comme Pyrame et Thisbé, mais nous ne nous baisions point par la fente de la cloison. » (6 mai 1726) Allusion à une scène de l'opéra de Pyrame et Thisbé, de Francœur et Rebel.

2. En voici la liste :

M. l'Arch. d'Embrun.
Mme d'Augny.
M. de Fontenelle.
M. de La Motte.
M. de Falconnet.
M. l'abbé Desmichelles.
M. le président de Tencin.
M. et Mme de Ferriol.
Mme de Groslée.
M. d'Argental.
M. le chevalier de Tencin.
M. de Villaine.
M. l'abbé d'Hugues.

Mme de Tencin vit aussi apporter quelques adoucissements à sa captivité, car en date du 20 avril 1726 M. de Maurepas autorisa M. de Launay, gouverneur de la Bastille, à laisser Mme de Tencin se promener « sur les tours et les jardins de la citadelle ».

Mme de Tencin et autres personnes de sa famille étaient déchargées de l'accusation.

De plus, autorisation était donnée de publier et d'afficher l'arrêt. Ce qui fut exécuté promptement ; et dès le lendemain on pouvait le lire au coin de toutes les rues de Paris.

Mais ce qui aurait dû être un triomphe pour Mme de Tencin ne fut que la piteuse délivrance d'une malheureuse femme épuisée, qui se retira aussitôt à Passy pour y prendre les eaux et tâcher de ressaisir dans le calme absolu la vie qui lui échappait...

« La voilà innocente, écrivait Mathieu Marais, et elle va mourir. »

A quoi le président Bouhier répondait : « Il est difficile que la lessive du Grand Conseil n'ait laissé quelque tache à la dame de Tencin, que toutes les eaux de Passy n'effaceront point. »

A présent que les querelles du Châtelet et du Grand Conseil ne passionnent plus personne, il est permis, grâce aux pièces du procès, contre lesquelles nulle tendance ne saurait prévaloir, d'affirmer que Mme de Tencin n'était coupable ni de meurtre, ni de vol, ni même d'indélicatesse. La Fresnaye n'était en réalité qu'une espèce de forban financier, doublé d'un viveur détraqué, qui, bien avant de connaître Mme de Tencin, avait déjà abandonné sa femme et son enfant ; et si une mémoire demeure salie, c'est la sienne.

Pourtant, au moment où il exerça son atroce vengeance posthume, son action ne put être interprétée par ses contemporains que de trois façons : son accusation était le cri de la vérité, ou bien le fait d'un aliéné, ou encore celui d'un infâme calomniateur.

Or, La Fresnaye était loin de paraître fou et, quelque bizarre que fût le fameux testament, la précision des détails qu'il contenait impressionna profondément l'opinion publique.

A ceux qui tournaient au profit de Mme de Tencin l'étrange méchanceté de ce réquisitoire *in extremis*, les autres ripostaient en disant :

« C'est précisément son invraisemblance qui nous le fait croire vrai, car La Fresnaye avait toute sa tête, il tenait correctement conversation et ce n'est pas au moment de mourir que l'on ment de la sorte. »

Aujourd'hui la psychothérapie, en passant dans le domaine de la science, a révélé des accidents cérébraux dont on ne soupçonnait point jadis les complications ni les étrangetés. On ne connaissait pas alors les états intermédiaires entre la saine raison et la démence absolue. On ignorait ces phénomènes hystériques qui, sous les apparences les plus normales, cachent les désordres intellectuels les plus dangereux.

Que de fois leurs manifestations ont été des causes d'erreur en justice, grâce à la perfection des détails dont les menteurs névrosés ont seuls le secret, parce qu'ils en arrivent à être de bonne foi quand ils travestissent la vérité.

Les qualités physiques de La Fresnaye lui procurèrent des succès agréables mais funestes. Les excès, qui en furent la conséquence inévitable, amenèrent une dépression d'autant plus profonde qu'elle se produisait sur un organisme vigoureux, dont la force inspirait précisément trop de confiance à celui qui en jouissait. Les préoccupations matérielles, sans cesse aggravées, achevèrent le désastre, et La Fresnaye finit par devenir un névrosé chez qui ni la conscience, ni la volonté n'exerçaient plus de contrôle sur les instincts.

Cet homme, d'un atavisme médiocre, ne pouvait avoir qu'une faible résistance de principes à opposer au mal, et l'on suit facilement les associations d'idées qui l'amenèrent à inverser les rôles.

« Si Mme de Tencin, pensa-t-il d'abord, me libérait de mes engagements, je pourrais négocier les terres de l'île de Ré, et au moyen de ce nouveau crédit refaire ma fortune. »

« Elle me tient, songea-t-il ensuite. Elle est inexorable ; c'est une coquine ! »

Puis, il atteignit la limite du désespoir :

« Si elle ne me libère pas, je suis ruiné. En ce cas, je préfère en finir avec la vie. »

Et aussitôt ce fut la transition brutale :

« C'est elle qui sera cause de ma mort ! »

Sur cette base, qui constituait pour lui une *vérité*, il échafauda la fable des titres indûment transférés au nom de Mme de Tencin. Son imagination débridée, donnant satisfaction à son désir, matérialisa celui-ci sous la forme de ce testament, dont on peut dire qu'il fut l'œuvre d'un être *mensongèrement sincère*.

La passion des hommes raisonnables fit le reste. Telle est, pensons-nous, la clef de cette lamentable affaire, dans laquelle la véritable victime ne fut point le suicidé mais la malheureuse inculpée, dont la défense était d'autant moins facile que ses mœurs l'étaient davantage. Une femme vertueuse n'aurait pas même été effleurée par le soupçon, et c'est en quoi Mme de Tencin dut trouver matière à réflexion. Sans chercher à la réhabiliter plus qu'il ne convient, il était utile, d'établir nettement les limites, trop souvent méconnues, de ses responsabilités.

CHAPITRE XIII

Les eaux de Passy. — La mort de Destouches-Canon. — Le concile d'Embrun. — L'attaque de M. Soanen contre M. de Tencin. — La justification éclatante de celui-ci. — M. Soanen s'incline. — Sa condamnation, son entêtement, son exil. — L'assemblée du clergé en 1730. — La politique d'apaisement du cardinal de Fleury. — Intrigues de Mme de Tencin. — Réunions clandestines d'évêques. — Mme de Tencin exilée a vingt lieues de Paris. — Elle reste a Ablon. — Sa correspondance avec le premier Ministre. — A cause de sa santé elle est autorisée a revenir a Paris. — Les Tencin réduits au silence pendant dix ans. — M. et Mme de Ferriol meurent successivement. — D'Argental amoureux. — Pont-de-Veyle auteur-comique. — Bolingbroke écrivain. — Suicide du comte Hoym. — Mariage de Schaub. — Ce que devient le duc de Richelieu. — Mme de Tencin écrit ses romans.

Les eaux de Passy, grâce auxquelles Mme de Tencin espérait retrouver, sinon la santé, du moins la possibilité de vivre, n'étaient à la mode que depuis cinq ou six ans. La découverte de la première source datait pourtant de soixante ans[1], mais c'était seulement depuis le commencement du XVIIIe siècle que M. Duclos, de l'Académie des Sciences, d'abord, puis M. Lémery le fils avaient trouvé qu'elles renfermaient « un sel acide, une poudre fine de rouillure et un esprit vitriolique ».

Malheureusement, il était advenu une aventure ridicule, qui avait annulé pendant un certain temps la valeur de toutes les analyses. « Cette source, rapporte Dulaure,[2] étant assez

1. Ce fut en 1658 que le médecin Givre s'aperçut que ces eaux, alors ignorées au fond d'un puits, possédaient des qualités minérales.

2. *Environs de Paris*, par Dulaure.

voisine d'un lieu malpropre, elle avait pris une saveur très dégoûtante. » Mais la colline de Passy, formée, paraît-il « de fer, de salpêtre et de soufre » ! cachait encore plus de richesses qu'on ne le supposait et, en 1719, M. l'abbé Ragois avait découvert trois nouvelles sources sur le penchant du coteau, dans un fonds qui lui appartenait. En 1720, la Faculté de Médecine avait chargé quelques-uns de ses membres « d'aller en faire l'examen sur les lieux ». Puis, d'après le rapport, la Faculté assemblée, malgré la méfiance que pouvait lui inspirer les précédents déboires, avait déclaré fort doctement que « la première source était ferrugineuse : la seconde, vitriolique et la troisième, sulfureuse ».

Toutes trois d'ailleurs étaient limpides et fraîches, et ce fut sans doute cette dernière qualité qui rendit confiance au public.

M. Bolduc, apothicaire du Roi, se livra alors à une analyse compliquée, partant très engageante pour toute espèce de maladie [1], tandis que des entrepreneurs aménageaient des réservoirs et créaient aux alentours « un jardin, des bosquets, des galeries et des terrasses à l'usage des buveurs d'eau ».

Ce fut là que Mme de Tencin se réfugia, heureuse de fuir le monde, où tant de regards se faisaient encore, malgré tout, malicieux ou méchants, et surtout désireuse de ne plus se retrouver dans la demeure où le drame, puis la torture s'étaient déroulés.

Il semble, en effet, invraisemblable qu'après tant d'événements si cruels Mme de Tencin ait pu rentrer dans son hôtel, s'asseoir encore dans le boudoir où le sang de son ancien amant avait taché la tenture, et coucher et dormir dans la chambre voisine.

C'est donc à cette époque qu'il faut placer le changement

1. « Ces eaux, assurait-il, contiennent un vitriol naturel, du sel marin, un bitume liquide ou huile minérale, de la terre alcaline et de la sélénite dont le mélange, également étendu dans cette eau claire et bien filtrée au travers de la terre, fait un composé merveilleux, travaillé par la nature et inimitable par l'art. »

de domicile qui la conduisit rue Vivienne. Pourtant, cela ne se fit pas immédiatement. Passy plaisait à Mme de Tencin, au point que dans la suite elle y acheta une petit maison de campagne. Elle se soigna d'abord, se reposa, se laissa vivre dans ce lieu paisible, tandis que l'Archevêque regagnait son diocèse et que le Président rentrait à Grenoble. Ce fut dans le courant de cette même année (1726) que mourut Louis Camus Destouches. Repris par son fameux défaut, il avait trop bien soupé[1], et la menace de Fénelon se trouvait réalisée. « Les fèves à la moutarde » avaient eu raison de cet artilleur de cinquante-six ans, échappé à tant de combats. Si Mme de Tencin eut pour son ancien et vraisemblablement son premier amant un souvenir attendri, il est probable qu'il fut court et que la dame ne se trouva point profondément affectée. Un abîme s'était creusé entre ces deux êtres. Elle dut songer pourtant avec mélancolie à la voie différente qu'elle aurait suivie si Destouches l'avait épousée...

Cependant son état s'améliorait peu à peu, mais bien lentement.

« Ma santé est toujours assez languissante, écrivait-elle à son frère[2], le 15 mars 1727. Je suis pourtant mieux depuis deux ou trois jours. Je prends de l'*assa campana* aussi bien que vous, qui me fait faire beaucoup de sable. La fièvre n'est point encore finie; il y a des temps où elle n'est presque rien et d'autres où elle devient plus forte.

« J'ai vu hier M. de Marcieu[3] qui m'a dit de vos nouvelles.

1. Un ami du comte Hoym lui écrivait à ce sujet : « Les sobres ne manqueront pas de triompher à leur ordinaire de cette mort précipitée ; car ces gens-là nous en veulent diablement. Aussi, j'ai toujours fait cas de l'abstinence, mais je n'ai jamais aimé les abstinents et j'ai toujours vu que le bon usage des vices faisait plus d'honnêtes gens que certaines vertus indifférentes à la société. »

Vie du comte Hoym par le baron Pichon, pièces justificatives, t. II, p. 280.

2. Le Président. Lettre inédite. Collection du marquis de Monteynard.

3. Pierre-Aimé de Marcieu, général et diplomate français, né en 1686, mort en 1778. Sa famille était une des plus anciennes du Dauphiné. Il fut

Il part incessamment, ce qui me fait croire que nous aurons la guerre. Je souhaite fort que l'on puisse trouver de l'argent pour acheter son guidon au Chevalier [1]. Je ne doute pas que Barral [2] n'en ait. Si vous vous y prenez bien, il nous en prêtera et ce prêt ne sera point à charge ni à vous ni à l'Archevêque par les propositions que fait le Chevalier. Comptez que ce serait une chose désagréable pour la famille si dans le commencement d'une guerre où tout le monde travaille à l'avancement de ses enfants on paraissait ne rien faire pour les vôtres. Moyennant la réforme, si le Chevalier n'a pas un guidon, il ne pourra pas servir, ce qui sera honteux à son âge et avec le métier qu'il a embrassé. J'écris à l'Archevêque sur le même ton et j'ajoute que ce qu'il fera pour vos enfants lui fera honneur dans le monde. La Reine est toujours grosse et on est ici persuadé que la ville de Paris va travailler au fond pour la layette de l'enfant. C'est une affaire de quatre cent mille livres.

« Adieu, mon cher frère, je vous embrasse de tout mon cœur.

« Chabert, qui me sert de secrétaire, vous fait ses compliments. »

Ainsi, chez cette femme encore minée par la fièvre, l'activité cérébrale subsistait complète, et l'âme des Guérin, qui vivait en elle, lui inspirait les mesures utiles à la prospérité de sa famille.

De son côté, l'archevêque agissait de même et, tout en réglant à Embrun les affaires de son diocèse, il s'occupait de ses neveux.

« M. de Sisteron [3], mon cher frère, [4] écrivait-il au Président,

employé par le Régent pour diverses missions diplomatiques. Il devint plus tard (en 1743) lieutenant général et gouverneur de Grenoble.

1. Le deuxième fils du Président de Tencin.

2. L'oncle par alliance du Président. Voir le chapitre IV.

3. Lafitau.

4. Lettre inédite du 19 (février probablement) 1727, adressée au Président de Tencin. Collection du marquis de Monteynard.

doit prêcher le carême à Grenoble. Je ne doute pas que, sans affectation, avec sagesse et ménagement, vous le fassiez connaître pour ce qu'il est.

« Si l'on peut faire à Grenoble de la toile de ménage pour des chemises, qui serait raisonnablement belle, je vous prie de m'en faire faire, car ici le beau linge ne dure rien. »

Après quoi, il donne au Président une longue explication sur certains de ces diocésains, qui sont vexés à la capitation mais dédommagés par une exemption des tailles. Puis il en vient aux questions de famille :

« M. de Savines a fait ici un marché pour avoir des mulets en cas de guerre, que l'on pourrait aussi faire pour votre fils. Le muletier s'oblige de fournir des mulets à ses risques et qu'il reprend à la fin de la campagne pour la somme de deux cents livres chaque et puis, tant par jour pour chaque muletier. Si vous le jugez à propos, je m'en informerai plus particulièrement.

« Le lieutenant de Roi de Briançon est mort. Je ne sais si d'Argenson[1] dédaignerait cette place. En tout cas, il faudrait lui faire passer la nouvelle. »

Plus loin, il réclame « sa selle » pour faire ses tournées, ce qui indique l'intention de remplir consciencieusement son ministère.

« Dites au président de Gramont, ajoute-t-il, que je vis décemment mais non point à la grande[2]. A gens de village, trompette de bois. Il est bien juste qu'étant environné de troupes qui ne sauraient où donner de la tête, ce qui pourrait dérégler mon clergé, j'aie une maison qui leur soit ouverte.

« Adieu, mon cher frère, et de tout mon cœur. »

1. Boffin d'Argenson son neveu, qui vint voir Alexandrine au couvent de Montfleury.

2. Un document inédit (collection du marquis de Monteynard), qui est un tableau des revenus et des charges du diocèse d'Embrun, nous apprend que les biens de l'archevêché rapportaient 21 629 livres, dont il faut déduire 2 946 livres de charges, ce qui laissait un revenu net de 18 683 livres. M. de Tencin en avait à peu près autant de sa fortune personnelle, soit un total de 36 000 livres.

Le Président s'était sans doute amendé momentanément, et la brouille n'était pas encore survenue.

Tandis que l'archevêque se préoccupait de tant de détails matériels, une importante affaire spirituelle se préparait, qui allait lui permettre de se signaler encore une fois, comme aussi donner aux jansénistes, ses ennemis, l'occasion de le salir par tous les moyens en leur pouvoir.

« Le 28 août 1726, M. Soanen, évêque de Senez, l'un des quatre premiers évêques appelants de la bulle *Unigenitus*, avait publié une instruction pastorale, qu'il fit lire en chaire dans toutes les églises de son diocèse. A l'occasion du bruit de sa mort, qui s'était répandu, le prélat, alors plus qu'octogénaire, y rendait son clergé et son peuple dépositaires de ses derniers sentiments, et ceux-ci étaient une profession expresse et scandaleuse du jansénisme[1].

La constitution *Unigenitus* attaquée ; le livre du P. Quesnel conseillé en dépit de sa condamnation à Rome ; une interprétation fausse et illusoire donnée à une bulle de Clément XI ; enfin le formulaire d'Alexandre VII traité de mesure vexatoire, tel était le bilan de ce mandement, dont le but ne tendait à rien moins qu'à discréditer, comme abusive, l'autorité pontificale aux yeux des catholiques.

Ce sont toujours les mêmes moyens qu'a employés l'hérésie et auxquels tant d'âmes généreuses et d'esprits faux, quoique honnêtes, se sont laissé prendre. M. de Tencin, en sa qualité de métropolitain de l'évêché de Senez, finit par s'inquiéter de ce mouvement janséniste, qui avait l'allure d'une véritable provocation. Quoique la coutume des conciles provinciaux fût perdue en France depuis un siècle, il obtint du Roi l'autorisation d'en convoquer un et il en fixa la date au 16 août 1727.

Outre ses suffragants il s'y rendit plusieurs évêques des provinces voisines, ce qui porta leur nombre total à quinze. Il s'y trouva également trente-trois prêtres, tant séculiers que réguliers.

1. *Le cardinal de Tencin* par l'abbé Audouy.

M. Soanen a bénéficié, grâce à son grand âge, d'un respect porté jusqu'à la vénération par des amis dont le zèle confina à la frénésie [1]. On l'a représenté comme un pauvre vieillard, arraché à son paisible évêché pour servir de victime aux vengeances molinistes. En réalité, c'était un combatif entêté, toujours prêt à regimber contre l'autorité supérieure [2], tout en conservant les trompeuses apparences de la douceur et de la soumission.

Au concile d'Embrun, il allait être enfin obligé de soutenir ses doctrines devant ses pairs et d'entamer une controverse serrée avec des théologiens. On s'attendait à trouver un jouteur prêt à la discussion, mais en réalité M. Soanen ne cherchait qu'à esquiver celle-ci, et son premier acte fut de récuser comme juges tous ses confrères en épiscopat, y compris le président du concile, soi-disant « coupable de confidence et de simonie ».

La manœuvre était piteuse. Pourtant, sur le dernier point, on lui demanda des preuves. Il n'en put fournir d'autres que « le bruit public »...

Comme il s'exprimait en termes peu respectueux, l'auditoire manifesta son désir de lui imposer silence, mais M. de Tencin l'autorisa à continuer, disant :

« Laissez parler, Messieurs, et soyez attentifs, c'est de votre archevêque qu'il s'agit. »

Puis, quand l'évêque de Senez eut terminé, il prit à son tour la parole et l'on reconnaîtra que pour un homme suspecté de ne rien pouvoir composer lui-même, l'improvisation ne manquait ni de force ni de logique.

« Monseigneur, dit-il, après m'avoir reconnu pour votre métropolitain par les différentes lettres que vous m'avez écrites à l'occasion du concile que vous avez reconnu légitime, par la profession de foi que vous avez faite solennel-

1. A sa mort, on s'arracha les morceaux de ses vêtements comme des reliques, ce qui donna lieu à des scènes ridicules.

2. Il avait déjà subi *trois* rappels à l'ordre en 1714, en 1717 et en 1720.

lement entre mes mains, par plusieurs séances déjà tenues dans lesquelles vous m'avez reconnu pour votre président, par les décrets dans lesquels vous avez opiné et que vous m'avez laissé prononcer à ce titre, qui aurait cru que, dès qu'il s'agit de votre doctrine, je cesse d'être votre métropolitain et je devienne suspect de simonie?...

« Non, Monseigneur, tout ce que nous venons d'entendre contre nous n'est point votre ouvrage, c'est celui d'un conseil aveugle, que la fureur et le désespoir animent. Si vous aviez suivi les dispositions de votre cœur, vous vous seriez dit à vous-même que cette démarche était inutile à vos propres intérêts et qu'elle ne causerait qu'un scandale qui retomberait sur vous-même.[1] »

Il est bon d'ajouter que M. Soanen avait accepté à l'archevêché l'hospitalité qui lui était offerte et qu'il avait vécu quelques jours dans la plus grande cordialité avec ceux qu'il entendait aujourd'hui récuser. De plus, il se sentait si peu sûr de pouvoir soutenir les fameuses doctrines, proclamées pourtant par lui avec autorité, qu'il était allé jusqu'à dire à M. de Tencin :

« Monseigneur, vous vous immortaliserez et votre gloire sera sans égale si vous empêchez qu'on parle dans le concile de mes écrits et de ma personne. »

Tentative médiocre, on en conviendra, dont la flatteuse et hypocrite préparation ne fait guère honneur à celui qui en eut l'idée.

Toujours est-il que M. de Tencin fit apporter séance tenante le dossier de son procès et en ordonna la lecture. Tout le concile reconnut alors que les pièces étaient différentes de ce que les jansénistes avaient raconté avec tant de zèle et que le jugement ne contenait rien d'infamant pour M. de Tencin. L'évêque de Senez lui-même dut s'incliner.

L'archevêque, malgré cet incident cruel, continua à trai-

1. Extrait de l'ouvrage de M. l'abbé Audouy qui travailla sur les pièces originales du Concile d'Embrun.

ter M. Soanen avec beaucoup d'égards. « Tant que celui-ci se rendit au palais archiépiscopal, M. de Tencin l'y reçut avec la même bonté, et lorsqu'il cessa de s'y rendre, il alla plusieurs fois le visiter chez lui, le prier et le supplier de se conformer au jugement de ses frères dans l'épiscopat et de prévenir ainsi les fâcheux effets d'une condamnation pénible pour tous.[1] » Celle-ci fut cependant prononcée, car M. Soanen n'avait point l'âme d'un Fénelon, et son insoumission systématique détermina la sentence.

Dans l'arrêt, l'instruction pastorale de l'évêque de Senez était déclarée : « téméraire, scandaleuse, injurieuse à l'Eglise, schismatique, pleine d'un esprit hérétique, remplie d'erreurs et fomentant les hérésies. » Quant à M. Soanen, il fut déclaré « suspendu de tout pouvoir et juridiction épiscopale et de tout exercice de l'ordre sacerdotal, jusqu'à ce qu'il eût donné juste satisfaction par une rétractation ».

Le Roi, après avoir approuvé cette délibération, assigna pour résidence à l'évêque déposé l'abbaye de la Chaise-Dieu en Auvergne. Ce fut là que le dernier grand chef du jansénisme se retira, drapé dans une fausse humilité sous le nom un peu trop pompeux de « Prisonnier de Jésus-Christ » ; c'était ainsi qu'il signait ses lettres dans son exil.

Cependant, avant de quitter Embrun, il était allé prendre congé de l'archevêque et l'avait assuré « qu'il était très fâché de ce qu'il avait avancé de faux et d'injurieux contre lui ; qu'il voudrait pouvoir laver de son sang ce qu'il avait fait à cet égard, car il voyait bien *qu'il avait été trompé en cela* ».

Et une fois arrivé dans sa retraite, il écrivit à son métropolitain une lettre qui commençait par ces mots : « Monseigneur, rien ne peut égaler la reconnaissance que j'ai de vos bontés, si ce *n'est ma vénération* pour votre personne. »

M. de Tencin reçut des félicitations de Rome et, par un bref du 17 décembre, Benoît XIII confirma les jugements et les sentences du Concile. Mais si M. Soanen, convaincu par

1. *Le cardinal de Tencin*, par l'abbé Audouy.

la communication des pièces du procès de Merlou, avait fait sur ce point amende honorable, il n'en fut pas de même des jansénistes. La condamnation solennelle de l'évêque de Senez était pour eux un coup terrible, et leur fureur se tourna contre l'archevêque d'Embrun. Grâce à leurs influences cachées, ils avaient déterminé contre le Concile provincial une consultation publique de cinquante avocats du Parlement de Paris, qui semblent en cette affaire avoir joué le rôle, quelque peu déplacé, de conseilleurs que nul ne songeait à consulter pour cause d'incompétence. Leur tentative n'eut d'autre effet que d'engager douze évêques ou archevêques à s'expliquer à leur tour sur certaines irrégularités qu'ils pensaient avoir été commises dans la procédure du Concile d'Embrun. Mais toutes ces manœuvres étaient trop manifestement déterminées par des intrigues de petites coteries pour réussir et, quoiqu'on ait pu écrire, la sentence du Concile d'Embrun, confirmée par le bref du Pape, demeura l'acte légal et utile au dogme devant lequel tous les vrais catholiques s'inclinèrent, Louis XV le premier.

« J'ai reçu de très bonnes nouvelles de Paris, écrivait quelques mois après M. de Tencin au Président de Grenoble[1]. J'ai la permission d'imprimer le Bref à la suite des Actes, et l'on me promet des commissaires[2]. M. le cardinal de Fleury m'assure qu'il aura toute l'attention possible pour le succès. Il m'ajoute que le Roi a renvoyé aux douze évêques leur lettre. »

L'affaire était donc virtuellement close, mais les jansénistes entamèrent dans les *Nouvelles Ecclésiastiques* (1728) une campagne de calomnies, en publiant la correspondance de l'abbé de Tencin avec le chanoine Rubarbe au moment de la prise de possession du prieuré de Merlou. On en connaît le véritable sens ; mais les jansénistes s'efforcèrent

1. Lettre autographe inédite. Collection du marquis de Monteynart.

2. Probablement pour la revision du procès de Merlou, à laquelle tenait tant l'archevèque d'Embrun. Malheureusement nous n'avons point retrouvé d'autre trace de cette revision promise.

de rééditer toutes les interprétations fausses capables de discréditer l'archevêque. Ils oubliaient que la publication même de ces lettres constituait un procédé infâme ; car ils n'avaient pu se procurer ces documents intimes que par un vol accompli à leur profit chez l'abbé Rubarbe, ou par un honteux marché, soit avec celui-ci, soit avec ses héritiers.

Quelque hypothèse que l'on admette, on ne trouve là qu'une indignité dont les bénéficiaires n'avaient pas à se glorifier. Mais le jansénisme avait poussé ses racines dans toutes les classes de la société. Les attaques dirigées contre l'archevêque d'Embrun ayant été traitées avec trop de dédain, le discrédit jeté sur le personnage subsista dans l'esprit des lecteurs des pamphlets, et sa mémoire fut à jamais atteinte par ces mille traits dont le venin était puisé à une source mensongère.

*
* *

Cependant le cardinal de Fleury avait inauguré la politique des économies et du calme. Par le jeu de bascule normal de l'histoire, la plus sage pondération, parfois même la mesquinerie allaient remplacer les larges conceptions et les folles dépenses.

Le mot d'ordre : « Pas d'histoires », qui fut la devise des politiques d'étouffement, toujours funestes, était donné par l'ancien précepteur, devenu premier ministre, dont la bienveillante figure présidait aux destinées de la France. On conçoit qu'il ait considéré comme un danger pour ses tendances le zèle incessant de M. de Tencin et qu'il ne se soit point soucié d'attirer à la Cour un personnage dont il appréciait les capacités autant qu'il les redoutait. L'archevêque d'Embrun, qui était très fin, comprit ce que signifiait l'absence d'appel à Versailles et, non sans dignité, se tint à l'écart. Telle fut, pensons-nous, la véritable cause de ce que les *Nouvelles Ecclésiastiques* ont appelé « la disgrâce de l'archevêque d'Embrun », en l'attribuant naturellement

à la déconsidération qui aurait pesé sur « l'indigne juge de Soanen ». Cette assertion de leur part est sûrement inexacte, car on trouve de divers côtés que le cardinal de Fleury ne manqua jamais de donner à M. de Tencin « des témoignages d'estime et d'affection [1] ».

Mais pour le succès de sa politique d'apaisement, le Premier Ministre avait fait savoir, en 1729, qu'à la prochaine Assemblée du clergé, les discussions sur le temporel seraient seules tolérées. Cette restriction ne convenait pas aux jésuites qui désiraient achever l'écrasement des jansénistes, encore dangereux.

Mme de Tencin, à qui le goût de l'intrigue était revenu avec la santé, trouva en l'absence de son frère une excellente occasion de le suppléer. Elle ne se consolait point de ce que l'éloignement de l'archevêque d'Embrun la privât de se mêler des affaires de l'État. Ses liaisons passées l'avaient gâtée à cet égard et elle se résignait mal à en être réduite à quêter les nouvelles, alors que jadis elle en était la première dispensatrice.

Et puis, à côté des hommes de lettres, toute une coterie ecclésiastique fréquentait chez Mme de Tencin, car celle-ci se trouvait naturellement la correspondante principale de son frère, et sa demeure passait à Paris pour être le bureau de l'archevêché d'Embrun.

Dès que les intentions du Premier Ministre furent connues touchant les limites qui seraient assignées à l'assemblée du clergé, une certaine effervescence se manifesta dans le parti jésuite, et ce fut le salon de Mme de Tencin qui devint le foyer du mécontentement naissant.

Le cardinal de Fleury fut renseigné dès les premiers symptômes, et l'immixtion de Mme de Tencin dans les affaires religieuses lui parut inquiétante. Il fit surveiller la demeure de celle que les amis de Soanen surnommaient déjà « la papesse », et le rapport de son agent donne quelque

1. Affaires Étrangères. *Rome*, t. LXIV, p. 231.

idée de la façon dont Mme de Tencin passait ses journées, comme aussi du monde qu'elle recevait[1].

« Du 6 août 1729.

« A dix heures M. le Comte de la Mothe est entré chez Mme de Tansin et y a resté jusqu'à une heure.

« Dans le même temps d'une heure Mr Mégret avocat général de la Cour des Aydes est aussi entré et a resté jusqu'à deux.

« M. l'abbé de la Motte est entré à quatre et sorty à cinq.

« M. de Bellemont, chevalier de Malte, est entré à cinq et sorty à sept.

« M. Soullet son médecin est entré à cinq et sorty à sept.

« M. l'abbé de Fontenay est entré à trois heures et sorty à six. »

« Du 7 août.

« M. l'abbé de Saint-Pierre est entré à onze heures et sorty à deux heures.

« M. Dessouillets, receveur général des finances de Soissons, est entré à Midy et sorti aussi à deux heures.

« M. le président Fériol est entré à une heure et sorty à deux.

« M. le président Tansin, M. Soullet, médecin de Mme de Tansin, M. de la Motte le poète et M. de Fontenelle sont tous venus entre une heure et deux et y ont dîné, ils ont jouez ensuite le quadrille et sont tous retournés sur les sept heures.

« A cinq heures M. le Comte de la Mothe est entré et n'a resté qu'un instant. »

« Du 8 août.

« Il n'est entré personne pendant la matinée chez Mme Tansin. A trois heures de l'après-midi M. l'abbé de Saint-Pierre et M. le président de Tencin sont entrés et sortis à cinq heures l'un après l'autre.

1. Nous avons, pour plus de saveur, respecté l'orthographe et la ponctuation du document.

Madame de Tencin.

Peint par des Neiges (1728).

(*Galerie du château de Tencin au marquis de Monteynard.*)

Cliché de Piccardy — Grenoble.

« A cinq heures et demie, M. de la Motte le poète est entré et sorti à six. Enfin M. Soullet son médecin est entré et sorti à huit[1]. »

Jusque-là il n'apparaissait rien que de très naturel. Mais l'affaire s'aggrava. Les agents apostés pour surveiller le logis de Mme de Tencin remarquèrent le soir certains gentilshommes dont l'allure leur parut singulière. Ceux-ci semblaient gênés dans leur marche par leur épée; et la silhouette de plusieurs prêtait à rire.

On découvrit bientôt que ces nocturnes visiteurs étaient des évêques déguisés, et il apparut ainsi que vraisemblablement Mme de Tencin réunissait un petit concile préparatoire. On citait le cardinal de Bissy, M. d'Autun, M. de Glandève, M. de Verdun, M. de Belzunce « ce pauvre idiot mais saint évêque de Marseille, qui s'y laissa mener masqué en cavalier », écrit Saint-Simon avec le tranchant de sa plume.

Le but de ces réunions clandestines était, paraît-il, de faire accepter « la légende de Grégoire VII », formule nouvellement introduite dans les bréviaires et qui impliquait, disait-on, la suzeraineté du Pape sur les Rois. Du détail fort compliqué de ces intrigues il ressort que la « légende » n'était qu'un prétexte pour fronder Fleury et le Parlement.

Toujours est-il que dans les premiers jours de juin (1730) le cardinal fit dire à Mme de Tencin qu'elle eût à se retirer à vingt lieues de la ville. Elle obéit aussitôt et se réfugia à Ablon chez sa vieille amie Mme d'Augny[2], la femme d'un

1. Lyon. Fonds Morin, — Pons. 206, f. 82.

2. Ablon est un village situé auprès de Villeneuve-Saint-Georges, à trois lieues de Paris. Il comptait à ce moment dix-huit feux seulement. Mlle Aïssé, dans ses lettres, nous apprend que Mme de Ferriol avait là une maison de campagne et nous nous demandons si Mme de Tencin n'alla point tout simplement chez sa sœur plutôt que chez Mme d'Augny. Celle-ci est désignée par M. Le Dran dans un document des Affaires Etrangères de la fin du XVIIIe siècle; mais au moment où ce document fut rédigé, les lettres de Mlle Aïssé n'avaient pas encore paru et M. Le Dran, ignorant alors que Mme de Ferriol avait une maison à Ablon, fit aller Mme de Tencin chez M. d'Augny dont il connaissait sans doute la pro-

fermier général du Dauphiné. Là, forte de sa soumission immédiate, elle écrivit au cardinal pour essayer de se justifier, déclarant avec ingénuité qu'elle ignorait la cause de son exil. Elle suppliait également son Éminence de l'autoriser à rester à Ablon, afin de se soigner plus facilement, car sa santé était toujours chancelante.

Avec une courtoisie exquise, doublée pourtant d'une certaine malice, le bon cardinal lui répondit que l'on ne s'était décidé à prendre contre elle une pareille mesure « qu'après des preuves bien certaines qu'elle entrait dans des intrigues peu agréables à Sa Majesté ». Le Roi avait pourtant bien voulu lui épargner le chagrin d'un ordre de sa part, et l'affaire s'était ainsi passée avec une discrétion pleine d'indulgence. M. de Maurepas [1], M. Hérault [2] et le cardinal étaient seuls dans le secret avec Sa Majesté [3].

« Si vous voulez me donner votre parole, continuait M. de Fleury, de n'avoir aucun commerce ni direct, ni indirect avec MM. les Évêques qui sont ici, sur quelque sorte d'affaire que ce soit, et de ne vous occuper que de votre santé ou de vos intérêts personnels, je tâcherai d'obtenir du Roi que vous demeuriez à Ablon à cette condition. Si vous gardez le secret de votre côté, il sera du mien rigoureusement observé. Je n'ai aucune envie de vous faire de la peine, mais je vous avoue que le public murmure si fort du nombre trop grand de personnes de tout état et condition avec qui vous avez des liaisons particulières qu'il ne faut pas que vous soyez étonnée que le Roi en eût été informé. »

Ces « liaisons » d'une femme de quarante-huit ans ne prenaient naturellement dans l'esprit du cardinal aucun

priété. Tout en livrant ces réflexions au lecteur, nous avons cependant respecté la teneur du document et maintenu Mme de Tencin chez Mme d'Augny.

1. Alors secrétaire d'Etat, ayant le département de Paris.

2. Lieutenant général à Paris.

3. Tous les documents qui vont suivre touchant cette affaire sont tirés du dossier des Archives des Affaires Etrangères, *Rome*, 73, p. 87 à 98.

caractère de galanterie et elles ne lui en semblaient d'ailleurs que plus dangereuses. Aussi, afin que nul n'en ignorât, il voulut, en terminant, exposer sans en avoir l'air l'orientation de la politique intérieure définitivement adoptée.

« Le 7 juin, ajoute-t-il donc, l'archevêque de Paris[1] harangua le Roi et se loua de ce que Sa Majesté employât son autorité pour faire rendre à celle des Pasteurs de l'Église et à leurs décisions l'obéissance qui leur était due, et il ajouta ce qui suit : « Animés par votre exemple et soutenus par votre protection, nous emploierons tous les moyens que la charité nous dicte pour apaiser les troubles qui affligent l'Église et pour inspirer à *tous les fidèles cet esprit de docilité et de soumission qui peut seul rétablir la paix et la tranquillité*. »

C'était clair. Il ne s'agissait plus de dompter le jansénisme mais de ramener par la douceur les derniers débris de la secte, jugée désormais inoffensive. Le cardinal de Noailles, qui avait écrit contre la bulle *Unigenitus*, était mort l'année précédente (4 mai 1729). Il avait fini par s'incliner quelques mois avant sa fin. Cette attitude et sa disparition rendaient plus facilement applicables les intentions pacifiques du Premier Ministre. Les Tencin et autres combatifs n'avaient donc plus qu'à plier leur étendard d'intransigeance.

Mais l'exilée d'Ablon tenait à son rôle de victime innocente et elle écrivit encore au cardinal. Tout en promettant de se conformer strictement aux désirs du Roi, elle protestait qu'elle n'était jamais entrée dans aucune intrigue et offrait de soumettre au cardinal la liste des amis qu'elle recevait.

Enfin elle se plaignait de ce que son exil fût « nouvelle courante à Paris ». M. de Fleury ne voulut pas être de reste avec cette femme qui passait pour un dangereux adversaire

1. Le Duc de Vintimille, ancien archevêque d'Aix, grand ami du cardinal de Fleury.

et, toujours sur le même ton doucereux, poli et cependant mordant, il lui répondit :

« Il n'est pas question, Madame, de la liste de toutes les personnes que vous voyez et je n'ai rien à dire contre personne en particulier. Mais vous me permettrez de vous dire qu'il s'en faut de beaucoup que vous meniez une vie retirée et que vous ne vous mêliez de rien. Il ne suffit pas d'avoir de l'esprit et d'être de bonne compagnie, et la prudence demande qu'on ne se mêle, surtout une personne de votre sexe, que des choses qui sont de sa sphère. »

Puis, venant à l'indiscrétion que semblait lui reprocher Mme de Tencin, il écrivait :

« Si votre sortie de Paris a été divulguée, ce n'est assurément pas par moi et j'ose vous dire que c'est vous-même qui y avez donné lieu. Je ne veux aucun mal à M. l'archevêque d'Embrun et je crois ne pouvoir en être soupçonné. S'il voulait demeurer un peu plus en repos, il en serait plus heureux, et le Roi lui aurait donné d'ailleurs du gré qu'il en aurait su. »

Mais Mme de Tencin, très mortifiée, prétendait se disculper et, devant cette insistance de sa part qui semble maladroite, on se demande si elle avait eu la notion de la gravité de ses intrigues et si ce n'était point surtout son frère que l'on avait voulu atteindre en elle. L'archevêque de Tencin était en somme un zélé serviteur qu'il ne fallait point annihiler en le frappant directement ; mais si l'on désirait réserver pour l'avenir les avantages de son activité et de ses tendances, on entendait en arrêter absolument les manifestations immédiates, nuisibles à la politique d'apaisement dont on allait faire l'essai.

Mme de Tencin pouvait donc être sincère quand elle répliquait au cardinal de Fleury :

« Je me suis sans doute mal expliquée dans ma lettre. Il faut qu'en protestant que je ne me mêlais, ni ne m'étais mêlée des affaires présentes, je n'aie pas assez marqué la distinction que je fais entre savoir les choses et s'en mêler.

Je suis trop attachée à mon frère pour avoir ignoré ses démarches. J'ai reçu ses lettres ; j'ai distribué quelques-uns de ses imprimés, mais tout cela n'est pas faire des intrigues ni se mêler contre la bienséance de mon sexe des affaires en question. Et mon frère étant dans le parti de l'Eglise et de l'Etat, je n'ai pas cru ni dû soupçonner qu'il fît rien contre les vues du gouvernement . . . . . .

« Mais encore une fois, j'ose protester devant Dieu qu'il ne s'est fait chez moi aucune assemblée d'évêques ni en général d'ecclésiastiques, et si j'avais pu me faire quelque reproche à cet égard, je vous aurais, Monseigneur, avoué ma faute ingénuement, bien assurée du pardon par la confiance que j'ai en la bonté naturelle de votre cœur et en la bienveillance particulière dont vous m'avez toujours honorée. »

Ces dernières raisons, on l'avouera, sont si bonnes et surtout Mme de Tencin aurait été si imprudente d'avancer de telles dénégations contre la vérité, sachant la police de Fleury bien faite, qu'on est en droit de concevoir des doutes sur la préméditation des conciliabules dont le gouvernement avait pris ombrage. Le déguisement des évêques n'avait-il pas été de la part de ceux-ci un excès de précaution, et ce détail ridicule n'avait-il point précisément grossi aux yeux du cardinal de Fleury l'importance des réunions ? Et puis, les ennemis des Tencin n'avaient-ils point profité de l'occasion ?

Il est probable que l'on pourrait réduire cette affaire au souci que l'archevêque d'Embrun avait eu de ne point se laisser oublier. Il s'était donc efforcé de prendre part, fût-ce de loin, à l'assemblée du clergé et d'occuper moralement la place qu'on avait pas cru devoir lui réserver effectivement dans cette consultation ecclésiastique du royaume. Prenant sa sœur pour correspondante, il l'avait chargée de distribuer à plusieurs de ses collègues des mémoires touchant les questions d'actualité religieuse ; et Mme de Tencin, trop heureuse de s'ingérer dans l'affaire, avait manqué de discrétion. Au lieu de faire remettre les plis à domicile, elle avait convoqué chez elle tous ces person-

nages auxquels il lui plaisait de servir de lien. Elle s'était donné ainsi des apparences que la police et le Premier Ministre avaient prises au sérieux.

Cette histoire aurait dû se terminer là, mais certaines personnes « firent courir à Paris une fausse lettre du cardinal de Fleury à Mme de Tencin. Cette lettre était conçue dans des termes obligeants et tels à faire croire que cette dame était parfaitement bien dans l'esprit du cardinal. »

On assura que ce document apocryphe était l'œuvre des amis des Tencin, mais nous pensons qu'il fut plutôt une manœuvre habilement perfide des jansénistes. Mme de Tencin écrivit d'ailleurs, le 1er juillet 1730, à Son Eminence pour désavouer cette lettre et la lui signaler comme l'ouvrage de ses ennemis. Malheureusement le mal était fait ; le cardinal de Fleury avait admis, avec sa droiture un peu simple, que la pièce émanait du parti des Tencin et, à en juger par sa réponse, la mauvaise impression qu'il en avait ressentie n'était pas près de s'effacer.

« Il est vrai, Madame, que vos amis ont répandu que je vous avais écrit une lettre la plus polie et la plus remplie de marques d'estime et de considération que vous puissiez désirer.

« On en citait même des traits et j'ai fort méprisé cette tracasserie, ayant une horreur pour tout ce qui porte ce nom. Je ne me défendrai pas d'avoir pour vous la politesse qui vous est due et j'y ajouterai avec plaisir que Dieu m'est témoin que je ne vous veux aucun mal, ni à l'archevêque d'Embrun, votre frère. Je connais même tout son mérite et le gré qu'on doit lui savoir et le courage et l'habileté avec lesquels il a tenu son concile, mais il eût été à désirer qu'il eût observé dans les suites cette même conduite. La mienne à son égard a fait voir que j'eusse été fort aise de lui procurer la récompense et il y eût peut-être mieux réussi s'il se fût abstenu de la vouloir trop presser par des moyens que le Roi ne pouvait approuver. »

En somme, Mme de Tencin obtenait ainsi avec authenticité

la note bienveillante et l'espèce de brevet d'honorabilité que ses ennemis avaient insérés dans la lettre apocryphe avec l'idée de les mieux démentir ensuite. Seulement, à côté du plaisir que lui causait cet avantageux résultat, il fallait constater hélas qu'une grosse maladresse avait été commise et que le « chapeau » de cardinal allait être indéfiniment éloigné de la tête de l'archevêque d'Embrun.

Lorsque l'automne arriva, Mme de Tencin fut plus souffrante. Diverses personnalités intercédèrent auprès du cardinal de Fleury. Celui-ci avait eu lieu d'être satisfait des amis de l'archevêque d'Embrun dans l'assemblée du clergé. Ils s'étaient comportés le mieux du monde et, le danger des questions épineuses étant écarté, la sévérité désormais aurait ressemblé à une vengeance. Le bon cardinal autorisa donc Mme de Tencin à revenir à Paris (22 novembre 1730).

Elle lui écrivit pour le remercier et, par une déférence exagérée ou peut-être par malice, elle lui demanda une ligne de conduite, afin de ne plus encourir son blâme, désireuse seulement, disait-elle, « de pouvoir réunir quelques jésuites avec des hommes de lettres » et aussi, de temps à autre, « cinq ou six personnes du monde pour faire une partie de quadrille quand sa santé le permettrait ».

Le cardinal finit par être agacé de tant de soumission. Il répondit le 28 novembre.

« Je n'ai point de conduite, Madame, à vous prescrire en particulier et quand vous voulez que j'entre dans ce détail, il faut que vous me croyiez bien simple pour donner dans une pareille vue. . . . . .

« Votre sexe vous renferme naturellement dans certaines bornes qu'il n'est pas nécessaire de vous rappeler, et vous avez trop d'esprit pour ne pas connaître celles que vous devez vous inspirer à vous-même pour vous mettre à couvert des reproches qu'on pourrait vous faire si vous vous en écartiez. »

Dès lors commença pour les Tencin une longue période

de silence et d'oubli qui dura neuf ans. En janvier 1731, l'archevêque essaya pourtant de s'agiter encore. Il lança un mandement violent, qui était une réponse à la consultation si singulière des cinquante avocats à la suite du Concile d'Embrun, et, dans cette espèce de factum, il traitait ses ennemis de « schismatiques et d'hérétiques ».

Mais le gouvernement n'entendait point que l'on réveillât les querelles assoupies; et le Parlement ordonna la suppression du mandement (24 septembre 1731). L'archevêque publia alors six lettres adressées à l'évêque de Senez, puis, en 1732, une lettre pastorale contre un ouvrage de Mézeray « sur divers points de l'histoire de France ». Enfin, comprenant que le calme finirait par constituer son meilleur titre au « chapeau », il se confina dans son diocèse.

Une note du duc de Luynes, en juin 1736, signale une courte apparition qu'il fit à la Cour. « M. l'archevêque d'Embrun, écrit le duc, a fait aujourd'hui sa révérence au Roi; il y a longtemps qu'il n'était venu dans ce pays-ci. On a appris que le gouvernement aimait autant qu'il demeurât dans son diocèse. La permission qu'il a demandée de venir faire un tour à Paris a donné matière à beaucoup de raisonnements; cependant l'on dit que c'est pour quelques affaires et qu'il ne doit pas y rester longtemps. »

En octobre, une seconde note nous apprend que les « raisonnements » sur son arrivée ont cessé; qu'il a paru à la Cour mais n'y est pas resté longtemps et qu'il compte passer l'hiver à Paris.

Depuis lors, s'il revint, ce fut officieusement pour voir ses sœurs.

Mme de Ferriol donnait depuis quelque temps des inquiétudes. Elle s'était beaucoup alourdie. Vainement ses fils et Mlle Aïssé lui avaient conseillé les eaux de Bourbon; elle leur avait répondu avec aigreur et brusquerie. Peut-être sa manie d'économie excessive était-elle la cause de ce refus, car elle en était arrivée à diminuer de jour en jour la nourriture de sa maison au point que maîtres et domestiques

mouraient de faim chez elle. Son bien était, il est vrai, très amoindri et, par instants, elle se trouvait si gênée qu'elle empruntait à Mlle Aïssé, bien peu fortunée elle-même, quelques centaines de livres et ne les lui rendait que fort tardivement[1]. Et puis, elle avait eu le malheur de perdre le maréchal d'Uxelles (10 avril 1730). « Ce grand et gros homme tout d'une venue » avait emporté sa formidable perruque verte[2] dans la tombe, et sa vieille amie n'entendait plus « son pas traînant » sur le sable de leurs jardins voisins. Depuis lors, Mme de Ferriol était allée toujours en déclinant et elle mourut en 1736. A cette époque une brouille terrible, survenue depuis quelques années entre l'archevêque d'Embrun et le Président de Tencin, durait encore. Elle était née probablement des déportements du Président, capables, pensait l'archevêque, de ralentir encore la bienveillance du Roi à l'égard de la famille et de lui-même. Mme de Ferriol en souffrait, et voici ce qu'elle écrivit à son frère de Grenoble[3] :

« Je vous écris, mon très cher frère, du lit de la mort. Vous perdez une sœur qui vous a toujours aimé bien tendrement. Vous savez que la volonté des mourants a été respectée dans tous les temps et dans tous les pays. C'est dans ces circonstances où je me trouve que je vous prie de vous raccommoder avec votre frère. Je lui en ai parlé et il m'a assuré qu'il n'oublierait rien pour que l'amitié qui serait entre vous deux fût durable. Ce qui a fait la douleur de ma vie, fera la douceur de ma mort. Je crois d'avoir quelque droit de vous demander cette réconciliation à raison de l'âge que j'ai pardessus vous. »

On le voit, Mme de Ferriol, malgré sa légèreté passée, avait conservé au fond de l'âme le sentiment puissant du lien familial.

1. Lettres de Mlle Aïssé. *Passim.*
2. Saint-Simon.
3. Document autographe inédit. Collection du marquis de Monteynard.

Son mari la suivit dans la tombe à un an de distance. L'indifférence de ce financier avait amené le mauvais état de ses affaires et la ruine de sa santé. La question de la bulle *Unigenitus* seule le passionnait. « Il se mettait dans de grands emportements quand il trouvait quelqu'un qui ne pensait pas comme lui. Il n'en dormait pas et sortait à huit heures du matin pour faire part de ses réflexions ou de quelques riens qu'il avait ramassés.[1] »

Par exemple, ses fils étaient loin d'être aussi ardents que lui pour la cause de la religion. D'Argental était même devenu l'ami et le confident de Voltaire. D'abord conseiller au Parlement de Paris, il avait abandonné ces fonctions pour celles de ministre du duc de Parme près de la Cour de France. Il était d'ailleurs « le plus joli garçon du monde avec des yeux bien ouverts »[2]. A vingt-sept ans (1727), il avait eu l'idée de se marier, mais cinq ou six projets s'étaient trouvés ébauchés sans résultat. « On aurait voulu, déclare Mlle Aïssé, avoir la dot et point la femme[3]. » Ensuite, d'Argental avait été fort épris de l'une de ses cousines, fille du président de Tencin[4], mais bientôt il s'était tourné vers Mlle Adrienne Lecouvreur (1728), puis vers la Pellissier[5] dont il avait été follement aimé. Enfin, à trente-sept ans, il épousa une veuve, Mme Armand de Caumont, marquise de Montpouillan, née du Bouchet, qui eut l'avantage de fixer, momentanément du moins, ce rejeton des Tencin dont la nature ressemblait si bien à celle de ses ascendants et de ses collatéraux.

Son frère aîné, Pont-de-Veyle, de trois ans plus âgé que lui, ne s'était jamais résolu à endosser la robe de magistrat qu'on lui destinait et il avait accepté l'office de lecteur du

1. Lettre de Mlle Aïssé, août 1727.
2. *Idem.*, 10 juin 1728.
3. *Idem.*
4. *Idem*, décembre 1720.
5. Chanteuse de l'Opéra.

Roi, qui était une sinécure admirable, Louis XV ayant les livres en dégoût.

Moins joli garçon que d'Argental, Pont-de-Veyle était cependant un homme charmant, « estimable, dit Mme du Deffant, par son esprit, par ses talents, par ses vertus et par l'extrême bonté de son cœur ». Très observateur et très fin, quoique généralement silencieux, il s'était mis à écrire des pièces qui eurent un grand succès[1].

Il était fort lié avec Mme du Deffant[2] chez qui il allait flâner volontiers ainsi que chez sa tante de Tencin, avec laquelle il causait sans doute de ses pièces, comme elle-même lui parlait de ses romans.

Mais c'était seulement en 1740 que Maurepas devait tirer cet homme intelligent de son inaction, en le nommant presque malgré lui « intendant général des classes de la marine ». L'auteur comique remplit alors ces fonctions pendant neuf ans avec autant d'exactitude que de compétence[3].

Mme de Groslée, devenue veuve, continuait à passer la plus grande partie de l'année aux environs de Lyon, où elle devait plus tard se retirer, rue Saint-Joseph, pour y vieillir paisiblement comme elle avait vécu.

Quant aux amis de Mme de Tencin, ils s'étaient bien éparpillés, et parmi les joyeux vivants du temps de la Régence

1. *Le Complaisant* (1732) cinq actes. *Le Fat puni* (1738) et *le Somnambule* (1739), toutes deux en un acte.

2. Cette liaison devint même intime à en juger par la conversation que rapporte Grimm : « Pont-de-Veyle ? — Madame ? — Où êtes-vous ? — Au coin de votre cheminée. — Couché les pieds sur les chenets comme on est chez ses amis? — Oui, Madame. — Il faut convenir qu'il y a peu de liaisons aussi anciennes que la nôtre ? — Cela est vrai. — Il y a cinquante ans passés. — Oui, cinquante ans passés. — Et dans ce long intervalle, pas un nuage, pas même l'apparence d'une brouillerie. — C'est ce que j'ai toujours admiré. — Mais, Pont-de-Veyle, cela ne viendrait-il point de ce qu'au fond nous avons toujours été fort indifférents l'un à l'autre ? — Cela se pourrait bien, Madame. »

3. Il s'agissait de surveiller le recrutement régulier des matelots. C'était donc une intendance pour laquelle les aptitudes professionnelles maritimes étaient inutiles.

la mort avait fait de nombreuses victimes. Il en restait cependant quelques-uns. Le beau Bolingbroke, après s'être rapproché des « jacobites »[1], s'en était éloigné en constatant leur impuissance. Comme il essayait de se réconcilier avec Georges Ier, on lui avait dit : « Livrez les secrets du prétendant » ; et Bolingbroke, se refusant à cette lâcheté, avait dû s'exiler. Il était venu en France et s'y était remarié avec une parente de Mme de Maintenon, la marquise de Villette, qu'il se prit à aimer avec plus de constance que sa première femme.

Son oisiveté l'avait alors poussé, comme tant d'autres hommes d'État disgraciés, à écrire et ce fut par là qu'il devint surtout célèbre. Il avait acquis près d'Orléans un ravissant domaine, appelé « La Source[2] », et lorsqu'en 1726 l'opposition l'avait fait revenir dans son pays, il était demeuré en relations constantes avec ses amis de France. Enfin, au bout de dix ans, en 1736, lassé et découragé, il abandonnait encore une fois sa patrie et se retirait à Fontainebleau où il se remettait à écrire. Ses absences n'avaient point diminué son intimité avec les Tencin et les Ferriol, et c'était lady Bolingbroke qui avait aidé Mlle Aïssé à accoucher, loin du monde, du fruit de ses relations avec le chevalier d'Aydie. La charmante Circassienne avait d'ailleurs, elle aussi, quitté ce monde trois ans avant Mme de Ferriol (1733), à l'âge de trente-neuf ans *environ*[3].

Quant au pauvre comte Hoym, cette homme aimable et distingué, doublé d'un érudit et d'un artiste délicat, la fin de sa carrière devait être la plus triste du monde. Vers 1730, le prince Eugène, qui haïssait la France autant qu'il aurait dû

1. Partisans des Stuarts.

2. C'est probablement à cette propriété de Bolingbroke que fut dû le bruit de la retraite de Mme de Tencin *près d'Orléans*, au moment de son exil de Paris.

3. On se rappelle que l'âge de Mlle Aïssé ne put jamais être fixé autrement que par cette base : qu'elle devait avoir quatre ans quand elle fut amenée à Mme de Ferriol.

l'aimer si la sévérité de Louis XIV ne l'avait éloigné de notre pays[1], essaya de discréditer Hoym dont les sentiments francophiles gênaient ses projets. Il chargea un grand personnage de ses amis, Wackerbarth, de faire savoir au roi de Pologne qu'un de ses plus intimes et confidents ministres communiquait *tout* à la Cour de France.

Il s'agissait en réalité d'une indiscrétion *voulue* et utile. Cette fois Hoym fut sauvé. Mais il eut l'imprudence, connaissant l'auteur de la dénonciation, de se montrer hautain et sec avec le prince Eugène. Dès lors, des pièges sans nombre lui furent tendus[2] et, après avoir pu se défendre de dix-huit chefs graves d'accusation, le malheureux Hoym, relâché, fut repris sur la vague dénonciation d'une de ses nièces qui prétendait avoir été « renseignée *sur tout* » par son oncle[3]. Cette raison ridicule servit de prétexte à la reprise des hostilités contre ce diplomate trop ami de la France. Arrêté à deux reprises différentes, (29 juin 1733 et novembre 1734), Hoym désespéré se tira la seconde fois un coup de pistolet, se blessa, guérit et passa en jugement. Mais avant même la clôture des débats il se pendit dans la chambre où il était détenu. Un mouchoir, fixé au crochet d'une glace, lui servit à mettre fin à ses jours.

Quant à Schaub, il avait acquis en 1736 une excellente position auprès du cardinal de Fleury comme ministre de Brunswick à Paris. Car ces diplomates mercenaires changeaient facilement de légation. Durant cet exercice, Schaub

1. Voir *Une petite nièce de Lauzun*, par l'auteur.

2. Pour plus amples détails voir : *La vie du comte Hoym*, par le baron Pichon. Société des Bibliophiles.

3. Une des filles de la comtesse Bothmar, sœur d'Hoym, avait épousé M. de Brunau, conseiller intime du roi de Pologne. Cette dame, étant devenue grosse, avoua à son mari qu'il lui était impossible de savoir qui était l'auteur de sa grossesse. Le mari exigea alors qu'elle dressât une liste de tous ceux qui pouvaient, de près ou de loin, avoir collaboré à son déshonneur. La jeune femme inscrivit en tête le nom de son oncle Hoym. Telle fut la cause infime qui détermina la fin de celui-ci. (Lettre du marquis de Chalmazel, ministre de France à Dresde, 1er juillet 1736.)

rendit un grand service à Bâle, sa ville natale, en aplanissant en sa faveur des difficultés touchant la pêche du saumon dans le Rhin. Ses concitoyens reconnaissants lui accordèrent alors (16 janvier 1737) le rang de « Conseiller intime », aussitôt qu'il reviendrait en Suisse, avec la jouissance du château de Ramstein. Mais, malgré tout, Schaub était devenu presque complètement anglais et, déléguant l'habitation de Ramstein à son beau-frère, ce fut vers la Grande-Bretagne qu'il se tourna définitivement.

A la suite d'une mission spéciale, il eut l'occasion de s'occuper des intérêts d'une aimable veuve, Mme de Saint-Saphorin, née Marguerite Ligonier du Buisson, belle-fille de M. de Saint-Saphorin, lieutenant général et ambassadeur d'Angleterre à Vienne. Après un hiver passé en sa compagnie (1739), il l'épousa[1] et en eut un garçon qui mourut jeune, puis deux filles et, peu de temps après, il se retira à Londres.

Le « Petit » était devenu « Lord » ; son épouse se fit fort apprécier dans la société anglaise, et lui-même, grâce à une jolie fortune personnelle et à une forte pension du gouvernement, put continuer à satisfaire son goût pour les tableaux, dont il discernait sans doute mieux qu'autrefois la valeur et l'authenticité.[2]

Il n'apparaît pas qu'il ait été d'une bien grande ressource pour « sa femme » de l'époque de la Régence. Avec la souplesse qui lui avait été si utile pour sa carrière, il avait dû évoluer habilement pour s'éloigner de Mme de Tencin après l'affaire La Fresnaye, comme il le fit à l'égard d'Hoym, lorsque les revers de celui-ci commencèrent.

Pourtant le drame de la rue Saint-Honoré n'avait fait de tort à Mme de Tencin qu'aux yeux de ceux qui la connaissaient mal. Ses amis en général lui étaient restés fidèles, et des hommes comme Fontenelle, Montesquieu, le duc de

1. Contrat passé à Lauzanne, 15 avril 1740.

2. Son portrait par Rigaud est à la bibliothèque de Bâle.

Richelieu n'avaient point cessé de rompre des lances en sa faveur. L'opinion des gens sans passion est exprimée clairement par Mlle Aïssé qui ne saurait être suspecte, car elle détestait Mme de Tencin.

« Ce fut l'affaire du monde la plus malheureuse, écrivait-elle en 1728; il n'y a personne qui soit à l'abri d'un fou qui vient se tuer chez vous. »

Peu à peu d'ailleurs la malveillance aiguë se calmait. Seulement les intimes d'autrefois vieillissaient, disparaissaient...

Si Mme de Tencin voyait les vides se combler à mesure qu'ils se produisaient, c'était par des relations et non plus par des amitiés.

Le duc de Richelieu, avec son élégance immuable, était encore celui qui rappelait le mieux à Mme de Tencin les splendeurs et les gaietés passées. Il avait été bien malade de la rougeole en 1729, au retour de cette ambassade à Vienne où il révéla si brillamment ses qualités sérieuses. On avait même annoncé son agonie. Mais ses trente-trois ans avaient eu raison de la maladie, et le duc ressuscité s'était tourné du côté de la guerre. Il avait commencé avec le grade de simple colonel à la tête du régiment qui portait son nom. Il combattit bravement, se remaria avec une femme dont il fut adoré[1], mais qu'il trompa, et tua deux hommes en duel[2]. Malheureusement, dans le second de ces deux duels il fut traversé lui-même de part en part et faillit en mourir. Encore une fois il domina la mort. Devenu veuf de nouveau, il allait se rapprocher de sa vieille amie de Tencin, jadis sans doute intimement connue, et lier partie avec elle dans la grande intrigue qui devait consister à faire opposition à Maurepas par le moyen des maîtresses du Roi. Le début de ces menées extraordinaires, auxquelles concou-

1. Marie-Elisabeth-Sophie de Lorraine, seconde fille du prince de Guise. Elle mourut en 1740.

2. Le prince de Lixin 1734 et M. de Pentenriéder, allemand, en 1739.

rurent les demoiselles de Mailly Nesles, concorda avec la remise du « chapeau » à l'archevêque d'Embrun, qui avait si longtemps attendu cette récompense, et avec le conclave dans lequel le nouveau cardinal joua un rôle si important, en faisant élire son vieil ami Lambertini sous le nom de Benoît XIV.

Ce fut là comme le réveil des Tencin et aussi leur apogée dans le suprême reflet de gloire d'une célébrité qui devait s'éteindre bientôt. Mais avant d'en arriver à ces jours heureux, Mme de Tencin vécut dix longues années, sinon dans l'obscurité, du moins dans l'inaction touchant les affaires d'État. Elle s'en consola en écrivant ses romans, qui eurent leur temps de vogue, et en conservant à son salon sa jolie réputation de cercle d'élite que lui envia si vivement Mme Geoffrin pour la conquérir plus tard à son tour.

CHAPITRE XIV

Le salon de Mme de Tencin. — Ses deux périodes. — Ses premiers habitués. — M. de Fontenelle. — Quelques traits de cet illustre personnage. — Son égoïsme bien connu. — Houdard de La Motte, sa bonté. — Vers composés sur lui par le P. du Cerceau. — Montesquieu, sa fidèle amitié pour Mme de Tencin. — Vers de Voltaire. — Vilaine attitude de ce dernier. — La marquise du Chatelet, Mairan, l'abbé de Saint-Pierre, le président Hénault, les deux Saurin, les deux Helvétius : Marivaux, la nouveauté de son talent, sa grace. — Portrait de Mme de Tencin fait par lui dans le personnage de Mme Dorsin. — Description du salon de Mme Dorsin. — La deuxième période du salon de Mme de Tencin. — Le conseiller Tronchin. — Lord Chesterfield. — Marmontel, son entrée chez Mme de Tencin. — Ce qu'il en dit dans ses mémoires. — La « ménagerie » de Mme de Tencin. — Origine de la plaisanterie des « bêtes ». — Piron et ses joyeux envois. — Les œuvres de Mme de Tencin. — Traduction de Guarini. — Histoire d'une religieuse racontée par elle-même. — Le comte de Comminges. — Le siège de Calais. — Les malheurs de l'amour. — Anecdotes de la cour et du règne d'Édouard II.

Le salon de Mme de Tencin fut un des plus célèbres du XVIIIe siècle et il eut sur beaucoup d'autres cet avantage qu'il se forma *naturellement*, grâce au charme de la maîtresse de maison et non point par suite d'un désir calculé, comme le fut par exemple celui de Mme Geoffrin. Sans vouloir diminuer le mérite de cette dernière, on peut assurer qu'elle brigua par ambition mondaine la succession de son ancienne voisine, à tel point que Mme de Tencin disait elle-même vers la fin de sa vie : « Savez-vous ce que la Geoffrin vient faire ici ? elle vient attendre ma succession. »

En réalité, si Mme Geoffrin succéda à Mme de Tencin, ce fut pour remplacer par une solennité un peu bourgeoise la

simplicité aristocratique dont la sœur du cardinal savait faire preuve en dépit de l'atavisme des Guérin.

Il ne faut point prendre non plus à la lettre, en ce qui concerne Mme de Tencin, ce mot de : *salon*, qui évoque l'image d'une vaste pièce luxueuse, occupée par des personnages en costume de cérémonie, badinant avec des allures mondaines ou causant sur un ton pédant. Évidemment, le salon même de Mme de Tencin fut bien le théâtre de nombreuses « réceptions priées », mais en réalité, l'intelligente femme devait le plus souvent les réunions de ses précieux amis à des causes fortuites : visites d'amitié, de galanterie, de politesse ou d'intérêt.

Selon l'usage de l'époque, elle recevait à toute heure, et la matinée, contrairement à ce qui est admis de nos jours, était un des meilleurs moments pour venir au petit lever « faire sa cour » à la maîtresse de ce logis, où l'on causait si agréablement.

Cette coutume donnait accès auprès des femmes en des instants où d'intimes deshabillés facilitaient infiniment les desseins audacieux, et l'on a vu notamment le comte d'Argenson introduit auprès de Mme de Prie dans des conditions qui l'embarrassèrent cruellement. Mais il faut observer que, par contre, la possibilité pour tous les amis de pénétrer aux heures matinales dans le cabinet de toilette ou la chambre d'une femme rendaient fort difficile, en cas d'un tête-à-tête, autre chose que des préliminaires, sous peine de surprises probables. Il ne faudrait donc pas inférer de la façon dont se faisaient les visites du matin que celles-ci fussent des prétextes à basse galanterie.

La chambre et le cabinet devenaient, au début de la journée, des pièces de réceptions, et l'on pouvait ainsi organiser les distractions de l'après-midi ou se faire inviter à dîner, lorsque l'on s'était attardé en visite jusqu'à une heure ou deux.

Dans la soirée, le salon ou le boudoir remplaçaient les appartements intimes, et les soupers devenaient l'occasion de réunions de cérémonie.

Chez Mme de Tencin les assemblées, matin ou soir, se trouvaient composées au gré du hasard, sans que les visiteurs eussent été conviés à se réunir périodiquement. Elle eut pourtant ses « mardis », mais ce fut à la suite de la mort de la marquise de Lambert, survenue le 12 juillet 1733. Cette femme, célèbre encore plus par son salon que par ses œuvres, pourtant fort estimées jadis, réunissait les grands esprits de son temps avec plus de méthode que Mme de Tencin ne le fit au début. « C'était, dit Fontenelle, la seule maison qui fût préservée de la maladie épidémique du jeu, la seule où l'on se trouvait pour se parler raisonnablement les uns les autres avec esprit et selon l'occasion. »

Plus tard, on rencontra les mêmes avantages chez Mme de Tencin, sauf en ce qui concernait le jeu, car la dame aimait les cartes en général et le « quadrille » en particulier. Mais précisément, ce qui constituait une tare, aux yeux des puristes de la conversation, enlevait toute apparence de pédanterie à ces réunions, et la simplicité de ce groupement d'hommes n'était certainement point faite pour déplaire, si l'on veut bien se souvenir du ridicule qui s'attachait aux demeures dites : « bureaux d'esprit ». Ici on avait de l'esprit, mais ce n'était point sur commande.

D'ailleurs, pour bien apprécier ce que l'on a appelé « le salon de Mme de Tencin », il ne faut pas oublier que la création en fut faite dès l'instant que l'ancienne religieuse vint habiter seule rue Saint-Honoré. Il y eut pourtant deux périodes assez distinctes pour qu'il soit permis de les séparer.

Dans la première, Mme de Tencin jeune encore, joyeuse, adulée, puissamment soutenue par Dubois, entraîne à sa suite les habitués, déjà fort remarquables, de l'hôtel de Ferriol; et les assemblées chez elle comprennent autant de seigneurs sinon plus que de savants. C'était le temps où le comte Hoym écrivait à son amie :

24 janvier 1721[1].

« De l'amour, du jeu et de la bonne chère qui sont, comme

vous le savez, l'âme de la société, il ne reste plus que l'amour qui ne perd jamais ses droits.

« Encore ne sais-je point s'il n'en a pas perdu, et si les gens occupés de l'augmentation de leur fortune ne lui doivent point un tribut qu'il n'appartient qu'aux gens désœuvrés de lui payer. »

Chez Mme de Tencin on cumulait, car on parlait d'amour, d'affaires et de philosophie tout à la fois.

Dans la seconde période, l'intrigue politique a remplacé la galanterie ; la recherche intellectuelle devient plus qu'autrefois l'objet principal des soupers, et si la simplicité se perd quelque peu, la célébrité de l'endroit s'accroît considérablement.

Tant de développement et de solidité dans cet édifice, fait d'esprit brillant et de profonde intelligence, étaient dus à la valeur de ceux qui en avaient composé le premier noyau et l'on peut dire que Fontenelle en fut la clé de voûte. Ami des Ferriol, l'illustre et universel écrivain fut séduit l'un des premiers par la beauté très spéciale d'Alexandrine dans sa maturité encore sans éclosion, au moment où elle rentrait dans le monde.

Cet homme étonnant portait sur ses propres parents des jugements un peu libres, mais qui ne semblaient pas déplacés à force de franchise.

« Mon père, disait-il, était une bête mais ma mère avait de l'esprit. Elle était quiétiste. C'était une petite femme douce qui me disait souvent : Mon fils, vous serez damné. Mais cela ne lui faisait point de peine. »

En réalité cette mère, qui était la sœur du grand Corneille, lui disait exactement : « Avec toutes vos petites vertus morales, vous serez damné », voulant ainsi l'exhorter à appuyer ses vertus philosophiques sur la foi chrétienne. Seulement, Fontenelle gêné préférait déformer quelque peu la pensée qui combattait ses tendances exclusivement philosophiques.

Cet infime détail suffit à montrer combien Fontenelle

ramenait tout à lui-même. Ses amis ne l'ignoraient pas : « Il ne nous aime point, Madame, disait un jour la marquise de Lambert à Mme de Tencin. Il ne demande aux femmes que le mérite de la figure. Dès que vous plaisez à ses yeux il ne vous demande plus rien. » Mme de Tencin savait à quoi s'en tenir sur ce point, et son mot à Fontenelle est resté célèbre. « Ce n'est pas un cœur que vous avez là, lui dit-elle un jour en lui mettant la main sur la poitrine, c'est de la cervelle comme dans la tête. » Et Fontenelle, assure l'abbé Trublet, prit fort bien cette boutade si profonde.

On prétend[2] qu'à cinquante ans, il résolut de dominer son humeur galante et qu'il fit vœu de continence comme on se met à la diète pour raison de santé. Son souci de conservation personnelle rend le fait vraisemblable. Ce fut toujours ce merveilleux égoïsme, encore renforcé par les années, qui lui inspira sa fameuse phrase lors de la mort de Mme de Tencin : « Eh ! bien : j'irai désormais dîner chez la Geoffrin ! »

On disait de lui qu'au moment de mourir il se serrerait entre ses bras en disant : « Adieu, mon ami, je n'ai jamais aimé que toi, je suis au désespoir de te quitter. »

Quoi qu'il en fût, il demeurait le convive apprécié entre tous.

« M. de Fontenelle n'aime personne, disait-on un jour devant M. de Montesquieu.

— Eh ! bien, répondit celui-ci, il en est plus aimable dans la société. »

« Il y portait tout, a dit Mme Geoffrin, excepté ce degré d'intérêt qui rend plus malheureux. »

Il trouvait surtout des répliques d'une galanterie exquise et Mme Helvétius eut le bénéfice de l'une des meilleures, qui est du reste bien connue. Un jour que Fontenelle passait inconsidérément devant elle, après lui avoir adressé, un instant auparavant, les plus aimables compliments :

1. *M. de Fontenelle*, par l'abbé Trublet, p. 68.
2. *Salons et cabarets de Colombey*, t. II, p. 107.

« Voyez, lui dit-elle, le cas que je dois faire de vos galanteries, vous passez devant moi sans me regarder.

— Madame, répondit le vieillard, si je vous eusse regardée je n'aurais point passé. »

A tant de fine légèreté, il joignait la puissance, la profondeur et l'originalité. Cette supériorité, pour agréable qu'elle fût, n'était cependant pas exempte de défauts, et M. de la Motte lui en reprochait un en particulier :

« Quand M. de Fontenelle a dit son sentiment et ses raisons sur quelque chose, écrivait-il, on a beau le contredire, il ne daigne plus se défendre. Il allègue pour couvrir ce dédain qu'il a une mauvaise poitrine. Belle raison pour étrangler une dispute qui intéresse toute une compagnie.[1] »

Houdard de la Motte[2] était d'ailleurs le meilleur ami de Fontenelle et il fut comme lui l'un des piliers du salon de Mme de Tencin. Ancien trappiste, devenu auteur d'opéras et de comédies, et de plus à l'occasion préparateur de discours ecclésiastiques pour ses amis, c'était un homme doux, aimable, modeste et fort érudit. La cécité qui l'avait frappé dès sa jeunesse n'avait atteint ni son humeur ni sa fécondité littéraire. Un mot de lui à ce sujet peint bien sa nature.

Se trouvant un jour dans une foule, il marcha par inadvertance sur le pied d'un jeune homme qui lui donna un soufflet.

« Monsieur, lui dit La Motte vous allez être bien fâché ; je suis aveugle. »

Tant de bonté, unie à tant de valeur, le faisait aimer, et c'est en communion de sentiment avec ses nombreux amis que le Père du Cerceau a pu écrire de lui :

Attaqué par maint trait félon
Jamais contre le noir frelon
Il n'employa ses nobles veilles,
Et comme le roi des abeilles,
Il fut toujours sans aiguillon.

1. *M. de Fontenelle*, par l'abbé Trublet, p. 70.

2. Né à Paris le 17 janvier 1672, mort le 26 décembre 1731.

A côté de ces deux hommes supérieurs, d'autres personnages non moins remarquables apportèrent chez Mme de Tencin, d'abord leurs figures séduisantes d'êtres jeunes, galants et remplis d'entrain par leurs premiers succès, puis, plus tard, leur gravité de hauts magistrats ou leur importance d'académiciens, mais toujours aussi leur esprit pétillant et leur admirable conversation. Montesquieu, cet ancien Président de Bordeaux, que ses *Lettres Persanes* avaient sacré grand écrivain à quarante-deux ans (1721), fut un de ceux qui conservèrent toujours à Mme de Tencin « leur estime et leur amitié », en dépit de toutes les calomnies. Cette fidélité d'un homme d'une aussi haute moralité, à qui son intimité dans la demeure permettait pourtant de voir bien des choses, n'est pas un des moindres arguments en faveur de la maîtresse du logis.

Mme de Tencin le paya d'ailleurs de retour, au sens élevé du mot, et ce fut au zèle de son amie que Montesquieu dut le succès de *L'Esprit des Lois*.

« Car elle était serviable et amie vive, autant qu'ennemie déclarée, » assure l'historien Duclos qui fut, lui aussi, l'un de ses commensaux. Ce trait ne doit-il pas dissiper à l'égard de Mme de Tencin tout soupçon touchant la duplicité dont on l'a accusée.

Mais elle n'était pas seulement serviable pour les intérêts matériels, elle savait l'être encore moralement. « On ne pouvait avoir davantage d'esprit, ajoute encore Duclos, et elle avait toujours celui de la personne à qui elle avait affaire. »

Parmi les grands magistrats mondains, galants et amateurs de belles-lettres, qui fréquentaient dans l'hôtel de la rue Saint-Honoré, le Président Hénault occupait une des meilleures places. De bonne heure, un premier prix remporté à l'Académie des Jeux Floraux, alors que La Motte n'obtenait que le second (1708), avait mis en lumière ce jeune conseiller de vingt-trois ans que le Parlement de Paris avait accueilli deux ans auparavant avec dispense d'âge.

Attaché d'ambassade en 1718 avec M. de Morville en

Hollande, il s'était fait remarquer du grand pensionnaire Heinsius ; puis, fort apprécié de d'Argenson, il prit place parmi les hommes dont le gouvernement recherchait les services. La littérature et le théâtre lui ouvrirent les portes de l'Académie, mais tant d'honneurs ne diminuèrent point son goût pour les soupers et les jolies femmes.

Voltaire, qui lui prodiguait des louanges et le classait parmi les personnages illustres de son temps, écrivit sur lui diverses pièces de vers dont l'une d'elles semble un portrait assez vivant :

Les femmes l'ont pris fort souvent
Pour un ignorant agréable
Les gens en *us* pour un savant,
Et le dieu joufflu de la table
Pour un connaisseur très gourmand.

Du reste Voltaire, entraîné par sa triste nature, fut le premier à tenter de rabaisser ce qu'il avait porté aux nues, et eut le cynisme d'écrire à Mme du Deffant « que le Président avait l'esprit faible et le cœur dur, et que plusieurs de ses œuvres n'étaient point de lui ». Il ajoutait, faisant de l'esprit :

A tout le monde il voulait plaire,
Mais ce charlatan n'aimait rien ;
De plus, il lisait son *bréviaire*.

C'est dans le dernier mot qu'on trouve la véritable et piteuse raison d'une si étonnante volte-face. Elle n'est pas à la gloire de Voltaire.

Ce dernier, disons-le tout de suite, parut peu chez Mme de Tencin. Le milieu était trop simple et peut être trop difficile à dominer, à cause de la valeur de ceux qui le composaient, pour attirer l'envieux personnage. Il préférait se glisser plutôt que de se montrer, et s'il fut accueilli parfois, ce fut la marquise du Châtelet[1] qui lui servit d'introductrice. Émilie,

1. Gabrielle-Émilie Le Tonnelier de Breteuil, née le 17 décembre 1706.

c'était son prénom, avait subi de bonne heure, comme tant d'autres, l'ascendant du duc de Richelieu. Et pourtant elle s'était déjà empoisonnée pour un premier amant, le marquis de Guébriant; mais son caractère propre était d'être extrême en tout.

Très éprise du monde et de ses plaisirs, passionnée pour les chiffons et les pompons, selon l'expression même de Voltaire, elle n'aimait pas moins la science et les savants. Mme de Tencin était en relations avec elle bien avant sa fameuse liaison avec Voltaire, qui commença seulement en 1733 et qui ne se termina qu'avec la mort, quinze ans plus tard.

A côté d'Émilie Mme de Mimeure, la charmante veuve de l'académicien, Mme du Deffant, Mme Dupin, Mme d'Augny et Mme Geoffrin apparaissent comme les seules femmes qui aient pris habituellement place dans cette société où les questions les plus transcendantes alternaient avec les répliques les plus spirituellement frivoles. On remarquera d'ailleurs avec quelle coquetterie tous les hommes de ce milieu savaient appliquer leur intelligence à des objets d'une diversité tellement surprenante que, si l'histoire n'était point là pour imposer la vérité, on imaginerait avoir affaire à des êtres médiocres et impudents, capables seulement d'assimilation sans profondeur. Et l'on demeure stupéfait de voir un Richelieu faire un diplomate de premier ordre, un président Hénault écrire des pièces de théâtre, et un La Motte, habitué aux psaumes de la Trappe, composer des poèmes d'opéras.

Mairan, helléniste et physicien distingué, ne rougissait point de jouer de plusieurs instruments, et Helvétius le philosophe excellait dans l'art de la danse, au point, assure Grimm, « qu'il dansa une ou deux fois sur le théâtre de l'Opéra, sous le masque, à la place du fameux Dupré ».

Bien d'autres noms complètent déjà, pour cette première période, la liste des personnages célèbres que recevait Mme de Tencin. Le bon abbé de Saint-Pierre, qui apprit à Mme Geoffrin à « donner et à pardonner » et que Mme de Tencin dis-

putait à Mme Dupin[1]; l'abbé Trublet, la victime de Voltaire; Mably[2], frère de Condillac; les deux Saurin, le géomètre et son fils le poète; les deux Helvétius, le médecin et le philosophe, et tant d'autres, sans compter les gentilshommes et les étrangers, tous venaient autour de la séduisante Alexandrine échanger leurs idées, faire assaut d'esprit et déposer à ses pieds, comme devant une divinité, cet encens intellectuel dont elle se grisait avec volupté.

Mais un des plus simpathiques de ses adorateurs, comme aussi un de ses amis les plus sûrs fut incontestablement Marivaux, le génial créateur du genre qui porte son nom, l'écrivain délicat, l'observateur puissant sous des dehors légers. « Sa conversation ressemblait à ses écrits, a déclaré d'Alembert. Le style qu'il prête à ses acteurs est celui qu'il avait lui-même, sans efforts comme sans relâche, dans la conversation. »

Marmontel, avec quelque malveillance, a pu le montrer « laissant voir l'impatience de faire preuve d'esprit et de sagacité », il n'en reste pas moins certain que Marivaux sut se faire aimer universellement, sinon dans ses œuvres, du moins dans sa personne, car il mettait « le soin le plus scrupuleux à éviter tout ce qui pouvait offenser ou déplaire[3] ». C'est à lui que l'on doit non seulement le portrait le plus fidèle et le plus complet de Mme de Tencin, mais aussi l'analyse la

1. C'est de l'abbé de Saint-Pierre qu'il est question dans la lettre de Mme de Tencin à Mme Dupin :

« Paris, 30 juin 1735.

« Vous êtes une friponne, ma belle petite dame, (Mme de Tencin avait cinquante-trois ans et Mme Dupin au moins dix ans de plus) quand vous me dites : *mon* abbé. Vous savez bien en votre conscience que cet abbé ne sera ni à moi, ni à personne qu'autant que vous le voudrez. Le voilà attaché à votre char... » (portefeuille de Mme Dupin).

2. Mably était de Grenoble et allié à la famille de Tencin. Il fut attaché comme secrétaire au cardinal de Tencin et se brouilla avec lui au sujet d'un mariage protestant que l'archevêque de Lyon voulait casser. Ce fut Mably qui prépara le fameux traité que Voltaire dut présenter à Frédéric II en 1743.

3. De la Porte, préface de 1765, p. 15.

plus exacte de l'impression que donnait une assemblée chez elle. Il l'a mise en scène dans la *Vie de Marianne*, car nul ne saurait douter qu'il n'ait voulu représenter son excellente amie de la rue Saint-Honoré sous les traits de Mme Dorsin, et voici comment il fait parler d'elle par Marianne : « Mme Dorsin est belle ; encore n'est-ce pas là dire ce qu'elle était ; ce n'aurait pas été la première idée qu'on eût eue d'elle ; en la voyant, on avait quelque chose de plus pressé à sentir ; voici un moyen de me faire entendre.

« Personnifions la beauté et supposons qu'elle s'ennuie d'être si sérieusement belle, qu'elle veuille essayer du seul plaisir de plaire, qu'elle tempère sa beauté sans la perdre et qu'elle se déguise en grâces ; c'est à Mme Dorsin qu'elle voudra ressembler. Ajoutez à présent une âme qui passe à tout moment sur cette physionomie, qui va y peindre tout ce qu'elle sent ; qui la rend aussi spirituelle, aussi délicate, aussi vive, aussi fière, aussi sérieuse, aussi badine qu'elle l'est tour à tour elle-même, et jugez par là des accidents de force, de grâce, de finesse et de l'infinité des expressions rapides qu'on voyait sur ce visage.

« Il y a des gens qui, tout bons cœurs qu'ils sont, estiment ce qu'ils ont fait ou ce qu'ils font pour vous, l'évaluent, en sont glorieux et se disent : Je le sers bien, il doit être reconnaissant. Mme Dorsin disait : Je l'ai servi plusieurs fois ; je l'ai donc accoutumé à croire que je dois le servir toujours[1].

« Venons au reste. La plupart des gens d'esprit ne peuvent s'accommoder de ceux qui n'en ont guère ; ils ne savent que leur dire dans une conversation, et Mme Dorsin, qui avait bien plus d'esprit que ceux qui en ont beaucoup, ne s'avisait point d'observer si vous en manquiez avec elle. Elle n'en désirait jamais plus que vous n'en aviez et c'est qu'en effet

1. Il est amusant de rapprocher cette charmante façon de penser de celle de J.-J. Rousseau, qui parle avec humeur « de ces gens qui se croient un droit légitime à vous persécuter de leurs demandes dès qu'ils ont jeté sur vous le grappin d'un premier bienfait ». On reconnaît bien là le personnage.

elle n'en avait elle-même alors pas plus qu'il ne vous en fallait. Non pas qu'elle vous fît la grâce de régler son esprit sur le vôtre; il se trouvait d'abord tout réglé; et elle n'avait d'autre mérite à cela que celui d'être née avec un esprit naturellement raisonnable et philosophe qui ne s'amusait pas à dédaigner ridiculement l'esprit de personne, et qui ne sentait rapidement le vôtre que pour s'y conformer sans s'en apercevoir.

« Les femmes s'efforçaient de faire preuve d'esprit devant elle sans exiger qu'elle en fît autant. Ses preuves étaient toujours faites, à elle. Ainsi elles ne venaient pas pour voir combien elle avait de l'esprit, elles venaient seulement lui montrer combien elles en avaient.

« Enfin ses qualités et son caractère la rendaient si considérable et si importante qu'il y avait de la distinction à être de ses amis, de la vanité à la connaître et du bon air à parler d'elle, équitablement ou non. *C'était être d'un parti que de l'aimer et de lui rendre justice, et d'un autre parti que de la critiquer*[1]. »

Pour quiconque a étudié la vie et le caractère de Mme de Tencin, toutes les allusions sont transparentes et ce portrait si complet, si véridique, si scrupuleusement calqué, pourrait-on dire, sur un original certainement unique, évoque merveilleusement la figure de celle qui présidait avec tant de tact aux assemblées de la rue Saint-Honoré.

Marivaux ne s'est point contenté du reste de peindre la maîtresse du logis et il s'est complu à décrire l'une de ces réunions où tout nouveau venu se sentait vite à son aise, tant était grande la simplicité de ces personnages d'élite.

« Ce ne fut point à force de leur trouver de l'esprit, raconte Marivaux, que j'appris à les distinguer; pourtant il est certain qu'ils en avaient plus que d'autres et que je leur entendais dire d'excellentes choses, mais ils les disaient avec si peu d'effort, ils y cherchaient si peu de façon, c'était d'un

1. Ses biographes ne se sont inspirés jusqu'ici que du parti qui la critiquait.

ton de conversation si aisé et si uni qu'il ne tenait qu'à moi de croire qu'ils disaient les choses les plus communes. Ce n'était point eux qui y mettaient de la finesse, c'était la finesse qui s'y rencontrait : ils ne sentaient pas qu'ils parlaient mieux qu'on ne parle ordinairement ; c'étaient seulement de meilleurs esprits que d'autres et qui, par là, tenaient de meilleurs discours qu'on n'a coutume d'en tenir ailleurs, sans qu'ils eussent besoin d'y tâcher et, je dirais volontiers, sans qu'il y eût de leur faute ; car on accuse quelquefois les gens d'esprit de vouloir briller.

« Ils ne disaient rien que de juste et que de convenable, rien qui ne fût d'un commerce doux, facile et gai. »

Marivaux, on le pense, se forma vite le goût en une telle assemblée, mais des cabales entravèrent longtemps son essor. Le parti « des cafés » ne comprenait pas ses innovations.

Enfin son aimable dialogue eut raison des spectateurs les plus maussades, et Mme de Tencin finit, grâce à Richelieu, par faire ouvrir les portes de l'Académie française à son vieil ami (1742), battant Voltaire, qui pourtant n'avait reculé devant aucune bassesse. Il n'avait pas hésité, en effet, pour obtenir de son côté l'appui de Richelieu, à déléguer auprès de celui-ci Mme du Châtelet dont il n'ignorait point les faiblesses passées pour le galant duc. Mais cette élection anticipe déjà sur la seconde période du salon de Mme de Tencin.

Avant d'en arriver là, l'effondrement du système Law allait être suivi de l'affaire La Fresnaye et ces deux événements devaient désorganiser pour un temps assez long les réunions précieuses à tant d'illustres amis, qui purent croire durant plusieurs mois leur Égérie en danger.

Elles reprirent pourtant, ces assemblées, mais elles furent encore interrompues par l'exil d'Ablon. Enfin le calme et la santé donnèrent de nouveau à l'incomparable maîtresse de maison la possibilité de rappeler autour d'elle ceux qu'elle appelait « ses bêtes » — on verra pourquoi — et de reconstituer, rue Vivienne, le cénacle dans lequel les Français comme

les étrangers tenaient à honneur d'être reçus, considérant cette faveur comme une consécration littéraire et un brevet de bon goût.

Ce fut l'époque où le salon de Mme de Tencin acquit sa plus grande renommée, car on peut dire qu'il avait brillé de son plus vif éclat rue Saint-Honoré, dans ce temps d'influence puissante et de galanterie où la maîtresse de céans était à la fois une amie que l'on courtisait et une protectrice que l'on adulait.

Mais la jeunesse avait fait son temps. Les uns étaient morts, les autres avaient vieilli, et Mme de Tencin remplissait à présent une sorte de sacerdoce traditionnel. Sa demeure était comme un sanctuaire où les littérateurs et les philosophes venaient officier et où l'esprit, semblable à la cire des cierges, brûlait de tous côtés. Les assistants n'avaient qu'à se baisser pour en recueillir des gouttelettes, et ces miettes devenaient dans le monde des espèces de trophées. On avait entendu M. de Fontenelle dire ceci, M. de Montesquieu soutenir cela ; c'était un titre, et tout homme soucieux de passer pour intellectuel devait s'efforcer d'être reçu chez Mme de Tencin.

Et pourtant, le milieu n'était plus à beaucoup près aussi divertissant qu'autrefois. Nous en trouvons l'indication dans une lettre de Mme de Tencin au conseiller François Tronchin, cousin du célèbre médecin genevois. Ce magistrat avait été présenté à l'âge de dix-huit ans dans le salon de la rue Saint-Honoré, en 1722 ; il y était revenu à diverses reprises, mais depuis son dernier passage il avait gardé le silence et il cherchait maintenant à renouer des relations qu'il trouvait agréables et flatteuses.

Mme de Tencin lui répondit ce qui suit[1] :

1. Quelques lignes de cette lettre ont été publiées dans : *Le conseiller François Tronchin et ses amis*, par Henri Tronchin. E. Plon, Nourrit et Cie. 1895.

Nous devons le reste, qui est inédit, à l'extrême obligeance de l'auteur de l'ouvrage précité.

« A Paris, ce 4 avril 1739.

« Il est vrai, Monsieur, que vous m'avez un peu négligée et, comme il en aurait trop coûté à ma vanité de vous accuser d'oubli, j'ai pris le parti de croire que les affaires vous avaient d'abord empêché de m'écrire et qu'ensuite, embarrassé de n'avoir pas écrit d'abord, vous n'avez su comment vous y prendre. Avouez que je suis bien indulgente, ou plutôt bien présomptueuse, mais ce ne sera pas à vous de me reprocher un défaut qui vous sauve de mes reproches.

« Tous les Genevois n'ont pas pensé comme vous et les honnêtes gens de votre pays sur la promotion de mon frère[1]. Votre ami Telusson (*sic*) a déclamé ici assez mal à propos puisqu'il a parlé d'un homme qu'il ne connaît point[2]. Ne faites aucun usage de ce que je vous dis ici. Je ne sais pourquoi je vous le mande. Je n'ai en vérité d'autres raisons si ce n'est que cela m'est venu au bout de ma plume. Ne nous viendrez-vous point revoir? Vous nous en avez donné votre parole et vous savez bien qu'un honnête homme doit la tenir. Vous êtes d'un âge[3] et d'une figure où il serait peut-être bien aussi sûr de vous intéresser par le plaisir, mais ce n'est peut-être pas chez moi que vous en pourrez trouver d'assez vif pour cela. Des conversations de philosophes où, à la vérité, la morale est accompagnée d'assez de gaîté, voilà tout ce que je puis vous offrir.

« M. Saladin vous donne apparemment des nouvelles des connaissances que vous avez dans le quartier et je lui laisse un soin dont aussi bien il serait très difficile de m'acquitter. Mme Geoffrin, qui est la seule que je voie, n'est presque point sortie de chez elle, et moi de mon lit.

1. Au cardinalat. Il y avait beaucoup de jansénistes à Genève et encore plus de protestants, prêts à se montrer méchants.

2. On remarquera que ce fut le défaut de presque tous les auteurs des diatribes contre les Tencin.

3. Il avait alors trente-cinq ans.

« Adieu, Monsieur, je suis avec un véritable attachement votre très humble et obéissante

« DE TENCIN. »

Pourtant ces « conversations de philosophes » étaient devenues si célèbres qu'à l'étranger on considérait le salon de Mme de Tencin comme une « cour du royaume des lettres », aussi intéressante à connaître que celle de Versailles.

Lord Chesterfield, l'illustre homme d'État anglais et le modèle du bon ton avait été présenté par Montesquieu, en 1741, chez Mme de Tencin, et l'année suivante il écrivait à celle-ci pour lui recommander une de ses amies, Mme Cleland qui sollicitait l'honneur d'être admise dans le cénacle. La déférence de lord Chesterfield, quoiqu'elle puisse être attribuée à une extrême politesse, n'en indique pas moins quelle haute situation personnelle et bien particulière occupait alors Mme de Tencin.

« A Londres, ce 20 août 1742.

« Combattu par des mouvements bien différents, j'ai longtemps balancé avant que d'oser me déterminer à vous envoyer cette lettre ; je sentais toute l'indiscrétion d'une telle démarche et à quel point c'était abuser de la bonté que vous aviez eue pour moi pendant mon séjour à Paris que de vous la redemander pour un autre...

« Je sais par expérience, Madame, car j'en suis moi-même un exemple, que ce n'est pas la première affaire de la sorte à laquelle votre réputation, qui ne se renferme point dans les bornes de la France, vous a exposée, mais je me flatte aussi que vous ne la trouverez pas la plus désagréable.

« J'ai suivi l'exemple de la plupart des voyageurs qui, à leur retour, se font valoir chez eux par leurs prétendues liaisons avec tout ce qu'il y a de plus distingué chez les autres.

« Ayant donc franchi le pas, je voudrais bien en profiter

pour vous expliquer les sentiments de reconnaissance que j'ai et que j'aurai toujours des bontés que vous m'avez témoignées à Paris, et je voudrais aussi vous exprimer tout ce que je pense des qualités qui distinguent votre cœur et votre esprit de tous les autres. Mais cela me mènerait également au delà des bornes d'une lettre et au-dessus de mes forces. »

Mme de Tencin fut charmée et elle le lui dit elle-même dans sa réponse[1].

« Votre lettre me fut remise par M. de Montesquieu au milieu de la société que vous connaissez. Ce que vous me dites de flatteur m'empêcha quelques moments de la montrer, mais l'amour-propre trouve toujours le moyen d'avoir son compte... La lettre fut donc lue et ne le fut pas pour une fois. « Ce mylord se moque de nous ! s'écria M. de Fon-« nelle, qui fut suivi des autres. Qu'il se contente, s'il lui « plaît, d'être le premier homme de sa nation, d'avoir les « lumières et la profondeur de génie qui la caractérisent et « qu'il ne vienne pas encore s'emparer de nos grâces et de « nos gentillesses. »

« Les plaintes et les murmures de l'assemblée dureraient encore si, après avoir convenu bien franchement de vos torts, je ne m'étais avisée de rappeler les agréments et la douceur de votre commerce. « Qu'il nous revienne donc ! « dirent-ils tous à la fois, nous lui passerons alors d'avoir « plus d'esprit que nous ! »

Et voilà comment Mme de Tencin avait le talent de se faire aimer de ceux qui l'approchaient, comme aussi de créer entre eux une amicale solidarité.

Mais de tous les documents qui peuvent nous permettre de reconstituer la physionomie de ce salon dans sa deuxième période, aucun ne vaut la description que Marmontel en a faite dans ses mémoires. Le jeune écrivain arrivait à vingt-trois ans[2], plein d'illusions, d'orgueil et d'ambition. Un

1. 22 octobre 1742.

2. Marmontel était né à Bort, petite ville du Limousin, le 11 juillet 1723.

premier succès au concours de l'Académie le met en lumière. Voltaire le patronne, La Popelinière le prend sous sa garde, mais le voici malgré tout obligé de faire consacrer son talent en passant par le salon de Mme de Tencin. Il y va faire la lecture d'une de ses œuvres[1].

« L'auditoire était respectable, écrit-il; j'y vis rassemblés Montesquieu, Fontenelle, Mairan, Marivaux, le jeune Helvétius, Astruc, je ne sais qui encore, tous gens de lettres ou savants, et au milieu d'eux une femme d'un esprit et d'un sens profond, mais qui, enveloppée dans son extérieur de bonhomie et de simplicité, avait plutôt l'air de la ménagère que de la maîtresse de la maison : c'était là Mme de Tencin.

« J'eus besoin de tous mes poumons pour me faire entendre de Fontenelle; et quoique bien près de son oreille, il me fallait encore prononcer chaque mot avec force et à haute voix, mais il m'écoutait avec tant de bonté qu'il me rendait doux les efforts de cette lecture pénible. Elle fut comme vous pensez bien d'une monotonie extrême, sans inflexion, sans nuances ; cependant je fus honoré des suffrages de l'assemblée; j'eus même l'honneur d'être du dîner de Mme de Tencin; et dès ce jour-là, j'aurais été inscrit sur la liste de ses convives, mais M. de La Popelinière n'eut pas de peine à me persuader qu'il y avait là trop d'esprit pour moi; et en effet, je m'aperçus bientôt qu'on y arrivait préparé à jouer son rôle et que l'envie d'entrer en scène n'y laissait pas toujours à la conversation la liberté d'y suivre son cours facile et naturel.

« C'était à qui saisirait le plus vite et comme à la volée le moment de placer son mot, son conte, son anecdote, sa maxime ou son trait léger et piquant; et pour amener l'à-propos, on le tirait quelquefois d'un peu loin.

1. Dans les mémoires de Marmontel, il s'agit d'*Aristomène* qu'on venait de jouer. C'était donc en 1749, l'année même de la mort de Mme de Tencin. Mais il est certain que Marmontel était reçu depuis longtemps chez celle-ci.

« Dans Marivaux l'impatience de faire preuve de finesse et de sagacité perçait visiblement. Montesquieu, avec plus de calme, attendait que la balle vînt à lui, mais il attendait. Mairan guettait l'occasion. Astruc ne daignait pas l'attendre.

« Fontenelle seul la laissait venir sans la chercher ; et il usait si sobrement de l'attention qu'on donnait à l'entendre que ses mots fins, ses jolis contes, n'occupaient jamais qu'un moment ; Helvétius, attentif et discret, recueillait pour semer un jour. [1] »

Le salon que Marmontel a vu n'est plus le même que celui dont Marivaux a si bien apprécié l'exquise simplicité.

C'est que les habitués ont vieilli ; ils ont peur de déchoir et soignent leurs répliques, tandis que les nouveaux arrivants, poussés par le désir de se hausser, cherchent à se faire valoir. Mme de Tencin fut une des seules sans doute à s'en apercevoir, et c'est peut-être à cette attristante observation qu'il faut attribuer son besoin d'aller souvent s'isoler à Passy, dans sa chère petite maison, où quelques amis intimes venaient lui tenir compagnie à la manière des vieux souvenirs, si doux quand l'âge a diminué l'activité ambitieuse et que l'être vit surtout dans le passé.

C'est là que Marmontel, installé à la campagne dans le voisinage, put apprécier réellement le commerce de cette femme extraordinaire, ainsi qu'il la qualifie lui-même. « Je m'étais refusé à l'honneur d'être admis à ses dîners de gens de lettre, écrit-il [2], mais lorsqu'elle venait se reposer dans sa retraite, j'allais y passer avec elle les moments où elle était seule et je ne puis exprimer l'illusion que me faisait son air de nonchalance et d'abandon. Mme de Tencin, la femme du royaume qui, dans sa politique, remuait le plus de ressorts et à la ville et à la Cour, n'était pour moi qu'une vieille indolente : « Vous n'aimez pas, me disait-elle, ces assemblées de beaux esprits ; leur présence vous intimide ; eh ! bien !

1. *Mémoires de Marmontel*, t. I, p. 210.
2. *Idem.*, t. I, p. 244.

venez causer avec moi dans ma solitude, vous y serez plus à votre aise et votre naturel s'accommodera mieux de mon épais bon sens. » Elle me faisait raconter mon histoire dès mon enfance, entrait dans tous mes intérêts, s'affectait de tous mes chagrins, raisonnait avec moi mes vues et mes espérances, et semblait n'avoir dans la tête autre chose que mes soucis. Ah ! que de finesse d'esprit, de souplesse et d'activité, cet air naïf, cette apparence de calme et de loisir ne me cachaient-ils pas ! Je ris encore de la simplicité avec laquelle je m'écriais en la quittant : La bonne femme ! »

Les conseils qu'elle donnait au jeune homme étaient d'ailleurs d'une utilité pratique dont Marmontel de son propre aveu sut profiter dans la vie : « Malheur, lui disait-elle, à qui attend tout de sa plume ! rien de plus casuel. L'homme qui fait des souliers est sûr de son salaire ; l'homme qui fait un livre ou une tragédie n'est jamais sûr de rien. »

Un autre conseil fut de l'engager à se faire des amies plutôt que des amis, « car au moyen des femmes, disait-elle, on fait tout ce qu'on veut des hommes, et puis ils sont les uns trop dissipés, les autres trop occupés de leurs intérêts personnels pour ne pas négliger les vôtres, au lieu que les femmes y pensent, ne fût-ce que par oisiveté. Parlez ce soir à votre amie de quelque affaire qui vous touche ; demain, à son rouet, à sa tapisserie, vous la trouverez y rêvant, cherchant dans sa tête le moyen de vous servir. Mais de celle que vous croirez pouvoir vous être utile, gardez-vous bien d'être autre chose que l'ami ; car entre amants, dès qu'il survient des nuages, des brouilleries, des ruptures, tout est perdu. Soyez donc auprès d'elle assidu, complaisant, galant même si vous voulez, mais rien de plus, entendez-vous ? »

« Ainsi, conclut Marmontel, dans nos entretiens, le naturel de son langage m'en imposait si bien que je ne pris jamais son esprit que pour du bon sens. »

L'illusion de Marmontel est venue de ce qu'il connut seulement Mme de Tencin dans ses dernières années, alors que, dégagée de toute intrigue, elle se laissait vieillir paisiblement.

Le jeune écrivain, élevé en province, ignorait sans doute le passé actif et galant de la dame, comme aussi l'étendue de son esprit. Il est probable qu'il prêta plus tard l'oreille aux récits de quelque janséniste et que celui-ci arrangea de la bonne manière l'histoire de la sœur du cardinal, le moliniste abhorré.

En tout cas, l'espèce de malveillance de Marmontel est singulière, car elle semble naître uniquement du dépit d'avoir manqué de clairvoyance. Jamais, en effet, celle qu'il estimait si « bonne femme » ne lui fournit dans sa conduite à son égard l'occasion de juger personnellement qu'il s'était mépris.

Mais déjà Marmontel doit être classé hors de la pléiade des habitués. Il est un nouvel arrivant, simplement désireux de se lancer, et il ne fit point partie de la « ménagerie » de Mme de Tencin. Les « bêtes », c'étaient les hommes dont l'illustration s'était développée au cours de leurs relations avec la grande prêtresse de leur temple intellectuel. Et voici l'origine de l'ironique dénomination que leur appliquait si drôlement Mme de Tencin, « leur bergère ».

M. de Fontenelle raconta un jour chez cette dernière[1] qu'étant allé voir le Père Malebranche aux PP. de l'Oratoire, rue Saint-Honoré, une grosse chienne, qui était pleine, entra dans la salle où ils se promenaient, vint caresser le Père Malebranche et se rouler à ses pieds. Après quelques mouvements inutiles pour la chasser, le philosophe lui donna un grand coup de pied qui fit jeter à la chienne un cri de douleur et à lui-même, Fontenelle, un cri de compassion.

« Eh ! quoi, lui dit froidement le Père Malebranche, *ne savez-vous pas bien que cela ne sent point*[2].

— Ce conte, dit alors l'abbé Trublet à M. de Fontenelle,

1. Notes de l'abbé Trublet.

2. Il ne faut pas oublier que le Père Malebranche était fort épris des systèmes de Descartes et que le symbole cartésien faisait des animaux de simples machines. Fontenelle était en divergence absolue sur ce point avec le Père Malebranche.

peint parfaitement le Père Malebranche et son intrépide cartésianisme ; mais il vous peint aussi vous-même et prouve votre bon naturel. Je suis tout à fait édifié de la peine que vous ressentîtes du coup de pied donné à cette pauvre chienne ; et, comme de son *cri de douleur* vous conclûtes avec raison qu'elle *sentait*, je conclus de votre *cri de compassion* que vous *sentez* aussi. On a beau dire, *les bêtes* ont une *âme ;* et vous avez *de l'âme ;* cela est démontré par les faits. »

M. de Fontenelle, amusé, se prit à rire [1], et l'on peut penser que, chez Mme de Tencin, un pareil dialogue fut suivi de nombreuses controverses et donna lieu forcément à de plaisants paradoxes. Nous n'en voulons pour preuve que le détail suivant. En 1728, avait paru l'ouvrage intitulé : *Essai philosophique sur l'âme des bêtes.* Il fut réimprimé en 1737 et cette seconde édition, considérablement augmentée, fut dédiée à M. de Fontenelle.

Il est donc bien évident que la question avait continué à passionner les philosophes de l'entourage de Mme de Tencin, et il est probable qu'elle était passée au rang des sujets inépuisables, tels que l'amour et le libre arbitre. Des exagérations, issues du feu de la discussion, firent sans doute accorder aux animaux des âmes quasi supérieures à celles des humains ; l'esprit s'en mêla et l'on aperçoit aussitôt avec quelle malice Mme de Tencin s'empressa d'appeler, en manière de compliment : « ses bêtes » ceux qu'elle était la première à tenir pour de profonds penseurs [2].

Il est certain pourtant que si la seconde période de ce salon fameux fut plus remarquée, elle fut moins distinguée que la première car, selon l'expression du cardinal de Fleury, Mme de Tencin fut alors en relations « avec des gens de toutes conditions ».

Certains habitués en souffrirent peut-être, mais nul ne le

1. *Histoire de Fontenelle,* par l'abbé Trublet, p. 115.

2. C'est là une hypothèse — mais elle paraît bien vraisemblable quand on voit quelle importance fut accordée pendant plus de quinze ans à la discussion sur l'âme des animaux.

fit sentir, et le désir de contempler le mélange amena des curieux. C'était pour sa clientèle de besogneux pleins de talent que Mme de Tencin achetait tous les ans une pièce de velours. Elle en distribuait deux aunes à chacun pour en faire une culotte.

Piron fut le plus remarquable de ces gens du commun, que l'étincelle du génie rendait grands sans leur faire perdre pourtant leurs libres allures. Chez Piron, la gaieté bourguignonne, exhubérante et facile, constituait une force merveilleuse contre les assauts de la vie ; et sa philosophie plaisante avait raison de toutes les misères humaines : « Dame Nature, disait-il sur ses vieux jours[1], m'a crevé déjà les yeux, arraché les dents, creusé la poitrine, affaibli l'estomac et fait encore pis à mesure qu'elle a descendu ; je n'ai plus de ma première constitution que les jambes et la tête : trois espèces de folles qui, se moquant du reste, veulent toujours être en l'air[2]. »

Piron était chez Mme de Tencin l'âme des farces amusantes et des grasses plaisanteries. Au commencement de l'été, plusieurs habitués du mardi font porter à leur bienfaitrice, alors à Passy, un joli chapeau de paille et c'est le bourguignon qui rédige la lettre d'envoi :

Nous sentons, en faisant du mieux que nous pouvons,
Combien encore nous redevons.
Que vous donnons-nous ? rien qui vaille.
Laissons là tous ces beaux discours ;
Nous emportons votre velours
Et vous présentons de la paille.
Du reste notre droit est clair
Et la représaille est honnête.
Vous nous couvrez le c.. l'hiver ;
L'été nous vous couvrons la tête.

Une autre fois, c'est une chaise percée qui fait l'objet de

1. Il était né en 1689.
2. Extrait des *Portraits intimes du XVIIIe siècle*, par les Goncourt.

la plaisanterie : « trône bas, mais stable », assurent les expéditeurs :

Où vous aurez ceci de doux
Qu'à la barbe, au nez des jaloux
Vous y serez en paix profonde,
Et que si le tonnerre gronde
Ce ne sera que dessous vous.

A côté de ces cadeaux pratiques, dont le divertissement pour des esprits sérieux, paraîtrait étonnant si l'on ne connaissait la bonne gaieté française, on voit l'assemblée choisir des présents plus artistiques, tels que « boîte à quadrille, marteau pour casser les amandes, ou encore une balance en émail sur laquelle Mme de Tencin est peinte seule du côté qui penche et, de l'autre Junon et Minerve avec leurs attributs. » Ce joli bibelot est envoyé soi-disant par le Grand Mogol, et Piron a encore rédigé la plaisante lettre qui accompagne le paquet.

Tout serait pour le mieux, dans ce milieu intelligent dont les éléments s'unissent si bien en une même affection pour une femme supérieure, si quelques personnages de moindre envergure ne gâtaient le tableau par leurs tendances intéressées. Tel est Astruc, l'illustre médecin, successeur de Chirac, lumière incontestée de la science médicale mais aussi, comme on le verra, assez attaché à l'argent pour accepter un héritage dans des conditions où un galant homme l'aurait refusé[1].

Tel aussi son gendre Silhouette, dont le nom même semble un portrait, tant ce contrôleur général fut un personnage falot, qui dut sa situation non pas à ses capacités mais à des influences habilement mises en mouvement. Celle de Mme de Tencin fut une des plus puissantes.

Malheureusement Silhouette était sans caractère, et la disgrâce ne se fit pas attendre. Sa nature éclate dans la question

1. Nous n'avons pas pu établir par des preuves officielles la race de cet Astruc, mais nous avons tout lieu de penser qu'il était Israélite.

qu'il posa alors, après dîner, à une femme en qui il avait confiance :

« Parlez-moi vrai, dit-il, n'y a-t-il pas de chansons?... »

Sa chute lui importait peu ; ce qu'il redoutait, c'était qu'on en connût les causes.

Mais si Mme de Tencin eut dans ses dernières années la faiblesse de croire aux belles protestations de quelques intrigants, elle sut toute sa vie cultiver l'esprit charmant de son pays, en développer les finesses dans les assemblées qu'elle présidait avec un si grand tact, et apporter elle-même dans le progrès des lettres françaises l'effort de sa plume féminine, si délicate sans afféterie.

Ses romans paraîtraient fades sans doute aux lectrices de nos jours si quelques-unes, sans une étude préalable du passé, se risquaient à les lire. Mais pour quiconque est en état de se placer dans une époque et d'y respirer quelques instants, les romans de Mme de Tencin laissent une impression de fraîcheur et de simplicité que peu d'œuvres littéraires de la première moitié du XVIIIe siècle sont en état de donner.

Ils ne furent point d'ailleurs le travail d'une débutante. De bonne heure, Mme de Tencin s'était exercée à écrire correctement notre langue. Nous en trouvons l'indication dans une lettre du comte Hoym (1718) :

« Je devine aisément, lui écrit-il, l'auteur de la traduction du *Guarini* [1]. Je crois qu'il ne tiendrait qu'à vous de nous montrer encore d'autres bonnes choses de la même main. Quoi qu'il en soit, je ne veux pas percer un mystère que vous voulez que j'ignore [2]. »

Au travail de traduction succéda tout naturellement la

1. Guarini, poète italien du XVIe siècle. Son œuvre la plus connue est *Il Pastor fido*, tragi-comédie pastorale.

2. L'allure de cette phrase indique clairement de quelle personne il s'agit. Et nous savons d'autre part que Mme de Tencin connaissait l'italien, puisque la lettre que lui envoya Benoît XIV est écrite dans cette langue. Si Mme de Tencin n'avait pas été à même de la comprendre, le

composition. Mais toujours Mme de Tencin ne s'y livra qu'avec précaution, sous le couvert de l'anonyme. Ce ne fut qu'après sa mort que l'on connut la vérité avec certitude. L'une de ses premières œuvres fut imprimée par suite d'une sorte d'indiscrétion posthume. Son titre est : *Histoire d'une religieuse, écrite par elle-même*[1]. Et voici de quelle note de l'éditeur est précédé ce très court roman :

« Feu l'abbé Trublet reçut des mains de Mme de Tencin l'ouvrage que l'on va lire. Il m'en fit le sacrifice longtemps après et il me laissa soupçonner qu'il était le fruit des premiers amusements de la jeunesse de cette dame. »

La scène se passe en Andalousie, pour permettre à l'auteur de déguiser ses personnages, qui sont sans doute des portraits ; et dès le début, on remarque le souci de mettre en scène des gens d'une espèce distinguée.

Les hauts faits d'armes, à la façon de l'Arioste, tiennent une place importante dans le préambule, mais la simplicité, voire la naïveté font vite place à cette tendance un peu arriérée.

« Ma mère, raconte l'auteur des mémoires supposés, avait coutume de dire qu'elle avait consenti à donner à son mari, aux dépens de sa vie même, un héritier de ses biens et un gage de sa tendresse. »

On ne saurait être épouse plus dévouée. D'ailleurs, le sacrifice consenti d'avance se réalise et la pauvre mère expire en donnant le jour à sa fille, la jolie Isidore, qui nous raconte la suite. Son père meurt à son tour et l'orpheline est confiée à une tante, dona Elvire, veuve et riche dont le portrait est l'indice chez l'auteur d'une belle faculté d'observation :

« Dona Elvire avait été jolie autrefois, mais il ne lui en restait plus que les mines et les grimaces. Elle s'exprimait assez facilement sur toutes sortes de matières : ce qui faisait

Pape aurait employé le français qui faisait partie de son bagage de grande érudition.

1. Bibliothèque universelle des romans.

croire aux sots et à elle-même la première qu'elle les entendait. Son humeur n'était naturellement ni difficile ni méchante, mais elle avait cru devoir la gâter par étude, regardant comme indispensable à une jolie femme d'avoir des caprices et des travers. Elle eût évité les ridicules qu'elle se donnait, en se passant des grâces qu'elle voulait acquérir. »

Vient ensuite un tableau amusant de l'éducation d'une jeune fille :

« On m'apprit à chanter, raconte Isidore, avant que je susse lire, à danser que je marchais à peine, et à parler les langues étrangères que je bégayais encore la mienne. Ma tante d'ordinaire présidait à mes leçons, et ce n'était pas une petite affaire pour elle que d'avoir en même temps à redresser les défauts naturels à mon âge et à endoctriner les maîtres eux-mêmes sur leur art, qu'elle prétendait savoir mieux qu'eux.

« Elle aurait voulu que tous les pas que je formais eussent été des entrechats, et tous les sons de grands éclats et des roulements. »

Heureusement Isidore trouve chez cette tante maniérée une jeune parente, de quelques années seulement plus âgée qu'elle-même, et Pulchérie — c'est son nom — lui donne d'excellents conseils :

« La franche ignorance, me disait parfois Pulchérie, n'est-elle pas préférable à une science qui nous aveugle ? La première amène avec elle la docilité, qui peut servir à nous redresser ; l'autre entraîne nécessairement la présomption qui nous égare... »

Enfin Isidore, après avoir terminé au couvent son éducation, revient chez sa tante et se voit entourée d'un essaim de jeunes gens. « Une héritière qui débute dans le monde, joue un personnage difficile », avoue-t-elle ingénuement.

Cependant Antonio, jeune homme timide et charmant, *semble* avoir des sympathies pour Pulchérie. Mais, d'autre

part, il est aimé d'Isidore, et ici l'intrigue commence à se compliquer.

A côté de ce jeune premier sans envergure, apparaît Don Pèdre de Ciméga, fils du gouverneur de la province, parti superbe qui recherche Isidore, et celle-ci, sans amour, uniquement par raison, va l'épouser. Alors le timide Antonio part pour la guerre. Malgré les apparences, dues à sa timidité, ce n'était point Pulchérie qu'il chérissait, mais bien Isidore. Désespéré, il multiplie ses prouesses en cherchant le trépas. Il est enfin grièvement blessé et, avant d'expirer, il écrit les lignes suivantes à la bien-aimée qui ne sut point deviner à temps ses sentiments, bien cachés, il est vrai.

« Je ne serai plus quand vous recevrez ce billet. La vie m'était devenue à charge depuis que j'avais perdu l'espoir de vous en consacrer tous les instants. Dans la situation où je suis, il m'est donc permis de vous dire que je vous aime... J'ignorerai toujours comment cet aveu sera reçu ; c'est la seule inquiétude qu'il me reste en mourant. »

On avouera que cet homme, encombrant jusqu'après sa mort, ferait mieux de demeurer timide jusqu'au bout et de disparaître plus discrètement. Car de sa part, c'est vouloir créer arbitrairement par l'émotion des liens qu'il fut incapable de nouer lui-même.

Toujours est-il qu'Isidore, à la faveur de cet événement, découvre que le cœur de Pulchérie s'était donné à un autre charmant jeune homme, Don Francisque. Elle cherche aussitôt à faire le bonheur de ces deux amoureux en souvenir du défunt, dont le sentiment incompris sera le deuil de sa vie. Elle abandonne alors ses biens à Pulchérie pour faciliter le mariage de celle-ci, et elle entre au couvent. Là elle trouve le repos et elle conclut par cette déclaration d'un renoncement exquis : « Quoique le bonheur de mon amie pût m'entraîner quelquefois à réfléchir sur la différence de nos destinées, jamais je ne sentis s'altérer le plaisir d'y avoir contribué. »

Les œuvres suivantes[1] furent écrites pour une partie pendant la période de repos que le cardinal de Fleury imposa aux Tencin, et pour l'autre, pendant les dernières années de leur auteur. Nous les prenons dans l'ordre chronologique de leur première édition, qui était anonyme.

LES MÉMOIRES DU COMTE DE COMMINGE

PERSONNAGES[2]

Le comte de Comminge. Jeune homme charmant.
Son père, le marquis. Chef de la branche aînée des Comminge.
Le marquis de Lussan. Descendant de la branche cadette des Comminge, qui avait été avantagée pour la fortune par le grand-père des deux cousins.
Adélaïde de Lussan. Fille du marquis.
Sa mère. Personnage effacé.
Comte de Bénavidès. Riche parti destiné à Adélaïde.
Dom Gabriel de Benavidès. Frère du précédent.
Saint-Laurent. Serviteur dévoué.

Le marquis de Comminge, jaloux de la fortune de son cousin de Lussan, découvre, grâce à un intendant retors, que dans la donation du grand-père il y a eu « substitution » irrégulière et qu'il y a moyen de récupérer, par un procès, les biens ainsi enlevés à leur légitime propriétaire. Les papiers qui peuvent servir de base aux revendications de la branche aînée se trouvent dans les archives d'un couvent assez éloigné. Le Marquis donne à son fils la mission d'aller les chercher, et le jeune comte se met en route sous un faux nom. Il trouve les précieux actes et en devient possesseur. Mais

1. Elles ont été publiées à diverses époques en éditions de toutes sortes.

2. C'est afin d'apporter plus de clarté dans notre résumé que nous donnons cette nomenclature des personnages, qui n'existe pas, bien entendu, dans les œuvres de Mme de Tencin.

dans le voisinage de ce couvent, il y a des eaux qui attirent des malades et des touristes.

Le comte de Comminge demande à son père la permission de s'arrêter quelque temps dans cet agréable endroit, et le Marquis, ravi de savoir les papiers conquis, accorde à son fils ce qu'il demande. Celui-ci, sous le nom de marquis de Longaunois, fait connaissance avec Mmes de Lussan, venues pour prendre les eaux.

Adélaïde est exquise et « bien faite ». Le comte de Comminge est « non moins bien fait ». Tous deux s'aiment, et le jeune homme finit par dévoiler sa personnalité.

Regrets d'Adélaïde. Mais son amoureux — disons son « amant » selon le terme alors employé, même pour les personnes les plus pures — l'assure que désormais sa famille n'aura rien à craindre, et il brûle les fameux papiers !.....

Le geste est joli, mais il nous semble qu'en réalité le généreux Comminge outrepassait singulièrement ses droits. Pourtant l'amour excuse bien des choses. Seulement, à son retour, lorsqu'il raconte toute l'aventure à son père, celui-ci, fort mécontent à juste titre, envoie son fils, sous bonne garde, dans un château isolé au milieu des Pyrénées méditer sur le conflit que fait naître dans un cœur le sentiment de l'amour opposé à celui du devoir filial.

Or, voici qu'en route un accident de voiture, bien fortuit on en conviendra, remet les amoureux en présence, et comme Adélaïde a le pied foulé, le jeune comte doit la porter jusqu'à l'auberge voisine.

« Je la pris entre mes bras, lui fait dire l'auteur ; elle avait les siens passés autour de mon col, et une de ses mains touchait à ma bouche ; j'étais dans un ravissement qui m'ôtait presque la respiration. Adélaïde s'en aperçut ; sa pudeur en fut alarmée ; elle fit un mouvement pour se dégager de mes bras. Hélas ! qu'elle connaissait peu l'excès de mon amour ; j'étais trop plein de mon bonheur pour penser qu'il y en eût quelqu'un au delà. »

Cependant il faut se séparer, et le jeune homme est enfermé dans une tour au milieu des pins.

Le fidèle Saint-Laurent, vieux serviteur, veille sur lui avec le désespoir d'être obligé de le garder prisonnier, mais aussi avec la plus scrupuleuse obéissance à la consigne qu'il a reçue du Marquis.

Un beau jour, une lettre attachée à une pierre, lancée du dehors dans la fenêtre de la tour, apporte au jeune homme des nouvelles d'Adélaïde. Elles sont terribles. La jeune fille, sachant qu'on tiendra le jeune homme prisonnier tant qu'elle ne sera pas mariée, s'est résolue à épouser le comte de Bénavidès, pour qui elle n'éprouve aucun sentiment. Aussitôt le comte de Comminge demande à Saint-Laurent huit jours de liberté et le serviteur, bouleversé mais toujours fidèle, hésite, lorsque par bonheur Mme de Comminge vient elle-même chercher son fils. Le mariage d'Adélaïde est consommé. Après un moment de désespoir bien naturel, le jeune comte rentre dans ses foyers, et bientôt il revoit sa bien-aimée.

Reproches, larmes, couplets d'amour et déclaration aux genoux de la dame, tout s'enchaîne normalement. Et voici que Bénavidès en personne apparaît et tire son épée, tandis que son épouse, pourtant toujours pure, s'évanouit.

Comminge tue Benavidès, ce qui ne laisse pas que de compliquer singulièrement la situation, car on emprisonne le meurtrier.

Mais le beau-frère d'Adélaïde, don Gabriel de Bénavidès, qui fut éperdument amoureux (lui aussi!) de sa belle-sœur, fait échapper par dévouement pour elle le prisonnier, qui se retire dans un couvent. Ici se place un dénouement imprévu.

Le comte de Comminge est moine depuis trois années, lorsque le Supérieur réunit tout le couvent pour assister aux derniers instants d'un religieux, et celui-ci fait sa confession devant les pères. Oh! stupeur! c'est une femme, Adélaïde elle-même qui s'est introduite, à la faveur de la robe de bure, dans ce monastère où vivait celui qu'elle avait toujours aimé. Elle meurt, et Comminge supplie le P. Supérieur de le laisser

se retirer dans l'*ermitage*. « J'y suis depuis plusieurs années dit-il en terminant, n'ayant d'autre occupation que de pleurer ce que j'ai perdu. »

LE SIÈGE DE CALAIS (1739)

PREMIÈRE ET DEUXIÈME PARTIES

PERSONNAGES

M. de Vienne. Gouverneur de Calais.
Mme de Granson. Sa fille.
M. de Granson. Mari médiocre.
Comte de Canaple. Amoureux de Mme de Granson.
M. de Châlons. Amoureux de Mlle de Mailly.
Mlle de Mailly. Amoureuse de M. de Châlons.
Mylord d'Arondel. Homme charmant.
M. de Châtillon. Jeune galant.

On assure que Mme de Tencin fit une gageure et prétendit commencer son roman par la fin ordinaire des ouvrages de ce genre. En effet, elle réunit dès le début dans le même lit Mme de Granson et M. de Canaple, qui s'aimaient sans se le dire et qui furent bien étonnés d'être si vite servis à souhait.

Il faut avouer, par exemple, que le moyen employé par l'auteur donne une singulière idée de la façon dont les nommes procédaient alors à leur toilette de nuit.

Voici les faits. M. de Granson a un ami, M. de Canaple, dont toutes les femmes raffolent. Mme de Granson, qui entend parler de lui, se promet bien de mortifier ce conquérant. Mais il est réellement si charmant qu'elle subit la séduction générale. Pourtant, comme elle est vertueuse, elle se montre à l'égard de Canaple d'autant plus revêche que celui-ci lui plaît davantage. Et Canaple de son côté devient amoureux d'elle. Grâce à son intimité avec son mari, il avait

au château de Granson sa chambre toujours prête. Un soir, s'étant attardé à la chasse loin de chez lui, il se trouve dans le voisinage de ses amis. Il n'hésite pas à chercher là un asile et il frappe au milieu de la nuit.

L'homme qui lui ouvre est à moitié endormi. Il sait que Canaple est un familier et, sans prendre d'autre peine, il lui donne une chandelle.

Le gentilhomme gagne seul sa chambre habituelle, mais au moment où il ouvre la porte, la lumière est éteinte par le vent. Il entre quand même, se déshabille et se couche à tâtons.

« Mais quelle fut sa surprise, raconte l'auteur, quand il s'aperçut qu'il n'était pas seul et qu'il comprit, par la délicatesse du pied qui vint s'appuyer sur lui, qu'il était couché avec une femme.

« Cette aventure, où il ne comprenait rien, lui donnait déjà beaucoup d'émotion quand cette femme, qui dormait toujours, s'approcha de façon à lui faire juger très avantageusement de la beauté de son corps.

« De pareils moments ne sont pas ceux de la réflexion. Le comte de Canaple n'en fit aucune et profita du bonheur qui venait s'offrir a lui. »

Bientôt il reconnaît la voix de Mme de Granson et songe avec effroi, mais trop tard, qu'il vient de trahir son ami. Alors il sort, toujours à tâtons, et rentre chez lui à travers bois, fort agité...

Ce début, tout invraisemblable qu'il paraisse, est vraiment original, et l'on juge de ce que doivent être les lendemains de ce singulier rapprochement. Mme de Granson rongeant sa honte en silence, tout en conservant pour Canaple une tendresse infinie, et l'heureux bénéficiaire du hasard devenant d'autant plus amoureux qu'il a pu apprécier davantage les charmes de l'objet aimé : tels sont les traits principaux de cette première aventure.

Aussitôt d'autres intrigues se greffent sur celle-ci, ou plutôt la côtoient, et l'on s'y perd, car les liens font défaut

entre tous ces personnages dont le seul but est l'amour. La vraisemblance est d'ailleurs le moindre des soucis des auteurs de cette époque.

La mode était de présenter des amants malheureux ; tous les moyens sont bons pour forger des misères à ces gens, qui deviennent parfois ridiculement bêtes. C'est ainsi que M. de Châlons peut entrer en secret dans la maison de Mlle de Mailly pour qui il a une passion. Il voit là un enfant qu'il croit être le fruit d'un amour coupable de la jeune fille, et il est pris lui-même pour le père par la femme à qui Mlle de Mailly vient de confier le nouveau-né. Il ne lui vient même pas à l'idée que Mlle de Mailly rend service à une amie, et il s'enfuit, désespéré à jamais.

Et puis, les rencontres fortuites se multiplient sans aucune préparation. Les carrosses se trouvent sur la route des galants qui ont intérêt à sauver les dames en voyage, et les chevaux s'emportent au moment propice.

Mais malgré tant de puérilités, le récit est loin d'être ennuyeux, et par instants la discussion sur l'amour s'élève. Bien entendu, la question se pose entre l'amour sentimental et l'amour matériel, et les héros concluent à la supériorité, voire à l'existence unique de l'amour sentimental, rejetant l'autre amour au rang des basses et inavouables sensations.

Et pourtant, à cette époque, un amant qui n'eût pas été un gaillard aurait été vite éconduit.

On peut supposer que le goût des femmes du XVIIIe siècle pour cette sorte de romans, traités avec une fausse pudeur, a tenu au besoin qu'ont les natures affinées et vicieuses de se retrancher derrière des façades de vertu.

Dans la seconde partie, l'annonce d'une troisième aventure, celle de mylord d'Arondel, qui va se greffer sur les deux autres, nous rappelle la manière des premiers romans, Roland, l'Arioste et l'Astrée où chaque personnage, à tour de rôle, raconte son passé.

Entre temps, M. de Granson a eu la discrétion de se faire tuer d'honorable façon, et son épouse est devenue libre.

TROISIÈME ET QUATRIÈME PARTIES

NOUVEAUX PERSONNAGES

Mlle de Roye. Jolie jeune fille.
Mme de Mailly. Marâtre de Mlle de Mailly.
Édouard III. Roi d'Angleterre.
La reine d'Angleterre. Philippine de Hainaut.
M. de Soyecourt. Amoureux de Mlle de Roye.
Son père. Également amoureux de la même jeune fille.

La troisième partie est entièrement remplie par l'aventure de mylord d'Arondel qui secourt une demoiselle de Roye, au moment où celle-ci se trouve mal, et il devient amoureux, tandis qu'elle-même reçoit le coup de foudre. Pourtant le cœur de la jeune fille n'avait pas été touché par l'amour du comte de Soyecourt, pas plus que par les propositions avantageuses du marquis son père qui, venu pour faire renoncer son fils à ce mariage, était à son tour, tombé amoureux de la jeune fille. Par bonheur, il s'est ressaisi avec quelque dignité et s'est efforcé, mais en vain, de rendre au jeune homme l'objet de son amour.

La demoiselle, pauvre, amoureuse et timide se laisse pousser au couvent, trouvant dans ce sacrifice une joie de martyre car, de cette façon, celui qu'elle aime ne connaîtra jamais ses sentiments et n'en verra point sa vie troublée. Ce genre de sacrifice, qui est bien de la quintessence d'amour, sert de base aux histoires que conte si agréablement Mme de Tencin. Cette ancienne chanoinesse, qui se livrait personnellement à de sensuels abandons, se complaît, une fois calmée, la plume en main, à des raffinements de sentimentalité qui sont souvent excessifs.

Ici, nous nous trouvons en face de trois couples plus malheureux les uns que les autres.

Canaple, qui, dès le début, a connu le bonheur le plus intime, comme aussi le plus passager, et que Mme de Granson déses-

père par ses froideurs parce qu'elle s'imagine elle-même que Canaple est amoureux de Mlle de Mailly. Châlons, qui croit que sa fiancée a eu un enfant, ce qui constitue en général un remous violent dans les sentiments d'un homme ; et enfin mylord d'Arondel qui, fiancé à Mlle Hamilton par ordre du Roi d'Angleterre, voudrait épouser Mlle de Roye. Celui-ci est le plus heureux des trois et l'on voit comment une jeune fille, enfermée dans un couvent, peut être rendue mère sans perdre sa vertu. C'est simple. Un soir, d'Arondel la passe par-dessus le mur du couvent, l'emmène dans une petite église, l'épouse devant un prêtre, puis la repasse par-dessus le mur, non sans avoir rempli ses devoirs conjugaux. C'est le fruit de ce mariage secret qui a donné le change à Châlons touchant Mlle de Mailly, car c'est à elle que fut confié le nouveau-né. Enfin tout se découvre. Châlons rend l'enfant à d'Arondel, et celui-ci retrouve sa femme dans un couvent très fermé et très isolé où Mme de Mailly, la marâtre et la seule méchante figure du livre, l'a fait conduire et quasi murée. On sent là les réminiscences des anciennes « clôtures » de la chanoinesse.

Restent Canaple et Châlons.

La quatrième et dernière partie va pourvoir à leur établissement, au milieu des événements suprêmes du siège de Calais. Par une fiction assez adroite, l'auteur imagine que Canaple et Châlons, amoureux désespérés, se sont enrôlés parmi les six bourgeois réclamés comme victimes expiatoires par le Roi d'Angleterre. Mme de Granson, non moins malheureuse, — car elle a enfin la révélation de l'amour sincère de Canaple, — s'habille en homme et va se jeter aux pieds d'Edouard. Grâce à cette aventure amoureuse et singulière, et grâce aussi à l'intervention de la Reine, les victimes sont sauvées. Edouard entrera pompeusement dans Calais, mariera ces six personnes après en avoir voulu tuer six et, fort animé par ce jeu, fera lui-même un enfant à la Reine !...

Tout cela est fort distrayant à lire, et l'on trouve des phrases étonnantes.

« M. de Canaple, enfin réuni à l'objet de sa passion, écrit l'auteur, et pénétré de la joie la plus vive, l'exprimait bien moins par ses discours que par ses transports. Mme de Granson, honteuse de tant d'amour, se hâta de profiter de la permission d'aller à Calais, etc... »

Et pour terminer, nous apprenons avec joie que :

« M. de Canaple jouit enfin d'un bonheur qui lui fut donné par les mains de l'amour... »

LES MALHEURS DE L'AMOUR (1747)

Ce roman est de beaucoup le meilleur de tous ceux qu'a écrits Mme de Tencin, car les personnages y sont vivants et ce sont de vrais types que l'auteur a su camper dans cette étude très fine d'un monde dans lequel nous retrouvons des traits de notre société actuelle. Ceci prouve que l'observation fut profonde et que, sans s'arrêter simplement aux esquisses d'actualité, Mme de Tencin atteignit l'humanité même de ses sujets.

Voici les principaux :

Mlle d'Essei, pauvre et jolie qui (pour les besoins de l'intrigue) s'appelle réellement *Mlle de Joyeuse*.

Mme de Polignac, protectrice de Mlle d'Essei.

Mlle de Magnelais, riche et sotte.

M. de La Valette, qui prend aussi (toujours pour les besoins de l'intrigue) le nom de *M. de Benanges*.

Comte de Blanchefort, aimable, mais sans caractère.

Barbasan, amoureux de Mlle X...

M. de Bellomont, amant *sans restriction* de Mlle de Magnelais.

Mlle X..., l'auteur du récit, riche et d'extraction assez ordinaire.

M. d'Hacqueville, agréable magistrat.

Tout d'abord, nous entrons dans un milieu bourgeois, riche, commun et quelque peu apprêté. Il y a une fille à marier et il faut recevoir.

« Je me rappelle encore avec une sorte de honte, écrit Mlle X..., ce qui se passait les jours où les grandes compagnies devaient venir. Tout était en l'air dès le matin dans la maison. Les instructions que ma mère distribuait commençaient par mon père ; on ne pouvait le renvoyer comme les autres ; il fallait du moins tâcher de lui donner des manières convenables.

« On lui avait surtout recommandé des airs aisés ; il est difficile de ne pas confondre une liberté honnête avec la familiarité ; l'usage du monde apprend seul ces différentes délicatesses, aussi mon père et ma mère s'y méprenaient-ils toujours. »

Bientôt un jeune homme, appelé Barbasan, conquiert le cœur de Mlle X... ; mais une foule d'incidents viennent contrarier cet amour réciproque. Dans son désarroi, Mlle X... a recours aux conseils d'une religieuse, nommée Eugénie, qu'elle a connue au couvent. Celle-ci, pour la consoler, lui raconte alors sa propre histoire, qui est d'ailleurs lamentable, et c'est sans autre préparation que ce second roman se trouve comme enclavé dans le premier.

Le voici :

Eugénie d'Essei, en venant à Paris, fait connaissance dans la diligence avec un certain comte de Blanchefort qui est aussitôt séduit par ses charmes.

Mais à peu de temps de là, Eugénie reçoit le coup de foudre en voyant M. de La Valette gagner le prix dans un tournoi, tandis que ce dernier éprouve en même temps pour la jeune fille un irrésistible sentiment.

Mais par suite de multiples complications Mlle de Magnelais se fiance presque de force avec La Valette, en quoi elle agit fort mal, car elle est la maîtresse d'un chevalier de Belloncourt qui sauva du reste la vie à La Valette au siège d'Amiens.

Malgré la dette de reconnaissance ainsi contractée, La

Valette, qui surprend le secret de sa coupable fiancée, n'hésite pas à provoquer Belloncourt et il le tue. Après quoi, délivré de tout lien, il pense avec plus d'intensité que jamais à Mlle d'Essei.

Mais celle-ci, convaincue par certaines médisances que La Valette est indigne de son amour, cède aux instances de Mme de Polignac mourante, et se laisse marier *religieusement* avec le comte de Blanchefort.

Après la mort de Mme de Polignac, le nouvel époux conduit sa femme en un lieu caché; car, avant de publier son mariage, il lui faut prendre certaines précautions à cause de sa famille. Ce qui n'empêche point Mlle d'Essei de devenir grosse.

Finalement, par ordre supérieur, Blanchefort se voit contraint à un autre mariage, et les liens purement religieux qui l'unissaient à Mlle d'Essei sont cyniquement dénoués par cet aimable homme qui trouve en réalité le second parti plus avantageux que le premier.

Mais il va bientôt regretter amèrement sa conduite, car on découvre que Mlle d'Essei n'est autre que Mlle de Joyeuse, héritière d'une énorme fortune.

La Valette, qui ignore ce détail, est toujours à la recherche de sa bien-aimée. Il la trouve et lui offre sa main. Honnêtement elle lui avoue alors « l'accident » survenu avec Blanchefort. Mais La Valette est d'une forte trempe; rien ne saurait rebuter son amour, et l'enfant ne le fait point reculer.

Eugénie, la mort dans l'âme, résiste pourtant, car elle comprend combien la situation serait difficile, et elle entre au couvent.

Sur ces entrefaites, Blanchefort, qui a manqué le fameux mariage, imposé « par ordre supérieur », cherche à reprendre, plus sérieusement cette fois, son épouse devant Dieu. Mais les portes du couvent se sont déjà refermées sur elle, et lui, désespéré, s'en va mourir, célibataire et probablement très vexé, dans une résidence lointaine et isolée.

La Valette demeure également célibataire, mais plus tard,

quand ses cheveux ont blanchi, un hasard le met en face de « Sœur Eugénie », et dès lors une saine et solide amitié réunit assez fréquemment dans le parloir du couvent ces deux êtres vieillis, pour qui l'amour fut un supplice.

Alors nous revenons aux amoureux de la première intrigue, et nous apprenons avec stupeur que Barbasan, emprisonné pour duel, a séduit la fille du geôlier, l'a enlevée et que déjà il a d'elle un enfant, ce qui paraît un peu vif à Mlle X...

A la faveur du sentiment d'éloignement qu'elle éprouve momentanément hélas ! pour Barbasan, elle accepte les hommages d'un agréable magistrat, M. d'Hacqueville, l'épouse et, après quelques hésitations, accepte ses caresses avec une fougue que ne laissaient point supposer ses premières froideurs.

Pourtant, par un singulier caprice, elle n'admet point son époux dans son lit pour toute la nuit.

A ce moment, entre en scène une inconnue qui, mourante, vient se confesser à Mme d'Hacqueville. C'est la fille du geôlier. Amoureuse de Barbasan elle connut son amour pour Mlle X..., devint jalouse, intercepta les lettres que la jeune fille écrivait au prisonnier et réussit de cette manière à faire croire à celui-ci que l'objet de sa tendresse était indigne de son cœur. Et Barbasan céda à un entraînement des sens. Aujourd'hui la fille-mère apporte son enfant à celle dont elle fit le malheur.

Sans hésiter, Mme d'Hacqueville adopte l'orphelin, mais elle est bien mal récompensée de sa généreuse abnégation, car son mari croit voir là un fruit de l'adultère. Sans vouloir entendre aucune explication, il se sépare, tombe malade et meurt, consolé pourtant dans ses derniers moments par son épouse, qui l'a rejoint à temps pour dissiper ses soupçons.

Sa veuve, attristée de tant de complications, se retire dans son château.

Pendant une de ses promenades dans les bois voisins, elle est assaillie par plusieurs malfaiteurs. Mais par un hasard

formidable, Barbasan surgit. Repris après sa première évasion, il a pu s'échapper de nouveau et le voici !... Il tue les agresseurs, mais il est lui-même blessé à mort et il expire en exprimant tout son amour à cette fiancée, si souvent perdue et si tardivement retrouvée.

L'enfant demeure alors la seule consolation de la dame, qui n'est point sa mère, mais qui va le lui faire croire en souvenir de celui qu'elle aimait.

ANECDOTES DE LA COUR ET DU RÈGNE D'ÉDOUARD II

(Œuvre posthume terminée par Mme Élie de Beaumont[1].)

Gaveston. Gentilhomme de Guyenne, favori d'Edouard II qui le fait comte de Cornouailles.
Duc de Lancastre. Cousin germain du roi et fort jaloux de l'élévation de Gaveston.
Mortimer. Seigneur d'une des premières maisons de Normandie.
Comte de Pembrock. Amoureux de Mlle de Glocestre.
Comte de Varvick. Seigneur.
Comte d'Arondel. Seigneur.
Comte de Glocestre. Frère de l'héroïne principale.
Le chevalier aux armes noires. Connu plus tard sous le nom de *Comte de Saint-Martin.*
Isabelle. Fille de Philippe le Bel.
Mlle de Glocestre.
Mme Sterling. Belle veuve, maitresse du comte de Glocestre.
Mlle de Lascy.
Mlle de Lancastre. Terrible nature.
Jain. Valet assassin.
Nombreux comparses.

C'est la fin du règne d'Édouard Ier.

1. Anne-Louise Morin du Mesnil, née à Caen en 1720, épousa en 1750 M. de Beaumont, jeune avocat, qui devint illustre par des mémoires judiciaires. Elle écrivit elle-même divers ouvrages dont le plus connu est intitulé : *Lettres du marquis de Roselle.*

A l'occasion du mariage d'Isabelle, fille de Philippe le Bel, avec le prince de Galles, on prépare de nombreuses réjouissances en Angleterre et en France. Sur ces entrefaites, une révolte des Écossais force le roi Édouard et le prince de Galles à retarder leur voyage à Boulogne ; mais Gaveston est envoyé d'avance par le royal fiancé pour annoncer sa prochaine arrivée. Le courtisan, par simple galanterie, fait la cour à Isabelle, sa future souveraine, et, à ce jeu, tous deux se prennent d'un amour réciproque. Mais bientôt les fêtes commencent, et Mlle de Glocestre attire tous les regards, entre autres ceux du sérieux Pembrock et du volage Gaveston. Ce dernier, pour mieux ser approcher de la jeune fille, achète un parc voisin du sien, mais tout ce qu'il peut faire, c'est de lui passer une lettre. Il n'en était pas même besoin, car les héros de Mme de Tencin n'ont qu'à paraître pour se faire aimer, et Mlle de Glocestre, malgré la méfiance que lui inspire la fidélité de Gaveston, s'éprend follement de lui.

N'était-il pas, selon l'expression de l'auteur, « l'homme le mieux fait de la Cour » ? Cette importance accordée aux qualités physiques n'est pas le trait le moins original de ces romans.

Bref, malgré les avertissements bien sages, mais aussi bien intéressés de Pembrock, Mlle de Glocestre épouserait Gaveston, aujourd'hui duc de Cornouailles, si une bague révélatrice, donnée à une femme de chambre, ne venait dessiller les yeux de la jeune fille. Aussitôt, un mariage est projeté entre elle et lord Pembrock, qui la presse de nouveau. Ici elle a un mot charmant. « La raison était pour lui, dit-elle, mais mon cœur n'en était pas d'accord. »

Elle songeait encore à Gaveston. Tellement l'homme aimé, même infidèle, conserve d'empire sur ce qu'il a eu le bonheur de conquérir.

Cependant Gaveston ne se rebute point et, soutenu par le propre frère de la jeune fille, il essaie de reconquérir le terrain perdu.

Un grand tournoi, dans lequel il bat tous ses rivaux, favo-

rise merveilleusement ses efforts. Mais en même temps, cette fête fournit à l'auteur l'occasion de greffer une nouvelle histoire sur la première et de nous conter comment « le chevalier aux armes noires » n'est autre que le comte Saint-Martin, dont le duc de Lancastre a séquestré la femme, Mlle de Lascy, mariée à lui secrètement.

Gaveston, ravi de discréditer Lancastre, soutient Saint-Martin, et celui-ci va probablement joindre son épouse, quand un nommé Jain tente de l'assassiner d'un coup de poignard, en lui remettant une lettre.

Saint-Martin se rétablit pourtant de ses blessures, tout en se faisant passer pour mort et, grâce à Gaveston qui obtient un ordre du Roi, Mlle de Lascy, enlevée à Lancastre, est rendue à son mari. Mais l'émotion est trop forte ; les blessures faites par Jain se rouvrent, et Saint-Martin, couvert de sang, expire entre les bras de celle qu'il avait perdue pour ne la retrouver qu'au seuil de leur double tombeau.

En effet, Mlle de Lascy, exténuée elle-même par les souffrances qu'elle a endurées depuis sa séquestration, meurt à son tour en laissant tous ses biens à Mlle de Glocestre, assez pauvre jusqu'alors. Cette fortune colossale détermine Gaveston à épouser aussitôt celle qui depuis longtemps n'attendait qu'un signe de sa part.

Mais une cabale, dirigée par Mlle de Lancastre, sépare la Cour en deux partis, et le Roi est obligé de fuir avec son favori devant les grands seigneurs, soutenus par la Reine.

C'est la révolution. Gaveston, assiégé à Scaborough, est pris. Il va être jugé, quand Pembrock revendique l'honneur de le garder et, par une générosité sublime, se prépare à le réunir à son épouse, que lui-même a tant aimée. Malheureusement, Gaveston a la mauvaise idée de s'évader et il tombe sur un parti de barons, ses ennemis les plus acharnés, qui le font exécuter séance tenante.

Pembrock va porter cette triste nouvelle à la veuve. Mais celle-ci n'en est que médiocrement affligée, car elle a appris à connaître la légèreté des sentiments de son époux défunt.

Pembrock ose alors lui rappeler le passé et lui offrir de nouveau sa main. Elle hésite, car elle a une profonde affection pour l'homme qui est devant elle. Finalement elle refuse.

— Je suis duchesse de Cornouailles, dit-elle en substance, mon mari a fait détester le nom que je porte. Avec moi vous épouseriez toutes les querelles attachées à mon titre; je ne le veux point. Demeurez seulement mon ami.

Nous imaginons qu'en réalité son cœur était allé s'ensevelir malgré tout avec l'infidèle; car l'amitié est toujours la monnaie qu'une femme offre en pareil cas à ceux qu'elle affectionne, incapable qu'elle est d'ouvrir pour eux le tabernacle mystérieux, dont l'amour seul a la clé.

Longtemps on a cru que ces romans étaient l'œuvre de Pont-de-Veyle. A ce sujet, disons par anticipation ce qui se passa le jour de l'enterrement de Mme de Tencin. M. de Montesquieu, en sortant de l'antichambre de la maison mortuaire, dit au frère du comte de Guasco, qui était avec lui : « A présent vous pouvez mander à votre frère que Mme de Tencin est l'auteur du *Comte de Cominge* et du *Siège de Calais*, ouvrages qu'elle a faits avec M. de Pont-de-Veyle, son neveu. Je crois qu'il n'y a que M. de Fontenelle et moi qui sachions ce secret.[1] »

La collaboration de Pont-de-Veyle semble donc certaine.

Mais il est des situations et des sentiments dans lesquels la pensée féminine apparaît clairement, et si la main de Mme de Tencin ne traça point tous les caractères du texte, son âme du moins y passa.

1. Rome, t. 75. Ministre des aff. étrangères.

CHAPITRE XV

Le chapeau de cardinal de M. de Tencin. — Impossibilité qu'il ait versé, pour l'obtenir, les sommes dont on a parlé. — La légende de l'ultimatum des jésuites au roi d'Angleterre a ce sujet. — Le cardinal de Tencin reprend pied dans l'État. — Il est envoyé a Rome pour suppléer au duc de Saint-Aignan et attendre le prochain conclave. — Son entrée officielle, trop modeste au gré des Romains. — Mort de Clément XII. — Ouverture du Conclave, fourberies du Camerlingue. — M. de Tencin les déjoue. — Election du cardinal Lambertini sous le nom de Benoit XIV. — Satisfaction du cardinal de Tencin. — Il est nommé archevêque de Lyon, mais reste encore a Rome en qualité de chargé d'affaires de France. — Il va prendre enfin possession de son diocèse. — Le cardinal de Fleury lui écrit confidentiellement pour lui proposer sa succession. — M. de Tencin refuse, mais il est nommé ministre d'État dans le conseil du Roi. — Correspondance de Mme de Tencin avec Benoit XIV. — L'apogée des Tencin.

Que n'a-t-on pas raconté au sujet du « chapeau » de cardinal de M. de Tencin.

Un document[1] nous assure qu'il y eut « bien de la manœuvre dans cette affaire ».

« M. de Tencin, continue l'auteur de cette pièce édifiante, négociait depuis près de trois ans chez tous les ministres de cette cour (celle des Stuarts, exilés à Rome). Les Jésuites s'en sont enfin mêlés et l'affaire a réussi. Ils ont d'abord mis leurs agents en mouvement dans toutes les cours catholiques... Ils ont eu recours aux ministres du Roi d'Angleterre[2] pour les engager à parler à leur maître. Leurs sollicitations ont

1. Bibl. nat., 4 nº 27, 19421.

2. Jacques-Edouard, dit le chevalier de Saint-Georges.

duré plus de trois mois et, après diverses conférences, ce prince répondit qu'il ne pouvait vaincre les scrupules qu'il aurait de donner sa nomination à un homme si décrié et si chargé de crimes... »

Les Jésuites auraient fait ensuite tenter une démarche plus pressante encore par un de leurs amis. Mais le roi d'Angleterre, toujours d'après le même document, répondit que « jamais le sieur de Tencin ne serait cardinal à sa nomination, aimant mieux perdre la vie que l'honneur. »

Alors les Jésuites n'auraient pas hésité à verser trois cent mille livres aux ministres des Stuarts pour obtenir gain de cause ; puis, n'ayant pas encore réussi, ils auraient simplement écrit au roi d'Angleterre que s'il ne cédait point il *aurait tout à craindre pour sa vie*.

« Cette lettre, déclare l'auteur du document historique (?) cité plus haut, fit sur l'esprit du Roi tout l'effet que ceux qui l'avaient fabriquée s'en étaient promis. Sa Majesté fit réponse qu'après avoir été combattue successivement par les sentiments de la religion, de l'honneur et de la crainte, Elle s'était enfin déterminée à désigner le sujet en question, sur lequel elle aurait eu la consolation de ne trouver aucune opposition ». Après quoi, cet historien anonyme, dont on ne saurait ignorer désormais les tendances, conclut en déclarant que tout ce qui précède est « l'exacte vérité ».

On assurait également que M. de Tencin avait payé son chapeau six cent mille livres, et l'abbé Certain, dans ses mémoires conservés au Ministère des Affaires Étrangères, mentionne ce propos du camerlingue[1] : « Il faut que M. de Tencin soit bien riche, car je sais certainement, à n'en pouvoir douter, qu'il a envoyé à Rome cent mille écus pour son chapeau, et je connais le banquier qui les a comptés. »

Pour nous, qui savons à quoi nous en tenir sur la situation de fortune de M. de Tencin, nous pouvons affirmer avec non

1. On verra plus loin quelle sorte de personnage était ce camerlingue et quel crédit on peut accorder à ses déclarations.

moins de certitude qu'il lui était matériellement impossible de disposer même de cent mille écus. Quant à l'intervention pécuniaire des Jésuites, elle est invraisemblable avec tant de maladresse et si peu de discrétion. L'argent versé chez le banquier, si toutefois il y en eut, n'était peut-être après tout qu'une commission dont l'archevêque d'Embrun s'était chargé. D'ailleurs le même abbé Certain, après avoir admis si facilement que M. de Tencin dut *acheter* son chapeau, déclare, quelques lignes après, que « les cardinaux furent unanimes à dire qu'on ne pouvait faire un meilleur choix, ni trouver un plus solide défenseur de l'Église et du Saint-Siège[1] ».

Quant à l'histoire qui concerne le roi d'Angleterre, que penser de cette façon fantaisiste de représenter un prince, d'abord furieusement attaché à son honneur et cédant à la première vague menace qui lui est faite dans des conditions puériles et romanesques, où un simple sbire aurait suffi à faire rentrer sous terre le maître-chanteur, celui-ci eût-il été le plus dangereux des Jésuites.

Il est possible que le roi d'Angleterre, impressionné malgré tout par ce que l'on avait raconté sur M. de Tencin, ait d'abord hésité, puis qu'ayant démêlé la vérité sur l'origine des calomnies, il se soit décidé, non point par crainte mais par sympathie. Car il connaissait personnellement de longue date M. de Tencin, qui avait jadis fréquenté fort assidûment à « la cour d'Angleterre » de Rome et y avait laissé le meilleur souvenir.

Ce qui est parfaitement démontré, c'est que la nomination de M. de Tencin ne causa point à Versailles l'émotion que l'on s'est plu à dépeindre plusieurs années après. Le duc de Luynes, dont les notes sont rédigées sans passion au

1. Il est bon de savoir à ce sujet que l'abbé Certain était alors attaché à M. de Saint-Aignan notre ambassadeur et que M. de Tencin était envoyé à Rome pour suppléer à ce ministre, dont l'activité et l'habileté laissaient à désirer. On avait même tout lieu de croire qu'il le remplacerait. Le personnel de l'ambassade pouvait craindre de partager la disgrâce du maître et voyait ainsi d'un fort mauvais œil l'intrus qui arrivait si mal à propos.

jour le jour, fournit à ce sujet la plus sûre expression de la vérité. Il mentionne d'abord (13 février 1739) que le Roi aurait fait opposition cinq ou six ans auparavant au « chapeau » de l'archevêque d'Embrun. La raison était due, on l'a vu, à la politique d'apaisement du cardinal de Fleury qui, en bonne logique, ne pouvait guère créer cardinal un archevêque auquel il voulait, pendant quelques années encore, imposer le silence. — Le duc de Luynes ajoute : « Dans cette occasion-ci (1739), M. le cardinal de Fleury n'a fait autre chose que de lever les oppositions sans y joindre aucune recommandation de la part du Roi. On avait dit que la nomination d'Angleterre était remplie et ce n'est pas absolument sans sujet, car il y a eu un prélat italien pour qui le roi Jacques s'est intéressé et qui a été fait cardinal. Mais comme ce prélat était susceptible de la pourpre par lui-même, il dépend du Pape de compter la nomination d'Angleterre remplie ou non ; et il y a lieu de croire que l'intention de Sa Sainteté est de donner une aussi grande marque de considération à M. l'archevêque d'Embrun, dont on a été fort content à Rome et qui a donné de grandes marques de son zèle pour la saine doctrine. »

On observera combien le langage est différent touchant M. de Tencin, quand ce n'est pas un janséniste qui parle.

Le 4 mars, l'archevêque d'Embrun, alors à Paris, reçoit enfin un courrier du roi d'Angleterre qui lui annonce l'heureuse nouvelle de sa nomination. Aussitôt il se rend à Versailles et, séance tenante, le Roi lui remet la calotte, préférant ne point le faire attendre au lendemain.

« Il n'y avait, raconte le duc de Luynes, que M. le cardinal de Fleury, M. de Maurepas et Bontemps. M. le cardinal de Tencin présenta la calotte au Roi et se mit à genoux. Le Roi prit la calotte et la mit sur la tête de M. le cardinal de Tencin. Ce fut alors que le nouveau cardinal dit au Roi : « Sire, la nouvelle dignité dont je suis revêtu me flatte d'autant plus que je la tiens d'un Roi qui a tout perdu pour la

religion, et que je la reçois du Roi mon maître qui a tout fait pour elle. »

Le lendemain, le cardinal de Tencin était admis à la messe du Roi, dans la tribune de Sa Majesté, et avait l'honneur de se voir, par faveur, octroyer un « carreau »[1]. Enfin, au mois d'avril, le Roi lui donnait l'abbaye de Trois-Fontaines en Champagne, qui valait trente-cinq mille livres. De plus, il lui confiait la délicate mission d'aller à Rome suppléer officieusement notre ambassadeur, le duc de Saint-Aignan, avec la recommandation d'éviter tout froissement et d'attendre le prochain conclave, qui ne devait pas tarder, car le Pape Clément XII, aveugle et très âgé, ne quittait plus guère son lit.

Telles furent les conditions dans lesquelles M. de Tencin reprit pied dans l'État et sortit de l'ombre si rapidement, par la volonté d'un premier Ministre qui l'estimait fort, mais qui en avait eu peur.

Ce fut le 21 juin que le cardinal de Tencin s'embarqua à Toulon sur les galères de Malte, commandées par son cousin germain, le bailli de Tencin[2]. Quatre jours après, il débarquait à Civita-Vecchia. Mais ce fut seulement le 17 juillet qu'il fit son entrée officielle à Rome. Une lettre de l'abbé Certain nous apprend que cette cérémonie, dont le peuple romain était si friand, causa quelque déception par sa simplicité[3].

« M. le Cardinal de Tencin fit son entrée ici dimanche dernier (12 juillet 1739). On ne vit jamais rien de si simple et de si modeste. Trois attelages de M. l'Ambassadeur[4], qui ont servi toute son ambassade et tout le ministère Polignac ; douze laquais vêtus de gris avec un petit galon noir ; quatre valets de chambre, un maître d'hôtel, un officier[5], deux cuisiniers, tous vêtus d'un drap gris avec un petit galon d'ar-

1. Coussin sur lequel les dignitaires se mettaient à genoux.

2. Fils de François Guérin de Tencin, l'un des « Présidents frères ». Le bailli de Tencin fut ambassadeur de Malte à Rome en 1742.

3. Minist. des Affaires étrangères, t. LXXV.

4. Le duc de Saint-Aignan, p. 105.

5. C'est-à-dire : un chef d'office, celui qui découpait les viandes.

gent, un suisse, un postillon, quatre charrettes avec des « valledrapés » d'emprunt aux armes de M. le Cardinal. huit coureurs à la livrée de M. l'Ambassadeur, deux de l'abbé de Canillac avec un attelage de ce prélat, fort leste et fort galant : telle fut l'entrée de M. le Cardinal.

« Il faut dire vrai, nos Romains n'en ont pas été contents ; nous avons eu beau leur dire que M. le Cardinal veut vivre en bon ecclésiastique et montrer de l'éloignement du luxe et de la mondanité ; cela ne les satisfait pas. Ses amis, même les plus intimes, n'ont pas goûté cette grande simplicité ; elle est trop ecclésiastique, disent-ils ; il fallait quelque chose de plus. »

Le mercredi suivant, jour du consistoire, M. de Tencin reçut solennellement le « chapeau » des mains du Pape, dont l'état de santé s'était amélioré et qui lui fit un fort beau discours.

Dès lors le cardinal, installé à Rome sans titre officiel, renoua ses relations passées et commença les « approches » qui devaient lui faciliter sa tâche de conclaviste et, plus tard, celle d'ambassadeur.

Le président de Brosses, qui se trouvait en Italie, donne de M. de Tencin et de sa situation une esquisse qui peut être tenue pour sincère, car l'auteur était impartial et d'ailleurs désintéressé dans la question.

« L'archevêque d'Embrun, écrit-il, est dur, haineux et vindicatif par tempérament[1], grave et politique par état ; aimerait par goût le commerce du monde et des femmes ; souple et ambitieux à la cour de France, fier et hautain à celle de Rome, représentant bien et tenant un plus grand état que nul autre : très redouté, *très considéré*, *très accrédité*. On a ici une opinion de sa capacité au moins égale à tout ce qu'il en peut avoir. Joignez à cela que le nom du Roi de

1. Il est bon de rappeler que le président Hénault déclare que le cardinal de Tencin était « doux et insinuant », et que le duc de Luynes (23 juillet 1743) emploie les mêmes expressions. Ce qui indique que M. de Tencin à l'étranger prenait une allure plus autoritaire qu'en France.

France est tout-puissant en Italie depuis la dernière guerre ; par cette raison et par le pouvoir qu'a le génie français sur la faction d'Espagne, très puissante en nombre, on est persuadé que ce sera le cardinal de Tencin qui fera le Pape, et cela doit être. Son métier au prochain conclave est de faire tête au camerlingue [1], de mener Corsini [2] et de se conserver étroitement uni avec Aquaviva. [3] »

Enfin le 6 février 1740, le pape Clément XII rendit le dernier soupir à neuf heures et demie du matin, et les cloches du Capitole annoncèrent officiellement la vacance du siège. Ce fut seulement douze jours après que les cardinaux s'enfermèrent dans le Vatican avec deux serviteurs chacun, sans compter les personnes nécessaires au service général [4], désormais prisonnières, elles aussi, jusqu'à la nomination du Pape. Et les opérations du conclave commencèrent. Dès le début, le camerlingue Annibali [5] apparaît comme un intrigant extraordinaire, sans prétention pour lui-même mais décidé à mener l'élection, afin de bénéficier plus tard de l'influence conquise par un tel rôle [6]. Et quand il soupçonne que les cardinaux vont se mettre d'accord sur un nom qui n'est pas de « sa liste », il a mille tours dans son sac pour empêcher le scrutin d'aboutir. Le Pape sera fait par lui ou il ne se fera pas.

Le cardinal Corsini était un de ceux qui pouvaient réunir les suffrages. Le camerlingue, qui le redoutait, s'arrange

1. Chef du gouvernement temporel pendant la vacance du Saint-Siège.

2. Neveu et secrétaire d'État de Clément XII.

3. Nonce en Espagne en 1700, puis chargé d'affaires à Rome au nom de Philippe V.

4. Un sacristain, un clerc, deux maîtres de cérémonies, un confesseur du conclave, un secrétaire du Sacré-Collège, deux médecins, un chirurgien, un pharmacien et deux aides, un menuisier, un maître maçon, un barbier assisté de deux aides, plus dix domestiques pour le service général, sans compter les serviteurs particuliers (Lucius Lector).

5. Annibal Annibali, neveu de Clément XI.

6. Ces détails et tous ceux qui concernent le conclave sont tirés des archives du ministère des Affaires étrangères. Rome 73-75 : 628-652 et 774-790. Beaucoup sont de l'abbé Trublet qui était premier secrétaire du cardinal de Tencin.

pour le rencontrer chez le cardinal de Rohan et lui annonce qu'il a trente-trois voix pour le cardinal Gotti [1]. Puis il invite Corsini à se réunir à lui; ainsi l'élection sera faite, car il suffit de trente-quatre voix, les membres du Sacré-Collège étant soixante-sept. Enfin il sort, laissant Corsini dépité, à moitié évanoui, et Rohan très perplexe, car il flaire un piège. C'en était un en effet. Les grandes puissances avaient un droit d'*exclusion* qui pouvait s'exercer contre certains cardinaux. Ce privilège correspondait à celui qu'ont les accusés aux assises de récuser plusieurs jurés. Le camerlingue, en assurant, faussement d'ailleurs, qu'il ne lui manquait qu'une voix pour faire nommer Gotti, comptait amener à l'égard de ce dernier, de la part de nos cardinaux, une déclaration *d'exclusion* et, en ce cas, il brouillait l'exclu avec les conclavistes français. Et puis, à la rigueur, il pouvait espérer un mouvement en faveur de son protégé. Mais en admettant que ses procédés eussent peu de chance de réussite, il ne risquait rien que de brouiller les cartes, et c'était ce qu'il cherchait.

Mais le cardinal de Rohan, secondé sans doute par M. de Tencin, devina le motif de la singulière démarche du camerlingue. Sans avoir l'air de chercher l'occasion, il souleva fort à propos, dans une conversation avec Gotti, une discussion sur les Jansénistes, et le prélat italien, qui tenait un peu pour eux, se laissa aller à s'exprimer de telle sorte qu'il se discrédita aux yeux de plusieurs cardinaux. Ces incidents retardèrent encore la solution, attendue déjà depuis près de deux mois.

Pendant ce temps, au dehors, la population s'énervait. Selon l'usage, après la mort du Pape, on avait ouvert les prisons, et des rixes troublaient la tranquillité des rues à tout instant. Des patrouilles mêmes avaient failli en venir aux mains.

Comme toujours, dans ces moments d'effervescence populaire, des cas de folie se déclaraient. Un homme était arrivé

1. Vincent-Louis Gotti de l'ordre de Saint-Dominique.

dans l'église Saint-Pierre avec un panier qu'il avait ouvert, laissant échapper une colombe. Alors il s'était mis à crier que c'était le Saint-Esprit qui sortait du conclave. Puis il avait voulu se présenter aux cardinaux pour se faire nommer Pape, assurant qu'il avait eu une révélation à ce sujet. On l'avait enfermé avec les fous.

Cependant l'accord tardait toujours à se faire dans le Sacré-Collège et l'on redoutait l'arrivée des chaleurs. On parlait beaucoup d'une prophétie qui prédisait, au sujet de ce conclave, que quatorze cardinaux mourraient avant l'élection du Pape. On avait donc encore à s'armer de patience.

Ce n'était pourtant pas faute de se remuer que le camerlingue n'obtenait point de résultat, car il n'y avait pas de jour qu'il n'élaborât une nouvelle intrigue. Un matin, il annonce à Corsini, combattu par lui jusque-là, qu'il se range de son côté, qu'il votera avec lui pour Firrao et qu'il a dix-huit voix qui le suivront. C'était encore là un piège à double effet. Si Corsini acquiesçait, le camerlingue savait bien que les Allemands opposeraient leur droit *d'exclusion* à Firrao dont ils ne voulaient point; et si, au contraire, Corsini refusait, le camerlingue en profitait pour le brouiller avec celui qu'il n'aurait point soutenu.

Enfin, vers le milieu de juillet, il s'en fallut de peu que le Pape ne fût nommé. La majorité allait se former sur le nom d'Aldrovandi. Mais celui-ci n'était point l'homme du camerlingue, et voici quelle étonnante manœuvre fit manquer l'élection.

Un moine avait écrit quelques mois auparavant à Aldrovandi pour engager celui-ci à s'appuyer sur le camerlingue. C'était d'ailleurs ce dernier qui avait inspiré la lettre. Aldrovandi avait répondu au moine en termes courtois et assez aimables à l'égard du camerlingue. Mais cette réponse avait été écrite en marge même de la première missive. Il n'en fallait pas davantage. Le camerlingue au moyen d'un acide avait fait disparaître l'écriture du moine, et il montrait à ses collègues celle d'Aldrovandi, insinuant en même temps que

ce candidat faisait des bassesses à tous les partis. Encore une fois la majorité se dispersa.

Pourtant ce fut encore Aldrovandi qui se maintint le plus longtemps, soir et matin [1], avec trente et une voix. Le camerlingue en perdait le sommeil et, pour combattre ce choix, il alla jusqu'à commander un millier de lanternes aux armes du cardinal Ruffo, afin d'essayer d'influencer l'opinion dont les échos, malgré la « clôture », pouvaient parvenir jusqu'aux conclavistes.

Enfin, vers la fin de juillet, on commence à parler de Lambertini. C'est M. de Tencin qui, jugeant le moment propice, dresse ses batteries. Il va bientôt réussir un coup de maître pour la plus grande satisfaction de son gouvernement, comme aussi pour la sienne propre, car ce cardinal, sur qui l'entente va se faire, est son meilleur ami depuis vingt ans.

On est au milieu d'août. En peu de temps les trente-quatre voix nécessaires sont réunies, et aussitôt, par un ralliement prodigieux après cinq mois d'hésitations, cinquante cardinaux s'acheminent, deux par deux, vers la cellule de Lambertini qu'ils saluent Pape [2].

Celui-ci n'en croyait point ses yeux ; puis, comprenant que c'était sérieux, il dit simplement :

« Nous sommes donc Pape selon votre volonté. »

Et ce fut tout.

Le 26 août, il fut sacré sous le nom de Benoît XIV.

En conscience, Louis XV devait une marque d'estime à l'actif conclaviste qui sans se hâter, quoiqu'il eût, paraît-il, une bien mauvaise cellule, était parvenu à conduire l'élection selon les intérêts de son pays. Le Roi donna cette récompense aussi éclatante que possible, le 24 septembre 1740, en octroyant à M. de Tencin l'archevêché de Lyon, le plus beau

1. Le Sacré-Collège votait le matin, en sortant de la messe, et l'après-midi, à la suite d'un office.

2. C'est ce que l'on appelle l'élection par « Adoration », qui a lieu lorsque les deux tiers des électeurs vont saluer Pape le Cardinal sur lequel se portent leurs suffrages.

Benoit XIV (Lambertini).
(1675-1758)

Buste anonyme et sans attribution conservé au musée de Grenoble.

Cliché de Piccardy — Grenoble.

de France après celui de Paris. De plus, comme pour mieux souligner sa faveur, le Roi nommait en même temps évêque à Nevers M. l'abbé d'Hugues, l'ami et le grand vicaire de l'archevêque d'Embrun depuis de longues années.

Ce fut d'ailleurs cette nomination qui des deux causa la plus grande joie à M. de Tencin. Son désintéressement apparut encore plus clairement dans la suite, car il sut être modeste dans le succès, et malgré son intimité avec Benoît XIV, il n'ambitionna aucune faveur.

Cependant, de tous nos cardinaux il était demeuré seul à Rome avec le duc de Saint-Aignan, qui s'était décidé à demander son rappel et avait même pris congé du Pape. Mais des difficultés d'argent le retenaient encore. Enfin, après avoir réglé tant bien que mal ses affaires, grâce à M. de Tencin, il se mit en route le 20 juin 1741, et l'archevêque de Lyon apporta immédiatement dans son poste l'esprit de précision et d'énergie qui le caractérise. Un détail entre autres en fait foi. Le Ministre d'Espagne à Rome s'était fait accorder, par « franchises », un territoire qui renfermait, outre la place de son palais, trois grandes rues voisines. Il avait là douze soldats espagnols, commandés par un « capitaine de Place », et ceux-ci, à la faveur des franchises, vivaient de la protection qu'ils donnaient à des bandits, à des fripons et à des filles de mauvaise vie, pour lesquels parfois ils prenaient parti. Cet abus était arrivé à un tel point que Clément XI avait dû établir sur la place un corps de garde de ses propres troupes pour contenir les Espagnols.

M. de Tencin fit promptement cesser cet état de choses en réclamant les mêmes franchises. — « J'ai déclaré, écrit-il au cardinal de Fleury[1], que je n'exigerais rien de plus que les autres ministres, que je serais le premier à céder ce qui est exorbitant, mais que je ne souffrirais jamais que les armes du Roi soient moins respectées dans Rome que celles d'une autre couronne. »

1. Correspondance diplomatique. Affaires étrangères, Rome 781.

C'était, on le reconnaîtra, un fier langage. Il est vrai que, pour le tenir, notre ambassadeur se sentait appuyé par le prestige de la France.

Cependant il ne connaissait toujours point son bel archevêché ; et son clergé comme ses diocésains gémissaient de ne jamais le voir. Il obtint enfin la permission d'aller prendre en personne possession de son siège, et il fit son entrée solennelle à Lyon, le 17 juillet 1742.

A cette époque, la faveur de M. de Tencin fut extrême et peu s'en fallut qu'il ne prît dans l'État la première place.

En effet, huit jours après son arrivée en France, il reçut du cardinal de Fleury une lettre confidentielle, datée du 24 juillet 1742.

« Ma santé s'affaiblit tous les jours, disait le bon cardinal, et mon estomac ne fait quasi plus ses fonctions... Votre Éminence connaît depuis trop longtemps le cas que je fais de ses talents et de ses lumières pour être surprise que je pense à l'avoir pour mon successeur. Mais je n'en parlerai point que je n'aie auparavant sa réponse sur ce qu'Elle pense Elle-même de cette proposition. [1] »

Cet affaiblissement passager du cardinal de Fleury semble bien avoir entrebâillé devant l'archevêque de Lyon la porte du premier ministère de l'Europe. Par un sentiment que les détracteurs de M. de Tencin ont toujours eu de la peine à expliquer chez celui-ci, mais qui s'accorde parfaitement avec les traits de sa véritable nature telle qu'Elle vient d'être constamment rétablie, l'archevêque de Lyon refusa.

« J'aurai l'honneur, écrivit-il, de répondre à Votre Éminence avec la simplicité et la vérité qu'exige la proposition qu'Elle a la bonté de me faire, que je ne puis ni ne dois l'accepter. Je manquerais à ce que je dois au Roi et à Votre Éminence. Je suis incapable de la place qu'Elle me destine. Je ne suis point aussi méchant que mes ennemis l'imaginent, mais je n'ai ni autant d'esprit ni autant de talents que l'on

1. *Intrigues et missions du cardinal de Tencin*, par M. Boutry. Appendice.

m'en croit. J'en ai peut-être assez pour réussir dans un ministère particulier, tel que celui de Rome, que je connais et que j'ai étudié depuis longtemps ; mais il s'en faut bien que j'aie ce qui est nécessaire pour un ministère tel que celui de Votre Éminence. La Cour est un pays inconnu pour moi.

« Je rends grâce à Votre Éminence d'avoir bien voulu me confier son secret avant que d'en parler au Roi. Sa Majesté serait peut-être blessée du refus, bien qu'il ne fût fondé que sur mon zèle pour sa gloire et sur mon attachement à son service. »

Tandis que cette lettre était emportée vers Paris, un court billet du cardinal de Fleury la croisait en route.

« L'affaire dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Éminence est suspendue pour un temps. Je n'en ai point parlé. J'aurai l'honneur de vous en *dire* les raisons une autre fois ; et le secret est toujours le même, sans exception de personne. »

Que s'était-il donc passé ? Il est probable simplement que le cardinal de Fleury avait surmonté le découragement dont il s'était trouvé un jour momentanément envahi. Un état maladif pouvait avoir déterminé cette crise passagère. Mais il serait difficile de voir là une manœuvre destinée, comme on l'a avancé, à faire tomber M. de Tencin dans un piège pour sonder ses intentions, soi-disant ambitieuses. En effet, le 4 août, l'archevêque de Lyon, répondant au billet du Ministre pour l'assurer de sa discrétion absolue, persistait dans son refus.

« Vous m'avez mis en état, expliquait-il de nouveau, de n'avoir rien à désirer ni à craindre. Je ne puis que tomber sur mes pieds soit à Lyon, dont la résidence me charme, soit à Rome où l'espérance de pouvoir être utile au service du Roi et de la Religion me console de tout ce qui m'y déplaît. »

Et puis, comment expliquer que, dix jours après, le cardinal de Fleury, s'il s'était réellement méfié de M. de Ten-

cin, ait appelé auprès de lui l'objet de ses défiances, en un poste qui rendait le personnage infiniment dangereux.

Car voici ce que le Premier Ministre écrivait, le 11 août 1747, à l'archevêque de Lyon :

« J'ai déjà eu l'honneur de mander à Votre Éminence que je ne pouvais trop louer et admirer les motifs qui l'avaient empêchée de se rendre aux premières ouvertures que je lui ai faites, mais je ne crois pas que Votre Eminence doive pousser la modestie jusqu'à refuser une place dans le Conseil du Roi en qualité de ministre, ce qui ne l'engagera à autre chose qu'à dire son avis. »

Et M. de Tencin reconnaissant accepta, non sans avoir hésité encore, « redoutant, avouait-il, qu'on ne trouvât pas en lui du côté des lumières et du talent tout ce qui lui faisait supposer les bontés singulières dont il se voyait l'objet ».

L'insistance que met le cardinal de Fleury dans toute cette correspondance, et la joie qu'il marque enfin d'avoir réussi sont la preuve qu'il agissait sans astuce et que la collaboration de l'archevêque de Lyon lui était réellement agréable.

Mais si de telles marques de faveur flattèrent celui qui en était l'objet, elles comblèrent de joie Mme de Tencin. Le poste important de ministre d'État, auquel le Roi venait d'appeler son frère avec tant de considération, s'ajoutait fort à point à l'avantage qu'elle avait aperçu dans l'élection de leur vieil ami Lambertini. Ainsi, à Versailles en même temps qu'à Rome, elle allait retrouver le moyen de satisfaire, sur des terrains de premier plan, l'instinct des Guérin et de nouer des intrigues politiques, auxquelles il semblait encore naturel au XVIIIe siècle que les femmes prissent part.

Benoît XIV était d'ailleurs tout disposé à lui être agréable, et la lettre suivante indique qu'il y mettait même un empressement fort délicat[1].

« Le prieur Bouget, Français, notre chapelain secret et

1. Lettre inédite de Benoît XIV à Mme de Tencin (Août 1743) Archives du Vatican, principi 239. Cette lettre est écrite en italien. Voir le texte aux pièces justificatives.

bon serviteur du Cardinal votre frère, le 28 juillet, après avoir assisté à notre messe, nous demanda si par hasard nous avions quelque lettre de vous pour une réduction à faire sur l'expédition des bulles de l'abbaye de Saint-Quentin ; et comme nous répondîmes que nous n'en avions reçu aucune, il ne voulut pas le croire, ayant été amené, par le continuel harcèlement de niches qu'on lui fait, à douter de tout. Sans beaucoup de déplaisir, nous le laissâmes dans son incrédulité, mais aussitôt nous donnâmes des ordres pour une remise raisonnable des frais d'expédition ; de sorte que l'Ambassadeur de Malte[1] ayant, le 2 août, présenté votre lettre du 8 juillet en même temps qu'un mémoire, a trouvé que la faveur était déjà accordée. Tel est l'enchaînement des circonstances qui ont présidé à ce fait. On en peut déduire deux conséquences ; l'une, que certainement nous n'avons pas souvenir d'avoir accordé au Cardinal votre frère n'importe quelle grâce dont l'instance ait été faite, que nous le sachions, par un intermédiaire aussi agréable ; l'autre, que sans doute vous ne pouvez pas davantage avoir reçu de M. l'Evêque de Verdun faveur dont le désir lui ait été transmis par un messager si aimable.

« Et si l'on conclut de ces deux faits que vous êtes plus influente auprès de nous que le Cardinal votre frère et que nous devons être mieux apprécié de vous que de l'Évêque de Verdun, on ne parlerait point si mal. Mais puisque personne ne peut être bon juge dans sa propre cause, nous soumettrons le tout au jugement équitable de votre sage société et, en attendant, impartissons à tous ceux qui en font partie la bénédiction apostolique. »

A tant de souveraine amabilité, Mme de Tencin répondit par un remerciement en règle et, un peu plus tard, par une véritable acclamation épistolaire à l'occasion d'un discours du Souverain Pontife. Les louanges qu'elle adresse à Benoît XIV, renforcées de l'admiration des hommes de

1. Le bailli de Tencin.

valeur qui fréquentaient chez elle, durent, en dépit de la hauteur du trône pontifical, porter jusqu'au Pape une agréable odeur d'encens.

Paris, 21 octobre 1743[1].

« Très Saint-Père,

« Jusqu'ici j'ai mis aux pieds de Votre Sainteté la reconnaissance que les marques de bonté, dont vous n'avez pas dédaigné de m'honorer, avaient fait naître dans mon cœur. C'est une autre espèce de reconnaissance que j'y mets aujourd'hui. Vous m'avez donné, Très Saint-Père, le plaisir de vous admirer, non plus sur le témoignage de mon frère, du bailli de Tencin et de la renommée, mais d'après mon propre sentiment. Quoique la langue latine ne me soit pas familière, il ne m'a point été nécessaire de recourir à une traduction en forme pour entendre le discours admirable que Votre Sainteté a prononcé dans le consistoire. Mes savants et illustres amis, frappés en le lisant en ma présence des beautés qu'ils y trouvaient, le traduisaient sur-le-champ par une espèce d'enthousiasme. Quel art, quelle sagesse dans le partage des classes dans lesquelles Votre Sainteté place les sujets qu'elle a choisis !

« Ce beau discours, Très Saint-Père, est mis en français par un de nos meilleurs écrivains. Il m'a avoué de bonne foi que, tout accoutumé qu'il est à rendre en notre langue les meilleurs auteurs latins, il s'en fallait bien qu'il eût atteint l'élégance de Votre Sainteté, et qu'il s'était senti presque partout fort en dessous de son original. C'est le propre des ouvrages de génie... »

Ainsi, tandis qu'à Versailles Louis XV demande à tout instant : « Que dit M. de Tencin ? Qu'en pense M. de Tencin ? », la sœur de l'archevêque de Lyon correspond familièrement avec le Pape et dépouille cette précieuse correspondance en compagnie des sommités de la littérature et de la science, qui peuplent son salon.

1. Lettre inédite. Arch. Vatic. principi, 239.

CHAPITRE XVI

Mme de la Tournelle. — Les partis a la cour. — Puissance des Tencin, appuyés par le duc de Richelieu. — Pas de femmes dans le gouvernement. — Portrait de Mme de la Tournelle. — Rôle du duc de Richelieu. — Mme de la Tournelle a Versailles. — Guerre de la succession d'Autriche. — Départ de Richelieu. — Sa correspondance secrète avec Mme de Tencin et le Cardinal. — La clé des grimoires. — Mme de La Tournelle est froide pour les Tencin. — Maladie du cardinal de Fleury. — Essai de rapprochement entre les Tencin et Maurepas. — Cette tentative échoue. — Mort du cardinal de Fleury. — Le premier ministre n'est pas remplacé. — Continuation de l'intrigue des Tencin avec Richelieu au sujet de Mme de La Tournelle. — Anecdote sur le petit duc de Fronsac. — Rôle important des Tencin dans l'Etat. — Mme de la Tournelle se montre plus aimable pour les Tencin. — Elle devient enfin duchesse de Chateauroux. — Son départ a la suite du Roi pour les Flandres. — Maladie de Louis XV. — Renvoi de la Duchesse. — Guérison du Roi. — Reprise de ses amours. — Humiliation de Maurepas. — Mort de Mme de Chateauroux. — Débuts de Mme d'Etioles, patronnée par Mme de Tencin. — La marquise de Pompadour. — Mme de Tencin et son frère, las des affaires, se retirent. — Vieillesse de Mme de Tencin. — Baronnie de l'île de Ré. — Mort de Mme de Tencin. — L'archevêque de Lyon, retiré dans son diocèse, fait une fin édifiante.

Dans une lettre de Richelieu, datée de Versailles le 2 juin 1743[1], Mme de Tencin écrivait entre autres choses :

« Le Roi est toujours fort assidu auprès de Mme de la Tournelle, qui cependant n'obtient aucune grâce marquée. On dit quelle est fière et ne veut rien demander. C'est une femme qui annonce de l'énergie, et je crois que, pour son bien et le nôtre, il serait très essentiel qu'elle pût se lier avec

1. Lettre publiée à la suite des lettres de Mme de Villars.

mon frère. Elle ne prend aucun parti. Je suis bien fâchée que vous ne puissiez pas être toujours ici pour la déterminer à quelque chose. »

La suprême intrigue de Mme de Tencin est tout entière annoncée, esquissée, pourrait-on dire, dans ce passage. Mais pour en bien comprendre la valeur, il faut porter de quelques années les regards en arrière.

Au moment où les Tencin avaient émergé si brusquement de l'ombre, au fond de laquelle les maintenait la sagesse prudente du bon cardinal de Fleury, personne n'avait douté que l'archevêque d'Embrun n'eût la prétention de devenir premier ministre, et l'on avait alors discerné quatre partis à la Cour :

1° Celui du cardinal de Fleury, qui ne se composait que de M. Orry [1], de M. Hérault [2] et de familiers sans importance.

2° Celui de M. Chauvelin [3], fort en faveur auprès du Roi, de Bachelier [4] et de certains grands seigneurs.

3° Celui de Mlle de Charolais, qui se groupait derrière Mme de Mailly.

4° Enfin celui du cardinal de Tencin, avec qui se rangeaient les Noailles, molinistes enragés et, dit d'Argenson, « quantité de femmelettes, se piquant de dévotion et d'ultramontanisme ».

Toutes ces dames assuraient que le cardinal de Tencin était seul capable de gouverner le royaume après la mort de M. de Fleury. Mme de Tencin faisait chorus et « remuait ciel et terre », principalement dans le parti constitutionnaire, afin de faire partager son opinion au plus grand nombre possible de personnes.

Le Roi, malgré ses bonnes dispositions pour M. Chauvelin, allait fatalement, pensait-on avec raison, s'attacher à

1. Orry de Fulvy, né le 24 janvier 1702, mort le 3 mai 1751. Conseiller d'Etat et contrôleur général.

2. Hérault de Séchelles, ancien lieutenant général de police en 1739. Intendant de Paris et Conseiller d'Etat.

3. Chauvelin, garde des Sceaux.

4. Valet de chambre de Louis XV.

ce quatrième parti, non par religion, mais par peur des Jansénistes et des Parlementaires qu'il regardait comme ses véritables ennemis.

En réalité, après la mort du cardinal de Fleury, le parti de M. Orry ne devait plus avoir aucune consistance et celui de Mlle de Charolais ne tenait qu'à la fragile influence de Mme de Mailly. On peut donc réduire à deux les groupes en compétition et ajouter que celui des Tencin-Noailles était de beaucoup le plus puissant, car il comptait des hommes comme le comte d'Argenson, ministre de la Guerre, et le duc de Richelieu, plus que jamais favori du Roi.

Et puis, il ne faut pas oublier que si M. Chauvelin bénéficiait des secrètes sympathies de Louis XV, il avait été exilé par le cardinal de Fleury en 1737. Malgré le dévouement de ses amis, son éloignement le mettait sérieusement en état d'infériorité.

D'ailleurs M. de Tencin allait profiter de désaccords survenus dans ce groupe pour s'en rapprocher et l'annihiler fort habilement en l'absorbant.

Pour le cardinal de Fleury, la mort devait faire prochainement son œuvre, et l'affaiblissement progressif du Premier Ministre rendait superflue une intrigue de ce côté.

Quant au parti de Mlle de Charolais et de Mme de Mailly, Mme de Tencin allait s'en charger en s'attaquant à la maîtresse du Roi, contre qui elle se préparait simplement à lancer sa propre sœur, la plus belle des Mailly-Nesle, Mme de la Tournelle.

Dans un souper récent, auquel assistaient Mlle de Charolais et Mme de Mailly, le Roi s'était écrié tout à coup :

« Tout à l'heure un homme (c'était le cardinal de Fleury) me disait : « Sire, je n'ai qu'une grâce à demander à Votre Majesté avant de mourir, c'est de se souvenir de ce que je lui ai dit dans sa jeunesse ; que si jamais Votre Majesté, écoutait le conseil des femmes sur les affaires, elle et son État étaient perdus sans ressources. »

Et le Roi avait ajouté après un silence :

« Et je dis à cela que si quelque femme osait me parler d'affaires, je lui ferais fermer ma porte au nez sur-le-champ. »

La plus effroyable ironie des événements n'apparaît-elle point dans ce détail? et la prudence du vieux Fleury n'eut-elle point véritablement l'allure d'une prophétie?

Car les femmes, averties et d'ailleurs trop fines pour se risquer ouvertement, ne parlèrent point d'affaires sans doute, mais surent employer les insinuations, prendre des intermédiaires, et l'on peut dire que précisément l'histoire du XVIIIe siècle a été menée par des femmes.

Mme de Tencin fut une des principales, quoiqu'elle ait été constamment tenue en marge de la Cour. Mais elle aussi avait le talent de choisir des intermédiaires. A présent, si les années la privaient du meilleur moyen d'enchaîner les hommes [1], elle avait constitué jadis d'excellentes réserves, et ses vieux amis, devenus puissants, n'allaient point lui manquer. Le duc de Richelieu fut le meilleur.

Mlle de Charolais avait mis Mme de Mailly en garde contre lui. Il en était résulté une intrigue qui avait abouti à une sorte d'exil momentané de Richelieu. Au retour, celui-ci, renseigné, était résolu à renverser la favorite. Par une chance, dont Richelieu fut peut-être le préparateur habile, Mme de Vintimille [2] venait d'écarter de Mme de Mailly Mlle de Charolais, dont la fermeté et la clairvoyance suppléaient si utilement à l'esprit sans malice de la maîtresse du Roi. Après quoi, elle partagea avec sa sœur les faveurs du prince; et qui sait si Richelieu et Mme de Tencin n'avaient pas eu d'abord l'idée de se servir d'elle?

Mais la mort atteignit prématurément Mme de Vintimille en couches [3], et les combinaisons du parti des Tencin furent aussitôt aiguillées vers Mme de la Tournelle.

1. Elle avait cinquante-huit en 1740.
2. Sœur de Mme de Mailly.
3. En 1741.

Celle qui devait être un jour duchesse de Châteauroux « avait la taille haute et majestueuse ; les traits de sa physionomie étaient un peu forts mais réguliers. Cette régularité pouvait l'empêcher d'avoir de la physionomie, mais ses grands yeux bleus avaient des regards enchanteurs, et tous ses mouvements possédaient une grâce infinie. Le charme qui émanait de sa personne dépendait beaucoup moins de chacune de ses perfections que de leur ensemble.

« L'esprit de Mme de la Tournelle était tel que l'annonçait le caractère de sa beauté ; il était quelquefois imposant comme elle, tendre comme son cœur, et fier comme le nom sous lequel elle devait être connue[1]. »

Des quatre sœurs : Mme de Mailly, Mme de Vintimille, Mme de Lauraguais et Mme de Flavacourt, c'était Mme de la Tournelle qui passait pour la plus séduisante. La première fois que Louis XV l'avait aperçue à Petit-Bourg, chez le duc d'Antin, il n'avait pu s'empêcher de s'écrier : — « Mon Dieu, qu'elle est belle ! »

Il devait s'en souvenir.

Le marquis de la Tournelle était un jeune homme dévot et charitable, dont Mme de Brancas dit : « qu'il était éperdu d'amour pour sa femme, mais que c'était de l'amour perdu... »

Pendant qu'il priait dans ses terres, le Roi prenait pour compagnes habituelles les demoiselles de Mailly, et la familiarité des relations quoditiennes amenait des surnoms. Mme de Flavacourt, c'était *la Poule*, Mme de Lauraguais, la *rue des Mauvaises Odeurs*[2], Mme la Tournelle *La princesse*. On les voit.

Pourtant le Roi ne se décidait point, mais Richelieu, qui le scrutait adroitement, démêlait bien son désir encore timide ; et peu à peu, il entraînait son maître vers celle qu'il lui destinait. De son côté, Mme de la Tournelle, avertie par

1. D'après les Mémoires de la duchesse de Brancas.
2. Son mari l'appelait : « mon petit bouc. »

l'exemple de ses sœurs, ne voulait point jouer le rôle de complaisante amoureuse. Elle avait la prétention de se faire conquérir pour mieux s'imposer.

Elle était demeurée longtemps à Paris, insignifiante et inconnue. A présent, elle était à Versailles en qualité de dame du palais de la Reine, mais c'était toujours Mme de Mailly qui régnait sur les sens du Roi. Richelieu avec sa hardiesse coutumière brusqua l'événement.

Un soir, il emmena le Roi, déguisé en médecin avec une grande perruque, jusqu'à l'appartement de Mme de la Tournelle, et... il fit le guet.

Au retour, le Roi le remerciait, aussi amusé sans doute de l'escapade que charmé du reste. La partie était gagnée pour plusieurs personnes. Louis XV décidé à se débarrasser de sa vieille maîtresse; Richelieu rentré dans l'intimité du Roi; Mme de Tencin sûre d'avoir pour son frère une alliée puissante; et Mme de la Tournelle enfin prise sans s'être offerte, tel était le bilan du coup d'audace de l'ancien ambassadeur à Vienne, qui allait conquérir bientôt en Flandre son bâton de maréchal.

Car la guerre de la succession d'Autriche commençait, et Richelieu dut s'éloigner. A peine entrevoyait-il la possibilité de revenir pendant quelques mois d'hiver, après avoir installé ses troupes dans leurs quartiers. Le maréchal de Noailles, l'un des meilleurs appuis des Tencin, commandait en chef, et ainsi ces deux piliers du parti moliniste s'éloignaient dans le moment le plus difficile où l'on allait avoir à lutter à la fois contre les compétitions de ministères et contre les spéculations d'alcôve.

Mais Mme de Tencin était de taille, en ces questions, à suppléer les deux hommes de guerre, et dès lors une active correspondance fut échangée quotidiennement entre les Tencin et le duc de Richelieu[1].

1. *Correspondance du cardinal de Tencin et de sa sœur avec le duc de Richelieu.* Bibl. nat., L^{b} 3856. Ce livre est excessivement rare. On n'en connaît actuellement que quatre exemplaires : l'un à la Bibliothèque natio-

C'était là une entreprise qui ne manquait pas de dangers. Aussi les intéressés prirent-ils leurs précautions. Ils établirent des « grimoires », dans lesquels se trouvait « la clé » des noms employés. Certains de ces surnoms sont bizarres, d'autres semblent des désignations véritables, mais alors ils ne représentent nullement la personne qui s'appelle ainsi. Afin de mieux dérouter les indiscrets, ces « grimoires » changeaient chaque semaine, et le même surnom, à huit jours de distance, n'avaient plus la même signification [1].

L'une des premières lettres donne la notion du soin que prenaient les correspondants pour masquer leurs allusions.

« Mme de Tencin au duc de Richelieu, ce 2 novembre 1742.

« Je veux causer avec vous, mon cher duc, c'est de pure amitié, car je n'ai pas de grandes nouvelles à vous mander. On attend toujours celles de Bohême avec crainte et impatience [2]. Il paraît en général qu'on n'en a pas grande opinion. Je ne vous ai pas encore mandé que j'avais vu Mlle Sauveur

nale, deux autres à Sainte-Geneviève et à Lyon, le quatrième se trouvait dans la bibliothèque des Goncourt. Le regretté M. Eugène Asse, l'éminent biographe, avait préparé, peu de temps avant sa mort, la réédition de ce recueil si rare des lettres de Mme de Tencin, et c'est grâce a ce manuscrit, dont la communication est due à la complaisance de M. G. Vicaire, que nous avons pu travailler sur ces lettres à tête reposée.

1. C'est pour cette raison que la clé, livrée à la fin de ce curieux volume, n'est pas *toujours* exacte. « Je n'ai pas *mes grimoires*, écrit un jour Mme de Tencin, qui se trouve hors de chez elle, et je ne sais plus a quel numéro nous en sommes ». Ce détail nous a ouvert les yeux et nous avons compris pourquoi, en certains cas, « le géomètre » désigne Voltaire et dans d'autres, Richelieu.

2. Dans un conseil de guerre présidé par le Roi, il avait été décidé que Maillebois se porterait au secours de l'armée de Bohême et du maréchal de Broglie assiégé dans Prague (13 août). Son arrivée au commencement de septembre à Amberg et sa jonction avec le comte de Saxe, venu de Bavière, avaient décidé les Autrichiens à lever le siège (13 sept.). Mais au lieu d'attaquer immédiatement l'armée autrichienne, échelonnée sur la bandière occidentale de la Bohême, il voulut gagner Prague en remontant au nord par Leitmeritz, ne put atteindre cette ville et rebroussa définitivement vers Egra pour aller se cantonner en Bavière, sur le Danube.

(*le cardinal de Fleury*) pour lui parler des gouttes du général (*Mme de la Tournelle*). Elle n'en est pas contente; elle prétend qu'Helvétius (*le duc de Richelieu*) les a conseillées mal à propos à notre gentilhomme (*le Roi*). M. de Mairan (*Mme de Mailly*) prétend aussi qu'elles lui ont fait tout le mal qu'il a : malgré sa philosophie, il est furieux contre ce remède.

« J'ai reçu des nouvelles de *l'Espéroux* (*le roi*). Si l'affaire qui se traite actuellement pour lui, qui n'est pas encore conclue, ne réussit pas, vous pouvez compter que ce sera le diable pour l'établir[1].

« J'en suis fâchée par l'intérêt que je prends à tout ce qui tient tant soit peu aux Buges (*les maîtresses du roi*).

« Je vous ai écrit au sujet des robes brodées (*le roi*). Celles pour qui elles sont destinées se plaint amèrement du mystère que vous lui avez fait...

« A propos d'amour, la vieille comtesse (*comtesse d'Argental*)[2] est plus folle que jamais du géomètre (*Voltaire*). Elle vient de me conter ses jalousies sur Mme de Boufflers (*elle-même*)[3]. Elle a grand peur qu'elle nuise à ce qu'elle

1. Sa liaison avec Mme de La Tournelle.

2. Et non pas Mme de Mailly comme on l'a cru jusqu'ici. C'est le reste de la phrase qui nous guide, car elle s'explique alors parfaitement. — D'Argental, neveu de Mme de Tencin et ami de Voltaire, avait épousé en octobre 1737 Jeanne du Bouchet, fille d'un surintendant du duc de Berry et veuve en premières noces de Armand de Caumont, marquis de Montpouillan. C'est à elle que Voltaire écrivait :

Près de vous perdre la lumière
C'est doublement être accablé.
Qui vous entend est consolé ;
Mais celui qui sachant vous plaire
Vous aime et vit auprès de vous,
Celui-là n'a plus rien à craindre ;
Quoiqu'il perde son sort est doux
Et les seuls absents sont à plaindre.

Elle faisait partie du petit cénacle d'adulateurs et d'adulatrices que Voltaire appelait : « ses anges ». Il est vraisemblable d'ailleurs que les jalousies s'exerçaient entre les « anges » pour des questions platoniques, car Mme du Châtelet se chargeait du reste et n'aurait point souffert qu'on la suppléât.

3. Le nom de Boufflers désigne parfois Mme de La Tournelle. Mais ici nous croyons pouvoir assurer qu'il s'agit bien de la comtesse de Boufflers-

aime. Je ne sais que lui dire. La chose me paraît véritablement embarrassante ; et puis, comment faire entendre raison à quelqu'un qui a la tête et le cœur pris et qui en conséquence s'alarme d'entendre trotter une souris. Savez-vous que *Mahomet*[1] est imprimé, etc...

« Je vous embrasse de tout mon cœur. Je ne puis m'empêcher de vous dire que vos petites femmes sont souverainement ridicules. Il faut vous aimer comme je vous aime pour me résoudre à les voir. »

Enfin le grand événement se produisit à la fin de l'année (1742), et le Roi ne se sentit plus de désirs que pour Mme de La Tournelle. Peu après la fameuse escapade de Richelieu et de son souverain en grandes perruques, la pauvre Mailly, chassée comme une servante, s'éloignait de Versailles ruisselante de larmes, et Mme de la Tournelle en écrivait elle-même la nouvelle à Richelieu sur un ton effroyablement sec à l'égard de sa sœur humiliée.

« Mon cher oncle,

« J'ai montré au Roi vos lettres qui l'ont bien diverti ; il m'a assuré qu'il n'avait point dit à Mme de Mailly que ce fût vous qui eussiez mené l'affaire, mais simplement qu'il vous avait dit le fait et que vous l'aviez accompagné chez moi...

« Sûrement Meuse[2] vous aura mandé la peine que j'ai eue à faire déguerpir Mme de Mailly[3] »...

Rouvrel, née en 1724, amie de J.-J. Rousseau et aussi de Voltaire, à en juger par les conseils qu'elle donnait à ce dernier sur ses pièces. Le duc de Lévis l'appelle « une des personnes les plus distinguées de son temps par la justesse et l'étendue de son esprit ». Mme d'Argental pouvait donc en être jalouse.

1. *Mahomet*, de Voltaire. Cette association d'idées immédiate indique bien que nous devons avoir deviné juste touchant la phrase précédente.

2. De Meuse-Choiseul, l'un des convives habituels des petits soupers du Roi.

3. Pour plus amples détails voir *La duchesse de Châteauroux*, par les Goncourt (Fasquelle, éd.).

Enfin c'était fait, et le 22 décembre 1742, Mme de la Tournelle était installée dans son nouvel appartement de favorite.

Mais au début, elle ne sembla pas disposée à répondre aux avances des Tencin, dont elle ignorait alors du reste l'entente secrète avec Richelieu. Elle écrivit même au Duc à ce sujet, en lui mandant l'empressement de Mme de Tencin et en paraissant attendre un conseil à ce sujet.

Peu après, Mme de Tencin signale elle-même la froideur de la favorite à son ami : « Au commencement de janvier, écrit-elle, Mme de la Tournelle faisant ses visites de jour de l'an avec Mmes de Boufflers et de Luxembourg (*ici les noms sont en clair*), elles lui proposèrent, en passant devant la porte de mon frère, de s'y faire inscrire. Mme de La Tournelle refusa. Elles insistèrent et ne purent la déterminer ; elle dit qu'elle ne le connaissait point. Or, vous remarquerez qu'elle a dîné chez lui dans un voyage qu'elle fit à Paris avant d'être cardinal[1]. Si vous aviez été ici, la chose se serait passée différemment. »

On le voit, si Mme de Tencin et son frère tiennent les fils de l'affaire du côté des ministres, c'est Richelieu qui dompte les « petites femmes ».

Mme de La Tournelle subira son ascendant et changera d'attitude à l'égard des Tencin, mais ceux-ci ne pourront jamais la dominer directement. Il leur faudra toujours leur puissant allié, de même que ce dernier aura sans cesse besoin d'eux pour surveiller Maurepas et les autres ministres durant ses longues absences.

Cependant, voici que l'état de santé du vieux cardinal de Fleury s'aggrave, et la perspective des luttes prochaines amène les partis en présence à essayer d'abord de la conciliation avant de descendre dans l'arène.

« Mme de Saint-Florentin a parlé à mon frère pour vous

1. On remarquera que le laisser-aller de cette correspondance amenait Mme de Tencin à construire parfois ses phrases d'une façon singulière.

raccommoder avec le Maurepas, écrit Mme de Tencin au duc de Richelieu, en ce commencement de janvier (1743). Il a répondu qu'il souhaitait la paix partout et par conséquent entre deux personnes dont l'une était son ami intime et l'autre, ami de son neveu[1].

« Je suis très fâchée présentement que les épées soient tirées entre vous deux. Cette guerre peut vous nuire beaucoup dès que Maurepas reste dans une place où il a mille moyens de faire des coups fourrés. Les lettres en sont un, les petites nouvelles un autre, et puis les espionnages, où l'on fait dire à des espions ce qu'on veut.

« Quand vous serez ici nous aviserons ensemble s'il vous convient de faire un raccommodage plâtré ; cela ne sera pas difficile. Il est bon de vous dire qu'il paraît manifestement que le Roi a du goût pour Maurepas. »

Telle est l'origine de la singulière aventure de police qui se déroula autour de Mme de Tencin peu après la mort du cardinal de Fleury. Cet événement se produisit le 29 janvier 1743. Depuis plusieurs jours, la faiblesse du Premier Ministre augmentait, et enfin il rendit l'âme dignement, paisiblement, non sans avoir donné au Roi, son maître et son élève, de suprêmes conseils que celui-ci ne devait point suivre.

Après la disparition de son honnête mentor, Louis XV résolut de gouverner lui-même, et le Premier Ministre ne fut point remplacé.

« Bientôt une terrible nouvelle circula, raconte Barbier[2]. M. Chauvelin, de Bourges, avait fait présenter au Roi, le 3 février, une lettre et un mémoire. Ce mémoire contenait sa justification, la condamnation de la conduite du cardinal pour les affaires, des avis sur le gouvernement et l'éloge du Roi. »

Malheureusement pour lui, Chauvelin s'était trop pressé,

1. Pont-de-Veyle.
2. *Journal* de Barbier, t. III, p. 420.

et Louis XV, indigné de voir attaquer son vieil ami à peine refroidi, exila l'audacieux accusateur politique de Bourges à Issoire.

Malgré tout, les Condé et les Conti s'agitaient en faveur de Chauvelin, et c'en était assez pour que le rapprochement entre Richelieu et Maurepas pût être avantageux. Mme de Tencin se chargea des négociations, mais un des partis opposés, vraisemblablement celui de Chauvelin, eut vent de ce rapprochement, et voici le curieux rapport que le lieutenant de police Marville reçut, le 25 février, de l'un de ses meilleurs agents, M. Hamard[1] :

« Monsieur,

« J'ay l'honneur de vous donner avis qu'hier M. Malivoire vint chez moi me demander une personne de confiance pour en suivre une autre, qu'un de ses amys luy avoit demandé; qu'il ignorait pourquoy ; qu'il s'arrangerait pour ses salaires. Je luy ai envoyé un de mes parents, attaché à moy, dont je répondois de la fidélité. Il l'a envoyé chez le Sr La Bonnardière, intendant de M. le marquis du Châtelet, faubourg St Honoré n° 13, auquel il a parlé, qui l'a renvoyé chez un autre particulier qui luy a recommandé un secret inviolable, même à M. Malivoire quoiqu'il vînt de sa part, et luy a déclaré que c'était Mgr Le comte de Maurepas qu'il fallait qu'il observe lorsqu'il iroit chez Mme Tencin ou qu'elle viendrait chez luy ; que leurs heures d'entrevues seraient depuis 7 heures jusqu'à 10 heures du matin et depuis celle de 6 heures jusqu'à 10 heures du soir ; qu'il seroit bien payé et récompensé. Ils luy ont bien recommandé de suivre Mgr aujourd'huy à l'Opéra où il doit venir pour savoir ce qu'il deviendra. Mon parent m'étant affectionné m'est venu rendre compte de tout ce que dessus.

« Je l'ay laissé aller ; je ne luy ay point déclaré mes sen-

1. Arsenal, 11.540, f° 163 et suiv.

timents m'ayant aussi recommandé le secret jusqu'à ce qu'il vous plaise, Monsieur, de me donner vos ordres sur cette affaire que j'ay cru, travaillant sous vos ordres, ne pas devoir vous laisser ignorer.

Ce 12 février 1743.

HAMARD.

(*suscription*). « à Vous seul, Monsieur, s'il vous plaist. »

Ainsi, par le jeu malicieux d'une police bien organisée, Maurepas fut, selon la règle[1], renseigné chaque jour sur ce que l'agent avait observé pour le compte de ses adversaires, et il lui fut loisible de faire dire par cet homme fidèle tout ce qu'il jugea capable de lui servir pour duper ceux-là mêmes qui pensaient le surveiller.

« Monsieur, écrit Hamard dès le lendemain, le rapport d'hier 13 porte qu'il n'y a pas eu d'entrevue entre M. le comte et Mme de Tencin, qui n'a sorti l'après-midi que pour aller chez M. son frère. M. le comte a néanmoins passé deux fois devant la porte sans seulement la regarder.

« Il paroist que le Sr La Bonnardière a fait suivre déjà cette affaire, parce qu'il dit qu'il lui avoit été assuré qu'il n'y avait plus d'entrevue, et qu'en conséquence il faisait observer si on lui avait dit la vérité. L'observant n'a ordre de venir chez ledit La Bonnardière qu'à dix heures et qu'il lui dirait si les personnes intéressées voudraient faire continuer ou non, étant dans une grande méfiance à son égard ; que pour lui la Bonnardière, il se fiait en lui et qu'il avait de la peine à le rassurer. J'ai recommandé au jeune homme de s'y maintenir autant qu'il pourrait sans affectation que la seule envie de travailler. »

D'autre part, Mme de Tencin avait aussi sa police, et la « mouche » de Hamard s'aperçut qu'elle était elle-même

1. On n'a pas oublié que au ministère de la Marine était jointe la police de la Cour, qui comprenait Paris.

surveillée par un menuisier, dont l'atelier se trouvait non loin de là. Et puis, si Maurepas venait réellement chez Mme de Tencin c'était dans une chaise à porteurs, toujours précédée de deux valets grisons qui inspectaient les alentours et empêchaient par leur attitude les curieux d'approcher. De plus, les portes de la demeure s'ouvraient et se refermaient si vite sur cette chaise qu'il était impossible de distinguer quel personnage elle contenait.

Tous ces petits détails scéniques et romanesques devaient plaire infiniment à Mme de Tencin. Mais pratiquement il ne résulta rien de ces mystérieuses entrevues et l'on retrouve, peu de temps après, les adversaires désormais déchaînés les uns contre les autres pour une lutte de plusieurs années.

Cette fois Richelieu, averti par Mme de Tencin ainsi qu'on l'a vu, a chapitré sérieusement Mme de la Tournelle, et celle-ci, plus souple entre les mains du duc, son directeur politique, qu'entre celles de son royal amant, suivra désormais le programme qu'on lui tracera.

Elle est moins sauvage avec les Tencin, elle déteste Maurepas et elle va devenir auprès de Louis XV l'inspiratrice de projets glorieux. A cet effet, nos correspondants intimes brûlent soigneusement certaines de leurs lettres, qui toutes portent un numéro d'ordre, afin qu'aucune ne puisse être soustraite sans qu'on s'en aperçoive. Et Mme de Tencin, ne pouvant plus mettre Richelieu à ses pieds semble se mettre aux siens par ses louanges : « Je suis tranquille quand vous êtes là. Vous avez plus d'esprit en une heure qu'ils n'en ont tous en dix ans. »

De son côté, le cardinal de Tencin ne reste pas inactif et sa correspondance, pour être plus espacée que celle de sa sœur, n'en est pas moins importante. Il avait de précieux auxiliaires, entre autres le lieutenant général de police, et il s'en servait. « Marville, écrit-il à Richelieu le 10 juin 1743, a eu une longue conversation avec M. de Gesvres, dans laquelle il lui a tiré les vers du nez sur Meuse. Gesvres a dit que Meuse était l'espion de Maurepas, qu'il l'avertissait

de tout ce qui se passait dans les petits cabinets, et que c'était par cette voie que Maurepas avait su tout le mal que vous aviez dit de lui.

« Marville a rendu cette conversation à Mme de la Tournelle. »

La répercussion ne se fit pas attendre, et le marquis d'Argenson, qui ignorait tout de ces intrigues secrètes, note simplement le 16 juillet (1743) : « Mme de la Tournelle a pris en grippe M. de Meuse. Elle ne se mêle d'aucune affaire du monde. »

On aperçoit par ces petits détails à quel point les alliés de Richelieu étaient bien organisés et avec quelle habileté ils manœuvraient.

Cependant, vers la fin de juin, une intrigue diplomatique singulière et absolument secrète se déroule, et le Roi lui-même l'ignore.

Quatre ou cinq personnes seulement sont renseignées. Mme de Tencin est du nombre et avise aussitôt Richelieu : « On a publié que Voltaire était exilé ou du moins que, sur la crainte de l'être, il avait pris la fuite, mais la vérité est qu'Amelot et Maurepas l'ont envoyé en Prusse pour sonder les intentions du Roi de Prusse[1] à notre égard. Il doit venir rendre compte de sa commission et n'écrira pas, dans la crainte que ses lettres ne soient interceptées par le Roi de Prusse, à qui il doit faire croire comme aux autres qu'il a quitté ce pays-ci très mécontent des ministres. S'il réussit, ces Messieurs seraient bien attrapés si le Roi de Prusse décrétait qu'il ne veut point passer par leurs mains, et qu'il nommât Mme de la Tournelle pour celle en qui il veut placer sa confiance. Je vous donne tout ceci sous le secret. On m'a imposé la condition de n'en parler à personne au monde ; mais je ne crois pas y manquer que de vous en parler...

« Mme du Châtelet croit que le Roi de Prusse ne voudra pas négocier vis-à-vis le petit Amelot[2].

1. Le grand Frédéric.
2. Ministre des Affaires étrangères.

« Comment faire pour en instruire le Roi? Voilà la difficulté, car Voltaire ne correspond qu'avec Amelot...

« Maurepas et tous les autres ministres sont toujours plus contraires à mon frère. Pour moi, je suis persuadée qu'ils le desservent autant qu'ils peuvent dans leurs travaux particuliers. Quel remède à cela ? Je n'en vois aucun que de continuer à faire son devoir. »

Cependant Mme de Tencin avait appris depuis le mois de janvier que le contrôleur général, M. Orry[1], pouvait bien être à la solde de l'Angleterre. « Ce qui le fait soupçonner, expliquait-elle à Richelieu, c'est qu'il s'oppose toujours à ce que nos armées reviennent sur nos frontières, qui moyennant cela sont exposées aux insultes des Anglais. »

Et puis elle cherchait toujours le moyen d'avertir Louis XV que l'incapacité d'Amelot empêcherait le Roi de Prusse de traiter avec ce ministre. Elle finit par s'aviser d'un moyen très simple et bien féminin.

On fera saisir au cabinet noir, pour quelle soit montrée au Roi, une lettre de Wernck, envoyé du prince des Deux-Ponts. Cette lettre sera écrite par une main inconnue et, pour qu'on ne se doute pas de son origine, on y glissera des phrases allemandes.

« Il faudrait, précise Mme de Tencin[2], l'écrire sur du papier de Francfort. Voici à peu près comme j'imagine qu'il faudrait l'écrire :

« Mon cher Ami,

« J'ai fait honneur à la vôtre. L'homme qui avait fait des avances est remboursé. »

Après un début insignifiant sur ce ton, destiné si habile-

1. Et non point Maurepas comme on l'a écrit par erreur. Cette lettre est la suite naturelle de deux autres (6 janvier et 18 juin). Or, c'est sur le *contrôleur général* (Orry, qui occupa ces fonctions de 1730 à 1745), que se portent les soupçons.

2. (21 juin 1743.) Paris.

ment à dérouter les soupçons, le but est frappé discrètement comme pour un remplissage sans importance : « Je ne sais que vous dire des affaires de Suède. Le ministre de France dans cette Cour est comme ceux qu'elle a partout. On croirait, à voir comme on se gouverne en France, que les ministres agissent par l'impulsion de la Reine de Hongrie. On dit tout haut ici qu'Amelot n'entend rien à sa mission et qu'un autre ministre reçoit de belles et bonnes guinées d'Angleterre pour laisser les Anglais en repos.

« Il y a, comme vous savez, cher ami, longtemps que je vous ai fait part des connaissances que j'avais ; vous ne voulûtes pas y ajouter foi. Le temps vous fera connaître si je me trompais... »

On ne saurait imaginer moyen plus habile ni plus finement mis en œuvre. De plus, une précaution supplémentaire indique avec quel soin Mme de Tencin méditait ses coups.

« Je fais réflexion, ajoute-t-elle, que comme on n'aura point vu cette écriture à la poste, il faudra ajouter : « Je suis incommodé de mon rhumatisme, ce qui m'a obligé de me servir de la main de mon fils. »

A côté de ces lettres dans lesquelles s'étale l'activité, la rouerie et la joie d'intriguer, il en est d'autres où l'on sent une tendresse exquise, à peine marquée mais puissante aux yeux de qui sait comprendre. On peut y démêler comme une indication que Mme de Tencin regretta peut-être dans sa vieillesse de n'avoir pas été davantage la mère de d'Alembert. Ce sentiment s'exhale au sujet du fils de Richelieu, le petit duc de Fronsac, encore au collège [1]. Il y a là un mélange de maternelle attention pour le fils et de souvenir attendri pour le père, l'ancien amant devenu le fidèle ami ; et ce mélange, si bien approprié à la nature de Mme de Tencin, apporte à sa figure un trait qui sied merveilleusement à ses soixante et un ans. Sa principale qualité est d'ailleurs d'être simple.

1. Il avait neuf ans ; sa mère Marie-Elisabeth-Sophie de Lorraine était morte en 1740.

« De Passy, 6 juillet 1743.

« Je vous boude, mon cher Duc. Avez-vous pu penser un moment que j'eusse attendu les remontrances de Mme de Brancas pour faire sortir M. votre fils du collège s'il en avait été besoin.

« Il vint me voir hier : on ne pourrait être plus joli ni en meilleure santé. Il goûta avec un très bon morceau de pain sec, car ne croyez pas que je voulusse lui donner la moindre chose qui pût lui faire mal. Astruc[1] arriva pendant sa visite ; je lui demandai la permission pour quelques cerises, il ne voulut point l'accorder et je n'en donnai point. Le petit garçon n'en fut pas de plus mauvaise humeur pour cela. Il dansa, joua la comédie et fit toutes les petites folies imaginables. »

On voit la vieille dame, redoutée de toute la Cour, celle qui s'était égayée jadis dans le feu des galanteries de la Régence et qui se complaisait aux conversations les plus sérieuses, oubliant philosophie et politique pour s'amuser à entendre les comédies du « petit garçon si joli », le portrait sans doute de son père toujours aimé.

A quelques jours de là, nouvelle visite du petit duc et nouvel enthousiasme :

« De Passy, 6 août 1743.

« Il faut que je vous conte, mon cher Duc, une petite aventure. Nous étions mon frère et moi dans ma chambre et nous parlions de vous, quand un de mes gens vint annoncer : M. le duc de Richelieu.

« Nous tressaillîmes de joie et aussi d'inquiétude. Il nous passa par la tête dans un instant je ne sais combien de pensées différentes. C'était monsieur votre fils qui causait tout ce mouvement. Je voudrais que vous eussiez vu la grâce

1. Le médecin, grand ami de Mme de Tencin.

avec laquelle il fit tous ses petits compliments à mon frère et avec quel plaisir mon frère les recevait. « Je sens, me dit-il, de la tendresse pour cet enfant. »

« Ils furent bientôt bons amis. M. de Fronsac fit toutes ses petites confidences. C'est la plus aimable créature du monde. Nous sommes peut-être les seuls, mon frère et moi, qui vous aimions assez pour ne lui avoir rien donné à son goûter. Il mange son pain très sec...

« Vous allez juger si nous sommes bien ensemble. J'étais un peu malade; il pria son ami l'abbé Blot de venir le lendemain savoir de mes nouvelles, et cela sans que personne le lui inspirât. »

Cependant, la cabale de certains membres du conseil du Roi contre l'archevêque de Lyon subsistait, et Mme de Tencin s'apercevait avec stupeur que, pour combattre son frère, les ministres hostiles avaient la malignité de s'entendre dans le but de faire systématiquement rejeter par le Roi toutes les propositions du Cardinal et de les reprendre ensuite peu de temps après pour leur propre compte.

Grâce à d'insignifiantes modifications, Sa Majesté ne s'apercevait point du tour, et Tencin, par respect pour la présidence royale, n'osait point récriminer.

Heureusement Richelieu était encore un épouvantail pour tout ce monde que, lors de ses retours, il pétrissait à sa guise, et c'était Mme de Tencin qui, pour sa plus grande satisfaction, lui préparait sa pâte.

« Les ministres sont très contents, écrit-elle le 13 août 1743. Aucun ne s'embarrasse de la chose publique.

« Le maréchal [1] et mon frère sont les seuls qui s'y intéressent. Il faut bien se servir de votre d'Argenson, quoique vous le connussiez pour mauvais quand vous êtes parti. Il n'est pas devenu meilleur, mais il faut prendre patience et dissimuler. »

L'occasion d'attaquer ce ministre de la Guerre ne tarde

1. Maréchal de Noailles.

point et pourtant, comme il peut être utile contre Maurepas, on le ménage encore.

« Paris, ce 15 août 1743.

« Je dois vous dire que d'Argenson est d'accord avec Mme de la Tournelle pour tromper Maurepas qui voudrait empêcher la favorite de voir le Roi, ou du moins de le voir souvent.

« Savez-vous que la Maurepas[1] ne peut soutenir l'idée de voir Mme de la Tournelle devenir duchesse et qu'elle et ses pareilles font dire par leurs maris tout ce qui peut retarder l'élévation de la dame. Les lettres[2] lui donneront avis de la même façon qu'elles ont fait plusieurs fois et que vous savez[3]. Je vous ai mandé que l'on n'a pas jugé à propos de continuer la négociation qui avait été entamée avec moi pour avoir de l'argent[4].

« Le cri est général contre d'Argenson. On écrit de toutes parts de l'armée contre lui. Ses confrères, les secrétaires d'Etat, ne cherchent pas à l'excuser. »

La voie est ainsi tracée avec sûreté; Richelieu n'aura qu'à foncer s'il le juge à propos. A présent, c'est le cardinal qui signale un utile déplacement à faire opérer. Pont-de-Veyle est attaché à Maurepas par sa place. Il faudrait à tout prix le mettre ailleurs. Quant à la Cour, elle traite toutes choses bien légèrement.

« Ne croyez pas, mon cher Duc, mande Mme de Tencin (23 août 1743), que l'on soit ici fort occupé de notre armée et du mouvement des ennemis.

1. Mme de Maurepas était Mlle de la Vrillière, dont le père avait si maladroitement brigué le titre de duc par l'entremise de Schaub.

2. Par le cabinet noir. Le Roi lisait volontiers ces papiers à sa maîtresse.

3. Nul doute que Mme de Tencin n'ait employé de nouveau le moyen de la lettre confectionnée.

4. Probablement pour Mme de la Tournelle. Le Roi entretenait très mal ses maîtresses. Mme de Mailly avait été souvent sans le sou. Le Roi avait d'ailleurs peu d'argent liquide à sa disposition.

« Pas un mot. Un opéra nouveau qu'on a joué mardi pour la première fois et le procès d'une nommée Mme d'Anisi, qui plaidait en séparation avec son mari, font le sujet de toutes les conversations.

« Il faut avouer que voici un bon pays pour la frivolité. »

Si Mme de Tencin ne fréquentait pas assidûment à la Cour, il apparaît qu'elle jouait auprès du Roi lui-même un rôle important. « Le Roi, dit-elle, est dans la grande douleur de ce que Voltaire va à Berlin[1]. Il est vrai que c'est un étrange homme que ce monarque. Il s'est montré encore plus extraordinaire que vous l'avez vu au sujet de Mme de la Tournelle[2]. Pour moi, je suis quelquefois si lasse de lui que je suis prête à le planter là. Je n'ai garde de le dire à mon frère; il n'a pas besoin d'être dégoûté. Il vous aura apparemment mandé qu'Amelot, qui l'avait rejeté, fait présentement ce qu'il faut pour être bien avec lui, et je crois qu'il en viendra à bout. Vous jugez bien qu'il fera croire au Roi, s'il le peut, que c'est lui Amelot qui a trouvé le moyen de rendre mon frère utile[3]. »

Quant à son neveu d'Argental, Mme de Tencin a de lui une opinion bien inférieure à celle que Voltaire semblait concevoir de son ami, et l'on se demande lequel des deux s'est trompé.

« Je me garderai bien, dit Mme de Tencin, de mettre d'Argental dans aucune confidence; je n'ai que trop de bonnes preuves qu'il n'est capable de rien que de nigauderies et de faiblesses. D'ailleurs il dit tout à sa femme qui nous hait très cordialement. J'agirai par moi-même auprès de votre Mme du Châtelet; elle a de la confiance en moi.

1. Il y retournait, étant déjà revenu de sa fameuse mission secrète.

2. Presque sûrement il s'agit du fameux « duché », promis depuis le mois de janvier et que Louis XV, sans cesse chapitré par Maurepas, ne se décidait pas à accorder.

3. On remarquera au passage combien ces petits détails montrent qu'il faut se méfier de tout ce qui fut écrit sur les Tencin par des adversaires acharnés et adroits.

Je lui ferai sentir d'ailleurs les avantages que Voltaire trouvera à dire la vérité au Roi, ou du moins à Mme de La Tournelle; vous me seconderez autant que vous le pourrez d'aussi loin, et vous me guiderez. »

Il s'agissait toujours d'apprendre au Roi ce que ses ministres lui cachaient en partie et de discréditer ceux-ci par ce moyen.

« Mme de Lauraguais et Mme de la Tournelle, ajoute Mme de Tencin, font amitié avec Pont-de-Veyle. C'est un garçon sûr avec lequel nous n'avons jamais rien à craindre et qui peut être utile. Je ne crois pas que la Lauraguais soit raccommodée avec Maurepas; elle va pourtant chez lui, mais il ne paraît rien de particulier entre eux comme avec la Poule (*Mme de Flavacourt*), qui est toujours pendue à ses oreilles. »

C'est donc sans cesse contre Maurepas que s'exerce l'action des Tencin et de Richelieu; et d'après ce que l'on sait, il y a lieu de penser que Maurepas agissait de son côté avec autant d'énergie et de soin. Aussi grand émoi au commencement de septembre:

« On a cru remarquer jeudi à Choisy, mande Mme de Tencin à son ami, que Mme de la Tournelle et d'Argenson étaient en bonne intelligence[1]. Maurepas alla voir, avant de s'en aller, Mme de Lauraguais: du moins il disparut pendant quelque temps. Dieu veuille que ce ne soit pas Mme de la Tournelle! Je ne saurais le croire! »

Vers le milieu de septembre, elle complète ses renseignements: « Votre Poule (*Mme de Flavacourt*) est l'espion de Maurepas. Je crois aussi que La Lauraguais est raccommodée avec lui. »

Mais les manœuvres intérieures n'empêchaient pas Mme de Tencin de s'occuper avec autant de zèle des affaires internationales:

1. On se rappelle qu'après avoir été son alliée, Mme de Tencin le tenait en suspicion.

« Il me vient une idée, dit-elle en terminant sa lettre (du 16 septembre 1743), c'est d'envoyer Meslay à Constantinople. Il est tout à fait comme il faut pour réussir. Le maréchal (*de Noailles*) le connaît; il pourrait en écrire au Roi, et mon frère le proposerait aussi de son côté et ferait un mémoire sur l'avantage qu'il y aurait à nous allier avec le Grand Seigneur. On pourrait faire une alliance avec la Russie, la Suède, la Porte et nous. Je vous embrasse encore cent fois et je finis. »

A la fin de septembre, ce sont pourtant les intrigues de palais qui retiennent toute son attention car elles sont sérieuses.

« A Paris, ce 28 septembre 1743.

« Mon frère vous rendra compte de ce qui regarde Voltaire et Mme du Châtelet. Il faut que vous les regardiez l'un et l'autre comme deux esclaves de Maurepas. Je crois que nous ne devons en faire aucuns semblants. Il faut agir avec eux avec la même dissimulation que la du Châtelet a employée avec moi. »

A ces nouvelles s'ajoute celle d'une cabale qui était montée depuis plus d'un mois contre Richelieu. Mme de Tencin avait à ce sujet reçu l'avis suivant de l'un de ses espions:

« J'ai toujours lieu de croire que la marquise du Châtelet entre pour quelque chose dans la cabale qui s'est formée contre M. le duc de Richelieu. Elle a écrit à Voltaire qu'il fallait absolument l'abandonner, que jamais il ne ferait rien pour lui, qu'il l'amuserait toute sa vie et qu'il fallait qu'il se livrât tout entier de bonne foi à M. de Maurepas, de préférence à tous les autres ministres; qu'il était le seul qui sût récompenser ses amis et qu'elle était sûre de ses sentiments aux conditions qu'elle imposait. »

Cependant Mme de la Tournelle avait vu son désir enfin satisfait, et au mois d'octobre (1743) elle était devenue duchesse de Châteauroux. Mais si elle continuait à détester

Maurepas et à demeurer sous l'influence de Richelieu, elle n'avait point fait un pas de plus vers Mme de Tencin, et son attitude à l'égard du cardinal restait dans les limites d'une correcte amabilité. Quant au maréchal de Noailles, il ne soutenait l'archevêque de Lyon que mollement.

« Le maréchal, écrit Mme de Tencin (26 janvier 1744), ferait ce qu'il voudrait s'il avait de la fermeté et de la santé ; mais ces deux qualités lui manquent. Il a grand besoin de vous. M. d'Ayen lui dit devant Chavigny[1] que, s'il voulait renoncer à Maurepas, il ferait tout ce qu'il voudrait avec Mme de Châteauroux, mais qu'il ne le ferait qu'à cette condition ; qu'elle haïssait Maurepas plus fort que jamais. . . .

. . . . . .

« La du Châtelet est si folle qu'il n'y a pas moyen de commercer avec elle.

« Comme elle n'est pas habile et que je sais recoudre, elle m'a tenu en plusieurs occasions des discours qui me font juger que Voltaire et elle sont livrés au Maurepas. Il ne faut cependant pas cesser de la voir, mais il faut prendre garde à elle. J'en dis autant de la Boufflers. Elle fait actuellement l'impossible pour se remettre bien avec Mme de Châteauroux. Je crois qu'il serait dangereux qu'elle y réussît. Elle ne connaît aucune mesure. Elle dit du mal de ses meilleurs amis, à commencer par son amant et par vous. »

Mais la plus vive des alertes se produisit vers le milieu de juin (1744).

« Voici dans la plus grande exactitude, raconte Mme de Tencin à Richelieu, tout ce qui s'est passé. On vint dire à mon frère de la part de l'homme que vous savez que la Flavacourt *écrivait au Roi ;* que, comme les lettres étaient adressées au Roi, on n'avait pas osé les décacheter, mais qu'on connaissait le caractère.[2] La chose nous parut si importante

1. Probablement l'ambassadeur de France en Portugal, que d'Argenson assimile à Schaub, non sans une nuance de mépris.

2. C'est-à-dire : l'écriture.

que nous ne nous en tînmes pas à ce premier avis. On renvoya celui qui l'avait donné faire de nouvelles questions; on le pria de bien examiner la chose; il répondit « qu'il ne pourrait s'y méprendre, qu'il connaissait parfaitement le caractère des trois sœurs et leur cachet (je vous rapporte ses propres termes); qu'il était sûr que les lettres pour le Roi étaient de Mme de Flavacourt, qu'il y en avait eu de Versailles et de Paris, et qu'à vue de pays il pouvait y en avoir eu dix ou douze depuis ce premier avis. » Comment pouvoir imaginer que tout cela soit faux? Voilà l'homme qui vient encore de voir celui qui a vu les lettres et qui lui avait dit de la part de mon frère qu'il s'était trompé et que Mme de Flavacourt n'avait point écrit. Il a soutenu qu'il ne s'était point trompé et qu'il était sûr de ce qu'il avait dit. .

. . . . . .

« Il me semble qu'à moins d'avoir vu par ses propres yeux, on ne peut avoir plus de certitude d'un fait. »

Quels battements de cœur au sens figuré, sinon au naturel, révèlent ces phrases hachées, répétées et ce rapide récit des méticuleuses précautions dont Mme de Tencin et son frère s'étaient entourés dans la crainte d'une erreur ou... d'un piège.

Le moment était grave. C'était le temps où Mme de Châteauroux, trop enivrée de son pouvoir et de la destinée qu'elle s'arrogeait prématurément, avait résolu de suivre le Roi à la guerre. Cette résolution n'indiquait-elle point une jalousie basée sur un ralentissement de la part de l'amant, et comme un besoin de s'accrocher à lui désespérément? L'annonce de la correspondance mystérieuse de Mme de Flavacourt donnait à penser que la rivale prochaine était encore de la famille, et que cette quatrième Mailly travaillerait contre ses sœurs, comme celles-ci l'avaient fait successivement, chacune contre son aînée.

Disons immédiatement que, si l'alerte fut chaude, elle n'eut pas de suite et que l'on n'a jamais su au juste si Mme de Flavacourt écrivait au Roi pour elle-même ou pour son mari,

qui désirait être compris « dans la promotion[1] », comme l'ont expliqué plus tard les espions de Mme de Tencin.

Mais d'un autre côté Mme de Châteauroux, en bravant trop ouvertement l'opinion publique, devenait impopulaire et rendait ainsi service à ses propres ennemis.

« M. le comte de Saxe, mandait Mme de Tencin le 19 juin 1744, vient d'écrire que l'arrivée de Mme de Châteauroux a fait le plus mauvais effet dans l'armée. Il n'y a pas un capitaine d'infanterie qui n'en parle, et celui qui a fait le sacrifice de la faire venir le paiera cher ».

Puis, on aperçoit le merveilleux mécanisme des roueries féminines, dont le but en l'espèce est louable et patriotique.

« Comptez que Maurepas, malgré tout ce qu'il fait, n'est nullement perdu, écrit Mme de Tencin. Ses amis sont trop tranquilles pour qu'il n'ait pas des assurances de la bienveillance du Roi, dont il leur a fait confidence. Si le Roi voulait faire attention au mauvais état de sa marine et au préjudice qu'en reçoit notre commerce, aurait-il besoin de faits?

« Ce que j'ai proposé à Mme de Châteauroux d'avoir un état des sommes données pour la marine est la meilleure voie[2] pour faire voir au Roi que Maurepas est incapable de place.

« Je viens de parcourir la liste des maîtres des requêtes et des intendants. Ils sont tous ineptes, ou ils ont tous des liaisons intimes avec quelques-uns des ministres, car je mets en fait que Mme de Châteauroux a un intérêt le plus réel et le plus important à avoir le lieutenant de police à elle. »

Et Mme de Tencin propose de faire évincer Marville « qui est un sot », pour le remplacer par un nommé Chaban, qui leur fut tout dévoué en diverses occasions.

Dans cette même lettre, le cardinal de Tencin prend la plume à son tour et révèle à Richelieu qu'il a failli être la victime d'une de ces manœuvres que les hommes politiques

1. De l'ordre du Saint-Esprit, vraisemblablement.

2. On observera au passage que Mme de Tencin émet ici le principe d'un contrôle dont l'application serait encore excellente.

employaient alors et dont leurs émules de tous les temps continueront à user.

« Vous voyez bien, mon cher Duc, que jusqu'à ce que j'aie l'avis de Mme de Châteauroux, je ne dois pas écrire au Roi sur l'intrigue de nos ministres à Rome *pour avoir copie de mes lettres au Pape, en offrant une pension à celui qui pourrait les donner.* »

L'ombre du cardinal de Fleury ne devait-elle point tressaillir en apercevant tant de femmes mêlées aux affaires de l'Etat !

Ces courts extraits donnent quelque peu la notion de ce que sont les longues lettres de Mme de Tencin et de son frère, dont l'ensemble remplit quatre cents pages pour une période de trois ans seulement ; mais ce n'est là en réalité qu'un maigre abrégé des détails touffus dont sont bourrées les lettres complètes.

A côté des personnages principaux, qui doivent seuls retenir l'attention de l'Histoire, évoluent une foule de comparses, figurent estompées dans l'ombre des intrigues dont les Tencin et Richelieu d'une part, leurs adversaires de l'autre tiraient le meilleur de leur force par l'espionnage et les indiscrétions. C'est ainsi que nous voyons une certaine Mme de Montconseil séduire le comte d'Argenson et se faire emmener fréquemment à Neuilly, dans une petite maison au bord de la Seine, qui avait été donnée au ministre par une autre dame. Là, on soupe et l'on intrigue entre deux étreintes ; et plus tard, dans la cabale contre Richelieu, on apprend « que la Montconseil fait merveille » au service du parti Maurepas.

De leur côté les Tencin ont un précieux auxiliaire dans ce policier nommé Chaban, au dévouement de qui ils doivent des renseignements secrets de premier ordre. Mme de Tencin lui marquera du reste sa reconnaissance en essayant de le faire nommer lieutenant de police.

Bien d'autres silhouettes sont esquissées au passage sous la plume alerte de Mme de Tencin, dont le style épistolaire exprime clairement, simplement sa pensée et montre comme

à nu cette intelligence active et cette finesse merveilleuse qui lui faisaient deviner les coups de l'ennemi avant qu'ils ne fussent portés.

Les lettres du cardinal, plus graves et d'un tout autre genre, marquent bien à quelle lutte incessante était tenu ce prélat ministre, en butte aux efforts de la coalition Maurepas et aux satires de son chef. Elles prouvent aussi que son travail était consciencieux et que ses idées politiques, qui n'étaient inspirées ni par des intérêts personnels ni par des rancunes, ne tendaient qu'à la prospérité du royaume. Maurepas l'a dépeint comme un sot, parce que lui-même s'efforçait par tous les moyens possibles de discréditer les Tencin. Ceux-ci d'ailleurs ne se privaient point d'agir de même sorte contre lui.

Maurepas, qui avait pris pour ligne de conduite de lutter contre les maîtresses du Roi, fut finalement battu quelques années plus tard (1749). Mais auparavant, l'éclatant renvoi de Mme de Châteauroux, au moment de la grave maladie de Louis XV à Metz, avait privé les Tencin de leur puissante auxiliaire. Ce ne fut pourtant cette fois qu'une éclipse de peu de durée et, la santé revenue, le Roi retomba plus esclave que jamais aux pieds de sa maîtresse. Alors Mme de Châteauroux, le cœur gonflé de toutes les humiliations subies lors de ce départ de Metz d'où elle avait été littéralement chassée, concentra toute sa vengeance sur Maurepas et exigea son renvoi. Le Roi hésita, puis finalement s'y refusa, mais il imposa au ministre l'humiliation d'aller porter lui-même à la favorite l'ordre qui la rappelait à la Cour[1].

Ce fut la mort qui se chargea de la revanche de l'ennemi, car douze jours après (8 décembre 1744), la duchesse de Châteauroux expirait à vingt-sept ans, enlevée par une fièvre maligne dans des souffrances atroces de la tête et « dans un délire furieux où se mêlait le mot de poison au nom de Maurepas[2] ».

1. Il faut dire qu'une lourde maladresse de la Reine avait causé tout ce mal. Elle avait fermé sottement sa porte au Roi.

2. *La duchesse de Châteauroux*, par les Goncourt, p. 397.

Le coup était rude pour les Tencin, mais il leur restait Richelieu; et puis, tous étaient gens de ressource et ils savaient bien que pour une maîtresse perdue le Roi en trouverait dix. Il s'agissait seulement d'accaparer à temps la future dominatrice.

Dans cet ordre d'idées, il se passa bientôt un événement intime des plus intéressants. Le Roi, quelque temps après la mort de Mme de Châteauroux, s'était mis à « voltiger d'objets en objets », sans se fixer sur aucun. Durant cette période, c'était lui-même qui sortait en secret du château pour aller à des rendez-vous, préparés par les soins de personnes sûres et dévouées. Bientôt il fut las de ce régime. Il s'en ouvrit à son valet de chambre Binet, et celui-ci, à peu de temps de là, introduisit une femme dans les petits appartements. Si le fait fut connu de quelques gardes de nuit, on ignora la personnalité de la femme jusqu'au jour où celle-ci apparut dans toute sa splendeur aux yeux jaloux de ses rivales.

On sut alors que la nouvelle maîtresse en titre était Mme Lenormand d'Étioles, née Poisson.

Selon les uns[1], ce serait le hasard d'une rencontre qui aurait mis le Roi en présence de la jolie personne durant les fêtes organisées à l'occasion du mariage du Dauphin, au mois de février 1745. Une première fois à Versailles, le Roi déguisé en if dansa avec une jeune femme dont la beauté le frappa. Il s'enquit et connut son nom. Mais elle-même ignora quel avait été son cavalier, car sept autres seigneurs avaient des déguisements pareils à ceux du Roi, afin que celui-ci pût conserver facilement son incognito.

Quelques jours après, Louis XV, encore masqué, retrouvait Mme d'Étioles à Paris, au bal de l'Hôtel de Ville, la tirait d'une cohue où elle manquait d'être étouffée et la reconduisait chez sa mère. L'aventure suivit alors son cours

1. *Louis XV et Mme de Pompadour*, par P. de Nolhac, Calman-Lévy, éd. 1904.

Cet ouvrage fournit la version qui nous semble la plus sûre et qui n'infirme point la suivante, avec laquelle elle peut se fondre assez bien.

normal et Binet, parent de la dame, fut l'organisateur des premiers rendez-vous.

Selon une autre version[1], le Roi avait simplement aperçu Mme d'Étioles au passage dans la forêt du Sénart, pendant une chasse; et Binet, à la suite des confidences de son maître, aurait tout machiné. Cependant, la première entrevue avait paru mal se terminer, car le Roi n'avait plus reparlé à son valet de chambre de sa gentille parente. L'intrigue semblait devoir demeurer sans lendemain. Mais le Roi voulait, paraît-il, sonder ainsi le cœur de la dame et, par son attitude, savoir si elle était ambitieuse ou amoureuse. Lorsqu'il interrogea Binet un mois après, les réponses de celui-ci firent pencher le Roi vers la seconde hypothèse, trop conforme d'ailleurs à ses désirs pour qu'il ne la préférât point à l'autre; et il réclama une nouvelle entrevue.

Cette fois, ce fut décisif et en quelques heures Mme d'Étioles s'assura à tout jamais l'ascendant, fait de mille sentiments et d'instincts encore plus variés, qu'elle ne cessa d'exercer sur le faible prince.

On assure que ce fut sa mère, Mme Poisson, fort experte, paraît-il en matière de galanterie, qui donna à sa fille les suprêmes conseils grâce auxquels celle-ci put s'imposer au Roi d'une façon aussi magistrale.

Si l'expérience de cette mère, pleine de prévenance pour son souverain, fut en effet une des causes du succès, il est certain aussi que Mme de Tencin ne fut pas étrangère à ce triomphe, et l'avocat Barbier donne la notre exacte de la part qui doit revenir à chacune.

« La Cour est brillante à Fontainebleau, écrit-il[2] au mois d'octobre 1745; Mme la marquise de Pompadour y tient toujours son même rang, au grand regret des femmes de la Cour; on dit qu'elle se comporte parfaitement bien, surtout à

1. Mémoires historiques et anecdotes de la Cour de France pendant la faveur de Mme de Pompadour. (Papiers de la maréchale D..., publiés par Soulavie.)

2. *Mémoires* de Barbier, t. IV, p. 97.

l'égard de la Reine ; elle a eu les conseils de sa mère, qui a de l'esprit comme quatre diables, et de Mme de Tencin, sœur du cardinal, qui est devenue son amie et qui est plus parfaite politique encore que son frère.[1] » Dans le peuple on appelait Mme de Tencin « la marraine de la Pompadour ».

Mais la filleule, devenue « presque reine », se déroba finalement à toutes les influences, et dès lors les deux Tencin, lassés, elle des hommes et lui de ses collègues, aspirèrent au repos.

Mme de Tencin se remit à écrire, et c'est aux loisirs forcés de ses dernières années que l'on doit l'une de ses meilleures œuvres : *Les malheurs de l'amour*, comme aussi : *Les anecdotes de la cour et du règne d'Edouard II*, roman laissé inachevé, que termina Mme Élie de Beaumont.

Après avoir recherché au Palais-Royal la vie à outrance et l'activité des sens, après avoir ensuite savouré dans les intrigues de Versailles les délices des victoires secrètes et parfois l'angoisse qu'éveillait la découverte des cabales, cette femme si puissamment organisée sentit enfin l'âge s'appesantir sur ses épaules, sinon sur son cerveau. Elle avait déjà du goût pour la philosophie, elle en eut pour la solitude. Avec sa petite maison de Passy, où elle s'isolait déjà de certaines de « ses bêtes », elle possédait dans l'île de Ré une jolie villa[2], la Grenetière, où elle se rendait fréquemment. Là, elle se reposait, se reprenait et donnait aux

1. Mme d'Etioles devait être elle-même assez bien préparée à l'événement, car lorsqu'elle avait neuf ans, une diseuse de bonne aventure lui avait prédit qu'elle serait un jour la maîtresse du Roi. Faisons observer que cet emploi, fort recherché et point déshonorant à cette époque, faisait partie des lieux communs utilisés par les magiciennes pour satisfaire leur clientèle. Tout le monde connaissait la galanterie de Louis XV, et lorsqu'une très jolie femme demandait son horoscope, on avait chance de tomber juste en lui promettant qu'elle serait remarquée par le Roi. Mais Mme de Pompadour ne raisonna point de la sorte, car on trouva dans le relevé des pensions payées par elle : « six cents livres à la dame Lebon pour lui avoir prédit à l'âge de neuf ans qu'elle serait la maîtresse de Louis XV ».

2. Cette villa existe encore.

beautés de la nature sauvage, la part que son esprit poétique n'avait point le temps de leur accorder aux abords de la Cour.

Elle devint même baronne de l'île de Ré, et à ce sujet les jansénistes n'ont point manqué de l'éclabousser une dernière fois de la boue dont l'usage qu'ils avaient déjà fait n'avait pu empêcher l'élévation du cardinal[1].

1. On se souvient que La Fresnaye avait donné en gage à Mme de Tencin les titres d'une propriété sise à l'île de Ré et aussi une obligation consentie par Masseau, son beau-frère, en sa faveur. Lorsque Mme de Tencin essaya de réaliser son gage, elle rencontra toutes les difficultés possibles et dut subir les lenteurs d'une procédure compliquée, qui ne se termina qu'en 1743, tout à son avantage.

Les héritiers survivants, contre lesquels elle avait été obligée de plaider, étaient le fils et la fille du beau-frère de La Fresnaye, ce Masseau dont Mme de Tencin détenait, depuis 1725, l'obligation parfaitement régulière en dépit des assertions de ce malheureux fou de La Fresnaye.

Il s'agissait de 95.000 livres de créances à recouvrer. On en a conclu que Mme de Tencin, en venant à l'île de Ré, avait embarqué le jeune Masseau dans des affaires véreuses, après l'avoir séduit, et était ainsi arrivée à s'emparer de ses terres qu'elle convoitait pour agrandir sa propriété. Mais nous retrouvons précisément ce chiffre de 95.000 livres dans le testament même de la Fresnaye : 50.000 pour le contrat sur l'île de Ré et 45.000 pour l'obligation de Masseau. Par suite des comptes de famille et de la mort de la femme et de l'enfant de la Fresnaye, le contrat de 50.000 livres était également revendiqué par les jeunes Masseau, et les arrangements plus ou moins corrects de leur oncle avaient rendu discutables les créances de Mme de Tencin par une accumulation de tripotages divers.

L'avocat de Masseau mit son éloquence au niveau des calomnies des *Nouvelles ecclésiastiques*, seul document historique sans doute qu'il se soit plu à examiner :

« C'est elle qui a chassé l'épouse et l'enfant du domicile conjugal ! s'écria-t-il en parlant de Mme de Tencin, celle qui a mis le pistolet à la main de l'époux adultère, celle qui a spolié la fortune de cet époux, qui a ouvert une tombe prématurée à l'épouse, à l'enfant, à l'aïeul, c'est elle qui vient arracher le dernier refuge *seigneurial* à deux orphelins, à deux mineurs ! »

Rappelons que La Fresnaye avait depuis longtemps abandonné sa femme et son enfant quand il devint l'amant de Mme de Tencin.

Quant au « refuge des orphelins » il ne faut pas oublier que le père Masseau, acquéreur de la baronnie de l'île de Ré, était un entrepreneur et qu'il ne devait sa terre *seigneuriale* qu'à son argent et nullement à ses ancêtres, comme semble vouloir le laisser entendre le vibrant et sentimental avocat.

Ils racontèrent que Mme de Tencin, après avoir ruiné La Fresnaye, avait poursuivi son rôle néfaste auprès de Jean Masseau, le beau-frère du suicidé. Rien n'est plus faux. Jean Masseau, pour soutenir ses grandeurs, avait dévoré sa fortune, et un beau jour, ses créanciers durent saisir sa baronnie[1]. Mais comme Mme de Tencin avait des créances privilégiées, ce fut en sa faveur que la vente eut lieu et elle racheta elle-même le domaine pour soixante-six mille livres.

En agissant ainsi, elle réalisait simplement, avec perte d'ailleurs, un gage que lui avait fort régulièrement donné, en échange d'autres valeurs, l'homme dont le suicide avait empoisonné sa vie.

L'absurdité du testament de La Fresnaye est assez établie à l'égard des détails criminels pour qu'il soit permis de juger non moins mensongères les affirmations du malheureux détraqué touchant les affaires pécuniaires. Pour l'île de Ré, le jugement qui, cette fois encore, donne raison aux revendications de Mme de Tencin confirme notre appréciation, et ce fut très normalement que l'hommage de la nouvelle baronne fut adressé à Louis XV, qui en accusa officiellement réception, consacrant ainsi la possession et le titre[2].

Enfin l'âge accomplit son œuvre. Mme de Tencin devint une vieille femme affaiblie, souvent silencieuse et comme repliée sur elle-même. De fidèles amis et en particulier son médecin Astruc l'entourèrent de soins jusqu'à ses derniers instants. La mort la prit le 4 décembre 1749. Avant de disparaître, elle avait pu voir la disgrâce éclatante de son ennemi Maurepas[3], qui s'était risqué à écrire sur la Pompadour quelques vers orduriers, dont il espérait faire donner l'attribution à Richelieu. Mais celui-ci joua serré, gagna la partie et ce fut Maurepas qui paya de sa place le tour qu'il préparait au duc. Mme de Tencin dut en concevoir une joie profonde.

1. Archiv. Kemmerer, t. I, p. 76.
2. Archiv. nat. P. 811.
3. (24 avril 1749.)

Maintenant, eut-elle une fin édifiante? Prononça-t-elle la fameuse phrase qui constitue le modèle des confessions pour les coquettes agonisantes : « Mon père, j'ai été jeune, j'ai été jolie, on me l'a dit, je l'ai cru, jugez du reste »? Tout ceci demeure dans l'ombre, et en cet instant suprême, il faut se montrer plus scrupuleux et plus discret encore devant la mort que devant la vie, même quand il s'agit de personnages d'un lointain passé...

Les affiches de Paris du 8 décembre signalent l'enterrement à Saint-Eustache de « dame Alexandrine de Guérin de Tencin, chanoinesse de Neuville[1], baronne de Saint-Martin, de l'île de Ré, décédée rue Vivienne, âgée de 68 ans ». De son côté, Collé dans son journal lui consacre ces quelques lignes :

« Mme de Tencin est morte dans les premiers jours de décembre. Elle a fait son légataire universel son frère le cardinal de Tencin, mais à peine lui laisse-t-elle de quoi payer les legs particuliers. Le médecin Astruc, à qui l'on prétend qu'elle a remis de la main à la main beaucoup d'effets mobiliers est grièvement soupçonné d'avoir volé la succession L'on en parle sur ce ton dans le monde et il n'y a qu'une voix sur cette spoliation.

« S'il ne l'a pas faite, du moins n'a-t-il eu aucune délicatesse, riche comme il l'est d'environ un million, d'accepter deux cents à deux cent quarante mille livres, à quoi l'on prétend que montent les effets que lui a remis Mme de Tencin, dont quelques-uns des héritiers sont mal à leur aise, témoin M. d'Argental. »

L'archevêque de Lyon se chargea de réparer ce dommage en abandonnant par renonciation à son neveu la seigneurie de l'île de Ré.

Quant à lui-même, douloureusement atteint par la disparition de cette sœur si chère, las des intrigues de la Cour auxquelles son caractère, malgré toute sa diplomatie, ne sem-

1. Ce qui constituait une lourde erreur, bien singulière pour les contemporains. Voir ce que nous en pensons dans le chapitre VI.

blait pas s'être accoutumé, il demanda au Roi la permission de regagner son archevêché. Là, il continua de vieillir paisiblement et dignement, ne conservant plus à ses côtés de toute sa famille que Mme de Groslée, car le Président était mort et ses enfants s'étaient dispersés.

L'archevêque de Lyon possédait à Oullins, près de la ville, une maison de campagne dans laquelle il allait se reposer de temps à autre. Sauf ces courtes villégiatures, il se consacrait à son diocèse avec un zèle méticuleux ; et le silence de ses ennemis sur cette dernière période de sa vie nous est un sûr garant que son administration fut digne de tous les éloges.

Enfin le 2 mars 1758, après une courte maladie, il mourut entre les bras de Guillaume d'Hugues, archevêque de Vienne, son vieil et fidèle ami.

Ainsi s'effaca définitivement de la scène du monde cette figure si violemment calomniée et si intéressante qui marqua l'apogée des Guérin de Tencin, aujourd'hui disparus...

CONSULTATIONS

GRAPHOLOGIQUE ET TYPOLOGIQUE

Afin de donner au personnage de Mme de Tencin et à celui du cardinal tout le relief possible, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'avoir recours à certaines sciences modernes dont les adeptes se piquent de démêler la personnalité des individus à l'aide de documents purement matériels.

A cet effet, nous nous sommes adressé à Mme Helléa, la graphologue bien connue, dont les consultations, merveilleuses de perspicacité et de fine déduction, furent si souvent remarquées dans ces dernières années.

Son étude a été faite sur des lettres autographes de Mme de Tencin et de son frère, provenant de la collection du marquis de Monteynard.

Mme Bessonnet-Favre, que ses récentes conférences sur la typologie ont mise si rapidement en lumière, a bien voulu nous fournir également une analyse de ces deux caractères, d'après les portraits publiés dans le livre. Il est nécessaire d'ajouter que Mme Helléa comme Mme Bessonnet-Favre ne connaissaient Mme de Tencin et le cardinal que de nom, sans aucun détail sur leur vie, et nous pouvons nous porter garant de la bonne foi avec laquelle furent écrites les consultations sans renseignements supplémentaires. Un détail nous permet d'ailleurs de fournir la preuve de cette bonne foi. Les petits cartouches portant le nom des trois sœurs, et fixés sur les tableaux du marquis de La Tourette, s'étaient trouvés interchangés par

suite d'une erreur de l'encadreur. Ainsi, dans les photographies on pouvait lire le nom de Mme de Tencin sur le cadre[1] *qui contenait le portrait de Mme de Groslée, et réciproquement. Aucune indication ne fut donnée à ce sujet avant la consultation, et l'on juge dans quelles erreurs serait tombé un typologue peu scrupuleux, qui ne s'en serait pas tenu strictement aux traits de la physionomie. Enfin, malgré de petites divergences d'opinion, nous avons scrupuleusement respecté le texte qui nous a été fourni.*

L'AUTEUR

1. Les cadres ont été supprimés dans la gravure. Mais ils existaient sur les photographies qui furent données à Mme Bessonnet-Fabre.

LETTRE AUTOGRAPHE DE Mme DE TENCIN (1724)

(Fac-similé réduit d'un sixième environ.)

a 20 fevrier

jay receu mon cher frere la lettre
que vous m'avés escrite du 13
de ce mois je vous suis bien
obligée des soins que vous vous
donné pour mon affaire de mathieu
je vous prie de tenir la main
pour me faire payer si vous
ne mettés votre vigillance
au champagne dans cette occasion
je suis sure qu'on vous manquera
au cur de parolles
mon frere ce rément tous les

Collection du marquis de Monteynard.

MADAME DE TENCIN

L'écriture de Mme de Tencin révèle un cerveau remarquablement organisé. Essentiellement intuitive, elle sent, devine avec une grande acuité. A la fois *sensitive d'esprit*, logique, très déductive, elle enchaîne ses idées et s'exprime avec une clarté remarquable, mais quand sa personnalité est en jeu, elle ne voit plus clair. L'imagination et la passion, régnant en maîtresses, obscurcissent la clarté du jugement. La femme cérébrale, pratique, calculatrice est vaincue par la créature passionnée qui a perdu momentanément toute mesure et tout équilibre. Cette rupture d'équilibre a pour source le désaccord entre la vie physique et les aspirations morales, d'où absence de rythme et déséquilibre nerveux qui provoque une excitation physique et aboutit à un désordre moral. Il en résulte une *lutte à mort* entre les instincts et le sentiment, ce qu'elle aurait désiré et ce qu'elle n'a pas. Elle peut feindre d'être *résignée*, mais en réalité, elle n'est que *refoulée*.

Sensibilité vive. Ses impressions sont mobiles, fugaces, intenses, mais plus superficielles que profondes. Aucune franchise sous des apparences d'abandon ; elle se garde toujours, de peur d'être *pénétrée*.

Peu tendre, mais extrêmement passionnée, capable d'élans dictés non par le cœur mais par la *passion* ; capable aussi de rancunes terribles ; « la passion a ses raisons que la raison ne connaît pas ». Implacable dans ses haines, elle se venge sur les autres de la souffrance qu'elle éprouve à se

sentir telle qu'elle est dans ses heures de clairvoyance; et les pires malades n'ont-ils pas des lueurs de lucidité!

Très personnelle, aimant le luxe, non pour en jouir, mais pour éprouver le sentiment de sa *puissance*.

Volonté forte, énergique dans l'engagement d'une action, tenace dans la résistance. Elle a l'audace d'un homme et la témérité d'une femme, ne reculant jamais devant le danger, le recherchant même, *par amour de l'obstacle à vaincre*.

Susceptible de prendre un grand empire sur certains êtres, empire qui n'est en quelque sorte qu'un hypnotisme dont la source est à la fois physique et morale. Elle est *implacable* dans sa volonté. *On la subit*. Ce n'est pas une force qui domine, mais un charme qui envoûte. Ce charme est chez elle la forme que prend sa volonté. L'éducation lui a donné intellectuellement une culture, moralement une grande souplesse de forme, mais si l'éducation discipline, elle ne tue rien, et le jour où l'être est livré à lui-même, le tempérament *vrai* s'affirme, sinon dans les actes quand il y a des conventions qu'il faut respecter, du moins dans l'intention secrète et inavouée de ces actes. *Dominatrice*, *personnelle* et *ambitieuse*, tels sont les côtés instinctifs qui n'ont pu être étouffés. Mme de Tencin aurait besoin d'un maître ayant une « beauté morale », et l'homme qui a exercé une influence sur elle n'a jamais cherché à développer son « côté supérieur ». Il a réveillé les instincts qui dorment au fond de tout être humain, et le désordre est entré dans cette nature dangereuse, passionnée, mais qui eût pu être ensemencée. Elle a été *forte contre les autres*; il eût fallu la rendre *forte* contre *elle-même*.

Je terminerai l'analyse de Mme de Tencin par ces quelques lignes qui m'apparaissent comme la « clé de voûte » de son architecture morale. Si Shakespeare avait fait une psychologie, il aurait dit avec Esquirol : « L'homme est une « machine nerveuse gouvernée par un tempérament, disposée « aux hallucinations, emportée par des passions sans frein, « déraisonnable par essence, mélange de l'animal et du poète,

« ayant la verve pour esprit, la sensibilité pour vertu, l'ima-
« gination pour ressort et pour guide, et conduit au hasard
« par les circonstances les plus déterminées et les plus com-
« plexes à la douleur, au crime, à la démence et à la mort. »

HELLÉA.

LETTRE AUTOGRAPHE DE L'ABBÉ DE TENCIN

(Fac-similé réduit d'un quart environ.)

a Rome le 18e 9bre 1721

ma destine commence a se declarer mon cher
frere, il arriva un courier il y a trois jours
qui apporta la nouvelle du rappel de
m. l'Evesque de Sisteron du consentement
au depart de m. le card. de Rohan, et des
lettres de creance pour me charger des
affaires du Roy en cette cour, tout cela
est accompagné des marques d'estime et
d'amitié les plus fortes et les plus vives
de m. le card. du bois. je ne pouvois
pas sortir de l'oppression dans laquelle
j'estois par une porte plus glorieuse, je
ne dois plus sonier qu'a m'acquitter digne-
ment d'un ministere aussy important, —
j'auray bien de la peine a ranimer le peu
d'esprit que dieu m'avoit donné et que

Collection du marquis de Monteynard.

L'ABBÉ DE TENCIN

L'écriture de M. l'abbé de Tencin révèle un esprit très bien organisé. Très intuitif, il sent « l'atmosphère », mais cette sensation, toujours nette et juste, vient chez lui beaucoup plus de l'instinct que d'une réflexion. Grande force de déduction, s'assimile rapidement les idées des autres. Possédant en outre une grande suite d'idées, il use la volonté des autres avant que la sienne ne soit entamée, car il a de grandes réserves d'activité sous des apparences voulues de passivité. Il ne s'agite pas, il agit, et sa lenteur dans l'action n'est qu'une forme de diplomatie. Ce n'est pas un penseur, c'est avant tout un *réalisateur*. Il a le jugement net, imposant silence à son imagination et à sa passion. C'est la tête *seule* qui gouverne et « dicte les ordres ».

Très passionné, susceptible d'emballement momentané, mais se reprenant, ayant toujours devant les yeux le but à atteindre. « Les affaires sont les affaires », et l'*intérêt* passe avant tous les sentiments! Les hommes ne sont pour lui que des êtres susceptibles de devenir des auxiliaires précieux ou des obstacles redoutables; il écarte de sa route ces derniers et « achète » ceux qui peuvent lui servir dans le plan qu'il poursuit.

Aucune franchise sous des apparences « d'ouverture d'âme ». Tour à tour confiant, méfiant, concentré, il déroute par la multiplicité même de ses aspects, mais en réalité, replié sur lui-même, il observe l'adversaire, cherchant à deviner sa pensée sans laisser filtrer une parcelle de la sienne. Il ne bondit pas sur l'ennemi, il le guette, le surprend, l'attire dans un piège, à la fois conciliant dans la forme

et implacable dans sa volonté. Volonté remarquable par sa ténacité. Très dominateur dans le fond, mais souple à l'extérieur quand les circonstances l'exigent, il sait se courber... se baisser... s'effacer... ne regardant jamais le chemin, et « hypnotisé » par le but. . . . . .

Chez M. l'abbé de Tencin, un instinct domine et règne : c'est « l'ambition ». Cette passion, mise au service de causes grandes et belles, peut devenir une force qui élève et grandit l'âme. Chez notre scripteur, n'ayant eu pour but que l'intérêt personnel, elle a stérilisé les parties supérieures de l'être.

HELLÉA.

26/9/09, Paris.

EXPLICATION DES SIGNES GRAPHIQUES

Dominante : Écriture penchée = Passion.

Écriture vive, rapide = Activité.
— montante = Ambition.
— simple = Supériorité intellectuelle.
— dextrogyre = Culture.

Lettres séparées = Intuition. . . . . } Équilibre intellectuel.
— liées = Logique, assimilation . }

d lié à la lettre suivante = Suite dans les idées.
Lignes peu claires = Jugement obscurci par la passion.

. . . . . .

Écriture très penchée, inégale = Passion. } Personnalité. { Capable de haine.
— grande = Orgueil . }

— serpentine = Diplomatie. } Ruse, avec des apparences de franchise.
o et *a* ouverts (8e ligne) = Naïveté . . }

Mots grossissants = Naïveté . . . . . { Sans le paraître, se garde toujours; ne se laisse pas pénétrer.
— finissant en pointe = Finesse . . . . . }
o fermé (4e ligne) = Méfiance, secrétivité. }

Écriture naturelle (de premier jet) = Instinctive. . . } Se laisse guider par ses instincts, bons ou mauvais.
Points très appuyés = Très matérielle. }

Courbe à la fin des mots (9e ligne) = Bonté. . . . . } Capable d'élan, de dévouement.
Écriture penchée = Passion. . . . }

. . . . . .

Barres de *t* en avant = Audace. . . } Supériorité volontaire.
— — en haut = Domination. }
Écriture ferme = Energie. . . }

ANALYSE TYPOLOGIQUE

I

CLAUDINE ALEXANDRINE DE TENCIN

Les deux portraits que nous avons de Mme de Tencin, celui de la jeunesse et celui de l'âge mûr, donnent à examiner deux femmes différentes : l'une mélancolique, séduisante et captieuse; l'autre sévère, autoritaire et réfléchie.

C'est l'amour de soi et l'indifférence pour les autres qui semblent avoir rapproché en Mme de Tencin ces deux natures.

Très personnelle et peu sensible, mais fort avide de sensations, cette femme a dû se chercher à travers tout, en poursuivant son ombre. C'était une ombre lourde qui, dès l'enfance, l'accompagna et qui prit figure, plus tard, dans les traits de cette matrone judicieuse et dominatrice que nous donne le portrait de l'âge mûr.

Dans sa jeunesse, Mme de Tencin était une jolie faunesse un peu triste.

Son visage long nous rappellerait celui de la Joconde, mais les yeux, au lieu d'être ironiques et froids, sont provocants, et l'énigme que nous propose leur regard est trop facile à deviner. Voilà certes une femme qui n'attendait pas qu'on la pénétrât pour se trahir.

La lèvre supérieure, plus mince que la lèvre inférieure, nous indique cependant que la femme ne s'abandonna jamais entièrement. L'oreille paraît petite et le lobe en est fin, mais elle est placée haut comme l'oreille des faunes : c'est là le signe d'ins-

tincts subtils et voluptueux, que révèlent encore le menton rond et la narine mobile.

Par contre, le front est très élevé et lisse : c'est une logicienne qui a des tendances mystiques et des facultés littéraires, mais peu d'imagination poétique ; l'idéal est par elle ramené très vite au plan de la raison.

Le cou lourd, les seins bas, les épaules tombantes, la taille longue accusent un tempérament mixte, porté à la fois à la retenue et au risque.

Cette femme se reprend très vite en jugeant tout ce qui la frôle : c'est la manière qu'elle a de s'en défendre ou de s'en distinguer.

Avec l'âge, elle s'alourdit et s'appesantit sur les autres, tout en continuant de s'admirer elle-même.

Le menton s'est doublé ; il est presque agressif à force d'être volontaire ; le nez est devenu maussade et sensuel, l'œil inquisiteur, le front logique et têtu. La main dodue et gracieuse a des doigts carrés et pratiques. C'est une main habile qui a dû profiter des combinaisons qu'élaborait, dans une vie d'aventures, l'esprit fertile d'une chanoinesse mondaine.

A peine retrouve-t-on, dans la majestueuse et lourde matrone, la jolie femme du premier portrait. Celle-là était une sorte de Diane chasseresse, mais une Diane prude et hardie qui eût aimé garder les moutons à la Cour.

II

LE CARDINAL DE TENCIN

C'est le type d'un prélat et d'un parlementaire, qui aurait été page en son jeune temps et qui ferait de la théologie pour se consoler de vieillir. Faute de pouvoir se répandre au dehors, il se renferme en lui-même et s'y ennuie.

Son front est celui d'un logicien spéculatif ; l'œil très noir n'a pas de flamme, mais le regard est d'une acuité pénétrante ; le nez long et dur comme le bec d'un oiseau pêcheur, les lèvres

gracieuses et serrées, le menton volontaire, la joue creuse témoignent en lui d'un caractère rigide, froid et juste. Une bienveillance de bon ton et une indulgence quelque peu méprisante semblent constituer le caractère habituel de cette physionomie indifférente et silencieuse.

III

LA COMTESSE DE GROSLÉE. Mme DE FERRIOL

La comtesse de Groslée est une jouisseuse délicate : c'est la femme pleine de grâces qui semble n'avoir rêvé toute sa vie que d'être heureuse d'un unique bonheur, et peut-être ne se fit-elle peindre que pour se voir comme elle voulait être.

La figure est très parfaitement harmonieuse, l'œil limpide, les sourcils bien dessinés, le nez bien fait, la narine vibrante, la bouche aimable, le menton fin, la main longue et voluptueuse.

C'est une femme amoureuse qui met toute sa religion dans un seul amour : elle trouve dans sa volupté l'occasion d'une longue ivresse et se complaît à vivre tendrement.

C'est une Psyché qui voile sa lampe et s'éclaire intérieurement d'une lumière cachée.

Très différente est Mme de Ferriol, mutine, éveillée, gaie, sûre d'elle-même. Celle-ci est déjà de notre temps, c'est une flirteuse bien portante, une jolie bacchante de cour qui dut accueillir joyeusement tous les marivaudages pour se donner, au logis, l'occasion d'en rire avec elle-même.

Un prétendant par jour pour avoir, rentrée chez elle, le souvenir de baise-mains élégants et de soupirs habiles. Cela d'ailleurs ne tirait pas à conséquence, c'était un pur divertissement.

*
* *

Quand le cardinal de Tencin méditait l'Écriture, si la pensée

de ses sœurs lui venait à l'esprit, il devait leur appliquer la parabole évangélique des vierges sages et des vierges folles.

Mme de Groslée est une vierge sage qui fit peut-être quelques folies à l'intérieur.

Mme de Ferriol et Mme de Tencin agissaient extérieurement suivant la sagesse du siècle, et le cardinal pardonnait à la fois aux folles et aux sages.

C. BESSONNET FAVRE.

LES PAMPHLETS CONTRE LES TENCIN

Les pamphlets contre Mme de Tencin et contre son frère furent aussi nombreux qu'orduriers. Aucun n'est spirituel. Leur brutalité haineuse, dénuée de toute plaisanterie de bon aloi, est la meilleure preuve qu'ils furent composés non point par esprit satirique, mais uniquement dans un but de vengeance intéressée. La calomnie fait partie de l'arsenal des politiciens, et cette vérité fut mise en pratique sur une grande échelle par les *Nouvelles ecclésiastiques*, l'organe de diffamation des Jansénistes.

La plupart des chansons lancées contre les Tencin se trouvent dans le « Chansonnier de Maurepas »[1] et dans le recueil de Raunié[2]. Il suffit de les signaler, car les citations seraient difficiles.

A côté de ces pamphlets rimés, on connaît encore un livre singulier, dû à la plume d'un certain abbé Barthélemy[3], de Grenoble, dont quelques ouvrages honorables ne faisaient point prévoir la déchéance à laquelle s'est voué leur auteur en publiant, vers 1760 :

MÉMOIRES SECRETS DE Mme DE TENCIN

Le lecteur jugera de l'absurdité de cette œuvre par la citation suivante :

1. Mss de la Bibl. nat.

2. *Chansonnier du XVIIIe siècle.* — 10 vol.

3. Cet abbé n'a aucun rapport, même de parenté, avec le célèbre auteur du *Voyage du jeune Anacharsis en Grèce.*

« Ganganelli[1] favorisa son évasion (celle de Mme de Tencin) de Montfleury[2] et l'engagea à venir rendre grâce à Sa Sainteté d'une faveur aussi spéciale. Cette femme charmante se transporta aussitôt à Rome et le Sacré Collège lui fit l'accueil le plus flatteur (!)

Mme de Tencin passa cinq ou six mois à Rome. Personne n'ignore (!!) qu'elle y portait rarement les habits de son sexe, parce qu'elle se rendait tous les jours au palais pontifical, où les femmes n'entrent point si elles ne sont déguisées.

Un peu plus tard, Mme de Tencin voyage en Suisse avec Ganganelli, qui lui dit :

Divine Alexandrine ! nous sommes enfin arrivés chez ce peuple où se trouve réuni pour la félicité tout ce que la nature peut donner et tout ce que la simplicité peut ajouter à la nature.

ALEXANDRINE

C'est donc ici le séjour de l'éternelle félicité. C'est sur l'émail de ces prairies et dans ces solitudes fleuries de la nature que ce peuple heureux s'occupe de perfectionner sa raison et d'atteindre au souverain bien.

Mais le lyrisme bucolique de Ganganelli se transforme bientôt en un sentiment plus personnel, et la dame est obligée de se défendre.

ALEXANDRINE

Si vos plans de liaison, comme vous me l'assurez, Monsieur, sont fondés sur l'estime, il vous en coûtera peu de ménager ma délicatesse en cessant une conversation qui présente des pièges à mon inexpérience. (Ici une longue discussion sur l'âme, et la dame se sent de nouveau fort inquiète.)

Ingénieux Ganganelli ! vous gagnez beaucoup de terrain ; ma confiance s'en alarme et j'ai peine à me défendre du plaisir de vous entendre.

GANGANELLI

Ah ! mon adorable Alexandrine ! il est donc vrai que j'ai trouvé le chemin de votre cœur. . . . . .

. . . . . .

1. Plus tard : Clément XIV.

2. Ganganelli naquit en octobre 1705. Mme de Tencin sortit du couvent définitivement en 1712. Son complice ecclésiastique aurait eu par conséquent sept ans !...

ALEXANDRINE

Cesse, Ganganelli, ah ! cesse par pitié ; mon désordre demande grâce ! Qu'as-tu décidé ? Qu'exige-tu ?... Hé bien ! ne suis-je pas assez faible et quand j'agonise d'amour, veux-tu me faire mourir de douleur ? Et je me croyais vertueuse ! . . . . . .

. . . . . .

Ma dernière faveur, Monsieur, sera le billet que vous recevrez demain... Fasse le ciel que lorsque vous le lirez, Alexandrine *ait eu le courage de cesser de l'être !...*

Inutile de dire que cette menace de suicide ne se réalise pas. Et ce grotesque dialogue continue pendant un tiers du volume.

Au début, nous avons été abreuvés d'insanités tout aussi fortes. D'Alembert serait le fils du seigneur de Bouqueron, voisin de Montfleury, et on l'avait appelé le Rond parce qu'il devint « un gros garçon, au régime d'un paysan suisse, chez lequel on l'avait mis ».

L'ouvrage se complète de prétendues « lettres » de M. d'Alembert et se termine enfin par les « Rêves de Mme de Tencin, écrits avec M. de Voltaire ». Ces songes apocalyptiques n'ont d'ailleurs aucun sens.

L'ensemble de l'ouvrage paraît dirigé plutôt contre d'Alembert, mais la faiblesse de l'invention et la tournure ridicule du style en font une œuvre plus digne encore de pitié que de mépris.

Ce qui n'empêche pas l'auteur de vouloir nous persuader de l'authenticité de ses citations et de nous dire avec emphase :

« Un pigmée de la littérature, pendant mon voyage en Suisse, m'avait fait un larcin de ces deux entretiens[1]. J'en arrêtai l'impression, au moment où il les allait mettre au jour. »

Le pauvre homme ! . . . . . .

1. Dialogues de Mme de Tencin et de Ganganelli, soi-disant recueillis de la bouche même des deux acteurs par l'auteur, dissimulé derrière des buissons.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

LE PILLAGE DE SAINT-BARNARD

(Extrait de l'histoire des huguenots à Romans, par M. J. Chevalier.)

Nous avons sous les yeux le texte complet d'une enquête qui fut faite à Romans au mois de novembre 1563, pour constater les dégâts commis l'année précédente par les huguenots de la ville de Romans. On reçoit les dépositions de vingt témoins. Le troisième, Claude Manuel, marchand de Romans, âgé de quarante-cinq ans ou environ, dépose que « auparavant « les troubles..... l'église de St Barnard dud. Romans estoit « bien garnie et fermoit de bonnes et fortes portes et serrures, « et dans icelle église avoit pour turbine des pierres de marbre, « un de ses piliers de marbre et autres riches et belles pierres. « un chœur joignant à lad. turbine bien dressé et garni de « sièges et histoires ornées de bois de noyer, parmi des poul- « pitres et plusieurs beaux livres et au-dessus dud. chœur un « grand treillis de fer et un peu plus haut un grand autel de « marbre de grande et belle structure, et aud. grand autel, « trois châsses couvertes d'argent et plusieurs autres beaux « reliquaires..... Davantage avoit dans icelle église deux paires « d'orgues, une grande et l'autre moyenne, étant dans les « chapelles voustées, l'une appelée de N.-D et l'autre de « St Eloy..... Le clocher de lad. église garni de 8 bonnes « cloches... Et davantage lad. église avoit plusieurs beaux « habits comme chappes d'or, de velour, de damas et aultres « draps de soye de plusieurs et diverses couleurs... Lesd. tur- « bine, chœur et tous les autels ont esté démolis, ruinés... Et « lorsqu'on enleva lesd. treillis de fer, il étoit en la boutique « que feu Jean Gaufredi tenoit sur la grande place, d'où il vit

« charrier à certains portefaix les fers desd. treillis, sortant « chargés de lad. église, et alloient décharger en la boutique « de Jacques Guillaud marchand dud. Romans, led. Guil- « laut accompagnant lesd. porteurs, portant une plume « pour écrire et en la main du papier, comme s'il eût tenu « raison dud. fer, et ouï dire, lui qui dépose, que ceux de la « religion avoient baillé led. fer aud. Guillaud pour récom- « pense des frais de fournitures qu'il avoit faits pour la « religion. Dit aussi que pendant led. temps les orgues de lad. « église ont été cassées, rompues et abattues, et lors qu'on les « abattoit, il déposant entra en lad. église St-Barnard et cha- « pelle où étaient icelles orgues, où il trouva Jean Guigou et « Séverin Chatagnier dud. Romans, qui commandoient aux « aultres... Davantage dépose que l'on a abattu et tombé dud. « clocher 5 cloches... et aussi les conches des fonds de bap- « tême et d'un grand bénitier furent ôtés de lad. église et aud. « déposant baillés par messires Guigues Veilheu et Antoine « Veilheu habitués de lad. église, lesquelles conches il dépo- « sant fut contraint remettre en mains et pouvoir d'un exécu- « teur, en vertu d'un commandement qu'on lui fit, par com- « mandement de M. Triors, lors gouverneur dud. Romans, « au logis duquel lesd. conches furent portés. Dit davantage « que toutes les portes de lad. église furent une nuit enlevées « et jetées dans la rivière... A vu aussi..... les églises St-Nico- « las, St-Romain et Ste-Foy entières. desquelles aussi puis lesd. « troubles ont été ruinées et démolies..... »

INSCRIPTION GRAVÉE SUR LE TOMBEAU DE FAMILLE DES SEIGNEURS DE TRIORS

✝ ✝

Après. avoir. payé. le. tribvt. de. natvre.
Novs. avons. esté. mis. en. ceste. sepvltvre.
D'ov. novs. croyons. sortir. povr. revivre. en. nos. corps.
Qvand. Diev. viendra. ivger. les. vivans. et les. morts.
Car. nostre. ferme. foy. a. tovsiovrs. été. telle.
Qve. d'espérer. au. ciel. vne. vie. éternelle.

✝ [1581] ✝

De par le roy de la Perdrix.

Il est faict commandement à tous vivandiers, hostelliers, cabaretiers et aultres vendants vivres à la suitte de la cour de survendre les vivres et aultres denrées plus que du taux cy dessoubs ordonné.

PREMIÈREMENT

Le dindon cloué de canelle et girofle, rosty avec VI orenges[1]	IIII s.
Le faisant ou gélinotte accoustré comme dessus	I s. VI d.
La perdrix accoustrée avec l'orenge	V d.
Le gros chapon de pallier[2]	IIII d.
La grasse poulle	IIII d.
Le levrauld d'ung pied de long	IIII d.
La bécasse avec sa rostye	IIII d.
La pallombe avec l'orenge	II d.
Le pigeon de collombier avec aultre ramier	II d.

GROSSE CHAIR

La longe de veau gras	I s. VI d.
La livre de mouton	X s.
La livre de bœuf	XII s.
La livre de vache	XV s.
La livre de lard gras	XX s.
La livre de lard maigre	XXV s.

POISSON

La truicte, brochet et carpe, la livre	VIII d.
La haren blanc pourry et puant, la pièce	XVIII s.
Le hareng sel punais, la pièce	XX s.
La livre de la tonnanie rance[3]	XXV s.
La pièce d'anguille ou anguillon salé	XV s.

1. Dans cette ordonnance sur le taux des vivres, monument de la gaîte de nos bons aïeux, on remarquera que les articles les plus exquis sont cotés au prix les moins élevés, tandis que les plus vulgaires objets de consommation, le foin, l'avoine sont évalués à de grosses sommes.

2. Chapon engraissé avec du grain.

3. Probablement fond du tonneau ou caque.

VIN

Le vin de Tournon, le pot	VI d.
Le vin de Cornas blanc	VI d.
Le vin de Chapellier	VI d.
Le vin de Rozère	IIII d.
Le vin de Berot	IIII d.
Le vin tourné	X s.
Le couven[1]	XV s.
Le vin punais	XX s.
L'hypocras pour faire bonne bouche au dessert	VIII d.
Le quintal des frèzes, avec l'eau de rose et le sucre	VII d.

FOIN ET PAILLE

Le quintal du foin	XXX s.
Le quintal de paille	L. s.
Le ras de l'avoine	LX s.

Donné à Romans, au conseil le IXe febvrier 1580.

Lettre du roi au baron de La Roche.

« Monsieur de La Roche. Voulant soulager nos peuples de despences, tant qu'il est possible, j'ay advisé de commettre la garde de ma ville de Romans aux officiers, consuls et habitants, sans y tenir garnison ; sachant qu'ils s'en sont acquittés par le passé avec tant de soing et de fidélité que j'ai occasion de m'en reposer sur eulx, et vous ay, à cette fin, faict despêcher mes lettres patentes portant V^re^ descharge et commandement de faire vuyder de lad^te^ ville et de la citadelle les gents de guerre qui y sont, remettre et laisser icelles places entre les mains des juge et consuls de lad. ville : à quoy vous ordonne très expressément, sur l'obeyssance que vous me debvés, que vous ayés à satisfaire, sans y faire faulte ni difficulté, et m'obéyssant en cest endroict, vous me donnerés occasion de faire pour vous quand la commodité s'en offrira ; comme aussi faisant le contraire je y pourvoierey de sorte que vous cognoistrés combien est grande la faulte à un subject de contrevenir

1. Piquette.

aux commandemens de son roy. Priant Dieu, monsieur de La Roche, qu'il vous ayt en sa sainte garde.

« Escript à Blois le dernier jour d'octobre 1588.

« HENRY. »

Il y avait encore d'autres lettres patentes du Roi pour le même objet, adressées au juge royal, portant commission et mandement pour la démoliton de la citadelle.

Autorisations papales touchant la règle de clôture à Montfleury.

En 1669, le R. P. Antonin Mousset, province de Saint-Louis, délégué par le Pape et le roi de France, pour la réforme des monastères de l'ordre de Saint-Dominique, alla faire sa visite à Montfleury, et laissa la clôture dans l'état où elle était alors, car, dans son ordonnance du 15 décembre de la même année, il s'exprime ainsi : « Après nous être soigneusement informés, « des magistrats et des premières personnes de la ville de « Grenoble, que cette sortie n'avait jamais occasionné ni scan- « dale ni donné aucun lieu de soupçonner la haute piété et « réputation de nos très chères filles, nous les confirmons par « ces présentes, dans la possession où elles sont, d'un temps « immémorial, de sortir sur les places qui sont au-dessous de « leur dit monastère, dans l'impossibilité où elles sont de se « pouvoir enclore de murailles. » Et dans son autre ordonnance, rendue le lendemain 16 décembre, il fait, en ces termes, « l'éloge des religieuses : « Nous avons trouvé, dit-il, que la « haute réputation de vertu qu'elles se sont acquise dans le « royaume, chez toutes les personnes de qualité et de mérite, « y était glorieusement soutenue par leur conduite très édi- « fiante et très religieuse, etc. Il ajoute plus loin : « Nous « ordonnons que nos très chères filles ne parleront plus aux « séculiers sans compagne, si ce n'est à messieurs leurs « père, mère, frères, sœurs et proches parents. »

De retour à Rome, le R. P. Mousset rendit compte au chapitre général de l'ordre de sa visite au monastère de Mont-

fleury, et le R. P. général des frères prêcheurs fit écrire à la prieure, par son secrétaire la lettre suivante, datée du 22 juin 1670 ;

« Madame, les commissaires apostoliques que Sa Majesté a « demandés au Pape, pour la réforme de l'ordre en France, « ont rendu compte au chapitre général de la commission « et des règlements qu'ils ont faits dans tous les couvents ; « celui qui a eu le département du Dauphiné et qui a visité « votre monastère, s'est particulièrement expliqué sur votre « coutume, et a fait connaître, à tout l'ordre assemblé, qu'après « avoir examiné sur les lieux fort régulièrement toute chose, « il vous avait laissées dans la possession où vous êtes de « parler sans grilles aux séculiers, et d'avoir la liberté de vous « promener sur vos terrasses, n'ayant pas d'autres jardins. « Les raisons par lesquelles il a justifié son procédé sont fon- « dées principalement sur la situation de votre monastère, sur « le bon usage que vous avez toujours fait de cette liberté au « sentiment même des magistrats et de toute la province sur « la permission que vous en avez eue de vos visiteurs et pro- « vinciaux, sur l'approbation des Généraux qui ont été sur les « lieux, qui n'ont pas trouvé à redire á votre coutume, enfin « sur vos engagements à la religion, puisque vous n'avez fait « profession que suivant les usages dudit monastère, que vous « n'avez pas pu ni dû croire être des abus, puisqu'ils ont été « approuvés de tous les supérieurs depuis sa fondation.

Bref du Pape autorisant l'annulation des vœux de Claudine-Alexandrine de Tencin sous condition d'enquête. (Arch. de l'Isère.)

CLÉMENT XI, PAPE.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique.

Notre chère fille en Jésus-Christ, Claudine-Alexandrine Tencin, femme du diocèse de Grenoble, nous a fait exposer dernièrement qu'elle-même exposante avait pris l'habit qu'ont coutume de porter les religieuses de Saint-Dominique, de l'observance mitigée, et qu'elle avait fait la profession régulière qu'ont

coutume de faire les dites religieuses, dans leur couvent de Grenoble, et cela par l'effet d'une violence et d'une crainte qui serait capable d'ébranler une femme forte, profession contre laquelle elle a réclamé formellement, dans les cinq ans accordés par le Concile de Trente pour faire cette réclamation en vue de la nullité. Mais attendu, comme ajoutait le même exposé que ladite exposante a l'intention de faire déclarer cette nullité par la voie du droit, elle nous a fait présenter une humble supplique qui s'adresse en même temps à vous-mêmes, à telle fin que si, après avoir cherché soigneusement la vérité sur les choses plus haut mentionnées, vous trouviez que les faits sont en réalité tels qu'on vient de les exposer, vous procédiez et fassiez procéder et prononciez juridiquement, conformément au droit, dans ladite cause de nullité réclamée dans les cinq ans qui ont suivi la profession ; et que vous déclariez que ladite exposante, à l'occasion des faits précités, n'est pas liée audit ordre et à ladite religion soit en général, soit en particulier, mais qu'elle peut librement et licitement quitter l'habit régulier, rentrer dans le siècle, y demeurer ensuite, disposer de sa personne, comme aussi hériter de tous biens paternels et maternels et de tous autres biens lui arrivant légitimement, nonobstant tout ce qui précède et les constitutions et prescriptions apostoliques et autres choses contraires, enfin que nous daignions dans notre bienveillance apostolique pourvoir d'une manière opportune à la nomination des commissaires et à tout ce qui est relaté plus haut.

Nous donc, par la teneur des présentes, absolvons et tenons pour absoute ladite exposante de toutes peines d'excommunication, de suspence et d'interdit et de toutes autres sentences et censures ecclésiastiques, portées par le droit ou par le juge, à quelqu'occasion ou pour quelque cause que ce soit, si toutefois elle était liée de quelque manière que ce fût, et cela en vue d'obtenir seulement l'effet des présentes ; accueillant favorablement ladite supplique, nous accordons par ces lettres à votre sagesse commission et ordre de procéder conjointement, d'appeler pour cela tous ceux qu'il sera nécessaire de

convoquer, et en particulier ladite exposante qui doit rester avec l'habit et la tonsure régulière sous l'obéissance de ses supérieurs, et, en vertu de notre autorité, de faire et déclarer ce qu'en droit il faudra faire et déclarer dans toutes les choses sus-mentionnées et en chacune d'elles, pourvu que ladite exposante n'ait pas ratifié cette profession tacitement ou expressément et qu'au moment de sa réclamation il n'y ait pas eu cinq années écoulées à partir du jour de sa profession.

Donné à Rome, près St Pierre sous l'anneau du pêcheur, le 2 décembre 1711, la onzième année de notre Pontificat.

J., Cardinal prodataire.

Claudine ou Claudie-Alexandrine Tancin. Bref de réclamation en nullité de vœux.

Dubourg, n° 8272. De la Chausse.

Balthazar-Rolland Dubourg, Conseiller au Parlement, avocat au Conseil d'État, conseiller du roi, expéditionnaire en cour de Rome, demeurant à Paris rue Saint-Séverin, a pris soin d'expédier et de faire parvenir ce Bref.

Rolland Dubourg

Nous soussigné, avocat au Parlement, conseiller du roi, expéditionnaire en cour de Rome, demeurant à Paris certifions pour satisfaire à l'ordinaire que ledit Bref est original et véritable et qu'il a été bien et dûment expédié en la cour de Rome.

Fait à Paris, le sixième février mil sept cent douze.

Rolland Dubourg

Délégation donnée par le F. François le Compte, frère prêcheur, provincial de France, au F. Vuiron du même Ordre. (Arch. de l'Isère).

« Nous soussigné, François le Compte, docteur en théologie de la Faculté de Paris et provincial de la province de France de l'Ordre des frères prêcheurs, après avoir lu le Bref de Notre

Saint-Père le Pape Clément XI à nous adressé pour juger et examiner de la nullité des vœux de dame de Tancin, religieuse professe de notre Monastère de Montfleury, près de Grenoble, et après avoir lu la requête à nous présentée par ladite dame religieuse par laquelle elle nous prie conformément au Bref susnommé de nous transporter à Grenoble pour voir les témoins de la violence qu'on lui a faite pour la forcer de prendre le party du monastère et tous les actes publics de protestation contre ses vœux qu'elle a faits chez les notaires.

Ne pouvant pas nous transporter par la multitude des affaires qui nous occupent et par l'obligation que nous impose notre charge de faire nos visites dans nos maisons du Poytou, nous avons députté et députtons par ces présentes, le P. Vuiron docteur en théologie de la Faculté de Paris, de qui nous connaissons la capacité, la science et les lumières pour les affaires les plus importantes pour commissaire, lui donnons toute nostre authorité pour examiner, juger et décider avec M. l'Official de Grenoble de la valliditté ou nullité des vœux de dame de Tancin.

En foy de quoy nous avons signé ces présentes et mis notre sceau.

De la Rochelle, ce 13 août 1712.

F. François le Comte, provincial.

Mémoire pour Mme de Tencin, religieuse à Montfleury (*Arch. de l'Isère*).

Sa première démarche fut d'aller trouver un banquier, qui n'étant retenu par aucun égard, obtint le deuxième décembre dernier, en faveur de la suppliante, un rescrit de cour de Rome qui vous est adressé, Messieurs, et par lequel notre S. P. le Pape vous a établis ses commissaires pour faire sur les plaintes de la suppliante, sous ces conditions :

1° Qu'elle ayt été déterminée à faire ses vœux par une crainte capable d'ébranler une personne de son sexe laquelle avait d'ailleurs de la constance.

2° Que la suppliante, depuis l'émission de ses vœux, ne les ayt point ratifiés.

3° Qu'elle ayt réclamé dans les cinq ans de sa profession.

La suppliante espère que vous trouverez des preuves complètes de ces trois conditions ; elle a réclamé plusieurs fois contre ses vœux dans les cinq ans de sa profession, et ses protestations continues justifient qu'elle a persisté dans le dessein de se pourvoir. Plusieurs personnes sont bien informées qu'elle n'avait pas la liberté ni les secours nécessaires pour réclamer votre justice, elle espère en avoir des preuves même dans sa famille.

Les autheurs les mieux instruits et qui ont traité ces matières estiment que la crainte révérentielle peut être une cause suffisante pour restituer contre des vœux solennels et que cette crainte peut ébranler des personnes qui ont d'ailleurs de la résolution et de la fermeté, et qu'elle peut ne leur laisser pas toute la liberté que l'Église demande pour rendre ces sacrifices agréables à Dieu. (Citations de divers théologiens à ce sujet.)

Un grand nombre d'autres auteurs soutiennent ces mêmes sentiments fondés sur les mêmes principes.

Nous avons plusieurs exemples qui ne permettent pas de douter que ces maximes ne sont reçues et suivies dans le royaume. Celui de M. Claude Marin, fils de M. le président Marin est connu de toute la France. Après avoir porté les armes plusieurs années, il se retira aux Pères de l'Oratoire où après cinq ans de retraite, il fut promu aux ordres de sous-diacre et de diacre et fit plusieurs fois les fonctions de ces ordres. Il obtint ensuite un rescript de cour de Rome pour s'en faire relever. La crainte révérentielle fut son motif principal (susceperat vi et metu reverentiali imperiosis). Ce rescript fut entériné par l'official de Paris, suivant la règle de droit « Non creditur qui obsequitur imperio Patris et Domini ».

Si la crainte révérentielle est un motif suffisant pour établir la dissolution des vœux conformément au sentiment des meilleurs autheurs et à l'usage du royaume, justifié par les arrêts, à plus forte raison la crainte qui est au-dessus de la révéren-

tielle doit être regardée comme un motif décisif et incontestable. Dans l'exemple proposé, il s'agit d'un homme déjà avancé en âge qui avait bien connu le monde ; ici, il s'agit d'une fille âgée de 15 ans, abandonnée à elle-même ; elle n'est pas seulement déterminée par la contrainte de déplaire à ses parents qui n'avaient fait que témoigner leur désir et leur volonté, mais on la menace, on l'intimide ; sur le point de prendre l'habit, elle demande qu'on la précipite ; novice elle veut quitter le voile blanc ; on lui déclare qu'on l'enfermera entre quatre murailles ; sous les yeux de sa famille, elle n'a pas la force de ne pas prononcer ses vœux, mais en même temps elle proteste contre. Les moyens lui manquent pour se pourvoir en justice ; elle renouvelle de temps en temps ses protestations. L'occasion de se pourvoir arrive, le banquier gagné la trompe... La suppliante espère que vous jugerez, messieurs, etc.

VEYRET, *docteur*.

Déposition de l'un des témoins devant l'officialité. (Arch. de l'Isère).

Dam^elle^ Marie Bayet, épouse de Monsieur Thomas Pélisson, con^ler^ du Roy, lieutenant royal de la ville de Vienne, native de la Coste St André, habitante ladite Vienne, âgée d'environ trente et un ans.

Assignée par l'exploit du 12e du présent, fait par La Bartie huissier, ainsy qu'il nous a aparu par sa copie qu'il nous a exhibée et à l'instant et en suite du serment par elle cy devant presté, averty de l'ordonnance contre les faux témoins portant peine de mort.

Enquise sur les noms et prénoms a dit qu'elle se nomme Marie Bayet épouse de Mr Thomas Pélisson con^ler^ du Roy, lieutenant à la judicature royale de Vienne, habitant native de la Coste St André, âgée d'environ trente et un ans, et qu'elle n'est parente, alliée, ny créancière et débitrice ny autrement suspecte aux parties que nous luy avons donné à entendre. Enquise sur les faits contenus dans notre commission et de la requête à nous présentée lecture faite et donnée et entendue, dépose,

moyennant son dit serment qu'il y a environ 14 ans qu'elle était pensionnaire dans le dit couvent de Montfleury et qu'elle estait d'une liaison intime avec ladite dame de Guérin de Tencin, et qu'en cette qualité, elle n'avait rien de réservé pour elle, luy faisant part de toutes ses peines et que pareilles confidences ont souvent attiré ses larmes, à elle qui dépose ayant souvent ouy dire à ladite dame Guérin de Tencin qu'elle estait bien malheureuse de se trouver la cadette de sa famille, ce qui estait cause qu'on l'avait forcée d'entrer dans ledit couvent et d'y prendre le voile blanc, et que ce ne serait jamais de son gré qu'elle ferait profession ; dépose de plus qu'un jour entr'autres ladite dame de Guérin de Tencin parut plus triste qu'à l'ordinaire, elle qui dépose sut que cela provenait d'une lettre qu'elle avait reçue de son père, par laquelle il luy écrivait, que si elle quittait le voile blanc, ainsy qu'elle l'avait fait entendre le vouloir faire il la ferait fermer entre quatre murailles et que c'était le sujet de sa tristesse; a ouy dire de plus ladite déposante à ladite dame que si on la forçait de faire profession, elle réclamerait de ses vœux le lendemain de sa profession ; scait très bien que ladite dame se croyait si peu engagée à aucun règlement du couvent qu'elle ne disait que très peu d'office et que souvent il luy est arrivé d'apporter à l'office d'autre livre que son bréviaire, n'ayant jamais marqué aucun zelle ni exactitude pour les exercices réguliers, ny pour les règlements du couvent, témoignant au contraire un grand éloignement et répugnance.

Qu'est tout ce qu'elle a dit savoir. Lecture faite à la déposante de sa déposition ; elle a persisté ny voulant adjouter ny diminuer et n'a voulu taxe et a signé.

Bayet Pélisson. Vuiron official-Allard. Ainsy procédé ledit jour. Vuiron off. Allard. Scellé du sceau archiépiscopal. Allard.

JUGEMENT DE L'OFFICIALITÉ

Ennemond Dumolard, prêtre, docteur en Théologie, chanoine de l'église cathédrale de Grenoble, archiprêtre du Viennois, official général du diocèse de Grenoble — et frère Louis Vuiron prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, juges et commissaires apostoliques en cette partie, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Savoir faisons que sur la requête à nous présentée par sœur Claudine-Alexandrine de Guérin de Tencin religieuse de l'ordre de Saint Dominique. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Nous, juges et commissaires susdits jugeant sur les actes, pièces et procédures par devers nous remises, après avoir invoqué le Saint-Esprit et pris avis de personnes doctes que nous avons consultées à cet effet, entérinant le Bref dont s'agit et la requête de l'impétrante, avons déclaré la profession et les vœux solennels par elle faits nuls et non valables, et, en conséquence, l'avons mise au même état qu'elle était avant l'émission d'iceux, à elle permis de rentrer dans le siècle et de disposer de sa personne ainsy qu'elle avisera ; ordonnons que le présent jugement ensemble toutes les pièces mentionnées en icelluy seront enregistrées en notre greffe aux formes ordinaires.

Fait et jugé à Grenoble, dans l'auditoire de l'officialité, ce 5e de novembre 1712.

DUMOLARD, off. gal et comre.

F. VUIRON.

B. JACOBIN comre.

Par mesdits Sindics les comres MARCHAND, greffier.

Acte d'Association financière entre Mme de Tencin et plusieurs de ses parents et amis.

(Extrait de Notes pour servir à l'histoire de Mme de Tencin, par A. Prudhomme).

Nous soussignés *Dame Angélique de Fériol, Dame Alexandrine de Tencin, Messire François de Tencin président au Parlement de Grenoble, Mre Charles, abbé de Mongontier, Mre Antoine de La Mésangère,* Mre *Louis Camus Destouches, maréchal de camp des armées du Roy, Mre N. de La Colombière, conseiller au Parlement de Grenoble, Mre C. J. François Hénault, président au Parlement de Paris, Mre Francois Duché, escuyer, seigneur de La Motte, Mre Louis de Grangemont, Monsieur Jean-Baptiste de Chabert, bourgeois de Paris, Monsieur Du Pin, secrétaire de Monsieur le Garde des Sceaux,* sommes convenus d'establir de concert, dans ce jour la société en commandite cy-après, pour partager les profits ou pertes entre la société ainsy qu'il sera expliqué.

Scavoir :

1° Que l'un desdits sieurs associez ne pourra engager l'autre que par sa propre signature au delà de l'intérêt qu'il aura pris et fourny dans ladite commandite et par conséquent qu'il ne mettra en risque dans cette société que le fonds qu'il aura déboursé, dont luy sera fourny receu au bas de l'ampliation de l'acte de la présente société par le sieur Chabert, l'un desdits sieurs intéressez que la Compagnie a choisis pour estre chargés de la caisse de ladite commandite.

2° Lesdits sieurs intéressés pour employer à ladite commandite font un fond de *Trois millions trois cens cinquante six mil huit cens quatre vingt douze livres.*

Scavoir :

Mmes de Fériol	208 220 l.	
de Tencin	691 879 l.	
MM. Le président de Tencin	337 205 l.	
L'abbé de Mongontier	88 000 l.	
De la Mésangère	623 348 l.	
Des Touches	300 000 l.	
De la Colombière	121 440 l.	3 356 892 l.
Le président Hénault	200 000 l.	
Duché	400 000 l.	
Grangemont	100 000 l.	
Chabert	66 000 l.	
Du Pin	220 800 l.	

Lesquels fonds faisant ensemble la somme susdite de *trois millions trois cens cinquante-six mil huit cens quatre-vingts douze livres*, estant fournis et remis entre les mains de mondit sieur Chabert en billets de banque, ils seront employés au proffit de ladite commandite en effets courants de la place ainsy qu'il sera jugé à propos par mondit sieur Duché, l'un de nous ; lesquels effets nous luy permettrons de faire achepter et vendre toutes et quantes fois qu'il le jugera aussy à propos pour le compte et risque de ladite société, approuvant tous en général toutes les ventes et achats qu'il fera faire du montant du fond de ladite commandite, même achepter ou vendre à prime aussy pour le compte et risque de ladite société les sommes qu'il jugera à propos ; approuvant pareillement les engagemens qu'il fera pour les primes en vente ou en achapts, pourveu toutesfois qu'ils ne surpassassent pas les fonds de *trois millions trois cens cinquante six mil huit cens quatre vingts douze livres*. Et pour cet effet aux conditions cy-dessus, mondit sieur Chabert, chargé de la caisse, sera obligé d'exécuter les engagements que mondit sieur Duché fera faire avec tels négocians qu'il jugera à propos, en toutes sortes d'effets ayant cours sur la place. Ne pourra ledit sieur Chabert en faire de son chef sans en avoir l'avis de mondit sieur Duché, estant les intentions expresses de la société en général.

3° Lesdits sieurs associés seront obligés de remettre leurs

fonds, ce jour vingt huitième courant, à quatre heures précises pour tout délay, entre les mains de mondit sieur Chabert sur son reçu au bas d'une des ampliations qui sera signée par lesdits sieurs intéressés, lesquels fonds seront employés ce même jour, autant que faire se pourra de la manière et aux conditions expliquées cy devant.

4° Messieurs les intéressés ayant estably leur bureau dans la maison de M. Péra, rüe Quincampois, mondit sieur Chabert sera obligé d'y avoir une caisse bien fermée à double serrure pour y serrer tous les fonds et effets appartenans à ladite commandite ; sera obligé de coucher dans ce bureau pour plus grande sûreté de la conservation de tous les effets qui appartiendront à ladite commandite. Sera obligé pareillement mondit sieur Chabert d'avoir le bureau ouvert à l'ouverture de la place jusqu'à six heures du soir, suivant le règlement de la police. Passé sept heures, ne pourra plus y laisser entrer qui que ce soit pour faire des négociations.

5° La Compagnie entend aussy que toutes les négociations qui se feront dans ce bureau pour le compte des particuliers il en sera fait payer un droit sur l'argent, tant en acheptant qu'en vendant, à raison d'un quart pour cent, lequel droit sera au profit de ladite commandite, porté exactement sur les livres de commerce qui seront tenus par mondit sieur de Grangemont, l'un de nous, tant pour cet effet que pour toutes les négociations qui seront faites pour ladicte société, dont chaque nature de papier aura un compte ouvert en parties simples.

6° Mondit sieur Chabert sera tenu de tenir un compte exacte de toutes ses négociations et gestions ; lequel journal il vérifiera sur les livres de mondit sieur de Grangemont pour relever les erreurs au cas qu'il s'en rencontre. Sera pareillement tenu de rendre compte à ladite société, toutes et quantes fois qu'il en sera requis par lesdits sieurs intéressés, tant du principal que du bénéfice en effets ou en billets de banque.

7° Ladite société durera, sans pouvoir estre dissolüe jusqu'au jour dernier de février mil sept cent vingt qu'il sera permis auxdits sieurs intéressés de faire arrêter le compte général et de

partager, au marc la livre chacun à proportion de son intérêt, les billets de banque ou effets du produit de cette commandite. Bien entendu toutefois que les frais de commission, bureau, courtage et autre nécessaires seront payés par préférence avec les engagemens qui pourront rester à payer et qui auront esté faits de l'avis de mondit sieur Duché pour le compte et risque de ladite société, ainsy qu'il est expliqué cy-devant.

8° L'original de la présente société estant porté sur un livre, il restera, signé de tous les intéressez, entre les mains de madame de Tencin, l'une de nous, sur lequel livre les délibérations nouvelles, que la Compagnie jugera à propos de faire, seront portées et suivies exactement; lesquelles délibérations, estant faites par les deux tiers de la société, seront approuvées de tout le reste, tant pour la résiliation ou continuation de ladite société après le temps cy-dessus expiré.

9° La Compagnie, pour les peines et soins de mesdits sieurs de Grangemont et Chabert, outre et par dessus leurs intérêts de ladite société, leur accorde *cinq cents livres* par mois à chacun de gratification pendant le temps que ladite société durera, à commencer de ce jour vingt huit novembre courant, jusqu'à l'expiration ; lesquelles gratifications ils pourront prendre tous les mois sur les fonds de ladite société, promettant à mondit sieur Chabert de luy allouer avec les autres dépenses extraordinaires que mondit sieur Duché jugera à propos de faire faire, lesquelles dépenses seront paraphées journellement par mondit sieur Duché.

Fait à Paris.

Copié sur l'original pour estre dellivrée à chacun desdits sieurs intéressés en particulier, le vingt huit novembre mil sept cens dix neuf.

La Compagnie dans l'instant a délibéré en considération du compte dont M. Chabert est chargé pour celuy de la société, qu'au lieu de cinq cens livres par mois il luy en sera alloué *mil,* et au sieur de Grangemont la somme de *six cents livres* par mois. Fait à Paris et aux susdits.

J'ai reçu de Monsieur l'abbé de Mongontier la somme de

quatre vingt huit mille livres. A Paris ce vingt huit novembre 1719.

Signé : CHABERT[1].

On voit par quelques-unes des stipulations de cet acte que les associés étaient pressés de commencer leurs opérations. C'est que jamais plus qu'à cette époque l'adage anglais « Le temps est de l'argent » ne fut plus vrai. La société ne devait durer que trois mois. Au jour fixé pour sa liquidation le 28 février 1720, le « Système » était déjà bien malade.

1. *Archives de l'Isère*. E. Familles, n° 461.

LETTRE DE BENOIT XIV A Mme DE TENCIN

Arch. Vatic. Principi. 239. f. 342.

Dilectæ Filiæ de Tencin Nobili Mulieri. Parisios.

Benedictus Papa XIV. Dilecta Filia, salutem, et Apostolicam Benedictionem. Il Priore Bouget Francese, nostro Cappellano segreto, e buon servitore del Cardinal suo fratello, nel giorno 28 di Luglio, dopo averci assistito alla Messa, ci domandò, se per fortuna avessimo avuta qualche lettera di Lei sopra qualche rilascio da farsi nella spedizione delle Bolle della Badia di S. Quintino ; ed avendo Noi risposto che non avevamo ricevuta veruna sua lettera, non ce lo volle credere, essendo ridotto dalla continua trottatura delle burle che se gli fanno, a nulla credere. Senza gran disgusto lo lasciammo nella sua incredulità ; ma subito dammo gli ordini pel rilascio equitativo in ordine alla detta spedizione, in tal maniera che avendoci l'Ambasciadore di Malta nel giorno 2 d'Agosto presentata la sua lettera scritta agli 8 di Luglio, unitamente con un memoriale, ha ritrovata la grazia già commessa. Questa è la serie del fatto, dalla quale si possono dedurre due conseguenze, una, che certamente non abbiamo memoria d'aver accordata al Cardinal suo fratello veruna grazia, la premura della quale sia arrivata alla nostra notizia per un canale così disobbligante ; l'altra, che forse nemmeno ella potrà dire d'aver ricevuto da Monsr Vescovo di Verdun favore, il di cui desiderio gli sia giunto all'orecchio per un così sgarbato mezzano. E quando da questi due fatti si conchiudesse, ch'ella sta meglio presso di Noi del Cardinal suo fratello, e che Noi dobbiamo stare appresso di Lei meglio di

Monsr Vescovo di Verdun, non direbbe tanto male. Ma perchè nessuno deve esser giudice nella causa propria, sottoponiamo il tutto al giusto giudizio della sua virtuosa Assemblea, dando intanto a tutti quanti l'Apostolica Benedizione. Datum Romæ apud S. Mariam Majorem die 9. Augusti 1743. Pontificatus Nostri Anno Tertio.

INDEX

Ablon, p. 228, 265, 293 et suiv.
Abondance (abbaye d'), p. 131.
Adrets (baron des), p. 19 et suiv.
Aïssé (Mlle), p. 123, 124, 224, 272 et suiv.
Aix, p. 99.
Albigny (Simiane d'), p. 53.
Aldrovandi (cardinal), p. 333.
Alembert (d'), p. 135, 149, 290 et suiv.
Alexandre (cardinal), p. 208.
Alexandre VII, p. 257.
Alexandrie, p. 62.
Alpes, p. 90.
Alsace, p. 122.
Altoviti, p. 28 (note).
Amberg, p. 347.
Amelot, p. 176, 355 et suiv.
Anjou (dsse d'), p. 27.
Anne (la reine), p. 167.
Annibali (cardinal), p. 331.
Annonay en Vivarais, p. 100.
Antilles, p. 127 (note).
Antin (duc d'), p. 345.
Arbre-Sec (rue de l'), p. 149.
Archange (P.), p. 12 et suiv.
Argenson (Boffin d'), p. 90, 91, 100 (note), 105, 256.
Argenson (comte d'), p. 180, 282, 342 et suiv.
Argental (comte d'), p. 123, 237, 248 (note), 274, 275.
Argental (comtesse d'), p. 348, 349.
Arzac (Joachim d'), p. 18.
Asnières, p. 163.
Assomption (couvent de l'), p. 157.
Astruc, p. 181, 298, 358, 373.
Aubry (avocat), p. 194, 196.
Auguste II (Electeur de Saxe), p. 176.
Augny (Mme d'), p. 234, 248, 265, 289.
Aumône (porte de l'), p. 4.
Aurelli (P.), p. 75.
Autun (évêque d'), p. 265.
Aydie (chevalier d'), p. 224.
Ayen (duc d'), p. 364.
Aymar (P.), jésuite, p. 56 (note) 61 et suiv.

Bachelier, p. 342.
Baile (Jean), p. 75.
Bâle, p. 167, 278.
Barbades (eau des), p. 127.
Barnard (saint), p. 4.
Baronat (Jean), p. 12 (note).
Barral (de), p. 60, 86, 227.
Barthélemy (abbé), p. 390.
Battier (jésuite), p. 167.
Bavière (Charlotte de), p. 185.
Bayet (Marie), p. 86, 105, 403.
Beaubourg, p. 178, 179.
Beaumont de Rochemure, p. 60, 211.
Beaumont (François de), baron des Adrets (voy. Adrets), p. 19.
Beaumont (Mme Elie de), p. 321, 371.
Beau-Secours (bastide de), p. 5.
Beauvais, p. 193, 196.
Beauvoir (Aymare de), p. 75, 76.
Beegue (Marie de Grimaud de), p. 74, 78.
Begond, p. 185.
Bellemont (de), p. 164.
Benoit XII, p. 71.
Benoit XIII, p. 216, 260.
Benoit XIV, voy. Lambertini.
Berée (pension), p. 152.
Bernard (Jean), p. 96.
Bidault (Françoise), p. 105.
Binet, p. 369.
Biron (de), p. 161, 246.
Bissy (cardinal de), p. 199, et suiv. 216, 265.
Blaise (saint), p. 29, 35.
Bolduc, p. 253.
Bolingbroke (vicomte de), p. 125 et suiv. 276.
Bongouvert (abbaye de), p. 24.
Bontemps, p. 328.
Bothmar (comtesse), p. 177 (note).
Bouchet (du), p. 274, 348 (note).
Boufflers (Mme de), p. 348 et suiv.
Bouget (prieur), p. 411.
Bouhier (président), p. 244 et suiv. 249.
Boulogne (M. de), p. 209.
Bouqueron (seigneur de), p. 392.
Bourbon (duc de), p. 219.
Bourgogne (duchesse de), p. 115.
Bourrelon (Jean de), p. 27.

Brancas (duc de), p. 161.
Brancas (Mme de), p. 345, 358.
Briançon, p. 256.
Brissac (duc), p. 182.
Broglie (de), p. 161.
Broglie (maréchal de), p. 347 (note).
Brosses (président de), p. 330.
Brunat (Robert), p. 30, 46.
Brunau (de), p. 277 (note).
Bruyères (Imberte), p. 50 (note).
Buffevent (de), p. 66.

Caire (le), p. 64.
Calvin, p. 12.
Cambrai, p. 145.
Camus (Le), p, 76 et suiv. 199.
Canillac (de), p. 161, 166.
Canillac (abbé de), p. 330.
Caumont La Force (Mme de), p. 176, 274.
Celariccini (famille), p. 208.
Cerceau (père du), p. 286.
Certain (abbé), p. 326, 327, 329.
Chaban, p. 366.
Chabert (Antoine), p. 60.
Chabert (de), p. 184, 241, 406.
Chaise-Dieu (abbaye de la), p. 260.
Chalon-sur-Saône, p. 121.
Chantemerle, p. 26.
Chapelier (quartier de), p. 45.
Charconnes (Mme de), p. 87.
Charles IX, roi de France, p. 22.
Charolais (Mlle de), 342 et suiv.
Chateaudouble, p. 31.
Chatelet (marquis du), p. 352 et suiv.
Chatelet (marquise du), p. 288, 289, 293, 355 et suiv.
Chauvelin, p. 342.
Chesterfield (lord), p. 296, 297.
Chevalier (avocat), p. 215, 237.
Chèvre (M.), p. 241.
Chevreuse (duc de), p. 145.
Chevrières (Marie de La Croix de), p. 79.
Choisy, p. 362.
Christ (François), p. 167.
Civita-Vecchia, p. 329.
Clavière (notaire), p. 95, 96.
Cleland (Mme), p. 297.
Clément VI, p. 71.
Clément XI, p. 101, 199, 201, 257, 331.
Clément XII, p. 331.
Clermont (Marthe de), p. 51.
Coligny (amiral, de), p. 25.
Collin (Barthélemy), p. 60.
Colombière (de la), p. 184, 406.
Colonna (connétable), p. 206.
Comiers (Jehan de, dit Charmes), p. 12.
Conception (couvent de la), p. 157.
Condé (prince de), p. 13, 25, 352.
Condillac, p. 290.
Constantinople, p. 61, 123.
Conti (cardinal), p. 201, 203.
Conti (prince de), p. 352.
Corbhams (lord), p. 168.
Corneille, p. 284.
Corsini (cardinal), p. 331 et suiv.
Crémery, p. 151.
Créqui (voir Lesdiguières)
Créquy (M. de), p. 172.
Croissy (Mme de), p. 127.
Crolles, p. 211.
Cottin (banquier), p. 225, 231, 232, 241.
Crussol (comte de), p. 21.
Cyrano de Bergerac, p. 106.

Dalphas, p. 57.
David, p. 96.
Deffant (Mme du), p. 113, 275 et note, 288, 289.
Descartes, p. 116.
Desmarest (contrôleur général), p. 120.
Desmarre (La), actrice, p. 178, 179.
Desmichelles (abbé), p. 248 (note).
Dessouillets, p. 264.
Destouches (Joseph-Camus), p. 144, 148.
Destouches (Michel-Camus), p. 144, 148.
Destouches (le chevalier Louis-Camus), p. 142, 145 et suiv. 254, 406.
Diane de Poitiers, p. 9 (note).
Die, p. 113 (note).
Dillon (comte Arthur de), p. 98, 123.
Domène, p. 95.
Dorset (Cte de), p. 126.
Dresde, p. 174.
Dryden, p. 125.
Dubois (cardinal), p. 138 et suiv., 200 et suiv., 214.
Dubois (chanoine de Saint-Honoré), p. 214, note.
Dubourg, p. 101, 400.
Duclos, p. 136, 252, 287.
Duché (François), p. 184, 406.
Dulaure, p. 252.
Dumolard, p. 107.
Duphot (rue), p. 157.
Dupin (Mme) p. 289, 290, et note.
Duport, p. 227.
Dupré (danseur), p. 289.

Effiat (Charlotte-Marie Coffier d'), p. 106.
Embrun (concile d'), p. 257 et suiv.
Ethiopie, p. 61 et suiv.
Etioles (Mme d'), p. 369 et suiv.

Faget, p. 163.
Falcones Barettes, p. 103.
Falconnet (de), p. 248 (note).
Faure (du), p. 57 et suiv.
Fénelon, p. 145 et suiv., 157, 254.

Ferrand, p. 50.
Ferriol (Mme de), p. 84, 91, 92, 101, 105, 118 et suiv., 130, 143, 159, 174, 184, 248 (note) 272 et 273, 284.
Ferriol (Cte de), ambassadeur, p. 123, 124, 143.
Ferriol (Augustin de), p. 68 (note) 100, 120, 248 (note).
Fiorelli, p. 212.
Flacourt (M. de), p. 84, 85, 86, 105.
Flavacourt (Mme de), p. 345 et suiv.
Flemming, p. 176, 177.
Fleury (cardinal de), p. 191, 261, et suiv. 309, 335 et suiv. 342 et suiv.
Flohr (comte de), p. 229 et suiv.
Flotte (de), voir la Roche.
Fontainebleau, p. 370.
Fontenay (abbé de), p. 264.
Fontenelle (M. de), p. 108, 109, 134, 180, 242, 244, 248, 283 et suiv.
François II, roi de France p. 13.
Frayon (Anne), p. 151.
Fronsac (duc de), p. 357, 359.

Gallande, p. 209.
Ganganelli, p. 380 et suiv.
Gap, p. 2, 38 (note).
Garagnol (Antoine), p. 9, 16, 18.
Gaufredi (Jean), p. 393.
Gautier (Jean), p. 237, 238.
Gay (Louis), p. 19.
Gayrande (abbé de), p. 235.
Gelle (Marie), p. 92, 93, 97, 105.
Genouville (de), p. 172.
Geoffrin (Mme), p. 280 et suiv. 295.
Georges Ier (roi d'Angleterre), p. 171.
Gesvres (duc de), p. 121, 124, 354.
Glandève (de), p. 265.
Gordes (de), p. 25.
Gotti (cardinal), p. 331 et suiv.
Graisivaudan, p. 60.
Gramont (président de), p. 256.
Grangemont (de), p. 184, 406.
Grégoire VII, p. 265.
Grenetière (La), p. 371.
Grimm, p. 289.
Groslée (comtesse de), p. 218, 235, 248, 275.
Groslée (comte de), p. 132.
Guadagnole (Mme de), p. 208.
Guarini, p. 305.
Guasco (comte de), p. 324.
Guise (duc de), p. 182.
Guise (duc de), p. 13 et suiv.
Guérin (Pierre colporteur), p. 2.
Guérin (Antoine), p. 9.
Guérin (Pierre), p. 9.
Guérin (Henri-Antoine), p. 47 et suiv.
Guerin (François) p. 56, 57.
Guerre (Jean), p. 9.

Hamard, p. 352.
Heinsius (grand pensionnaire), p. 288.
Helvétius (le médecin), p. 290.
Helvétius (le philosophe), p. 289.
Helvétius (Mme), p. 285.
Hénault (président), p. 180, 184, 287, 288, 289, 406.
Henri II (roi de France), p. 13.
Henri III, p. 50 et suiv.
Henri IV, p. 52.
Hérault (Lt général de police), p. 266, 342.
Hoym (Cte), p. 138, 172 et suiv. 221, 231, 276 et 277, 283 et suiv. 305.
Hugues (abbé d'), p. 248, (note), 335, 375.
Humbert II (Dauphin), p. 5, 71 et suiv.
Innocent XI, p. 77 (note).
Innocent XIII, (voir Conti), p. 212, 214.
Isarn (évêque), p. 57 (note).

Jacques II (d'Angleterre), p. 203.
Jarcieu, p. 27.
Jourdin (Sr), 241.
Jouvenet (peintre), p. 106.

La Bonnardière (Sr de), p. 352, 353.
La Chausse (de), p. 400.
La Croix (couvent de), p. 105.
Lafitau (évêque de Sisteron), p. 202 et suiv. 255.
La Fleur, p. 46.
La Fontaine, p. 246.
La Force (duc de), p. 174.
La Force (Mlle de), p. 246.
La Fresnaye, p. 113 (note), 224 et suiv. 372 et suiv.
La Fresnaye (Marguerite de), p. 225.
La Grye, p. 229 et suiv.
La Haye (alliance de), p. 200.
Hoguette (M. de la), archev. de Sens, p. 129, 130.
La Houssaye, p. 213 (note).
Laigle, p. 38 et suiv.
La Lande (de), p. 208.
Lambert (marquise de), p. 283, 285.
Lambertini, p. 212, 334 et suiv.
Lamoignon (de), p. 196.
La Mothe (comte de la), p. 264.
La Motte (Houdard de), p. 109, 181, 191, 248, (note), 265, 286.
La Mure, p. 131.
La Roche, p. 37 et suiv.
La Roche (comte de), p. 48 et suiv.
La Rochelle, p. 101.

Lassay (Mme de). p, 135.
La Tournelle (Mme de), p. 341 et suiv.
La Tournelle (marquis de), p. 345.
Launay (de), p. 248 (note).
Lauraguais (duchesse), p. 345 et suiv.
Lauzun (duc de), p. 174.
La Vrillière (de), p. 169 et suiv.
Law, p. 160 et suiv. 293.
Lebon (Mme), p. 371 (note).
Le Brun, p. 230.
Le Comte (P. François), p. 101, 102, 400.
Lecoq, p. 168, 169.
Lecouvreur (Adrienne), p. p. 274.
Leitmeritz, p. 347, (note).
Lemery (fils), p. 252.
Leroy, p. 105.
Lespiguières (duc de), p. 26, 58.
Lespinasse (Mlle de), p. 207 (note).
Létang (de), p. 50.
Lévy, p. 221 (note).
Leyssins (Marguerite de Lionne de).
Ligonier du Buisson (Marguerite), p. 278.
Lionne (Marguerite de), p. 74.
Lorraine (duc de), p. 121.
Lorraine (Marie-Elisabeth-Sophie de), p. 279 (note).
Louis XII (roi de France), p. 71.
Louis XIV, p. 80, 137, 141, 165, 178.
Louis XV, p. 214, 261 et suiv. 340.
Louvois (abbé de), p. 131.
Loyron (famille), p. 30.
Luther, p. 12.
Luxembourg (Mme de), p. 350.
Luynes (duc de), p. 111, 327, 328.
Lyon, p. 100 (note) 101, 111.

Mably, p. 290
Machault (M. de), p. 178.
Mâcon, p. 72.
Maillebois (maréchal de), p. 347 note).
Mailly Nesles (Mlles de), p. 170, 280.
Mailly (Mme de), p. 342 et suiv.
Maintenon (Mme de), p. 130, 135 (note), 276.
Mairan, p. 181, 289, 299.
Malebranche (Sr). p. 301, 302.
Malivoire (M.), p. 352, 353.
Mancini (marquis de), p. 225.
Maniquet (Père), p. 116.
Manuel (Claude), p. 393.
Marais (le), p. 121.
Marais (Mathieu), p. 194 243, 244, 246, 249.
Marchand, p. 107.
Marcieu (de), p. 254.
Marin (Claude), p. 402.
Marivaux, p. 181, 290 et suiv.
Marmontel, p. 181, 290, 297 et suiv.
Marsas, p. 26.
Marville (M. de), p. 354 et suiv.
Mascrany (Marie-Madeleine), p. 124.
Masseau (Aimée), p. 225, 241, 372.
Masseau (Jean), p. 372, 373.
Maugiron (de), p. 31, 36, 46.
Maurepas, p. 157 (note), 266, 328, 350 et suiv.
Mayence, p. 121.
Mayenne (duc de), p. 52, 53.
Mazarin (duc de), p. 170, (note).
Médavy (maréchal), p. 98, 133, 134.
Médicis (Catherine de), p. 32 et suiv.
Melun, p. 183, 194.
Melchior (P.) capucin, p. 56 (note).
Merlou (abbaye de), p. 191 et suiv. 215.
Mésangère (de la), p. 162, 184, 406.
Meslay, p. 363.
Messine, p. 61.
Metz, p. 120, 368.
Meuse (M. de), p. 354, 355.
Mézeray, p. 272.
Mimeure (Mme de), p. 174, 289.
Miron, médecin du roi, p. 22.
Modène (hôtel de), p, 174.
Molin (docteur), p, 149 et suiv.
Monnier de Rochechinard (Claude), p. 9, 16.
Montargon, p. 177.
Montbrison, p. 19 (note).
Montconseil (Mme de), p. 367.
Montesquieu, p. 173, 181, 278, 286 et suiv., 324.
Monteux, p. 9.
Monteynard (marquis de), p. 56 et 58 (note).
Montfleury, p. 68, 70 et suiv. 161, 242.
Montgontier (abbé de Bocsozel), p. 184.
Montgontier (chevalier de), p. 210.
Montpouillan (marquis de), p. 348 (note).
Montpellier, p. 163.
Mont-Ségur, p. 4.
Morville (de), p. 287.
Morangis de Porlesquez, p. 38 (note).
Mornas, p. 19 (note).
Morton (docteur), p. 128.
Motte-Gondrin (de la), p. 15 et suiv.
Mousset (Antoine), p. 77, 78, 397.

Neuilly-sur-Seine, p. 367.
Neuve-St-Augustin, (rue) p. 120.
Neuville (près de Lyon), p. 111.
Neuville-les-Dames, p. 110, 374.
Noailles (cardinal de), p. 102, 267.
Noailles (Mme de), p. 127.
Noailles (maréchal de), p. 56, 342 et suiv.

Nocé (comte de), p. 161 et suiv. 240.

Ormoy (Mlle d'), p. 176.
Ornano (comte d'), p. 52, 53.
Orry, p. 342, 343, 356.
Orsini, voir Benoît XIII.
Oullins p. 375.

Palais-Cardinal, p. 120.
Palais-Royal, 141.
Passage (du), p. 49.
Passy, p. 249, 252 et suiv., 371.
Pélissier (Suzanne), p. 47.
Pélissier (la), p. 274.
Pélisson (Thomas), p. 105, 403.
Pentenriéder (p. 279 (note).
Péra, p. 408.
Petit-Bourg, p. 345.
Phalaris (duchesse de), p. 132, 221.
Philippe II, roi d'Espagne, p. 13.
Pichon (avocat), p. 230.
Pin (du), p. 184.
Piron, p. 181, 303, 304.
Poisson (Mme), p. 370 et suiv.
Poissy, p. 72.
Pommier (Jean Serve, dit Le), p. 29 et suiv.
Pompadour (marquise de), p. 370.
Ponson du Vache, p. 22.
Pont de Veyle (Cte de), p. 123, 275 et suiv. 324, 360 et suiv.
Pont-Neuf, p. 149.
Pope, p. 125.
Popelinière (de la), p. 298.
Prague, p. 347 (note).
Préaux, p. 221 (note).
Pressiat (de), p. 206.
Prie (Mme de), p. 282.
Prunay (Julien de), p. 196 (note).
Possieu (Aymar de), p. 76.
Pottier (promoteur), p. 102.
Prade (de la), p. 31, 32.
Prior (Mathieu), p. 125 (note) et suiv.

Radcliffe (Mme), p. 71.
Ragois (abbé), 253.
Raimond (le Diable), p. 165.
Raimond, p. 164 et suiv.
Ramstein (château de), p. 278.
Raucourt (Mme de), p. 132, 221.
Raunié (chansonnier de), p. 390.
Ré (le de), p. 113 (note), 224, 241, 372.
Rebuffet (P.), p. 68.
Régent (Le), p. 129 et suiv.
Richelieu (duc de), p. 279, 289, 344 et suiv.
Richepanse (rue), p. 157.
Rochechinard (Romain de), p. 50.
Rochemure (de Beaumont de), p. 60.
Rocou (Marie de), p. 151.
Rohan (cardinal de), p. 200 et suiv. 216, 232 et suiv.
Romans (ville de), p. 3 et suiv.
Romanet-Boffin, p. 5, 12.
Roquelaure (Mme de), p. 182.
Rosset (P. Raphaël), p. 75, 76.
Rothière (de la), p. 49.
Rousseau, p. 152 et suiv.
Rousseau (J.-J.), p. 349 (note).
Rubarbe (chanoine), p. 192 et suiv. 261.

Sacy (M. de), p. 235, 240.
Saint-Aignan (duc de), p. 329 et suiv.
Saint-Chaumont (couvent de), p. 102, 103, 104, 105.
Sainte-Claire (couvent de), p. 100.
Sainte-Colombe (P.), p. 61.
Saint-Côme et Saint-Damien (église), p. 152.
Saint-Denis (quartier), p. 103.
Saint-Esprit (cabaret du), p. 157 (note).
Saint-Eustache, p. 374.
Saint-Eynard (le mont), p. 70.
Saint-Ferréol (Sibend de), p. 53 et suiv.
Saint-Florentin (comte de), p. 170 (note).
Saint-Florentin (Mme de), p. 350.
Saint-Florentin (rue), p. 157.
Saint-Georges (chevalier de), voir Jacques II.
Saint-Grégoire Le Grand, p. 199 (note).
Saint-Honoré (rue) p. 157 et suiv.
Saint-Jean de Bournay, p. 54.
Saint-Jean le Rond, p. 150 et suiv.
Saint-Landry (port), p. 150.
Saint-Mars (Sr), p. 241.
Saint-Martin (baronnie de), p. 374.
Saint-Michel (porte), p. 152.
Saint-Philippe de Néré, p. 217.
Saint-Pichon (confrérie de), p. 51.
Saint-Pierre (abbé de), p. 178, 179, 264, 289.
Saint-Pierre de Rome, p. 333.
Saint-Roch (rue), p. 8.
Saint-Roch (butte), p. 121.
Saint-Roch (église), p. 183.
Saint-Saphorin (Mme de).
Saint-Simon (duc de), p. 76, 138, 161, 169, 170, 182, 194, 265.
Saladin (M.), p. 295.
Saurin, p. 109, 290.
Savoie (Victor Amédée II, duc de), p. 67 (note).
Savines, p. 256.
Saxe (comte de), p. 366.
Scaglione (abbé), p. 201.
Schaub (chevalier), p. 167 et suiv. 277.
Séchelles, voir Hérault.
Sénart (forêt de), p. 370.
Senez voir Soanen.
Sens, p. 129, 130, 131.
Serve (Jean), voir Pommier.

SILHOUETTE, p. 304, 305.
Sisteron (voir Lafitau).
SOANEN, p. 257 et suiv.
SOULLET, p. 264.
Source (la), p. 276.
STAIRS (lord), p. 165 et suiv.
STANIAN (Abraham), p. 167.
STENDHAL, p. 71.
STRAFFORD (Mme de), p. 163.
SUART (Mme), p. 153, 154.
Suède, p. 357, 363.
Suze, p. 218.

TALLARD (de), p. 141.
TENCIN (Mme de), p. 1, 66 et suiv.
TENCIN (cardinal de), p. 1, 66 et suiv.
TENCIN (Antoine de Guérin de), premier président au Sénat de Savoie, p. 66, 92, 97, 99.
Tencin (terre de), p. 57 et suiv.
TENCIN (François de Guérin de), président à mortier au Sénat de Grenoble, p. 66.
TENCIN (bailli de), p. 66, 326, 339.
TENCIN (François de), président au Parlement de Grenoble, p. 66, 68, 216 et suiv., 248, 272.
TENCIN (abbé tonsuré — puis chevalier de), p. 192 et suiv. 210 et suiv. 226, 235.
TENCIN (Claudine-Sophie de), p. 110.
TENCIN (Louise-Ursule de) p. 110.
TENCIN (Françoise-Alexandrine de), p. 111.
TESSÉ (marquis de), p. 174, 221 (note).
THÉVENIN (notaire), p. 99.
THEY (de) de Tournet, p. 68.
THOMÉ, p. 18, 30.
TORCY (Mme de), p. 127.
TORT (Mme du), p. 162.
Tour de Tencin (La), p. 59 et suiv.
Tournon, p. 61.
Tours, p. 164.
TRIORS (seigneur de), p. 21 et suiv., 394,
Trois-Fontaines (abbaye de), p. 329.
TRONCHIN (François), p. 294, 295.
TRUBLET (abbé), p. 290, 301, 302 et suiv.
Tuigh, p. 127 (note).

Unigenitus (bulle), p. 257 et suiv.
UTRECHT (prise d'), p. 126.
UXELLES (maréchal d'), p. 119, 121, 122, 143, 273.
VALBONNAIS (Bourchenu de), p. 78.
VALTRIN (Jean-Baptiste), p. 105.
VANNIER (Jonathas), p. 23.
VAUBAN, p. 118.
VEISSIÈRE, p. 192 et suiv.
VELHEU (Charles), p. 14.
VEYRET (Antoine), p. 101, 235 et suiv.
VÉZELAY (abbaye de), p. 129, 192 et suiv.
VHITWORTH (mylady), p. 173.
VILLAINE (M. de), p. 248 (note).
VILLARS (maréchal de), p. 182.
VILLEROI (maréchal de), p. 178.
VILLETTE (marquise de), p. 276.
VINAY (baron de), p. 15 et suiv.
VINON (Marthe), p. 74.
VINTIMILLE (Mme de), p. 344, 345.
Vivienne (rue), p. 254, 293.
VOLTAIRE, p. 181, 274, 288, 290, 356, 361.
VUIRON (P.), p. 101, 102, 107, 108, 404.

WEINFELS (professeur), p. 167.
WERNCK, p. 355.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

L'ancêtre des Tencin. — Le colportage au commencement du XVIe siècle. — Panorama de Romans. — Saint-Barnard. — Jacquemart. — Le premier calvaire en France. 1

CHAPITRE II

L'orfèvre Guérin. — Sa prospérité. — Il fait embrasser à ses fils des carrières libérales et marie sa fille à un notable de Romans. — Antoine, l'aîné des Guérin, devient lieutenant du juge royal et épouse la fille de celui-ci. — Progrès de la Réforme. — Intervention du baron de Vinay, puis de M. de la Motte-Gondrin. — Les hérétiques brûlent le calvaire. — Le baron des Adrets vient soutenir les huguenots de Romans et massacre La Motte-Gondrin. — L'édit de pacification. — Antoine Guérin, devenu juge-mage, est chargé des indemnités et pacifie la ville. — Il est aidé par les corporations 8

CHAPITRE III

Les paysans s'assemblent, achètent des armes et s'organisent. — Ils courent sus à tous les gens de guerre. — Le parti des vilains, guidé par la corporation des Drapiers de Romans, choisit un chef nommé Pommier. — Celui-ci veut jouer au tyran, mais Antoine Guérin lui tient tête. Catherine de Médicis passe à Romans. — Son entrevue singulière avec Pommier. — Discours d'Antoine Guérin. — Ses habiles manœuvres pour préparer le parti des hommes d'ordre. — Organisation du premier « reynage », bientôt suivi d'un autre, plus solennel. — Le bal costumé. — L'attaque des vilains. — Les amis d'Antoine Guérin prennent l'offensive et tuent Pommier. — Heureuse panique qui éloigne neuf cents paysans. — Exécution des meneurs et pacification définitive de la ville 26

CHAPITRE IV

Le vieux juge Guérin soupçonne le comte de La Roche. — Celui-ci l'envoie en exil après avoir refusé de rendre la forteresse selon l'ordre du Roi. — Mort d'Antoine Guérin. — Son fils Henri-Antoine le remplace. — Saint-Ferréol dévoile le complot du comte de la Roche. — Siège et prise de la citadelle. — Confirmation des lettres de noblesse des Guérin par Henri IV. — François Guérin achète une charge de conseiller au Parlement de Grenoble. — Comment la terre de Tencin fut acquise. — La vérité sur cette terre qui n'était point celle du château de Tencin. — Acquisition du château de La Tour. — Le frère de François Guérin, Aymar, devenu jésuite part pour l'Ethiopie. — Ses aventures singulières. — Sa mort. — Les fils de François Guérin, connus sous le nom de Messieurs les présidents-frères. — L'aîné, Antoine, épouse Louise de Buffevent et en a cinq enfants. — Il fait entrer son fils cadet Pierre dans les ordres et sa plus jeune fille, Alexandrine, au monastère de Montfleury 43

CHAPITRE V

Situation du monastère de Montfleury. — Sa fondation par le dernier Dauphin Humbert II. — Les chanoinesses devaient faire preuve de noblesse. — Leurs droits seigneuriaux. — Leur moralité reconnue. — Leurs luttes au sujet de la « clôture ». — Leur victoire définitive. 70

CHAPITRE VI

L'arrivée d'Alexandrine de Tencin au monastère. — Ses premières répugnances pour l'état religieux. — Intervention de Mme de Ferriol, de M. de Flacourt et du P. Rebuffet. — Sévérité du Président de Tencin. — Désespoir d'Alexandrine en prenant le voile du noviciat. — Tentative de son jeune cousin Boffin d'Argenson. — Scènes violentes avec le président de Tencin. — Les vœux de la chanoinesse 81

CHAPITRE VII

La première protestation d'Alexandrine par-devant notaire. — La nouvelle chanoinesse ne dit pas son bréviaire. — Mort du président de Tencin. — Alexandrine malade obtient d'aller aux eaux. — Surveillance sévère exercée sur elle par sa famille. — Difficulté de faire parvenir à Rome son mémoire de protestation. — Elle y réussit

enfin. — Son séjour dans les couvents de Paris. — Le bref du Pape. — Enquête de l'officialité de Grenoble. — Le jugement prononçant définitivement l'annulation des vœux de la jeune chanoinesse. — Constatation de nombreuses erreurs accréditées sur la jeunesse de Mme de Tencin 95

CHAPITRE VIII

Les dernières années de Louis XIV. — Triste état des finances. — Deuils à la cour. — La paix d'Utrecht. — L'arrivée de Mme de Tencin chez sa sœur. — L'hôtel de Ferriol. — Le quartier Saint-Augustin. — Le voisinage du duc de Gesvres et du maréchal d'Uxelles. — Mlle Aissé et son « aga » le comte de Ferriol. Mathieu Prior et Bolingbroke. — Affinités avec Mme de Tencin. — L'abbé de Tencin. — Son frère le président. — Mme de Phalaris. — Les Groslée 115

CHAPITRE IX

La mort de Louis XIV. — Portrait du duc d'Orléans. — Portrait de Dubois. — Traits variés de son caractère. — Ses affinités avec Mme de Tencin. — Le chevalier Destouches. — Ses relations avec Fénelon. — Son portrait par celui-ci. — Mme de Tencin se laisse séduire. — La naissance de d'Alembert. — L'abandon de l'enfant. — Destouches le réclame, le met en nourrice, puis en pension et, plus tard, assure son avenir. — Vilain rôle de Mme de Tencin en cette circonstance. 137

CHAPITRE X

L'hôtel de Mme de Tencin. — Ses premières relations : les roués, les militaires, les étrangers, les philosophes et les savants. — Ses intimes : Nocé, Raimond, Schaub, Hoym. — L'apparition de Law et l'engouement pour le système. — Mme de Tencin constitue une société financière avec ses parents, ses amis et ses amants. — Apogée de Law et décrépitude rapide du système. — Terrible ironie du comte Hoym. — Mme dé Tencin femme d'affaires 156

CHAPITRE XI

L'abbé de Tencin. — L'affaire de Merlou. La vérité sur le cas de simonie. — Premier voyage de l'abbé à Rome comme conclaviste et comment il s'y distingua. — Son second voyage avec M. le cardinal de Bissy. — Sa mission secrète. — Son importance. — Son

succès. — Il demeure seul chargé d'affaires à Rome après l'élection d'Innocent XIII. — Son palais. — Considération dont il jouit. — Ses réceptions et ses relations. — Affaires diplomatiques compliquées. — Le secret des lettres. — La correspondance avec son frère, le président de Tencin. — Questions d'argent. — Mort d'innocent XIII et ouverture du conclave. — Habileté diplomatique de l'abbé de Tencin. — Election de Benoît XIII. — L'abbé de Tencin est nommé archevêque d'Embrun. — Le Pape le sacre lui-même. — Préparatifs de départ. — Adieux du Pape. — Arrivée de l'archevêque d'Embrun à Versailles. — Accueil qui lui est fait 190

CHAPITRE XII

Les occupations de Mme de Tencin à Paris. — Le président de Tencin délabre sa santé. — Mme de Ferriol essaie de pousser Mlle Aïssé dans les bras du Régent. — Le banquier Cottin présente La Fresnaye à Mme de Tencin. — Leur liaison rapide et intime. — Son rôle de coquin. — Mme de Tencin commence à se méfier de lui et prend ses précautions. — Elle refuse de le recevoir, puis, par pitié, y consent de nouveau. — La ruine de La Fresnaye. — Ses dernières ressources, ses tentatives auprès de Mme de Tencin. — Il se tue d'un coup de pistolet. — Le Grand Conseil intervient. — Le Châtelet s'interpose. — Conflit entre les deux juridictions aux dépens de Mme de Tencin. — Elle est arrêtée et conduite dans les prisons du Châtelet puis à la Bastille. — Le testament de La Fresnaye. — Le second pli mystérieux. — Procès contre la mémoire de La Fresnaye qui est flétri par le jugement, tandis que l'innocence de Mme de Tencin est proclamée et affichée au coin des rues. — Mme de Tencin malade se retire à Passy 220

CHAPITRE XIII

Les eaux de Passy. — La mort de Destouches-Canon. — Le concile d'Embrun. — L'attaque de M. Soanen contre M. de Tencin. — La justification éclatante de celui-ci. — M. Soanen s'incline. — Sa condamnation, son entêtement, son exil. — L'assemblée du clergé en 1730. — La politique d'apaisement du cardinal de Fleury. — Intrigues de Mme de Tencin. — Réunions clandestines d'évêques. — Mme de Tencin exilée à vingt lieues de Paris. — Elle reste à Ablon. — Sa correspondance avec le premier Ministre. — A cause de sa santé elle est autorisée à revenir à Paris. — Les Tencin réduits au silence pendant dix ans. — M. et Mme de Ferriol meurent successivement. — D'Argental amoureux. — Pont-de-Veyle auteur-comique. — Bolingbroke écrivain. — Suicide du comte Hoym. — Mariage de Schaub. — Ce que devient le duc de Richelieu. — Mme de Tencin écrit ses romans 252

CHAPITRE XIV

Le salon de Mme de Tencin. — Ses deux périodes. — Ses premiers habitués. — M. de Fontenelle. — Quelques traits de cet illustre personnage. — Son égoïsme bien connu. — Houdard de La Motte, sa bonté. — Vers composés sur lui par le P. du Cerceau. — Montesquieu, sa fidèle amitié pour Mme de Tencin. — Vers de Voltaire. — Vilaine attitude de ce dernier. — La marquise du Châtelet, Mairan, l'abbé de Saint Pierre, le président Hénault, les deux Saurin, les deux Helvétius ; Marivaux, la nouveauté de son talent, sa grâce. — Portrait de Mme de Tencin fait par lui dans le personnage de Mme Dorsin. — Description du salon de Mme Dorsin. — La deuxième période du salon de Mme de Tencin. — Le conseiller Tronchin. — Lord Chesterfield. — Marmontel ; son entrée chez Mme de Tencin. — Ce qu'il en dit dans ses mémoires. — La « ménagerie » de Tencin. — Origine de la plaisanterie des « bêtes ». — Piron et ses joyeux envois. — Les œuvres de Mme de Tencin. — Traduction de Guarini. — Histoire d'une religieuse racontée par elle-même. — Le comte de Comminges. — Le siège de Calais. — Les malheurs de l'amour. — Anecdotes de la cour et du règne d'Edouard II 281

CHAPITRE XV

Le chapeau de cardinal de M. de Tencin. — Impossibilité qu'il ait versé, pour l'obtenir, les sommes dont on a parlé. — La légende de l'ultimatum des Jésuites au roi d'Angleterre à ce sujet. — Le cardinal de Tencin reprend pied dans l'Etat. — Il est envoyé à Rome pour suppléer au duc de Saint-Aignan et attendre le prochain conclave. — Son entrée officielle, trop modeste au gré des Romains. — Mort de Clément XII. — Ouverture du Conclave, fourberies du Camerlingue. — M. de Tencin les déjoue. — Élection du cardinal Lambertini sous le nom de Benoît XIV. — Satisfaction du cardinal de Tencin. — Il est nommé archevêque de Lyon, mais reste encore à Rome en qualité de chargé d'affaires de France. — Il va prendre enfin possession de son diocèse. — Le cardinal de Fleury lui écrit confidentiellement pour lui proposer sa succession. — M. de Tencin refuse, mais il est nommé ministre d'État dans le conseil du Roi. — Correspondance de Mme de Tencin avec Benoît XIV. — L'apogée des Tencin 325

CHAPITRE XVI

Mme de la Tournelle. — Les partis à la cour. — Puissance des Tencin, appuyés par le duc de Richelieu. — Pas de femme dans le gou-

vernement. — Portrait de Mme de la Tournelle. — Rôle du duc de Richelieu. — Mme de la Tournelle à Versailles. — Guerre de la succession d'Autriche. — Départ de Richelieu. — Sa correspondance secrète avec Mme de Tencin et le Cardinal. — La clé des grimoires. — Mme de La Tournelle est froide pour les Tencin. — Maladie du cardinal de Fleury. — Essai de rapprochement entre les Tencin et Maurepas. — Cette tentative échoue. — Mort du cardinal de Fleury. — Le premier ministre n'est pas remplacé. — Continuation de l'intrigue des Tencin avec Richelieu au sujet de Mme de La Tournelle. — Anecdote sur le petit duc de Fronsac. — Rôle important des Tencin dans l'État. — Mme de la Tournelle se montre plus aimable pour les Tencin. Elle devient enfin duchesse de Châteauroux. — Son départ à la suite du Roi pour les Flandres. — Maladie de Louis XV. — Renvoi de la Duchesse. — Guérison du Roi. — Reprise de ses amours. — Humiliation de Maurepas. — Mort de Mme de Châteauroux. — Débuts de Mme d'Etioles, patronnée par Mme de Tencin. — La marquise de Pompadour. — Mme de Tencin et son frère, las des affaires, se retirent. — Vieillesse de Mme de Tencin. — Baronnie de l'île de Ré. — Mort de Mme de Tencin. — L'archevêque de Lyon, retiré dans son diocèse, fait une fin édifiante. 341

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

PQ
2067
T2C6

Coynart, Charles de
Les Guérin de Tencin,
1520-1758

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY